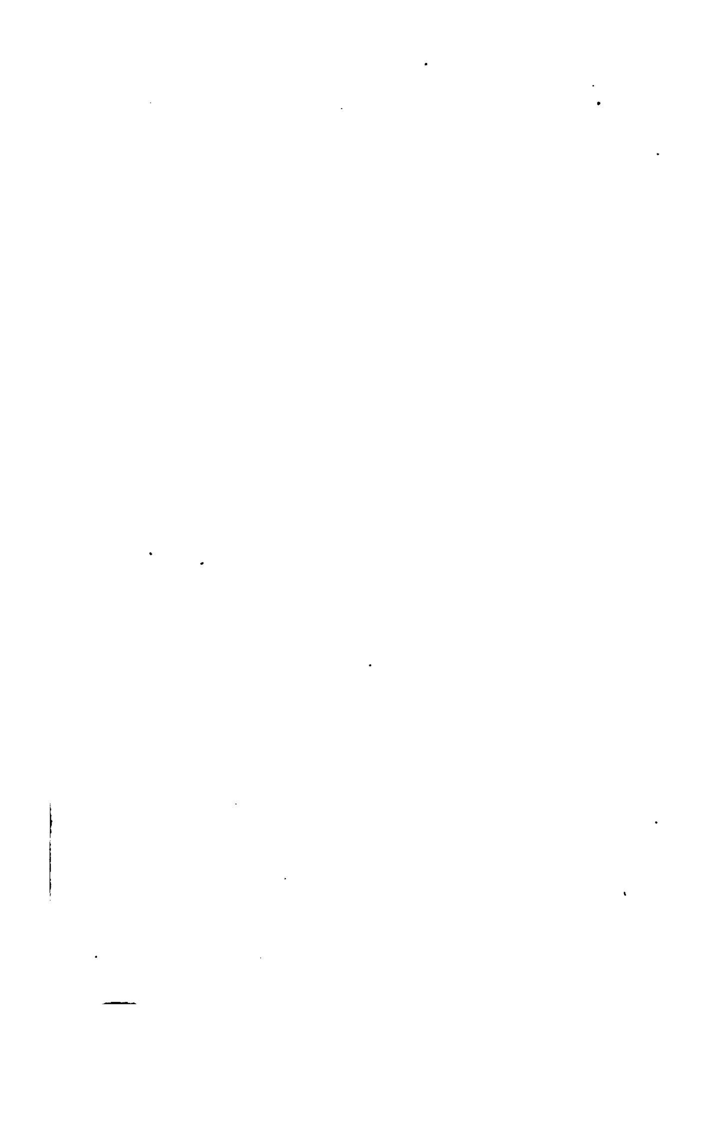

ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN



ANNUAIRE

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

ET DE LA STATISTIQUE.

Imprimerie de HENNUYER et Ce, rue Lemercier, 24.
Batignolles.

ANNUAIRE

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

ET DE

LA STATISTIQUE

POUR 1850

PAR MM. JOSEPH GARNIER ET GUILLAUMIN,

avec des articles de MM.

AD. BLAISE, GUST. BRUNET, MICHEL CHEVALIER,
A. COURTOIS, ARISTIDE DUMONT, ingénieur, LÉON FAUCHER
(de l'Institut), représ. JOSEPH GARNIER, DE LA GRANGE
(de l'Institut), représ., AL. LEGOYT, MICHEL, GUST. DE MOLINARI,
MOREAU DE JONNÈS (de l'Institut), NAT. RONDOT,
F. SAINT-PRIEST, représentant, HORACE SAY, cons. d'Etat,
LÉON SAY, DE WATTEVILLE, etc.

7e ANNÉE.

PARIS

GUILLAUMIN ET Cie, LIBRAIRES,

Éditeurs du Journal des Economistes, de la Collection des principaux Economistes,
du Dictionnaire du Commerce et des Marchandises, etc.,

RUE RICHELIEU, 14.

1850

PRÉFACE DE LA SEPTIÈME ÉDITION.

L'*Annuaire de l'Economie politique et de la statistique* est maintenant parvenu à sa septième année.

Tous les ans, nous avons fait nos efforts pour le rendre plus complet, plus varié, et pour en classer les documents avec plus de méthode. Nous sommes heureux d'avoir atteint notre but et donné à la science un livre utile à tous ceux qui s'occupent de questions économiques, statistiques, financières, administratives, commerciales; un livre accueilli avec un empressement qui témoigne des services qu'il rend, et qui est pour nous la récompense du temps et des soins minutieux que nous y consacrons.

L'*Annuaire* de 1850 est encore plus volumineux et plus riche en documents et en notices de toutes sortes que les précédents.

Outre que les années 1848 et 1849, auxquelles se rapportent ces documents, sont plus remplies de faits et d'événements, nous avons recueilli une plus grande variété de chiffres et de renseignements sur la France et les pays étrangers. C'est ainsi que l'on trouvera les tableaux du commerce extérieur des Etats-Unis à côté de ceux de la Grande-Bretagne; plusieurs autres relevés statistiques relatifs à ces deux grandes nations; des notes sur la situation financière, les dépenses,

les recettes, la dette et l'amortissement de la plupart des Etats de l'Europe ; et notamment une intéressante notice sur l'administration fiscale et les institutions publiques de crédit de l'empire russe, fort peu connues jusqu'à ce jour. Nous avons rédigé cette notice sur les comptes-rendus officiels de l'empire.

Une plus grande extension a encore été donnée à la *Bibliographie*, qui reflète assez bien la nature des préoccupations vers lesquelles les esprits se sont plus particulièrement portés.

La Revue historique, les Éphémérides et des articles spéciaux sur l'Exposition des produits de l'industrie, le Congrès de la paix, les Banques en Europe et la Revue financière, etc., forment une histoire complète des événements économiques de l'année.

RAPPORT SUR L'ANNUAIRE

FAIT

à l'Académie des sciences morales et politiques ;

PAR M. VILLERMÉ.

M. Joseph Garnier, professeur d'économie politique à l'École des ponts et chaussées et rédacteur en chef du *Journal des Economistes*, et M. Guillaumin, fondateur de cette revue, publient chaque année, depuis 1844, un *Annuaire de l'économie politique et de la statistique*.

Chacun de ces *Annuaires* est un volume in-16, imprimé en petits caractères. Celui de 1849 a plus de 400 pages. Il se compose, comme les précédents, de documents officiels et de notices qui sont du plus haut intérêt pour tous les hommes qui s'occupent des questions économiques ou sociales.

Ces volumes, d'abord un peu confus dans leur distribution, sont divisés, depuis deux ans, en quatre parties bien distinctes.

La première reproduit ce qu'il y a de plus général et de plus important dans les comptes-rendus officiels des grandes administrations de la France, sur le recensement de la population, le commerce extérieur, les finances, les caisses d'épargne, les banques, la justice, les mines, les chemins de fer, etc. Le but des auteurs de l'*Annuaire* a été de réunir et de résumer tous ces documents épars dans de nombreuses et très-volumineuses publications, dont quelques-unes ne se trouvent pas dans le commerce.

La seconde partie est consacrée aux finances et à l'administration de la ville de Paris, lesquelles ont toute l'importance des finances et de l'administration de plusieurs nations européennes.

La troisième partie offre des chiffres et des faits relatifs aux pays étrangers, notamment à l'Angleterre et aux États-Unis d'Amérique, qui sont, avec la France, les grands laboratoires où se font les expériences sociales que l'on cite le plus souvent. On y remarque, cette année, les budgets détail-

lés de l'Union américaine, et même du Portugal, dont les finances sont à la fois si délabrées et si peu connues.

MM. Joseph Garnier et Guillaumin ont réuni plus particulièrement dans la quatrième partie les notes, notices et résumés qui leur ont été fournis par des savants étrangers, par des membres de cette Académie, par ceux de la Société des économistes, et par d'autres écrivains jaloux d'enrichir le recueil dont il s'agit.

M. Joseph Garnier y insère tous les ans un relevé des principaux travaux économiques et statistiques de notre Académie durant la dernière année; puis il y fait une revue rapide des événements économiques les plus remarquables qui ont eu lieu dans le monde entier. Enfin, une bibliographie raisonnée, accompagnée de notes et de jugements motivés, offre aux lecteurs les titres de toutes les publications qui intéressent l'économie politique, l'administration, le commerce et l'industrie.

(Après avoir présenté, à propos des documents publiés dans l'*Annuaire*, de justes observations sur le peu d'unité qu'on trouve dans les évaluations officielles, M. Villermé ajoute) :

L'*Annuaire de l'économie politique et de la statistique*, auquel je reviens, me semble une œuvre très-utile; elle ne peut qu'ajouter à la reconnaissance des économistes, des statisticiens, des publicistes et des hommes d'État pour son laborieux et intelligent éditeur, M. Guillaumin, qui a su créer et mener à bonne fin sa précieuse collection des *Principaux économistes*, donner à la science dont ils s'occupent un organe périodique, et contribuer ainsi à remettre les études économiques et statistiques en honneur.

Conclusion. MM. Joseph Garnier et Guillaumin rendent un véritable service en publiant tous les ans, depuis 1844, leurs *Annuaires*, qui, je ne crains pas de l'affirmer, méritent les éloges et toute la bienveillance de l'Académie.

ANNUAIRE

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

POUR 1850.

PREMIÈRE PARTIE.

France. — Documents officiels.

MOUVEMENT DE LA POPULATION DE LA FRANCE

Pendant l'année 1847.

DÉPARTEMENTS.	Population recensée en 1846.	NAISSANCES. Enfants légitim.	Enfants natur.	TOTAL des naissances.	Enfants mort-nés.	Décès.	Mariages.
Ain	367,362	8,701	512	9,213	329	9,397	2,750
Aisne	557,422	12,745	880	13,625	601	12,273	4,548
Allier	329,540	7,927	441	8,368	233	9,048	2,202
Alpes (Basses-)	156,675	4,098	86	4,184	262	4,597	1,147
Alpes (Hautes-)	133,100	3,600	69	3,669	70	3,646	884
Ardeche	379,614	11,596	307	11,903	128	9,874	2,775
Ardennes	326,823	7,452	337	7,789	212	6,671	2,409
Ariège	270,535	6,463	333	6,796	110	5,941	1,546
Aube	261,881	5,246	409	5,655	184	6,443	2,300
Aude	289,661	6,917	293	7,210	149	7,165	2,041
Aveyron	389,121	10,666	341	11,007	194	8,997	2,563
Bouch.-du-Rhône	413,918	12,305	1,168	13,473	784	12,847	3,436
Calvados	498,385	8,217	1,006	9,223	281	11,122	3.300
Cantal	260,479	5,781	350	6,131	67	5,544	1,623
Charente	379,031	7,987	507	8,494	165	7,818	2,879
Charente-Infér.	468,103	9,663	531	10,194	374	9,727	3,682
Cher	294,540	8,613	548	9,161	184	8,041	2,079
Corrèze	317,569	9,490	433	9,923	64	8,710	2,716
Corse	230,171	6,387	415	6,802	151	5,314	1,499
Côte-d'Or	396,524	8,569	572	9,141	382	9,211	3,046
Côtes-du-Nord	628,526	16,821	694	17,515	428	16,349	3,652
Creuse	285,620	6,581	478	7,059	53	6,182	1,875
Dordogne	503,557	12,244	617	12,861	265	11,950	3,464
Doubs	292,347	6,721	578	7,299	263	6,238	1,807
Drôme	320,075	7,884	382	8,266	245	7,733	2,285
Eure	423,247	6,905	671	7,576	196	9,278	3,169
Eure-et-Loir	292,337	6,489	329	6,818	191	6,885	2,206
Finistère	612,151	17,265	662	17,927	510	18,344	3,622
Gard	400,381	12,662	677	13,339	345	12,393	3,345
Garonne (Haute-)	481,938	18,030	1,008	19,038	319	11,765	3,312
Gers	314,885	5,580	284	5,864	132	7,148	1,970
Gironde	602,444	12,207	2,122	14,329	279	13,670	4.954
Hérault	386,020	10,722	345	11,067	322	10,294	3,158

DÉPARTEMENTS.	Population recensée en 1846.	NAISSANCES.		TOTAL des naissances.	Enfants mort-nés.	Décès.	Mariages.
		Enfants légitim.	Enfants natur.				
Ille-et-Vilaine. .	562,958	15,450	568	16,018	601	12,345	3,842
Indre.	263,977	6,980	357	7,337	212	6,436	1,829
Indre-et-Loire. .	312,400	6,318	383	6,701	275	7,079	2,480
Isère.	598,492	13,694	779	14,473	341	14,259	3,693
Jura.	316,150	7,005	327	7,332	271	8,096	1,954
Landes.	298,220	7,811	880	8,691	141	8,863	2,190
Loir-et-Cher. . .	256,833	6,195	476	6,671	139	6 470	1,842
Loire.	483,786	13,977	539	14,516	433	12,114	3,115
Loire (Haute-) .	307,161	7,684	321	8,005	93	7,480	1,577
Loire-Inférieure	517,265	13,611	792	14,403	553	11,918	3,510
Loiret.	331,633	9,073	1,040	10,113	303	8,687	2,789
Lot.	294,566	6,665	238	6,903	111	6,542	1,852
Lot-et-Garonne.	346,260	5,756	280	6,036	73	8,104	2,526
Lozère.	143,331	4,064	110	4,174	21	3,333	901
Maine-et-Loire..	504,963	10,854	659	11,513	384	10,339	3,563
Manche.	604,024	12,049	747	12,796	328	12,416	3,768
Marne.	367,309	8,162	726	8,888	336	8,955	2,956
Marne (Haute-)	262,079	5,609	229	5,838	146	5,346	1,940
Mayenne. . . .	368,439	8,412	434	8,846	285	8,398	2,452
Meurthe.	445,991	9,781	713	10,494	394	10,407	3,090
Meuse.	325,710	7,358	426	7,784	303	7,384	2,401
Morbihan. . . .	472,773	13,106	425	13,531	476	11,238	2,390
Moselle.	448,087	11,060	715	11,775	333	9,800	2,637
Nièvre.	322,262	8,672	439	9,111	167	8,781	2,396
Nord.	1,132,980	30,472	2,810	33,282	1,094	28,655	7,696
Oise.	406,928	8,532	598	9,130	276	9,898	3,274
Orne.	442,107	7,631	387	8,018	117	7,459	2,700
Pas-de-Calais. .	695,756	16,772	1,490	18,262	638	15,465	4,590
Puy-de-Dôme. .	601,594	13,909	495	14,404	180	13,904	3,855
Pyrénées (Bass.-)	457,832	9,339	845	10,184	51	10,206	2,259
Pyrénées (Haut.-)	251,285	5,182	447	5,629	79	5,236	1,209
Pyrén.-Oriental.	180,794	6,329	447	6,776	156	5,188	1,679
Rhin (Bas-) . . .	580,373	15,902	1,475	17,377	594	15,469	3,401
Rhin (Haut-). .	487,208	13,152	1,199	14,351	480	13,475	2,638
Rhône.	545,635	13,093	1,972	15,065	875	14,169	4,246
Saône (Haute-).	347,096	7,868	562	8,430	223	8,014	2,251
Saône-et-Loire..	565,019	14,462	851	15,313	581	13,751	4,431
Sarthe.	474,876	8,986	725	9,711	298	9,349	3,456
Seine.	1,364,467	30,473	12,148	42,621	2,720	38,250	12,345
Seine-et Marne.	340,212	8,288	404	8,692	268	7,633	3,103
Seine-et-Oise . .	474,955	9,531	594	10,125	365	11,520	3,657
Seine-Inférieure	759,990	17,914	2,276	20,190	994	19,501	5.115
Sèvres (Deux-) .	320,685	7,363	271	7,634	165	6,399	2,304
Somme.	570,529	12,875	1,174	14,049	285	12,121	4,425
Tarn.	360,679	8,424	244	8,668	215	8,847	2,253
Tarn-et-Garonne	242,498	4,408	136	4,544	126	6,199	1,580
Var.	349,859	8,273	459	8,732	342	9,481	2,373
Vaucluse.	259,154	7,602	352	7,954	331	7,870	1,970
Vendée.	376,184	10,383	261	10,644	120	8,911	2,531
Vienne.	308,391	7,521	571	8,092	237	6,763	2,233
Vienne (Haute-).	314,739	8,472	392	8,864	135	8,776	2,276
Vosges.	427,894	9,242	642	9,884	391	9,793	2,735
Yonne.	374,856	8,677	411	9,088	201	8,319	3,275
TOTAUX. . .	35,400,486	852,955	65,626	918,581	27,730	856,026	249,797

Les mouvements de la population de la France, pendant l'année 1847, ont été soumis à une perturbation longue et violente, qui les rend extraordinaires, et leur donne les caractères des plus mauvais temps. La statistique n'avait point encore constaté d'aussi tristes effets.

La disette, causée par le déficit des moissons en 1846, est évidemment l'origine de ces phénomènes.

Pendant les six premiers mois de cette année, le blé valut constamment 22 francs l'hectolitre ; il augmenta ensuite de prix, chaque mois, jusqu'au onzième, et à la fin de mai 1847 il valait 38 francs, par un terme moyen général, et fort au delà de 50, dans son maximum local ; c'est quatre fois le prix actuel.

L'influence de la disette sur les mouvements de la population resta inappréciable, pendant les derniers mois de 1846, lors même que le prix du blé s'était déjà élevé à 28 francs. Il est probable que les ressources des familles indigentes n'étaient pas encore tout à fait épuisées, et pourvoyaient à la subsistance, du moins partiellement; mais quand la valeur de l'hectolitre de froment dépassa 30 francs, en janvier 1847, et continua de s'accroître jusqu'en mai ou en juin, il se produisit dans la population des villes et des campagnes des effets désastreux, analogues à ceux qu'enfantent les maladies épidémiques ou contagieuses les plus redoutables.

La mortalité s'augmenta, les mariages furent suspendus, et 65,000 enfants manquèrent à naître. La population totale, au lieu de s'accroître, comme l'année précédente, de 152,000 habitants, ou comme en 1845, de 237,000, ne gagna par l'excédant des naissances sur les décès que le chétif nombre de 64,800 personnes, accroissement inférieur de 73 0/0 à celui qui avait eu lieu deux ans auparavant; et qui, correspondant à un habitant sur 550, suppose que, s'il se prolongeait indéfiniment, il faudrait trois à quatre cents ans à notre population pour opérer son doublement.

Les mouvements de 1847, soumis à une double vérification, présentent les termes généraux ci-après, comparés à ceux de l'année précédente :

	1846.	1847.	
Naissances..........	983,473	918,581.	Déficit... 64,892

	1846.	1847.		
Décès	831,498	856,026.	Excédant	24,528
Mariages	270,633	249,797.	Déficit...	20,836
Accroissement ann..	151,975	62,555.	*Idem.*...	89,420

Il a manqué à naître :

Parmi les enfants légitimes.....	60,885	7 0/0
— naturels......	4,007	6 0/0
Total...........	64,892	

Ainsi le déficit n'a guère été moindre pour une catégorie que pour l'autre. Les enfants mort-nés ont été moins nombreux ; mais c'est un chiffre dont les éléments n'ont qu'une médiocre certitude.

Dans les villes chefs-lieux, 1847, comparée à 1846, ne laisse en moins que 6,148 naissances ou un dixième, ce qui montre que c'est sur les campagnes que la disette a répandu la stérilité. Au contraire, la mortalité des populations agglomérées a offert d'une année à l'autre un excédant de 15,306 personnes.

Malgré ces différences, qui paraissent énormes, et ressemblent à l'expression d'un désastre, la population de la France est si grande, que l'atténuation du nombre des naissances se réduit à un douzième, quand on rapproche les deux années les plus récemment constatées. Il y a eu :

En 1846, une naissance sur 36 habitants.
En 1847, — sur 39 —

Un accroissement de 24 à 25,000 décès ne fait varier que d'un 42e le chiffre de la mortalité ; au lieu d'un décès sur 42 1/2, il y en a un sur 41 1/2.

Au milieu de ces témoignages de grandes souffrances publiques, on trouve avec satisfaction la preuve manifeste de la haute civilisation du pays et de la bonté de caractère des classes du peuple les plus exposées aux rudes épreuves de la famine. Pendant ces tristes occurrences, le nombre des suicides est presque resté le même, et celui des meurtres a été moins grand. Lorsque autrefois le prix du pain s'augmentait d'un sixième, aussitôt des séditions éclataient dans les provinces, sur une multitude de points différents. En 1847, le prix du pain a quadruplé ; la famine a été aussi

meurtrière que deux ou trois batailles rangées, et c'est à peine s'il y a eu quelques commotions populaires.

On ne saurait faire un plus bel éloge de notre pays et de notre temps. La raison publique a fait taire la voix impérieuse du besoin.

Il faut ajouter à ce trait caractéristique, que jamais la charité publique et privée ne fut plus active, plus ingénieuse, plus persévérante et plus libérale. Ses efforts généreux ont tout au moins rivalisé, pendant cette famine, avec ceux signalés dans d'autres temps, qui sont plus vantés que le nôtre pour leur morale et leur ferveur.

A. Moreau de Jonnès.

LES COMMUNES DE FRANCE

Divisées par catégories de population.

Pour l'application de la nouvelle loi électorale, le ministère de l'intérieur a dû se rendre compte des diverses catégories de communes selon le chiffre de leur population. Le dénombrement de 1846 a servi de base à cette opération.

Nous avons extrait de ce travail les documents les plus intéressants.

On a compté qu'il y avait en France, en 1846 :

Ayant moins de 100 habitants.....	431 communes.
De 100 à 200 inclusivement.......	2,528
De 201 à 300.....................	4,075
De 301 à 400.....................	4,654
De 401 à 500.....................	4,049
De 501 à 1,000...................	11,908
De 1,001 à 1,500.................	4,413
De 1,501 à 1,999.................	2,100
De 2,000 à 2,499.................	877
De 2,500 à 2,999.................	539
De 3,000 à 4,999.................	815
De 5,000 à 9,999.................	275
De 10,000 à 19,999...............	96
De 20,000 et au-dessus...........	59
	36,819

Ce tableau donne lieu à quelques remarques. Il en résulte notamment que 7,434 communes sur 36,819, ou un peu plus du cinquième, ont une population inférieure à 301 habitants. Ce grand nombre de petites communes constitue un des

vices de notre organisation municipale. Il est impossible, en effet, que dans une localité qu'habitent, en moyenne, 150 personnes, presque toutes adonnées aux travaux des champs, et dont il faut défalquer les femmes et les enfants, ce qui ne laisse guère qu'une population mâle et adulte de 45 à 50 individus, on trouve les éléments d'une administration éclairée. Les inconvénients qui résultent d'un pareil état de choses ne sont pas exclusivement locaux; ils se font encore sentir dans tous les cas où l'autorité supérieure prescrit des mesures générales ou réclame des renseignements statistiques applicables à l'ensemble du territoire. Elle trouve, en effet, dans l'inintelligence des maires des obstacles à peu près invincibles à la bonne exécution des ordres qu'elle donne. Les services généraux sont ainsi entravés, et des intérêts de l'ordre le plus élevé peuvent être compromis.

Ce n'est pas tout; dans les petites communes, les ressources municipales sont généralement inférieures aux dépenses obligatoires. De là l'alternative pour l'administration locale, ou de laisser dépérir, faute d'entretien, *quand ils existent*, les établissements d'utilité publique les plus indispensables et de priver les habitants des avantages les plus élémentaires de la communauté, comme la police des champs, l'instruction primaire, etc., ou de surcharger les contribuables de centimes additionnels qui, déjà, dans une notable partie de la France, dépassent le principal de l'impôt.

Au surplus, l'administration supérieure paraît avoir compris les abus d'un pareil état de choses, car les recensements quinquennaux font connaître une réduction progressive dans le chiffre des communes, de 1836 à 1846, ainsi qu'il résulte des chiffres ci-après :

Années des recensements.	Nombre des communes.
1836.............	37,249
1841.............	37,038
1846.............	36,819

Les 15 départements où se trouve le plus grand nombre de petites communes, c'est-à-dire de communes ayant de 100 habitants et au-dessous à 300 exclusivement, sont les suivants :

Départements.	Nombre de petites comm.	Total des comm. dans ces départem.	Départem.	Nombre de petites comm.	Total des comm. dans ces départem.
Doubs.......	329	640	*Report*......	2,144	5,524
Marne.......	318	677	Pas-de-Calais...	215	903
Côte-d'Or....	271	728	Somme........	210	831
Calvados.....	267	792	Oise...........	205	700
Meurthe.....	260	714	Seine-et-Oise...	201	683
Aisne........	248	838	Eure..........	192	703
Marne (Haute-)	230	551	Meuse.........	174	588
Jura.........	221	584	Saône (Haute-).	173	583
Totaux..	2,144	5,524		3,514	10,515

Nous verrons plus loin qu'à quelques exceptions près, ces départements sont ceux qui ont le plus grand nombre de communes.

Les départements où se trouve le plus grand nombre de fortes communes, c'est-à-dire ayant de 3,000 à 20,000 habitants et au-dessus, et où, par conséquent, le chiffre de la population urbaine est le plus élevé, sont les suivants :

Départements qui ont le plus grand nombre de fortes communes.

	Nombre de ces commun.	Total des comm. de ces départem.		Nombre de ces commun.	Total des comm. de ces départem.
Nord.........	66	662	Loire.........	25	319
Finistère.....	55	282	Puy-de-Dôme.	24	443
Côtes-du-Nord	53	376	Rhin (Bas-)...	22	542
Morbihan.....	45	232	Gard..........	21	347
Loire-Infér...	38	206	Pas-de-Calais..	21	903
Ille-et-Vilaine.	37	347	Isère.........	20	552
Seine........	29	81	Var...........	20	202
Seine-Infér...	27	759	B.-du-Rhône...	20	106

Enfin voici la liste des 15 départements où le nombre des communes grandes ou petites est le plus considérable :

Départements.	Nombre des commun.	Départements.	Nombre des commun.
		Report......	6,268
Pas-de-Calais.......	903	Oise...............	700
Aisne...............	838	Seine-et-Oise.......	683
Somme..............	831	Marne..............	677
Calvados............	792	Nord...............	662
Seine-Inférieure....	759	Manche.............	640
Côte-d'Or...........	728	Doubs..............	640
Meurthe............	714	Moselle............	621
Eure...............	703		
			10,891
Totaux.....	6,268		

ou 29.5 0/0 du total des communes.

On pourrait croire que le nombre des communes est en raison de la superficie et de la population de chaque département; les tableaux suivants font connaître qu'il n'en est pas ainsi :

1° *Départements qui ont le plus de communes.*

	Superficie en hectares.	Population totale.
Pas-de-Calais........	655,645	695,756
Aisne...............	728,530	557,422
Somme............	614,287	570,529
Calvados...........	556,093	498,385
Seine-Inférieure......	602,912	757,990
Côte-d'Or..........	856,445	396,524
Meurthe............	608,922	445,991
Eure...............	582,127	423,247
Oise...............	582,569	406,028
Seine-et-Oise........	560,337	474,955
Marne..............	817,037	367,309
Nord...............	567,863	1,132,980
Manche...........	593,776	604,024
Doubs...........	525,212	292,347
Moselle...........	532,796	448,087
	9,384,561	8,071,574

2° *Départements qui ont le moins de communes.*

	Nombre des communes.	Superficie en hectares.	Population.
Seine.............	81	47,548	1,364,467
Bouches-du-Rhône....	106	512,991	413,918
Vaucluse..........	149	347,377	259,154
Alpes (Hautes-).......	189	553,264	133,100
Tarn-et-Garonne......	192	366,976	242,498
Lozère..............	194	514,795	143,331
Var................	202	726,866	349,859
Loire-Inférieure......	206	681,704	517,265
Pyrénées-Orientales...	227	411,623	180,794
Morbihan............	232	699,641	472,773
Alpes (Basses-).......	255	682,643	156,675
Loire (Haute-).......	255	498,560	307,161
Rhône..............	257	279,081	545,635
Cantal..............	258	582,959	260,479
Mayenne............	274	514,868	368,439
	3,077	7,420,896	5,715,548

Il résulte du rapprochement des chiffres qui précèdent que, dans les 15 départements qui ont le plus de communes, la superficie moyenne de chacune d'elles n'est que de 861

hectares, et sa population de 741 habitants seulement; tandis que, dans les 15 départements de la série opposée, chaque commune a une superficie moyenne de 2,411 hectares et une population de 1,858 habitants. Si l'on élimine, comme exceptionnel, le département de la Seine, ces deux derniers chiffres se modifient ainsi qu'il suit :

Superficie moyenne par commun.	Population.
2,461 hect.	1,452 hab.

L'existence d'un nombre plus ou moins grand de communes dans chaque département, étant ainsi indépendante de son étendue et de sa population, ne peut s'expliquer que par des circonstances toutes locales et, pour la plupart, antérieures à 1789, les anciennes communautés ayant, en très-grande partie, conservé, sous le nouveau régime politique, leur individualité municipale.

Nous pensons qu'avec le système d'institutions communales consacré par la loi du 18 juillet 1847, institutions qui accordent déjà une grande liberté d'action aux administrations locales et que la législation à intervenir pourrait bien encore développer sous ce rapport, l'administration doit se montrer sobre de nouvelles créations de communes. Nous pensons même qu'elle doit procéder moins timidement que par le passé dans l'œuvre éminemment gouvernementale de la suppression de celles qui ne peuvent satisfaire à leurs dépenses obligatoires qu'au moyen d'impositions extraordinaires. Dans l'intérêt des administrés, dans l'intérêt de la fortune publique qui souffre nécessairement de l'aggravation outre mesure des charges locales, il y a lieu de ne tolérer que l'existence de fortes communes ayant des ressources suffisantes pour s'administrer sans efforts, sans sacrifices extraordinaires, et une population assez nombreuse pour que l'autorité municipale puisse être confiée à des hommes éclairés. A. Legoyt.

BUDGET DE 1849.

DÉPENSES.

I.	Dette publique	455,143,796 fr.
II.	Dotations	9,608,288
III.	Service des ministères	882,057,325
IV.	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	155,265,320
V.	Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes.	70,496,340
	Total	1,572,571,069 fr.

RECETTES.

I.	Contributions directes	426,043,014 fr.
II.	Enregistrement, timbre et domaines.	234,098,296
III.	Produits des forêts et de la pêche.	27,072,100
IV.	Douanes et sels	156,823,000
V.	Contributions indirectes	287,696,000
VI.	Postes	49,876,000
VII.	Divers revenus	42,869,234
VIII.	Produits divers	28,423,000
IX.	Ressources extraordinaires	158,834,363
	Total	1,411,732,017 fr.

L'excédant 160,839,062 des dépenses sur les recettes demeure provisoirement à la charge de la dette flottante du Trésor. (Loi du 19 mai 1849, titre Ier, art. 5.)[1]

Dépenses détaillées par chapitres[2].

I. DETTE PUBLIQUE.

Dette consolidée, rentes 5 0/0	189,845,198 fr.
— — 4 1/2 0/0	1,026,600
— — 4 0/0	18,472,164
— — 3 0/0	91,445,044
	300,789,006 fr.
Fonds d'amortissement	63,795,490
	364,584,496
Intérêts, primes et amortissement des emprunts à rembourser par le Trésor	8,960,300
Intérêts des capitaux de cautionnements, et de la dette flottante du Trésor	23,000,000
Dette viagère[3]	58,599,000

[1] Les notes sont placées à la fin de l'article; *voy.* page 25.

II. DOTATION[4].

Assemblée nationale	8,362,688
Pouvoir executif	1,245,600
	9,608,288

III. SERVICES DES MINISTÈRES[5].

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Administration centrale	490,833
Conseil d'État[6]	794,819
Cours et Tribunaux	20,765,578
Frais de justice	4,354,000
Dépenses diverses	55,000
Dépenses des exercices clos	Mémoire
	26,460,230

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[7].

Administration centrale	574,400 fr.
Traitements des agents du service extérieur	3,697,800
Dépenses variables	2,769,167
Subvention à la Caisse des retraites	200,000
Dépenses des exercices clos	Mémoire
	7,241,367

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

Première partie. — Instruction publique[8].

Administration centrale	474,565 fr.
Université	17,910,452
Sciences et lettres	3,343,676
Dépenses des exercices clos	Mémoire
Indemnités temporaires aux employés supprimés	23,127
	21,751,820

Deuxième partie. — Cultes[9].

Administration centrale	229,295 fr.
Culte catholique	38,917,983
Cultes non catholiques	1,389,584
Dépenses des cultes en Algérie	425,531
— (Supplément)	104,000
Dépenses des exercices clos	Mémoire
	41,066,393

RÉCAPITULATION.

Première partie. Instruction publique	21,751,820 fr.
Deuxième partie. Cultes	41,066,393
	62,818,213

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Services imputables sur les fonds généraux du budget[10].

Administration centrale	1,183,867 fr.
Services divers	7,473,967
Beaux-arts	4,295,766
Secours et subventions	4,383,560

Services départementaux à la charge des fonds généraux du budget.

Administration départementale	7,909,300
Détention des condamnés	7,150,000
Matériel des Cours d'appel	450,000
Dépenses des exercices clos	Mémoire
	32,846,460

Service départemental imputable sur ressources spéciales.

Dépenses ordinaires	35,032,162 fr.
Dépenses facultatives	12,668,812
Dépenses extraordinaires	25,024,300
Dépenses spéciales	23,379,800
	96,105,074

RÉCAPITULATION.

Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	32,846,460 fr.
Dépenses départementales imputables sur ressources spéciales	96,105,074
	128,951,534

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE[11].

Service central	677,400 fr.
Agriculture et haras	6,184,278
Manufactures, commerce intérieur et extérieur	7,216,000
Etablissements thermaux et services sanitaires	587,875
Secours	2,720,270
	17,385,823

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS[12].

Administration centrale et personnel	8,936,540 fr.
Routes et ponts	37,265,000
Navigation	31,100,750
Chemins de fer	74,788,750
Mines	40,000
Bâtiments civils	5,130,593
Objets généraux	485,000
Dépenses des exercices clos	Mémoire
	157,746,633

MINISTÈRE DE LA GUERRE [13].

Administration centrale	2,007,300 fr.
Dépenses diverses	344,112,258
Dépenses secrètes	200.000
Dépenses des exercices clos	Mémoire
	346,319,558

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES [14].

Service marine.

Service central	878,300 fr.
Service général	97,208,697
Service scientifique	806,650
	98,893,647

Service colonial.

Dépenses diverses	20,313,210 fr.
Dépenses des exercices clos	Mémoire
	20,313,210

RÉCAPITULATION.

Service marine	98,893,647 fr.
Service colonial	20,313,210
	119,206,857

MINISTÈRE DES FINANCES [15].

Cour des comptes	954,700 fr.
Administration centrale des finances	5,791,200
Monnaies et médailles	200,500
Service de trésorerie	8,697,332
Avances aux comptoirs nationaux d'escompte	Mémoire
Dépenses des exercices clos	Mémoire
Dépenses des exercices périmés non frappés de déchéance	253,878
	15,927,110

RÉCAPITULATION DE LA TROISIÈME PARTIE.

Ministère de la justice	26,460,230 fr.
— des affaires étrangères	7,241,367
— de l'instruction publique et des cultes	62,818,213
— de l'intérieur	128,951,534
— de l'agriculture et du commerce	17,385,823
— des travaux publics	157,746.633
— de la guerre	346,319,558
— de la marine	119,206,857
— des finances	15,927,110
	882,057,325

IV.—FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPOTS ET REVENUS PUBLICS.

CONTRIBUTIONS DIRECTES, TAXES PERÇUES EN VERTU DE ROLES ET CADASTRE.

Service administratif des contributions directes et autres taxes	4,068,858 fr.
Cadastre	1,200,000
Frais de perception des contributions directes et autres taxes	11,749,504[16]
	17,018,362

ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.

Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.

Enregistrement et domaines	10,422,800 fr.
Timbre	936,300
	11,359,100

FORÊTS.

Service administratif et de surveillance dans les départements	6,673,900 fr.

DOUANES.

Service admininistratif et de perception dans les départements	25,790,720 fr.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES, POUDRES A FEU ET TABACS.

Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.

Contributions indirectes	21,435,050 fr.
Poudres à feu	3,444,780
Tabacs	35,451,300
	60,331,130

POSTES [17].

Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.

Administration et perception	15,119,524 fr.
Transport des dépêches	18,972,584
	34,092,108

RÉCAPITULATION DE LA QUATRIÈME PARTIE.

Contributions directes, taxes perçues en vertu

de rôles et cadastre	17,018,362 fr.
Enregistrement, domaines et timbre	11.359,100
Forêts	6,673,900
Douanes	25,790,720
Contributions indirectes, poudres à feu et tabacs	60,331,180
Postes	34,092,108
	155,265,320 fr.

V.—REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.

Restitutions et non-valeurs	50,860,840 fr.
Remboursements sur produits indirects et divers	2,366,000
Répartition des produits de plombage, d'estampillage, etc., en matière de douanes	1,250,000
Répartition des produits d'amendes, saisies et confiscations attribués à divers	4,362,000
Primes à l'exportation des marchandises	8,500,000
Escomptes sur divers droits	3,157,500
	70,496,340

Recettes détaillées par articles.

I. — CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Contribution foncière	281,274,204 fr.
Contribution personnelle et mobilière	60,113,740
Contribution des portes et fenêtres	35,655,470
Contribution des patentes	48,190,340
Taxe de premier avertissement	806,260
	426,040,014

II. —ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.

Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, et perceptions diverses	179,424,000 fr.
Droits de timbre	29,206,000
Revenus et prix de vente de domaines	3,091,316
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers, provenant des ministères	2,236,500
Produits d'établissements spéciaux, régis ou affermés par l'Etat	911,480
Droits additionnels d'enregistrement et de timbre	19,229,000
	234,098,296

III. — PRODUITS DES FORÊTS ET DE LA PÊCHE.

Produit des coupes de bois	16,770,100 fr.
Produits divers et droits de pêche	3,092,400
A reporter	19,862,500

Report	19,862,500
Taxe sur les concessions de défrichement de bois (décret du 2 mai 1848)................	1,000,000
Contributions des communes et établissements publics pour frais de régie de leurs bois. ...	1,209,600
Produits de coupes extraordinaires de bois.....	5,000,000
	27,072,100

IV.—DOUANES ET SELS.

Droits de douanes à l'importation :	
Marchandises diverses................	91,313,000
Sucres coloniaux.....................	35,000,000
— étrangers......................	1,570,000
Droits de douane à l'exportation..............	2,066,000
Droits de navigation.........................	2,847,000
Droits et produits divers de douanes.........	2,874,000
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes........................	21,153,000
	156,823,000

V.—CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

Droits sur les boissons......................	90,000,000 fr.
Taxe de consommation des sels, perçue hors du rayon des douanes.....................	4,657,000
Droits de fabrication sur les sucres indigènes.	29,168,000
Droits divers et recettes à différents titres..	36,500,000
Produit de la vente des tabacs..............	120,000,000
Produit de la vente des poudres à feu.........	7,371,000
	287,696,000

VI. — POSTE.

Produit de la taxe des lettres................	44,829,000 fr.
Droits de 2 0/0 sur les envois d'argent.........	1,000,000
Droits de transport de marchandises et de matières d'or et d'argent par les paquebots.....	210,000
Produit des places dans les malles-postes.......	1,700,000
Produit des places dans les paquebots.........	1,102,000
Droits de transit des correspondances étrangères..................................	1,000,000
Recettes accidentelles........................	35,000
	49,876,000

VII.—DIVERS REVENUS.

Produits universitaires.......................	2,200,300 fr.
Produits éventuels affectés au service départemental..	21,117,800
Produits et revenus de l'Algérie...............	12,825,000
Produit de la rente de l'Inde..................	1,050,000
Recettes des colonies régies par la loi du 25 juin 1841 (Martinique, Guadeloupe, Guyane française et île de la Réunion).....	5,676,134
	42,869,234

VIII.—PRODUITS DIVERS.

Produits divers	16,423,000 fr.
Remboursements à faire par la Compagnie du chemin de fer du Nord. (Obligations échéant en 1849)	12,000,000
	28,423,000

IX.—RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.

Ressources extraordinaires (complément de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841, applicable aux travaux extraordinaires de l'exercice 1849)	20,000,000 fr.
Produit de la réserve de l'amortissement	138,834,363
	158,834,363

NOTES

Concernant les principaux changements que les votes législatifs ont fait subir au projet de budget de 1849 *présenté par* M. TROUVÉ-CHAUVEL.

[1] Le budget présenté le 12 décembre 1849 par M. Trouvé-Chauvel, alors ministre des finances,

portait les dépenses à	1,639,151,331
et les recettes à	1,541,732 007
Le déficit se trouvait alors de	91,419 324
Le vote de l'Assemblée a depuis retranché aux recettes	136,000.000
et aux dépenses	66,580,262
Soit en résumé	69,419,738
qui ont porté le déficit à	160,839,062

[2] La réduction de 66,580,262 fr. opérée par l'Assemblée sur le projet de budget des dépenses présenté par le ministre, est ainsi distribuée :

	DIMINUTIONS.	AUGMENTATIONS.
I.—Dette publique	253,000	
II.—Dotation		1,749,518
III.—Service des ministères	63,819,591	
IV.—Frais de régies, etc.	1,257,189	
V.—Remboursements, etc.	3,000,000	
	68,329,780	1,749,518
	66,580,262	

[3] La diminution de 253,000 fr., subie par la dette publique, ne tombe uniquement que sur la dette viagère.

[4] L'augmentation qu'ont supportée les dotations est ainsi répartie :

Assemblée nationale	1,703,918
Pouvoir exécutif	45,600
	1,749,518

[5] Voici la répartition des augmentations et diminutions qu'ont subies les comptes des dépenses des divers ministères présentés par le ministre des finances :

	DIMINUTIONS.	AUGMENTATIONS.
Justice	—	69,685
Affaires étrangères	363,333	—
Instruction publique	—	991,502
Cultes	—	488,750
Intérieur	7,247,600	—
Agriculture et commerce	543,125	—
Travaux publics	36,062,757	—
Guerre	9,823,716	—
Marine et colonies	10,618,329	—
Finances	710,668	—
	65,369,528	1,549,937
	63,819,591	

[6] C'est sur ce chapitre que porte l'augmentation que l'Assemblée a fait subir aux dépenses du ministère de la justice.

[7] Les diminutions de peu d'importance du budget de ce ministère sont réparties sur presque tous les articles.

[8] Les augmentations des dépenses de ce ministère sont attribuées pour 1,300,000 fr. aux dépenses de l'instruction primaire, imputables sur les fonds généraux du budget, et pour 23,127 fr. à un article non compris dans le budget ministériel et qui a pour titre : Indemnités temporaires aux employés supprimés. Plusieurs diminutions réduisent cette augmentation à 991,502 fr.

[9] Deux articles de ce budget ont subi des augmentations à citer : 1° les traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial ont augmenté de 1,018,850 fr., et 2° les dépenses des cultes en Algérie ont pareillement augmenté de 37,333 fr. Un assez grand nombre de réductions limitent ces augmentations à 488,750 fr.

[10] Ce n'est que cette partie du budget qui supporte la dimi-

nution de 7,247,600 fr. que l'Assemblée lui a fait subir. Voici comment elle est répartie :

Administration centrale........................	95,933
Services divers................................	7,092,133
Beaux-arts.....................................	59,534
	7,247,600

Parmi les *services divers*, nous remarquons une diminution de 6,970,000 fr. à l'article Dépenses générales de la garde mobile, par le seul fait de la réduction des vingt-quatre bataillons de ce corps à douze bataillons. (Arrêté du 24 janvier 1849.)

" La faible diminution apportée aux dépenses présentées par le ministre pour ce ministère, par l'Assemblée constituante, est répartie sur les divers articles de ce budget.

" Les diminutions opérées sur les dépenses de ce ministère, les plus fortes qu'on ait fait subir aux chapitres du budget présenté par le ministre des finances, et qui montent, pour ce ministère seul, à plus de la moitié de la totalité des réductions, sont supportées principalement par les chapitres suivants :

Routes et ponts..........................	11,085,000
NAVIGATION.	
Navigation intérieure (rivières)..................	3,622,500
Navigation intérieure (canaux)....................	2,535,000
Ports maritimes, phares et fanaux.................	3,441,750
Dunes et semis, etc...............................	300,000
Réparation de dommages causés par les inondations.	300,000
CHEMINS DE FER.	
Établissements de grandes lignes de chemins de fer.	15,211,250

" Les principales diminutions opérées sur les articles de ce budget, consistent en :

5,512,000	sur les dépenses du matériel du génie,
1,366,340	sur celles des travaux civils en Algérie,
1,754,775	sur celles du matériel de l'artillerie,
603,396	sur les fourrages,
466,025	sur les dépenses des états-majors, et enfin
428,190	sur les poudres et salpêtres.

On a ajouté au budget présenté par le ministre des finances une dépense de 2,571,647 fr. pour la garde républicaine (loi du 2 avril 1849).

[14] Le service général du budget des dépenses de la marine et des colonies (service marine), a été porté de 107,344,936 à 97,208,697, soit 10,136,239 fr. de diminution, ce qui est presque la totalité des réductions opérées sur ce ministère. Les approvisionnements généraux de la flotte dans le service général, comptent à eux seuls pour 6,530,000 fr. dans cette diminution.

[15] Les faibles réductions opérées sur ce budget sont réparties par petites portions sur divers articles.

[16] Cette dépense, dans le projet ministériel, était portée à 11,949,504 fr.

[17] Les deux chapitres de dépenses du service des postes ont été, l'un augmenté (celui de l'administration et de la perception), de......................	250,000
L'autre, diminué (celui des transports des dépêches) de..	1,307,189

comparativement au projet de budget du ministre des finances.

[18] C'est l'article des non-valeurs et réimpositions, compris dans le chapitre des restitutions et non-valeurs, qui supporte à lui seul la diminution de 3 millions affectée à la 5e partie du budget des dépenses.

[19] Les 136,000,000 de recettes supprimées consistent dans :

L'impôt sur les revenus mobiliers resté à l'état de rapport, et non compris dans les ressources du budget de 1849................................	60,000,000
Droits additionnels d'enregistrement et de timbre, diminution de................................	20,000,000
Les diminutions sur les coupes de bois..........	10,000,000
Diminutions provenant de la réduction à 10 fr. par 100 kilog. de l'impôt du sel.	
Dans le rayon des douanes......................	37,000 000
Hors du rayon des douanes......................	9,000,000
	136,000,000

Alph. Courtois.

BUDGET DÉFINITIF DE 1846 [1],

Indiquant le chiffre des recettes et des dépenses effectuées.

DÉPENSES.

La loi du 19 juillet 1845 avait provisoirement arrêté les dépenses à faire à :

Service ordinaire........	1,300,077,889
Service extraordinaire......	134,361,517
Total.........	1,434,439,406

La loi du 8 décembre 1848, qui a réglé définitivement l'exercice 1846, a fixé le montant des dépenses payées à :

Service ordinaire.........	1,374,071,540
Service extraordinaire......	169,151,165
Total.........	1,543,222,705

Quant aux dépenses restant à payer et montant à 5,308,711, elles seront ordonnancées sur les fonds de l'exercice courant.

Voici le tableau comparatif des dépenses présumées et des crédits accordés par la loi de budget du 19 juillet 1845, et des dépenses payées et définitivement arrêtées par la loi du 8 décembre 1848.

	SERVICE ORDINAIRE.	Loi de 1845.	Loi de 1848.
	Dette publique.................	373,934,536	372,023,177
	Dotations......................	14,794,451	14,808,951
Services généraux des ministères.	Justice....................	23,089,953	23,172,524
	Culte......................	37,903,658	38,170,855
	Affaires étrangères........	8,755,391	10,927,684
	Instruction publique.......	11,173,008	18,418,552
	Intérieur..................	109,660,108	120,537,838
	Agriculture et commerce...	14,087,120	16,363,757
	Travaux publics...........	59,727,050	66,425,008
	Guerre....................	297,476,929	331,281,556
	Marine. Service marine...	89,616,085	107,223,441
	— Service colonial..	20,044,560	»
	Finances..................	17,403,074	20,829,037
	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics.................	149,733,226	155,985,715
	Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escompt.	66,678,740	77,903,445
	Total du service ordinaire..	1,300,077,889	1,374,071,540

[1] Le budget de 1846 est le dernier que le pouvoir exécutif ait définitivement réglé.

SERVICE EXTRAORDINAIRE.

Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.

Ministère des travaux publics..	20,041,517	20,584,012
— de la guerre.........	26,620,000	21,594,524
— de la marine........	4,700,000	5,346,187
Total.........	51,361,517	47,524,722

Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.

Ministère des travaux publics...	81,500,000	114,446,629
— de la guerre..........	1,500,000	7,063,752
— de la marine.........	»	116,061
Total.	83,000,000	121,626,442
Total général des dépenses..	1,434,439,406	1,543,222,705

RECETTES.

La loi du 19 juillet 1845 avait évalué approximativement les recettes à effectuer à :

Ressources ordinaires.......	1,303,684,134
Ressources extraordinaires.	51,361,517
Total............	1,355,045,651

La loi du 8 décembre 1848 a fixé les recettes effectuées à l'époque de la clôture de l'exercice à :

Ressources ordinaires.......	1,340,889,971
Ressources extraordinaires.	47,524,722
Total.............	1,388,414,693

Mais, aux recettes ordinaires, la même loi d'une part ajoute : 1° les fonds non employés à l'époque de la clôture des exercices 1844 et 1845 sur les crédits affectes au service départemental et à divers services spéciaux, et montant à........ 15,164,480

2° L'excédant de recette du budget de 1845, que le règlement définitif de cet exercice a attribué au budget de 1846, et montant à.................... 4,335,330

3° Et les fonds généraux du budget de 1845, que le règlement du service colonial de cet exercice a laissés disponibles, montant à.................. 1,702,094

Total.................. 21,201,904

D'autre part, retrancher.................... 13,245,005

qui sont transportés aux exercices 1847 et 1848, ce qui réduit les recettes à ajouter au chiffre des ressources ordinaires à...................... 7,956,899

Et ce qui porte ces ressources ordinaires à.... 1,348,846,870

Et le total des recettes définitives de l'exercice 1846 à...................................... 1,396,371,592

Voici le tableau des recettes présumées d'après la loi de 1845 et de celles arrêtées définitivement d'après celle de 1848 :

RESSOURCES ORDINAIRES.	Loi de 1845.	Loi de 1848.
Contributions directes........	408,438,612	418,538,382
Enregistrement, timbre et domaines..................	261,849,210	262,189,491
Produits des forêts et de la pêche	35,023,500	38,382,674
Douanes et sels.............	219,051,000	217,191,825
Contributions indirectes.......	273.875,000	299,657,431
Produits des postes............	50,353,000	54,276,577
Produits universitaires........	2,580,000	2,458,150
Divers revenus.		
Produits éventuels affectés au service départemental.......	14.250,000	16,236,727
Produits et revenus de l'Algérie	11,698,000	13,676,997
Produit de la rente de l'Inde...	1,050,000	1,050,000
Recettes des colonies..........	7,254,293	»
Produits divers..............	18,261,519	17,231,717
	1,303,684,134	1,340,889,971
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841, applicable aux travaux extraordinaires..................	51,361,517	47,524,722
	1,355,145,651	1,388,414,693

Les recettes définitives montant, comme nous l'avons dit plus haut, à........................	1,396,371,592
Et les dépenses payées atteignant............	1,543,222,705
Il y a un découvert de......................	146,851,113
En y ajoutant l'excédant de dépenses du service colonial, montant à..........................	16,048,595
On a un découvert total de....................	162,899,708
sur lequel..................................	41,273,266
sont transportés à un compte spécial prescrit par l'art. 36 de la loi de finances du 25 juin 1841, pour l'extinction en avoir lieu au moyen de ressources extraordinaires déterminées par la même loi, et laissés provisoirement à la charge de la dette flottante.	121,626,442

Services spéciaux rattachés pour ordre au budget.

	Loi de 1845.		Loi de 1848.
	Recettes.	Dépenses.	Recettes et depens.
Légion-d'Honneur.........	7,103,098	6,897,798	7,940,711
Imprimerie nationale......	2,810,000	2,810,000	3,022,307
Chancelleries consulaires..	400,000	400,000	533,630
Caisse des invalides de la marine................	8,026,510	8,026,510	9,249,755
Service de la fabrication des monnaies et médailles...	1,350,494	1,350,494	988,734
	19,690,102	19,484,802	21,735,137

Service colonial.

La loi du 8 décembre 1848 a arrêté le budget de ce service pour l'exercice 1845, en recette comme en dépense, à 22,146,470 fr.

OPÉRATIONS

De la Caisse d'amortissement et de la Caisse des dépôts et consignations

PENDANT L'ANNÉE 1848.

Rapport sur la situation de ces deux établissements au 31 *décembre* 1848, *en exécution des art.* 114 *et* 115 *de la loi du* 28 *avril* 1816 [1].

De grands événements ont signalé le cours de cette année et jeté une sérieuse perturbation dans les opérations dont nous avons à vous rendre compte. Des décisions gouvernementales et administratives ont porté de graves atteintes aux lois régulatrices de l'amortissement; les droits et les intérêts des créanciers de l'État en ont souffert; le crédit public et le Trésor national en ont ressenti des préjudices notables; vous jugerez s'il faut en accuser les actes des dé-

[1] La Commission était composée de MM. Berryer, membre de l'Assemblée nationale, président; Etienne et Lebeuf, membres de l'Assemblée nationale; de Gascq, président de la Cour des comptes; d'Argout, gouverneur de la Banque de France; Legentil, président de la Chambre de commerce de Paris; Marchand et Vivien, conseillers d'Etat; Montanier, directeur du mouvement général des fonds au ministère des finances.

positaires de l'autorité publique, ou gémir seulement des difficultés que les circonstances générales ont fait naître.

Au 1er janvier 1848, les ressources de la Caisse d'amortissement, pour l'exercice 1848, se composaient ainsi qu'il suit :

1° Dotations nnuelles.	48,886,565	»
2° Arrérages des rentes rachetées.	31,677,777	»
3° Arrérage des rentes provenant de la consolidation des bons du Trésor.	33,906,400	»
4° En caisse.	524	64
5° Bons du Trésor en portefeuille.	40,625,786	69
Total.	155,097,053	33

Ces ressources devaient être réparties entre les divers fonds de la dette inscrite dans la proportion suivante :

5 0/0				
Bons du Trésor.	39,844,112	32		
Dotation.	32,035,779	»		
Arrérages des rentes rachetées.	13,218,397	»		
Arrérages des rentes de la consolidation.	33,170,142	»	118,268,430	32
4 1/2 0/0				
Bons du Trésor.	309,873,	23		
Dotation.	246,254	»		
Arrérages des rentes rachetées.	139,715	»		
Arrérages des rentes de la consolidation.	222,889	»	918,741	23
4 0/0.				
Bons du Trésor.	471,801	14		
Dotation.	821,439	»		
Arrérages des rentes rachetées.	716,393	»		
Arrérages des rentes de la consolidation.	513,359	»	2,522,992	14
3 0/0.				
En caisse.	524	64		
Dotation.	15,783,093	»		
Arrérages des rentes rachetées	17,603,272	»	33,386,889	64
Somme égale.			155,097,053	33

Jusqu'au 23 février 1848 inclusivement, la loi du 10 juin 1833 continua d'être exécutée.

Les bons du Trésor en portefeuille au 1er janvier furent consolidés, aux termes d'une ordonnance du 7 du même

mois, jusqu'à concurrence de 40,625,740 fr. 79 c. par l'inscription d'une rente 3 0/0 de 1,623,947 fr.

Le cours des rentes 5 et 4 1/2 0/0 s'étant maintenu au-dessus de leur pair, les bons du Trésor continuèrent à être versés à la Caisse, journellement, pour les sommes afférentes à chacune de ces valeurs. Ces sommes réunies s'élevaient, au 23 février, à 11,610,934 fr. 08 c., savoir :

51 bons appartenant au 5 0/0..........	11,527,667 fr.	29 c.
— 4 1/2 0/0.......	83,266	79

Des versements en espèces, effectués chaque jour, s'élevèrent, dans cet intervalle, pour le 4 0/0, à 303,368 fr. 85 c., qui furent employés à l'achat, avec publicité et concurrence, de 12,173 fr. de rente, et, pour le 3 0/0, à 5,490,971 fr. 70 c., prix du rachat de 221,602 fr. de rentes.

La Caisse d'amortissement pouvait donc disposer, au 23 février, des valeurs suivantes :

Dotations annuelles....................	48,886,565 fr.	c.
Arrérages des rentes rachetées..........	31,911,552	»
Arrérages des rentes de consolidation ..	35,530,347	»
Bons du Trésor en portefeuille	12,901,034	»
Soit.............	129,229,498	»
Dont il faut soustraire les sommes employées en rachat de rentes depuis le 1er janvier, ci..........................	5,794,234	85
Restait une somme totale de...........	123,435,263	85

Plus un encaisse de peu d'importance.

C'est avec ces valeurs disponibles que la caisse d'amortissement allait se trouver au milieu d'une révolution, en présence d'une grande crise financière, et que, pour remplir les engagements de l'État, pour soutenir son crédit, pour protéger les intérêts des particuliers propriétaires d'inscriptions, elle devait faire agir le levier de ses ressources sur une masse de rentes négociables qui, sans déduire les rentes appartenant à des services publics ou constituées en majorats, présentait, au 23 février, le chiffre de 174,991,015 fr.

La Bourse fut fermée le 24 février et ne fut rouverte que le 7 mars ; à ce jour, le cours de tous les effets publics avait éprouvé une forte baisse; le 5 et le 4 1/2 0/0 étaient descendus au-dessous de leur pair.

Cet événement avait été prévu, et le directeur général de

la Caisse, par une lettre du 1er mars, rappelait à M. le ministre des finances que la répartition, entre chaque jour de bourse, des fonds affectés spécialement à chaque espèce de rentes, ayant été arrêtée, pour l'exercice de 1848, à la somme de 386,794 fr., le Trésor public allait avoir à verser cette somme à la Caisse d'amortissement, qui devait l'employer au rachat des rentes dont le cours ne serait pas supérieur au pair.

M. le directeur général ajoutait qu'aux termes de l'article 5 de la loi du 10 juin 1833, les bons du Trésor formant la réserve de l'amortissement, pour les rentes 5 et 4 1/2 0/0, qui s'étaient maintenues au-dessus de leur pair jusqu'au 23 février, devenaient exigibles jour par jour, en commençant par le bon le plus anciennement émis, et que le montant de ces bons devait être immédiatement employé au rachat des 5 et 4 1/2 0/0 descendus au-dessous du pair.

En conséquence, les versements journaliers de la Caisse centrale devaient s'élever à la somme de 644,814 fr.

Savoir :

Pour le 5 0/0	512,340	644,814.
Pour le 4 1/2 0/0	3,700	
Pour le 4 0/0	6,745	
Pour le 3 0/0	122,029	

Par une autre lettre du 7 du même mois, M. le directeur général invitait M. le ministre des finances à donner les ordres nécessaires au caissier central du Trésor public pour le payement de la somme de 516,040 fr., affectée à l'amortissement des rentes 5 et 4 1/2 0/0.

M. le ministre des finances, tout en reconnaissant l'exactitude des résultats présentés par la Caisse, conformément à la loi de 1833, répondit qu'il n'y avait pas lieu d'en faire l'application, et qu'en conséquence l'amortissement des rentes 5 et 4 1/2 0/0 continuerait à être payé en bons du Trésor, et que celui des rentes 3 et 4 0/0 le serait en espèces.

Dans un rapport fait le 9 mars au gouvernement provisoire sur la situation financière de la République, et publié par *le Moniteur* du lendemain, le ministre des finances s'exprimait en ces termes :

« L'amortissement doit être maintenu ; c'est un engagement de l'Etat envers ses créanciers ; il faut que cet enga-

gement soit rempli. Mais le gouvernement déchu avait disposé par avance des réserves de l'amortissement. Lorsque la rente est tombée au-dessous du pair, nous nous sommes trouvés dans cette alternative, ou de faire mouvoir l'amortissement et de suspendre les travaux, ou de les continuer en donnant, comme par le passé, des bons du Trésor au lieu de numéraire à la Caisse d'amortissement. Ce dernier parti avait le double avantage d'assurer du pain à ceux qui n'en ont pas, et de laisser les espèces dans les caisses du Trésor : plus 500,000 fr. par jour ! Il était donc impérieusement commandé par les circonstances. Je l'ai pris. J'ai décidé que la Caisse d'amortissement continuerait de recevoir les bons du Trésor au lieu d'espèces, en ce qui touche les rentes 5 0/0 et 4 1/2 0/0. »

Cette correspondance et ces décisions furent mises, par M. le directeur général de la Caisse d'amortissement, sous les yeux de la Commission de surveillance, qui, dans la séance du 13 mars, prit une délibération en ces termes :

« Les principes de la loi du 10 juin 1833 et le mode de leur application ont paru à la Commission de surveillance sainement interprétés par les lettres des 1er et 7 mars courant adressées au ministère par l'administration de la Caisse d'amortissement. Mais la réponse officielle du 8 du même mois, commentée et expliquée dans le rapport inséré au *Moniteur* du 10 mars courant, suspend en partie l'exécution de cette loi, par des motifs qu'il n'appartient pas à la Commission de discuter. »

Il est utile de faire remarquer qu'en suspendant le rachat du 5 et du 4 1/2 0/0, descendus au-dessous du pair, et en continuant, comme par le passé, et lorsque leur cours dépassait la limite légale de 100 fr., à convertir leurs fonds d'amortissement réservés, d'abord en bons royaux et ensuite en consolidations périodiques de rentes inscrites, afin de conserver la faculté d'en appliquer la ressource aux travaux publics, on établissait, contrairement à l'esprit et à la lettre de la législation existante en cette matière, une inégalité arbitraire de condition entre le sort des porteurs de nos quatre effets publics.

La préférence accordée au 3 et au 4 0/0 pour le rachat journalier du capital de cette partie de la dette conduisait

inévitablement à intervertir les rapports naturels des prix respectifs des diverses rentes, et constituait une situation anormale de ces valeurs de crédit en détruisant la corrélation des cours.

L'impartialité de l'État ne se maintenait plus dans les transactions de la place, et les cotes de la Bourse ont alors manifesté la plus-value des titres ainsi favorisés par le Trésor [1]. Quel que soit le parti que les circonstances commandaient de prendre, le gouvernement n'obéissait pas aux lois de la justice et aux véritables principes du crédit en traitant inégalement les créanciers du grand-livre national.

En vous rendant compte de ces débats, il ne nous appartient pas de rechercher ou d'indiquer ce que pouvait faire M. le ministre des finances pour concilier avec les immenses difficultés de la situation, et les obligations du Trésor et l'égalité de droits entre tous les créanciers de l'État.

Sous la date du 25 mars, un décret du gouvernement provisoire, *considérant qu'en l'état des choses la surveillance des opérations de la Caisse d'amortissement et de la Caisse des dépôts et consignations ne pouvait être régulièrement exercée que par le ministre des finances et sous sa responsabilité*, supprima la Commission de surveillance de la Caisse d'amortissement et de la Caisse des dépôts et consignations, et plaça dans les attributions personnelles du ministre la surveillance de ces deux établissements, précédemment confiée à l'indépendance législative.

M. le directeur général dut remettre sa démission entre les mains du ministre.

Une décision ministérielle du 27 mars prescrivit qu'à dater de ce jour et provisoirement, les fonds reçus de la Caisse centrale pour être employés au rachat des rentes 3 et 4 0/0 seraient exclusivement employés au rachat (au cours moyen de la bourse) des rentes 4 et 3 0/0 appartenant aux Caisses d'épargne.

Cette décision ministérielle, ce rachat arbitraire et forcé des rentes que la Caisse des dépôts et consignations détenait pour le compte des caisses d'épargne, étaient évidemment contraires aux intérêts de cette caisse, comme aux droits

[1] A ce jour le 4 0/0 se négociait au prix de 65 fr., le 3 à 49 et le 5 à 74.

des particuliers propriétaires d'inscriptions de rente, en faveur desquels les lois de 1816 et du 1er mai 1825 avaient dit : *Les rachats que fera la Caisse d'amortissement n'auront lieu qu'avec concurrence et publicité.*

Cependant les opérations de l'amortissement demeurèrent ainsi réglées. Un nouveau directeur général fut nommé au commencement d'avril, et, quelque zèle qu'il ait montré pour maintenir les principes fondamentaux des deux établissements qui lui étaient confiés, la décision ministérielle du 27 mars dut recevoir son exécution jusqu'au 14 juillet suivant.

A ce jour, fut promulgué le décret de l'Assemblée nationale constituante prescrivant la consolidation en rentes 5 0/0 de la dette de l'Etat envers les Caisses d'épargne. L'art. 7 de ce décret portait : « Les rentes 4 0/0 transférées à la Caisse des dépôts et consignations pour le compte des Caisses d'épargne, en exécution des lois du 31 mars 1837 et 22 juin 1845, *seront annulées.*

« Les autres rentes et les actions de canaux existant dans le portefeuille de la Caisse des dépôts et consignations et appartenant aux Caisses d'épargne *deviendront la propriété du Trésor.* »

Désormais, aucune partie des rentes acquises pour le compte des Caisses d'épargne ne pouvait plus être transférée à la Caisse d'amortissement, puisqu'elles étaient devenues propriété de l'Etat ; le bureau des transferts refusa de transférer les rentes de cette catégorie. La Caisse centrale ayant cependant continué ses versements de chaque jour, en numéraire, pour le rachat des 3 et 4 0/0, M. le directeur général de la Caisse d'amortissement fit connaître à M. le ministre des finances le refus du bureau des transferts, et, par une lettre du 19 juillet, il prévint le ministre qu'il allait faire reprendre les achats journaliers à la Bourse, avec publicité et concurrence. Le 22 juillet, il fut répondu qu'à partir du 14 du même mois, les sommes affectées à l'amortissement des rentes 4 et 3 0/0 entreraient dans la réserve et seraient représentées par des bons du Trésor, délivrés jour par jour, ainsi qu'avaient continué de l'être les sommes applicables au 5 et au 4 1/2 0/0 ; le ministre ajoutait que les payements faits en numéraire à la Caisse,

depuis le 14 juillet, devaient être reversés au Trésor en échange de bons qui porteraient la date de chacun des versements effectués.

Toute opération de rachat de rente par la Caisse d'amortissement cessa donc au 13 juillet 1848.

Nous devons dire ici que, du 7 mars au 31 décembre, le cours moyen des effets publics a été pour le 5 0/0 de........ 68 18 1/2
Pour le 4 1/2, de........................... 60 37
Pour le 4 0/0, de........................... 58 »
Pour le 3 0/0, de........................... 44 24 1/2

Dans ce même laps de temps, le 5 0/0 a été coté à 51 fr., et le 3 0/0 à 33 fr. 12 c. 1/2 (cours moyens).

Mais la totalité des rachats opérés jusqu'au 13 juillet, soit à la Bourse, avec publicité et concurrence, conformément à la loi de 1833, soit en exécution de la décision ministérielle du 27 mars, ne s'est élevée qu'à 1,252,829 fr. de rentes,

Savoir :

Rentes 4 0/0	74,204
Rentes 3 0/0	1,178,625

Cependant, par suite de nouvelles créations, notre dette inscrite était, en même temps, accrue de 58,335,103 fr. de rentes,

Savoir :

(En 5 0/0.)	
Pour la consolidation des Caisses d'épargne	21,000,000
Emprunt national au pair	1,308,884
Emprunt décrété le 24 juillet 1848	13,131,500
Consolidation des fonds des Sociétés tontinières	210 000
Pour le rachat du chemin de fer de Lyon	3,040,000
Pour les versements complémentaires des actions de ce chemin de fer	3,771,223
Pour la compensation accordée aux porteurs de l'emprunt national et de bons du Trésor provenant des Caisses d'épargne	634,000
(En 3 0/0.)	
Consolidation des bons du Trésor antérieurs au 24 février	13,800,000
Compensation accordée aux porteurs de ces bons	2,500,000
Consolidation de la réserve de l'amortissement (23 juillet)	2,735,887
Consolidation de la réserve de l'amortissement (17 février 1849)	4,238,820
	66,370,314

Dont il faut déduire, par suite de l'annulation des rentes 4 0/0 qui appartenaient aux Caisses d'épargne.	8,035,211
Somme égale.......	58,335,103

Durant la même période, pour remplir les conditions légales du contrat formé entre l'Etat et ses créanciers, et pour obéir notamment aux dispositions de l'art. 2 de la loi du 10 juin 1833, le fonds de dotation de cette Caisse d'amortissement demeurée inactive, qui était fixé depuis plusieurs années à la somme de 48,886,565 fr., se trouva élevé, en proportion des nouvelles rentes créées, à la somme de 63,795,488 fr., répartie ainsi qu'il suit :

Dotations annuelles du	5 0/0.....................	40,654,899
—	4 1/2 0/0..................	246,254
—	4 0/0.....................	821,439
—	3 0/0.....................	22,072,896
		63,795,488

Ainsi nous avons vu simultanément accroître la dette inscrite dans des proportions considérables, ajouter puissamment à la dotation de l'amortissement, et, malgré l'autorité des lois qui ont fondé et consolidé le crédit public en France, suspendre entièrement l'action de l'amortissement et faire passer toutes ses ressources dans la réserve.

Ces résolutions du ministère des finances ont, d'ailleurs, été ratifiées par le vote de l'Assemblée constituante, qui, dans le règlement du budget définitif de 1848, a consacré l'application faite aux dépenses publiques de la totalité des fonds de l'amortissement, réservés pendant le cours de cette même année.

Pour compléter le rapport des faits qui concernent la caisse d'amortissement, et qui appartiennent à l'exercice de l'an dernier, nous devons vous rappeler que le décret du 5 juillet autorisa le ministre des finances à transférer à la Banque de France des rentes provenant de la Caisse d'amortissement, pour couvrir une avance de 75 millions, et qu'à cet effet M. le directeur général dut, en exécution d'un arrêté ministériel, transférer à la Banque 4,308,000 fr. de rentes 5 0/0 rachetées par la Caisse. Mais nous ne devons pas oublier que la loi fondamentale du 28 avril 1816 portait (art. 109), que les rentes acquises par la Caisse seraient

immobilisées et ne pourraient, dans aucun cas et sous aucun prétexte, être vendues ni *mises en circulation*.

Le décret qui supprima la Commission de surveillance de la Caisse d'amortissement ne put porter une pareille atteinte aux garanties que cette institution avait reçues de sa loi fondamentale, sans exciter des inquiétudes et des appréhensions dans le public. Une proposition émanée de l'Assemblée constituante eut pour objet le rétablissement de la Commission, et bientôt un projet de décret, présenté par le ministre et adopté sans contradiction par l'Assemblée, remit en vigueur les dispositions de la loi de 1816, en les coordonnant avec les changements survenus dans le gouvernement de la France.

La nouvelle Commission de surveillance a été constituée au mois de novembre 1848; il ne dépendait pas d'elle de modifier les décisions antérieures et le système de suspension de l'amortissement, dans lequel on était entré depuis le mois de juillet; elle ne peut que vous présenter le résumé de la situation générale de la Caisse au 31 décembre 1848.

Cette situation offre les ressources suivantes, affectées par la législation encore existante au rachat de notre dette inscrite :

Dotations annuelles........................	63,795,488
Rentes rachetées............................	32,930,606
Rentes provenant des consolidations de la réserve	38,266,234
Plus un solde en bons du Trésor de 65,348,506 fr. 95 c., dont la consolidation a été faite le 17 février 1849 par la délivrance d'une inscription de rente 3 0/0 de..	4,238,820
Total...........	139,231,148

Ces ressources non employées auront ajouté, pendant le cours de la présente année, un important accroissement au fonds de la réserve.

Mais la condition provisoire dans laquelle l'amortissement se trouve ainsi placé ne saurait se prolonger. L'emploi de sa réserve dans les dépenses de l'Etat, et le maintien simultané du service des dotations et des arrérages des rentes qui appartiennent à la Caisse, semblent n'être qu'une affaire d'ordre et un simple revirement d'écritures. Cependant, le fonds dû aux créanciers de l'Etat, pour l'amortisse-

ment de leurs titres, devenant ainsi une ressource de trésorerie, la dette inscrite s'accroît par l'emploi même des facultés destinées à l'amortir.

De graves questions seront agitées, sans doute, sur la formation et la disposition de la réserve, sur la conservation ou la modification de notre système d'amortissement. Pour en préparer la solution, nous pensons qu'il n'est pas inutile de résumer les opérations de la Caisse d'amortissement depuis sa création jusqu'à ce jour.

En 1814, la France envahie et vaincue, épuisée par le sacrifice des dernières ressources de sa richesse et de sa force, surchargée des dettes du passé, menacée des réclamations et des prétentions de tous les peuples qu'elle avait dominés dans le long cours de ses victoires, ne désespéra pas de sa fortune, sous un gouvernement qui promettait de consacrer les grands principes de stabilité, de fidélité aux engagements et de respect pour tous les droits.

La Charte disait : *Toute espèce d'engagement pris par l'État avec ses créanciers est inviolable.*

La loi de finances du 23 septembre 1814 prescrivit la liquidation, et promit le payement de tout l'arriéré des dépenses des gouvernements antérieurs.

Les traités de paix imposèrent aux jours de nos revers la dette de nos années de succès.

L'impôt ne pouvait suffire à de telles charges ; il fallut recourir au crédit, tout ébranlé qu'il était par la pesanteur de si grands désastres.

Antérieurement à la Restauration, la dette inscrite s'élevait en rentes 5 0/0 (tiers consolidé) à...........	63,307,637
On dut ajouter, pour la liquidation de l'arriéré des exercices antérieurs à 1815.................	31,541,889
Pour le remplacement des biens ruraux des communes dont le gouvernement s'était emparé en 1813	2,631,303
Pour acquitter les engagements imposés par les puissances étrangères.........................	95,844,187
Total.......	193,325,016
Ces dettes du passé s'accrurent d'une inscription de rentes de................................	1,499,654
pour payer les dettes contractées par le roi dans l'exil. La dette reconnue au grand-livre fut donc	
en rentes 5 0/0 de............................	194,824,670

« Ce n'était pas assez, disait, il y a cinq mois, le rapporteur de la Commission de surveillance [1] ; ce n'était pas assez pour relever le crédit de l'Etat d'avoir proclamé la fidélité à tous les engagements contractés par les précédents gouvernements, de procéder à une liquidation sévère, mais équitable, de toutes les dettes du passé ; il fallait encore trouver un moyen de témoigner au public, par des opérations matériellement effectuées chaque jour, que le gouvernement avait lui-même la plus grande foi dans la valeur des effets publics, et qu'il ne craignait pas de consacrer les revenus les plus nets de la France à racheter ceux qui existaient déjà comme ceux qu'il allait être bientôt obligé de créer encore. C'est cette pensée courageuse et habile qui dicta la loi organique du 28 avril 1816. »

La Caisse d'amortissement fut créée placée sous la surveillance d'une Commission choisie entre des candidats présentés par les deux Chambres législatives, et confiée à la direction d'un fonctionnaire indépendant, nommé par le roi, et personnellement responsable de sa gestion. Par cette grande loi de finances de 1816, la Caisse d'amortissement fut dotée d'un revenu annuel de 20 millions de fr. qui devait être employé en rachats de rentes, ainsi que les arrérages des rentes ultérieurement rachetées. Ces rentes ne pouvaient, dans aucun cas, rentrer dans la circulation ; elles ne pouvaient être annulées qu'aux époques et pour les quantités qui seraient déterminées par une loi ; enfin l'article 115 stipulait, en ces termes, les obligations contractées envers les créanciers de l'Etat : *Il ne pourra, dans aucun cas et sous aucun prétexte, être porté atteinte à la dotation de la Caisse d'amortissement.*

La loi de finances du 23 mars 1817 compléta l'organisation de notre système de crédit, et fixa à 40 millions le montant de cette dotation annuelle : les bois de l'Etat furent en outre affectés à la Caisse d'amortissement.

Grâce à tant de garanties morales et positives, et sur la foi de l'ordre, de la paix et de la liberté, le crédit, ainsi restauré en France, se développa rapidement d'année en année. L'action continue de l'amortissement, dont les rachats

[1] M. Goudchaux, rapport fait au nom de la Commission de surveillance, le 11 mars 1849.

journaliers augmentaient la force progressive par une capitalisation d'arrérages réunie à sa dotation première, prêtait un appui chaque jour plus actif et plus secourable à l'élévation de nos fonds publics. Les négociations de rentes entreprises par le gouvernement et péniblement conclues en 1816 et 1817 au prix de 56, 57 et 58 0/0, se réalisèrent en 1818 à 66 et 67 fr., en 1821 à 87 fr. 07 c., en 1823 à 89 fr. 55 c.; en 1824 le cours du 5 0/0 avait dépassé le pair.

Le ministre qui dirigeait alors les finances reconnut que l'action de la Caisse d'amortissement allait être nécessairement interrompue; il prépara une loi pour la réduction de l'intérêt de la dette publique.

En 1825, la somme des rentes inscrites se trouvait augmentée de 4 millions de rentes, montant de l'emprunt contracté pour faire face aux dépenses de la guerre d'Espagne; elle avait été réduite par quelques annulations prononcées législativement; le grand-livre était définitivement chargé de 197,085,973 fr. de rentes; mais la Caisse d'amortissement, au moyen de sa dotation annuelle, de l'emploi cumulé des arrérages des rentes rachetées et du produit de ventes des forêts, avait acquis et possédait déjà 37,070,107 fr. de rente, en sorte que la dette négociable de l'État n'était plus que de 160,015,866 fr.

La loi du 1er mai 1825 ordonna que les sommes affectées à l'amortissement ne pourraient plus être employées au rachat des rentes dont le cours serait supérieur au pair; que les propriétaires d'inscriptions de rentes 5 0/0 auraient, dans des délais fixés, la faculté de les convertir en inscriptions de rentes 3 0/0 au taux de 75 fr., ou de 4 1/2 0/0 au pair; que toutes les rentes qui seraient acquises par la Caisse, du 22 juin 1825 au 22 juin 1830, seraient rayées du grand-livre et annulées au profit de l'État.

L'exécution de cette loi et de la loi d'indemnités, jusqu'à la fin de juillet 1830, produisit les résultats suivants :

La dette inscrite encore négociable était réduite, au 22 juin 1825, à la somme de........................	160,015,866
La conversion réduisit le fonds des 5 0/0 de..	31,723,956
Restaient.......	128,291,910
Des annulations partielles ordonnées législativement, dans le même intervalle de temps, avaient fait rayer..............................	1,168,524

La dette 5 0/0 ne montait donc plus qu'à........	127,123,386
Mais le grand-livre avait été chargé pour l'indemnité des confiscations faites sur les émigrés, en inscriptions de rentes 3 0/0, de...............	25,995,310
Par suite de la conversion en 3 0/0 de..........	24,459,035
En 4 1/2 0/0 de................................	1,034,764
Un emprunt autorisé par la loi du 19 juin 1828, et négocié au commencement de 1830, pour une somme de 80,000,000 de fr. en rentes 4 0/0 au cours de 102 fr. 07 c. 1/2, avait fait ajouter à la dette inscrite...	3,154,950
Total..............	181,747,445
Pendant cette même période de temps, du 22 juin 1825 au 31 juillet 1830, le cours des 5, 4 1/2 et 4 0/0 s'était presque constamment maintenu au-dessus du pair, et la Caisse d'amortissement avait racheté, principalement en 3 0/0, jusqu'à concurrence de.. de rentes.	16,763,067
La dette exigible et négociable n'était donc plus que de..	164,984,378

Ainsi, cette action continue du rachat des rentes par la Caisse d'amortissement, en même temps qu'elle assurait chaque jour aux porteurs des rentes de l'État un acheteur sérieux qui soutenait les cours, diminua l'importance des nouvelles valeurs émises. La dette primitive de 194,824,670 fr. se trouvait, au bout de quatorze années, réduite de 29,840,292 fr. de rentes, et, dans le cours de ces mêmes années, l'administration des finances du royaume avait pu cependant, au moyen des négociations de nouvelles rentes, payer toutes les dépenses de la guerre d'Espagne, acquitter l'indemnité des émigrés et pourvoir enfin aux frais de la guerre de Morée et de la grande expédition d'Alger. La dernière négociation de rentes s'était faite au-dessus du pair, à l'intérêt de 4 0/0, et la Caisse d'amortissement restait propriétaire de 37,813,080 f. de rente, les rentes rachetées par elle depuis le 22 juin 1825 ayant été annulées au fur et à mesure des achats, conformément à la loi du 1er mai, jusqu'à concurrence de 16,020,094 francs.

La révolution de 1830 fit éclater une crise financière menaçante; les fonds publics éprouvèrent une dépréciation considérable; le cours de toutes les rentes descendit au-dessous du pair. Le 5 0/0 ne l'atteignit et ne reprit son niveau que dans le milieu de 1833; pendant les années 1831 et

1832, trois nouveaux emprunts contractés en rentes 5 0/0 ajoutèrent 15,779,016 fr. à la dette inscrite. Mais, dans le cours de ces trois années, depuis le 1er août 1830 jusqu'à la fin de juin 1833, la Caisse d'amortissement avait racheté 12,548,650 fr. rentes de diverses natures.

L'accroissement de la dette, pendant ces années orageuses, ne fut donc que de 3,230.366 fr. de rentes, et par suite de quelques annulations partielles s'élevant à 452,217 fr., le montant total de la dette inscrite était, au 1er juillet 1833, de 167,762,527 fr.

La rente 5 0/0 ayant été ramenée au pair, et l'amortissement ne pouvant plus, aux termes de la loi de 1825, agir sur cette valeur, il parut nécessaire de déterminer le partage et l'application des ressources de l'amortissement entre les différents fonds publics ; c'est ce que fit la loi du 10 juin 1833.

Cette loi fixa, conformément aux lois antérieures, la dotation annuelle de la Caisse d'amortissement à la somme de 44,616,463 fr., et ordonna que cette dotation serait, ainsi que les rentes amorties, répartie au marc le franc et proportionnellement au capital nominal de chaque espèce de dette, entre les rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 0/0, restant à racheter. Elle ajoutait que les divers fonds d'amortissement ainsi répartis seraient employés au rachat des rentes dont le cours ne serait pas supérieur au pair ; qu'à l'avenir tout emprunt serait doté d'un fonds d'amortissement qui ne pourrait être au-dessous de 1 0/0 du capital nominal des rentes créées ; qu'enfin les fonds d'amortissement appartenant à des rentes dont le cours dépasserait le pair seraient mis en réserve et ne seraient payables, chaque jour, à la Caisse d'amortissement, qu'en un bon du Trésor portant intérêt.

Les lois des 27 et 28 juin 1833 prescrivirent l'annulation et la radiation sur le grand-livre de 32 millions des rentes 5 0/0 possédées alors par la Caisse d'amortissement.

Sous l'empire de cette loi nouvelle, et jusqu'au 31 décembre 1848, la Caisse d'amortissement, dont la dotation se trouva presque constamment réduite, par suite de l'élévation des cours, à des versements en numéraire pour les seuls fonds attribués au rachat des rentes 4 et 3 0/0, acquit, au cours de la Bourse, avec publicité et concurrence, 14,588,876 francs de rentes.

Le Trésor, en vertu des lois de finances, disposa des fon de la réserve de l'amortissement, soit pour pourvoir, pendant certaines années, aux dépenses du budget, soit pour payer des travaux extraordinaires, soit enfin pour éteindre ses anciens découverts. Les bons remis à la Caisse d'amortissement, qui représentaient les fonds réservés, furent, à diverses époques, consolidés en rentes 3 et 4 0/0. Du 1er juillet 1833 au 23 février 1848, il avait été inscrit au grand-livre de la dette publique, par suite d'emprunts faits aux Caisses d'épargne et de trois emprunts négociés en 1841, 1844 et 1847, une somme de rentes 4 et 3 0/0 de 21,618,011 francs. Déduction faite des rentes acquises par la Caisse d'amortissement, la somme totale des rentes dues fut augmentée, depuis le 1er juillet 1833, de 7,402,261 fr., et s'élevait ainsi, au moment de la dernière révolution, à 175,224,788 francs.

Nous avons dit plus haut que les opérations de la Caisse d'amortissement cessèrent entièrement au 14 juillet 1848. Pendant les trente-deux années de son activité, depuis le 1er juin 1816, cette Caisse a reçu de l'État, par le montant intégral de ses dotations annuelles, 1,412,592,404 fr. 60 c.; et par le produit des ventes de bois, en vertu de la loi du 25 mars 1817, déduction faite des primes et frais, 83,565,338 francs 98 c.; somme totale, 1,496,157,743 fr. 58 c.

Dans l'emploi de ces subsides et par l'accumulation des arrérages des rentes rachetées, malgré l'annulation de 48 millions de francs de ces rentes [1], la Caisse d'amortissement a racheté 80,950,700 fr. de rentes qui, au prix des rachats, tous faits au-dessous du pair, ont libéré l'État d'un capital de 1,633,474,090 fr. 06 c. La Caisse a, de plus, mis à la disposition du Trésor, sur les fonds réservés, 1,016,693,856 fr. 27 cent.

Ces immenses résultats pourront sans doute faire mieux connaître l'influence que l'établissement fondé en 1816 a eue sur l'affermissement de notre crédit public, l'efficacité des secours qu'il a apportés dans les jours difficiles, comment enfin son action puissante a soulagé l'avenir du fardeau des charges qui lui étaient léguées par les malheurs, les désordres

[1] Loi du 1er mai 1825 et des 27 et 28 juin 1833.

ou les besoins successifs du pays. L'appréciation des situations que la Caisse d'amortissement a traversées, et le succès de ses opérations dans les diverses périodes de son existence, nous semblent démontrer que c'est bien plus la sagesse, la loyauté, la justice des gouvernements, que la balance des recettes et des besoins, qui constituent la puissance et la fortune des nations.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

Depuis 1816, aucune pensée de réforme n'est venue solliciter la modification de la Caisse des dépôts et consignations. Tous les intérêts publics et privés s'unissent pour réclamer le maintien des garanties d'indépendance et de haute surveillance dont ses fondateurs l'ont entourée.

La nécessité d'un tel établissement est inhérente au droit qu'a tout débiteur de se libérer nonobstant le refus que fait son créancier ou l'empêchement qui peut rendre celui-ci incapable de recevoir. Jamais on n'a méconnu le droit de libération au moyen d'une *consignation* dans un dépôt public. La nature, l'étendue et les garanties des institutions de ce genre ont seules varié selon les temps.

En France, depuis l'édit de 1578, portant création de receveurs des dépôts et consignations dans tout le royaume, un grand nombre d'ordonnances, de déclarations, d'arrêts, attestèrent la haute sollicitude de l'administration publique pour la sûreté des sommes déposées ou consignées et pour la garantie des intérêts de tous les ayants droit. Les dispositions de ces règlements, et notamment des lettres patentes de 1689, étaient sages et protectrices, mais elles ne pouvaient remédier aux vices inhérents à l'institution même des receveurs des consignations. Trop souvent les fonds déposés entre leurs mains n'échappèrent ni au péril de leur propre insolvabilité, ni aux mesures fiscales des gouvernements obérés. Le souvenir de l'arrêt du Conseil de 1719 et de la déclaration de 1721 n'était point effacé, quand, en 1791, un décret supprima les offices de receveurs des consignations et de commissaires aux saisies réelles, et autorisa cependant les anciens titulaires des offices supprimés à continuer provisoirement leurs fonctions. Une organisation nouvelle devait être proposée par les Comités de judicature et des finances.

Mais, en 1793, la Convention nationale supprima définitivement les receveurs des consignations, et les sommes dont ils étaient dépositaires durent être versées par eux, en mêmes espèces qu'elles avaient été reçues, à Paris, dans la caisse générale de la trésorerie nationale, ailleurs, dans celles des receveurs de district. Ce mode de versement fut prescrit pour l'avenir, et tous les dépôts volontaires ou judiciaires se trouvèrent plus tard compris dans l'arriéré de l'an VI et soumis au mode de liquidation décrété l'année suivante, c'est-à-dire au remboursement en *bons des deux tiers*.

Les législateurs de l'an VIII fondèrent une caisse distincte et séparée de la trésorerie nationale, destinée à recevoir les fonds provenant du cautionnement des receveurs généraux et à opérer successivement l'amortissement de la dette publique. La loi du 28 nivôse an XII chargea cette caisse de la recette des consignations ordonnées soit par jugements, soit par décisions administratives. Les dispositions de cette loi, qui n'étaient pas moins inspirées par l'intérêt des particuliers que par l'intérêt de l'Etat, affectaient cependant au rachat de la dette publique les fonds provenant des dépôts volontaires et judiciaires, et la fortune privée, ainsi confondue dans les ressources publiques de l'amortissement, se trouva exposée à subir les exigences impérieuses de la guerre, et fut, au préjudice des ayants droit, détournée de sa destination.

Enfin, en 1816, le gouvernement voulut préserver les déposants des déplorables abus dont ils avaient souffert dans les temps antérieurs. La Caisse des dépôts et consignations fut fondée telle qu'elle est aujourd'hui constituée, et placée de la manière la plus spéciale sous la surveillance et la garantie de l'autorité législative.

Soumise, comme établissement distinct et indépendant, aux mêmes règles de responsabilité et à la même direction que la Caisse d'amortissement, la Caisse des dépôts et consignations fut chargée, par la loi de son institution, des dépôts volontaires ou judiciaires, des consignations, des services relatifs à la Légion-d'Honneur, à la Compagnie des canaux, aux fonds de retraite. La confiance qu'inspirèrent la publicité de sa gestion et son indépendance, la parfaite et constante régularité de ses opérations, annuellement constatée

par les déclarations de la Cour des comptes, firent successivement multiplier ses attributions, et notamment, en 1837, l'Etat lui donna l'importante mission de gérer les fonds appartenant aux Caisses d'épargne. Elle a pu exécuter ponctuellement à Paris et dans les départements ces divers services, en procurant à la fois un intérêt à tous les capitaux disponibles qui lui sont confiés, en les préservant de toute chance de perte; traiter avec les établissements publics, les communes, les départements, pour des prêts et des dépôts considérables; pourvoir à toutes les dépenses du personnel et du matériel de ses divers services, et, dans le laps de trente-deux années, réaliser des bénéfices montant à 43,315,548 fr. 63 c., sur lesquels elle a versé dans les caisses du Trésor public une somme de 39,324,858 fr. 07 c.

Après le 24 février 1848, la situation de la Caisse des dépôts et consignations devint critique et inspirait de sérieuses inquiétudes. Indépendamment d'environ 60 millions d'obligations résultant de prêts faits aux départements, aux communes, au domaine privé, l'actif particulier de la Caisse des dépôts et consignations, sans y comprendre le compte des Caisses d'épargne, était en majeure partie représenté par 57,708,760 fr. 3 c., employés en achat de rentes sur l'Etat, et par des versements en compte courant au Trésor public, jusqu'à concurrence de 22,717,510 fr. 35 c.

Le payement d'une partie des obligations était menacé de retards. La dépréciation des rentes acquises était énorme; leur réalisation eût agi fatalement sur les cours, et entraîné pour la Caisse des pertes considérables. Le compte courant au Trésor public déjà réduit, au 24 février, à 22,717,510 fr. 35 c., ne s'élevait plus, au 31 mars, qu'à la somme de 14,433,379 fr. 77 c. Ce fonds de roulement, ainsi réduit, était débiteur de plus de 11 millions d'intérêts liquidés en faveur des Caisses d'épargne sur l'année 1847, et devait prochainement faire face au payement du trimestre dû aux pensionnaires des Caisses de retraite, montant à plus de 4 millions. Les demandes en remboursement des dépôts volontaires se multipliaient, les compagnies de chemins de fer allaient retirer des sommes importantes déposées à titre de cautionnement, les compagnies des canaux réclamaient les fonds nécessaires à l'exécution de travaux nouveaux et

à des distributions de dividendes ; il était difficile de lutter contre ce courant et de maintenir la ponctualité ordinaire dans les payements, condition vitale du crédit de la Caisse des dépôts.

Le nouveau directeur général sentit qu'au moment même où il entrait en fonctions, les moyens de subvenir aux besoins de son service étaient à la veille de lui manquer.

S'il était impossible de songer, dans l'état du crédit public, à l'aliénation des rentes possédées par la Caisse des consignations, ces rentes pouvaient du moins servir de gage à un emprunt. Autorisé par le ministre des finances, M. le directeur général négocia avec la Banque de France, et le traité fut conclu dès le 6 mai. La Banque consentit à prêter à la Caisse des dépôts et consignations une somme de 30 millions, moyennant le transfert en garantie et selon les conditions prescrites par l'ordonnance de 1834, des rentes 5 et 3 0/0 appartenant à la Caisse ; les versements de la Banque furent réalisés dans le courant de mai et juin 1848 ; la durée de ce prêt fut fixée à trois mois, avec faculté de renouvellement pendant un an, d'accord entre les parties. Des remboursements partiels effectués par la Caisse des consignations dans le cours des derniers mois de 1848 ont réduit sa dette, au 31 décembre, à la somme de 25,500,000 fr.

L'importance de cet emprunt excédait peut-être les besoins de la Caisse ; mais cet excédant a permis de satisfaire aux convenances du Trésor, en remplissant le vide que le retrait des capitaux mis à sa disposition avait effectué dans ses caisses. En effet, au 31 décembre 1848, le compte courant de la Caisse des consignations au Trésor public s'est trouvé plus considérable qu'au 1er janvier de la même année ; il s'élevait à 34,804,192 fr. 5 c.

C'est ainsi que, sans faire éprouver aucune perturbation dans les services dont elle est chargée, sans porter aucune atteinte à l'exacte régularité de ses payements, et aux conditions de son crédit, la Caisse des dépôts et consignations a pu traverser la crise qui la menaçait, et réaliser, dans le cours de l'année 1848, un bénéfice de 3,990,680 fr. 56 c.

En vous présentant le tableau de la situation active et passive de la Caisse à la fin de l'exercice 1848, nous de-

vons vous faire connaître les résultats partiels des diverses opérations de cet établissement pendant le cours de cette année, pour les nombreux services dont il est chargé.

Des contestations administratives et judiciaires ont fait consigner, en 1848, une somme de.	51,609,859 31
et restituer, en vertu d'arrêts des tribunaux et de décisions officielles	114,042,902 76
Ce qui a diminué de....................	62,433,043 45

les ressources de cette origine, dont le solde était, au 1er janvier 1848, de 146,072,057 fr. 39 c., et s'est trouvé réduit, au 1er janvier 1849, à 83,639,013 fr. 94 c.

Ce compte s'était accru d'année en année depuis l'établissement de la Caisse. La décroissance subite de 62 millions s'explique par les circonstances qui ont multiplié les demandes en retrait de fonds consignés, et réduit considérablement la masse des versements nouveaux.

Nous devons faire remarquer que ce chiffre de....................................		62,433,043 45
comprend une somme de.......	34,818,932 50	37,290,073 58
en bons du Trésor, affectée à des cautionnements de chemins de fer, et une autre somme de....	2,471,141 08	

retranchée du compte des consignations pour être portée à d'autres comptes spéciaux.

Ce qui réduit la somme de l'excédant des remboursements en numéraire, sur les versements, à..................................	25,142,969 87
Cette somme comprend encore, pour remboursements de cautionnements de chemins de fer, en numéraire.........................	6,397,868 78
La diminution sur le solde des consignations diverses est donc de......................	18,745,101 09

Mais, par suite des nouvelles dispositions prises sur les faillites, on doit penser que ce compte s'accroîtra de versements importants.

Les colons de Saint-Domingue ont encore à recevoir sur l'indemnité du premier cinquième.	786,576 38
Sur celle des quatre derniers cinquièmes...	951,953 20
Ensemble..........	1,738,529 58

Une somme de 40,727 fr. 53 c., provenant de la négocia-

tion des monnaies d'or et d'argent envoyées par le gouvernement d'Haïti, figure au bilan de 1848 comme appartenant au compte de l'emprunt.

Les sommes versées en 1848 par les Caisses d'épargne s'élèvent à	29,050,410 83
Les remboursements faits à ces établissements pendant la même période ont été de...	275,454,226 75
d'où un excédant de dépenses de	246,403,815 92
qui réduit le solde créditeur de ce compte, qui était au 1er janvier 1848 de	354,496,656 58
à la somme de	108,092,840 66
au 1er janvier 1849.	

L'autorisation donnée par la loi du 22 juin 1845 à la Caisse des dépôts et consignations de convertir en rentes sur l'Etat les placements qui dépasseraient la limite fixée pour les dépôts par cette loi, avait déjà donné lieu, au 31 décembre 1848, à l'inscription sur le grand-livre, aux noms de 13,114 déposants, des rentes ci-après, savoir :

RENTES.		COURS.	CAPITAL EMPLOYÉ.
5 0/0	711,684 fr.	117 fr. 55 c.	16,732,291 fr. 35 c.
4 1/2 0/0	8,689	109 26	210,959 85
4 0/0	19,808	105 24	521,199 45
3 0/0	101,469	80 16	2,710,995 60
Ensemble	841,650		20,175,446 25

Le produit des rentes 5 0/0 de 10 fr. et au-dessous, vendues pour le compte des déposants des Caisses d'épargne, a été :

Recettes en 1848	99,170 75
Dépenses —	94,518 55
Solde	4,652 20

Dépôts en numéraire des Caisses d'épargne en suspens :

Recettes en 1848	2,987 26
Dépenses —	237 75
Solde	2,749 51

Les versements effectués par les instituteurs communaux, conformément à l'ordonnance du 13 février 1838, ont produit, en 1848	690,387 02
Les remboursements qui leur ont été faits ayant été de	279,614 48
l'excédant de recette a été, en 1848, de	410,772 54

auquel il faut ajouter le solde, au 1er janvier 1848,	4,779,307 37
ce qui porte le solde créditeur de ce compte, au 31 décembre, à	5,190,069 91

La Compagnie des canaux du Midi, d'Orléans et du Loing, qui a pour correspondant légal la Caisse des consignations, lui a laissé, au 31 décembre 1848, un solde de 530,723 fr. 19 c.

Les recettes sur dépôts volontaires n'ont été que de	2,114,886 38
Les restitutions se sont élevées à	3,124,669 19
d'où un excédant de dépenses de	1,009,782 81
qui réduit le solde créditeur de ce compte, qui était au 1er janvier 1848, de	3,656,599 52
à	2,646,816 71

Le solde que les donataires de l'ancien domaine extraordinaire ont encore à toucher, s'élevait, au 31 décembre 1848, à 183,020 fr. 42 c.

Les opérations en recettes et en dépenses effectuées pour le compte de divers établissements publics se sont balancées et ont un solde de 69,838 fr. 07 c.

Les dépenses faites pour le compte de la Légion-d'Honneur ont dépassé les recettes de 40,853 fr. 66 c., et réduit le solde définitif à 1,972,507 fr. 87 c.

Les remboursements à faire aux militaires congédiés et aux héritiers de ceux décédés sous les drapeaux présentaient, au 31 décembre 1848, un reliquat de 549,744 fr. 97 c.

Les fonds de retraite des fonctionnaires civils ont produit une recette de	22,315,064 40
Le payement des pensions et les achats de rentes affectées à ce service ont réclamé une somme de	22.000.654 49
L'excédant de recettes a donc été de	314,409 91
et a porté le solde, qui était de	4,944,713 03
à la somme de	5,259,122 94

Dépôts provisoires (cautionnements de soumissionnaires de travaux, fournitures, marchés, etc., au compte de l'Etat ou des administrations publiques).

Ce compte faisait précédemment partie des consignations administratives.

Recettes en 1848	4,639,984 41
Dépenses —	3,223,985 51
Solde créancier au 31 décembre	1,415,998 90

Liquidation de l'ancienne liste civile (décret du 25 octobre 1848).

Recettes en 1848	2,182,596 75
Dépenses —	303,808 49
Solde créancier au 31 décembre	1,878,788 26

Liquidation du domaine privé (même décret).

Recettes en 1848	1,238,011 08
Dépenses —	» »

Banque de France, son compte d'avances à l'intérêt de 4 0/0. (Prêt à la Caisse des dépôts.)

Recettes en 1848	30,000,000
Dépenses —	4,500,000
Solde	25,500,000
Les intérêts sur les consignations et dépôts de toute nature ont laissé disponible, au 31 décembre, un fonds de	15,874,744 60
Intérêts dus à divers	15,872,048 63
Bénéfices d'escomptes 7,401,723 54 / A réaliser 7,399,027 57	2,695 97
Ensemble	15,874,734 60

Les effets à payer présentent les soldes ci-après, savoir :

Mandats sur Paris et les départements	745,264 17
Traites à payer	638,907 77
Ensemble	1,384,171 94
Le débit du compte courant des receveurs généraux étant de	689,879 85
Il en résulte que ces comptables sont en avance d'une somme de	694,292 09

dont la Caisse des dépôts a à leur tenir compte.

Enfin, au 31 décembre 1848, la Caisse des consignations était encore dépositaire des bénéfices qu'elle a réalisés en 1848, lesquels s'élevaient à la somme de 3,990,680 fr. 56 c.

L'ensemble des ressources dont nous venons de faire le résumé, auquel il faut ajouter encore une somme de 61,084 fr. 18 c., mise en réserve pour payer les frais administratifs de 1848, qui n'avaient pas encore été acquittés au 31 décembre

de cette année, porte le total des sommes dont la Caisse des dépôts et consignations était débitrice au 31 décembre 1848, à 268,662,864 fr. 59 c.

Ces ressources se trouvaient placées comme suit au 1er janvier 1849, savoir :

En compte courant au Trésor public, à 4 0/0 pour les dépôts et consignations	34,804,192	05
A 5 0/0 pour les sommes provenant des Caisses d'épargne	10,976,338	97
Compte de la consolidation des fonds des Caisses d'épargne	96,169,211	39
Prêts à divers établissements et à divers	55,205,270	13
Créances à recouvrer	54,941	10
Avances à la Légion-d'Honneur	1,585,564	24
Valeurs de caisse et de portefeuille.		
Numéraire	941,745	86
Effets à recevoir	2,244,595	89
Effets publics représentant les fonds versés à titre de dépôts et consignations	14,233,579	80
Banque de France (compte d'inscriptions de rentes en dépôt)	32,598,506	»
Compte de la différence des cours sur les rentes 5 et 3 0/0 transférées à la Banque	11,665,296	73
Receveurs généraux, leur compte de transfert de fonds provenant des Caisses d'épargne	94,715	01
Intérêts sur obligations souscrites en garanties de prêts	7,399,027	57
Receveurs généraux, leurs comptes courants	689,879	85
	268,662,864	59

Les détails qui précèdent font voir que, pendant l'année 1848, la Caisse des dépôts et consignations a continué, dans le double intérêt des particuliers et du Trésor public, d'employer trois principaux modes de placements solides et productifs, pour faire fructifier les fonds dont la confiance publique lui remet la gestion : versements en compte courant au Trésor, achats d'effets publics et prêts aux départements et aux communes garantis par leurs ressources ordinaires et extraordinaires.

La simplicité de ces opérations et la scrupuleuse régularité des écritures, vérifiées chaque mois par les membres de la Commission de surveillance, rendent facile et clair l'exposé des mouvements de fonds et la situation générale de la Caisse.

Les comptes courants ouverts aux divers correspondants que lui désignent les diverses lois ou ordonnances qui ont déterminé ses attributions, constatent chaque jour les versements, les remboursements et les soldes créanciers et débiteurs qui composent son actif et son passif.

Dans le courant de 1848, le rachat irrégulier par la Caisse d'amortissement des rentes achetées pour le compte des Caisses d'épargne, par la Caisse des dépôts et consignations, devait l'exposer à subir des pertes notables. Du 27 mars au 13 juillet, il a été ainsi racheté 57,436 fr. de rente 4 0/0 et 751,531 fr. de rentes 3 0/0. Le prix de la vente de ces rentes à la Caisse d'amortissement au cours moyen de la Bourse ne s'est élevé qu'à la somme de 11,921,484 fr. 95 c.; leur valeur d'achat représentait 22,012,818 fr. 78 c., somme pour laquelle elle figurait dans le bilan de la Caisse des dépôts et consignations. La différence entre ces deux sommes, soit 10,091,333 fr. 83 c., est le montant de la perte dont la Caisse eût été frappée; mais le Trésor public a dû la prendre à sa charge, par suite du décret du 7 juillet 1848.

Il en a été de même d'une somme de 60,714 fr. 78 c. formant la différence entre le prix d'achat et le pair de 25,489 f. de rentes 5 0/0, transférées à des déposants, en vertu du décret du 9 mars précédent.

Ce décret imposait en effet aux Caisses d'épargne l'obligation de transférer aux porteurs de livrets, pour la seconde moitié du montant de leur versement et au pair, des rentes 5 0/0 achetées à un cours bien supérieur. Mais ce décret n'a pas reçu d'exécution au delà du transfert des 25,489 fr. de rentes dont nous venons de parler.

Le décret du 7 juillet prescrivit la consolidation en rentes 5 0/0, au cours arbitraire de 80 fr., des livrets des Caisses d'épargne résultant de dépôts antérieurs au 24 février, et dont le montant, en capital et intérêts, s'élevait à 80 fr. et au-dessus; opération immense, qui, s'appliquant à plusieurs centaines de milliers de livrets, imposa une tâche aussi étendue que minutieuse à l'administration de la Caisse des dépôts et consignations, chargée, par l'arrêté qui en réglait le mode, d'accomplir la plus grande partie du travail.

Bientôt la loi du 21 novembre suivant, rendue sous l'influence d'une nouvelle baisse des fonds publics, considéra

comme un acte de spolation la consolidation obligée des livrets en rentes au cours de 80 fr.; elle adopta le cours de 71 fr. 60 c., et ordonna que les déposants seraient indemnisés de la différence, et que, pour cette compensation, il leur serait remis des livrets spéciaux.

Les instructions détaillées, les modèles d'états et de bordereaux qu'il fallut adresser aux préposés de la Caisse dans les départements ; la solution rapide et toujours conforme aux principes de légalité et de comptabilité, sur une multitude de questions que fit naître la conversion des dépôts ; la réception, la vérification, la copie et l'expédition au transfert des innombrables bordereaux des Caisses d'épargne ; le prodigieux et inévitable développement de la correspondance, furent une grande épreuve et amenèrent une honorable manifestation de l'intelligence, du zèle et des habitudes laborieuses des chefs et des employés de l'administration de la Caisse des dépôts et consignations.

Le double travail de la consolidation et de la compensation a été jusqu'à ce jour, en ce qui concerne la Caisse, maintenu au niveau du travail que le ministère des finances accomplit parallèlement pour la confection et la délivrance des inscrip'ions.

Chargée de vérifier l'ordre, l'exactitude et l'activité de ces grands travaux, la nouvelle Commission de surveillance disait, dans son rapport du 11 mars dernier, qu'elle n'avait eu que des éloges à donner à la direction générale à laquelle est confié le double service de la Caisse d'amortissement et de la Caisse des dépôts et consignations.

Après un plus long examen, après une plus longue étude, après des vérifications plus nombreuses de l'organisation et de la gestion des deux Caisses, nous nous félicitons d'avoir à porter le même témoignage, exprimer les mêmes éloges, et émettre le vœu du maintien de cette précieuse institution dans son indépendance et ses principes constitutifs.

(Arrêté en Commission, le 9 août 1849.)

BERRYER, *président.*

TABLEAU GÉNÉRAL DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE PENDANT L'ANNÉE 1848.

Résumé général.—Importations et exportations. Le commerce général de la France avec ses colonies et les puissances étrangères a porté, en 1848, importations et exportations réunies, sur une valeur officielle [1] de 2,015 millions. C'est une diminution de 599 millions, ou 23 0/0, sur les résultats de l'année précédente; relativement à la moyenne des cinq années antérieures, la diminution est de 384 millions, ou de 16 0/0.

Calculés d'après les taux d'évaluation fixés pour l'année 1848, nos échanges ne s'élèvent, dans leur ensemble, qu'à la somme de 1,645 millions. C'est, par rapport au chiffre de 2,015 millions, résultant des taux d'évaluation arrêtés en 1826, une différence en moins de 370 millions, ou 18 0/0.

Dans ce chiffre officiel de 2,015 millions, l'importation est comprise pour 862 millions, l'exportation pour 1,153 millions. La valeur des produits importés est inférieure de 481 millions, soit 36 0/0, au résultat de l'année 1847, et de 382 millions, ou 31 0/0, au résultat de la moyenne quinquennale. La diminution à l'exportation n'est que de 118 millions, soit 9 0/0 par rapport à 1847, et, relativement à la moyenne de la période quinquennale, elle descend à 2 millions, c'est-à-dire à une proportion insignifiante.

Au taux actuel la valeur des produits importés se trouve réduite à 708 millions, au lieu de 862, ce qui constitue une différence de 18 0/0 [2]. Celle des marchandises exportées

[1] Cette valeur a été établie d'après les taux permanents d'évaluation officiellement arrêtés en 1826. C'est la *valeur officielle* qui, dans ce résumé analytique, sert de base aux appréciations comparatives.

[2] Pour ce qui concerne le mode différent qu'ont suivi, pour la fixation des valeurs, les Commissions de 1826 et de 1848, il faut rappeler qu'en 1826 le fret a été laissé en dehors de la valeur pour certains produits importés; il a été compris pour tous les produits dans les valeurs établies pour 1848. Pour l'exportation, au contraire, on a procédé de même aux deux époques, en ce sens qu'on a pris la valeur de la marchandise au lieu d'expédition ou d'embarquement. Il résulte nécessairement de là que la valeur *actuelle* des marchandises importées, comparée à leur valeur offi-

n'atteint que 936 millions, au lieu de 1,153 : différence, 16 0/0.

Ces résultats s'appliquent au *commerce général.*

En ce qui regarde le *commerce spécial*, la masse totale des échanges représente 1,390 millions; c'est 26 0/0 de diminution par comparaison avec l'année 1847, et 19 0/0 relativement à la moyenne des cinq dernières années.

Les valeurs actuelles, appliquées au commerce spécial, ne donnent plus que le chiffre de 1,154 millions, soit 16 0/0 de moins.

Le chiffre ci-dessus de 1,390 millions, valeurs officielles, se divise de la manière suivante : importations, 556 millions ; exportations, 834 millions. L'année 1847 donne 976 millions pour l'importation, et 891 millions pour l'exportation. C'est ainsi une différence en moins de 43 0/0 sur les importations, et de 6 0/0 quant aux exportations. La moyenne quinquennale produit 893 millions d'une part, et, de l'autre, 814 millions seulement; d'où suit, pour l'importation, une diminution de 38 0/0, et une augmentation de 2 0/0 sur l'exportation.

La somme des importations du commerce spécial n'atteint plus, au taux d'évaluation actuel, que 474 millions, et celle des exportations que 690 millions : différences, 15 et 17 0/0, avec les évaluations officielles.

Commerce par mer et commerce par terre.— En recherchant la part afférente à chacun des deux modes de transport à l'aide desquels les marchandises arrivent en France ou en sortent, on trouve que le chiffre de 2,015 millions, expression totale tant de l'entrée que de la sortie, se répartit de la manière suivante entre la voie de mer et celle de terre :

	VALEURS	
	Officielles.	Actuelles.
Commerce par mer....	1,441 millions.	1,176 millions.
Commerce par terre...	574	469

La proportion entre les deux voies de transport est de 72

cielle, se trouve atténuée dans une proportion comparativement moins forte à l'importation qu'à l'exportation. (Voy., sur la *Révision des valeurs officielles*, une note de M. Rondot, dans l'Annuaire de 1849, page 379.)

0/0 contre 28. Elle avait été, en 1847, de 74 0/0 contre 26. Mais, alors déjà, la moyenne de la période quinquennale ne faisait ressortir que 72 0/0 contre 28, chiffre auquel elle retombe aujourd'hui pour la nouvelle période de même durée; en sorte que l'ensemble du commerce par mer a simplement reperdu, en 1848, l'avantage de 2 0/0 qu'il avait acquis en 1847. C'est presque exclusivement l'importation qui a été frappée de cette décroissance. En effet, tandis que, pour 1847, ce commerce donnait 72 0/0, il ne donne plus que 67 pour 1848. Quant à l'exportation, elle se maintient, à 1 0/0 près, à la proportion remarquée pour l'année dernière, soit 75 0/0 au commerce par mer, contre 25 au commerce par terre.

Les moyennes quinquennales sont, savoir : à l'importation, 71 contre 29, et à l'exportation, 73 contre 27. On voit par ce rapprochement que, tandis que le commerce par terre s'est accru, par rapport au commerce par mer, de 4 sur 100, il a, au contraire, fléchi de 2 sur 100 à l'exportation.

Commerce par mer.— Dans le mouvement des transports par mer, dont la somme, comme on vient de le dire, est, en valeurs officielles, de 1,441 millions, la part du pavillon national est de 712 millions, soit 49 0/0; celle du pavillon étranger, de 729 millions, ou 51 0/0. La proportion était de 46 contre 54, tant pour l'année que pour la période quinquennale antérieure. La marine française a perdu 19 0/0 par rapport à l'année précédente, et 11 0/0 comparativement à la moyenne quinquennale. Le pavillon étranger, plus vivement atteint, ne présente pas une dépression de moins de 30 0/0 sur la première période, et 21 0/0 sur la seconde.

Dans les 712 millions que représente la masse des marchandises transportées par nos bâtiments, 191 millions appartiennent à la navigation réservée. Cette branche de notre mouvement maritime a perdu 32 0/0 sur 1847, et 28 0/0 sur la moyenne de la période quinquennale. La navigation de concurrence a été affectée dans le même sens, dans la proportion de 13 et de 3 0/0 seulement, par rapport aux mêmes périodes.

Nos colonies des Antilles, Cayenne et l'île de la Réunion entrent pour 5 0/0 dans le chiffre du commerce général; nos autres possessions, y compris l'Algérie, pour 7; la grande

pêche, pour 1, et le mouvement avec l'étranger, sous pavillon français, pour 36 0/0.

A ne considérer que la navigation internationale, on obtient les chiffres ci-après, comme expression du rapport entre le pavillon français et le pavillon étranger :

Navires français.....	**Année 1847..........**	**36 0/0.**
»	**Cinq dernières années**	**37**
»	**Année 1848.........**	**42**
Navires étrangers....	**Année 1847..........**	**64 0/0.**
»	**Cinq dernières années**	**63**
»	**Année 1848.........**	**58**

Le pavillon national s'est donc relevé, en 1848, par rapport au pavillon étranger, dans la proportion de 6 et 5 0/0.

Dans la navigation réservée, il existe sur la valeur des échanges une dépression marquée, et elle atteint principalement nos possessions de la Réunion, de Cayenne, de la Martinique et de la Guadeloupe. Sur ces quatre colonies, la différence comparativement, soit à 1847, soit à la période quinquennale, n'est pas inférieure à 44 0/0, puisque nous n'avons qu'une valeur de 70 millions contre 124 millions en 1847, et 127 pour la moyenne de cette même année, réunie aux quatre précédentes.

Importations et exportations réunies. — Dans le mouvement général des échanges de la France avec les puissances étrangères et ses colonies (commerce général), les Etats-Unis, l'Angleterre, la Suisse, la Belgique, les Etats sardes, l'Espagne, l'Association commerciale allemande, la Russie et la Turquie, désignées ainsi par rang d'importance des relations, ont absorbé 71 0/0. Le Brésil, les Pays-Bas et les Deux-Siciles viennent ensuite avec un contingent total de 5 0/0. Parmi nos colonies, l'Algérie seule a pris 4 1/2 environ 0/0, ce qui lui assigne, sous le rapport de l'importance, la septième place sur le tableau. Il ne revient à nos autres colonies ou possessions réunies que 5 0/0 environ. Le surplus, soit un peu plus du septième, se partage entre les trente-cinq autres puissances.

Nos échanges avec les Etats-Unis et les Etats sardes ont fléchi de 16 0/0 pour chaque Etat ; ceux avec la Belgique, de 24 ; les chiffres de 21, 39, 56 et 57 fournissent la mesure des différences dans le même sens, qui se produisent pour l'Es-

pagne, l'Association allemande, la Russie et la Turquie. L'Angleterre et la Suisse seules donnent, dans un sens opposé, des résultats de quelque intérêt ; l'augmentation est de 11 millions environ pour la première de ces puissances, et, pour la seconde, d'un peu plus de 4 millions, soit 4 et 2 0/0, par comparaison, sur l'ensemble du mouvement des deux périodes mises en présence l'une de l'autre.

Nous avons déjà dit, à propos du troisième tableau, que nos relations avec nos colonies de la Réunion, de Cayenne, de la Guadeloupe et de la Martinique réunies, avaient fléchi de 44 0/0 Toutes n'ont pas été frappées dans la même proportion. Ainsi, la Réunion n'est affectée que d'une dépression de 32 0/0, et Cayenne de 35, tandis que la Martinique et la Guadeloupe, considérées isolément, en ont éprouvé une, celle-là de 45 et celle-ci de 53 0/0. En ce qui concerne l'Algérie, une diminution de 16 0/0 seulement dans la valeur totale des produits échangés témoigne d'une situation moins défavorable.

La décroissance s'est étendue, en général, à tous les autres pays avec lesquels la France entretient des relations commerciales. Elle a été de 41, de 45, de 47 et 49 pour 100, à l'égard de l'Egypte, des Deux-Siciles, d'Haïti et de l'Autriche.

En 1848, l'Angleterre enlève aux Etats-Unis la prééminence sous le rapport de la valeur des produits que la France a tirés de ces pays pour sa consommation, et de ceux qu'elle leur a expédiés de son marché intérieur. Le compte de la dernière de ces puissances ne représente, en effet, qu'une valeur officielle de 217 millions et demi, tandis que celui de la première dépasse quelque peu le chiffre de 218 millions.

Parmi les autres pays avec lesquels le commerce spécial de la France (importation et exportation réunies) offre de l'importance, un seul, l'Inde anglaise, donne une légère amélioration. Ainsi, pour la Belgique, qui reprend, au commerce spécial, la troisième place que la Suisse lui a fait perdre cette année dans le commerce général, il y a diminution de 23 0/0 en valeurs officielles, et de 21 0/0 en valeurs actuelles. La diminution est de 26 et de 32 0/0, en ce qui touche les Etats sardes, de 20 et 28 0/0 pour l'Espagne, de

9 et 13 0/0 quant à la Suisse, de 53 et 61 0/0 en ce qui concerne la Russie, de 45 et 47 0/0 relativement à l'Association allemande ; elle atteint 62 et 65 0/0 avec la Turquie. Pour nos colonies, le commerce spécial (importation et exportation réunies), donne lieu aux rapprochements ci-après : il représentait, pour l'Algérie, en 1847, 86 millions, et dans la période quinquennale, 77 millions; en 1848, il s'est encore élevé à 75 millions. La diminution n'a été ainsi que de de 13 et de 3 0/0. Mais, en ce qui concerne les autres colonies, la réduction est bien autrement forte, et atteint chacune d'elles dans une mesure à peu près pareille. La Guadeloupe est tombée de 41 millions à 18, différence, 57 0/0; la Martinique, de 37 millions à 20 ; la Réunion, de 30 millions à 17, et Cayenne, de 5 millions à 3 : proportion de la diminution pour ces trois dernières colonies, 46, 43 et 44 0/0. Les différences, par rapport à la période quinquennale, ne s'éloignent que faiblement de ces proportions.

Pays de provenance. — Les marchandises que la France a reçues des Etats-Unis, à toutes destinations, sont évaluées 127 millions, valeurs officielles, contre 160 millions que représentaient, en 1847, les importations de cette provenance. La diminution est de 20 0/0. La Suisse vient ensuite, avec 105 millions contre 106 en 1847. La Belgique, qui occupe le troisième rang, donne 93 contre 150, diminution 38 0/0. Les Etats sardes, qui étaient déjà descendus à 90 millions en 1847, n'atteignent, en 1848, que 68 millions. L'Angleterre tombe à 56 millions, de 109 qu'elle avait fournis en 1847 ; et ce dernier chiffre était déjà fort réduit, comparativement à la moyenne quinquennale, qui ne s'élève pas à moins de 135 millions. La Russie, qui nous avait envoyé, en 1847, pour 111 millions de produits, n'en a plus fait entrer, en 1848, que pour 41, soit 63 0/0 en moins; mais il est à remarquer que dans cette diminution, les céréales figurent pour 49 millions.

L'Association allemande occupe le septième rang avec une diminution de 42 0/0. — L'Espagne arrive ensuite, elle fournit un contingent évalué à 32 millions. Il était de 50 millions en 1847. — Les envois faits par la Turquie, en 1847, avaient été de 98 millions, y compris 55 millions de céréales ; en 848, ils n'atteignent plus que 25 millions. — Les Indes au-

glaises et les Pays-Bas ont la dixième et la onzième place, avec des importations de 21 et de 19 millions.

Les onze puissances dont il vient d'être question absorbent à elles seules 73 0/0 du commerce général à l'importation.

La Réunion, la Guadeloupe, la Martinique, Saint-Pierre et Miquelon et la Grande-Pêche, les possessions françaises dans l'Inde, le Sénégal, l'Algérie et la Guyane française, classées selon leur rang d'importance, entrent, dans le même commerce, dans la proportion de 8 0/0; même proportion que l'année précédente.

Parmi les puissances qui se partagent les 19 0/0 restants du commerce général à l'importation, on remarque notamment le Chili, dont les envois, constamment en voie de progrès depuis 1844, dépassent 6 millions en 1848. Il faut aussi noter la Chine, la Cochinchine et l'Océanie réunies, dont le chiffre d'importation est à peu près égal à celui du Chili, et qui a triplé d'importance dans le cours de la période quinquennale.

Les expéditions faites par les Etats-Unis, la Belgique, les Etats sardes, la Russie et l'Angleterre, et ayant spécialement pour objet la consommation en France, ont perdu de leur importance, par rapport à 1847, dans la proportion de 21, de 42, de 41, de 58 et 60 0/0. Sur les 557 millions, expression de l'ensemble du commerce spécial à l'entrée, ces cinq puissances ont fourni, à elles seules, 286 millions, soit 51 0/0.

La consommation des produits des Indes anglaises s'est accrue de 5 0/0. Celle des provenances de la Turquie, de l'Association allemande, de l'Espagne et de la Suisse, a, au contraire, décliné dans la proportion de 70, 56, 42 et 45 0/0. La valeur du commerce spécial pour ces cinq puissances est de 104 millions, ce qui correspond à près de 19 0/0 du commerce spécial à l'entrée.

La consommation des produits de nos colonies a nécessairement ressenti l'effet de la diminution éprouvée par le commerce général. Cet effet se traduit par une dépression de 55 0/0 pour la Guadeloupe, de 37 et 39 0/0 à l'égard de la Réunion et de la Martinique; de 7 0/0 quant au Sénégal, et enfin de 24 0/0 en ce qui concerne Cayenne.

Le ralentissement le plus notable qui se soit produit, relativement aux puissances non dénommées ci-dessus, a atteint les provenances des Deux-Siciles, de la Norwège, des Pays-Bas, des villes anséatiques, de la Suède et du Danemarck. Les acquittements des produits expédiés de ces contrées ont décru de 62, 52, 42, 79, 57 et 93 0/0.

Pays de destination. — La valeur officielle des marchandises expédiées des ports de France à destination de la Grande-Bretagne a été de 232 millions, dont 190 appartiennent au commerce spécial. — Cette valeur n'a été, pour les Etats-Unis, que de 190 millions au commerce général, et de 117 millions au commerce spécial.

Une augmentation de 38 et de 50 0/0 ressort, pour la première de ces puissances, des chiffres ci-dessus, comparés à ceux analogues de l'année précédente. En ce qui concerne les Etats-Unis, les mêmes rapprochements produisent une diminution de 13 et de 12 0/0.

Par rapport à la période quinquennale, il y a accroissement, savoir : dans les envois à l'Angleterre, de 57 et 77 0/0, et de 23 et 18 0/0 relativement aux Etats-Unis.

La Suisse, qui arrive en troisième ligne, a reçu de nous pour une valeur de 98 millions de produits, dont la moitié environ a été tirée du marché intérieur.

Nous avons fourni à l'Espagne 83 millions de produits de toute origine, et, dans ce chiffre, les produits français entrent pour 64 millions. — La Belgique nous a demandé pour 76 millions, dont 66 de marchandises françaises. L'Association allemande 44 millions au commerce général, et 36 millions au commerce spécial.

Nos exportations pour la Turquie ont atteint la valeur de 29 millions, dont 12 seulement de marchandises françaises.

Avec le Brésil, les expéditions de l'espèce représentent 27 et 16 millions.

	COMM. GÉNÉR.		COMM. SPÉCIAL.	
	Augm.	Dimin.	Augm.	Dimin.
Pour la Suisse............	5 0/0	»	14 0/0	»
Pour l'Espagne...........	»	13 0/0	»	10 0/0
Pour la Belgique..........	7 0/0	»	12 0/0	»
Pour l'Association allemande	»	36 0/0	»	35 0/0
Pour la Turquie..........	4 0/0	»	»	25 0/0
Pour le Brésil............	»	25 0/0	»	23 0/0

La valeur des marchandises tirées de la métropole par l'Algérie fut, en 1847, de 97 millions ; elle n'a atteint, en 1848, que 83 millions : différence en moins, 15 0/0. Sur ces 97 et 83 millions, 83 et 73 représentaient les produits nationaux. — La diminution est dès lors de 3 0/0 plus faible au commerce spécial qu'au commerce général.

Nos colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion, du Sénégal et de Cayenne, ont reçu pour 10, 8, 5, 7 et 2 millions de marchandises ; c'est 52, 59, 53 et 54 0/0 de moins qu'en 1847. La proportion décroissante, par rapport aux cinq dernières années, est ici un peu plus forte encore, sauf en ce qui a trait au Sénégal, pour lequel la diminution descend de 53 à 44 0/0, et, pour Cayenne, de 54 à 45.

Nos relations d'exportation avec la Russie, les villes anséatiques, la Toscane, les Deux-Siciles et l'Autriche, ont perdu de leur importance dans la proportion de 2, 31, 23, 22, 50 0/0 par comparaison avec les cinq dernières années.

Remarquons, en passant, que le Mexique, qui, dans l'année la plus avantageuse de la période quinquennale, n'avait tiré de France que pour un peu moins de 14 millions de marchandises, s'empare, en 1848, de la onzième place au commerce général, et de la dixième au commerce spécial, avec 20 et 15 millions d'exportations.

Pays de provenance et pays de destination. — Le compte par *doit* et *avoir* des dix puissances avec lesquelles les relations commerciales de la France ont le plus d'activité, s'établit de la manière suivante, en prenant pour terme de comparaison le commerce spécial, tant à l'entrée qu'à la sortie :

	DOIT.	AVOIR.	DIFFÉRENCE.
1° États-Unis	117 mill.	101 mill.	16 mill.
2° Belgique	66	64	2
3° États sardes	47	47	»
4° Russie	14	45	31
5° Angleterre	190	29	161
6° Turquie	12	22	10
7° Association allemande	36	22	14
8° Espagne	64	21	43
9° Suisse	49	14	35
10° Deux-Siciles	7	9	2

Importations. — *Nature des produits.* — Sur la somme de 862 millions, qui forme le commerce général à l'entrée,

la part des matières premières nécessaires à l'industrie a été de 482 millions, dont 374 s'appliquent aux articles destinés à l'alimentation de l'industrie nationale. En 1847, la valeur de cette sorte de produits s'était élevée à 662 et 548 millions. La différence en moins est donc de 180 millions (27 0/0), et de 174 millions (32 0/0). Les soies contribuent à la formation de ces chiffres de 180 et de 174 millions, pour 28 millions au commerce général et pour 38 au commerce spécial; la houille pour 5 et 6 millions; les bois communs pour 19 et 20; les peaux brutes pour 9 et 10 millions; les laines en masse pour 20 et 16 millions; le lin pour 5 millions; la fonte brute pour 7 millions; le cuivre brut pour 3 et 7 millions.

La diminution sur les produits naturels de consommation a été de 58 0/0, tant au commerce général qu'au commerce spécial; elle n'a été que de 17 0/0 pour les objets fabriqués importés à toutes destinations, mais elle remonte à 58 0/0 sur ceux de ces objets qui ont été retenus pour le marché intérieur.

Les sucres de nos colonies entrent pour 21 et 24 millions dans la composition du déficit sur les produits naturels; les céréales pour 205 et 181, et les graines oléagineuses pour 23 et 5 millions.

Quant à la différence sur les produits manufacturés, elle affecte principalement, au commerce général, les tissus de laine (13 millions), l'horlogerie (3 millions), les tissus de lin ou de chanvre (6 millions), et, pour le commerce spécial, les tissus de lin ou de chanvre (8 millions), l'horlogerie (4 millions), les tissus de soie (3 millions), et les chapeaux de paille d'écorce, etc. (1 million).

Exportations.— Nature des produits.— Les exportations, dont la somme totale, comme nous l'avons déjà fait connaître, s'est élevée à 1,153 millions, se décomposent de la manière suivante :

Commerce général. — Produits naturels : 376 millions contre 360 en 1847, et 357 pour la moyenne de la période quinquennale.

Objets manufacturés : 777 millions contre 911 en 1847, et 799 pour la moyenne des 5 années précédentes.

Commerce spécial. — Produits naturels : 236 millions contre 192 et 191.

Objets manufacturés : 597 millions contre 699 et 623.

La dépression atteint les objets manufacturés dans la même proportion (15 0/0) au commerce spécial qu'au commerce général, alors qu'à l'égard des produits naturels il existe une amélioration de 5 0/0 au commerce général, et de 23 0/0 au commerce spécial.

Les variations les plus importantes en plus, au commerce général, portent, quant aux principaux articles d'exportation, sur les soies (60 et 10 0/0), les céréales (10 et 33 0/0), les eaux-de-vie de vin (20 et 62 0/0), les animaux vivants (14 et 7 0/0); elles représentent ensemble 30 millions environ, par comparaison avec 1847.

Dans le sens inverse, ces différences ont surtout atteint le café (32 et 4 0/0), le sucre brut et terré (41 et 12 0/0), les bois communs (34 et 25 0/0) parmi les produits naturels. En ce qui touche les objets fabriqués, il faut citer les tissus de coton, la tabletterie, la bimbeloterie, etc., les tissus de lin ou de chanvre, le papier, le sucre raffiné.

Quant au commerce spécial, on remarque parmi les objets naturels dont l'exportation s'est accrue, les céréales (38 millions contre 5 seulement en 1847), les eaux-de-vie de vin (21 millions contre 17), les soies (15 millions au lieu de 6); et, parmi les articles fabriqués, les tissus de laine (110 millions contre 101), les armes (7 millions au lieu de 2). Il y a eu décroissance pour les objets fabriqués, notamment sur les tissus de soie et de fleuret, dont les exportations, en 1848, ne représentent que 139 millions, alors qu'ils ont figuré pour 166 millions dans les états de l'année précédente; sur les tissus de coton, qui ne comptent que pour 132 millions, au lieu de 155; les peaux ouvrées (25 millions contre 28); enfin les tissus de lin ou de chanvre (20 millions contre 26).

Primes. — Le montant des primes d'exportation ou drawbacks payées par le Trésor, en 1848, s'élève en primes normales à 15,469,715 fr. Il avait été payé, au même titre, en 1847, 20,619,869 fr. Il existe donc une différence en moins de 5,150,154 fr., soit 25 0/0. Mais, aux termes d'un arrêté du 10 juin 1848, toutes les marchandises admissibles à la prime, le sucre excepté, ont obtenu un accroissement de prime de 50 0/0, et, en outre, un certain nombre d'articles, jusqu'alors complétement exclus de tout remboursement de

cette nature, ont reçu une prime de 4 1/2 0/0. Il en est résulté un surcroît de payement de près de 6 millions.

Les exportations de savons, de tissus et de fils de laine, de soufre raffiné, de plomb laminé, d'acide nitrique et de meubles, encouragées par cette mesure exceptionnelle et toute temporaire, ont pris d'assez importants développements, comparativement à 1847. Les fils et tissus de coton seuls n'ont pas participé à ce progrès. Cependant la différence entre les sommes payées en 1848, pour primes normales, et celles qui l'ont été en 1847, affecte exclusivement les sucres raffinés. Une quantité de 57,807 quintaux métriques de cette denrée, exportée en 1848, a donné lieu à un drawback montant à 6,468,000 fr., alors qu'en 1847 la quantité exportée était de 128,804 quintaux métriques, et la somme remboursée de 12,439,751 fr. La diminution s'élève, pour les payements à 5.971,751 fr.

La totalité des marchandises exportées sous bénéfice de prime est évaluée, savoir :

Au taux de 1826, à.........	320,671,428
Et au taux de 1848, à.....	194,643,932
Différence......	126,027,496

La valeur officielle des exportations analogues effectuées en 1847 ne s'est élevée qu'à 252 millions. Pour établir une comparaison entre les deux périodes, il faut défalquer du chiffre ci-dessus de 321 millions, celui de 73 millions [1] que représentent les tissus exceptionnellement admis à jouir de la prime de 4 1/2 0/0. On a alors les sommes suivantes :

Exportations de 1848.....	248,000,000
Id. de 1847.....	252,000,000
A l'avantage de 1847......	4,000,000

Pêche de la morue et de la baleine. — Les navires armés pour la pêche de la morue ont rapporté 412,431 quintaux métriques de morues vertes et sèches, d'huiles, de draches,

[1] Ces 73 millions se décomposent ainsi qu'il suit :

Fils de lin..........	295,000 fr.
Tissus de lin........	5,957,000
Tissus de soie.......	66,422,000
	72,674,000 fr.

de rogues et d'issues; c'est 29,854 quintaux, ou 8 0/0 de plus qu'en 1847. D'un autre côté, les exportations de morue sous bénéfice de primes se sont vivement relevées de l'espèce de langueur dans laquelle elles étaient tombées en 1847; c'est ce qu'atteste une augmentation de 66 0/0 sur le chiffre de 50,067 quintaux métriques qu'avait produit l'année dernière. Les opérations avec la Martinique, avec la Guadeloupe, avec l'Algérie, avec l'Espagne, le Portugal, l'Italie et le Levant, ont surtout contribué à ce résultat.

Une diminution de 70 0/0 existe sur les produits en huile et en fanons, de la pêche de la baleine et du cachalot.

Entrepôt.—Il est entré dans nos entrepôts, en 1848, 8,064,974 quintaux métriques de marchandises diverses valant ensemble, aux taux fixés en 1826, 497 millions. Ils avaient reçu, en 1847, 15,743,578 quintaux métriques, et 789 [1] millions de valeurs, d'où suit une diminution de 7,678,604 sur le poids, et de 292 millions sur la valeur, ou 49 et 37 0/0.

Parmi nos grands entrepôts, les plus fortement atteints par la diminution sur les valeurs sont ceux de Marseille et de Paris (52 0/0), de Lyon (39 0/0), de Nantes (32 0/0). Le Havre n'y participe que dans la proportion de 20 0/0, et Bordeaux dans celle de 6 0/0 seulement.

Mais ces proportions se modifient d'une manière assez notable dans la comparaison des quantités. De 52 0/0, la réduction pour l'Entrepôt de Paris s'élève à 70 0/0; de même, pour Marseille, au lieu de 52 0/0 de moins, on a 66 0/0; pour le Havre, 41 au lieu de 20. A Nantes, au contraire, la réduction de 32 0/0 sur les valeurs, descend, quant au poids, à 19 0/0, et à Bordeaux, celle de 6 0/0, signalée sur les valeurs, se change en une augmentation de 5 0/0.

[1] En valeurs actuelles, les chiffres ci-dessus se réduisent à 367 millions pour 1848, et, pour 1847, à 751 millions. Différence: 384 millions, ou 51 0/0.

Dans la différence entre la valeur officielle et la valeur actuelle pour 1848, les cotons en laine entrent pour 45 millions, les sucres coloniaux pour 7, les soies pour 13, les graines oléagineuses pour 11, et le tabac pour 14.

Les marchandises qui offrent les principales réductions sont, savoir :

1° Les sucres coloniaux, 677,760 quintaux métriques, valant 41 millions, contre 1,172,074 quintaux et 70 millions de valeurs en 1847 (42 0/0);

2° Les soies, 7,276 quintaux contre 12,785, et 40 millions de valeurs contre 67 (43 et 40 0/0);

3° L'indigo, 7,209 quintaux et 14 millions, contre 16,860 quintaux et 34 millions (57 0/0);

4° Enfin et surtout les céréales, 847,523 quintaux, valant 22 millions, contre 7,470,767 quintaux estimés 192 millions (89 0/0).

L'importance relative des différents entrepôts ne s'est pas sensiblement modifiée. Marseille seule, tout en conservant le premier rang sous le rapport des quantités, a dû le céder au Havre dans la comparaison de la valeur des marchandises entreposées. Du reste, ces deux entrepôts présentent encore une importance bien supérieure à celle de tous les autres réunis, puisqu'ils absorbent 71 0/0 de la valeur, et 62 0/0 du poids des produits entreposés. La part de Bordeaux s'élève de 6 à 9 centièmes de la valeur, et de 3 à 6 centièmes quant au poids.

Transit. — L'expédition des produits étrangers par emprunt du territoire français a porté sur un poids total de 351,976 quintaux métriques. En 1847, le poids des marchandises de transit avait atteint 769,471 quintaux. La différence serait donc de 417,495 quintaux métriques, ou 54 0/0; mais on a compris dans le résumé pour 1847 les houilles qui, en vertu de dispositions exceptionnelles, empruntent le territoire français pour passer de Belgique en Belgique, tandis que ces mêmes opérations n'entrent pas dans le résumé pour 1848, attendu qu'elles ne constituent pas ce qu'on entend communément par opération de transit. Il faut dès lors retrancher du chiffre total de 1847 celui du transit dont il s'agit, soit 118,900 quintaux, ce qui ramène l'expression, au poids, du transit véritable de 1847, à 650,571 quintaux métriques, et à 298,595 quintaux, ou 46 0/0, la différence au désavantage de 1848.

Les marchandises étrangères qui ont transité en 1848 sont évaluées à 207 millions, d'après le taux fixé en 1826.

C'est, à 2 millions près, le même chiffre que pour 1847. Ainsi, la réduction remarquée sur les quantités n'existe pas pour les valeurs officielles.

En valeurs actuelles, le transit, en 1847, représentait une somme de 176 millions ; la valeur, en 1848, n'est plus que de 161 millions : différence, par rapport à 1847, 9 0/0, et, par rapport aux valeurs officielles de 1848, 22 0/0.

Dans ce dernier exercice, le transit des céréales a été presque nul, alors qu'en 1847 il avait embrassé des quantités considérables qui ne formaient pas moins de 44 0/0 du mouvement total du transit. Par contre, on a obtenu des résultats plus avantageux sur quelques marchandises de prix ; la soie et les tissus de soie, par exemple, offrent un accroissement de 41 et 10 0/0 en valeurs.

La Suisse s'est maintenue, quant aux valeurs, au premier rang des puissances qui ont expédié les marchandises de transit, et les Etats-Unis au premier rang des pays de destination. La part de celle-là, dans les envois, a été de 42 0/0, c'est 4 0/0 de plus qu'en 1847. La part de celle-ci est de 29 0/0 dans les réceptions. Il y a ici une diminution de 4 0/0.

La Belgique prend le second rang des pays d'expédition, avec 13 1/2 environ 0/0 du chiffre total. Puis viennent les Etats sardes, l'Angleterre et l'Association allemande, avec 9 à 10 centièmes chacune. Les produits des Etats-Unis n'entrent dans ce mouvement que pour 7 centièmes, dans les proportions par pays de provenance.

L'importance de la Suisse, comme pays de destination des marchandises de transit, s'exprime par le chiffre de 24 centièmes; l'Angleterre figure, au troisième rang, pour 14 centièmes, et le Brésil, qui vient après, descend à 4 centièmes et demi.

Les marchandises expédiées par la Suisse ont consisté principalement en tissus de coton et de soie, en soies écrues et bourre de soie, en fromages, en peaux préparées et en outils et ouvrages en métaux. Elle a reçu notamment du sucre raffiné, des céréales, du café, du coton en laine, du fer en barres, des bois de teinture, du tabac, du plomb, de l'huile, des graisses et du soufre.

Comme pays de provenance, les Etats-Unis ont fourni au

mouvement général du transit, notamment des cotons et des graisses; ils lui ont demandé des tissus de toutes sortes, de l'horlogerie, de la mercerie et de la coutellerie.

L'Angleterre a fait transiter des fers, des tissus de toutes sortes, du coton en laine, de l'indigo, du tabac. Elle a fait venir, en transitant par la France, des soies et bourres de soie, des tissus de soie, de coton et de laine, du liége ouvré, de l'horlogerie, etc., mais particulièrement des soies et bourres de soie.

Voici quelle a été, sous le rapport spécifique, l'importance par pays de provenance d'abord, et ensuite par pays de destination, des opérations de transit pour les principales puissances qui alimentent ce mouvement :

Pays de provenance.		*Pays de destination.*	
Suisse.......	23,914 quint. mét.	États-Unis..	12,777 q. mét.
Belgique.....	23,254	Suisse.	276,377
Etats sardes..	8,265	Angleterre..	6,786
Angleterre...	18,088	Brésil......	3,033
Assoc. allem.	113.349	États sardes.	11,367
États-Unis...	72.925	Assoc. all...	6,458
		Belgique. ..	16,546

Perceptions. — Les droits de toute nature, perçus par l'administration des douanes, s'élèvent à la somme totale de 147,705,201 fr., savoir :

Droits d'entrée...............	89,941,439
» de sortie.............	2,447,504
» de navigation	2,071,646
Droits et produits accessoires..	2,008,108
Taxe de consommation des sels	51,236,504

Comparées à celles de l'année précédente, ces perceptions offrent une diminution de 53,390,272 fr., qui porte pour 5,686,816 fr. sur la taxe des sels, et, quant au surplus, sur les droits à l'importation. Les sucres de nos colonies y sont compris pour 19 millions, les laines en masse pour 4, la fonte brute pour 3, le café pour 2, l'huile d'olive pour 2, les tissus de lin ou de chanvre, les fers en barres chacun pour 1, les céréales pour 2 1/2.

Nous indiquons ici le chiffre des perceptions de chacune des principales douanes et la proportion dans l'ensemble, pour les années 1847 et 1848.

	1848.	1847.
Marseille.......	24,075,000 ou 16 0/0.	34,742,000 ou 17 0/0.
Le Havre.......	20,246,000 ou 14 »	26,002,000 ou 13 »
Bordeaux.......	12,044,000 ou 8 »	14,957,000 ou 7 »
Paris...........	10,945,000 ou 7 »	20,509,000 ou 10 »
Nantes.........	10,836,000 ou 7 »	15,918,000 ou 8 »
Dunkerque.....	5,277,000 ou 4 »	7,242,000 ou 4 »
Rouen..........	3,844,000 ou 3 »	5,933,000 ou 3 »
Autres douanes.	60,439,000 ou 41 »	75,792,000 ou 38 »

On voit, par le rapprochement de ces recouvrements, que la diminution pour la douane de Paris a été de près de 50 0/0, qu'elle dépasse 30 0/0 pour Marseille, et qu'elle atteint presque 32 0/0 en ce qui concerne Nantes. Bordeaux et le Havre n'ont fléchi que dans la proportion de 19 et de 22 0/0.

Navigation. — Le mouvement maritime de la France, tant avec ses colonies qu'avec l'étranger, à la voile et à la vapeur, a occupé 26,514 navires, entrées et sorties réunies; c'est 22 0/0 de moins qu'en 1847. La jauge de ces bâtiments était de 3,146,000 tonneaux; la différence au désavantage de l'exercice est de 1,151,000 tonneaux, ou 27 0/0. La comparaison avec la moyenne des cinq années antérieures produit des résultats un peu moins défavorables. A ce nouveau point de vue, la diminution se réduit à 13 et 14 0/0.

Sur les 26,514 navires dont il vient d'être question, 13,194 étaient couverts par le pavillon national. En 1847, le nombre de nos bâtiments affectés à la navigation dont il s'agit avait été de 13,234, soit le même à 40 près. Il en résulte que la réduction de 22 0/0 atteint exclusivement le pavillon étranger.

En 1847, la part du pavillon national n'avait été que de 39 centièmes; elle est, en 1848, de 50 centièmes. Cette part, dans la navigation de concurrence exclusivement, n'était que de 29 centièmes en 1847, elle s'est élevée à 38 en 1848. La comparaison, quant au tonnage, donne, à 2 centièmes près, des résultats identiques.

Une diminution de 33 et de 34 0/0 se remarque dans le nombre et dans le tonnage de nos bâtiments affectés au commerce de nos colonies. Nos autres possessions hors d'Europe ont été, à 6 0/0 près, le but ou le point de départ d'un égal nombre de voyages.

La navigation à vapeur, considérée séparément, compte, pour les navires chargés seulement, 5,548 voyages et 807,000 tonneaux. Dans l'ensemble il y a, par rapport à 1847, une diminution de 9 0/0 sur le nombre de voyages, et de 16 0/0 quant au tonnage. La répartition entre le pavillon français et le pavillon étranger attribue 34 centièmes au premier et 66 au second. La proportion était de 30 contre 70 en 1847; elle est, pour la période quinquennale, de 28 contre 72.

Ainsi qu'on l'a vu ci-dessus, dans la navigation de concurrence, le pavillon français s'est un peu relevé de l'infériorité où il se trouvait, par rapport à la plupart des autres puissances de l'Europe et avec les Etats-Unis, pour le transport des objets d'échange avec ce pays. Relativement à la Grande-Bretagne, la part du pavillon français est montée à 33 0/0, de 21 seulement qu'elle avait été en 1847, de 20 en 1846, de 18 et de 15 dans les trois années antérieures. De même avec les Pays-Bas, cette part qui, pour aucun des termes de la période quinquennale, n'avait dépassé le chiffre de 40, a atteint celui de 43 en 1848. Elle est de 53 dans le commerce avec la Belgique, commerce pour lequel si, en 1847, elle avait été de 45 centièmes, elle n'avait pas franchi le nombre 36 dans les quatre précédentes années. Ici, la moyenne des cinq ans ne donne que 35 centièmes; il y a donc amélioration de 18 centièmes dans ce dernier ordre d'idées. Des résultats semblables se produisent encore notamment, tant en ce qui concerne les Etats sardes que par rapport aux Deux-Siciles et à la Turquie.

NOTE SUR LES VALEURS ACTUELLES.

Nous avons rendu compte dans l'*Annuaire* de 1849 de l'institution des *valeurs actuelles*, de la création de la Commission chargée de les déterminer, des premiers travaux et des premiers résultats; nous pouvons, en conséquence, nous borner ici à parler des estimations qui ont été produites à la suite de la session de 1848-49[1].

[1] Voir pour de plus amples renseignements et des considérations plus étendues, une notice que nous avons publiée dans le *Journal des Économistes*, numéro 97, 15 avril 1849, t. XXIII, p. 21.

L'arrêté du 13 décembre 1848 a reconstitué la Commission et l'a rendue permanente; il lui a donné ainsi à juste titre une fixité et une liberté d'action qui étaient indispensables. Le nombre des commissaires a été triplé; les recherches ont été mieux dirigées; la plupart des chambres de commerce consultées ont répondu, sinon avec précision, au moins avec un certain empressement; enfin on a posé les bases d'une enquête permanente qui, dans un temps peu éloigné, produira chaque année, sur la valeur moyenne des produits, des ensembles de faits d'un haut intérêt.

Le caractère particulier, nous devons dire même le mérite et la garantie d'exactitude de ce vaste travail, c'est la bonne foi et l'indépendance avec lesquelles il a été procédé à toutes les évaluations. Les différentes nuances de l'opinion publique, en matière de législation douanière, sont représentées dans la Commission, et jamais la sincérité d'une seule estimation n'a été contestée, rarement il y a eu hésitation sur l'acceptation d'un chiffre. Ce travail, dans lequel l'approximation, même la plus hasardée, est appuyée sur des preuves matérielles, des pesées, des faits, des prix courants, ce travail a été, chose peu commune, consacré par un vote unanime. Ce n'est pas à dire pour cela que la Commission l'ait considéré comme l'expression de la vérité; nous ferons connaître dans quelles circonstances et avec quelles réserves il a été produit.

Nous nous occuperons auparavant des questions préalables qui ont été agitées dans le sein de la Commission. Pour être plus bref et plus vrai, nous rappellerons seulement les débats engagés dans la section des matières textiles, fils et tissus, qui, divisée en quatre comités, ne tint pas moins de trente séances.

La première de ces questions de principe avait une grande importance, et, si elle eût été résolue dans notre sens, elle eût apporté, entre les valeurs officielles et actuelles, une différence nouvelle qui les eût rendues encore moins comparables.

Le but, l'intérêt, l'utilité des états du commerce extérieur doit être la constatation impartiale et exacte de l'importance *réelle* des échanges du pays, c'est-à-dire la connaissance de la valeur moyenne 1° des marchandises importées

au moment où elles entrent sur notre territoire, par conséquent, avant la taxation de la douane ; 2° des marchandises exportées lorsqu'elles quittent la France.

A l'importation, les valeurs officielles et actuelles ont été calculées avec raison d'après les prix moyens des produits *non acquittés*, mais, à l'exportation, il n'a été tenu aucun compte dans les valeurs officielles et actuelles des restitutions de droit. Or, selon nous, le prix *réel* de la marchandise, vendue pour l'exportation et exportée, c'est le prix courant sur le marché français, moins le drawback ou la prime dont l'acheteur est ordinairement bonifié, soit par voie d'escompte, soit par liquidation directe. La section demandait donc la déduction du drawback ; sa demande n'a pas été accueillie. En restant fidèle au précédent de 1826, l'administration maintient une erreur. Un exemple va permettre de mesurer la portée de cette erreur : la laine figure à l'entrée, franche de droit, et à la sortie on comprend les 22 0/0 dans le prix du drap ; en fait on exagère la valeur de celui-ci du drawback de 9 0/0. En résumé, *les exportations sont trop fortes de toute la somme payée en drawbacks et en primes*.

On nous a fait observer que, si l'on entre dans cette voie, il faut, pour être conséquent, déduire du prix de toutes les marchandises exportées le droit de douane, acquitté à l'entrée, sur les matières premières qui ont servi à les fabriquer. Cette objection n'est pas sérieuse, car on n'a à rechercher et à indiquer que le prix *réel* de vente pour l'étranger. Si une marchandise n'est pas primée, sa valeur pour l'exportation est naturellement le prix courant sur les marchés de France ; si elle doit recevoir un drawback, sa valeur est, nous le répétons, le prix de vente à l'intérieur, moins la prime. — Il n'est pas surprenant qu'en 1826 on n'ait pas déduit le drawback ; le Bureau de commerce désirait que les exportations fussent supérieures aux importations, afin de faire ressortir cet excédant que l'on appelait alors une *balance favorable*.

Une autre question non moins intéressante a été l'objet d'un débat très-animé et fécond en enseignements utiles. On sait que sur les états de commerce sont reproduites, sauf quelques exceptions, les désignations inscrites au tarif. Les lois et ordonnances sur lesquelles est assise notre légis-

lation douanière portent, en général, pour ce qui concerne les fils et tissus, les dates de 1816, 1820, 1822 et 1826. Or, depuis vingt-cinq à trente ans, notre fabrication s'est entièrement transformée : tels articles ne se font plus ou sont aujourd'hui presque inconnus ; tels autres, après dix ans d'oubli, ont été reproduits sous un autre nom ; tels autres ont été créés, dont le commerce a acquis une importance extrême ; enfin la nomenclature et les titres génériques conservés par l'administration sont pour la plupart inexacts et incompris. La confusion est devenue telle, par suite du maintien de cette nomenclature, dont la douane elle-même ne connaît pas les termes, que les différentes étoffes, importées ou exportées, peuvent être placées arbitrairement dans l'une ou l'autre catégorie, sans qu'il y ait de contrôle ou de rectification possible. Céla est si vrai que la douane ignore où sont classés les jaconas et les nansoucks, les étôffes de pantalon en coton, les cotonnades lisses ou croisées en fils de couleur, etc. ; elle ne savait pas non plus, il y a quatre mois, ce qu'il fallait entendre par couvertures de soie, par tissus de poil non dénommés, par casimirs, par printanières ; elle maintient encore sur le tableau de 1848 le burail et le crépon de Zurich,—étoffes que l'on ne fait plus depuis soixante-dix ans, et sous les noms desquelles elle comprend les burats et les voiles ; —les gazes de coton, les tulles de fil de lin, etc., alors qu'il est notoire qu'on en fabrique à peine et qu'on n'en exporte plus ; elle applique ces deux titres à des gazes de soie ou à des mousselines de coton, et à des tulles de coton, etc.

Sans doute l'administration ne peut pas, de son autorité privée, modifier la nomenclature vieillie du tarif et des états de commerce, mais elle aurait dû prendre l'initiative d'une mesure nécessaire, et elle devrait ne pas opposer à toute proposition de classification simple et intelligente une résistance qui n'est motivée que sur les exigences de la tradition. La quatrième section de la Commission des valeurs a, sur notre proposition, vivement soutenue par MM. Vict. Grandin, Germain Thibaut, Ch. Tavernier, J. Dumas, Duché aîné, etc., entrepris d'établir une nomenclature vraie, concise et méthodique, qui comprenne et désigne tous les genres de fils, de tissus et de passementerie.

Ces deux questions n'ont pas été les seules qui aient été

soulevées; les limites de cette note ne nous permettent pas d'entrer dans plus de détails et de signaler les difficultés qui, n'ayant pu être surmontées [1], ont nui à l'exactitude des estimations et donné lieu à des réserves.

Les valeurs actuelles ont été calculées, en général, en vue du commerce spécial; il n'a guère été possible, on le comprend, de tenir compte, dans l'évaluation, des quantités qui figuraient au transit ou dans le mouvement des entrepôts; on n'a aucun renseignement sur la nature et le prix de ces marchandises, et, si on leur eût appliqué un prix, il fût résulté de l'addition, même proportionnelle des deux valeurs, une moyenne tout à fait fictive. Cependant la Commission ne désespère pas d'arriver, dans la session prochaine, à une approximation plus voisine de la vérité, quand elle aura pu réunir sur le cours moyen des produits étrangers un ensemble d'informations suffisant. Quant aux marchandises étrangères que frappe à l'entrée une prohibition absolue, et qui ne figurent sur les états de commerce qu'en raison de leur transit ou de leur passage en entrepôt, on a pu les évaluer directement et apporter ainsi plus d'exactitude aux chiffres du commerce général.

En 1847, la différence en moins entre les valeurs officielles et actuelles a été de 2 0/0 sur l'ensemble des importations spéciales, et de 19 0/0 à l'exportation (commerce spécial). En 1848, cette différence s'est élevée à 15 0/0 pour l'importation, et s'est trouvée réduite à 17 0/0 pour l'exportation (commerce spécial).

La Commission a prononcé, en 1848, sur 385 articles, et, en 1849, sur 1302; voici les résultats généraux de la révision, 1847 et 1848 étant comparés à 1826. Nous avons conservé pour cet aperçu la classification assez arbitraire, adoptée par la douane.

[1] Faute souvent de renseignements suffisants.

	NOMBRE DES ARTICLES DONT LA VALEUR, fixée pour 1826, a été					
	Élevée		Maintenue		Abaissée	
	Pour 1847.	Pour 1848.	Pour 1847.	Pour 1848.	Pour 1847.	Pour 1848.
IMPORTATION.						
Objets de consommation naturels...............	5	29	3	25	14	37
Matières nécessaires à l'industrie................	31	93	17	93	34	183
Objets de consommation fabriqués...............	8	32	7	50	43	111
EXPORTATION.						
Produits naturels,........	23	88	13	87	39	152
Objets manufacturés......	13	64	39	80	96	178
	80	306	79	335	226	661

184 articles n'ont pas été soumis à la révision de la Commission.

L'année 1848 était une année exceptionnelle; la dépréciation des cours a été telle que l'on ne peut mesurer la différence qui existe entre les valeurs *actuelles* et celles de 1826. On ne saurait faire cette comparaison avec les évaluations de 1847 qui n'ont pu être déterminées avec une précision suffisante. Néanmoins M. Ch. Coquelin[1] a voulu se servir de nos valeurs pour apprécier les progrès de l'industrie textile durant ces dernières vingt années, et, ne tenant compte que d'un certain nombre d'articles, il est arrivé à constater une baisse de 63 0/0 pour les cotons, de 62 0/0 pour la laine, de 54 0/0 pour la soie, et de 49 0/0 pour le lin et le chanvre. Pour obtenir des moyennes moins approximatives, il eût fallu faire porter le calcul sur les marchandises qui sont exportées en plus grande quantité; c'est ce que nous avons fait, et nous sommes arrivés aux résultats suivants :

Baisse de 1848 sur 1826 :	Fils et tissus de coton.	58 1/2 0/0.
—	— de laine.	52 0/0.
—	— de lin et de chanvre.	31 1/2 0/0.
—	Soies et soieries.	14 0/0.

[1] *Journal des Économistes*, t. XXIV, p. 359.

Nous ne relèverons pas quelques erreurs qui ont échappé dans le laborieux travail d'estimation auquel la Commission s'est livré; il est sincère et suffisamment vrai dans l'ensemble.

La Commission a déjà recueilli sur les principales branches de notre industrie des renseignements importants; en s'appuyant sur ces premières données, en les complétant par des enquêtes, elle espère rendre la statistique commerciale officielle l'expression fidèle du mouvement des valeurs et des échanges annuels de la France. NATALIS RONDOT.

Navigation et cabotage de la France.

Voici le classement, d'après leur tonnage, des navires à voiles et à vapeur existant au 31 décembre de l'année 1838 et de l'année 1848, à dix années de distance.

	1838.		1848.	
	Nombre.	Tonnage.	Nombre.	Tonnage.
Navires de 800 tonneaux et au-dessus	1	1,164	»	»
— de 700 à 800 tonneaux	1	717	2	1,496
— de 600 à 700	2	1,247	3	1,970
— de 500 à 600	12	6,373	14	7,519
— de 400 à 500	48	20,094	50	22,003
— de 300 à 400	171	58,410	202	68,904
— de 200 à 300	568	138,760	500	119,187
— de 100 à 200	1,310	189,950	1,408	197,235
— de 60 à 100	1,526	120,554	1,706	129,228
— de 30 à 60	1,243	55,935	1,616	67,524
— de 30 et au-dessous	10,735	86,659	8,852	68,232
	15,617	679,863	14,353	683,298

Ainsi, depuis dix ans, le nombre de nos navires a diminué de 1,264, mais leur tonnage a augmenté de 3,435 tonneaux.

Voici comment les navires et leur tonnage se répartissent entre les quatre principaux ports (année 1848) :

Le Havre	421 nav.	77,600 tonn.
Marseille	691	65,656
Bordeaux	376	62,402
Nantes	590	58,061

Nous croyons devoir ajouter les indications suivantes :

	Navires à voiles. Nombre.	Navires à voiles. Tonnage.	Nav. à vapeur. Nomb.	Nav. à vapeur. Tonn.
Existant au 31 déc. 1847.	14,204	657,693	117	12,567
Accroissement en 1848..	854	58,967	7	1,069
Total........	15,058	716,660	124	13,636
Extinctions en 1848.....	823	46,514	6	484
Effectif au 31 déc. 1848..	14,235	670,146	118	13,152

Ainsi 1848 présente sur 1847, aux navires à voiles. une augmentation de 31 bâtiments et de 12,453 tonneaux. Aux navires à vapeur, l'augmentation n'est que d'un bâtiment et que de 585 tonneaux.

Tout a été dit sur notre marine, mais il reste toujours beaucoup à faire. Quoi qu'il en soit, il est aujourd'hui constaté, non-seulement que nos marins dépensent plus que les marins anglais et américains, qu'il en faut un plus grand nombre pour le même travail, mais encore que nos navires, généralement d'un faible tonnage, moins perfectionnés parce qu'on a trop économisé sur leur construction, ne rendent pas proportionnellement les mêmes services.

Voici les résultats comparatifs du mouvement de notre navigation pendant les dernières années (navires chargés à voiles et à vapeur, entrée et sortie réunies) :

	1843.	1845.	1847.	1848.
Navigation réservée, navires..	3,178	3,667	3,533	3,184
— tonnage (1,000 ton.).	466	540	542	471
— de concurrence, nav.	8,253	9,012	3,701	10,010
— — tonnage..	739	558	1,047	1,049
— étrangère, navires..	16,565	17,586	20,794	13.320
— — tonnage..	2,042	2,174	2,708	1,626
Total : Franç. et étran. nav....	27,996	30,245	34,028	26,514
— tonnage........	3,247	3,672	4,297	3,146

Dans la navigation de concurrence, en 1843, les étrangers, et pour le nombre des navires et pour le tonnage, présentaient des chiffres doubles des nôtres. Cette année-là nous n'étions pas même parvenus à faire pour notre commerce de concurrence la moitié des transports maritimes! En 1845, la différence fut moins grande ; en 1847 aussi ; en 1848, infiniment moins. Cependant, même pendant cette dernière année, le tonnage étranger l'a emporté sur le nôtre de plus d'un tiers.

Passons au cabotage. On entend par cabotage la naviga-

tion d'un port français à un autre port français ; par grand cabotage, la navigation d'un port de l'Océan à un port de la Méditerranée, et réciproquement ; et par petit cabotage, la navigation d'un port à l'autre de la même mer.

La navigation de cabotage a employé, en 1848, 64,027 navires, jaugeant ensemble 2,441,227 tonneaux, et montés par 266,300 hommes d'équipage. Le chargement de ces navires s'est composé de 19,180,303 quintaux métriques de marchandises et denrées de toute nature.

	Grand cabotage.		Petit cabotage.	
Navires	1,027	2 0/0	63,000	98 0/0
Tonnage	147,858	6	2,293,369	94
Equipage	9,007	3	257,293	97
Chargement, q. métr.	1,903,000	10	17,276,000	90
Océan, navires	317	31	51,515	82
Méditerranée, navires.	710	69	11,485	18

La moyenne par navire, de tonnage, des hommes d'équipage et du chargement, présente les résultats suivants : grand cabotage, 144 tonneaux, 9 hommes et 1,854 quintaux métriques ; petit cabotage, 36 tonneaux, 4 hommes et 274 quintaux métriques.

Neuf ports comprennent à eux seuls, à la sortie, les 54 centièmes, et à l'entrée, les 52 centièmes du poids total (19,180,303 quintaux métriques) des marchandises et denrées expédiées par cabotage. Ces ports sont :

A la sortie.		*A l'entrée.*	
Nantes	13 0/0	Marseille	11 0/0
Marseille	9	Rouen	9
Bordeaux	8	Le Havre	9
Le Havre	5	Bordeaux	6
Rouen	4	Nantes	5
Port-de-Bouc	4	Toulon	4
Arles	4	Dunkerque	4
Cette	4	Rochefort	3
Libourne	3	Brest	3
223 entrepôts	40	222 entrepôts	48

Dans le poids total des marchandises du grand cabotage des ports de l'Océan, les grains et farines y figurent pour 33 0/0, les pommes de terre et légumes secs pour 18 0/0, les huiles 17 0/0, et les autres marchandises 32 0/0. Dans le petit cabotage du même Océan, les bois communs y figurent pour 16 0/0, matériaux à bâtir 13 0/0, sel marin 12 0/0, vins 11 0/0, grains et farines 10 0/0.

Dans le grand cabotage de la Méditerranée, les savons comptent pour 29 0/0, les vins pour 29 0/0, et les eaux-de-vie 14 0/0. Pour le petit cabotage de la même mer, les principales marchandises transportées sont les bois communs 22 0/0, les grains et farines 14 0/0, la houille 13 0/0, les matériaux à bâtir 11 0/0, et les vins 10 0/0.

ANALYSE DU PRODUIT

des droits d'entrée perçus par la douane.

Durant la période décennale qui comprend les années 1837 à 1846, le montant annuel des droits d'entrée perçus par la douane s'est élevé, terme moyen et en chiffres ronds, à 130,400,000 fr.

Il ne sera pas sans intérêt de rechercher en quelle proportion chacun des articles tarifés à l'importation a contribué à ce résultat. Les éléments du tableau que nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs existent dans les publications officielles ; mais nous ne croyons pas qu'on les ait encore réunis et groupés en un petit espace.

Sucres	41,031,927	Tissus de soie	605,312
Café	13,219,096	Peaux brutes	559,211
Coton	11,709,800	Riz	508,986
Huiles	9,585,023	Fils de coton	500,113
Laines	8,392,452	Houblon	461,273
Froment	4,375,179	Chapeaux de paille	433,335
Houille et coke	3,803,899	Bois de construct.	431,505
Fils de lin et de chanvre	3,095,947	Outils aratoires	392,957
		Marbres	346,710
Tissus de lin ou de chanvre	2,761,344	Bois de teinture	302,999
		Vins	293,967
Fonte brute	2,191,453	Lin	279,635
Fruits de table	1,693,284	Horlogerie	273,372
Tabacs fabriqués	1,249,872	Soies	243,462
Graines oléagin.	1,235,633	Cuivre	232,740
Graisses	1,135,736	Mercerie	217,020
Plomb	1,007,207	Tabac	199,426
Taureaux, bœufs, vaches et veaux	938,021	Thé	197,143
		Liége ouvré	192,367
Cacao	905,600	Résines indigènes	184,444
Poivre	845,621	Jus de réglisse	175,411
Machines et mécaniques	825,394	Porcs	172,048
		Gommes	166,025
Béliers, moutons, brebis et agneaux	782,639	Rhum et tafia	163,934
		Outils	160,652
Bois d'ébénisterie	718,190	Dentelles	155,950
Indigo	699,805	Aiguilles	154,565
Nitrates de potasse et de soude	688,509	Plumes en métal	146,476
		Verrerie	143,767
Fromages	686,090	Nattes	129,710
Chevaux, juments et poulains	677,451	Poisson	118,764
		Racines médicales	113,414
Potasse	670,040	Bimbeloterie	116,673
Acier	661,968	Cochenille	110,888
Chanvre	664,871	Meubles	108,098

Maïs	107,661	Scies	28,404
Fanons de baleine.	101,361	Papier	27,765
Châles cachemire..	87.875	Graisses ou huiles de poisson	27 358
Fruits oléagineux. .	81,354	Son	26,843
Soude	78,967	Charbon de terre	26,728
Fils de laine	78,900	Ardoises	26,384
Plumes à lit	78,525	Sumac et fustet	25,224
Nacre	76,297	Carthame	24.835
Poterie	75,644	Poils de chèvre	24,780
Joncs et roseaux	74,625	Cannelle	23,869
Beurre	72,054	Bière	23,867
Cachou	70 787	Tulle et dentelle de coton	22,933
Poils d'animaux	68,741	Noix de galle	22,512
Vitrifications	66,732	Cordages	22,192
Câbles en fer	66,181	Ecossines	22,144
Produits chimiques.	64,335	Plumes de parure	21,821
Effets à usage	61,725	Seigle	21,486
Ouvrages en bois. .	61,073	Fleurs médicinales	20,955
Pierres et terres servant aux arts et métiers	60,258	Sirops	20,643
Piment	58.674	Sangsues	20,405
Laque	57,673	Tuiles	19,162
Pâtes d'Italie	53,821	Pierres ouvrées	18,007
Fils de laine	52,879	Vanille	17,799
Quina	51,110	Mercure	17,622
Dents d'éléphant	50.958	Manganèse	17,545
Orseille	50,214	Graines à ensemencer.	17,433
Orge	47,840	Cire	17,213
Avoine	47,740	Garance	16,745
Cobalt	46,207	Sulfates	16,583
Linge de table	46,176	Bois à brûler	16,352
Pelleteries	43,113	Mâts et mâtereaux	16,267
Noir animal	41,530	Laiton	16,175
Tartrates	41,313	Guano	16,132
Etain	40.109	Grains perlés	16,067
Passementerie	40.068	Liqueurs	15,806
Quercitron	39,999	Racines de chicorée..	15,633
Colle	39 688	Camphre	15 337
Ancres	39,599	Sel ammoniac	15,244
Légumes secs	39,098	Rocou	14,306
Girofle	37,555	Rogues	13,745
Bois feuillards	37,289	Marrons et châtaignes.	13,687
Liége	37.118	Farines	13,412
Curcuma	36,564	Alpiste	13,297
Plumes à écrire	35,910	Résidu de noir animal.	13,143
Zinc	35,851	Bitumes	12,352
Boutons	35,396	Caoutchouc	12,317
Baumes	34,999	Feuilles	11,971
Viandes salées	34,973	Oreillons	11,783
Fruits médicinaux.	34,693	Meules	11,684
Manne	33.754	Graphite	11,427
Merrains	31,634	Fourrages	10,875
Librairie	30,495	Ecaille	10,615

Boucs et chèvres......	10,268
Mules et mulets.......	10,183
Espars et pigouilles...	10.116
Bulbes et oignons.....	9,778
Muscades.............	9,709
Huîtres...............	8,970
Viande fraîche........	8,596
Safran................	8,105
Nerprun...............	8,018
Albâtre...............	7,985
Parfumerie............	7,649
Cerneaux..............	7,093
Oxydes de fer.........	7,050
Fil de fer............	7,028
Engrais...............	6,997
Briques...............	6,725
Agaric................	6,705
Os....................	6,607
Opium.................	6,374
Lichens tinctoriaux...	6,164
Eaux minérales........	6,143
Couleurs non dénom..	6 074
Aloès.................	6,007
Antimoine.............	5,733
Chocolat..............	5,589
Semoule...............	5,511
Pommes de terre.....	5,341
Moules................	5,035
Végétaux filamenteux..	4.965
Légumes...............	4,904
Fruits à distiller......	4,640
OEufs.................	4,236
Herbes médicinales...	4,154
Cantharides..........	4,053
Ecorces de citron, etc...	3,880
Avelanèdes...........	3,517
Manches de gaffes.....	3,037
Gibier...............	2,913
Ecorce à tan.........	2,909
Musc.................	2,905
Coques de coco.......	2,679
Mélasses.............	2,410
Peaux de phoques et de chiens de mer....	2,325
Bois odorants.........	1,650
Cornes de bétail......	1,638
Miel..................	1,617
Salep.................	1.588
Lichens tinctoriaux...	1,545
Bruyères à vergettes..	1,436
Ambre gris...........	1,346
Gingembre...........	1,227
Corail brut...........	1,118
Ruches à miel.........	1,092
Pain et biscuit de mer..	1,040
Bois en éclisses.......	1,018
Orcanette............	1,009
Cendres bleues.......	914
Macis................	768
Homards.............	689
Amidon..............	600
Bougies de blanc de baleine...............	569
Perles fines..........	542
Levûre de bière......	524
Cire ouvrée..........	507
Drilles...............	503
Anis.................	494
Cornes de cerf........	463
Cassia lignea.........	453
Cendres végétales.....	446
Peaux préparées......	436
Prussiate de potasse...	435
Osier................	395
Succin...............	393
Chandelles...........	372
Tourbe crue..........	368
Chevreaux...........	296
Cendres et regrets d'orfèvre...............	245
Chiens de chasse......	237
Marne et cend. de houille.	220
Râpure de cornes......	203
Castoréum...........	194
Echalas..............	193
Borax raffiné.........	189
Libidivi.............	174
Présure..............	168
Verre cassé..........	168
Nickel...............	158
Bismuth.............	146
Gaude...............	121
Glu..................	117
Perches..............	111
Vert de montagne.....	110
Cidre et poiré........	76
Plantes alcalines......	67
Ecailles d'ablettes.....	32
Antales..............	24
Kermès..............	22
Sarrasin.............	20
Chardons cardières....	9

On voit, d'après ce qui précède, que durant la période de 1836 à 1847 les sucres venus d'outre-mer ont fourni,

terme moyen, près du quart des recettes totales de la douane.

Deux autres articles rendent au delà de 10 millions ; entre 1 million et 4 millions 300,000 fr., on compte dix articles.

Treize articles rapportent donc ensemble près de 108 millions, c'est-à-dire les dix-sept vingtièmes du total des droits d'entrée.

Entre 1 million et 500,000 fr., dix-sept articles.

De 500,000 à 100,000 fr., trente-un articles.

De 100,000 à 50,000 fr., vingt-quatre articles.

De 50,000 à 20,000 fr., quarante-six articles.

De 20,000 à 1,000 fr., quatre-vingt-huit articles.

De 1,000 à 100 fr., trente-cinq articles.

Au-dessous de 100 fr., sept articles.

En rayant tous les articles qui ne rapportent pas une somme de 100,000 fr., on ferait disparaître du tarif deux cents articles sur les deux cent soixante-un qui sont portés au relevé que nous venons de dresser. G. B.

Opérations des Banques publiques en France

PENDANT L'ANNÉE 1848 [1].

I. — *De la crise de* 1848. — *Situation après la révolution.* — *Pourquoi la Banque n'a pas liquidé.*

Les années se suivent et ne se ressemblent pas ; leurs vicissitudes influent d'une manière plus ou moins grave sur la situation et sur les opérations de la Banque. En 1846, la cherté des subsistances, l'importation de grandes quantités de céréales, ont principalement réagi sur la Banque. L'affaiblissement de nos réserves par la rapide sortie de 172 millions d'espèces en presque totalité exportées ; l'achat de 45 millions de lingots d'argent en majeure partie tirés de Londres, ont été la conséquence de ces faits dominants. Dans cette même année les opérations de la Banque se sont élevées à 1,726 millions. En mars 1847, la Banque a vendu au gouvernement russe 2,142,000 fr. de rentes au prix d'environ 50 millions. Ils ont servi à acquitter, par des compensations, le reliquat des sommes dues à l'étranger pour des

[1] Rapport annuel de M. d'Argout, gouverneur de la Banque.

achats de grains. Le commerce, libéré de cette dette, reprend son essor, les entreprises et les spéculations se multiplient; quelques symptômes se manifestent d'une surexcitation que la Banque évite d'encourager : les escomptes et les avances sur diverses valeurs atteignent pour la première fois au chiffre de 1,853 millions.

Le 24 février 1848, une révolution éclate en France et change soudain la constitution du pays. Personne n'était préparé à cet événement; il devait nécessairement apporter une grande perturbation dans toutes les transactions. Bientôt la situation se complique : des prédications dangereuses attaquent la propriété; sous diverses formes, la résurrection des assignats est demandée; la frayeur s'empare des esprits, les espèces sortent de la Banque par torrents et disparaissent aussitôt.

La Banque avait traversé, sans en être ébranlée, les événements de 1815 et de 1830 [1]; aucune altération ne s'était produite dans la régularité de sa marche. Mais il est presque impossible à un établissement de crédit de résister à la fois à une révolution politique et à la menace d'une révolution sociale. Néanmoins, en février dernier, l'encaisse s'élevait à 226 millions : la Banque entreprit courageusement de faire face à toutes les demandes de numéraire. Après quelques jours d'apaisement, la crise redoubla d'intensité.

Un rapport adressé par la Banque au ministre des finances, rapport que le gouvernement a fait insérer au *Moniteur*, rend compte en ces termes des efforts tentés pour conjurer l'orage : « Du 26 février au 15 mars, c'est-à-dire en « quinze jours ouvrables, la Banque a escompté, à Paris, la « somme de 110 millions. Sur 125 millions qu'elle devait au « Trésor, elle en a remboursé 77. Nous ne comprenons pas « dans ce chiffre 11 millions mis à la disposition du Trésor « dans divers comptoirs pour subvenir aux besoins urgents

[1] En 1814, la Banque, pendant quelques mois, cessa pour ainsi dire de fonctionner; on craignait le pillage. La Banque brûla ses billets; elle invita les comptes courants à retirer leurs fonds. Les réserves descendirent à 5 millions, la circulation à 10 millions, et les comptes courants à 1,300,000 fr. Cette crainte s'étant dissipée, la circulation remonta bientôt à 70 millions, et les réserves à 93.

« des services publics dans quinze départements [1]. De plus, « la Banque a escompté 43 millions dans les quatorze vil- « les [2] où elle possède des comptoirs, et elle y a soutenu le « commerce et le travail, etc., etc. Par des escomptes effec- « tués à Paris, elle a cherché à empêcher la suspension des « payements des banques de Rouen, du Havre, de Lille, « d'Orléans, etc. Du 26 février au 14 mars, l'encaisse de « Paris a diminué de 140 millions à 70 millions... De nou- « veaux guichets d'échange ont été ouverts pour accélérer « le service; aujourd'hui (15 mars) plus de 10 millions ont « été payés en numéraire; il ne reste ce soir à Paris que « 59 millions; demain la foule sera encore plus considéra- « ble; encore quelques jours et la Banque sera entièrement « dépouillée d'espèces, etc., etc. »

Il était temps de prendre un parti ; mais lequel ? La Banque devait-elle s'arrêter et liquider ? l'opération eût été prompte et facile. L'encaisse, quoique réduit, représentait encore 30 0/0 du passif exigible; 305 millions d'effets de commerce, à l'échéance moyenne de 45 jours, remplissaient le portefeuille; la Banque possédait en propre 1,170,000 fr. de rentes sur l'Etat; elle avait prêté 18 millions sur dépôts de lingots ou sur transferts d'effets publics; en moins de deux mois tous ses créanciers eussent été remboursés. Si elle n'avait eu à songer qu'à ses propres intérêts, peut-être aurait-elle préféré cette combinaison; elle ne s'y est pas arrêtée un seul instant, elle avait d'autres devoirs à remplir.

En effet, quelles suites désastreuses pour le pays la liquidation de la Banque n'aurait-elle pas entraînées ! Les commerçants et les industriels restés debout, désormais privés de la ressource des escomptes, que seraient-ils devenus?

[1] Savoir : les départements du Var, des Bouches-du-Rhône, du Gard, de l'Hérault, de la Haute-Garonne, des Pyrénées-Orientales, du Rhône, de la Loire, de la Haute-Loire, de l'Isère, du Bas-Rhin, de la Manche, des Côtes-du-Nord et de la Charente-Inférieure. (Il s'agissait surtout de pourvoir, sans le moindre retard, aux demandes des Caisses d'épargne et à la solde des troupes.)

[2] Savoir : Angoulême, Besançon, Caen, Châteauroux, Clermont-Ferrand, Grenoble, Montpellier, Mulhouse, Reims, Saint-Étienne, St-Quentin, le Mans, Strasbourg et Valenciennes.

Comment pourvoir régulièrement au salaire des ouvriers de toute profession, attachés à ces milliers d'ateliers dont la capitale fourmille? Fallait-il jeter sur la place publique, déjà trop peuplée, cette masse de travailleurs qu'une multitude de fabricants, au prix des plus pénibles sacrifices, parvenaient encore à faire vivre?

Bien plus, les approvisionnements de Paris exigent impérieusement des espèces, et Paris ne peut vivre sans viande et sans pain. Le numéraire n'était pas moins indispensable pour solder une partie de la paye des troupes de terre et de mer, la garde mobile, les ateliers nationaux, qui, grossissant chaque jour, ont fini par former une agglomération de 100,000 hommes.

Des espèces, il en fallait également pour alimenter les travaux des canaux, des rivières, des quais et des ports, une foule de dépenses administratives, les services si nombreux, si divers, si importants de la ville de Paris. La rentrée alors lente et incertaine des impôts répondait mal aux exigences du moment; or, la circulation métallique s'était appauvrie à tel point, qu'une échéance de 26 millions survenue quelques jours plus tard n'a donné lieu qu'à la rentrée 47,000 fr. en espèces. Faute d'écus tous les services publics étaient menacés d'une désorganisation immédiate. La Banque seule offrait encore un dépôt de numéraire. La raison d'État commandait d'en conserver la disponibilité.

Dans la nuit du 15 mars, sur la proposition du Conseil général de la Banque, un décret fut rendu : il déclara les billets monnaie légale, et jusqu'à nouvel ordre il dispensa la Banque de l'obligation de les rembourser; mais des billets non échangeables contre espèces courent risque de se discréditer; c'est pourquoi le même décret, renfermant leur émission dans d'étroites limites, fixa à 350 millions le maximum de leur circulation; il ordonna de plus que la situation de la Banque serait publiée toutes les semaines au *Moniteur*, enfin il autorisa la création de coupures de 100 fr. L'émission de billets de 50 et de 25 fr avait été demandée; ils eussent facilité le payement des petites transactions, mais en stimulant plus fortement à l'exportation d'espèces qu'il fallait retenir en France et s'efforcer de faire reparaître. Aussi le Conseil général s'est-il refusé à cette proposition.

Qu'on ne s'y trompe point; le but de ce décret n'était pas de substituer une circulation purement fiduciaire à une circulation métallique, mais bien de remplacer le remboursement légal et méthodique des billets par une répartition intelligente et discrétionnaire des réserves présentes ou prochaines de la Banque. En d'autres termes, le décret relevait la Banque de l'obligation de rembourser en espèces, afin de lui laisser le moyen de fournir des espèces au Trésor et à l'industrie dans la mesure de ses propres ressources, et autant que possible dans la mesure des besoins. Ajoutez que, pour maintenir le crédit de l'établissement, la Banque devait combiner ses opérations de manière à conserver toujours un encaisse rassurant.

La mission était compliquée et le succès incertain. Comment la Banque s'est-elle acquittée d'une tâche aussi épineuse? L'exposé des faits répondra à cette question. Mais auparavant je dois vous rendre compte d'un événement grave, conséquence forcée, mais, il faut le dire, alors non prévue, du décret du 15 mars : je veux parler de la réunion des banques départementales à la Banque de France. Pour bien juger cette transaction, quelques explications préalables sont nécessaires.

La première loi qui s'est occupée de la Banque, la loi du 24 germinal an XI, en régularisant l'organisation de l'établissement de crédit qui fonctionnait à Paris depuis l'an VIII, avait admis la création de banques locales, autorisées par le gouvernement. La seconde loi organique, celle du 22 avril 1806, et le décret impérial du 16 janvier 1808, ramenant tout à l'unité, n'avaient admis qu'une banque centrale et des comptoirs subordonnés établis *dans les villes où les besoins du commerce en feraient sentir la nécessité*. A cette époque, il n'existait encore en province ni banques locales, ni comptoirs dépendants de la Banque de France. Ce dernier système fut essayé dans les dernières années de l'Empire, et cet essai avorta; les billets de banque ne purent s'acclimater dans des villes qui conservaient encore le souvenir des assignats; déprimé par la guerre maritime, le commerce était dans un état de marasme; les comptoirs de Lille, de Rouen et de Lyon furent supprimés en 1813 et en 1817. Rouen, la même année, demanda une banque locale en remplacement

de son comptoir. En 1818, Bordeaux et Nantes obtinrent la même faculté. Ces établissements n'eurent d'abord qu'une existence languissante. Dix-sept années s'écoulèrent sans nouvel essai. En 1835, Lyon et Marseille songèrent à imiter un exemple presque oublié. De son côté, la Banque de France, pour seconder les progrès du commerce, créa, en 1836, deux comptoirs, l'un à Reims, l'autre à Saint-Quentin. Successivement elle en fonda treize autres. Lille, Toulouse, le Havre et Orléans donnèrent la préférence à des banques départementales. C'est ainsi que les régimes si contraires de l'an XI et de 1806, cheminant parallèlement dans le pays, s'emparèrent des principaux centres de commerce, combinaison bâtarde qui donna lieu à des inconvénients de diverse nature. La plupart des banques locales, faiblement organisées, fléchissaient dans les moments de crise, tandis que la Banque de France ressentait les contre-coups d'opérations qu'elle n'avait pu contrôler. Quelques désirs de fusions, manifestés par celle-ci, furent mal accueillis : les banques locales tenaient par-dessus tout à conserver leur indépendance.

Aussitôt la promulgation du décret du 15 mars 1848, elles réclamèrent l'application de ses dispositions. Un second décret, en date du 25 du même mois, fit droit à la demande, mais leurs billets n'acquirent le privilége de monnaie légale que dans le territoire des départements dans lesquels chacune de ces banques se trouvait établie; leur circulation réunie fut fixée à un maximum de 102 millions; à cette époque leur encaisse total s'élevait à 19,450,000 fr. Peu de jours suffirent pour démontrer l'insuffisance de ce second décret. Un papier purement local ne peut servir à solder les transactions qui s'opèrent de département à département, et à plus forte raison, les transactions qui s'accomplissent entre des villes séparées par de grandes distances. Les affaires s'arrêtèrent; bientôt cet état de choses devint intolérable.

La nécessité de transformer les banques locales en comptoirs de la Banque devint dès lors évidente. Mais comment procéder à cette substitution ? Fallait-il liquider les banques locales et les remplacer ensuite par des comptoirs ? Cette opération eût entraîné des délais considérables, et le service des escomptes ne souffrait point d'interruption. Donc, une fusion immédiate était

indispensable; mais sur quelle base et d'après quelles règles pouvait-on l'opérer? Devait-on calculer la *valeur au cours* ou la *valeur intrinsèque* de toutes ces actions, et payer des soultes? ou bien échanger au pair ces actions *valeur nominale* contre *valeur nominale?* Les deux premières combinaisons étaient impraticables; la troisième semblait injuste, parce qu'elle portait visiblement préjudice à la Banque de France. En effet, le cours des actions de la Banque centrale, dépréciées de plus de moitié depuis la révolution de Février, oscillait avec une rapidité surprenante selon les événements[1]; les actions de certaines banques locales ne trouvaient qu'exceptionnellement des acheteurs. Pouvait-on établir une compensation équitable entre des titres dont les cours variaient à chaque instant et des titres qui n'offraient plus de cours régulier? Quant à la valeur intrinsèque, il était absolument impossible d'en faire alors le calcul; le tiers du capital des banques départementales paraissait absorbé par la masse des effets en souffrance[2]; le capital de la Banque de France était également attaqué par la même cause. A cette époque il n'existait aucun moyen d'évaluer, même approximativement, le montant des pertes définitives. Restait l'échange au pair, valeur nominale contre valeur nominale: mais, comme nous venons de le dire, cette base donnait lieu à une grave objection : elle présupposait entre toutes ces actions une égalité de valeur qui n'avait jamais existé. Le passé démontrait, au contraire, que les actions de la Banque de France avaient toujours offert une grande supériorité sur les actions des banques départementales, une seule de ces banques exceptée[3]. Si la fusion s'était effectuée en janvier 1848, l'échange au pair des actions, d'après les cours moyens de 1847, aurait causé à la Banque de France

[1] Cours des actions de la Banque de France au commencement de janvier 1848, 3,220 fr. —Cours au 17 février, 3,200.—Cours au 7 mars, jour de la réouverture de la Bourse, 2,400. — Cours fin mars, 1,150.—Cours au 10 avril, 960.—Cours fin avril, 1,400.

[2] 7 millions 703,564 fr. d'effets en souffrance sur un capital de 23,350 000 fr.

[3] La Banque de Lyon. Il faudrait entrer dans de trop longs détails pour expliquer les causes de l'élévation du cours des actions de cette Banque départementale.

une perte de 27,210,000 fr.[1]. Ce calcul, parfaitement exact en 1847 et au commencement de 1848, devenait, deux mois plus tard, rétrospectif et hypothétique; or, la Banque se voyait acculée à la pénible alternative de renoncer à la fusion et de priver de toute ressource le commerce de nombreux départements, ou bien d'accepter l'échange au pair de valeurs nominalement égales mais très-inégales en réalité. Si la Banque avait désiré la fusion, ce n'était certainement pas sur cette base et dans un moment où déjà elle avait à se débattre contre d'innombrables difficultés.

Toutefois, lorsqu'il s'agit d'un grand intérêt public, le Conseil général n'hésite jamais; il a tranché la question dans le sens de l'intérêt général. En fait, la Banque a échangé l'inconnu contre l'inconnu, mais avec la conviction que cet échange lui était très-désavantageux; la Banque un jour sera peut-être dédommagée d'un sacrifice incertain dans sa quotité, mais positif et considérable; elle en est déjà récompensée par l'accroissement des services que la réunion des banques locales a permis de rendre au pays. Les décrets du 27 avril et du 2 mai, en sanctionnant les traités conclus entre la Banque de France et les délégués des banques locales, ont augmenté de 23,350,000 fr. le capital de la banque centrale; la limite de 350 millions, assignée à sa circulation a été élargie de 102 millions, maximum précédemment attribué à la circulation des neuf banques départementales. L'unité de direction, l'unité de circulation, les escomptes réciproques de comptoirs sur comptoirs, le service si prompt, si commode, si économique des mandats à vue délivrés par la Banque sur les succursales et par les succursales sur Paris, procureront au commerce de nombreux et d'incontestables avantages. Le mouvement des mandats suffit pour en donner une idée. Le chiffre total des mandats,

[1] Cours moyens des actions de la Banque de France et des Banques départementales pour 1847 :

Banque de France...	3,200 fr.	Banque de Marseille..	1,900 f.
de Bordeaux.	2,?00	du Havre....	1,300
de Rouen...	2,600	de Lille......	1,700
de Nantes...	1,700	de Toulouse..	2,400
de Lyon.....	3,700	d'Orléans....	1,200

délivrés en 1847, ne s'était élevé qu'à 96 millions ; en 1848, le total est monté à 439 millions.

Passons maintenant en revue les opérations ordinaires et extraordinaires accomplies par la Banque depuis le 24 Février. Nous commencerons par le service des espèces.

II. — *Du service des espèces.*

La Banque, dispensée de l'obligation de rembourser ses billets, s'est hâtée de se procurer des lingots ; elle en a cherché à tout prix, en France comme à l'étranger ; elle est parvenue à acquérir environ 40 millions en matières d'argent, mais à des conditions très-onéreuses.

Elle a livré successivement en espèces au Trésor central et aux administrations publiques de Paris, 105,318,000 fr. Elle a versé en outre dans la circulation de la capitale, soit pour faciliter l'arrivage des subsistances, soit pour subvenir à la paye des ouvriers, soit pour solder les appoints, une somme de 158,363,000 fr. en numéraire. Elle a ouvert au Trésor sur les succursales (par la voie du télégraphe lorsque les cas étaient urgents) divers crédits montant ensemble à 52,650,000 fr., sur lesquels les succursales ont versé en numéraire aux receveurs généraux 30,969,000 fr. Ces succursales ont en outre fourni au commerce et à l'industrie, dans les départements, 201,630,000 fr. d'espèces. En tout, à partir de mars, 506 millions en écus.

En rapprochant les sorties d'espèces opérées par la Banque centrale, pendant les années 1847 et 1848, on trouvera que les sorties de 1848 ont été numériquement plus faibles ; mais, si on les compare à la masse des opérations commerciales des deux années, les sorties de 1848 obtiennent la supériorité. Ajoutons qu'à la fin du second semestre de l'exercice 1848, la Banque (si cela eût été nécessaire), aurait pu sans inconvénient accroître notablement les payements en espèces.

En résultat, la Banque est parvenue, non sans peine, à alimenter suffisamment la circulation métallique. Les intentions du décret du 15 mars n'ont pas été déçues.

III. — *Prêts au Trésor.*

Sous le rapport du crédit, le Trésor a également trouvé dans la Banque un patriotique concours.

Le 31 mars, la Banque a prêté à l'Etat 50 millions sur dépôt de bons du Trésor de la République. Diverses considérations ont déterminé le Conseil général à consentir à une stipulation insolite. Il fut convenu que, pendant un an, ce prêt ne produirait pas d'intérêts. Cependant la Banque, comme nous venons de l'exposer, achetait des lingots à grands frais, afin de fournir au Trésor les espèces qu'il pourrait réclamer. Le 5 mai, second prêt de 30 millions, sur transfert de rentes, consenti, non au Trésor directement, mais à la caisse des dépôts et consignations. Le 3 juin, troisième transaction plus importante que les précédentes. La Banque s'est engagée à prêter 150 millions au Trésor, savoir : 75 millions en juillet, août et septembre 1848, et pareille somme en janvier, février et mars 1849, sur garantie d'un transfert de rentes pour la partie payable en 1848, et sur le gage de certaines forêts de l'Etat pour les 75 millions restants. Le Trésor, sage ménager de cette ressource, n'a encore prélevé que 50 millions sur ce prêt.

Une dernière opération a eu lieu avec le Trésor ; nous ne pouvons la passer sous silence : le premier dixième versé sur l'emprunt de 250 millions, adjugé le 10 novembre 1847, étant tombé en non-valeur, et les payements se trouvant interrompus par suite de la baisse des rentes, la loi du 24 juillet 1848 a entrepris, et elle a réussi à faire revivre cet emprunt, en changeant ses conditions. La Banque avait souscrit à cet emprunt jusqu'à concurrence d'une somme de 25 millions en capital ; le jour même de la promulgation de la loi du 24 juillet, le Conseil général a voté le versement des 22,500,000 fr. que la Banque avait encore à solder; elle a escompté les termes de payement, afin d'accélérer la réalisation d'une ressource nécessaire au Trésor.

D'autres transactions, ayant principalement pour but de procurer du travail à la classe ouvrière, ont été conclues avec les villes de Paris et de Marseille, et avec le département de la Seine. La ville de Paris, autorisée à emprunter 25 millions par la loi du 1er août 1847, et ne pouvant négo-

cier cet emprunt, a demandé à la Banque une avance de 10 millions. La Banque, par un traité en date du 25 juillet, s'est engagée à lui fournir cette somme. Le département de la Seine manquait de fonds pour achever certains travaux de voierie; la Banque, par un acte en date du 6 décembre dernier, s'est obligée à lui prêter 3 millions. Le même jour, et par des motifs analogues, la Banque a souscrit la promesse d'avancer à la ville de Marseille pareille somme de 3 millions à valoir sur un emprunt autorisé par les lois du 9 août 1847 et du 13 juillet 1848. La Banque a prêté, en outre, sur transfert de rentes, un million aux hospices de Paris, momentanément embarrassés. Elle a fait quelques autres avances de moindre importance aux hospices de Lyon et à d'autres établissements charitables.

Ces engagements forment un total d'environ 260 millions. Des lois spéciales ont régularisé celles de ces transactions que les statuts de la Banque n'autorisaient pas.

IV. — *Des Escomptes ordinaires et des Escomptes exceptionnels.*

Il convient de distinguer les escomptes ordinaires des escomptes exceptionnels.

Dans les premiers mois de la révolution de Février, le commerce réclamait des secours aussi larges que prompts. Du 6 mars au 24 juin, la Banque et ses anciens comptoirs ont escompté près d'un demi-milliard [1], et 176 millions du 24 juin au 31 juillet. Depuis cette dernière époque, les escomptes ordinaires ont diminué avec une affligeante rapidité. Toutefois, la situation de certaines manufactures, et particulièrement celle de grandes usines métallurgiques, exigeait une assistance exceptionnelle. Sur diverses garanties, des attermoiements ont été consentis, et de nouvelles avances ont été faites. La régularité de ces transactions serait susceptible d'être critiquée, si elles n'eussent été justifiées par la nécessité d'alimenter de nombreuses agglomérations d'ouvriers. Ce résultat a été atteint : 34 millions,

[1] 497 millions, non compris les escomptes effectués par les Banques departementales.



destinés à ces opérations insolites, ont prévenu, nous devons l'affirmer, de graves sinistres.

V. — *Des Comptoirs nationaux et des warrants.*

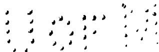
La Banque est pareillement venue en aide à des établissements dont la création a été provoquée par les nécessités du moment.

Les décrets du 7 et du 8 mars 1848 ont institué, à Paris, un comptoir national, *destiné à donner des moyens de crédit au commerce et à l'industrie* [1]; le commerce, la ville de Paris et le Trésor devaient contribuer par tiers à la formation du capital; le comptoir, créé pour trois ans, était autorisé à escompter des effets à deux signatures.

La Banque a voulu figurer sur la liste des souscripteurs; et comme l'établissement ne pouvait donner une extension convenable à ses opérations qu'en réescomptant son portefeuille, la Banque a admis les bordereaux du comptoir de Paris jusqu'à concurrence de la somme de 85 millions. Des comptoirs nationaux temporaires ayant été successivement institués dans un grand nombre de départements, leur papier a été réescompté jusqu'à concurrence de 131 millions par les succursales de la Banque placées dans les mêmes localités.

A la même époque les fabricants, les manufacturiers et les négociants ne pouvaient ni vendre les marchandises dont leurs magasins étaient encombrés, ni emprunter sur ce gage. Le décret du 21 mars a ordonné la création « *à Paris* « *et dans les autres villes où le besoin s'en ferait sentir*, de « *magasins généraux placés sous la surveillance de l'État,* « *et où les négociants et les industriels pourraient déposer* « *les matières premières, les marchandises et les objets* « *fabriqués dont ils seraient propriétaires* » Le même décret a ajouté que « *les récépissés extraits de registres à* « *souche transférant la propriété des objets déposés, se-* « *raient transmissibles par voie d'endossement* », disposition qui, en simplifiant les formes prescrites par le Code, devait faciliter les prêts sur gage.

[1] Expressions du décret du 7 mars.



Bien que les statuts ne permettent pas à la Banque de faire des avances sur marchandises, le Conseil général s'est empressé d'admettre ces récépissés à l'escompte. Il a ouvert divers crédits, montant ensemble à 18 millions, au commerce du Havre, qui souffrait alors de la mévente des denrées coloniales; la Banque a escompté à Paris 14 millions de warrants. En y ajoutant les opérations de semblable nature faites par quelques succursales, on trouvera un total de 60 millions [1].

Autre sujet de préoccupation : un grand nombre de constructions entreprises à Paris restaient inachevées; le décret du 4 juillet, rendu dans l'intérêt des ouvriers en bâtiment, décida que le sous-comptoir des entrepreneurs de constructions *serait autorisé à prêter sur garanties mobilières et immobilières*, et que *les garanties données à ce sous-comptoir profiteraient au comptoir national et à la Banque de France, et leur seraient acquises par le simple endossement des valeurs*. Par le même décret, le ministre des finances fut autorisé à prêter au sous-comptoir 500,000 fr., et à garantir ses opérations jusqu'à concurrence de 4,500,000 fr. Aussitôt le Conseil général a consacré à ces opérations un crédit de 5 millions.

Enfin, l'Assemblée nationale, prenant en considération la situation des marchands, des fournisseurs et autres créanciers du domaine privé et de l'ancienne Liste civile, a réglé, par son décret du 25 octobre dernier, un mode de liquidation. Peu de jours après, la Banque s'est engagée à escompter des traites de coupes de bois endossées par les liquidateurs, jusqu'à concurrence d'une somme de 4,500,000 fr., afin d'accélérer le payement d'un à-compte à ces mêmes créanciers.

Ainsi, soit par le service de ses caisses, soit par des es-

[1] Ces avances ont porté principalement sur les marchandises dont la nomenclature suit : bonneterie, châles communs, cuivre, coton, crin, cuirs, denrées coloniales, drogueries et teinture, eau-de-vie, fers, graine de trèfle et de luzerne, houille, ivoires, laines de France et étrangères, lin, linge de table, passementerie, grosse quincaillerie, soieries, acides, vernis, papiers, plomb, soie, sels métalliques, suifs, tissus de coton, de laine et de lin, tapis, vins ordinaires, zinc.

comptes réguliers ou exceptionnels, soit par des avances à l'industrie, soit par le réescompte des valeurs provenant des comptoirs nationaux, soit par l'admission des warrants et des garanties transmises au sous-comptoir des bâtiments, soit par les prêts consentis au Trésor, à la Caisse des dépôts, aux villes de Paris et de Marseille, etc., la Banque, dans la mesure de ses facultés, n'a rien négligé pour venir en aide aux besoins les plus urgents de l'État et de la société. Tous les ministres des finances, témoins de ses actes, ont apprécié son zèle, deux d'entre eux ont publiquement rendu témoignage de ses efforts.

Malgré la hausse considérable de l'intérêt de l'argent, la Banque a maintenu le taux ordinaire de ses opérations; elle a même réduit à 4 0/0 certaines transactions, conclues à 6 0/0 par quelques banques départementales, avant l'époque de la fusion.

Les débiteurs de la Banque se comptaient par milliers, et ils lui devaient des sommes énormes : elle a usé des plus grands ménagements à l'égard des maisons frappées par les événements. Elle s'est bornée à des actes conservatoires, elle n'a exercé de poursuites en déclaration de faillite que contre un très-petit nombre d'individus, dont la mauvaise foi devenait évidente ; elle ne s'est opposée à aucun arrangement, elle les a favorisés en toute occurrence. Le compte rendu au nouveau tribunal de commerce, le 30 décembre dernier, dans sa séance d'installation, atteste au surplus cette vérité.

Ce compte-rendu porte le nombre de faillites prononcées dans l'exercice 1848, à 1,219. « *Dans l'exercice précédent,* « (ajoute ce même document), *il y avait eu* 1,139 *faillites.* « *L'augmentation n'est pas considérable, si on la compare* « *au nombre des suspensions de payements. Il faut en* « *reconnaître la cause dans la modération des poursuites* « *exercées par les créanciers, et notamment dans la con-* « *duite de la Banque, qui a fait preuve, vis-à-vis de ses* « *débiteurs, d'une bienveillance digne d'éloges, et s'est em-* « *pressée de faciliter les liquidations amiables.* »

VI. — *Décroissance des affaires et des escomptes.*

Par là beaucoup de nouveaux malheurs ont été évités, beaucoup d'infortunes ont été adoucies; mais, comme nous l'avons déjà indiqué, depuis juillet, les escomptes ont marché en déclinant. La réduction progressive des opérations mensuelles, la décroissance des présentations de fin de mois, la comparaison des situations du portefeuille, ne prouvent malheureusement que trop la stagnation des transactions commerciales.

Les escomptes mensuels de la Banque centrale avaient dépassé 100 et 150 millions en janvier et mars; ils sont descendus, en novembre et en décembre, à environ 20 millions. Les escomptes effectués dans les deux derniers jours de novembre et de décembre 1847 s'étaient élevés à 25 et à 30 millions; les escomptes des jours correspondants en 1848 sont tombés à 5,400,000 fr. et à 2,800,000 fr. L'escompte du 31 décembre dernier s'est réduit à 1,371,000 fr. en effets sur Paris, et à 363,000 fr. en effets sur les succursales.

Au 16 mars 1848, le portefeuille de la Banque et de ses quinze comptoirs montait à 305 millions. Le 28 décembre, le portefeuille de la Banque centrale, de ses seize comptoirs et des neuf banques départementales, transformées en succursales, était descendu à 165 millions, et la Banque de France ne figurait dans ce chiffre que pour 42 millions.

VII.—*Des opérations de la Banque en* 1848 *comparées aux opérations de* 1847.

Voici les résultats principaux de cette comparaison :

En 1847, les escomptes de la Banque centrale s'étaient élevés à.....	1,332,000,000	
Les escomptes des succursales, à	478,000,000	
Les escomptes des Banques départementales, à................	851,000,000	2,661,000,000
En 1848, les escomptes de la Banque centrale sont descendus à.....	694,000,000	
Et les escomptes des anciens comptoirs de la Banque et des anciennes Banques départementales[1],		

[1] Ce chiffre comprend les escomptes effectués par les banques départementales depuis le commencement de l'année.

à...............................	950,000,000	1,644,000,000
Réduction dans les escomptes du papier de commerce............................		1,017,000,000
Les effets au comptant, encaissés gratuitement pour le compte du public par la Banque centrale, ont diminué de 1,122 millions à 420 millions. En 1848, la différence en moins a été de...........		702,000,000
Enfin, une multitude infinie de transactions se soldent par des virements, c'est-à-dire par le transport des sommes formant le crédit d'un compte courant sur le crédit d'un autre compte courant. Or, les virements effectués, en 1847, s'étaient élevés à 8 milliards 176 millions, les virements en 1848 sont descendus au chiffre de 5 milliards 932 millions. La réduction a été de...		2,224,000,000
En définitive, les transactions qui s'opèrent par l'entremise de la Banque et de ses succursales ont diminué [1], en 1848, de....................		3,943,000,000

Des faits analogues, il faut le rappeler, se sont manifestés après la révolution de Juillet. En 1831 et en 1832, le portefeuille de la Banque centrale est tombé à 25 et même à 18 millions. Les escomptes ne se sont relevés qu'après un long intervalle.

Mais le commerce et l'industrie ont aujourd'hui plus de vitalité, d'élasticité et de puissance qu'ils n'en avaient en 1830; les capitaux ont considérablement augmenté. Le commerce ne demande qu'à renaître; déjà les fabriques de plusieurs centres industriels ont repris une certaine activité; des ventes et des achats s'opèrent en province et à Paris, mais seulement au comptant; les engagements à terme sont toujours extrêmement rares. Espérons que les escomptes se ranimeront prochainement.

VIII. — *Situation actuelle de la Banque.*

La situation de la Banque s'est raffermie dans le second semestre de 1848, le mouvement des réserves en fait foi. Le 25 mai 1848, l'encaisse réuni de la Banque centrale, de

[1] D'un autre côté, il n'a été fait aucun prêt au Trésor en 1847. Les prêts de cette nature, effectués, en 1848, doivent venir en déduction de ces 4 milliards; mais les avances au gouvernement et aux villes ne sont pas classées dans les opérations commerciales.

ses anciens comptoirs et de ses nouvelles succursales, était tombé à 115 millions ; l'encaisse actuel est de 280 millions.

Une grande amélioration s'est pareillement manifestée dans la situation des effets en souffrance ; leur montant total s'est élevé pour la Banque centrale à la somme effrayante de....................................	57,000,000
Et pour les succursales, à la somme de..............	20,700,000
Total général............	77,700,000
Aujourd'hui, 25 janvier, les effets en souffrance ne figurent plus, sur la situation qui sera publiée demain au *Moniteur*, que pour la somme de........	14,340,000
La différence est de............	63,360,000

Quelle sera la perte définitive ? Le Comité des livres et portefeuille a cherché à en calculer l'étendue : une évaluation consciencieuse des recouvrements probables a donné la conviction que cette perte n'excèderait par 4 millions, à moins toutefois que des événements imprévus ne viennent déranger la marche des liquidations ; or, pareille somme a été passée au compte des profits et pertes, lors du règlement des dividendes des deux semestres de 1848 [1]. On peut donc considérer ces pertes comme étant déjà amorties.

IX. — *Des Succursales. — Comptoir d'Alger.*

Nous arrivons au chapitre des succursales ; elles sont maintenant au nombre de vingt-cinq ; nous croyons convenable de supprimer les renseignements détaillés que nous vous avons fournis jusqu'à présent sur chacune d'elles. Cette tâche nous mènerait trop loin ; les tableaux annexés au rapport rempliront la lacune.

Mais nous devons vous signaler un fait qui a particulièrement attiré notre attention. La masse des transactions qui se soldent par la création d'effets de commerce n'a que peu ou point diminué dans les villes secondaires, elle s'est réduite de moitié dans les villes commerçantes du premier ordre. Ainsi les escomptes effectués dans les comptoirs créés par la Banque, établis presque tous dans des villes secondaires, se sont élevés à 478 millions en 1847, et à 517 mil-

[1] Savoir : au 24 juin, 2,959,500 f. ; au 24 décembre, 1,079,000 f. Total, 4,038,500 fr.

lions en 1848. L'augmentation en faveur de 1848 est de 39 millions[1]; les escomptes effectués par les anciennes banques qui desservent des villes du premier ordre, ont baissé de 851 millions à 433 millions, c'est-à-dire de 49 0/0.

La diminution a été beaucoup plus forte dans les trois villes les plus populeuses et les plus commerçantes. Ainsi, à Lyon les escomptes ont baissé de 185 millions à 80; à Marseille, de 270 millions à 90, et à Bordeaux de 106 millions à 50.

Le nombre des succursales s'est augmenté, non-seulement par la fusion des banques départementales, mais encore par la mise en activité du comptoir de Nîmes; la création d'une succursale à Metz a été autorisée par le décret du 21 novembre dernier. Le Conseil général vient de voter l'établissement d'un comptoir à Limoges.

Nous vous avons souvent entretenus du comptoir d'Alger; nous vous en parlerons aujourd'hui pour la dernière fois. Vous vous en souvenez, aux termes de la loi du 29 juillet 1845, le capital de cet établissement mixte devait se composer de 2 millions fournis par la Banque et de 8 millions provenant d'actions dont l'émission ne pouvait être réglée que par une ordonnance rendue dans la forme des règlements d'administration publique. Cette ordonnance ayant été retardée par diverses difficultés, la loi du 9 août 1847 statua que l'autorisation de créer le comptoir serait abrogée si l'établissement ne fonctionnait pas avant le 1er avril 1848.

Les souscriptions ne furent ouvertes qu'à la fin de décembre 1847. Au 24 février les versements effectués ne montaient encore qu'à la somme de 3,437,000 fr. La révolution arrêta les payements, et le délai fatal arriva. Fallait-il demander un sursis à la déchéance? la Banque hésitait. Plusieurs souscripteurs, et notamment les actionnaires d'Alger, réclamèrent leur remboursement. Cette circonstance décida la question : le comptoir fut liquidé avant d'avoir pu fonctionner.

[1] Cette augmentation, toutefois, n'est qu'apparente. Le comptoir de Valenciennes, qui offre un accroissement de 35 millions pour 1848, n'a commencé ses opérations que le 12 juillet 1847. On ne peut comparer les escomptes d'une année entière avec les escomptes d'un semestre. Le comptoir de Nîmes, qui a escompté 7 millions, n'a commencé à fonctionner que le 4 septembre 1848.

X. — Tableau général *des opérations faites et des produits bruts perçus par la Banque de France, pendant les années* 1846, 1847 et 1848.

	1846.	1847.	1848.
Escompte du papier de commerce....	1,191,105,704	1,329,470,857	692,910,201
Avances sur actions des canaux........	16,971,400	9,882,100	7,879,400
Avances sur rentes..	24,313,583	11,523,400	36,618,000
Escompte de bons du Trésor et obligations de la ville de Paris............	215,867	2,772,872	1,680,327
Escompte de traites de coupes de bois.	2,232,440	3,514,043	985,738
Escompte de bons de la Monnaie....	5,285,468	6,468,742	33,672,615
Avances sur lingots, y compris les renouvellements...	54,140,000	8,556,000	34,909,200
Bénéfices sur la vente de l'or.....	» »	» »	» »
Primes sur matières d'argent.....	» »	» »	» »
Droits de garde..	» »	» »	» »
Total.......	1,294,264,462	1,372,188,014	808,655,481
Opérations commerciales des succursales.........	432,653,200	481,710,584	960,298,000
Total de ces deux natures de produits............	1,726,917,662	1,853,898,598	1,768,953,481
Opérations avec le Trésor..........	» »	» »	100,000,000
Opérations avec la ville de Paris....	» »	» »	5,000,000

Nota Pour comparer l'ensemble des opérations de la Banque de France et des succursales, entre les années 1847 et 1848, il faut ajouter 851,600,000 fr à l'année 1847, formant la somme des opérations des Banques départementales, qui n'ont été réunies à la Banque centrale qu'en 1848.

XI. — Tableau *des escomptes mensuels de 1847 et 1848 de la Banque et des succursales.*

MOIS.	1847.			1848.		
	BANQUE.	SUCCURSALES.	TOTAL.	BANQUE.	SUCCURSALES.	TOTAL.
Fin de décembre	53,942,613	17,084,324	71,026,937	46,323,487	17,529,428	63,852,915
Janvier	108,477,580	40,527,257	149,004,837	106,017,514	50,130,146	156,147,660
Février	87,006,462	34,939,125	121,945,587	81,547,633	30,785,583	112,333,216
Mars	110,291,047	37,693,216	147,984,263	151,757,275	58,781,426	210,538,701
Avril	114,947,189	34,571,117	149,518,306	51,490,148	56,569,799	108,059,947
Mai	105,296,638	35,954,229	141,250 867	31,394,839	44,116,928	75,511,767
Juin	121,445,275	49,434,371	170,879,646	25,147,366	[3] 21,098,612	46,245,978
					220,118,000	220,118,000
Juillet	130,674,864	46,060,580	176 735,444	38,253,765	114,107,639	152,361,404
Août	109,041,101	36,516,075	145,557,176	23,607,198	75,336,726	98,943,924
Septembre	108,306,561	38,050,119	146,356,680	20,395,199	70,837,469	91,232,668
Octobre	113,009,468	52,158,085	165,167,553	22,586,238	79,682,159	102,268,397
Novembre	110,167,895	35,511,018	145,678,913	20,607,615	63,264,733	83,872,348
Décembre (jusqu'au 24)	[1] 56,864,161	20,276,068	77,140,229	[2] 13,851,316	48,459,784	62,311,100
	1,329,470,854	478,775,584	1,808,246,438	632,979,593	950,818,432	1,583,798,025

[1] Les escomptes réels de décembre 1847 se sont élevés à .... F. 101,333,648
[2] — — 1848 21,691,820
[3] Nota. Ce mois, arrêté au 24 juin, n'est entré, dans les résultats du 1er semestre 1848, que pour 22,590,899.

XII. — Classement *des succursales selon l'importance de leurs opérations en* 1848.

MONTANT DES OPÉRATIONS en 1848.		MONTANT DES OPÉRATIONS en 1848.	
Marseille.......	90,686,000	Le Mans.........	35,548,000
Montpellier.....	85,253.000	Strasbourg.....	31,352,000
Lyon...........	80,111,000	Lille...........	28,069,000
Besançon.......	72,871,000	Caen...........	20,396,000
Saint-Quentin..	61,590,000	Toulouse.......	19,680,000
Rouen.........	51,303,000	Angoulême.....	18,888,000
Bordeaux......	50,383,000	Reims..........	17,662,000
Mulhouse.......	49,368.000	Orléans........	16,103,000
Le Havre......	49,009,000	Clermont.......	11,431,000
Valenciennes...	48,814,000	Grenoble.......	9,952,000
Nantes.........	48,006.000	Nîmes.........	7,286,000
Saint-Etienne..	40,914,000	Châteauroux...	6,140,000
Total général		....	950,815,000

XIII. — Tableau *comparatif du montant des opérations des anciennes succursales en* 1848.

	MONTANT DES OPÉRATIONS. 1847.	1848.
Angoulême........................	18,361,000	18,888,000
Besançon.........................	76,662,000	72,871,000
Caen.............................	20,706,000	20,396,000
Châteauroux......................	7,727,000	6,140,000
Clermont-Ferrand.................	12,838,000	11,431,000
Grenoble.........................	14,103,000	9,952,000
Le Mans..........................	9,636,000	35,548,000
Montpellier......................	88,305,000	85,253,000
Mulhouse.........................	27,560,000	49,368,000
Reims............................	22,939,000	17,662,000
Saint-Etienne....................	84,044,000	40,914,000
Saint-Quentin....................	57,096,000	61,590,000
Strasbourg.......................	24,984,000	31,352,000
Valenciennes (ouvert le 12 juil. 1848).	13,812,000	48,814,000
Nîmes (ouvert le 4 sept. 1848)......		7,287,000
	478,773,000	517,466,000

XIV.—TABLEAU *comparatif du montant des opérations des anciennes Banques départementales devenues succursales de la Banque en mai* 1848.

	MONTANT DES OPÉRATIONS.	
	1847.	1848.
Bordeaux	106,175,000	50,383,000
Le Havre	67,505,000	49,009,000
Lille	48,512,000	28,069,000
Lyon	185,562,000	80,111,000
Marseille	270,190,000	90,686,000
Nantes	49,481,000	48,006,000
Orléans	19,803,000	16,103,000
Rouen	79,932,000	51,303,000
Toulouse	24,438,000	19,680,000
	851,598,000	433,350,000

XV. — MOUVEMENT *général des actions de la Banque.*

ANNÉES.	NOMBRE des actionnaires.	ANNÉES.	NOMBRE des actionnaires.
1840.	4,481	1845.	4,130
1841.	4,556	1846.	4,101
1842.	4,523	1847.	4,304
1843.	4,657	1848.	5,648
1844.	4,487		

XVI. — MOUVEMENT *général des Caisses.*

Années.	Espèces.	Billets.	Virements.	Total.
1846.	883,292,000	5,374,369,000	8,610,746,600	14,868,407,600
1847.	944,109,600	5,093,293,900	8,176,996,500	14,214,400,000
1848.	630,873,800	4,723,341,900	5,932,911,200	11,277,126,900
Diminution en 1848 sur 1847....	313,235,800	369,952,000	2,244,085,300	2,937,273,100

XVII. — *Extrait du rapport de MM. les censeurs.*

Après le compte détaillé que M. le gouverneur vient de vous rendre des opérations de la Banque pendant l'année 1848, les censeurs n'ont plus à entrer dans un nouvel exposé de chiffres : ils se borneront à vous déclarer que les comptes relatifs à ces opérations ont été vérifiés par eux, et qu'ils en ont reconnu l'exactitude ; ils doivent ajouter que tout s'est passé avec ordre et régularité dans les

différentes parties du service, et que les employés ont rivalisé de zèle et de dévouement.

Les dividendes de 75 fr. qui vous ont été répartis pour l'année, sont encore satisfaisants, lorsqu'on pense que la Banque a eu pour 82 millions de francs d'effets en souffrance, tant à Paris que dans les succursales; aussi le dividende du premier semestre n'a-t-il été fixé à 30 fr. que pour obéir aux statuts, la masse d'effets restant alors en souffrance ne permettant pas d'établir un solde en bénéfice; et si le Conseil général a cru pouvoir fixer à 45 fr. le dividende du deuxième semestre, tout en maintenant à l'actif une somme importante d'effets en souffrance, il y a tout lieu d'espérer que son appréciation approfondie de ces effets n'offrira pas de mécompte.

Les dépenses administratives présentent cette année un accroissement considérable : elles ont été, de la part du Conseil général, l'objet d'un examen scrupuleux, et il n'en est aucune qui ne nous ait paru justifiée.

Le décret du 15 mars dernier, en donnant cours forcé aux billets de la Banque, a nécessité une prompte création de billets de 100 fr., dont l'exécution précipitée explique l'infériorité. Ces billets provisoires vont être successivement retirés de la circulation, et remplacés par des billets définitifs, dont l'exécution offrira toutes les garanties désirables de sécurité. Vous jugerez, messieurs, de l'importance des travaux à l'imprimerie de la Banque, en songeant qu'indépendamment de la Banque centrale, il faut approvisionner et entretenir de billets les succursales, dont le nombre s'élève aujourd'hui à vingt-cinq, par suite des décrets des 27 avril et 2 mai dernier, qui ont annexé les neuf Banques départementales à la Banque de France.

STATISTIQUE GÉNÉRALE

De l'administration de la justice criminelle, civile et commerciale,

PENDANT L'ANNÉE 1847 [1].

I. — *Justice criminelle.*

Les tableaux de 1847 révèlent une variation assez grave dans la marche de la criminalité : le nombre des crimes et des délits, celui des accusés et des prévenus, ont subi un notable accroissement. L'année 1847 ne fut point une année calme et prospère : l'excessive cherté des subsistances, qui fut la suite de la mauvaise récolte de 1846, devint une cause d'agitation et de troubles. Les populations, en proie à de vives inquiétudes et tourmentées par des souffrances réelles, se portèrent à des excès; sur quelques points du territoire, des désordres graves éclatèrent ; ces désordres eurent, presque partout, pour objet le pillage des grains ; et les délits que la misère entraîne toujours à sa suite, les vols, les délits de vagabondage et de mendicité se multiplièrent. Déjà, quoique dans une moindre proportion, les mêmes symptômes s'étaient manifestés en 1840. Il ne faut donc point induire de ce fait passager une conséquence générale. Il y a lieu de croire que cet accroissement a cessé avec les causes qui l'avaient produit, et que les prochaines statistiques ramèneront des proportions plus favorables. Il en restera seulement une nouvelle preuve de l'ignorance qui pèse encore sur nos campagnes, et un nouveau motif pour le gouvernement d'employer tous ses efforts à dissiper cette ignorance, cause générale et permanente de troubles et de crimes.

Je vais rapidement analyser les résultats contenus dans les six parties de ce compte, en résumant les travaux de

[1] Analyse des documents recueillis par le bureau de statistique du ministère de la justice.

Voyez dans l'*Annuaire* pour 1847, p. 183, des tableaux qui donnent les résultats de ces recherches à partir de 1826.

Cette analyse est publiée dans notre recueil depuis l'année 1845. Voyez l'*Annuaire* pour 1848.

chaque degré de juridiction. Je commence par ceux des cours d'assises, qui sont exposés dans la première partie.

Accusations et accusés des Cours d'assises. — Pendant l'année 1847, les Cours d'assises des 86 départements ont eu à juger 5,857 accusations contradictoires, comprenant 8,704 accusés ; elles n'avaient jugé que 5,077 accusations et 6,908 accusés en 1846, et 5,054 accusations et 6,685 accusés en 1845. Il y a donc, en 1847, comparativement aux deux années précédentes, une augmentation d'environ 800 accusations, soit 16 pour 100 ou un sixième, et de 1,900 accusés ; 28 pour 100, ou près de 3 dixièmes. Depuis 1825, où l'on a publié pour la première fois les comptes de l'administration de la justice criminelle, c'est l'année 1847 qui présente le nombre le plus élevé d'accusations et d'accusés ; les années 1845 et 1846 sont, au contraire, celles qui en ont offert le moins.

Les 5,857 accusations avaient pour objet : 1,622, des crimes contre les personnes, et 4,235, des crimes contre les propriétés. 2,102 accusés (24 sur 100 du nombre total) étaient impliqués dans les premières affaires, et 6,602 (76 sur 100) dans les dernières.

Il y a eu, en 1847 comparé à 1846, accroissement du nombre des accusés de crimes contre les personnes, ainsi que du nombre des accusés de crimes contre les propriétés ; mais, tandis que pour les premiers l'augmentation est de 312, elle s'élève pour les seconds à 0,31. La faible augmentation signalée dans le nombre des accusés de crimes contre les personnes s'est étendue à presque toutes les espèces de crimes de cette nature ; mais elle a porté plus particulièrement, toutefois, sur le nombre des accusés d'assassinat, de faux témoignage et d'infanticide, ainsi que le constate le tableau suivant.

Parmi les accusés de crimes contre les propriétés, les banqueroutiers frauduleux seuls ont été moins nombreux en 1847 qu'en 1846. Les accusés de toutes les autres espèces de crimes contre les propriétés ont augmenté d'une manière plus ou moins sensible. Le nombre des accusés de vol sur des chemins publics s'est accru de 52 0/0 ; celui des accusés de vols qualifiés, autres que les vols sur des chemins publics ou les vols domestiques, de 31 0/0 ; celui des

accusés d'incendie, de 26 0/0; celui des accusés de faux, de 22 0/0; enfin, il a été jugé 530 accusés de pillage de grains ou farines, en 1847, tandis que le nombre moyen annuel de ces accusés n'avait pas été de plus de 20, de 1841 à 1846. Le nombre des accusés de vol et d'abus de confiance, par des domestiques ou gens de service à gages, est resté stationnaire en 1847

État, par nature de crimes, des accusés jugés contradictoirement en 1845, 1846 et 1847.

NATURE DES CRIMES.	1845. Nombre des accusés.	1846. Nombre des accusés.	1847. Nombre des accusés.
Crimes contre les personnes.			
Crimes politiques	»	»	15
Rébellion et violences graves envers des fonctionnaires ou agents de la force publique	96	104	108
Faux témoignage et subornation	143	87	143
Viol et attentat à la pudeur sur des adultes.	227	159	176
— — sur des enfants.	390	390	381
Parricide	25	28	19
Empoisonnement	56	40	48
Assassinat	271	275	346
Infanticide	162	145	175
Meurtre	174	183	167
Coups et blessures volontaires suivis de mort, sans intention de la donner	142	122	141
— suivis d'incapacité de travail, etc.	202	169	195
— envers un ascendant	87	74	85
Autres crimes contre les personnes	76	102	103
Crimes contre les propriétés.			
Fausse monnaie	114	97	119
Faux divers	604	570	682
Vols et abus de confiance domestiques	1,094	1,108	1,125
Vols sur des chemins publics	125	131	199
Autres vols qualifiés	2,245	2,516	3,392
Banqueroute frauduleuse	127	170	146
Incendie	195	238	300
Pillage de grains en bande et à force ouverte	13	46	530
Autres crimes contre les propriétés	117	154	109
Totaux	6,685	6,908	8,704

Tous les départements n'ont pas une part égale dans l'augmentation du nombre des accusés en 1847; plusieurs

même n'y ont pas participé. Ainsi, dans la Creuse, la Lozère et la Haute-Loire, il y a eu, en 1847, le même nombre d'accusés qu'en 1846. Dans 21 autres départements on compte moins d'accusés jugés en 1847 qu'en 1846; mais la diminution n'est sensible que dans 10 départements, au premier rang desquels se placent le Morbihan et la Seine-Inférieure : la diminution est de 36 0/0 dans le premier, et de 23 0/0 dans le second.

Il reste donc 62 départements qui ont eu à juger, en 1847, plus d'accusés qu'en 1846. Mais dans plusieurs, au nombre desquels est la Seine, l'augmentation est presque nulle ; elle n'est importante que dans l'Aisne, la Mayenne, l'Indre, la Nièvre, les Ardennes, Seine-et-Marne, la Vendée, les Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, où elle dépasse 100 0/0, et dans le Finistère, la Loire-Inférieure, la Manche, le Loiret, Saône-et-Loire, la Corse, le Calvados, le Nord, le Pas-de-Calais et la Meurthe, où elle varie de 40 à 78 0/0.

Le rapport du nombre des accusés à la *population* est pour toute la France, en 1847, de 1 accusé sur 4,067 habitants, au lieu de 1 sur 5,125 que l'on comptait en 1846 et 1 sur 5,296 en 1845. Les départements qui, en 1847, se rapprochent le plus du rapport moyen de toute la France sont : Eure-et-Loir, 1 accusé sur 4,176 habitants; la Seine-Inférieure, 1 sur 4,193; l'Ardèche, 1 sur 3,996; la Lozère, 1 sur 3,874; les Basses-Alpes, 1 sur 4,234; l'Allier, 1 sur 4,280. Il n'y a eu dans l'Ain que 1 accusé sur 12,663 habitants; sur 10,517 dans l'Aveyron; sur 10,051 dans les Hautes-Pyrénées; sur 9 à 10,000 dans la Creuse, Loir-et-Cher, le Nord et le Cher; sur 8 à 9,000 dans les Hautes-Alpes, la Corrèze, la Drôme et les Basses-Pyrénées. Ces départements comptent presque tous parmi les moins peuplés et les plus pauvres. On ne compte pour 1 accusé que 1,272 habitants dans la Corse, 1,513 dans la Seine, 1,796 dans l'Indre, 1,822 dans Ille-et-Vilaine, et de 2,385 à 2,961 dans la Meurthe, la Mayenne, les Côtes-du-Nord, l'Aisne, le Finistère, Seine-et-Marne, l'Aube et le Loiret.

La nature des crimes ne varie pas moins que leur nombre d'un département à l'autre. Ainsi, sur 100 accusés jugés en 1847, il n'y en a eu de poursuivis, pour des crimes contre les personnes, que 8 dans les Côtes-du-Nord, 9 dans

la Moselle, 10 dans l'Eure, 11 dans la Seine, 13 dans l'Indre et dans le Rhône, 14 dans Seine-et-Marne, 15 dans le Calvados, la Vienne et les Vosges, tandis que la proportion a atteint 80 sur 100 dans la Corse, 60 dans les Pyrénées-Orientales, 53 dans la Corrèze, 51 dans les Basses-Alpes, 49 dans la Lozère, 48 dans l'Ain, 47 dans les Hautes-Alpes, 46 dans la Drôme, 45 dans la Creuse, 44 dans l'Aude, l'Hérault et les Hautes-Pyrénées.

Age, état civil, domicile, profession et instruction des accusés. — Le nombre des *femmes* traduites devant les Cours d'assises est, tous les ans, très-restreint, comparé à celui des hommes. Sur 8,704 accusés jugés en 1847, on ne compte que 1,424 femmes : un peu moins d'un sixième (164 sur 1,000). La proportion était de 169 sur 1,000 en 1846, et de 171 sur 1,000 en 1845. Le rapport des femmes aux hommes est d'ailleurs le même, en 1847, parmi les accusés de crimes contre les personnes que parmi les accusés de crimes contre les propriétés. Après les accusations d'infanticide et d'avortement, qui sont presque exclusivement dirigées contre des femmes, les accusations qui comprennent le plus grand nombre proportionnel d'accusés du sexe féminin sont celles d'empoisonnement, de vol domestique, d'incendie, de pillage de grains et de banqueroute frauduleuse.

Parmi les accusés de 1847, il y avait 1,463 *mineurs* de vingt et un ans : un sixième environ (17 sur 100) ; 1,330 (15 sur 100) étaient âgés de vingt et un à vingt-cinq ans ; 1,391 (16 sur 100), de vingt-cinq à trente ans ; 2,147 (25 sur 100), de trente à quarante ans ; 1,426 (16 sur 100), de quarante à cinquante ans ; 641 (7 sur 100), de cinquante à soixante ans ; 230 (3 sur 100), de soixante à soixante-dix ans ; 76 enfin (1 sur 100 environ) avaient dépassé soixante-dix ans. Il se trouvait, au nombre des mineurs de vingt et un ans, 115 enfants de six à quinze ans qui n'ont été traduits aux assises que parce qu'ils avaient des complices plus âgés qu'eux, ou qu'ils étaient accusés de crimes passibles de la peine de mort ou des travaux forcés à perpétuité ; 394 autres accusés de moins de seize ans, mais qui n'étaient pas dans les mêmes conditions que les 115 premiers, ont été jugés par les tribunaux correctionnels en vertu de l'art. 68 du Code pénal. Ces jeunes enfants ont été pour la plupart pour-

suivis pour des vols qualifiés. Plusieurs cependant avaient à répondre à des accusations d'attentat à la pudeur avec ou sans violence.

Les *célibataires* forment, tous les ans, plus de la moitié du nombre total des accusés. En 1847. il y en avait 4,574 sur les 8,704 accusés (536 sur 1,000); 3,744 accusés (430 sur 1,000) étaient mariés, et 386 (44 sur 1,000) vivaient dans le veuvage; 684 des accusés mariés et 86 parmi ceux qui étaient veufs n'avaient pas d'enfants.

Il résulte du recensement de 1846 que les 35,401,761 habitants que comptait la France à cette époque se divisaient en 19,323,973 célibataires (546 sur 1,000); 13,664,328 individus mariés (386 sur 1,000); enfin, 2,413,460 veufs ou veuves (68 sur 1,000). Si l'on déduisait des 19,323,973 célibataires environ 6 millions d'enfants âgés de moins de treize ans, parmi lesquels il y a bien rarement des accusés, on aurait, pour les célibataires, 1 accusé sur 2,913; pour les individus mariés, 1 accusé sur 3,650; pour les veufs et veuves, 1 accusé sur 6,252.

Un peu plus des sept dixièmes des accusés, 6,144 (706 sur 1,000), étaient nés dans le département où ils ont été jugés, et 6,096 y avaient conservé leur domicile; 1,570, près de deux dixièmes (180 sur 1,000) étaient domiciliés dans le département, mais ils n'y étaient pas nés; 990 enfin, un peu plus d'un dixième (114 sur 1,000), n'appartenaient au département dans lequel ils ont été jugés, ni par la naissance, ni par le domicile. Parmi ces derniers, 305, Français d'origine, vivaient en état de vagabondage, et 296 étaient étrangers à la France. Les accusés qui avaient un domicile habitaient : 5,335 (64 sur 100) des communes rurales, et 3,028 (36 sur 100) des communes urbaines. Parmi les accusés de crimes contre les personnes, près des trois quarts (74 sur 100) appartenaient à des communes rurales, et 26 sur 100 seulement à des communes urbaines. Les trois cinquièmes seulement (60 sur 100) des accusés de crimes contre les propriétés étaient domiciliés à la campagne, et deux cinquièmes (40 sur 100) habitaient des villes. En 1847, le nombre proportionnel des accusés appartenant aux communes rurales a été surtout élevé parmi les accusés de faux témoignages (85 sur 100); de coups et blessures gra-

ves (84 sur 100); d'infanticide, de rébellion et de violences graves envers des agents de la force publique (82 sur 100); de meurtre (79 sur 100); de coups et blessures envers des ascendants (75 sur 100); sur 100 accusés de crimes de viol ou d'attentat à la pudeur, on ne comptait que 64 accusés habitant la campagne.

Les 8,704 accusés de 1847 se distribuent ainsi qu'il suit, eu égard à leurs *professions*. 1,204 (138 sur 1,000) vivaient dans l'oisiveté, quoiqu'ils n'eussent pas de moyens d'existence assurés et que la plupart d'entre eux eussent appris une profession; les 7,500 autres travaillaient habituellement: 2,294 (264 sur 1,000) pour leur propre compte, et 5,206 (598 sur 1,000) pour le compte d'autrui. Des 7,500 accusés qui se livraient habituellement au travail, 3,177 (42 sur 100) étaient occupés aux travaux de la terre, comme laboureurs, journaliers, mineurs, carriers, bergers, bûcherons, etc.; 2,439 (33 sur 100) étaient employés aux divers ouvrages de l'industrie, comme ouvriers en bois, en fer ou autres métaux, maçons, couvreurs, cordonniers, tailleurs, bouchers, boulangers, etc.; 482 faisaient le commerce comme chefs d'établissements ou commis; 336 étaient occupés des transports en qualité de voituriers, mariniers portefaix, commissionnaires, etc.; 505 étaient des domestiques attachés à la personne; 183, des aubergistes, logeurs, cafetiers, cabaretiers, etc.; 378, enfin, appartenaient aux professions libérales ou vivaient de leur revenu.

Nous avons vu plus haut que la criminalité n'était pas la même pour les habitants des campagnes que pour ceux des communes urbaines; les habitudes professionnelles semblent aussi exercer de l'influence sur la criminalité. Ainsi, tandis que sur 100 accusés appartenant à la classe des individus livrés aux travaux de la terre, il y en a eu 28 de poursuivis pour des crimes contre les personnes, et 72 pour des crimes contre les propriétés, sur 100 accusés appartenant aux professions libérales, 39 étaient traduits aux assises pour des crimes contre les personnes, et 61 pour des crimes contre les propriétés. Sur 100 accusés vivant dans l'oisiveté et le vagabondage, 19 seulement ont été jugés pour des crimes contre les personnes et 81 l'ont été pour des crimes contre les propriétés.

Le nombre proportionnel des accusés entièrement illettrés s'est sensiblement accru en 1847 : il s'est élevé à 55 sur 100 du nombre total; il n'était que de 52 sur 100, en 1846, et de 51 en 1845. La cause de ce fait se trouve dans l'accroissement considérable qu'a éprouvé, en 1847, le nombre des accusés de certains crimes contre les propriétés, parmi lesquels on compte toujours le nombre proportionnel le plus élevé d'illettrés. Si l'on observe chaque espèce de crimes séparément, on trouve 79 illettrés sur 100 accusés d'empoisonnement, 77 sur 100 accusés d'infanticide, 74 sur 100 accusés pour pillage de grains, 67 sur 100 accusés de rébellion ou de violences graves envers des agents de la force publique, 62 sur 100 accusés de vols qualifiés, de faux témoignage, 60 sur 100 accusés d'incendie, 57 sur 100 accusés de viol et attentat à la pudeur sur des adultes. C'est en général parmi les accusés de ces différentes espèces de crimes que l'on compte, tous les ans, le plus grand nombre proportionnel d'illettrés.

Résultats des poursuites et accusations. — Le jury a eu à prononcer, en 1847, sur 5,857 accusations contradictoires. Il en a accueilli complétement, sans les modifier, 3,193 (545 sur 1,000) : 2,760 à l'égard de tous les accusés impliqués dans les accusations, et 433 à l'égard de quelques-uns seulement. Dans 1,225 affaires (209 sur 1,000), le jury a écarté tout ou partie des circonstances aggravantes. Enfin, il a rejeté entièrement 1,439 accusations (246 sur 1,000). Le nombre proportionnel des accusations entièrement admises par le jury n'était que de 531 sur 1,000 en 1846; il en avait admis avec des modifications 211 sur 1,000, et il en avait rejeté 258 sur 1,000. Ces résultats ont très-peu varié, chaque année, depuis 1841.

Les 8,704 accusés compris en 1847 dans les 5,857 accusations se classent ainsi qu'il suit eu égard au résultat des poursuites : 2,862, le tiers (0,33), ont été acquittés, 65 ont été condamnés à la peine de mort, 228 aux travaux forcés à perpétuité, 1,092 aux travaux forcés à temps, 921 à la réclusion, 3 à la détention, 1 à la dégradation civique, 3,460 à l'emprisonnement et 6 à l'amende seulement. Enfin 66 accusés âgés de moins de 16 ans, et que le verdict des jurés a déclarés avoir agi sans discernement, ont été : 11

remis à leurs parents et 55 envoyés dans des maisons d'éducation pénitentiaire pour y être élevés.

Le tableau qui suit, présentant le résultat des poursuites pour les vingt-deux dernières années, permet de suivre et d'étudier le plus ou moins de sévérité du jury durant ce laps de temps. En parcourant avec attention les différentes colonnes de ce tableau, on s'aperçoit que le nombre des condamnés à certaines natures de peines a subi, pendant la période de vingt-deux ans, d'assez notables modifications, que n'expliquent pas toujours les variations survenues, d'une année à l'autre, dans le nombre total des condamnés. Ainsi, à partir de 1832, le nombre des condamnations à mort diminue de moitié; celui des condamnations aux travaux forcés à perpétuité, ou à temps et à la réclusion, diminue aussi sensiblement, quoique dans une moins forte proportion; le nombre des condamnations à des peines correctionnelles s'accroît, au contraire, de 50 0/0. Ce résultat a été la conséquence de la loi du 28 avril 1832, qui a étendu, aux accusés de crime, le bénéfice des circonstances atténuantes. Si cette loi a eu pour effet d'adoucir la répression en substituant, dans beaucoup de cas, la peine de l'emprisonnement à des peines afflictives et infamantes, elle l'a d'ailleurs rendue beaucoup plus sûre en réduisant le nombre proportionnel des acquittements, qui, de 1840 à 1847, n'a pas dépassé 33 sur 100, tandis que, de 1826 à 1831, il s'était élevé de 38 à 46 sur 100.

Nombre des accusés condamnés en 1845, 1846, 1847.

Mort	47	52	65
Travaux forcés à perpétuité.	187	204	228
— à temps	814	798	1,092
Réclusion	775	781	921
Bannissement	»	»	»
Déportation	»	»	»
Détention	2	»	3
Carcan	»	»	»
Dégradation civique	1	»	1
Peines correctionnelles	2,591	2,774	3,466
Détention correctionnelle	34	24	55
Totaux	4,451	4,633	5,831

Les chiffres de la dernière colonne de ce tableau, qui

indiquent le nombre des condamnations de chaque espèce prononcées en 1847, sont plus élevés que ceux des colonnes précédentes; mais cette augmentation s'explique par l'accroiesement qu'a éprouvé, durant la dernière année, le nombre des accusés jugés : car, en résumé, le résultat des poursuites a été absolument le même, dans son ensemble, en 1847 qu'en 1846 et en 1845; dans chacune de ces trois années, ainsi qu'il résulte du tableau ci-après, sur 100 accusés traduits aux assises, il y en a eu 33 d'acquittés, 27 de condamnés à des peines infamantes et 40 de condamnés à des peines correctionnelles. De 1842 à 1844, la répression avait été un peu plus sévère : on comptait un nombre proportionnel plus élevé de condamnés à des peines infamantes et moins d'acquittés.

Un seul des 65 *condamnés à mort* de 1847 ne s'est pas pourvu en cassation. 3 avaient obtenu l'annulation d'un premier arrêt; mais la décision de la seconde Cour d'assises à leur égard n'a pas été moins sévère que celle de la première. La sentence de mort a été exécutée contre 45 des condamnés à mort; 2 se sont suicidés, et le troisième est décédé avant l'exécution de l'arrêt; la peine de mort a été commuée en faveur de 16 condamnés en celle des travaux forcés à perpétuité; enfin il reste à statuer définitivement sur le sort d'un condamné qui est impliqué dans une procédure criminelle avec des complices.

La peine accessoire de l'*exposition publique* a été prononcée en 1847 contre 1,049 des condamnés à des peines afflictives et infamantes; 51 en ont été affranchis à raison de leur âge, comme septuagénaires ou mineurs de 18 ans, et 1,141 par suite de décisions spéciales des Cours d'assises, en vertu du deuxième paragraphe de l'article 22 du Code pénal. Le bénéfice de cette disposition était, d'année en année, étendu à un plus grand nombre de condamnés par les Cours d'assises. Le décret du Gouvernement provisoire a aboli cette peine.

Le nombre des accusés déclarés coupables de crimes par le jury, en 1847, a été de 4,985 : la peine portée par la loi n'a été appliquée dans toute sa rigueur qu'à 1,363 d'entre eux, soit 27 centièmes : par suite de la déclaration de *circonstances atténuantes* que 3,622 ont obtenue, la peine a été

abaissée d'un ou de deux degrés, en vertu de l'article 463 du Code pénal. Le bénéfice des circonstances atténuantes a donc été accordé, en 1847 de même qu'en 1846, à 73 sur 100 des accusés reconnus coupables de crimes ; il avait été un peu plus restreint de 1841 à 1845.

Si pour tous les accusés jugés par les diverses Cours d'assises, considérés ensemble, le résultat des poursuites n'a pas varié durant les trois dernières années, il n'en faut pas conclure que la répression se soit maintenue la même, pendant ces trois ans, dans chaque département pris isolément ; les variations ont été, au contraire, très-grandes, d'une année à l'autre, dans presque tous les départements.

Le résultat des poursuites ne diffère pas moins d'une espèce de crime à l'autre que de département à département. Les jurés se sont montrés surtout sévères, en 1847, à l'égard des accusés de viol et d'attentat à la pudeur sur des enfants, de meurtre, d'assassinat ou de tentative de ce dernier crime : ils n'ont acquitté que 22 sur 100 des premiers et 25 et 26 sur 100 des suivants. Mais ils ont acquitté 70 sur 100 des accusés de faux témoignage, 62 sur 100 des accusés d'avortement, 59 sur 100 des accusés de rébellion et de violences graves envers des agents de la force publique, 50 sur 100 des accusés de coups et blessures graves.

Parmi les accusés de crimes contre les propriétés, ceux au profit desquels il a été prononcé le moindre nombre proportionnel d'acquittements sont les accusés des diverses espèces de vols qualifiés, dont 24 sur 100 à peine ont été acquittés. Il y a eu 38 acquittés sur 100 accusés de faux, 54 sur 100 accusés d'incendie, enfin 58 sur 100 accusés de banqueroute frauduleuse.

Le sexe, l'âge, le degré d'instruction influent également beaucoup chaque année sur la répression, ainsi que le constate le tableau qui suit :

	Acquittés.		Condamnés à des peines afflictives et infamantes.		Condamnés à des peines correctionnelles.	
	1847.	1846.	1847.	1846.	1847.	1846.
Répression pour tous les accusés sans distinction ; sur 100.................	33	33	27	27	40	40

	Acquittés.		Condamnés à des peines afflictives et infamantes.		Condamnés à des peines correctionnell.	
	1847.	1846.	1847.	1846.	1847.	1846.
Répression d'après la nature des crimes. Accusés de crimes contre les personnes ; sur 100........	39	37	30	31	31	32
— Contre les propriétés..	31	31	25	25	44	44
Répression d'après le sexe.						
Hommes accusés.......	31	31	28	28	41	41
Femmes accusées......	44	40	19	21	37	39
Répression d'après l'âge. Accusés de moins de 21 ans...................	32	27	14	15	54	58
Accusés de 21 à 35 ans....	32	31	28	29	40	40
— de 35 à 55 ans.....	33	36	31	30	36	34
— de plus de 55 ans.	41	37	26	31	33	32
Répression d'après le degré d'instruction. Accusés entièrement illettrés.......	30	30	27	28	43	42
Accusés sachant imparfaitement lire et écrire....	34	33	27	27	39	40
Accusés sachant bien lire et écrire...............	41	41	23	21	36	38
Accusés ayant un degré d'instruction supérieure.	49	51	22	16	29	33

Nous ne nous sommes occupés jusqu'à présent que des accusations contradictoires ; les Cours d'assises ont jugé en outre 418 accusations par *contumace* en 1847. Ces 418 accusations comprenaient 462 accusés, qui ont été tous condamnés, savoir : 30 à mort, 46 aux travaux forcés à perpétuité, 234 aux travaux forcés à temps, 148 à la réclusion, 2 à la dégradation civique, et 2 à des peines correctionnelles. Le nombre des accusés condamnés par contumace, qui se constituent ou sont arrêtés ultérieurement, et sont dès lors soumis à des débats contradictoires, conformément à l'article 476 du Code d'instruction criminelle, n'est pas considérable. Ainsi, de 1826 à 1847 inclusivement, les Cours d'assises ont prononcé 13,728 condamnations par contumace, et, durant ces vingt-deux années, il n'y a eu que 4,934 condamnés par contumace, environ 36 sur 100 du nombre total, qui, par suite d'arrestation ou de constitution volontaire, aient été jugés contradictoirement. Sur 2,814 condamnés par contumace dans le département de la Seine,

pendant le même laps de temps, 334 seulement (12 sur 100), repris ou constitués spontanément, ont été soumis à des débats contradictoires.

Les Cours d'assises ont eu à juger en 1847, outre les accusations criminelles, 20 affaires de *presse* périodique, 10 affaires de presse non périodique et 17 affaires relatives à des délits politiques. Ces 47 affaires comprenaient 99 prévenus : 69 ont été acquittés, 6 condamnés à l'amende et 24 à l'emprisonnement; 32 prévenus, un tiers du nombre total, impliqués dans 17 affaires, ont été jugés par la Cour d'assises de la Seine.

Il a été accordé en 1847 des lettres de *réhabilitation* à 24 individus qui avaient subi des peines afflictives et infamantes. Il en avait été accordé à 12 en 1846, à 25 en 1845, à 13 en 1844, à 32 en 1843, à 14 en 1842, à 21 en 1841.

II. — *Tribunaux correctionnels.*

Les tribunaux correctionnels qui n'avaient jugé, en 1846, que 161,376 affaires et 207,476 prévenus, ont, en 1847, jugé 184,922 affaires intéressant 239,291 prévenus. Il y a donc eu, cette dernière année, comparativement à 1846, augmentation de 23,546 affaires et de 31,815 prévenus, environ 15 pour 100 des uns et des autres. Cette augmentation est moins considérable que celle qui a été signalée plus haut dans le nombre des accusations et surtout des accusés traduits devant les Cours d'assises ; mais il y a lieu de remarquer que l'accroissement qui s'est manifesté, en 1847, dans le nombre des accusations et des accusés, avait été précédé d'une diminution assez sensible, en 1845 et en 1846, tandis que, durant ces mêmes années, le nombre des affaires correctionnelles et des prévenus n'avait pas cessé de s'accroître, et que par conséquent l'année 1847 ne fait que continuer ce mouvement progressif. Seulement l'augmentation a été bien plus forte en 1847 qu'elle ne l'avait été les années précédentes, par suite de la mauvaise récolte de 1846 et des privations qui en ont été la conséquence pour les classes laborieuses. C'est sous l'influence de cette cause que le nombre des prévenus de mendicité s'est élevé de 3,916 en 1845, à 5,272 en 1846, et à 10,646 en 1847 ; le nombre

des vagabonds, de 4,074 en 1845, à 5,004 en 1845, et à 6,231 en 1847; le nombre des prévenus de vols simples, de 26,257 en 1845, à 31,768 en 1846, et à 41,626 en 1847.

Le tableau suivant fait connaître le nombre des prévenus traduits, chaque année, de 1827 à 1847, devant la juridiction correctionnelle. L'on y a distingué les délinquants jugés à la requête du ministère public et des parties civiles, et ceux jugés à la requête des administrations publiques.

ANNÉES.	Jugés à la requête du ministère public et des parties civiles.	Jugés à la requête des administrations publiques.
	Nombre moyen annuel par période.	
De 1827 à 1830.....	61,123	121.468
De 1831 à 1835.....	68,524	134,683
De 1836 à 1840.....	84,081	107.706
De 1841 à 1845.....	96,429	99.095
De 1846 à 1847.....	124,789	98,595

De 1827 à 1847 il y a eu 1,477,787 individus jugés à la requête du ministère public, 261,452 individus jugés à la requête des parties civiles; total 1,739,239. Il y a eu, en outre, 2,390,485 individus jugés à la requête des administrations publiques.

Les infractions que le ministère public poursuit d'office, bien qu'elles ne soient pas toutes également graves, sont les seules qui portent une véritable atteinte à l'ordre social, à la propriété ou à la sécurité des personnes; et dès lors l'attention doit s'arrêter surtout sur ce genre de délit et de prévenus. On remarque d'ailleurs que, pendant la période de 21 ans qu'embrasse le tableau ci-dessus, le nombre des prévenus jugés à la requête des parties civiles n'a pas varié d'une manière sensible, et que le nombre des prévenus poursuivis par les administrations publiques a été moins élevé durant les dernières années de la période qu'il ne l'avait été pendant les premières. Les prévenus poursuivis de la sorte sont, pour les neuf dixièmes, des délinquants forestiers, et s'ils sont traduits en moins grand nombre devant les tribunaux, depuis 1834 et 1835, que précédemment, cela tient aux instructions données par l'administration forestière à ses agents, dans le but de diminuer les frais de poursuites.

Par une progression constante, le nombre des affaires

jugées à la requête du ministère public a presque triplé en 2 ans, ainsi que le nombre des prévenus impliqués dans ces affaires. Le tableau ci-après, dans lequel les prévenus jugés pour les délits les plus graves et les plus nombreux sont classés séparément et par année, permet de voir quelles sont les infractions qui présentent l'accroissement le plus considérable.

NATURE DES DÉLITS.	Moyenne de 1826 à 1830.	Moyenne de 1831 à 1835.	Moyenne de 1836 à 1840.	Moyenne de 1841 à 1845.	1844. Total.	1845. Total.	1846. Total.	1847. Total.
Coups et blessures volontaires	13,658	14,580	15,621	16,723	16,074	16,335	15,742	17,135
Diffamation et injures	3,301	3,649	3,673	3,950	3,845	3,980	4,169	3,872
Délits divers contre les mœurs	725	673	1,078	1,449	1,565	1,457	1,678	1,715
Rupture de ban de surveillance	»	1,674	2,815	2,980	2,916	2,939	3,025	3,162
Mendicité	966	1,800	2,431	3,592	2,669	3,916	5,272	10,646
Vagabondage	2,910	3,204	3,415	4,401	4,609	4,074	5,004	6,231
Outrages et violences envers des magistrats ou des agents de la force publique	3,206	4,295	4,769	5,592	5,532	5,266	5,478	5,933
Rébellion	1,610	2,377	2,419	2,593	2,770	2,444	2,669	3,137
Banqueroute simple	129	66	192	417	459	462	503	531
Abus de confiance	547	667	1,143	1,460	1,532	1,530	1,868	1,996
Escroquerie	939	1,025	1,471	1,768	1,932	1,814	1,869	2,348
Vols simples	12,576	15,589	22,102	24,943	26,759	26,257	31,768	41,626
Chasse et port d'armes	7,748	8,001	8,794	12,528	15,041	17,083	21,317	21,834
Totaux	48,316	57,600	69,953	82,396	86,703	87,557	100,362	120,166

Sexe, âge des prévenus. — Parmi les 239,291 prévenus jugés en 1847, on comptait 191,427 hommes : quatre cinquièmes (0,80), et 47 864 femmes : soit un cinquième (0,20). C'est absolument les mêmes rapports qu'en 1846; mais comme en 1846 également, le nombre proportionnel des femmes est bien moins élevé parmi les prévenus de délits communs, ceux qui sont poursuivis par le ministère public et les parties civiles, que parmi les prévenus de contraventions fiscales. La proportion est d'un peu moins de 17 centièmes (167 sur 1,000) pour les premiers, à peu près comme parmi les accusés jugés par les Cours d'assises, et elle s'élève pour les prévenus de contraventions fiscales à près d'un quart (242 sur 1,000).

L'âge de 126,214 prévenus de délits communs a pu être indiqué : 6,569 avaient moins de 16 ans : 5510 hommes et 1,059 femmes; 15,343 avaient de 16 à 21 ans : 13,179 hommes et 2,164 femmes; 104,302, enfin : 86,131 hommes et 18,171 femmes avaient plus de 21 ans. On trouve en moyenne sur 1.000 prévenus du sexe masculin, 52 mineurs de moins de 16 ans; 126 mineurs de 16 à 21 ans, et 822 individus âgés de plus de 21 ans. Sur 1,000 femmes, il y a 50 mineures de moins de 16 ans, et 101 de 16 à 21; 849 femmes avaient dépassé 21 ans. Des 6,559 prévenus de moins de 16 ans, 3,688, plus de la moitié, étaient poursuivis pour vol; 978 l'étaient pour mendicité, et 586 pour vagabondage; les autres ont été jugés pour divers autres délits. Le nombre proportionnel des jeunes délinquants de moins de 16 ans a été plus élevé, en 1847, qu'il ne l'était les années précédentes; on en compte 52 sur 1,000, tandis que la proportion n'avait été, de 1841 à 1845, que de 41 sur 1,000.

Condamnations. — Les tribunaux correctionnels ont condamné 211,673 des 239,291 prévenus traduits devant eux en 1847, savoir 8,545 à 1 an ou plus d'emprisonnement; 68,130 à moins d'un an de la même peine, et 134,998 à l'amende seulement. Ils ont acquitté 24,112 prévenus, un peu plus du dixième; enfin ils ont déchargé des poursuites 3,506 enfants âgés de moins de 16 ans, à l'égard desquels il était reconnu qu'ils avaient agi sans discernement; ils en ont remis 1,468 à leurs parents, qui les réclamaient et qui présentaient des garanties; mais ils ont

envoyé les 2,038 autres dans des maisons de correction pour y être élevés pendant un temps déterminé. Les tribunaux sont, d'année en année, plus disposés à soumettre ainsi les jeunes prévenus à une détention correctionnelle depuis que des colonies agricoles et des maisons spéciales d'éducation pénitentiaire ont été ouvertes à ces malheureux enfants, qui peuvent y recevoir une éducation morale et professionnelle tout à la fois. Dans leur ensemble, les poursuites devant les tribunaux correctionnels présentent, en 1847, un résultat qui diffère d'une manière assez sensible de celui des années précédentes, relativement aux prévenus jugés à la requête du ministère public (voir le petit tableau ci-après).

Le nombre proportionnel des acquittés est descendu de 15 à 14 centièmes, et il y a eu 61 prévenus sur 100 condamnés à l'emprisonnement au lieu de 56. La différence doit être attribuée à l'augmentation, pendant l'année 1847, du nombre des prévenus de vol, de mendicité et de vagabondage, à l'égard desquels les tribunaux se montrent tous les ans, moins indulgents qu'à l'égard des autres.

Sur 100 prévenus, jugés à la requête du ministère public, il y a eu :

	Acquittés.	Condamnés à l'emprisonnement.	Condamnés à l'amende.
De 1827 à 1830	27	49	24
De 1831 à 1835	24	53	23
De 1836 à 1840	19	57	24
En 1841	17	58	25
En 1842	16	58	26
En 1843	16	58	26
En 1844	16	57	27
En 1845	15	56	29
En 1846	15	56	29
En 1847	14	61	25

Le tableau qui suit montre combien le résultat des poursuites varie suivant qu'elles sont dirigées par les administrations publiques, le ministère public ou les parties civiles. Les administrations publiques n'ont complétement échoué dans leurs poursuites, en 1847, qu'à l'égard de 23 sur 1,000 des affaires jugées à leur requête ; les poursuites du ministère public ont échoué dans 96 affaires sur 1,000, et celles des parties civiles dans 361 affaires sur 1,000. Les

résultats obtenus par les administrations publiques sont dus à ce que les infractions qu'elles défèrent aux tribunaux sont généralement constatées par des procès-verbaux qui font foi jusqu'à inscription de faux, et la fréquence des acquittements prononcés sur les poursuites des parties civiles tient à ce que ces parties intentent trop souvent des actions irréfléchies.

Les condamnations à l'emprisonnement prononcées par les tribunaux correctionnels, en 1847, ont été en général de très-courte durée; 34,042, plus des quatre cinquièmes (432 sur 1,000), ont varié d'un jour à un mois; 27,673 (352 sur 1,000) d'un mois à six; 8,822 (112 sur 1,000) de six mois à un an inclusivement; 6,753 (86 sur 1,000) d'un an et un jour à cinq ans; 1,423 enfin (18 sur 1,000) de cinq à dix ans. Dans ce dernier nombre sont compris 835 enfants envoyés dans des maisons d'éducation pénitentiaire ou des colonies agricoles. En suivant les trois dernières colonnes du tableau ci-après on voit combien les condamnations à l'emprisonnement se distribuent, chaque année, avec une surprenante régularité sous le rapport de la durée. Les variations d'une année à l'autre sont à peine de quelques millièmes.

	Total de condamnations.	Moyenne des condamnés en 1847 sur 1000.	en 1846 sur 1000.	en 1845 sur 1000.
Moins de six jours..........	10,473	133	126	122
De six jours à un mois......	23,569	299	298	300
D'un mois à six............	27,673	352	351	349
De six mois à un an exclusivement................	6,527	112	116	118
Un an....................	2,295	112	116	118
D'un an et un jour à deux ans	5,386	86	91	93
De deux ans à cinq ans.....	1,367	86	91	93
Cinq ans..................	804	18	18	18
De cinq ans à dix ans.......	553	18	18	18
Dix ans...................	66	18	18	18
Total.........	78,713			

Si les tribunaux correctionnels acquittent en général un très-petit nombre des prévenus traduits devant eux, ils se montrent d'une grande indulgence dans l'application des peines encourues; et, comme les Cours d'assises, ils font, d'année en année, un plus fréquent usage de la faculté que

leur donne l'article 463 du Code pénal, de réduire les peines, à l'aide d'une déclaration de circonstances atténuantes. Cet article 463 a été appliqué, en 1847, à 52,917 des prévenus reconnus coupables des délits qui leur étaient imputés, soit à 584 sur 1,000. Il n'avait été appliqué, en 1846, qu'à 540 sur 1,000; en 1845 à 509 sur 1,000; en 1844 à 496 sur 1,000.

Sur 1,000 prévenus condamnés pour mendicité, 893, ou neuf dixièmes, ont obtenu la réduction de leur peine, en vertu de l'article 463. La même faveur a été accordée à 848 sur 1,000 des condamnés pour vagabondage, à 783 sur 1,000 des condamnés pour vol. Cette indulgence des tribunaux n'est pas toujours mise à profit par les individus qui en sont l'objet, comme le constatent les tableaux consacrés aux récidives, dans lesquels on voit qu'un très-grand nombre de prévenus comparaissent deux, trois, quatre et jusqu'à six fois en police correctionnelle dans le cours de la même année.

Si le bénéfice de l'article 463 du Code pénal est étendu chaque année à un plus grand nombre de condamnés, il n'en est pas de même de l'application des dispositions du même Code qui prononcent le renvoi sous la surveillance de la haute police des individus reconnus coupables de certains délits. En 1847, la peine accessoire de la mise en surveillance n'a été prononcée que contre 2,090 condamnés; elle l'avait été contre 2,222 en 1846, contre 2,161 en 1845, contre 2,393 en 1844, enfin contre 2,645 en 1843. De 1835 à 1840, le nombre moyen annuel des condamnés mis en surveillance avait été de 3,513.

L'interdiction des droits civils, civiques ou de famille, n'a été appliquée qu'à 116 condamnés en 1847; c'est 12 de moins qu'en 1846.

Appels. — Des 184,922 jugements rendus en 1847 par les tribunaux de première instance, il n'y en a eu que 8,231 d'attaqués par la voie de l'appel; c'est à peine 45 sur 1,000. Les prévenus intéressés dans ces appels étaient au nombre de 10,782, dont 6,825 appelants, 3,166 intimés, et 791 appelants et intimés tout à la fois.

Les Cours et tribunaux d'appel ont confirmé 5,105 juge-

ments (62 sur 100), et ils en ont infirmé en tout ou en partie 3,126 (38 sur 100).

Les décisions de première instance ont été maintenues à l'égard de 6,561 prévenus, dont 1,147 avaient été acquittés et 5,382 condamnés; 32 avaient été l'objet d'une déclaration d'incompétence. Le sort de 4,221 prévenus seulement a donc été changé par les résultats des appels. Il a été adouci pour 2,316 et aggravé pour 1,766. A l'égard des 139 autres, les Cours ou tribunaux d'appel se sont bornés à déclarer la compétence ou l'incompétence de la juridiction correctionnelle méconnues par les premiers juges.

Récidives criminelles. — En 1847, il n'y avait pas moins de 2,183 récidivistes parmi les 8,704 accusés traduits devant les Cours d'assises; c'est un quart du nombre total (25 sur 100). Ce chiffre accuse hautement notre système pénal et devra provoquer le législateur à le modifier. Ces 2,183 accusés en récidive avaient été précédemment condamnés: 185 aux travaux forcés, 112 à la réclusion, 650 à plus d'un an d'emprisonnement, 1,185 à un an et moins de la même peine, et 51 à l'amende seulement.

Le nombre proportionnel des récidives, parmi les accusés, ne varie presque plus depuis 1842, ainsi que le constate la quatrième colonne du tableau ci-dessous. De 1826 à 1842 il avait été croissant chaque année; mais l'augmentation portait exclusivement sur les libérés de peines correctionnelles.

	Nombre total des accusés.	Nombre des accusés qui avaient été précédemment condamnés.	Nombre moyen des récidivistes sur 100 accusés.
1826..........	6,988	756	11
1827..........	6,929	893	13
1828..........	7,396	1,182	16
1829..........	7,373	1,334	18
1830..........	6,962	1,370	20
1831..........	7,606	1,296	17
1832..........	8,237	1,429	19
1833..........	7,315	1,318	19
1834..........	6,952	1,400	20
1835..........	7,223	1,486	21
1836..........	7,232	1,486	21
A reporter.	80,213	13,950	

	Nombre total des accusés.	Nombre des accusés qui avaient été précédemment condamnes.	Nombre moyen des récidivistes sur 100 accusés.
Report. ...	80,213	13,950	
1837.	8 094	1,732	21
1838.	8,014	1,763	22
1839.	7,858	1,749	22
1840.	8,226	1,903	23
1841.	7,462	1,772	24
1842.	6,953	1,733	25
1843.	7,226	1,814	25
1844.	7,195	1,821	25
1845.	6,685	1,699	25
1846.	6.908	1,781	26
1847.	8,704	2,183	25
Totaux.....	163,538	33,900	

On peut attribuer en partie la faiblesse du nombre proportionnel des récidives, pendant les premières années, à ce que les antécédents des accusés n'étaient pas recherchés et constatés avec autant d'exactitude qu'ils l'ont été plus tard; mais cette circonstance ne saurait être invoquée pour expliquer l'augmentation qui se remarque depuis 1835.

Des 2,183 accusés en récidive traduits en 1847 devant les Cours d'assises, 1,231, plus de la moitié (56 sur 100) n'avaient été précédemment condamnés qu'une seule fois : 99 à une peine infamante, et 1,132 à une peine correctionnelle; 490 avaient subi deux condamnations; 224, trois; 86, quatre; 54, cinq; 39, six; 59 en avaient subi de six à dix au moins.

Le vol est le crime dont les récidivistes se rendent le plus fréquemment coupables. 1,623 ont été poursuivis, en 1847, pour des crimes de cette nature. C'est presque les trois quarts (74 sur 100) du nombre total. Parmi les accusés qui n'avaient pas d'antécédents judiciaires, moins de la moitié, 47 sur 100 seulement, avaient à répondre à des accusations de vol. Les deux tiers des accusés en récidive avaient aussi été condamnés la première fois pour vol. Sur 100 accusés traduits aux assises en 1847, qui n'avaient pas été précédemment condamnés, il y en a eu 39 d'acquittés, 19 de condamnés à des peines infamantes, et 42 à des peines correctionnelles. Le nombre proportionnel des acquittements n'a

été que de 8 sur 100 accusés libérés des travaux forcés ou de plus d'un an d'emprisonnement; de 12 sur 100 libérés de la réclusion; enfin, de 19 sur 100 libérés de moins d'un an de prison ou de l'amende. Le petit tableau ci-après, dans lequel les résultats des poursuites sont indiqués suivant la nature des condamnations subies antérieurement par les accusés, montre quelle influence exercent sur l'application de la peine les antécédents judiciaires des accusés.

Sur 100 accusés en récidive il y en a eu :

	Acquittés.	Condamnés à des peines afflictives et infamantes.	Condamnés à des peines correctionnelles.
Accusés libérés des travaux forcés	8	82	10
— de la réclusion...	12	81	7
— de l'emprisonnement de plus d'un an................	8	61	31
Accusés libérés d'un an et moins d'emprisonn. ou de l'amende..	19	34	47
Accusés qui n'avaient pas subi de condamnation antérieure......	39	19	42

Le département de la Seine figure, tous les ans, parmi ceux où l'on compte le plus grand nombre proportionnel d'accusés en récidive. Sur les 902 accusés jugés en 1847 dans ce département, 331 (37 sur 100) avaient déjà subi au moins une condamnation. Sur 100 accusés d'Eure-et-Loir, il y avait 44 récidivistes; 40 sur 100 accusés des Hautes-Pyrénées; 38 sur 100 accusés de la Somme et de l'Aube; 36 sur 100 accusés de Seine-et-Marne; 35 sur 100 accusés de la Meuse et du Puy-du-Dôme; 34 sur 100 accusés du Jura, du Cher, de la Meurthe, de la Seine-Inférieure; enfin, 33 sur 100 accusés de l'Aisne et de la Moselle.

Il n'y avait que 147 femmes parmi les accusés en récidive: c'est un peu moins de 7 sur 100, tandis que tous les accusés pris ensemble donnent la proportion de 16 femmes sur 100 environ.

Récidives correctionnelles. — Il a été constaté, pour 20,929 [1] des prévenus jugés par les tribunaux correction-

[1] Ce nombre de 20,929 récidivistes se compose ainsi qu'il suit: 15,017 prévenus jugés en récidive une seule fois, dans le cours de l'année; 2,222 jugés deux fois, 384 jugés trois fois, 61 quatre fois, 12 cinq fois, et 2 six fois; de sorte que le nombre réel est de 17,698 seulement.

nels en 1847, qu'ils avaient été précédemment condamnés, savoir : 985, aux travaux forcés ; 782, à la réclusion ; 5,080, à plus d'un an d'emprisonnement ; 13,398, à un an et moins de la même peine, et 684, à l'amende. Il y avait 3,416 femmes parmi les prévenus en récidive, soit 16 sur 100 ; la même proportion à peu près que parmi tous les prévenus sans distinction.

Les 20,929 récidivistes, traduits, en 1847, en police correctionnelle, avaient été condamnés antérieurement : 9,908 (47 sur 100 environ), une seule fois ; 3,931 deux fois ; 2,168 trois fois ; 1,304 quatre fois ; 929 cinq fois ; 605 six fois ; 439 sept fois ; 333 huit fois ; 279 neuf fois ; 1,033 enfin au moins dix fois.

De ces 20,929 prévenus en récidive, 1,146 seulement, un peu plus d'un vingtième (55 sur 1,000), ont été acquittés ; les autres ont été condamnés : 777 à l'amende seulement, 14,774 à moins d'un an d'emprisonnement, 713 à un an, 3,003 à plus d'un an et moins de cinq, 429 à cinq ans. 51 à plus de cinq ans et moins de dix, 36 enfin à dix ans d'emprisonnement. Le nombre proportionnel des acquittements a été de 49 sur 1,000 libérés des travaux forcés, 41 sur 1,000 libérés de la réclusion, 50 sur 1,000 libérés de plus d'un an d'emprisonnement, 58 sur 1,000 libérés de moins d'un an d'emprisonnement ou de l'amende. Près des deux cinquièmes, 7,696 des prévenus en récidive de 1847, étaient poursuivis en dernier lieu pour vol ; 5,256 (25 sur 100) l'étaient pour vagabondage ou mendicité ; 3,158 (15 sur 100) pour rupture de ban de surveillance ; 1,247 pour coups et blessures volontaires ; 1,018 pour rébellion ou outrages envers les agents de la force publique ; 484 pour escroquerie ; 269 pour abus de confiance, et 1,801 pour divers autres délits.

Après les prévenus de rupture de ban, qui tous étaient en récidive, ce sont les prévenus de vagabondage qui présentent le nombre proportionnel de récidivistes le plus élevé ; sur 100 prévenus de cette espèce de délit, 41 avaient déjà été condamnés. Il s'en trouvait 25 sur 100 prévenus de mendicité, 21 sur 100 prévenus d'escroquerie, et 19 sur 100 prévenus de vol.

Plus de la moitié des prévenus en récidive, 10,505 avaient

été condamnés la première fois pour vol ; 4,610 (22 sur 100) l'avaient été pour mendicité ou vagabondage ; 1,781 pour coups et blessures volontaires ; 934 pour rébellion ou outrages envers des agents de la force publique ; 541 pour escroquerie, 307 pour abus de confiance, 2,251 pour divers autres crimes ou délits.

En 1847, comme les années précédentes, les récidivistes appartiennent presque tous à la catégorie des prévenus jugés à la requête du ministère public ; ce sont, en effet, les seuls dont les antécédents soient recherchés et constatés.

En comparant au total des prévenus jugés sur les poursuites d'office du ministère public, au nombre de 124,159, les 20,929 récidivistes de 1847, on a près de 17 récidivistes sur 100 prévenus : c'est le même rapport, à quelques millièmes près, qu'en 1845 et en 1846. Le nombre proportionnel des récidives ne varie donc pas davantage depuis quelques années parmi les prévenus que parmi les accusés. La quatrième colonne du tableau qui suit[1] fait connaître quel est ce nombre proportionnel pour chacune des treize dernières années, et il indique en même temps comment se distribuent les récidivistes, durant les treize années qu'il embrasse, eu égard à la nature des peines précédemment subies.

	Nombre total des prévenus jugés à la requête du ministère public.	Nombre des prévenus en récidive qui avaient été précédemment condamnés.	Nombre des récidives sur 1,000 prévenus jugés à la requête du ministère public.	Nombre des prévenus en récidive, jugés pour infraction de ban seulement.
1835..........	58,121	8,909	153	2,105
1836..........	63,188	9,530	151	2,296
1837..........	66,342	10 438	157	2,525
1838..........	71,515	12,052	169	3,042
1839..........	74,538	12,568	169	2,935
1840..........	81,167	14,077	173	2,973
1841..........	78,879	13,716	174	2,943
1842..........	81,374	14,093	173	3,075
1843..........	82,727	15,471	187	2,980
1844..........	89,014	15,041	169	2,894
1845..........	89,535	15,361	172	2,927
1846..........	101,483	17,155	169	3,025
1847..........	124,159	20,929	168	3,162
Totaux....	1,062,042	179,340	»	36,882

[1] Les récidives correctionnelles sont indiquées dans les comp-

Le tribunal correctionnel de la Seine a jugé 10,959 prévenus à la requête du ministère public en 1847; sur ce nombre, 3,666, près de 36 sur 100, étaient en récidive. Les départements où l'on compte le plus de prévenus en récidive, après le département de la Seine, sont: le Nord, près de 28 sur 100; la Seine-Inférieure, 26 sur 100; le Pas-de-Calais, 25 sur 100; l'Aisne, la Marne, Seine-et-Oise, 23 sur 100; la Somme, 22 sur 100.

Le régime actuel des bagnes et des maisons centrales est peu favorable à l'amendement des condamnés, malgré les mesures prises par l'administration pour prémunir les libérés contre les dangers de la récidive. Presque tous, en effet, ont appris une profession dans la prison où ils ont subi leur peine, ou ils se sont perfectionnés dans celle qu'ils avaient avant; ils ont reçu, à leur sortie, un pécule amassé sur les produits de leur travail, et qui est généralement assez élevé pour permettre aux libérés de vivre jusqu'à ce qu'ils aient trouvé de l'occupation au dehors; enfin beaucoup ont appris à lire et à écrire pendant leur détention.

Le nombre proportionnel des récidives, parmi les condamnés des bagnes et des maisons centrales, s'est successivement accru; ainsi, tandis que 100 condamnés libérés des bagnes, en 1830, n'ont donné que 14 récidives, il y en a eu de 35 à 37 sur 100 libérés de 1841 à 1843. Pour les libérés des maisons centrales. la progression n'a pas été moins rapide. Sur 100 hommes libérés en 1830, il y avait eu, en cinq ans, 19 récidives, et l'on en compte 37 et 38 sur 100 libérés des années 1841 à 1843. Il en a été de même pour les femmes; seulement, on remarque que les récidives sont proportionnellement moins fréquentes parmi ces dernières que parmi les hommes. La différence est, en moyenne, de 10 pour 100.

tes généraux de la justice criminelle depuis 1828; les renseignements fournis dans les comptes des premières années jusqu'à 1834 inclusivement, outre qu'ils sont incomplets, ont été présentés d'après un mode différent de celui qui a été adopté à partir de 1835; de sorte qu'il est presque impossible de comparer aux résultats constatés de 1828 à 1834 ceux qui l'ont été postérieurement.

Le nombre proportionnel des récidives varie de bagne à bagne et d'une maison centrale à l'autre. Sur 100 libérés qui sortent de Poissy, 25 à 30 sont jugés de nouveau dans l'année de leur libération, et de 50 à 60 ont été l'objet de nouvelles poursuites avant l'expiration de la cinquième année. Les maisons centrales qui offrent le plus grand nombre proportionnel de récidives après Poissy sont celles de Melun, de Gaillon, de Loos, de Clairvaux, de Rennes.

Tribunaux de simple police. — Les 2,681 tribunaux de simple police ont prononcé 236,607 jugements en 1847, c'est 352 de plus qu'en 1846. Les inculpés intéressés dans les 236,607 affaires soumises aux tribunaux de simple police étaient au nombre de 303,679; 27,414 (9 sur 100) ont été acquittés; 260,528 (0,86) condamnés à l'amende seulement, et 14,815 (0,05) à l'emprisonnement et à l'amende.

Le tribunal de simple police de la Seine a prononcé 30,007 jugements, concernant 30,086 inculpés : 5,866 jugements et 5,961 inculpés de moins qu'en 1846.

Plaintes. — Le ministère public, qui n'avait été saisi que de 208,685 plaintes, dénonciations ou procès-verbaux en 1846, a dû donner ses soins à 234,481 en 1847; il y a donc eu accroissement de 25,796, un peu plus de 12 pour 100. L'année 1846 offrait déjà une augmentation de 15 pour 100, comparativement à 1845.

Des 234,481 affaires dont le ministère public a eu à s'occuper la dernière année, 90,113 ont été dénoncées par la gendarmerie; 57,919 par les commissaires de police; 28,611 par les maires; 12,295 par les juges de paix; 10,858 par les gardes champêtres; 33,249 enfin par les parties lésées ou par toute autre voie. Cette distribution des plaintes ou procès-verbaux, d'après leur origine, prouve que les meilleurs auxiliaires du ministère public sont la gendarmerie et les commissaires de police, et que les plus mauvais sont les gardes champêtres. Ceux-ci, presque deux fois aussi nombreux que les gendarmes, dressent huit fois moins de procès-verbaux. Il est évident que l'organisation de ces agents devra fixer l'attention du législateur.

Détention préventive. — Le nombre des individus arrêtés préventivement en 1847 est de 82,247; il n'était que de 74,444 en 1846.

Sur les 82,247 individus arrêtés préventivement en 1847, il n'y en a eu que 452 de mis en liberté provisoire sous caution. Ce faible nombre révèle avec évidence le vice de notre législation sur ce point, avant qu'elle n'eût été rectifiée par le décret du Gouvernement provisoire du 23 mars 1848. Parmi les inculpés détenus préventivement, 51,690 ont été définitivement condamnés, savoir : 5,834 par les Cours d'assises, et 45,856 par les tribunaux correctionnels. 7,747 ont été acquittés par ces deux juridictions; enfin 22,358 ont été déchargés des poursuites par les chambres du conseil ou les chambres d'accusation.

La détention préventive des 30,105 individus qui ont été acquittés ou déchargés des poursuites avait duré : moins d'un mois pour 22,080, près des trois quarts (73 sur 100) ; d'un mois à deux pour 4,385; de deux à trois mois pour 1,582; de trois à six mois pour 1,640; enfin plus de six mois pour 418. On voit dans le tableau suivant que les longues détentions préventives ont été subies presque exclusivement par les individus acquittés par les Cours d'assises. Ce résultat appelle évidemment une prompte modification dans les formes de notre procédure criminelle.

Fonctionnaires. — La mise en jugement de 104 fonctionnaires ou agents du gouvernement inculpés de crimes ou délits commis dans l'exercice de leurs fonctions a été demandée en 1847, soit au Conseil d'État, soit aux administrations compétentes, savoir : 46 maires ou adjoints, 36 gardes forestiers ou gardes-pêche de différents grades, 9 douaniers, 7 employés de l'administration des postes, 1 commissaire de police, 1 receveur de l'enregistrement, 1 conducteur des ponts et chaussées; 1 agent voyer, 1 préposé de pont à bascule et 1 garde éclusier. L'autorisation de poursuivre a été refusée pour 50 et accordée pour 54 : pour 28 par les administrations compétentes, pour 26 par le Conseil d'État. Ces 54 fonctionnaires ou agents poursuivis ont été : 26 déchargés des poursuites ou acquittés, et 24 condamnés, savoir : 1 aux travaux forcés à perpétuité, 2 à la réclusion, 9 à l'emprisonnement, 12 à l'amende; 4 ne sont pas encore jugés.

Pourvois. — La section criminelle de la Cour de cassation a été saisie, en 1847, de 1,411 pourvois : 843 en matière

criminelle, 359 en matière correctionnelle, 136 en matière de simple police, et 73 dirigés contre des décisions des Conseils de discipline de la garde nationale. 45 des arrêts criminels et 18 des jugements correctionnels attaqués émanaient des Cours et tribunaux des colonies. Les pourvois avaient été formés : 277 par le ministère public et 1,134 par les parties intéressées.

Petit parquet de la Seine et de Lyon, et arrestations de la Préfecture de police. — Il a été conduit, en 1847, devant les trois magistrats qui siégent au petit parquet du tribunal de la Seine, pour assurer l'exécution de l'article 93 du Code d'instruction criminelle, 17,419 individus : 8,165 ont été mis en liberté après avoir été interrogés, et 9,254 ont été retenus sous mandat de dépôt. Il n'avait été amené au petit parquet de la Seine que 14,566 individus en 1846, et 11,527 en 1845. Cette institution, qui permet de faire cesser dans un très-bref délai la détention des inculpés arrêtés sans motifs graves, a été organisée à Lyon en 1845. Les deux magistrats qui composent le petit parquet de cette ville ont interrogé, en 1847, dans les vingt-quatre heures, 8,757 inculpés : 5,024 ont été mis sur-le-champ en liberté provisoire ou définitive ; 3,245 ont été renvoyés à l'instruction ou devant les tribunaux, 448 à l'autorité administrative et 40 à l'autorité militaire. Il avait été amené au petit parquet de Lyon 7,519 inculpés en 1846 et 5,333 en 1845.

La Préfecture de police a opéré 21,991 arrestations en 1847[1] : elle en avait fait 18,568 en 1846, et 15,036 en 1845. C'est à Paris même qu'ont été faites 17,420 arrestations, en 1847, par les soins de la Préfecture de police ; les 4,571 autres ont été opérées dans la banlieue : 19,753 individus ont été arrêtés en flagrant délit, et pour défaut d'asile ou de ressources ; 2,238 l'ont été en vertu de mandements émanés, 2,064 des autorités judiciaires du département de la Seine, et 174 de celles des autres départements.

Morts accidentelles. Suicides. — Outre les morts causées par les crimes et délits, dont la répression a été poursuivie devant les tribunaux en 1847, le ministère public a eu à

[1] La police de Londres a fait pendant la même année 62,181 arrestations.

vérifier les circonstances de 12,390 décès, dont la cause pouvait, au premier aspect, paraître suspecte. Il a été reconnu que 7,529 de ces décès étaient dus à des accidents imputables aux victimes elles-mêmes; que 3,647 étaient le résultat de suicides, et que les 1,214 autres étaient des morts subites naturelles. Le nombre des suicides n'a pas cessé de s'accroître, chaque année, depuis que la statistique criminelle le constate; mais en 1847 l'augmentation dépasse beaucoup celle que présentaient les années précédentes: ainsi, de 1841 à 1846, l'accroissement n'a été que de 288, environ 50 par année en moyenne, tandis qu'en 1847 on en compte 545 de plus qu'en 1846, un sixième environ.

Les 3,647 suicidés de 1847 se divisent en 2,781 hommes (76 sur 100) et 866 femmes (24 sur 100). Il y avait 27 mineurs de moins de seize ans, et 160 de seize à vingt et un ans; 1,150 étaient âgés de vingt et un à quarante ans; 747 de quarante à cinquante ans; 626 de cinquante à soixante ans; 495 de soixante à soixante-dix ans; 208 de soixante-dix à quatre-vingts ans; 57 avaient plus de quatre-vingts ans. L'âge de 177 n'a pu être indiqué. Un seul département, celui de la Lozère, n'a présenté aucun suicide en 1847; il y en a eu de 4 à 10 dans les Hautes-Pyrénées, la Corse, l'Aube, l'Aveyron, le Cantal, l'Ariège, la Haute-Saône, la Creuse, les Pyrénées-Orientales et Tarn-et Garonne. Dans la Seine, le nombre des suicides s'est élevé à 698, le septième du total. Les départements qui en offrent le plus après la Seine sont: la Seine-Inférieure, 135; Seine-et-Oise, 133; le Nord, 126; l'Aisne, 110; l'Oise et le Pas-de-Calais, 100. Les mois de mai, juin et juillet ont été les plus féconds en suicides; ce sont les mois de novembre, décembre, janvier et février qui en comptent le moins; à eux quatre, ils en ont eu 200 de moins que les trois premiers. La strangulation et la submersion ont été, en 1847, comme les années précédentes, les moyens le plus fréquemment employés par les suicidés: 1,223 se sont étranglés et 1,205 se sont noyés; 313 se sont asphyxiés par la vapeur du charbon. Les motifs présumés des suicides sont indiqués dans un tableau. Ils sont extrêmement variés. Beaucoup de suicides, en 1847, ont eu pour cause l'aliénation mentale; les motifs les plus fréquents ont été ensuite les cha-

grins domestiques, des contrariétés d'amour, la jalousie et la crainte de la misère, etc.

Grâces collectives. — A l'occasion de l'anniversaire du 9 août 1830, et en exécution de l'ordonnance du 6 février 1818, il a été accordé des grâces ou commutations de peine à 700 condamnés détenus dans les bagnes, les maisons centrales et les prisons départementales; 374 ont été mis en liberté, et 326 ont obtenu une commutation ou une réduction de peine. Ces 700 condamnés ont été choisis sur des listes dressées par l'administration, et qui présentaient 1,187 détenus jugés dignes, par leur bonne conduite, d'obtenir la remise de tout ou partie de leur peine.

Réflexions générales. — Un fait, qui n'a pu être qu'indiqué dans ce rapport, mais qui est mis en relief presque à chaque page du compte, c'est que la criminalité, toujours beaucoup moindre dans les départements les plus pauvres, semble s'accroître dans les autres en raison directe des progrès de la richesse. Ainsi, tandis que les Hautes et les Basses-Alpes, la Creuse, la Corrèze, le Cantal, l'Ariège, la Lozère, les Pyrénées-Orientales, la Haute-Loire et la Haute-Vienne sont ceux qui comptent le moins d'accusés et de prévenus jugés pour des délits graves, notamment pour des vols ; il y en a, tous les ans, un nombre considérable dans la Seine, le Bas et le Haut-Rhin, le Nord, la Seine-Inférieure, le Rhône, l'Aisne, le Pas-de-Calais, Seine-et-Oise et la Somme. On peut sans doute conclure de ce fait que les progrès de la richesse déterminent, dans une certaine mesure, le développement des penchants criminels; mais il serait plus vrai de dire qu'ils les déplacent et les concentrent sur quelques points, et en garantissent par conséquent les autres. Dans les départements les plus riches, en effet, il existe de grands centres de commerce et d'industrie, qui appellent une nombreuse population d'ouvriers empruntés à tous les autres départements, et avec eux tout ce que ces départements renferment de malfaiteurs habiles, de récidivistes émérites, qui trouvent dans ces centres des occasions plus fréquentes d'exercer avec fruit leur coupable industrie et de se soustraire à toute surveillance. Aussi, parmi les accusés et les prévenus jugés dans les départements les plus féconds en crimes et en délits graves, on trouve toujours un

nombre proportionnel très-élevé d'individus étrangers à ces départements par la naissance et le domicile, et dont les départements pauvres ont fourni leur contingent.

III. — *Justice civile.*

Cour de cassation. — Le nombre des pourvois en cassation soumis à la Chambre des requêtes, qui s'était presque constamment accru, chaque année, de 1840 à 1846, a éprouvé, en 1847, une diminution sensible. Il est descendu à 631, après avoir été de 716 en 1846. Cette dernière année avait d'ailleurs présenté un accroissement extraordinaire, car le total de 1845 n'était que de 636, etc.

Les 631 pourvois de 1847 étaient dirigés : 469 contre des arrêts des Cours d'appel ; 145 contre des jugements des tribunaux civils ; 10 contre des jugements des tribunaux de commerce ; 6 contre des jugements des tribunaux de paix, et 1 contre une décision d'un conseil de prud'hommes. La diminution signalée dans le nombre des pourvois, en 1847, s'applique exclusivement au nombre des pourvois formés contre des arrêts des Cours d'appel en matière électorale. La Chambre des requêtes était restée saisie, le 31 décembre 1846, de 922 pourvois. En y joignant les 631 introduits en 1847, on a un total de 1,553 pourvois à juger. La Chambre des requêtes a eu à statuer aussi, en 1847, sur 11 demandes en règlement de juges et sur 6 réquisitoires tendant à annulation de décisions pour *excès de pouvoir*. Les 6 décisions ainsi attaquées ont été annulées. Les 11 demandes en règlement de juges ont donné lieu à 14 arrêts : 10 préparatoires, 2 de rejet et 2 réglant de juges.

L'arriéré est beaucoup moins considérable à la Chambre civile qu'à la Chambre des requêtes. 189 pourvois seulement restaient à juger le 31 décembre 1846, devant la première de ces deux Chambres ; 168 ont été introduits en 1847, savoir : 123 par suite d'arrêts d'admission de la Chambre des requêtes, et 45 *directement* en matière d'expropriation forcée pour cause d'utilité publique. La Chambre civile a rendu 226 arrêts seulement en 1847 ; elle en avait prononcé 296 en 1846, et 284 en 1845. De 1841 à 1844, le nombre moyen annuel avait été de 212. S'il a

été beaucoup plus élevé en 1845 et en 1846, c'est que la Chambre civile a eu à statuer d'urgence, durant ces deux années, sur de nombreux pourvois en matière électorale.

A la fin de l'année 1847, il ne restait que 131 pourvois inscrits au rôle de la Chambre civile. Le nombre en diminue, tous les ans, depuis 1840. Il était de 189 à la fin de 1846, après avoir été de 237 à la fin de 1845, de 308 à la fin de 1844, et de 316, le 31 décembre 1843.

Les Chambres réunies de la Cour de cassation n'avaient rendu que 2 arrêts en 1845 et en 1846; en 1847 elles en ont prnoncé 11, dont 2 de rejet et 9 de cassation. Les Chambres réunies restaient saisies de 2 pourvois, le 31 décembre 1847.

Les 469 pourvois formés, en 1847, contre des arrêts des Cours d'appel étaient dirigés : 415 contre des arrêts des Cours d'appel du continent, et 54 contre des arrêts des Cours des colonies. Les 415 pourvois formés contre des arrêts des Cours d'appel du continent sont aux 9,371 arrêts définitifs prononcés par ces Cours, en 1847, dans le rapport de 44 sur 1,000. Ce rapport varie d'une année à l'autre; il était de 59 pourvois pour 1,000 arrêts en 1846; de 44 sur 1,000, en 1845; de 52 sur 1,000, en 1844. Il change aussi suivant les Cours d'appel; en 1847, on compte 97 pourvois sur 1,000 arrêts de la Cour d'appel de Nancy; 87 sur 1,000 arrêts de la Cour d'Orléans; 72 sur 1,000 arrêts des Cours de Lyon et de Metz; 67 et 64 sur 1,000 arrêts des Cours de Rouen et d'Amiens. Les Cours d'appel dont les arrêts ont été, en 1847, l'objet du moindre nombre proportionnel de pourvois sont celles de Bastia, 18 sur 1,000 arrêts; de Douai, 25 sur 1,000; de Bordeaux, 27 sur 1,000; d'Agen, 28 sur 1,000; d'Aix, de Limoges, 29 sur 1,000; de Pau, 30 sur 1,000.

Le nombre des pourvois définitivement jugés en matière civile et commerciale par la Cour de cassation, en 1847, a été de 635. La Chambre des requêtes a rejeté 398 pourvois; 101, après avoir été admis par cette dernière Chambre, ont été rejetés par la Chambre civile ou par les Chambres réunies, et 136 arrêts seulement, à peine un cinquième (214 sur 1,000), ont annulé les décisions attaquées. La proportion était, sur 1,000, de 276 en 1846; et de 267, en moyenne, de 1841 à 1845.

Cours d'appel. Les Cours d'appel ont été saisies, en 1847, de 11,002 affaires nouvelles : en 1846, il en avait été porté devant elles 10,676, soit 326 de moins. De 1821 à 1847, période durant laquelle les travaux des Cours d'appel ont été constatés par les statistiques judiciaires, le nombre des procès soumis annuellement à ces Cours a très-peu varié. De 1821 à 1830, il a été, en moyenne, de 10,808, chaque année; de 1831 à 1840, de 10,693 ; enfin de 1841 à 1845, de 11,042.

Les Cours d'appel ont eu à s'occuper, en 1847, outre les 11,002 affaires nouvelles, 1° de 6,709 affaires qui étaient restées à juger le 31 décembre de l'année précédente ; 2° de 294 affaires réinscrites au rôle, en 1847, après avoir été rayées précédemment comme terminées par suite de transaction ou de désistement ; 3° enfin de 137 causes reportées à l'audience par suite d'opposition à des arrêts par défaut rendus en 1846, et considérés comme définitifs dans le compte de cette année. Les affaires anciennes et nouvelles à juger par les Cours d'appel forment ensemble un total de 18,142 causes. De ces 18,142 causes, 16,846 seulement étaient des appels de jugements rendus par les tribunaux de première instance civils et de commerce. Les 1,296 autres se composaient de 314 appels de sentences arbitrales, de 644 recours contre des décisions des Conseils de préfecture en matière électorale, et enfin de 338 contestations touchant des questions de frais ou l'exécution des arrêts des Cours d'appel.

Les 16,846 affaires relatives aux appels des tribunaux civils et de commerce se divisent en 10,456 causes ordinaires (619 sur 1,000), et 6.410 causes sommaires (381 sur 1,000) La proportion des causes sommaires n'était que de 346 sur 1,000 en 1846, et de 336 sur 1,000 en moyenne, de 1841 à 1845.

Pendant l'année 1847, les Cours d'appel ont terminé 11,837 des 18,142 affaires anciennes ou nouvelles dont elles ont eu à s'occuper. C'est presque les deux tiers, 652 sur 1,000. Sur un nombre à peu près égal d'affaires à juger, les Cours d'appel n'en avaient, en 1846, que 11,458, près de 400 de moins.

Les 11,837 affaires terminées en 1847 l'ont été : 8,316 (703 sur 1,000) par des arrêts contradictoires ; 1,055 (89 sur

1,000) par des arrêts par défaut; 2,466 (208 sur 1,000) ont été rayées des rôles à la suite de transaction ou d'abandon. 271 de ces dernières avaient donné lieu à des arrêts préparatoires ou interlocutoires.

Au lieu de 6,709 affaires restant à juger que présentaient les rôles des Cours d'appel à la fin de l'année 1846, on n'en comptait plus que 6,305 ou 404 de moins, le 31 décembre 1847; et cependant le nombre des causes nouvelles introduites, cette dernière année, excédait de 326 le nombre des affaires inscrites en 1846. L'expédition des procès devant les Cours a donc été plus active en 1847 qu'en 1846.

Des 6,305 affaires qui attendaient une solution devant les Cours d'appel le 31 décembre 1847, plus des quatre dixièmes (401 sur 1,000) étaient inscrites depuis moins de trois mois; 1,034 (164 sur 1,000) l'étaient depuis plus de trois mois jusqu' à six; 1,718 (273 sur 1,000) depuis plus de six mois jusqu'à douze; 734 (116 sur 1,000) depuis un an jusqu'à deux; 291 enfin (46 sur 1,000) moins d'un vingtième, étaient inscrites depuis plus de deux ans.

Les 3,777 affaires inscrites depuis plus de trois mois étaient seules arriérées, aux termes de l'article 80 du décret du 30 mars 1808. Ces affaires arriérées appartiennent presque exclusivement à onze Cours d'appel, savoir : 891 à la Cour de Paris, 471 à celle de Caen, 345 à celle de Lyon, 325 à celle de Bordeaux, de 237 à 137 aux Cours de Riom, de Besançon, de Bourges, de Toulouse, de Nîmes, de Grenoble et de Colmar. Les seize autres Cours en comptaient très-peu chacune.

Les Cours de Bordeaux, de Caen, de Bourges, de Riom et de Colmar sont celles qui présentaient, à la fin de l'année 1847, l'arriéré le plus considérable relativement au nombre des affaires qu'elles avaient eu à juger. La première avait terminé dans l'année moins de la moitié des affaires inscrites sur son rôle, 49 sur 100; la Cour de Caen en avait terminé 53 sur 100 seulement; celle de Bourges 54; celle de Riom 57; enfin celle de Colmar 59 sur 100. Pour toutes les Cours considérées ensemble, la proportion des affaires terminées dans l'année dépasse 65 sur 100, comme je l'ai dit plus haut.

Parmi les jugements rendus, en 1847, par les tribunaux

civils de première instance, 55,234 étaient susceptibles d'appel. Il n'a été formé, durant la même année, que 7,588 appels contre des jugements émanés de ces tribunaux; c'est, en moyenne, un peu moins de 14 appels pour 100 jugements (137 pour 1,000). La proportion était, sur 1,000, de 140 en 1846, et de 151, en moyenne, de 1841 à 1845. Les appelants se sont désistés, en 1847, de 1,655 appels; il a été statué sur 6,277, dont 4,437 (707 sur 1,000) ont été confirmés et 1840 seulement (293 sur 1,000) infirmés en tout ou en partie. Les appels sont beaucoup moins fréquents en matière commerciale. Sur 38,720 jugements en cette matière, qui étaient en premier ressort, 2,855 seulement, un peu plus de 7 pour 100 (74 sur 1,000), ont été attaqués par la voie de l'appel; 1,497 jugements (702 sur 1,000) ont été confirmés, et 636 (298 sur 1,000) infirmés en tout ou en partie; 673 appels ont été suivis de désistement.

Tribunaux civils de première instance. — Les travaux des tribunaux civils de première instance sont de deux sortes : 1° les travaux d'audience; 2° ceux dont chaque magistrat en particulier est chargé en dehors de l'audience, soit pour le règlement des procédures d'ordre et de contribution, soit pour la solution par voie d'ordonnance, de certaines questions que, pour des motifs d'urgence, la loi a autorisé les présidents à décider seuls. Ces questions leur sont soumises sur requête ou en référé.

Les travaux d'audience ont pour objet l'expédition des procès. Parmi les affaires à juger, les sept dixièmes à peu près, et ce sont pour la plupart les plus graves, s'inscrivent sur un rôle général, et cette inscription détermine l'ordre dans lequel elles doivent être jugées; les autres, qui donnent rarement lieu à une discussion sérieuse, sont dispensées de la mise en rôle, et portées directement devant le tribunal, qui y statue immédiatement, tantôt en audience publique, tantôt en Chambre du Conseil. Nous nous occuperons d'abord des affaires du rôle.

On a vu que le nombre des procès soumis annuellement à ces Cours a peu varié depuis 1820. Il n'est pas possible de remonter à une époque aussi reculée pour les procès portés devant les tribunaux de première instance, parce que les travaux de ces tribunaux n'ont pas été présentés de la même

manière dans les comptes de 1841 à 1847 que dans ceux de 1821 à 1840 ; mais, durant les sept dernières années, le nombre des affaires inscrites pour la première fois aux rôles des tribunaux civils s'est presque constamment accru. Ainsi, de 111,109, en 1841, il s'est successivement élevé à 126,051, en 1847. L'augmentation est de 13 à 14 pour 100 : un huitième environ. En 1847, il a été inscrit 4,407 affaires de plus qu'en 1846.

Les tribunaux civils restaient saisis, le 31 décembre 1846, de 46,856 affaires; 9,873 ont été réinscrites pendant la même année, après avoir été rayées des rôles les années précédentes, comme terminées : 7,936, par suite de transaction ou désistement, et 1,937 par des jugements par défaut considérés d'abord comme définitifs, mais qui ont été frappés d'opposition en 1847. En réunissant ces 56,729 affaires anciennes aux 126,051, qui ont été inscrites pour la première fois en 1847, on a un total de 182,780 causes à juger, dont 89,327 (49 sur 100) sommaires, et 93,453 (51 sur 100) ordinaires.

Il a été terminé, dans l'année, 133,720 de ces affaires, près des trois quarts (732 sur 1,000) : 62,655 (47 sur 100) ont été jugées contradictoirement, et 36,435 (27 sur 100) par défaut; 34,630 enfin (26 sur 100) ont été rayées des rôles, comme terminées par transaction ou abandon. 10,129 de ces dernières avaient été l'objet de jugements préparatoires ou interlocutoires. Des 99,090 jugements contradictoires ou par défaut qui ont terminé un nombre égal d'affaires, 55,234 (557 sur 1,000) étaient en premier ressort, et 43,856 (443 sur 1,000) en dernier ressort. Sur 100 jugements contradictoires, il n'y en avait que 36 en dernier ressort, tandis que l'on en comptait 58 sur 100 jugements par défaut.

Le nombre des affaires civiles terminées en 1847 excède de 3,323 celui des affaires terminées en 1846; cette différence porte exclusivement sur le nombre des causes jugées par défaut, qui, de 32,397, en 1846, s'est élevé, en 1847, à 36,435 : il avait été prononcé, pendant cette dernière année, 2,096 autres jugements par défaut; ils ont été frappés d'opposition, et, pour ce motif, n'ont pas dû être comptés comme terminant les affaires. Ils ont été, en effet, remplacés, en 1847 ou en 1848, par des jugements contradictoires.

Le nombre des jugements contradictoires n'a pas suivi, pendant les dernières années, la progression qui a été signalée dans le nombre des causes inscrites annuellement au rôle de 1840 à 1847. Ainsi il n'a été terminé, en 1847, par des jugements contradictoires, que 62,655 affaires ; en 1846 il en avait été terminé 63,083; et 62,725, en moyenne, de 1841 à 1845. Or, comme ce sont, en général, les affaires les plus graves qui sont jugées contradictoirement, il y aurait lieu de conclure des résultats qui précèdent que les procès de peu d'importance sont les seuls dont le nombre s'acroisse. Ce qui tendrait à confirmer encore cette supposition, c'est que le nombre proportionnel des causes sommaires est d'année en année plus fort : de 47 sur 100, en 1840, il a atteint 49 sur 100, en 1847.

Les tribunaux civils ont prononcé 37,345 avant faire droit en 1847, dans les affaires dont ils ont été saisis : 31,994 jugements préparatoires ou interlocutoires, et 5,351 jugements sur des demandes incidentes. Ces avant faire droit sont, au nombre total des affaires terminées en 1847, dans le rapport de 28 pour 100, comme en 1845; en 1846, ce rapport n'était que de 27 pour 100. Le tableau ci-après fait connaître la nature des avant faire droit ordonnés en 1847 et durant les quatre années précédentes. Parmi les moyens d'instruction ordonnés, chaque année, par les tribunaux, les plus fréquents sont les expertises et les enquêtes par écrit ou sommaires. Ensuite viennent la comparution personnelle des parties et l'interrogatoire sur faits et articles.

Les 133,720 affaires qui ont été terminées en 1847 étaient inscrites aux rôles des tribunaux : 7,197 (54 sur 1,000) depuis plus de deux ans ; 17,723 (132 sur 1,000) depuis un an jusqu'à deux ; 32,318 (242 sur 1,000) depuis plus de six mois jusqu'à douze ; 23,143 (173 sur 1,000) depuis plus de trois mois jusqu'à six ; enfin 53,339 (399 sur 1,000), près des deux cinquièmes, n'étaient pas inscrites depuis plus de trois mois.

L'expédition des affaires ne marche pas avec la même célérité dans tous les ressorts ; elle a été assez prompte, en 1847, dans ceux de Besançon, d'Amiens, de Rouen, de Bastia, de Poitiers, d'Orléans, de Douai, de Nancy, de Metz, où il y a eu de 72 à 89 affaires sur 100 terminées dans les six mois de l'inscription au rôle.

Dans plusieurs des tribunaux des ressorts de Limoges, d'Agen, de Toulouse, de Bordeaux, de Pau, de Riom, de Bourges et de Grenoble, les affaires sont, au contraire, tous les ans, jugées avec une fâcheuse lenteur. En 1847, le nombre proportionnel des causes terminées dans ces ressorts, dans les six mois de l'inscription au rôle, a varié de 35 à 47 sur 100 : le tribunal de la Seine n'a terminé, dans ce délai, que 21 affaires sur 100; pour les trente autres tribunaux du ressort de Paris pris ensemble, la proportion est de 79 sur 100.

C'est, en général, aux tribunaux des ressorts qui précèdent, qu'appartiennent les procès qui n'ont été terminés qu'après une année d'inscription au rôle.

Les tribunaux civils qui n'étaient restés saisis, le 31 décembre 1846, que de 46,598 affaires, en laissaient 49,060 à juger, le 31 décembre 1847. L'accroissement de 2,462 causes s'explique par le surcroît de travail imposé, la dernière année, aux tribunaux, qui ont été saisis de 4,407 affaires de plus qu'en 1846. Parmi les affaires qui n'avaient pas pu recevoir une solution à la fin de 1847, on en comptait 16,541, un tiers environ, qui avaient été l'objet de jugements préparatoires ou interlocutoires.

Ces 49,060 affaires étaient d'ailleurs inscrites au rôle : 17,508 (357 sur 1,000) depuis moins de trois mois ; 8,908 (182 sur 1,000) depuis plus de trois mois jusqu'à six; 10,030 (204 sur 1,000) depuis plus de six mois jusqu'à douze; 7,766 (158 sur 1,000) depuis un an jusqu'à deux ; et 4,848 (99 sur 1,000) depuis plus de deux ans. Aux termes du décret du 30 mars 1808, article 80, les 31,552 affaires inscrites depuis plus de trois mois étaient arriérées ; elles forment presque les deux tiers (643 sur 1,000) du nombre total.

Les tribunaux ont rendu, en 1847, dans les affaires portées directement devant eux, sans inscription préalable au rôle général, 51,329 jugements définitifs. Ils n'en avaient rendu que 48,824, en 1846 ; et 47,904, en 1845. Les jugements de 1847 ont été prononcés : 40,712 en audience publique, et 10,617 en chambre du conseil. Nous ferons connaître ultérieurement la nature des affaires dans lesquelles ces jugements sont intervenus.

La juridiction des présidents des tribunaux s'étend à des matières très-variées, et ces magistrats sont appelés, tous les ans, à statuer sur un très-grand nombre de questions, tant en référé que sur requête. Ils n'ont pas rendu moins de 140,253 ordonnances, en 1847; c'est 5,172 de plus qu'en 1846, et 15,803 de plus qu'en 1845.

Quelques affaires civiles qui intéressent plus spécialement l'ordre social et qui, en raison de leur nature, n'ont pu manquer d'être classées d'une manière uniforme, sont présentées par département : ce sont les adoptions, les séparations de corps et de biens, les interdictions et les demandes de pension alimentaire.

Les Cours d'appel ont été appelées à statuer, en 1847, sur 105 *actes d'adoption*. Elles en ont validé 104. Les actes d'adoption comprenaient 119 adoptés : 59 étaient les enfants naturels des adoptants; 15 étaient des neveux ou nièces, et 2 des parents ou alliés à un degré plus éloigné. Le nombre des actes d'adoption soumis aux Cours d'appel, après avoir été de 120 en 1841, et de 131 en 1842, était descendu à 88 en 1843 et en 1845, et à 73 en 1844. Il est remonté à 91 en 1846, et à 105 en 1847.

Le nombre des demandes en *séparation de corps*, qui avait été croissant, chaque année, de 1837 à 1845, n'a presque pas varié pendant les trois dernières années. Il a été de 1,127 en 1845; de 1,128 en 1846, et de 1,168 en 1847. Ces demandes sont toujours formées presque exclusivement par les femmes. 94 seulement sur 1,168 (8 sur 100) ont été introduites par les maris, en 1847. Des demandes reconventionnelles ont été formées dans 59 affaires. Plus de neuf dixièmes des demandes principales ou reconventionnelles, 1,074 étaient motivées sur des excès, sévices ou injures graves ; 71 sur l'adultère de la femme ; 51 sur l'adultère du mari, et 31 sur la condamnation du conjoint à une peine infamante. Il y a eu désistement sur 216 demandes; 118 ont été rejetées et 834 accueillies. Il était issu des enfants de 636 mariages, 395 avaient été stériles, et, à l'égard des 137 autres, il n'a pas été recueilli de renseignements sur ce point. Les mariages avaient duré : 24 moins d'un an; 206 d'un an à cinq ans, 276 de cinq à dix ans; 351 de dix à vingt ans; et 231 plus de vingt ans. La durée de 80 maria-

ges n'a pas été indiquée. Les instances en cette matière sont, en général, tous les ans, beaucoup plus rares dans les départements du Midi que dans ceux du Nord.

La progression croissante du nombre des demandes en *séparation de biens* n'a pas été interrompue en 1847. Durant les sept dernières années, l'augmentation a été de 57 pour 100. Sur les 5,724 qui ont été introduites en 1847, il n'en a été rejeté que 116. Les créanciers du mari étaient intervenus dans 231 instances seulement. Le tribunal de la Seine a statué sur 363 demandes de cette espèce ; les tribunaux de l'Isère sur 319, ceux du Calvados sur 223, ceux de l'Eure et de la Seine-Inférieure sur 215 et 219. Il n'en a été jugé qu'une seule dans la Corse, 6 dans le Finistère, 9 dans le Morbihan, etc.

Le nombre des *ventes judiciaires*, qui n'était que de 16,418 en 1846, et de 15,839 en 1845, s'est élevé à 17,770 en 1847. Elles ont été faites : 11,632 à la barre des tribunaux, et 6,138 devant notaires, par suite de jugements de renvoi. En comparant le nombre et la nature des ventes judiciaires effectuées chacune des cinq dernières années, on trouve que ce sont surtout les ventes sur saisie immobilière et les ventes de biens de faillis qui ont augmenté.

Ces ventes s'opèrent d'ailleurs avec une rapidité très-grande : plus des quatre cinquièmes (78 sur 100) de celles qui ont été poursuivies en 1847 ont été terminées dans les trois mois qui ont suivi le dépôt du cahier des charges. La procédure a duré plus d'un an pour 585 seulement (3 sur 100), à cause des incidents qui en ont entravé la marche, et qui se présentent assez fréquemment. Ainsi, il n'a pas été prononcé, en 1847, moins de 6,326 jugements sur incidents soulevés dans les 17,770 ventes terminées. C'est plus d'un incident par trois ventes (356 pour 1,000).

Le produit total s'est élevé à 217,330,605 francs, en 1847. C'est, en moyenne, 12,230 francs par vente. Le produit moyen est à peu près le même qu'en 1846. Il était de 14,306 francs, en 1845 ; de 13,655 francs, en 1844 ; et de 14,027 francs, en 1843. Dans le département de la Seine, le produit moyen des ventes a été de 85,818 francs, en 1847. Dans les Bouches-du-Rhône, où le produit a été ensuite le plus élevé, il n'a pas dépassé 24,227 francs.

	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.
Ventes de 500 fr. et au-dessous	1,053	1,062	1,166	1,183	1,354
— de 501 à 1,000 fr....	1,218	1,356	1,364	1,374	1,491
— de 1,001 à 2.000......	2.194	2,400	2,469	2,563	2,805
— de 2,001 à 5,000	3,700	4,147	4,221	4,425	4,796
— de 5,001 à 10.000......	2,494	2,774	2,780*	2,966	3,155
— de 10.001 à 20,000......	1,682	1,830	1,888	1,942	2,153
— de 20,001 à 50,000......	1,195	1,180	1,211	1,198	1,308
— de 50,001 à 100,000......	418	412	397	414	382
— de plus de 100,000.........	295	350	343	343	326
— dont le prix d'adjudication n'est pas connu.........	»	38	»	»	»
Totaux.......	14,249	15,549	15,839	16,418	17,770
Produit total des ventes...	200,863,858	212,324,389	226,586,620	207,218,378	217,330,605

Le règlement des procédures d'*ordre et de contribution* est, dans un grand nombre de tribunaux, la partie la plus importante et peut-être la plus difficile de la tâche des magistrats. Cette branche de l'administration de la justice a été toujours l'objet de la sollicitude de mes prédécesseurs, et elle a été soumise, depuis 1841 notamment, à une surveillance toute spéciale par l'obligation imposée aux avoués de rendre fréquemment compte au tribunal de l'état des procédures d'ordre et de contribution confiées à leurs soins, et aux juges commissaires de fournir, tous les ans, au ministre de la justice, un état détaillé de celles dont ils ont eu à s'occuper dans le courant de l'année.

Ces mesures ont déjà produit de bons résultats, car le nombre des procédures terminées annuellement s'est successivement accru : après avoir été de 5,268 seulement, année moyenne, de 1832 à 1840, et de 7,568, de 1841 à 1845, il s'est élevé jusqu'à 9,149 en 1846 et à 9,351 en 1847. Mais, malgré les louables efforts des magistrats pour donner satisfaction aux nombreux et graves intérêts engagés dans ces procédures, non-seulement la situation de beaucoup de tribunaux, sous ce rapport, ne s'est pas améliorée, mais l'arriéré s'est accru constamment. Le 31 décembre 1840, il ne restait que 7,164 ordres ou contributions à régler, tandis

qu'on en comptait 10,982, le 31 décembre 1847. Il faut reconnaître aussi que le nombre des nouvelles procédures de cette espèce s'accroît, chaque année, rapidement de même que celui des saisies immobilières.

IV. — *Justice commerciale.*

Tribunaux de commerce. — Les affaires commerciales sont jugées par 220 tribunaux de commerce, et par 170 ordinaires.

Les 220 tribunaux spéciaux ont été saisis, en 1847, de 204,749 affaires, et les 170 tribunaux civils, jugeant commercialement, de 34,938 : ensemble 239,687 causes nouvelles. C'est 32,408 de plus qu'en 1846. Le nombre moyen annuel n'avait été, de 1841 à 1845, que de 174,529. L'accroissement du nombre des causes commerciales est donc plus rapide encore que celui des causes civiles. Les tribunaux de commerce n'étaient restés saisis, le 31 décembre 1846, que de 7,734 affaires ; 6,782 autres causes anciennes ont été reportées devant eux, en 1847, après avoir été rayées des rôles précédemment comme terminées. En réunissant ces 14,516 causes anciennes aux 239,687 introduites en 1847, on a un total de 254,203 affaires à juger.

Grâce à la simplicité des formes de procédure, les causes commerciales s'expédient avec une grande célérité. 245,152 de celles qui étaient à juger en 1847, plus de 96 sur 100, ont été terminées dans le courant de l'année. 64,646 (264 sur 1,000) ont été jugées contradictoirement, et 130,704 (533 sur 1,000) par défaut ; 8,383 (34 sur 1,000) ont été renvoyées devant des arbitres pour y recevoir une solution, et 41,419 (169 sur 1,000) ont été rayées des rôles, comme terminées par transaction ou abandon.

Sur les 195,350 jugements prononcés par les tribunaux de commerce, soit contradictoirement, soit par défaut, 38,720 (20 sur 100) étaient en premier ressort, et 156,630 (80 sur 100) en dernier ressort. Sur 100 jugements contradictoires, il y en avait 29 en premier ressort, et 16 seulement, sur 100 jugements par défaut.

Il n'est resté à juger, le 31 décembre 1847, que 9,051 affaires commerciales, moins de 4 sur 100 du nombre total.

Les tribunaux de première instance laissaient à juger à la même époque 27 sur 100 des affaires civiles dont ils avaient eu à connaître. Les Cours d'appel en laissaient près des 35 centièmes.

Le tribunal de commerce de Paris, composé d'un président, 10 juges et 16 suppléants, a terminé 67,957 affaires en 1847, plus du quart du nombre total. Le tribunal de Lyon en a terminé 11,450; celui de Marseille 5,232, celui de Rouen 5,079, celui de Bordeaux 4,249, celui de Toulouse 3,037, celui de Reims, 2,244, et celui du Puy 2,128 : ce sont les tribunaux les plus occupés, après celui de Paris. Plusieurs tribunaux spéciaux terminent, chaque année, moins de 50 affaires chacun.

Sentences arbitrales. — Les contestations entre associés en matières commerciales sont portées, en vertu des articles 51 et suivants du Code de commerce, devant un tribunal arbitral, dont les décisions sont rendues exécutoires par une ordonnance du président du tribunal de commerce. Les arbitres désignés ont rendu 820 sentences en 1847. Un tiers arbitre a dû être appelé, pour vider le partage, dans 164 affaires (article 66 du Code de commerce). Le nombre des sentences arbitrales avait été de 790 en 1846, de 614 en 1845 et de 709 en 1844.

Actes de sociétés commerciales. — Il a été déposé, en 1847, aux greffes des tribunaux de commerce 2,599 actes de sociétés commerciales, savoir : 1,952 actes de sociétés en nom collectif, 408 en commandite, 213 par actions nominatives et 26 par actions au porteur; 14 sociétés anonymes ont été, en outre, autorisées par des ordonnances. C'est un total de 2,613 sociétés commerciales; 134 de moins qu'en 1846, et 145 de moins qu'en 1845.

Le nombre des sociétés commerciales formées dans le département de la Seine a été de 800.

Faillites. — Les fâcheux retards que j'ai signalés plus haut, en ce qui concerne le règlement des procédures d'ordre et de contribution suivies devant les tribunaux civils, se produisent également dans le règlement des faillites devant les tribunaux de commerce.

C'est à partir de l'année 1840 que quelques tableaux du compte général de l'administration de la justice civile et

commerciale ont été consacrés aux faillites. Le tableau suivant fait connaître quelle a été la situation des tribunaux en cette matière, durant les huit années qu'il embrasse.

	Faillites restant de l'année précéd.	Faillites ouvertes dans l'année.	Total des faillites à régler.	Faillites réglées par concord.	Faillites réglées par liquid. de l'union.	Faillites closes pour insuffis. d'actif.	Faillites dont le jugem. déclaratif a été rapporté.	Total des faillites terminées.	Faillites restant à régler le 31 déc.
1840...	*4,341	2,618	6,959	1,347	564	73	34	2,018	*4,941
1841...	*4,941	2,514	7,455	1,236	568	268	26	2,098	*5,357
1842...	5,383	2,419	7,802	1,147	702	1,517	89	3,455	4,347
1843...	4,509	3,071	7,580	1,177	679	549	115	2,520	5,060
1844...	5,146	3,011	8,157	1,270	839	737	121	2,967	5,190
1845...	5,222	3,447	8,669	1,313	915	451	92	2,771	5,898
1846...	5,964	3,795	9,759	1,612	1,031	829	134	3,606	6,153
1847...	6,251	4,762	11,013	1,846	1,186	599	126	3,757	7,256
Totaux.	41,757	25,637	67,394	10,948	6,484	5,023	737	23,192	44,202

En suivant la troisième colonne de ce tableau, on voit que le nombre des faillites ouvertes, chaque année, a presque doublé de 1840 à 1847; les colonnes 5 à 9 montrent que le nombre des faillites terminées annuellement s'est aussi beaucoup accru puisque, de 2,018, en 1840, il s'est élevé, en 1847, à 3,757; et l'augmentation a porté surtout sur les faillites terminées par concordat ou liquidation de l'union (colonnes 5 et 6). Mais, malgré le zèle déployé par les tribunaux, le nombre des faillites restant à régler à la fin de chaque année (colonne 10) n'a pas cessé de grossir, et de 4,941, en 1840, il est monté à 7,256 en 1847.

Des 4,762 faillites ouvertes en 1847, près des trois dixiè-

* Ces nombres diffèrent de ceux qui ont été donnés dans les comptes généraux de 1840 et de 1841; mais il a été reconnu en 1842, que la situation des tribunaux n'avait pas été exposée d'une manière exacte les deux années précédentes.

mes, 1,325, l'ont été dans le département de la Seine; 1,186 ont été terminées dans l'année par le tribunal de commerce de Paris qui restait saisi, le 31 décembre 1847, de 1,249. Il a été ouvert, cette même année, 324 faillites dans le département de la Seine-Inférieure, 145 dans le Calvados, 139 dans le Rhône, 127 dans la Somme, 118 dans la Gironde, 113 dans l'Aisne, 103 dans le Nord et dans l'Eure, 90 dans les Ardennes, 88 dans l'Isère, 78 dans Seine-et-Oise, 72 dans le Haut-Rhin, 66 dans les Bouches-du-Rhône, 65 dans l'Orne, enfin 63 dans l'Oise, la Loire, la Meurthe et la Marne. Le nombre total des faillites ouvertes, en 1847, dans ces dix-huit derniers départements est de 1,883, et il en restait 3,041 à régler sur les rôles de leurs tribunaux de commerce, le 31 décembre de la même année.

Le passif de 400 des 3,032 faillites qui ont été réglées en 1847, par concordat ou liquidation de l'union, était inférieur à 5,000 fr.; celui de 555 variait de 5,001 fr. à 10,000 fr.; celui de 1,422, de 10,001 fr. à 50,000 fr.; celui de 347, de 50,001 fr. à 100,000 fr.; enfin, le passif de 308 excédait 100,000 fr.

Le montant total des passifs des mêmes 3,032 faillites s'élevait à 156,322,157 fr.; savoir : passif hypothécaire 25,135,720 fr.; créances privilégiées 4,260,451 fr.; créances non privilégiées 126,925,986 fr.

Le total des actifs était de 54,600,397 fr., savoir : actif immobilier 25,922,032 fr.; actif mobilier 28,678,365 fr.

Si l'on considérait le résultat de la liquidation de toutes ces faillites ensemble, on trouverait que les créanciers chirographaires non privilégiés ont reçu un cinquième à peine de leurs créances : 19 fr. 86 c. pour 100 fr. En 1846, le dividende avait été de 23 fr. 81 c. pour 100 fr.

En réalité, le dividende obtenu a été de moins de 10 0/0 dans 488 faillites. Il a varié de 10 à 25 0/0 dans 1,359 faillites; de 26 à 50 0/0 dans 663 faillites; de 51 à 75 0/0 dans 83; il a excédé 86 0/0 dans 86. Les créanciers chirographaires n'ont rien reçu dans 229 faillites dont l'actif a été absorbé par les créances hypothécaires ou privilégiées. Enfin, le dividende de 124 faillites terminées par concordat n'a pu être indiqué parce que l'actif abandonné aux créanciers n'avait pu être immédiatement réalisé.

V. — *Justice de paix.*

Les juges de paix, placés partout assez près des justiciables pour qu'ils puissent essayer d'arrêter les procès dès leur début, ont une triple mission : ils sont tantôt conciliateurs, tantôt juges; et ils sont chargés, en outre, de convoquer et de présider les conseils de famille, de délivrer des actes de notoriété, de recevoir des actes d'adoption et d'émancipation, de procéder à la levée et à l'apposition des scellés, etc. Ce sont là leurs attributions extrajudiciaires. Souvent les parties se présentent spontanément devant le juge de paix comme conciliateur; d'autres fois, elles doivent être appelées (article 48 et suivants du Code de procédure civile). Dans ce dernier cas, les juges de paix entendent les parties en audience publique, tandis que, dans le premier, c'est en dehors de l'audience qu'ils essayent de les concilier.

D'après la loi du 25 mai 1838, les juges de paix peuvent interdire aux huissiers de donner aucune assignation hors les cas d'urgence, sans leur autorisation, afin qu'ils puissent, s'ils le jugent convenable, appeler préalablement les parties devant eux à l'aide de billets d'avertissement délivrés sans frais, et essayer de les concilier en dehors de l'audience. Les 2,847 juges de paix ont délivré 2,312,165 billets d'avertissement en 1847, soit 812 chacun, en moyenne. Ils en avaient délivré 116,590 de moins en 1846. Tous les billets d'avertissement délivrés n'ont pas amené la comparution des parties; la moitié, à peine, a eu ce résultat; car 1,005,322 affaires seulement ont été portées en conciliation devant les juges de paix en dehors de l'audience. Après avoir entendu les parties, ces magistrats ont réussi à concilier 733,284 différends, près des trois quarts (73 0/0). En 1846, les juges de paix avaient arrangé 74 0/0 des affaires qui leur étaient ainsi soumises, en même nombre, à peu près, qu'en 1847.

Aux termes des articles 48 et suivants du Code de procédure civile, certaines affaires de la compétence des tribunaux civils de première instance ne peuvent être portées devant eux qu'après avoir été soumises au préliminaire de conciliation devant les juges de paix; et les parties sont obli-

gées, sous peine d'amende, de répondre à la citation qui les appelle à l'audience de ce magistrat. Le nombre des affaires ainsi assujetties au préliminaire de conciliation a été de 64,593, en 1847, c'est 377 de plus qu'en 1846. Les défendeurs n'ont pas obéi à la citation dans 11,341 affaires, un sixième environ. Ils ont comparu dans 53,252; et les juges de paix, après avoir entendu les explications des deux parties, ont réussi à concilier 24,806 affaires, ou 47 sur 100 de celles dans lesquelles demandeurs et défendeurs s'étaient présentés.

Comme juges civils, les juges de paix ont eu à s'occuper, en 1847, de 636,009 affaires, savoir : 9,142, dont ils étaient restés saisis le 31 octobre 1846, et 626,867 causes nouvelles introduites : 28,451 (45 sur 1,000), par la comparution volontaire des parties, et 598,416 (955 sur 1,000) par citation. Le nombre des affaires introduites par citation était de 599,228, en 1846; et de 598,516, en 1845. Il a varié très-peu, d'une année à l'autre, depuis 1844. De 1841 à 1843, il avait été moins élevé que de 1844 à 1847.

Les juges de paix ont terminé 626,570 des affaires dont ils ont eu à connaître, en 1847, comme juges. 191,266 (305 sur 1,000) ont été jugées contradictoirement, et 127,712 (204 sur 1,000) par défaut; 211,114 (337 sur 1,000) ont été arrangées à l'amiable à l'audience, et 96,478 (154 sur 1,000) terminées par radiation à la suite d'abandon ou de désistement des demandeurs. Il ne restait à juger, le 31 décembre 1847, que 9,439 affaires sur les rôles des 2,847 juges de paix.

Les juges de paix prononcent proportionnellement moins de jugements contradictoires que les tribunaux civils. La proportion, pour ces derniers est, en 1847, de 63 sur 100, tandis qu'elle ne s'élève qu'à 60 sur 100 jugements émanés des juges de paix. Les tribunaux de commerce en ont rendu bien moins encore : 33 sur 100 seulement. Les juges de paix ont prononcé 95,201 jugements préparatoires ou interlocutoires en 1847; c'est un peu plus de 15 0/0 affaires. Ces jugements ordonnaient : 36,962 des enquêtes; 9,106 des expertises; 18,035 des transports sur les lieux; 31,098 enfin, divers autres moyens d'instruction.

Parmi les jugements définitifs émanés des tribunaux de

paix 87,684 (environ 28 sur 100) étaient susceptibles d'appel; 4,823 seulement (1 sur 18) ont été attaqués par cette voie. Sur 3,903 de ces appels jugés, en 1847, par les tribunaux de première instance, 2,401, près de 62 sur 100, ont été confirmés, et 1,502 (38 sur 100) ont été infirmés en tout ou en partie. 1,006 appels, plus d'un cinquième, ont été suivis de désistement.

Les tribunaux de paix ont rendu 18,171 jugements en matière d'actions possessoires, en 1847. Des appels ont été formés contre 763 de ces jugements, soit 1 sur 24.

Il a été soumis aux mêmes tribunaux 1,297 demandes de pension alimentaire pendant la même année; ils en ont accueilli 1,180 et rejeté 117.

Dans leurs attributions extrajudiciaires, les juges de paix ont convoqué et présidé 81,010 conseils de famille, délivré 8,738 actes de notoriété, reçu 8,606 actes d'émancipation, enfin procédé à 19,745 appositions et à peu près autant de levées de scellés.

VI. — *Conseils de prud'hommes.*

Les conseils de prud'hommes, institués dans un certain nombre de villes de fabrique pour connaître des contestations qui s'élèvent entre les marchands-fabricants, chefs d'ateliers, contre-maîtres, ouvriers, compagnons et apprentis, réunissent, comme les juges de paix, la double mission de conciliateurs et de juges; mais ils ne doivent statuer comme juges qu'après avoir tenté sans succès d'obtenir un arrangement amiable entre les parties. Cet utile essai de conciliation *réussit quatorze fois sur quinze,* ainsi que l'indiquent les résultats suivants.

En 1846, il n'y avait que 64 conseils de prud'hommes en exercice; on en compte 66 en 1847. Ces 66 conseils ont été saisis ensemble, en bureau particulier, de 19,721 affaires : c'est environ 1,500 de moins qu'en 1846 et en 1845. Les parties ont retiré 3,079 affaires avant que le bureau particulier eût statué. 15,222 des autres ont été conciliées, et 1,420, seulement, ont été renvoyées devant le bureau général pour y être jugées; mais 891 n'y ont pas été portées par les parties, qui ont mis plus tard à profit les avis du bu-

reau particulier. Le bureau général n'a donc statué que sur 529 affaires. Il a prononcé 326 jugements en dernier ressort et 203 en premier ressort; 20 de ces jugements ont été attaqués par la voie de l'appel.

Plusieurs conseils ont été saisis, en 1847, d'un très-petit nombre d'affaires; ainsi, ceux d'Alençon, de Metz, de Limoux, de Lodève, d'Alais, d'Avignon, de Thiers, de Bolbec, n'ont pas eu à s'occuper de plus de 20 affaires en bureau particulier, et deux d'entre eux seulement ont rendu chacun un jugement en bureau général. Seize autres conseils n'ont connu que de 20 à 50 affaires.

Le conseil de Lyon a été saisi, en bureau particulier, de 4,677 affaires, le quart du nombre total; celui de Saint-Etienne, de 2,817; celui de Paris, qui alors ne s'occupait que de l'industrie des métaux, a été saisi de 2,575; celui de Rouen, de 1,114; les conseils de Tours et d'Elbeuf, de 637 et 619; enfin, ceux de Roubaix, d'Amiens et de Reims, de 548 à 503.

Trois conseils seulement, ceux de Strasbourg, de Lille et de Saint-Etienne, ont exercé les attributions de police que leur confère l'article 4 du décret du 3 août 1810. Le premier a prononcé 2 jugements en cette matière, et les deux autres chacun 1 : ils ont condamné ensemble 5 inculpés.

Réflexions générales. — Tous ces documents constatent qu'en 1847, comme précédemment, la justice civile a suivi son cours régulier. Malheureusement, malgré le zèle des magistrats, un arriéré considérable vient s'ajouter, chaque année, aux affaires nouvelles dont les tribunaux ont à s'occuper. Ainsi se perpétue un déplorable état de choses, souvent amené par l'inertie des parties, mais qui doit être principalement attribué aux formes lentes et compliquées de notre procédure civile. Il importe que des règles mieux coordonnées, et plus en harmonie avec l'esprit progressif de notre législation générale, lèvent des obstacles, fassent cesser des retards qui énervent la justice et paralysent les efforts de la magistrature. Déjà, sur ma proposition, vous avez chargé une Commission de préparer ce travail. Pénétrée de l'utilité de la mission que vous lui avez confiée, elle va se mettre à l'œuvre, et tout porte à espérer que, sans s'arrêter à des innovations téméraires et par cela même dan-

gereuses, elle proposera un ensemble de dispositions conformes à l'attente du pays et qui pourront être utilement soumises aux délibérations de l'Assemblée nationale.

Notaires. — *Actes notariés.* — Les 9,814 notaires en exercice, en 1847, ont reçu 3,582,997 actes de toute espèce : c'est, en moyenne, 365 actes pour chaque notaire. Ce nombre moyen était de 359 et 358 en 1846 et en 1845, et de 361 en 1844.

Le nombre total des actes notariés, comparé à la population, donne pour toute la France 101 actes par 1,000 habitants : soit un acte pour un peu moins de 10 habitants. Il y a eu, en 1847, 1 acte par 11 habitants dans le département de la Seine; 1 par 6 ou 7 habitants dans le Cher, l'Indre, Indre-et-Loire, la Nièvre, Loir-et-Cher, Eure-et-Loir, la Corrèze, la Creuse, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, l'Yonne, Puy-de-Dôme, Tarn-et-Garonne.

On compte, au contraire, pour un acte notarié, 43 habitants dans la Corse, 22 dans les Landes, 16 dans les Côtes-du-Nord et Ille-et-Vilaine; 15 dans les Basses-Pyrénées, les Hautes-Alpes et le Morbihan; 14 dans la Moselle, les Vosges, le Finistère; 13 dans le Nord, la Seine-Inférieure, les Deux-Sèvres, la Vendée, l'Ariège, les Hautes-Pyrénées.

SITUATION DES CAISSES D'ÉPARGNE DES DÉPARTEMENTS EN 1846 [1].

La loi du 5 juin 1835, relative aux caisses d'épargne, prescrit la publication annuelle d'un rapport sommaire sur la situation et les opérations de ces établissements.

Mais la difficulté de réunir les documents qui servent à établir ces tableaux, et l'urgence des travaux extraordinaires occasionnés par la révolution de Février, ont forcé jusqu'à

[1] Voy. p. 117 de l'*Annuaire* de 1848, la situation des Caisses d'épargne des départements pour 1845.

Dans l'*Annuaire* pour 1849, p. 258, nous donnons le total des sommes dues à la fin de chaque mois de 1847 aux Caisses départementales par la Caisse des dépôts et consignations.

Voy., pour la chronologie de la création des Caisses d'épargne depuis 1818, l'*Annuaire* pour 1847, p. 80, et l'*Annuaire* pour 1848, p. 117.

présent d'ajourner la publication du rapport sur les opérations de l'année 1846, qui sera bientôt suivi, espère-t-on, du compte-rendu de 1847.

Le tableau des opérations de ces établissements acquiert un intérêt particulier, au moment où l'Assemblée nationale doit être prochainement saisie d'un nouveau projet de loi sur les caisses d'épargne. Il importe d'apprécier les progrès que les idées d'économie ont pu faire parmi les classes laborieuses de la population, et de pouvoir pressentir, à certains égards, les sympathies que sont appelés à rencontrer de nouveaux établissements, tendant, par d'autres procédés, au même résultat.

A la fin de 1845, 356 caisses d'épargne avaient été autorisées dans 85 départements, et 345 étaient en activité. A la fin de 1846, le nombre des caisses autorisées s'est trouvé porté à 361, et celui des caisses en activité à 351. L'institution a donc étendu ses bienfaits à 6 nouveaux centres de population, et la création de la caisse de Bastia y a fait participer le département de la Corse, le seul qui jusqu'alors n'en eût pas profité.

Toutefois, il restait encore 55 arrondissements entièrement dépourvus de caisses d'épargne, et 70 chefs-lieux d'arrondissement, dont 2 chefs-lieux de département, n'avaient ni caisse, ni succursale.

En 1846, le nombre des succursales ne s'est accru que de 6, et sur les 351 caisses ouvertes, et indépendamment de la caisse de Paris, dont les opérations feront, comme les années précédentes, l'objet d'une appréciation séparée, une seule, la caisse d'Alençon, n'a pas envoyé son état de situation en temps utile pour être compris dans ce relevé général, qui ne s'applique, en conséquence, qu'aux opérations de 349 caisses.

Les souscriptions, dons et legs reçus, pendant l'année 1846, par les caisses d'épargne, se sont élevés à 14,902 fr. 59 cent.

Les allocations des Conseils généraux ont été de 34,250 fr., et celles des Conseils municipaux de 49.600 fr. 54 c.

Enfin, au 31 décembre de la même année, le fonds de dotation des caisses des départements était de 2,715,007 francs 55 cent., donnant, pour les 349 établissements compris dans

cet exposé, une moyenne de 7,520 fr. 79 cent., indépendamment d'un fonds de réserve de 583,577 fr. 01 c. ; c'est, sur l'année précédente, une augmentation de ressources de plus de 300,000 fr.

Il existait, au 1er janvier 1846, 506,401 livrets dans 344 caisses en activité dans les départements ; pendant ladite année, ces caisses et les 6 nouvelles qui ont commencé leurs opérations avant le 31 décembre ont ouvert 136,763 livrets, et en ont soldé 92,231. Ainsi le nombre total des livrets, au 1er janvier 1847, se monte à 550,933 ; c'est un accroissement de 44,532, accroissement supérieur à celui de 1845, qui n'avait été que de 41,741. Sous ce rapport, la différence entre les deux années monte à 2,791, et, en ne tenant pas compte des opérations des nouvelles caisses ouvertes, qui sont celles d'Amboise, Flers, Argentière, Limoux, Mende et Narbonne, elle est encore de 2,076.

Le tableau suivant permet de comparer le nombre des livrets ouverts, en 1845 et 1846, dans les villes les plus importantes, et de se rendre compte, en même temps, des grands centres où l'institution des caisses d'épargne a donné les résultats les plus marqués.

Villes.	Population.	Livrets ouverts en 1845.	Livrets ouverts en 1846.	Total des livrets au 31 d. 1846.
Marseille.	183,186	4,931	5,112	15,596
Lyon.........	177,976	4,528	4,010	23,527
Bordeaux.....	125,520	3,495	3,853	17,043
Rouen.	99,295	1,986	1,926	11,134
Nantes........	94,194	2,077	2,108	9,737
Lille..........	75,430	2,261	2,205	9,680
Strasbourg....	71,992	1,362	1,497	7,250
Toulon.	62,941	2,033	2,147	6,309
Brest.........	62,791	1,764	1,879	8,125
Metz..........	55,112	1,558	1,786	13,504
Amiens........	49,591	2,673	2,996	11,550
Orléans.......	45,588	1,351	1,304	6,663
Nancy.........	42,765	1,691	1,832	7,236
Versailles.....	34,901	1,733	1,871	8,741
Angers........	44,781	1,225	1,333	7,166
Toulouse......	94,236	1,296	1,477	4,887

L'augmentation constatée dans le nombre des déposants ne s'est pas proportionnellement reproduite dans le total des sommes déposées. Au 1er janvier 1846, le solde dû aux déposants était de 293,016,721 fr. 79 c. ; il s'était élevé, au 31

décembre, à la somme de 294,314,314 fr. 21 c., ce qui ne donne qu'un excédant de 1,297,592 fr. 42 c.

Les versements effectués pendant l'année ont été de 106,266,040 fr. 28 c.; les remboursements en espèces, de 114,013,108 fr. 99 c., et en rentes 2,250,099 fr. 33 c., ce qui donne, pour les remboursements, un excédant de 9,997,168 fr. 04 c., et sans la capitalisation des intérêts acquis aux déposants pendant l'année et s'élevant à 11,294,760 fr. 46 cent., le solde au 31 décembre eût été inférieur à celui qui existait au 1er janvier précédent. Jamais, jusqu'alors, les remboursements en rentes n'avaient pris un si grand développement; ils ne s'étaient élevés qu'à la somme de 166,893 fr. 59 cent. en 1843, de 147,576 fr. 90 cent. en 1844, et de 729,597 fr. 09 c. en 1845. Il faut donc attribuer leur accroissement de 1,500,000 fr. en un an aux facilités accordées, par la loi de 1845, à ceux des déposants qui avaient le désir de convertir leur crédit en rentes sur l'Etat. En 1845, l'empressement des classes laborieuses à accepter le nouveau mode de placement n'avait été remarquable qu'à Paris. En 1846, le mouvement s'est propagé. Toutefois, les départements où les remboursements en rentes se sont élevés à des sommes importantes, ne sont encore que les départements les plus rapprochés de la capitale. Ces départements sont ceux de Seine-et-Oise, du Nord, de Seine-et-Marne, de l'Oise et de la Seine-Inférieure, où il a été acheté, par l'entremise des Caisses d'épargne, des inscriptions de rentes pour 588,926 fr. 15 cent., 293,066 fr. 55 c., 148,816 fr. 10 cent., 90,722 fr. 40 c. et 80,395 fr. 95 c.

Voici le tableau des soldes dus au 31 décembre 1846, et celui des versements effectués pendant la même année dans les villes les plus importantes.

VILLES.	Soldes dus au 31 décembre 1846.	VILLES.	Versements effectués pendant l'année 1846.
Bordeaux......	12,976,811 14	Marseille......	4,194,415 04
Marseille........	12,772,245 27	Bordeaux.....	3,344,167 72
Lyon..........	9,608,162 52	Lyon.........	3,257,272 68
Amiens........	7,201,858 70	Amiens.......	2,444,610 71
Rouen.........	6,615,457 31	Versailles.....	1,855,568 86
Nantes........	6,514,033 47	Lille..........	1,830,601 58
Versailles	6,177,181 67	Nancy........	1,772,431 93

VILLES.	Soldes dus au 31 décembre 1846.	VILLES.	Versements effectués pendant l'année 1846.
Toulon........	5,829,143 64	Toulon.......	1,754,568 45
Lille.........	5,458,434 23	Metz.........	1,685,443 82
Metz..........	5,180,078 46	Rouen........	1,677,020 89
Brest.........	5,108,015 00	Nantes........	1,664,100 19
Nancy.........	4,512,281 88	Brest..........	1,470,970 59
Orléans.......	4,221,106 94	Toulouse......	1,401,788 41
Strasbourg....	3,410,924 03	Srasbourg.....	1,344,438 47
Toulouse......	3,234,543 45	Orléans.......	1,152,955 82
Angers	2,922,491 76	Angers........	1,139,315 08

Le nombre des déposants s'étant accru notablement, tandis que le total des crédits restait presque stationnaire, la moyenne des dépôts, au 31 décembre 1846, devait être inférieure à celle des années précédentes. Aussi, après avoir été successivement de 593 fr. 03 c. en 1843, de 602 fr. 59 c. en 1844, de 580 fr. 15 c. en 1845, elle n'était plus, au 31 décembre 1846, que de 534 fr. 21 c.

La répartition suivante, entre les diverses classes de déposants, des livrets et du solde existant au 31 décembre 1846, offre des résultats importants, en ce qu'ils permettent d'apprécier en détail les progrès de l'institution et son influence sur les classes laborieuses.

Classes des déposants.	Livrets.	Soldes.	Moyenne.
Ouvriers..............	146,037	73,562,921 03	503 72
Domestiques...........	113,036	54,781,793 74	484 02
Employés..............	24,048	14,288,571 67	594 16
Militaires et marins.....	25,268	17,778,898 71	704 00
Professions diverses....	144,746	99,388,403 93	686 64
Mineurs...............	95,991	32,369,413 62	337 21
Sociétés de secours mutuels...............	1,807	2,134,311 51	1,181 13
Totaux et moyenne générale..............	550,933	294,314,314 21	534 21

La classe des ouvriers forme ainsi un peu plus du quart du nombre des déposants ; la proportion est un peu moins forte pour les crédits. Il est à remarquer, du reste, que la moyenne des dépôts de cette classe est toujours peu élevée, et l'on comprend qu'il doit en être ainsi en présence des charges de famille qui pèsent généralement sur cette catégorie de déposants, et de leurs salaires, qui n'excèdent guère leurs besoins

La classe des domestiques comptait, en 1845, 104,256 livrets se soldant par un crédit de 53,628,328 fr. 83 c. L'augmentation acquise en 1846 s'élève à 8,800 livrets et à 1,155,191 fr. 44 c.

Le nombre des employés et celui des militaires et marins ayant des livrets ouverts dans les caisses d'épargne, au 31 décembre 1845, ne s'est pas de beaucoup accru pendant la durée de l'année 1846; de 24,006 pour les premiers, et de 23,088 pour les seconds, il ne s'était élevé qu'à 24,048 et 25,268. Quant aux soldes, ils avaient baissé, pour les employés, de 1,070,772 fr. 67 c., et, pour les militaires et marins, de 909,689 fr. 25 c.; il est à penser que la diminution de leurs crédits provient uniquement de la réduction imposée par la loi de 1845 aux comptes supérieurs à 2,000 francs.

La somme des crédits de la classe des mineurs s'est accrue, en 1846, de plus de 9,000 francs, et le nombre des déposants de près de 7,000.

Enfin, 294 nouvelles sociétés de secours mutuels sont venues, en 1846, confier leurs fonds aux caisses d'épargne. Le crédit total de 1,807 sociétés de ce genre s'est augmenté de 237,368 fr. 95 c. Ce résultat est d'autant plus important qu'il indique un progrès favorable aux institutions de prévoyance, à leur stabilité, et surtout à leur bonne administration.

Il reste à faire connaître dans quelle proportion les résultats généraux de l'année 1846 se répartissent, sous le rapport de la quotité des crédits.

La division par classes de quotités des 550,933 livrets existant, au 31 décembre 1846, dans les caisses départementales, et des 294,314,314 fr. 21 c. qui étaient dus pour solde, se résume dans le tableau suivant :

Classes de quotités.	Livrets.	Soldes.	Moyenne.
De 500 fr. et au-dessous..	340,575	61,941,510 07	181 86
De 501 à 1,000.........	108,179	74,585,274 35	689 64
De 1,001 à 2,000.......	89,889	127,576,164 72	1,419 26
De 2,001 à 3,000.......	9,073	20,172,495 87	2,223 34
De 3,001 et au-dessus...	3,217	10,038,869 20	3,120 56
Totaux et moyenne générale..................	550,933	294,314,314 21	534 21

Si l'on rapproche les quotités ci-dessus des quotités correspondantes de l'année 1845, on trouve une augmentation importante pour les livrets et les soldes créditeurs dans les trois premières classes, et une diminution marquée dans le total des livrets et du solde des deux dernières, résultat nécessaire de la disposition de la loi, qui limitait à 2,000 fr. le maximum des dépôts. (Voyez, pour 1845, page 123 de l'*Annuaire* de 1848.)

Classes de quotités.	Livrets en 1846.	Différence.	Crédits en 1846.	Différence.
		En plus :		En plus :
De 500 fr. et au-dessous	340,575	27,628	61,941,510 05	6,163,033 11
De 501 à 1,000......	108,179	12,121	74,585,274 35	8,512,551 00
De 1,001 à 2,000.....	89,889	22,975	127,576,164 72	35,423,041 44
		En moins :		En moins :
De 2,001 à 3,000.....	9,073	12,211	20,172,495 87	31,948,015 26
De 3,001 et au-dessus..	3,217	5,429	10,038,869 20	17,306,939 10

Voici le résultat général, pour 1846, des opérations de toutes les caisses d'épargne, celle de Paris comprise :

Livrets.

Livrets existant au 1er janvier.	Départem..	506,401	854,901
	Paris.....	178,259	
Livr. ouverts pendant l'année.	Départem..	136,763	
	Paris......	33,478	
Livrets soldés pendant l'année.	Départem..	92,231	119,060
	Paris......	26,829	
Livrets restant au 31 décemb.	Départem..	550,933	735,841
	Paris.....	184,908	

Crédits.

Solde dû le 1 janv.	Départ..	293,016,721 79	561,807,508 76
	Paris....	100,037,330 38	
Versem. de l'ann.	Départ..	106,266,040 28	
	Paris....	37,560,828 08	
Int. all. aux dép.	Départ..	11,294,760 46	
	Paris...	3,631,787 77	
Remb. de l'année.	Départ..	116,263,208 32	165,628,620 19
	Paris....	49,365,411 87	
SOLDE GÉNÉRAL au 31 décembre.	Départ..	294,314,314 21	385,178,888 57
	Paris...	91,864,574 36	

Observations sur les caisses d'épargnes des départements en 1848.

M. François Delessert, président de l'Assemblée générale

et directeur et administrateur de la caisse d'épargne de Paris, a donné les renseignements suivants sur les opérations des caisses d'épargne de Lyon, Bordeaux, Rouen, Nantes, etc., en 1848.

Dans l'état de perturbation où les événements de l'année dernière ont jeté notre institution, nous ne pouvions obtenir que des renseignements généraux, et nous avons pensé qu'il suffirait, pour cette année, de consulter quelques-unes des caisses les plus importantes. Messieurs les présidents des Conseils d'administration nous ont transmis, avec un empressement dont nous ne saurions trop les remercier, des renseignements qui pouvaient vous intéresser. Ainsi que nous l'avions supposé, la crise n'a été, pour les caisses des départements, ni moins longue ni moins pénible que pour nous. Encombrement dans les bureaux, par suite des demandes multipliées de retrait; difficultés d'y satisfaire, malgré tout le zèle des directeurs et administrateurs, et tous les soins qu'ils prenaient pour surmonter, autant que possible, les embarras et les difficultés que présentait l'exécution des différents décrets : tels sont les principaux caractères que présente cette crise dans les départements, et ce n'est que dans les résultats qui ont suivi le décret relatif à la compensation et par conséquent la nouvelle vie rendue à chacune de ces caisses, que l'on peut remarquer des signes différents dans leur situation.

M. le président de la caisse d'épargne de Lyon termine en ces termes un récit circonstancié des faits qui ont signalé l'année 1848 : « Quant aux dispositions de la classe ou-« vrière, de la population en général, je les tiens pour « bonnes et favorables à notre institution. Si le nombre des « dépôts ne s'élève qu'à de minimes proportions, il ne faut « pas en accuser le mauvais vouloir, mais bien l'impuis-« sance momentanée; après tant de journées stériles, l'é-« pargne est rare et quelque peu défiante. Le progrès, peu « sensible jusqu'au mois de mars dernier, se dessine mieux « en juillet; cela explique d'une manière incontestable que « la prospérité des caisses d'Epargne repose tout entière « sur la confiance, sur les gages d'avenir et de stabilité que « saura présenter le gouvernement. »

Quelques chiffres significatifs indiqueront la progression

des versements à la caisse d'épargne de Lyon depuis le commencement de 1849 :

Janvier............	11,727 fr.
Février.............	13,262
Mars..............	28,136
Avril.	70,266
Mai................	16,176
Juin...............	29,007
Juillet.............	109,473
Total.......	281,047

Les observations de M. le président de la caisse d'épargne de Bordeaux se terminent de la manière suivante :

« Les opérations en versements ont été à peu près nulles « dans le cours de 1848; mais, depuis le commencement « de l'année 1849, nous avons vu, non sans en éprouver « une vive satisfaction, les ouvriers de tous états, les gens « à gages, venir déposer de nouveau à notre caisse. Un « fait digne aussi de fixer l'attention, c'est que les habitants « de la campagne, la portion peut-être de la clientèle des « caisses d'épargne la moins disposée à accorder sa con- « fiance aux établissements publics, commencent cependant « à reprendre le chemin de notre caisse d'épargne. »

Versements de	janvier 1849......	40,302 fr.
—	février...........	40,770
—	mars............	94,718
—	avril............	178,237
—	mai..............	65,182
—	juin.	72,209
—	juillet...........	220,323
		711,741

M. le président de la caisse d'épargne de Rouen s'exprime ainsi : « Depuis la reprise des travaux dans notre « ville, à mesure que l'ordre s'est rétabli, la confiance est « revenue, et l'état de gêne produit par la crise semble « seul contenir l'essor des nouveaux versements. Les dé- « pôts se sont élevés depuis quelques semaines à 10, 12 et « jusqu'à 20,000 fr. chaque dimanche, c'est-à-dire au tiers « de nos opérations anciennes. La totalité des versements, « depuis le 1er janvier 1849, a été de 255,000 fr. ; 655 comp- « tes nouveaux ont été ouverts. Comme à Paris, ainsi que

« vous le voyez par ce qui précède, on a recommencé à « prendre le chemin de notre établissement. »

On lit dans la réponse de M. le président de la caisse d'épargne de Nantes : « En ce moment, voici les effets qu'on « peut remarquer sur la masse des déposants : une partie « de ceux qui ont reçu leur remboursement en rentes se « sont empressés de vendre leurs coupons ; ce mouvement « paraît aujourd'hui se ralentir, malgré l'élévation du cours « de la Bourse. Il en est peu, parmi ceux qui ont vendu, « qui aient rapporté leur argent à la caisse d'épargne ; « mais indépendamment de ceux-ci, il reste un grand nom- « bre de déposants, tant anciens que nouveaux, qui, dans « ces deux derniers mois surtout, ont repris le chemin de « la caisse d'épargne. La recette du dimanche, qui, avant « les événements, était à Nantes, en terme moyen, d'environ « 30,000 fr., s'élève présentement de 8 à 10,000 fr. La con- « fiance des déposants sera spécialement alimentée par le « retour de l'ordre, et aussi par la considération des avan- « tages que les anciens dépôts ont offerts par suite des « mesures réparatrices votées par l'Assemblée natio- « nale. »

Il ressort des renseignements fournis par M. le président de la caisse d'épargne de Reims, que, depuis plusieurs années, les versements des ouvriers figuraient pour un quart dans les recettes, et dépassaient habituellement ceux des gens à gages ; mais que depuis le mois de février 1848, ces proportions ont nécessairement changé.

Il ajoute : « Il est certain que, dans notre ville, les ou- « vriers regardent maintenant le placement à la caisse « d'épargne comme le meilleur et le plus avantageux pour « eux. Malheureusement, la longue stagnation des affaires, « et, pendant un temps, le bas prix de la main-d'œuvre, « leur ont fait contracter des dettes ; avant de pouvoir faire « des économies, il leur est indispensable de les acquitter ; « mais, comme administrateur de la caisse d'épargne, « nous avons l'intime conviction qu'incessamment les opé- « rations de notre caisse reprendront de l'importance. « Depuis trois mois, il y a une amélioration sensible. » On voit, en effet, par la comparaison des chiffres actuels, que les sommes versées par les ouvriers depuis l'époque indi-

quée ont atteint et dépassé même la proportion qu'elles avaient antérieurement.

Enfin les caisses d'épargne du Havre, d'Amiens, de Metz, de Marseille et de Lille, présentent des résultats aussi dignes d'intérêt, mais trop semblables à tout ce qui précède, pour qu'il soit nécessaire de les analyser.

STATISTIQUE DE L'INDUSTRIE MINÉRALE.

Le corps des ingénieurs des mines, qui, lors de sa réorganisation, en 1810 (décret impérial du 18 novembre), se composait de 88 ingénieurs de tout grade, élèves compris, en renferme aujourd'hui 100. Mais ce nombre se réduit en réalité à 87, si l'on en défalque 13 ingénieurs attachés à des compagnies particulières ou qui sont en disponibilité, à la réserve ou en congé : en sorte que l'effectif du corps n'a pas été augmenté depuis quarante ans, malgré le développement considérable qu'a pris l'industrie minérale dans cette période de temps, et bien que des attributions toutes nouvelles lui aient été dévolues, telles que la surveillance des appareils à vapeur et celle d'une partie de l'exploitation des chemins de fers, ce qui m'emploie pas moins de 14 ingénieurs.

C'est donc sans augmentation du nombre de ces fonctionnaires que l'administration suffit à l'accroissement qui s'est produit dans le mouvement des affaires.

En comparant d'abord les deux périodes triennales de 1830, 1831 et 1832, et de 1846, 1847 et 1848, on trouve, d'après le relevé des enregistrements, que de l'une de ces périodes à l'autre le nombre des affaires traitées s'est accru dans le rapport de 10 à 30.

Le nombre des concessions de mines accordées depuis 1811 jusqu'à 1848 inclusivement est de 760. Comme il y avait déjà en 1811 (dans les limites actuelles du territoire français) 132 concessions et à peu près autant d'exploitations qui ont été régularisées depuis, il s'ensuit que, dans cette période de temps, la base sur laquelle s'est agrandi le cercle des affaires est dans le rapport de 264 à 760 ou de 10 à 28. Les

substances pour lesquelles ces concessions sont autorisées en France sont : le charbon, les bitumes, le fer, le plomb et l'argent, le cuivre, l'antimoine, l'or (2 concessions), le zinc, le manganèse, l'arsenic, le sel gemme et sources salées, l'alun, le sulfate de fer.

L'impulsion la plus vive donnée à cette industrie se fait remarquer surtout de 1830 à 1848. Ainsi le nombre des concessions de toute sorte s'élève en 1830 à 25 par an ; en 1841, il est de 54, et en 1848 de 45.

Les demandes en concession qui sont actuellement en instance et qui sont traitées activement, sont au nombre de 194 pour toute la France.

Le relevé fait au ministère des finances du produit des redevances des mines, fixe et proportionnel, donne les chiffres suivants :

Le produit des redevances des mines au Trésor, qui était de 227,652 fr. pendant l'année 1835, a été, pour la dernière année (juin 1847), de 533,391 fr. Cet accroissement de produits indique dans quelles proportions s'est accrue l'industrie minérale en France.

I. *Combustibles minéraux.*

Les mines de combustibles minéraux maintenant concédées sont au nombre de 412; 268 mines seulement ont été exploitées en 1846. La surface concédée totale s'élève à 453,187 hectares. L'extraction des combustibles et l'épuisement des eaux se font à l'aide de 122 machines à molette et de 413 machines à vapeur; ces dernières développent une force totale de 10,793 chevaux. Pendant l'année 1846, les mines exploitées ont employé un nombre total de 31,752 ouvriers.

La production des combustibles minéraux, comparée à celle de l'année 1845, a encore augmenté de 2,672,501 q. m., et s'est élevée à un total de 44,693,420 q. m., répartis ainsi qu'il suit :

Anthracite	5,958,364 q. m.
Houille dure à courte flamme	2,797,833
— grasse maréchale	7,650,783
— grasse à longue flamme	17,324,867
— maigre à longue flamme	7,477,971
Lignite, stipite, etc	3,483,602
Total	44,693,420

La consommation des combustibles minéraux en France a augmenté, pendant les quinze dernières années, suivant une progression plus rapide encore que la production intérieure, parce que, pendant cet intervalle, les mines étrangères ont pris une part plus considérable à l'alimentation des fabriques indigènes, des foyers domestiques, des arsenaux maritimes, etc. Comme pendant les années précédentes, ce sont les houillères de Belgique, de la Grande-Bretagne, des provinces du Rhin annexées à la Prusse et à la Bavière, qui ont donné lieu à cette importation. Cette consommation s'est élevée, en 1846, à 66,088,848 quintaux.

Le tableau ci-après indique la quantité de houille importée de la Grande-Bretagne pour chacune des années comprises entre 1832 et 1846.

1832	375,301 q. m.	1840	3,807,739 q. m.
1833	426,407	1841	4,299,499
1834	489,438	1842	4,907,382
1835	981,595	1843	4,556,662
1836	1,695,093	1844	4,276,936
1837	2,226,057	1845	5,657,489
1838	3,046,844	1846	6,113,010
1839	3,205,279		

Provenances des combustibles minéraux extraits des mines indigènes, savoir :

	q. m.
Du bassin houiller de la Loire..................	15,217,559
— de Valenciennes..............	10,391,726
— d'Alais.......................	4,213,769
— du Creusot et de Blanzy.......	3,120,545
— d'Aubin.......................	1,808,818
— de Commentry.................	1,378,299
De 57 autres bassins produisant chacun moins de 1,000,000 quintaux...........................	8,567,704
Total.......	44,693,420

Importés de l'étranger, savoir :

De Belgique..................................	13,502,066
De Grande-Bretagne...........................	6,113,010
Des provinces Rhénanes.......................	2,284,051
De divers pays...............................	40,093
Total.......	21,939,220
Total général........	66,632,640

II. *Minerais de fer.*

En 1846, un nouvel accroissement s'est manifesté dans la production de la fonte et du fer.

De 1819 à 1846, la quantité de fonte annuellement produite a augmenté de 1,125,000 à 5,223,852 q. m. ; la production de fer forgé a augmenté, pendant le même intervalle, de 742,000 à 3,601,901 q. m. Eu égard à l'importance de ses usines à fer, la France l'emporte aujourd'hui de beaucoup sur chacun des autres Etats de l'Europe continentale.

Les exploitations de minerais de fer et les industries accessoires qui ont pour objet de rendre le minerai propre à la fusion et de le transporter aux usines, où il est transformé en fonte et en fer forgé, ont créé, en 1846, une valeur totale de 18,080,276 francs, répartie comme suit :

Redevance payée à l'Etat et aux propriétaires du sol............	1,930,531 fr.
Exploitation.....................	5,839,206
Lavage	1,771,461
Grillage........................	612,853
Transport........................	7,926,225

Cette production ne correspond pas tout à fait à la consommation des fonderies : chaque année on importe en France une certaine quantité de minerais provenant des Etats de l'Association allemande, de l'Ile d'Elbe, de Suisse, etc. En revanche, sur d'autres parties de la frontière on exporte du minerai, en moindre quantité, dans les Etats de l'Association allemande. En 1846 la quantité de minerais importés de l'étranger a été de 121,519 q. m.

III. *Fonte.*

La production de la fonte s'est élevée, en 1846, à 5,223,852 quintaux : eu égard à la nature des moyens de production, ce total se subdivise ainsi qu'il suit :

Travail au charbon de bois.......	2,596,143 q. m.
— au bois (vert, desséché ou torréfié) seul ou mélangé de charbon de bois....	230,689
— au charbon de bois et au coke mélangés.........	522,909
— au coke seul ou mélangé de houille.............	1,874,111

Si l'on considère surtout les principales destinations de la fonte, la production se subdivise en deux catégories :

Fonte d'affinage........	3,925,009	quint. métr.
— de moulage......	1,298,843	

La quantité de fonte fabriquée au moyen du combustible minéral n'a cessé de s'accroître depuis 1819 et surtout depuis 1830 suivant une progression rapide, tandis que dans le même intervalle la production de la fonte au moyen du combustible végétal est restée à peu près stationnaire.

Les fontes consommées par les usines qui produisent le fer malléable ne proviennent pas exclusivement des usines indigènes. Malgré les tarifs de douanes qui restreignent ce genre de commerce, il entre chaque année en France une quantité assez considérable de fontes qui s'emploient concurremment avec celles que fournit l'industrie française. En outre, les fonderies et les forges indigènes mettent chaque année à profit de grandes quantités de vieilles fontes recueillies à cet effet dans le commerce, et qui proviennent, soit des déchets d'usines, soit d'objets hors de service.

La quantité de fonte neuve importée de l'étranger en 1846 a été de 859,554 q. m.

IV. *Fer forgé.*

La production du fer forgé, dont le chiffre total est de 3,601,901 quintaux, s'est répartie ainsi qu'il suit entre les diverses méthodes de fabrication :

Affinage anglais.........	2,231,500	quint. mét.
— comtois.........	815,809	
— champenois.....	210,116	
— comtois modifié.	98,290	
Traitem. catalan et corse.	98,516	
— des riblons.....	101,634	
Affinage wallon..........	44,031	
— nivernais.......	2,005	

Si l'on a égard à leur destination ultérieure, les fers forgés ou laminés bruts se subdivisent en trois catégories principales :

Fers bruts à convertir en petits fers, fils et feuilles..................	1,430,541	q. métr.
Fers marchands : rails...........	536,993	
— autres sortes....	1,634,367	

Les fers soumis dans les usines françaises à diverses élaborations ou livrés à la consommation immédiate ne proviennent pas exclusivement des forges indigènes : chaque année l'industrie française consomme, concurremment avec les fers indigènes, une certaine quantité de fers étrangers provenant surtout de Suède et de la Grande-Bretagne. Toutefois, la quantité introduite en 1846 des fers étrangers n'a été que de 82,129 q. m., dont 70,497 venaient de Suède.

V. *Elaboration de la fonte et du fer.*

Les nombreuses industries qui ont pour objet d'élaborer les barres brutes de fer forgé et la fonte de fer, sous les formes qui ont dans le commerce l'emploi le plus usuel, ont créé, en 1846, une valeur totale de 41,208,599 francs, répartie comme suit entre les principales branches de fabrication :

Fabrication des petits fers (verge ronde à tréfiler comprise).	4,952,611 fr.
— des fers fendus..........	812,469
— du fil de fer............	3,532,808
— de la tôle..............	4,308,719
— du fer-blanc...........	1,624,382
Moulage de la fonte (1re fusion)........	5,834,409
— (2e fusion)........	20,143,201

VI. *Aciers.*

Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit au sujet de la production de l'acier dans l'*Annuaire* de 1848, auquel nous renvoyons (V. pag. 144, 145 et 146) ; nous ajouterons seulement que les importations pour 1846, en aciers bruts et ouvrés, ont été de 11,232 quint. métr., chiffre inférieur à celui de 1845.

La provenance et l'emploi des aciers de diverses origines, sur lesquels l'industrie française a opéré, sont indiqués avec détail dans le tableau ci-après :

PROVENANCE.

Aciers bruts provenant des usines indigènes, savoir :

	q. m.
Acier naturel de fontes indigènes (environ)........	20,585
— de fontes étrangères (environ)........	23,500
Acier cémenté de fers indigènes (environ).........	42,412
— de fers étrangers (environ)...........	21,000
Total........	107,497

Aciers importés, savoir :

Aciers en barres, de Grande-Bretagne.............	1,622
— des Etats allemands.............	4,148
— de divers pays.................	90
Aciers ouvrés des Etats allemands..................	3,221
— de Grande-Bretagne............	2,096
— de divers pays..................	55
Total.............	11,232
Total général.....	118,729

En 1846, les diverses branches de l'industrie de l'acier ont donné, à peu de chose près, les mêmes produits et créé les mêmes valeurs qu'en 1845.

VII. *Ensemble de la fabrication des fers, fonte et aciers.*

De l'ensemble des faits exposés dans ce résumé, il résulte que les cinq branches de l'industrie du fer ont créé, en 1846, une valeur totale de 194,898,624 francs, savoir :

Extraction et préparation des minerais..........	18,080,276 f.
Fabrication de la fonte.........................	71,124,692
— du gros fer........................	56,195,119
Elaborations principales du gros fer et de la fonte.	41,208,599
Fabrication et élaboration principales de l'acier..	8,289,938

En 1845, la valeur créée était de 166,112,783 fr. (V. *Annuaire* pour 1848, p. 147.)

VIII. *Métaux autres que le fer.*

La production totale de ces métaux pour 1846 (cuivre, plomb, plomb et argent, antimoine, manganèse) est évaluée à une valeur de 1,651,689 fr. ; elle était, en 1845, de 1,586,689 fr.

Ces produits ne sont nullement en rapport avec les richesses que recèlent beaucoup de mines métalliques dont l'existence est parfaitement connue, ni avec l'étendue considérable occupée en France par les terrains que l'art du

mineur conduit à regarder comme éminemment métallifères. Beaucoup de gîtes, après avoir livré à des époques reculées des produits considérables, sont devenus improductifs; on a lieu de présumer qu'un grand développement pourrait être donné à cette branche d'industrie, source précieuse de travail et de richesse pour les autres Etats de l'Europe, particulièrement pour l'Espagne, la Grande-Bretagne, la Saxe, le Hanovre, la Bohême, la Hongrie, la Norwège, la Russie, etc. [1].

Les quantités de métaux extraites des mines indigènes offrent également une énorme disproportion avec celles que réclame la consommation intérieure. Plusieurs métaux, l'étain, le zinc, le bismuth, le nickel, le cobalt, le chrome, n'ont même pas, jusqu'à ce jour, été produits régulièrement sur le territoire français, bien que leurs minerais se présentent avec des chances d'exploitation fructueuse dans plusieurs points des cinq grandes régions métallifères.

Ainsi, aux avantages qui résultent de la richesse même des gîtes métallifères de la République viennent se joindre ceux qu'assure à toute industrie nouvelle l'existence d'une immense consommation locale.

STATISTIQUE DES MACHINES ET CHAUDIÈRES A VAPEUR.

En 1846, 8,023 chaudières, dont 7,302 d'origine française, fonctionnaient en France. Sur ce nombre, 1,784 fournissaient de la vapeur pour différents usages, et les 6,239 autres desservaient 4,395 machines, dont 225 à basse pression et 4,170 à haute pression. Parmi ces 4,395 machines, 3,955, ou plus des dix onzièmes, étaient d'origine française. Elles avaient ensemble une force de 54,467 1/2 chevaux-vapeur (la force d'un cheval-vapeur étant de 75 kilogram. élevés à un mètre par seconde), ou elles équivalaient à 163.401 1/2 chevaux de trait, ou bien à 1,143,810 hommes de peine [2].

[1] Voyez, dans le *Compte-rendu des ingénieurs des mines pour* 1847, p. 75, les observations et les documents à ce sujet.

[2] Un cheval-vapeur représentant au moins trois chevaux de trait, et la force d'un cheval de trait correspondant à celle de sept hommes de peine.

Voici les résultats généraux et comparatifs des années 1845 et 1846.

Années.	Départements.	Etablissem.	CHAUDIÈRES Calorifères.	Motrices.	MACHINES. Nombre.	Force.	Locomotives.
						Chev.	
1846........	78	4,933	1,784	6,239	4,395	54.467	461
1845........	76	4,532	2,020	5,674	4,114	50,187	313
Différences à l'avantage							
de 1846...	2	401	»	565	281	4,279	148
de 1845...	»	»	236	»	»	»	»

Les 8,023 chaudières à vapeur étaient réparties dans 4,933 établissements de 130 genres différents, qu'on peut grouper en trois catégories, comprenant : la première, les établissements n'ayant que des machines à vapeur ; la seconde, les établissements pourvus à la fois de machines à vapeur et de chaudières calorifères ; et la troisième, les établissements n'ayant que des chaudières calorifères.

78 départements étaient pourvus d'appareils à vapeur. Les départements qui en possédaient un plus grand nombre sont la Seine (788), le Nord (621), la Seine-Inférieure (409), le Gard (332), le Rhône (318), la Loire (151), le Haut-Rhin (125), la Drôme (115), l'Hérault (110), le Pas-de-Calais (105), la Somme (105), l'Aisne (102), la Loire-Inférieure (99), la Marne (80), les Bouches-du-Rhône (80), Saône-et-Loire (75), Gironde (75), Ardennes (72), Seine-et-Oise (67), l'Ardèche (66), le Calvados (61) ; puis viennent l'Oise, Vaucluse, l'Isère, Côte-d'Or, l'Eure, le Bas-Rhin, la Moselle, le Doubs, Maine-et-Loire, etc. Les départements qui en ont le moins sont : le Lot-et-Garonne, les Pyrénées-Orient., l'Ariège et la Corse, qui n'en ont qu'un ; la Dordogne, le Morbihan, la Vienne, l'Yonne, l'Aveyron en ont 2, la Creuse 3, les Basses-Alpes et Tarn-et-Garonne 4, etc.

Les huit départements où il n'existait, en 1846, aucun appareil à vapeur, étaient les Hautes-Alpes, le Cantal, la Charente-Inférieure, la Corrèze, les Côtes-du-Nord, le Gers, le Lot et les Hautes-Pyrénées.

Les trois catégories d'établissements pourvus d'appareils à vapeur se répartissaient entre les 78 départements qui les possédaient, comme l'indique le tableau ci-après :

CATÉGORIES d'établissements.	Départements.	Etablissements.	CHAUDIÈRES Calorifères.	CHAUDIÈRES Motrices.	MACHINES. Nombre.	MACHINES. Force. Chev.
1re. Etabliss. n'ayant que des machines à vapeur..........	15	112	»	234	152	2,921 1/2
2e. Etabliss. pourvus de machines à vapeur et de chaudières calorifères......	61	4,798	1,761	6,005	4,243	51,546
3e. Etabliss. n'ayant que des chaudières calorifères........	2	23	23	»	»	»
Totaux......	78	4,933	1,784	6,239	4,395	54,467 1/2

Le nombre total des différentes pièces (chaudières, cylindres, enveloppes, tubes et bouilleurs) soumises aux épreuves en 1846, s'est élevé à 4,938.

En 1842, le nombre des locomotives françaises égalait celui des locomotives étrangères ; en 1843, il le surpassait de 2 ; en 1844, de 44 ; en 1845, de 76 ; et, en 1846, la différence était de 161 à l'avantage des locomotives d'origine française.

Le nombre des épreuves de locomotives qui ont été faites en 1846 a été de 248, dont 173 ont eu lieu dans les ateliers de chemins de fer et 75 dans les ateliers de construction.

Bateaux et bâtiments à vapeur autres que les bâtiments de guerre.

En 1846, le nombre des bateaux et bâtiments à vapeur, non compris les bâtiments de guerre, s'est élevé à 291.

Ces bateaux et bâtiments ont été employés à différents services, savoir :

84 au transport des passagers ;
139 au transport des passagers et des marchandises ;
62 à la remorque d'autres bateaux ;

6 à la remorque d'autres bateaux, et, en même temps, au transport des passagers et des marchandises.

Ces 291 bateaux et bâtiments jaugeaient en tout 40,410 tonneaux, soit en moyenne 139.

Les appareils moteurs consistaient en 513 machines, qui, prises ensemble, avaient une force de 19,771 chevaux-vapeur.

Sur les 513 machines, 357 fonctionnaient à basse pression et 156 à haute pression.

La force motrice des machines à basse pression était, en moyenne, de 38 chevaux 3/4, celle des machines à haute pression de 38 chevaux, et celle de l'ensemble des deux sortes de machines de 38 chevaux 1/2.

La consommation moyenne de houille, par heure et par force de cheval, a été de 5 kil. 273 pour les machines à basse pression, de 5 kil. 256 pour les machines à haute pression, et de 5 kil. 266 pour l'ensemble des deux sortes de machines.

Si l'on ajoute au poids des marchandises transportées, qui a été de 807,131 tonneaux, celui des passagers, qu'on peut évaluer à 220,663 tonneaux, à raison de 70 kilogrammes par passager, y compris son bagage, on trouve que le poids total transporté s'est élevé à 1,027,794 tonneaux.

Sur ce nombre de 291, 8 bâtiments desservaient la ligne du Havre et de Dunkerque à Saint-Pétersbourg, Hambourg et Rotterdam ; ils transportaient 14,583 passagers et 18,355 tonn. de marchandises ; 16 autres faisaient leur service entre les ports de la Manche, et transportaient 110,932 passagers et 50,300 t. de marchandises ; 9 autres circulaient entre les différents ports de l'Océan avec 55,520 passagers et 5,370 t. de marchandises. La navigation à vapeur dans la Méditerranée employait 59 bâtiments, transportait 96,724 passagers et 216,628 t. de marchandises. 199 bâtiments faisaient leur service sur les fleuves, rivières et lacs ; sur ce nombre, 52 naviguaient sur la Seine, transportaient 76,630 passagers, 80,605 t. de marchandises ; 50 sur la Loire et quelques-uns de ses affluents, avec 574,455 passagers et 62,000 t. de marchandises ; 60 sur le Rhône et la Saône avec 596,735 passagers et 368,100 t. de marchandises

Le tableau ci-après fait connaître le mouvement de la navigation à vapeur de 1833 à 1846.

Années.	Bateaux et bâtiments.	Nombre de passagers.	Tonnes de marchandises.
1833......	75	1,038,916	88,140
1834......	82	924,063	22,909
1835......	100	1,588,500	121,553
1836......	105	1,248,552	161,501
1837......	124	2,190,621	99,353
1838......	160	1,418,189	274,808
1839......	225	1,969,905	213,836
1840......	211	2,547,116	485,539
1841......	227	2,426,637	858,986
1842......	229	2,515,691	996,826
1843......	242	2,591,965	1,306,394
1844......	238	3,286,579	1,081,511
1845......	259	3,461,336	696,666
1846......	291	3,152,323	807,131

Parmi les 291 bateaux et bâtiments à vapeur qui existaient en 1846, ne sont pas compris 39 bateaux à vapeur stationnaires.

L'ensemble des documents relatifs au nombre et à la force des machines et chaudières à vapeur employées sur terre, des locomotives et des machines à vapeur placées à bord des bateaux et bâtiments, peut se résumer ainsi qu'il suit pour 1846 :

Les 4,395 machines fixes avaient une force de......	54,467	chev. vap. ou de	163,401 c. de tr.
461 locomotives (à raison de 15 chev.-vapeur l'une)......	6,915	—	20,745
513 machines placées à bord des bateaux naviguant.......	19,771	—	59,313
43 machines placées à bord des bateaux stationnaires....	456	—	1,368
5,412 machines à vapeur ayant une force de.	81,609	—	244,827

On peut, en outre, faire les rapprochements suivants :

En 1840 les machines à vapeur remplaçaient.....		143,706 ch. de trait ou		1,005,942 hom. de peine.
1841	—	155,085	—	1,085,595
1842	—	161,207	—	1,128,449
1843	—	177,306	—	1,241,142
1844	—	188,847	—	1,321,929
1845	—	218,790	—	1,531,593
1846	—	244,827	—	1,713,789

DE L'ÉTAT DES CHEMINS DE FER EN FRANCE.

Grâce aux grands travaux exécutés depuis le vote de la loi du 11 juin 1842, la France commence à se relever de son infériorité en matière de chemin de fer, vis-à-vis de l'Angleterre et de l'Allemagne. Sans doute la commotion de Février a eu et aura encore pour effet de retarder ce mouvement; mais il n'en est pas moins vrai cependant que le réseau des principales lignes françaises pourra être complété d'ici à quelques années, si rien ne vient compliquer de nouveau la situation.

Pour donner une idée exacte de l'état de nos chemins de fer, nous les avons divisés en cinq catégories distinctes.

La première catégorie comprend les lignes qui ont été concédées à des compagnies avec ou sans subvention, avec ou sans prêts, avec ou sans garantie d'intérêts. Ces lignes ont été construites en totalité, terrassements, ouvrages d'art, voies et matériel par les compagnies concessionnaires.

La seconde comprend les chemins qui ont été concédés d'après les conditions de la loi du 11 juin 1842, l'Etat exécutant, comme on sait, à ses frais, risques et périls, les terrassements et les ouvrages d'art, les compagnies se bornant à placer la voie et à organiser le matériel de l'exploitation.

La troisième comprend les chemins que l'Etat construit en ce moment, et qui ne sont point encore concédés à des compagnies ou qui ont été abandonnés par les anciennes compagnies concessionnaires.

La quatrieme, les chemins de fer construits par l'Etat et donnés simplement à bail à des compagnies.

Nous placerons enfin dans la *cinquième catégorie* les lignes de peu d'importance, destinées à l'exploitation des mines, et qui ont été concédées en totalité et à diverses époques.

Les situations de ces divers chemins, au point de vue technique ou financier, ont été résumées dans trois tableaux dans lesquels on trouvera la longueur totale des lignes, celles qui sont construites ou qui restent encore à livrer à la circulation, le fonds social primitif des compagnies, le nombre d'actions et la valeur nominale de ces dernières, les emprunts par obligations, prêts par l'Etat ou subventions, le coût total des chemins, les dépenses faites par l'Etat ou par les compagnies au 1er janvier 1849.

Le troisième tableau, qui se rapporte plus spécialement à la situation financière des compagnies, donne la durée de la concession, les recettes brutes des principales lignes pour les années 1846, 47 et 48, les intérêts et les derniers dividendes, le cours actuel des actions, ainsi que les cours les plus hauts et les plus bas auxquels ces dernières soient parvenues, et enfin les pertes et les bénéfices réalisés sur le fonds social des compagnies à l'époque de ces variations extrêmes des cours.

Le premier tableau donne l'état et le coût des chemins de fer de la première catégorie.

Les chemins qui composent cette catégorie sont au nombre de vingt-un; ils sont entièrement livrés à la circulation, sauf quelques sections de peu d'importance sur les lignes de Marseille à Avignon et de Dieppe à Fécamp, sections qui seront d'ailleurs terminées d'ici à très-peu de temps. La longueur ainsi exploitée est de 1,909 kil. 50.

Le fonds social primitif de ces vingt-une lignes s'élevait à.................................. 468,100,000 fr

il a été accru :

1° A l'aide d'emprunts par obligations pour.................................. 132,700,000

2° De prêts faits par l'Etat pour......... 49,600,000

3° De subventions en argent ou en travaux de la part de l'Etat ou des villes..... 52,000,000

Ce qui élève le coût total à.... .. .... 702,400,000 fr.

Ce qui fait revenir le kilomètre à 368,000 fr. Comme ce chiffre se rapporte à un réseau de près de 2,000 kilomètres, comprenant des lignes situées sur divers points du territoire, il peut être considéré comme une moyenne exacte du coût des chemins de fer en France.—On voit que dans la construction de ces 1909,50 kil., l'industrie a fourni, par les actions ou obligations, la plus forte partie du fonds social, soit 600,800,000 fr. sur 702,400,000, c'est-à-dire 85 0/0. L'Etat n'est intervenu dans la dépense que pour 15 0/0, et encore près de la moitié de cette proportion constitue un prêt pur et simple que les Compagnies devront rembourser dans des délais plus ou moins longs.

Les lignes qui composent cette première catégorie sont donc celles sur lesquelles les efforts de l'industrie privée ont été principalement dirigés.

Elle comprend d'ailleurs les chemins les plus importants et les plus productifs, tels que ceux du Nord, d'Orléans, de Rouen, de Saint-Etienne à Lyon, etc.

On trouvera dans le second tableau l'état et le coût des chemins des quatre autres catégories.

Les chemins de fer en construction, soumis au régime de la loi du 11 juin 1842, sont actuellement au nombre de quatre : — De Paris à Strasbourg,—d'Orléans à Bordeaux, —du Centre,—de Tours à Nantes. Leur développement total, y compris les embranchements, est de 1,590 kilomètres, sur lesquels 540 sont livrés depuis peu de temps à la circulation, 1,050 kilomètres, soit les 2/3 restent encore à livrer.

La dépense totale a été estimée à 520,000,000 de fr., soit 327,044 fr. par kilomètre, chiffre un peu inférieur à celui des chemins de la première catégorie. Sur cette dépense totale, l'Etat doit fournir en travaux 257,200,000 fr., ou 49 0/0 de la dépense, et les Compagnies 51 0/0 seulement au lieu de 85 0/0, comme pour les chemins de la première catégorie.

Sur les 520 millions qui doivent être dépensés, l'Etat avait déboursé, au 1er janvier 1849, environ 189,800,000 fr., et les Compagnies 140,250,000 fr., soit en totalité 330,050,000 fr.

Plusieurs sections des lignes de la deuxième catégorie, qui ne sont point encore livrées à la circulation, sont très-avancées et elles pourront être prochainement exploitées. C'est ce qui explique la disproportion entre la dépense faite

jusqu'ici et la longueur totale livrée au public. Nous citerons parmi ces sections celles de Tours à Poitiers, et de Strasbourg à Hommarting. On travaille activement sur presque tous les autres points.

La troisième catégorie se compose des chemins qui, pour la plupart, avaient été primitivement concédés à des Compagnies, mais qui ont été abandonnés par les concessionnaires après la crise des subsistances ou la révolution de Février. Depuis lors, ces chemins ont été repris et continués par l'Etat pour être probablement concédés de nouveau, dès que l'état financier de la place le permettra.

Les chemins dont la construction est indispensable pour compléter le réseau français présentent un développement de 1,764 kilomètres, sur lesquels trois sections sont complétement terminées, savoir :

1° Celle de Paris à Tonnerre, sur	197	kilomètres.
2° De Dijon à Châlons, sur.....	68	—
3° De Versailles à Chartres....	71	—
Total.........	336	

Il reste donc encore à livrer à la circulation 1,428 kilomèt.

Le coût de ces 1,764 kilomètres a été estimé définitivement à 773,000,000 fr., soit 438,205 fr. par kilomètre, coût bien supérieur à ceux de la première et de la seconde catégorie. Cela tient surtout à l'estimation de la ligne de Paris à Lyon, qui figure pour 300 millions, soit, par kilomètre, 582,524 fr. C'est le résultat des devis définitivement dressés.

Sur ces 779 millions, l'Etat avait dépensé, le 1er janvier dernier, 129,500,000 fr.

La prochaine adjudication de la ligne de Paris à Avignon aura pour résultat de décharger le Trésor de la plus grande partie de la dépense des chemins de la troisième catégorie. Il est probable que dans un délai plus ou moins long, la ligne de Paris à Rennes pourra être pareillement concédée.

La quatrième catégorie se compose de chemins exécutés entièrement par l'Etat, comme essai, et donnés à bail ou cédés après la construction. Elle comprend 81 kilom. 50, qui ont coûté à l'Etat 26 millions, nombre rond, soit, par kilomètre, 310,024 fr. Ce chiffre est moindre que le coût par kilomètre des chemins de fer de la première catégorie, construits par l'industrie privée.

État et coût des chemins

NOMS DES LIGNES.	Longueur totale.	Nombre d'actions.	Valeurs nominales.
PREMIÈRE CATÉGORIE.			
Chemins concédés à des compagnies et entièrement construits.	kilom.		
1. Nord et embranchement [1]......	582	400,000	400
2. Strasbourg à Bâle.............	140	84,000	350
3. Paris à Rouen.................	137	72.000	500
4. Paris à Orléans...............	133	80,000	500
5. Amiens à Boulogne.............	123	75,000	500
6. Avignon à Marseille [2].........	120	40,000	500
7. De Rouen au Havre [3]..........	95	40,000	500
8. Montereau à Troyes............	102	40,000	500
9. Chemin du Gard................	86,50	16,000	1,000
10. Andrezieux à Roanne..........	67	12,000	500
11. Saint-Etienne à Lyon.........	60	2,200	5,000
12. De Bordeaux à la Teste.......	52	10,000	500
13. Dieppe et Fécamp [4]............	73	36,000	500
14. Montpellier à Cette..........	27	6,000	500
15. Saint-Etienne à Andrezieux....	22	......	...
16. De Paris à Saint-Germain......	20	18,000	500
17. De Paris à Versailles (rive droite)	19	22,000	500
18. Paris à Versailles (rive gauche).	17	20.000	500
19. De Mulhouse à Thann..........	10	5,200	500
20. De Paris à Sceaux............	11	6,000	500
21. Chemin atmosphérique de Saint-Germain [5].................	4	4,600	1,000
Totaux de la première catégorie.	1,909,50	989,000	.....

[1] On a supposé l'embranchement de Saint-Quentin com-
so..il portées libérées à 400 fr.
[2] On a supposé la traversée du Rhône achevée, et la liai-
[3] La subvention de 9 millions comprend la subvention de
[4] On a supposé ce chemin entièrement exécuté. En réalité,
[5] La subvention de 2 millions comprend les 200.000 francs
porté par approximation. (Voir les comptes-rendus de la
[6] Il résulte de ces chiffres que les 21 chemins de la pre-

de fer en France. (1er tableau.)

Fonds social primitif.	Emprunts par obligations	Prêts par l'Etat au 1er janvier 1849.	Subventions en argent ou en travaux.	Coût total du chemin.
160,000,000	....	....	....	160,000,000
29,400,000	3,000,000	12,600,000	....	45,000.000
36,000,000	14,000,000	18,000,000	....	68,000,000
40,000,000	15,000,000	gar. d'int.	....	55,000,000
37,500,000	....	....	....	37,500,000
20,000,000	30,600,000	....	41,000,000	91,600.000
20,000,000	20,000,000	10,000,000	9,000,000	59,000,000
20,000,000	....	....	....	20,000,000
16,000,000	9,000,000	....	....	25,000,000
6,000,000	2,000,000	4,000,000	....	12,000,000
11,000,000	13,300,000	....	....	24,300,000
5,000,000	1,000,000	....	....	6,000,000
18,000,000	....	....	....	18,000,000
3,000,000	1,300,000	....	....	4,300,000
6,000,000	....	....	....	6,000,000
9,000,000	10.000,000	....	....	19,000,000
11,000,000	7,000,000	....	....	18,000,000
10,000,000	1,000,000	5,000,000	....	16,000,000
2.600,000	4,000,000	....	....	6,600,000
3,000,000	1,500,000	....	....	4,500,000
4,600,000	....	....	2,000,000	6,600,000
468,100,000	132,700,000	49,600,000	52,000,000	702,400,000
		101,600,000 fr.		

plétement achevé. Il est ouvert jusqu'à *Noyon*. Les actions

son avec les chemins de fer du Gard établie.
la ville du Havre de 1 million.
l'exploitation n'a lieu que sur 50 kilomètres.
donnés par la ville de Saint-Germain. Le fonds social est
compagnie.)
mière catégorie ont coûté 368,000,000 par kilomètre.

NOMS DES LIGNES.	LONG. EN KILOM. Totale.	Exploit.	Reste à constr.	Nombre d'actions.	Valeur nominale.
DEUXIÈME CATÉGORIE.					
Chemins en construction (régime					500
de la loi du 11 juin 1842).					250 ps.
22. De Paris à Strasbourg.	660	142	518	250,000	500
23. D'Orléans à Bordeaux.	500	115	385	130,000	175 ps.
24. Chemin du centre.	132	175	57	66,000	500
25. De Tours à Nantes.	198	108	90	80,000	500
Totaux de la deuxième catégorie.	1,590	540	1,050	526,000	275 ps.
TROISIÈME CATÉGORIE.					
Chemins en construction, par l'État et non concédés.					
26. De Paris à Lyon [1].	515	218	297	. . . . .	. . . .
27. De Lyon à Avignon [2].	230	. .	230	. . . . .	. . . .
28. De Paris à Rennes.	560	. .	560	. . . . .	. . . .
29. Du Bec d'Allier à Clermont. . .	162	. .	162	. . . . .	. . . .
30. De Châteauroux à Limoges. . .	142	. .	142	. . . . .	. . . .
31. De Gray à Saint-Dizier.	155	. .	155	. . . . .	. . . .
Totaux de la troisième catégorie.	1,764	218	1,546	. . . . .	. . . .
QUATRIÈME CATÉGORIE.					
Chemins construits par l'État et donnés à bail ou cédés.					
32. De Montpellier à Nîmes.	52	52	. . .	4,000	500
33. De Lille et Valenciennes à la frontière de Belgique.	29,50	29,50	. . .	. . . . .	. . . .
Totaux de la quatrième catégorie.	81,50	81,50	. . .	4,000	. . . .
CINQUIÈME CATÉGORIE.					
Chemins d'exploitation minière.					
D'Épinais au canal de Bourgogne, de Montbreton à Montrond, d'Abson et d'Anzin à Denain, de la frontière belge à Vireux, des mines de Commentry au canal de Bourgogne, du Creuzot au canal du centre, des mines de Decize au canal du Nivernais, d'Épinac au canal du centre, des mines de Fins à la rivière d'Allier, du Long-Rocher au canal de Loing, des mines de Montet-aux-Moines à la rivière d'Allier, des mines de Montrambert au chemin de Lyon à Saint-Étienne, de Villers-Cotterets au Port-aux-Perches. Longueur ensemble exploitée et construite. . .	140	140	. . .	. . . . .	. . . .
Totaux généraux.	5,525	2,883	2,642	1,519,800	. . . .

[1] Les 218 kilom. exploités sont ceux des sections de Paris à Tonnerre

[2] On a porté le chemin de Lyon à Avignon dans la 3e catégorie comme

[3] En se basant sur la moyenne de la première catégorie, savoir : 368,000

[4] D'après la moyenne de la première catégorie, ces chemins ne devraient

[5] Ces chemins ont été estimés en masse à 30 millions, attendu qu'il documents publiés, soit un peu plus de 200,000 fr. par kilom., chiffre

Fonds social primitif.	Subventions en argent ou en travaux.	Coût total du chemin.	DÉPENSES TOTALES faites au 1er janv. 1849. Par l'Etat au 1er janv. 1849.	Par les compagnies au 1er janvier 1849.
125,000,000				
65,000,000	100,200,000	225,200,000	63,500,000	62,500,000
33,000,000	71,000,000	136,000,000	57,000,000	22,750,000
	40,000,000	73,000,000	41,800,000	33,000,000
40,000,000	46,000,000	86,000,000	27,500,000	22,000,000
263,000,000	257,200,000	520,000,000 [3]	189,800,000	140,250,000
. . . .	300,000,000	300,800,000	80,000,000	. . . .
. . . .	100,000,000	100,000,000	. . . . . .	. . . .
. . . .	206,000,000	206,000,000	33,500,000	. . . .
. . . .	49,000,000	49,000,000	6,000,000	. . . .
. . . .	64,000,000	64.000,000	8,000,000	. . . .
. . . .	54,000,000	54,0000,000	2,000,000	. . . .
. . . .	773,000,000	773,000,000 [4]	129,500,000	. . . .
2,000,000	14,500,000	16,000,000	14,500,000	2,000,000
. . . .	11,435,000	11,435,000	11,435,000	. . . .
. . . .	25,935,000	27,935,000	25,935,000	. . . .
30.000,000	. . . .	30,000,000 [5]	. . . .	30,000,000
763,100,000	1,107,935,000	2,053,835,000	446,835,000	773,050,000
			1,219,885,000	

et de Dijon à Châlons.
étant une partie intégrante de la grande ligne de l'Océan à la Méditerr.
fr. par kilom., ces chemins doivent coûter 600 millions.
coûter que 650 millions.
n'est pas possible de connaître le capital de chaque compagnie par les
bien suffisant pour ce genre de chemins.

Situation financière des

NOMS DES LIGNES.	Longueur totale.	Durée de la concession	RECETTES BRUTES. 1846.	1847.	1848.
PREMIÈRE CATÉGORIE. CHEMINS CONCÉDÉS A DES COMPAGNIES ET ENTIÈREMENT CONSTRUITS.					
1. Nord et embranchements	582	38 ans	incompl.	15,642,162	15,480,391
2. Strasbourg à Bâle.	140	99 ans	. . . . . .	. . . . . .	. . . . . .
3. Paris à Rouen.	137	99 ans	8,222,455	9,888,112	. . . . . .
4. Paris a Orleans.	133	99 ans	9,277,806	10,553,996	9,396,308
5. Amiens à Boulogne. . . .	123	99 ans	. . . . . .	. . . . . .	. . . . . .
6. Avignon à Marseille.. . .	120	33 ans	. . . . . .	. . . . . .	. . . . . .
7. De Rouen au Havre.. . .	95	97 ans	. . . . . .	. . . . . .	. . . . . .
8. Montereau a Troyes. . .	102	75 ans	. . . . . .	. . . . . .	. . . . . .
9. Chemin du Gard [1]	86,5	perpet	. . . . . .	2,621,468	1,143,404
10. Andrezieux à Roanne. . .	67	perpet	. . . . . .	. . . . . .	. . . . . .
					2ᵉ sem. 1848
11. Saint-Etienne à Lyon.. .	60	perpet	. . . . . .	. . . . . .	1,720,285
12. Bordeaux à la Teste [2]. . . .	52	70 ans	240,000	241,059	240,000
13. Dieppe et Fecamp.	73	97 ans	. . . . . .	. . . . . .	. . . . . .
14. Montpellier à Cette. . . .	27	99 ans	. . . . . .	. . . . . .	. . . . . .
15. St-Etienne à Andrezieux.	22	perpet	. . . . . .	. . . . . .	. . . . . .
16. Paris à Saint-Germain. .	20	99 ans	1,263,242	1,266,876	. . . . . .
17. Paris à Versailles (rive d.)	19	99 ans	1,471,862	1,431,726	. . . . . .
18. Paris a Versailles (rive g.)	17	99 ans	802,835	809,670	. . . . . .
19. Mulhouse à Thann. . . .	19	99 ans	. . . . . .	. . . . . .	. . . . . .
20. Paris à Sceaux	11	50 ans	incompl.	340,609	. . . . . .
21. Chemin atmosphérique. .	4	99 ans	. . . . . .	. . . . . .	. . . . . .
Totaux de la 1ʳᵉ catégorie.	1,909,05	. . . .	. . . . . .	42,594,619 [5]	. . . . . .
DEUXIÈME CATÉGORIE.					
CHEMINS EN CONSTRUCTION (regime de la loi du 11 juin 1842).					
22. Paris à Strasbourg [3]. . .	706	44 ans	. . . . . .	. . . . . .	. . . . . .
23. Orléans à Bordeaux [4].. .	500	28 ans	. . . . . .	. . . . . .	. . . . . .
24. Chemin du Centre.	232	40 ans	. . . . . .	. . . . . .	2,822,634
25. Tours à Nantes.	192	34 ans	. . . . . .	. . . . . .	. . . . . .
		. . . .	. . . . . .	. . . . . .	. . . . . .

[1] L'embranchement d'Alais à la Grand'Combe a été concédé pour
[2] Le chiffre de 240,000 fr. est celui de la recette de 1845 ; la recette
[3] On a porté comme exploitée la section de Paris à Epernay. Dans
[4] Ce chemin sera incessamment ouvert jusqu'à Poitiers.
[5] Ce chiffre comprend neuf lignes d'une longueur ensemble de 1,016 une recette brute par kilomètre de 41,923 fr. — En prenant 50 0/0 la construction de ces neuf lignes a produit un intérêt moyen de
[6] Les cours portés dans cette colonne datent d'une dizaine de jours. est peu considérable.
[7] Pour les cours les plus hauts, on a pris les cours les plus élevés de
[8] Pour les cours les plus bas, on a pris ceux du 10 avril 1848.
[9] Le capital social primitif des 12 lignes auxquelles s'appliquent les te à 42 0/0 du capital primitif.

Chemins de fer en France. (3me tableau.)

INTÉRÊTS et derniers dividendes.	COURS DES ACTIONS			PERTES		BÉNÉFICES	
	Cours actuel. 6	Plus haut. 7	Plus bas. 8	Au cours du jour.	Au cours le plus bas.	Au cours du jour.	Au cours le plus haut.
4 0/0	424	850	316	. . . . . .	33,600,000	9,600,000	180,000,000
3,25 par act.	100	349	70	21,000,000	36,120,000	. . . . . .	. . . . .
16,20 p. 6 m.	535	1,235	300	. . . . . .	14,400,000	2,520,000	60.120,000
42,8 p. 1848	770	1,410	420	. . . . . .	6,400,000	21,600,000	72,800,000
8 f. p. 6 m.	170	725	170	24,750,000	24,750,000	. . . . .	16,870,000
néant.	220	1,200	160	11,200,000	13,600,000	. . . . .	2,000,000
7,50 par act.	245	900	»	10,200,000	10,200,000	. . . . .	19,000,000
néant.	117	542	117	15,320,000	15,320,000	. . . . .	1,680,000
. . . .	. . .	. . .	. . .	Perte ind.	. . . . . .	. . . . .	. . . . . .
néant.	. . .	. . .	. . .	Id.	. . . . . .	. . . . .	. . . . . .
110 fr.	. . .	. . .	. . .	Id.	. . . . . .	. . . . .	. . . . . .
néant.	. . .	. . .	. . .	Id.	. . . . . .	. . . . .	. . . . . .
neant.	200	. . .	. . .	Id.	. . . . . .	. . . . .	. . . . . .
néant.	. . .	. . .	. . .	Id.	. . . . . .	. . . . .	. . . . . .
. . . .	. . .	. . .	. . .	Id.	. . . . . .	. . . . .	. . . . . .
6,50 p. 1 an	355	1,220	330	2,610,000	3,060,000	. . . . .	12,960,000
néant.	212	675	92	6,320,000	8,980,000	. . . . .	3,850,000
néant.	168	470	87	6,620,000	8,260,000	. . . . .	. . . . . .
7,50 par an.	. . .	. . .	. . .	Perte ind.	. . . . . .	. . . . .	. . . . . .
néant.	. . .	. . .	. . .	Id.	. . . . . .	. . . . .	. . . . . .
. . . .	. . .	. . .	. . .	Id.	. . . . . .	. . . . .	. . . . . .
. . . .	. . .	. . .	. . .	98,020,000	174,690,000	33,720,000	400,000,000
. . . . . .	354	560	338	36,560,000	40,500,000	. . . . .	15,000,000
. . . . . .	400	607	390	13,000,000	15,600,000	. . . . .	26,910,000
. . . . . .	. . .	815	210	13,130,000	19,140,000	. . . . .	20,790,000
. . . . . .	. . .	600	306	15,500,000	15,500,000	. . . . .	8,000,000
. . . .	. . .	. . .	. . .	78,190,000 9	90,840,000	. . . . .	70,000,000

99 ans seulement.
variant peu, on l'a adopté pour type.
la longueur totale, tous les embranchements se trouvent compris.

kil. 50 m., ayant coûté un capital total de 371,500,000 fr. Il en résulte pour les frais d'exploitation, on trouve qu'en 1849 le capital employé à 5,73 0/0.
Ils diffèrent donc un peu des cours actuels; mais la différence totale

l'année 1845.

pertes au cours du jour est de 419,900,000 fr., ce qui fait ressortir le

Résumé général des tableaux.

Le réseau entrepris en France est donc de 5,525 kilomètres, sur lesquels 2,883 kilomètres, ou 52 0/0, sont ou seront d'ici à quelques jours livrés à la circulation.— La somme totale à dépenser est de 2,033,535,000 fr., sur lesquels 1,219,885,000 fr., soit 59 0/0, ont été dépensés jusqu'à ce jour, savoir : directement ou à titre de subvention ou prêt par l'Etat, 446,835,000 f. ; par l'industrie privée, 773,050,000 f. Il reste encore à dépenser 833,450,000 francs, savoir : 710,700,000 fr. par l'Etat, et 122,750,000 fr. par l'industrie privée, ce qui élève la contribution totale de cette dernière à 895,800,000 francs, et la contribution totale de l'Etat à 1,157,535,000 fr. Les 12 lignes les plus importantes, sur un capital social primitif de 471 millions, perdent, au cours du jour, 176,210,000 fr., et ne gagnent que 33,720,000 fr. Au cours les plus hauts, ces lignes gagnaient 470 millions, et elles perdaient aux cours les plus bas 266 millions. Variations totales ou oscillations de l'agiotage, 736 millions.

Nota. Quelque soin que l'on ait mis à recueillir les chiffres qui composent ces tableaux, ils ne doivent être considérés que comme une première esquisse de l'état actuel des chemins de fer en France. Il est impossible, en effet, qu'ils ne renferment pas quelques erreurs de détail, les divers documents officiels ne s'accordant pas toujours entre eux sur la longueur, la dépense faite, le montant des dettes ou emprunts. Toutefois, ces variations étant peu importantes, n'affectent qu'insensiblement les résultats généraux.

Aristide Dumont.

EXPOSITION NATIONALE

De l'industrie agricole et manufacturière

EN 1849.

L'exposition de 1849 occupera une place distinguée dans l'histoire de l'industrie française. Cette exposition a dépassé, sous tous les rapports, l'attente générale, soit comme nombre d'exposants, soit comme richesse et variété de produits, soit comme importance des progrès réalisés; elle se recommande, en outre, aux yeux de l'économiste, par l'initiative que le jury a prise en émettant des vœux en faveur d'une réforme douanière.

Une courte notice historique sur les expositions qui ont précédé celle de 1849 fera mieux apprécier la valeur comparative de celle-ci.

I.

Suivant M. Burat, l'idée première des expositions publiques appartient à M. le marquis d'Avèze. Nommé, en 1797, commissaire-inspecteur des manufactures nationales des Gobelins, de Sèvres et de la Savonnerie, M. d'Avèze trouva ces établissements dans la plus profonde détresse, les ouvriers dans une misère affreuse, les magasins encombrés de produits invendus; la pensée lui vint alors de placer sous les yeux du public la collection de ces magnifiques chefs-d'œuvre pour leur trouver des acquéreurs, et, avec le produit de la vente, un moyen de soulager l'infortune des ouvriers. Un rapport rédigé dans ce sens, et adressé au ministre de l'intérieur d'alors, à François (de Neufchâteau), l'un des illustres enfants des Vosges, fut immédiatement approuvé, et M. d'Avèze chargé de la réalisation de son heureux projet.

Le château de Saint-Cloud, inhabité à cette époque, fut choisi pour recevoir l'exposition; les tentures des Gobelins servirent à décorer les murs, des tapis de la Savonnerie couvrirent les parquets, les porcelaines de Sèvres remplirent les salons. Au milieu de la salle de Mars était placée une roue de fortune contenant les billets d'une loterie à vingt

francs, dont chaque numéro donnait droit à un lot de plus ou moins grande valeur. Le jour de l'ouverture était fixé, et déjà un grand nombre de visiteurs d'élite et d'étrangers avaient admiré l'exposition, lorsqu'un ordre imprévu vint prescrire la fermeture du château, et un décret du Directoire bannit tous les nobles du territoire français. M. d'Avèze, compris dans cette mesure, n'eut que vingt-quatre heures pour exécuter les ordres du ministre et se conformer au décret de proscription. Rentré en France en 1798, il se remit aussitôt à l'œuvre, comprenant dans son exposition les produits des arts et ceux de l'industrie particulière; il disposa les objets confiés à ses soins dans l'hôtel d'Orsay, rue de Varennes. On remarque dans le catalogue les meubles de Réesener et de Jacob, les montres de Lépine et de Leroy, les porcelaines de Sèvres, d'Angoulême et de Nast à Paris, les œuvres de Grolier et de Thou, magnifiquement reliées, les peintures de David, de Vincent et de Suvé, les fleurs de Vandaël, et beaucoup d'autres objets de luxe.

Si incomplète qu'ait été cette exposition, son caractère général indique quelle était alors la tendance de l'industrie française, ne s'adressant, malgré les malheurs publics, qu'aux classes riches et aux consommateurs d'élite. Nous aurons occasion de faire remarquer tout à l'heure comment ces tendances se modifient dans les expositions suivantes, à mesure que la France entre davantage dans les voies du travail manufacturier.

Dans la même année qui vit l'essai de M. d'Avèze, eut lieu la première exposition officielle des produits de l'industrie nationale. Le retour du général Bonaparte de la campagne d'Italie en fut l'occasion; l'époque, les trois derniers jours complémentaires de l'an VI; le lieu, le Champ-de-Mars. Cent dix exposants y prirent part; vingt-trois récompenses furent distribuées. On y vit figurer des montres de Bréguet, des éditions de Didot, des stéréotypes d'Herhan, des cotons filés de Julien, de la bonneterie de Troyes, de la faïence de Chantilly, des instruments de précision de Lenoir, etc.

Le succès de cette première exposition fut tel, qu'il fit naître la pensée de renouveler annuellement le concours ouvert à l'industrie, et d'y appeler les produits des départe-

ments. Mais les circonstances politiques mirent obstacle à ce projet, et ce ne fut qu'après la révolution qui remplaça le Directoire par le Consulat que la seconde exposition eut lieu par l'ordre du Premier Consul, qui avait pris cette institution sous son haut patronage. L'exposition de l'an IX (1801) dura cinq jours, et eut lieu au Louvre ; elle comptait 229 exposants, dont 80 furent jugés dignes de récompenses. Le nom de Jacquard figure, au rapport du jury, pour une médaille de bronze, à côté des noms de Ternaux, de Sallandrouze, de Décrétot, de Fauler, d'Utzchneider ; les départements obtiennent une large part des distinctions accordées ; les produits manufacturés sont plus nombreux et plus variés ; la Belgique, alors divisée en départements français, y est honorablement représentée.

L'année suivante, nouvelle exposition dans le même lieu. 540 exposants, 254 récompenses, et, parmi ces industriels remarquables, Montgolfier, Vaucanson, D'Arcet, Descroizilles, Pernon (de Lyon), L. Pouchet (de Rouen), Odiot, Jacob, etc.

En 1806 eut lieu la seule exposition de l'ère impériale. Elle comptait 1,422 exposants : 610 récompenses furent distribuées. Des toiles peintes d'Alsace, des châles imitation de cachemire de Paris, des dentelles, des blondes, des soieries, remplissaient les bâtiments élevés sur les terrains de l'esplanade des Invalides.

Treize années séparent l'unique exposition impériale de la première exposition ordonnée par Louis XVIII. Malgré ce long intervalle, le nombre des exposants n'est que de 1,662, se partageant 869 récompenses. Les arts de luxe occupent une grande place dans cette exposition, où figurent aussi de remarquables produits métallurgiques, et quelques machines. L'application des sciences à l'industrie y constate ses services dans les produits de Daniel Kœchlin, de Raymond (de Lyon), de Barbet (de Jouy). Jacquard y obtient un prix plus digne de son mérite que la médaille de bronze de 1802.

La sixième exposition eut lieu en 1823. Les exposants y furent moins nombreux qu'en 1819 ; 1,642 seulement se présentèrent ; toutefois la quantité des récompenses fut élevée à 1,091. La production des métaux, la construction

des machines, l'art d'établir des ponts suspendus, la filature et le tissage de la laine, le développement des industries de luxe, la richesse des ornements religieux, forment le caractère distinctif de cette exposition.

En 1827 eut lieu la septième exposition, à laquelle prirent part 1,695 fabricants; 1,254 récompenses leur furent distribuées. Les machines à vapeur, les produits de l'industrie des tissus, la fabrication du papier continu, la préparation des chaux hydrauliques tiennent le premier rang parmi les objets envoyés au concours.

Si intéressantes qu'aient pu être les expositions dont nous venons de parler, elles s'effacent complétement devant celles qui eurent lieu sous le dernier gouvernement.

En 1834, 2,447 exposants, au lieu de 1,695, et 1,785 récompenses.

En 1839, 3,281 exposants, et 2,305 récompenses.

En 1844, 3,960 exposants, et 3,253 récompenses.

Tel est le progrès rapide présenté par ces trois expositions. Ce progrès n'existe pas seulement dans le nombre des concurrents et des élus, mais surtout dans le perfectionnement des produits exposés, et dans la réduction de leur prix.

L'industrie a marché à pas de géant pendant les dix-sept années qui séparent 1827 de 1844, et nous en pourrions donner une preuve convaincante, si la place ne nous manquait pas pour dresser ici le tableau comparatif des patentes, des contributions indirectes, des importations et exportations, et des escomptes de la Banque pendant chacune des années composant cette période. Toutes les branches de l'industrie nationale ont pris part à ce progrès, dont les bénéfices ont été surtout le partage des classes qui vivent d'un salaire quotidien. La quantité de besoins qu'elles ont pu satisfaire avec moins de dépenses a été toujours croissant, et, tout en se procurant plus de jouissances, elles ont pu mettre en réserve, pour les jours de chômage ou pour la vieillesse, des épargnes de plus en plus considérables. Qu'il y ait encore beaucoup à faire sous ce rapport, c'est ce que nous voudrions nier moins que personne; mais nos espérances pour l'avenir ne peuvent nous rendre injuste envers le passé. L'industrie française doit beaucoup

au dernier gouvernement; s'il ne l'a pas affranchie des entraves administratives et fiscales qui gênent trop souvent sa marche, il lui a donné du moins la sécurité, le calme de la rue et la paix intérieure. C'est grâce à ce long repos que l'industrie a pu perfectionner ses méthodes, faire de plus larges emprunts à la science, améliorer l'instruction technique de ses agents, et jeter dans le pays des racines assez profondes pour résister à la crise financière de 1847 et à la secousse de 1848.

II.

Peu de mois après la fermeture du Luxembourg, les pavés de juin n'étaient pas encore tous replacés, qu'une circulaire du ministre du commerce, M. Tourret, conviait les producteurs français au grand concours quinquennal de 1849, et y appelait pour la première fois les agriculteurs.

Dans la pensée de beaucoup de gens, cet appel était inopportun et ne pouvait être entendu; l'industrie avait trop souffert pour songer à entrer en lice; trop d'ateliers chômaient, trop d'entreprises étaient abandonnées, trop de bras étaient sans travail pour qu'une exposition, faite dans de pareilles circonstances, ne restât pas bien au-dessous de celles qui l'avaient précédée.

L'Assemblée nationale et le gouvernement ne s'arrêtèrent pas devant ces craintes, et une loi du 28 novembre 1848 ouvrit au ministre du commerce un crédit de 600,000 fr. destiné à subvenir aux dépenses de l'exposition nationale. Toutes les mesures furent immédiatement prises pour la construction des bâtiments dans le grand carré des jeux aux Champs-Elysées.

Un arrêté du 18 janvier suivant fixa au 1er juin 1849 l'ouverture de l'exposition, et chargea des Commissions départementales de statuer sur l'admission des produits dont le transport devait avoir lieu aux frais du Trésor. Ces Commissions furent chargées, en outre, de signaler, dans un rapport écrit, les services rendus à l'agriculture ou à l'industrie par des chefs d'exploitation, des contre-maîtres, des ouvriers ou journaliers. Enfin, un jury central, nommé par le ministre, fut appelé, comme les années précédentes, à apprécier le mérite des produits exposés, et les titres des

chefs d'exploitation ou d'ateliers, contre-maîtres ou ouvriers, pour la distribution des récompenses.

Une pensée utile, malheureusement non suivie d'effet, se produisit officiellement peu de jours après l'arrêté réglementaire du 18 janvier. Le 31 du même mois, l'honorable ministre du commerce, M. Buffet, adressa aux Chambres de commerce et aux Chambres consultatives des arts et manufactures une circulaire, pour leur demander leur avis sur la convenance de l'admission d'échantillons des produits étrangers à l'exposition nationale.

« J'ai pensé, disait le ministre, qu'il y aurait un intérêt pour le « pays tout entier à connaître le degré de progrès et de perfec- « tionnement auquel sont parvenus les produits étrangers avec « lesquels les nôtres se trouvent sans cesse en concurrence sur « les marchés intérieurs. Dans le rapprochement et la comparai- « son que chacun pourrait faire des résultats aujourd'hui obte- « nus en agriculture et en industrie, soit en France, soit au de- « hors, il y aurait d'utiles enseignements à retirer, et surtout un « principe d'émulation qui tournerait au profit du pays.........

« L'essai que je désire tenter aujourd'hui sur une grande échelle « l'a été déjà, si je suis bien informé, dans deux expositions pro- « voquées, il y a quelques années, par les Chambres de commerce « de Lyon et de Mulhouse. Ce qui a été fait alors dans l'intérêt « d'industries spéciales, vous jugerez, sans doute, utile de le faire « sur des bases beaucoup plus étendues. »

Cette circulaire mit en émoi tous les représentants du système prohibitif. Les manufacturiers mêmes, dont les produits trouvent un débouché presque aussi large au dehors qu'à l'intérieur, ne voulurent pas entendre parler d'une comparaison dont le résultat ne pouvait cependant leur être désavantageux, puisqu'ils s'y exposent chaque jour avec succès sur les marchés extérieurs. Les plaintes et les réclamations furent telles, dans les journaux et dans les avis envoyés et publiés par les Chambres de commerce, les comités protectionnistes et les sociétés industrielles, que le ministre dut renoncer à un essai dont l'utilité était incontestable et les inconvénients nuls. Le véritable motif de cette opposition n'a jamais été avoué hautement; il n'est pas sans intérêt de l'indiquer. Ce n'était pas la supériorité des produits rivaux que craignaient nos industriels; comme aspect, comme goût, comme perfection, il est peu d'articles pour lesquels ils ne

soient au moins égaux à leurs similaires. La différence n'existe qu'entre les prix; or, non-seulement les fabricants français ne voulaient pas admettre de comparaison sous ce rapport, mais ils ne voulaient, même entre eux, indiquer aucun prix. C'est donc la crainte de blesser, par la publication de leurs prix de fabrique, les intérêts des marchands qui leur servent d'intermédiaires, et aussi la crainte de faire connaître le chiffre réel de leurs bénéfices et l'appréhension d'une demande d'abaissement des droits de douanes si ces bénéfices semblaient trop élevés, qui les ont poussés à combattre l'admission des produits étrangers à l'exposition nationale, admission dont la conséquence nécessaire était l'indication des prix.

Pendant le temps où cette question s'agitait, les travaux des bâtiments s'élevaient de terre, les Commissions départementales fonctionnaient, et des produits étaient expédiés à Paris des divers points de la France. Tout n'était pas entièrement prêt au 1er juin, jour fixé pour l'ouverture; mais, le 4, le public fut admis dans les galeries de l'exposition. Ce jour-là encore, il restait bien des choses à faire; beaucoup de caisses et de ballots étaient encore intacts, les places réservées aux brillants articles de l'industrie parisienne restaient vacantes; mais hâtons-nous de dire que la faute de ce retard ne venait pas de l'administration, les industriels n'en étaient pas coupables non plus; mais tous les esprits étaient alors dans l'attente de graves événements, que le 13 juin vit éclater, et dont la prompte et heureuse solution permit enfin aux fabricants d'exposer leurs produits, au public de les visiter, et au jury de les examiner.

D'après le catalogue officiel de l'exposition, 4,532 industriels, appartenant à quatre-vingt-deux départements de la métropole, à l'Algérie et à la Guadeloupe, avaient été admis par les Commissions locales[1]; à ce nombre si considérable est venu s'ajouter celui des éleveurs, des agriculteurs, maraîchers et fleuristes, dont, par une sage mesure, les produits frais ou vivants ont été admis directement et constamment renouvelés par les soins d'une Commission spéciale, pendant toute la durée de l'exposition.

[1] Voir pour les détails les documents annexés au présent article.

Suivant la classification adoptée par le jury, tous les produits envoyés à l'exposition se partagent en dix catégories distinctes :

1° Agriculture et horticulture ; 2° métaux ; 3° machines ; 4° instruments de précision ; 5° arts chimiques ; 6° fils et tissus ; 7° arts céramiques ; 8° beaux-arts ; 9° arts divers ; 10° Algérie. Sans avoir la prétention de résumer ici en quelques lignes l'analyse des matières contenues dans les trois ou quatre gros volumes du rapport du jury, nous adopterons cependant la classification indiquée plus haut, pour jeter un rapide coup d'œil sur l'exposition.

III.

1° *Agriculture et horticulture.* — En tenant compte des incertitudes et des tâtonnements d'un premier essai, de l'inertie d'un grand nombre d'agriculteurs, du mauvais vouloir de quelques autres, enfin du défaut de coïncidence de l'époque choisie avec celle des récoltes ou du dernier degré d'engraissement du bétail, on ne peut que se féliciter du résultat des soins pris par l'administration pour faire représenter convenablement les produits de l'agriculture à l'exposition. Les haras du Pin et de Pompadour ont comblé les lacunes que les éleveurs de chevaux avaient laissées à côté de MM. Calenge, pour les bêtes de luxe, et Latache, pour les bêtes de trait. Dans la race bovine, on remarquait les beaux croisements Durham-Charolais de M. de Béhague, les sujets de la vacherie suisse de Grignon, et des croisements Durham-Cotentin, qui promettent de bons résultats. C'est encore par des croisements intelligents que la race porcine se faisait distinguer.

La tendance générale de tous ces essais est d'arriver à obtenir plus vite, c'est-à-dire avec une moins grande quantité de nourriture, et en renouvelant plus souvent les élèves, des quantités de viande de boucherie ou de charcuterie plus considérables. Sous ce rapport, la vacherie du Pin, qui a introduit en France les premiers étalons des races précoces de l'Angleterre, a rendu plus de services à l'éducation du bétail que tous les haras de France n'en ont rendu à l'élève du cheval. Le problème est complexe en ce qui concerne la race ovine. Les moutons qui produisent les lai-

nes les plus fines et les plus chères fournissent peu de viande; par contre, les animaux les plus charnus ou les plus succulents ne fournissent que des laines communes ou en petite quantité. Nos cultivateurs s'agitent entre ces deux extrêmes, sans parvenir à satisfaire entièrement les besoins de la consommation, au moins en ce qui concerne l'industrie, qui se plaint de manquer tout à la fois de certaines qualités de laines fines et de laines communes.

L'assortiment des machines agricoles était nombreux. Sans avoir à constater des découvertes capitales, bien rares en agriculture, puisque l'utilité et les services des instruments varient suivant les localités, les sols et les modesde culture, on a pu remarquer cependant un progrès général et une heureuse vulgarisation des principes de la mécanique dans la construction des machines agricoles, longtemps abandonnée à la routine et à l'ignorance des charrons de village.

Les soies gréges ont été rangées, cette année, dans les produits de l'agriculture. Suivant les connaisseurs, cette industrie est en progrès. Les bonnes méthodes des D'Arcet, des Beauvais, ont pénétré dans le Midi, accru les rendements, et réduit la mortalité. Par suite, des vers plus robustes ont fourni à la filature et à l'ouvraison de meilleures soies, en quantités de plus en plus importantes. Le Midi n'est plus seul à exploiter cette belle industrie; le Nord commence à livrer à la consommation des produits assez considérables; et il y a eu ceci de remarquable cette année, que, tandis que les récoltes du Midi ont été compromises par les gelées, les éducations du Nord ont parfaitement réussi et donné de beaux rendements.

L'époque où l'exposition a eu lieu n'a pas permis à l'agriculture d'envoyer les produits de la récolte nouvelle; on n'a donc pu voir que des collections de blé, curieuses seulement comme étude générale. Ce qui était plus intéressant, ce sont les résultats de la culture du riz dans la Camargue; Déjà de grandes étendues de terrains à demi submergés ont été mises en culture; ils fournissent d'abondantes récoltes, et répandent le bien-être là où naguère ils entretenaient la maladie et faisaient régner la fièvre.

L'agriculture maraîchère, l'horticulture et l'arboriculture

ont constamment rempli de la manière la plus brillante et la plus honorable pour les exposants, la cour centrale réservée à leurs utiles ou charmants produits. On ne se doute pas de ce qu'un hectare de terre, cultivé par un maraîcher habile, par un pépiniériste intelligent, par un jardinier instruit, peut donner de produits annuels. Jusqu'ici ces cultures spéciales ont été le privilége des campagnes qui avoisinent les grandes villes, où l'on trouve tout à la fois des engrais abondants et un vaste marché ; mais les chemins de fer et le perfectionnement des voies latérales de transports doivent étendre d'une manière considérable le rayon d'approvisionnement des grandes cités au profit des cultivateurs des départements, qui sauront imiter leurs confrères des environs de Paris.

Conformément à la disposition de l'arrêté du 18 janvier, qui appelait les chefs d'exploitations agricoles à concourir pour les récompenses, le jury a eu à examiner les services rendus à l'agriculture par un grand nombre de propriétaires, fermiers, métayers, colons partiaires, qui ont fait faire des progrès à l'agriculture dans leurs localités respectives, par l'introduction des bonnes méthodes, des instruments perfectionnés, par des irrigations, des assainissements, des assolements. Tout cela leur a profité sans doute ; mais, en agriculture surtout, il faut prêcher d'exemple, et le succès est le seul propagateur qui puisse agir utilement sur l'esprit à la fois routinier et calculateur du paysan.

IV.

Métaux. — Le sol de la France n'est pas dépourvu de ressources minérales. D'immenses richesses sont renfermées dans son sein, et il ne manque pour les en retirer utilement que des capitaux et des moyens de transport. D'après le dernier compte-rendu des travaux des ingénieurs des mines, plus de 500 gisements métallurgiques, autres que de minerai de fer, ont été reconnus et signalés. Dans le nombre figurent 17 mines d'or et 214 d'argent, 5 de mercure, 88 de cuivre, 6 d'étain, 60 de plomb, 14 de zinc, 36 de manganèse. Dix gîtes seulement sont exploités d'une manière régulière, et l'on n'en compte que quatre dont les produits annuels soient supérieurs à 100,000 fr., ce sont les mines

d'argent et de plomb de Pontgibaud, de Poullaouen et de Vialas et la mine de manganèse de la Romanèche. L'ensemble des produits de toutes les mines, autres que celles de fer, n'excède pas 1,400,000 fr. Nos usines à cuivre exploitent les scories des anciennes exploitations et des minerais riches importés du dehors ; cette industrie de seconde main ne compte que peu d'établissements en France, où elle pourrait cependant se développer sur une aussi grande échelle qu'en Angleterre.

La principale branche du travail métallurgique en France a le fer pour objet. Les progrès de cette industrie depuis le retour de la paix sont vraiment remarquables. En 1808, suivant M. Héron de Villefosse, la production totale de la fonte en Europe et en Amérique n'atteignait pas 740,000 tonnes, tandis qu'en 1847, suivant les documents que nous puisons dans un excellent travail de M. Michel Chevalier, l'Angleterre seule produisait plus de 1,500,000 tonnes, la France plus de 520,000, et la Russie, la Suède et la Prusse réunies environ autant que la France.

L'emploi du combustible minéral a été la cause principale de cet immense progrès. Notre production en 1819 atteignait à peine 112,000 tonnes, elle est aujourd'hui de 522,000. Sur les 112,000 tonnes de fonte de 1819, un cinquante-sixième seulement provenait de hauts-fourneaux au coke, en 1829 la proportion était de 13 0/0, en 1837 de 19 0/0, en 1842 de 26 0/0, en 1845 de 40 0/0, en 1846 de 46 0/0. Même révolution pour la fabrication du fer ; en 1819, 73 tonnes à la houille contre 1,000 au bois ; en 1824, 42 tonnes contre 99 (état stationnaire jusqu'en 1832) ; en 1833, 53 contre 99 ; en 1834, 75 contre 102 ; en 1835, 101 contre 108 ; en 1838, 115 contre 109 ; en 1841, 153 contre 110 ; en 1844, 206 contre 108, en 1846, 254 contre 105.

De 1842 à 1846, le nombre des hauts-fourneaux est demeuré stationnaire, mais a subi des changements dans sa répartition ; sur 469 existant aux deux époques, 54 ont été transformés ou remplacés, et le résultat a été une augmentation de produits de 399 à 522. La modification des forges a donné un progrès analogue : 360,000 tonnes au lieu de 285,000.

La concurrence intérieure que les établissements métal-

lurgiques se sont faite dans les années de crise, les a constamment poussés dans une voie de progrès. Riches en minerais de bonne qualité, mais ayant à payer le combustible un prix excessif, ils se sont appliqués à en réduire la consommation par tous les moyens possibles [1]; on a commencé d'abord par mieux fabriquer le coke et à élever son rendement de 45 à 52 0/0, puis on a successivement diminué la dépense dans les différents fours de 10 à 20 0/0. Les essais d'affinage au moyen des gaz perdus, dont on avait conçu de grandes espérances en 1844, ont dû être abandonnés, mais on a généralisé l'emploi des chaleurs et des gaz des hauts-fourneaux, soit à produire de la vapeur, soit à réchauffer les matières sur une deuxième sole. En résumé, toutes ces tentatives pour diminuer la dépense de combustible sont chiffrées comme suit par l'administration des mines. En 1838, le combustible entrait dans le prix de revient du fer pour 0,458 sur 1,000; en 1839 pour 0,446; en 1840 pour 0,428; en 1842 pour 0,409; en 1843 pour 0,385; en 1844 pour 0,378; en 1845 pour 0,356, et en 1846 pour 0,354; l'économie a donc été en neuf ans de plus de 10 0/0 du prix du fer.

Depuis la dernière exposition, la mécanique a fourni à l'industrie des fers des ressources précieuses; l'emploi du marteau-pilon a permis d'obtenir directement à la forge, et avec économie, des pièces d'un calibre considérable auquel on n'avait jamais pu atteindre, telles que des arbres moteurs de grande puissance, des mortiers et des pièces de grosse artillerie, qui remplacent avec avantage les pièces en bronze et coûtent beaucoup moins. La construction des laminoirs a été également perfectionnée, et la fabrication des fers spéciaux, si utile pour la marine, le bâtiment et l'industrie, a pu devenir courante et ordinaire, tandis qu'il y a cinq ans elle était encore exceptionnelle et d'un prix inabordable.

Le moulage de la fonte a reçu aussi d'importantes améliorations; les matières ont été mieux étudiées et combinées,

[1] En France, le minerai ne représente pas plus de 10 à 15 fr. par tonne, tandis que le combustible minéral revient, suivant les localités, de 30 à 60 fr., et le charbon de bois à 80, 100 et même 120 fr.

leur emploi mieux réparti; on a obtenu des produits plus parfaits, et par des combinaisons de formes ingénieuses on a pu économiser la matière sans nuire à la force, et lutter ainsi, même au dehors, avec les fontes moulées de l'Angleterre.

Sous l'influence de ces divers progrès, la consommation du fer et celle de la fonte se sont développées; les travaux publics et particuliers ont fait de nouveaux et nombreux emprunts à la métallurgie; les combles, les planchers et charpentes en fer et en tôle, les tubes pour chemins de fer, les ponts en fonte substitués aux ponts en pierre et en bois sont les résultats industriels réalisés depuis cinq ans, et la récompense des manufacturiers qui les ont obtenus. La Révolution, qui a frappé si rudement sur cette industrie, lui a fait faire de nouveaux efforts, dont les documents officiels ne font pas encore mention, mais dont on pouvait remarquer les résultats à l'exposition ; ce qu'il lui faut maintenant pour en retirer un profit légitime, c'est la reprise des grands travaux publics, et surtout des travaux de chemins de fer qui n'entretiennent pas seulement les usines pendant leur construction ; mais qui leur fournissent après leur achèvement de précieux moyens de transport pour les matières premières et pour les produits fabriqués.

La fabrication des aciers, dont nous n'avons pas encore parlé, n'est pas demeurée stationnaire. Quelques-unes de nos marques rivalisent maintenant avec les meilleures d'Angleterre ; malheureusement le nombre en est encore peu considérable.

V.

Machines.—Les produits des arts mécaniques occupaient une grande et belle place à l'exposition. Deux magnifiques locomotives, de grandes pièces de machines à vapeur pour la marine, une intéressante collection de moteurs hydrauliques ou à vapeur, de nombreux outils mécaniques à l'usage des plus grands comme des plus modestes ateliers, des machines pour filature, tissage, foulage, bonneterie, des presses typographiques et lithographiques, des pompes ingénieuses et puissantes, remplissaient deux galeries et lassaient la curiosité la plus patiente. Il y a dix ans on comptait à peine

deux établissements en France se livrant à la fabrication des machines-outils; les premières parurent en 1844 et n'étaient guère que la copie servile des modèles anglais. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui, le nombre de nos constructeurs s'est accru d'une manière notable, et s'ils s'inspirent encore avec raison des bons modèles que nous fournissent nos voisins, ils savent maintenant les approprier à nos besoins, les simplifier, les améliorer et leur faire rendre de nouveaux services. Les chemins de fer ont beaucoup aidé à ce progrès, d'abord en commandant beaucoup de machines pour la fabrication desquelles on a créé de nouvelles usines, ensuite en établissant eux-mêmes de grands ateliers qu'il a fallu meubler d'un outillage complet. La reprise des travaux des lignes en cours de construction et la concession de nouvelles lignes doivent produire des résultats analogues et sont vivement attendues par tous nos mécaniciens.

Instruments de précision.— La France conserve toujours dans cette spécialité sa vieille et excellente réputation. Instruments d'optique, de physique et d'astronomie, phares, instruments de musique, appareils d'éclairage; tous ces produits essentiellement parisiens ne craignent pas la concurrence étrangère avec laquelle ils luttent chaque jour sur ses propres marchés.

VI.

Arts chimiques. — Les applications de la science de la chimie aux arts industriels sont une des gloires de la France. Les Lavoisier, les Berthollet, les Leblanc, les Payen, les Chaptal, les D'Arcet, les Vauquelin et tant d'autres dont les noms sont dans toutes les mémoires, sans compter ceux qui tiennent encore aujourd'hui le sceptre de la science, ont fait à notre industrie une place que celle-ci conserve avec honneur. Nous ne pouvons entrer dans la nomenclature des produits si nombreux et si divers qui enrichissaient les galeries de l'exposition; et les eussions-nous tous nommés d'ailleurs, que l'on n'aurait encore qu'une idée bien imparfaite des ressources que la chimie fournit chaque jour aux arts, à l'industrie, à l'agriculture, sans parler des services qu'elle rend en même temps à la médecine, à la salubrité publique; elle ne se contente pas d'enrichir l'homme, d'ajouter à ses jouissances; elle le fait vivre, elle prévient ses maladies, et lui

fournit des remèdes quand il n'a pas su se préserver du mal. Chaptal a esquissé, dans son livre sur l'industrie française, le rôle que jouait la science qu'il cultivait dans la société de son temps ; il faudrait aujourd'hui des volumes pour compléter ce tableau, rien qu'en se bornant à reproduire les traits spéciaux que présentait l'exposition.

VII.

Fils et tissus. — L'industrie des tissus est l'une des plus considérables et des plus importantes. Aucune autre, après l'agriculture, ne peut lui être comparée, soit sous le rapport du chiffre des produits, soit sous celui du nombre de bras qu'elle occupe. Lyon, Mulhouse, Rouen, Lille, Reims, Sedan, Elbeuf et leurs banlieues, sans parler de Paris qui en prend sa bonne part, doivent leur existence, leur grandeur, leur richesse, et parfois leur misère, à l'industrie des tissus. Protée aux mille formes, on la rencontre tantôt dans de vastes manufactures, semblables à des palais babyloniens, tantôt dans des chaumières, dans des caves, dans des greniers ; les salles les plus vastes, les réduits les plus obscurs, tout lui est bon ; partout elle file, partout elle tisse, elle imprime, blanchit, foule, apprête ; mettant à contribution toutes les sciences, tous les arts, toutes les industries, tous les commerces, elle arrive, malgré les milliers d'intermédiaires qu'elle emploie, les matières qu'elle tire du fond de l'Inde et de l'Amérique, à livrer à la consommation de ses plus humbles ouvrières des calicots imprimés à 40 centimes le mètre, des habillements complets pour 10 francs ! Malheureusement, toute cette grandeur cache bien des souffrances, depuis le cabinet du fabricant jusqu'au grabat de l'ouvrier. Nulle industrie n'est plus exposée aux crises, aux encombrements ; chacun de ses progrès est une ruine partielle, un outillage réformé, des ouvriers sans travail, des fortunes compromises. Voilà ce que ne dit pas l' exposition, où l'industrie des tissus brille si fort, et ce que savent cependant ceux qui ont vécu dans ses rangs, pris part à ses triomphes et aussi à ses angoisses. Au premier abord, l'exposition de cette année ne présentait rien de nouveau dans les galeries des tissus ; mais, en y regardant de plus près, on reconnaissait dans les teintures et les impressions

des progrès sérieux; une plus grande vivacité de coloris, des nuances plus franches, des contours mieux arrêtés, moins de coulage; dans les draps, des toiles bien faites, bien couvertes, mieux dégraissées; dans les lins et les chanvres, de bons produits à prix abordables, quoique un peu élevés encore; dans les châles, des efforts courageux pour lutter contre le goût indien et imposer à la mode un nouveau style se rapprochant davantage de la nature. Les dentelles étaient magnifiques, il ne semblait pas que le bruit d'une révolution grondât encore sur la place publique; les grands tapis de luxe avaient fait place à de bonnes et excellentes moquettes, épaisses, chaudes, gracieuses de couleur et de dessin, mais malheureusement d'un prix trop élevé, dû en partie au droit excessif qui pèse sur les laines. Lyon n'était pas au complet, ses brocarts et ses façonnés étaient absents; toutefois d'importantes maisons ont pris une part honorable et digne d'elles au concours de l'industrie.

Arts céramiques. — Les produits classés dans la Commission des arts céramiques se divisent en deux catégories bien tranchées, dont l'une comprend les glaces, verres et cristaux, et la seconde la céramique proprement dite : porcelaine, faïence fine et commune, et terre de pipe. Les progrès de cette industrie ont tendu, depuis cinq ans, à la réduction des prix; s'il fallait juger de ce progrès d'après la comparaison des tarifs de cette année avec ceux de 1844, on n'aurait qu'à féliciter l'industrie de ses succès. Malheureusement l'influence de la crise, dont l'origine remonte à 1847, est pour beaucoup dans les diminutions offertes aux consommateurs, et il est probable que les prix seront relevés lorsque la vente reprendra son activité. Quoi qu'il en soit, il restera toujours un progrès réel définitivement acquis pour le public, aussi bien sous le rapport économique que sous celui de l'amélioration des produits. C'est surtout quand on compare nos verres, nos cristaux, nos glaces, nos faïences, nos porcelaines, nos plus vulgaires poteries actuels avec ceux en usage il y a vingt-cinq ans, que l'on est frappé des améliorations considérables introduites dans ces diverses fabrications. Il y a vingt ans, la faïence était le luxe de la bourgeoisie aisée, la porce-

laine le privilége de la richesse; on ne trouvait que de la terre de pipe dans les ménages de petits commerçants et d'employés; les épaisses poteries brunes, à émail plombifère, plus ou moins couvertes de fleurs et de dessins grossièrement enluminés, étaient encore des objets de luxe dans les campagnes, et des millions de nos concitoyens ne pouvaient s'en procurer. Les choses ont bien changé depuis lors; le prix de la porcelaine est inférieur aujourd'hui à celui qu'il fallait mettre, il y a vingt ans, à de la faïence, et son usage, sa durée sont bien supérieurs. Un nouveau produit, emprunté à l'Angleterre, la porcelaine opaque (*iron stone*, pierre de fer, des Anglais), est venu prendre place dans la consommation, et s'est fait accepter par toutes les catégories d'acheteurs; son prix est au-dessous de celui de la porcelaine, et sans en avoir l'éclat et la transparence, il en a les formes gracieuses, et presque la solidité. Là encore, la chimie et la physique ont préparé les voies à cette révolution, en donnant des conseils utiles pour le choix et la combinaison des matières, la préparation des émaux et des couvertes, le chauffage à la houille. Nos cristaux blancs et doublés rivalisent de limpidité, de goût et de richesse avec ceux de la Bohême, qui nous emprunte maintenant nos modèles; mais les droits élevés qui pèsent sur les plombs, la cherté des combustibles, le défaut de moyens de transport économiques à proximité des fours, laissent encore cette industrie dans une infériorité économique fâcheuse sur les marchés du dehors.

VIII.

Beaux-Arts. — Voici le domaine par excellence de l'industrie française. Tous les produits qui empruntent une fraction quelconque de leur valeur à la forme, à la couleur, au goût, à l'arrangement et à l'harmonie de leurs dispositions, sont essentiellement français. Si nous n'avons pas toujours l'initiative de l'idée, nous savons si bien la transformer en lui imprimant notre cachet national, que la mode, qui l'avait d'abord laissée passer avec indifférence, l'adopte du moment où nos fabricants et nos artistes l'ont marquée à leur chiffre. L'esthétique pourrait souvent adresser de graves reproches aux inventions sorties du cerveau de nos in-

dustriels, mais le monde élégant est moins difficile que la science, et il accepte volontiers sans appel les créations du goût français, et surtout celles du goût parisien.

Si profonde qu'ait été la blessure que la révolution a faite aux beaux-arts industriels, il y paraissait peu à l'exposition. Des pièces importantes, commandées avant la tempête et arrachées au naufrage, attiraient la foule et la charmaient : grandes pièces d'orfévrerie, splendides joyaux, bronzes de toutes les époques, de tous les styles et de tous les goûts : égyptien, grec, romain, renaissance, Louis XV, Empire, formaient un ensemble ravissant qui désarmait la critique, aigrie par quelques détails défectueux, demeurés inaperçus des acheteurs. Les meubles, les ornements en carton-pierre, l'impression, la lithographie, la reliure, complétaient la collection des produits de l'industrie artistique, et justifiaient pour leur part la satisfaction générale.

Arts divers. — Cette division était la moins brillante de l'exposition. En dehors de la fabrication du papier, du tannage, du vernissage et de la préparation des cuirs et peaux, qui sont en progrès, les nombreuses industries de détail, classées dans les arts divers, laissaient à désirer, sous le rapport du nombre, de la variété et de l'agrément de leurs produits. C'est qu'il n'y avait pas, pour la plupart de ces industries, qui vivent au jour le jour, d'anciennes commandes à exécuter, d'œuvres importantes à mettre en lumière. La consommation de toutes ces utilités relatives s'est trouvée considérablement réduite par la gêne universelle, et les ingénieux artisans qui les produisent, à la fois maîtres et esclaves de la mode, ne peuvent en devancer ni en prévenir beaucoup à l'avance les besoins et les caprices. On ne se doute pas, en général, des mystères industriels renfermés dans cette foule de menus produits de l'art parisien, la boutonnerie, la ganterie, les fleurs artificielles, la chaussure, l'habillement, la papeterie de luxe, la gaînerie, la tabletterie, le cartonnage, la bimbeloterie, le nécessaire, le portefeuille, sont autant de branches distinctes des arts divers, dont les produits atteignent souvent des valeurs considérables, représentées presque tout entières par la main-d'œuvre de l'artisan, qui les crée, pour ainsi dire, de tou-

tes pièces. Tous ces mystères sont maintenant percés à jour par un patient et ingénieux observateur, notre ami M. N. Rondot, qui a déposé une partie des résultats de ses recherches dans ses rapports au jury central, et le surplus dans la grande enquête qu'il a si habilement dirigée sous le haut patronage de la Chambre de commerce de Paris.

IX.

Algérie. — Pour la première fois, les produits des trois départements français de l'Algérie ont figuré au concours de l'industrie nationale. L'exposition spéciale de ces produits, arrangée par les soins de l'administration de la guerre, a vivement excité la curiosité du public. Etoffes aux brillantes couleurs, broderies d'or et d'argent, ciselures imparfaites mais naïves et originales, produits variés et magnifiques d'un sol fertile qui ne demande, pour enrichir le cultivateur, que d'être débarrassé du palmier-nain qui le couvre sans l'épuiser; riches minéraux, cotons, laines, soies, huiles, cochenille; bois, essences, cannes à sucre, tabacs, fourrages, blé, maïs, fruits monstrueux et succulents, légumes farineux, tout était là, réuni dans un étroit espace et représenté par des échantillons un peu choisis peut-être, mais dont l'ensemble donnait une haute idée de l'importance des échanges que la métropole pourrait faire avec les départements africains, si une législation imparfaite n'y paralysait pas la production, si le régime militaire y cédait enfin définitivement la place à l'administration civile, et si les entraves de la douane n'élevaient pas une barrière entre les Français des deux rives de la Méditerranée. Nous sommes convaincus que l'affranchissement économique de l'Algérie ferait plus pour la pacification de ses riches provinces qu'une armée de vingt mille hommes, et nous n'en voulons pour preuve que la détermination prise par un assez grand nombre d'indigènes, chefs politiques et municipaux, ministres du culte de Mahomet, d'envoyer les produits de leurs tribus, l'ouvrage sorti des mains de leurs compagnes, à l'exposition de l'industrie des infidèles devenus leurs maîtres.

Résumé. — Les traits les plus saillants de l'exposition de 1849, dont nous venons d'indiquer, d'une manière incomplète, le caractère général, sont donc en résumé les progrès

de la métallurgie, ceux de la mécanique, et l'application de plus en plus générale des enseignements et des conseils de la science aux procédés industriels, pour obtenir à meilleur marché des produits plus parfaits qui entrent le plus avant dans la consommation et satisfont à plus de besoins. Sous tous ces rapports, nous avions raison de dire en commençant que l'Exposition de 1849 avait dépassé l'attente générale, et constaté une marche plus rapide que le temps écoulé depuis la dernière fête industrielle et les épreuves révolutionnaires n'avaient permis de l'espérer. Tout en faisant une large part dans ces progrès aux années 1846 et 1847, nous maintenons que 1848 et les premiers mois de 1849 n'ont pas été stériles; la suspension à peu près générale des affaires dans le courant de 1848 a exercé sur l'industrie une influence analogue à ce que l'école prohibitive appelle une invasion de produits étrangers; si la production nationale en a douloureusement souffert, elle y a puisé par contre une énergie de résistance qui l'a conduite à des efforts sur elle-même, à des essais d'améliorations, de perfectionnements et d'économie souvent heureux et couronnés de succès. Un moment, le marché intérieur était plongé dans une léthargie complète, il a fallu recourir aux débouchés extérieurs, et une simple différence de 10 0/0 sous forme de prime a suffi à nos fabricants pour envahir le marché anglais lui-même. Nous ne tirons pour l'instant aucune conséquence de ce fait anormal; mais nous le signalons cependant comme digne d'étude et fertile en enseignements [1]. Si l'espace ne commençait à nous manquer, nous devrions aborder maintenant le côté organique de l'exposition au triple point de vue du classement des produits, de l'admission du public [2] et des travaux du jury central. Ce dernier

[1] Le succès qu'obtient en ce moment, à Londres, l'exposition de quelques-uns des produits de l'industrie française, exposition dont M. Sallandrouze, membre du dernier jury, a pris l'initiative, est encore un fait économique digne d'intérêt, et un argument en faveur de la convenance des réformes douanières. La grande exposition universelle qui doit avoir lieu à Londres en 1851 ne laissera, nous l'espérons, aucun doute à cet égard.

[2] On a réservé pour la première fois, en 1849, un jour par semaine pour le public payant. — Les recettes se sont élevées

a émis plusieurs vœux économiques, timides il est vrai, mais indiquant toutefois une tendance satisfaisante. De ce nombre est le vœu ayant pour objet de demander l'assimilation des produits de l'Algérie aux produits regnicoles pour l'entrée en France, et le vœu en faveur du remplacement de toutes les prohibitions par des droits purement fiscaux ; nous reviendrons, l'année prochaine, sur ce grave sujet, en rendant compte du rapport du jury central.

La distribution des récompenses a été faite pour la première fois avec une grande solennité, dans la salle des Pas-Perdus du Palais de Justice, sous la présidence du président de la République et en présence de tous les grands corps de l'Etat. Cette fête, en quelque sorte improvisée, a été très-belle et d'un excellent effet. Le nombre très-considérable des médailles, plus de seize cents, n'a pas permis de les remettre séance tenante aux industriels, aux agriculteurs, aux contre-maîtres et ouvriers qui avaient mérité ces distinctions par leurs utiles travaux. La liste exacte de ces récompenses se trouve résumée dans le tableau page 216, à la suite de documents statistiques sur l'exposition.

AD. BLAISE (des Vosges).

Documents statistiques sur les expositions.

Nous empruntons ces documents à une note substantielle publiée par M. Audiganne, chef du bureau de l'industrie au ministère du commerce, à divers renseignements que nous devons à l'obligeance de ce fonctionnaire distingué, et à un rapport publié en Angleterre par M. Mathieu Dighby Wyatt, architecte, envoyé à Paris par la Société des arts de Londres pour étudier l'exposition française, et réunir des documents pour le préparation de la grande exposition universelle projetée par Cobden pour 1851, et placée sous le patronage du prince Albert.

à plus de 60,000 francs, au profit de l'administration de l'assistance publique. Des dames quêteuses étaient en outre placées chaque jour à toutes les portes et recevaient les dons volontaires des visiteurs ; les recettes de ce chef se sont élevées à près de 40,000 francs.

Tableau comparé des expositions.

N[os] d'ord.	DATES. Jours et mois.	Années.	J. de durée.	LIEU de l'exposition.	NOMBRE Des exposants.	Des récom.	Sous les ministères.	PRODUITS PRINCIPAUX.
1	3 derniers jours complémentaires	1798 (an VI).	3	Champ-de-Mars. . .	110	23	François de Neufchâteau).	Filature du coton, montres, crayons de Comté, produits chimiques.
2	Cinq jours complémentaires. . .	1801 (an IX).	6	Louvre.	229	80	Chaptal.	Draps Ternaux, laines-mérinos de Rambouillet, tapis de Sallandrouze, métier Jacquard.
3	*Idem*.	1802 (an X).	7	*Idem*.	540	254	Chaptal	Cachemires français, Vaucanson, Montgolfier.
4	*Idem*.	1806.	24	Esplan. des Invalid.	1,422	610	De Champagny. .	Fer, acier, laine, coton, soieries, toiles peintes d'Alsace.
5	25 août et suiv. .	1819.	35	Louvre.	1,662	869	Decazes	Métallurgie, poterie de Sarreguemines, porcelaines décorées par impression, tissus de laine à bas prix.
6	*Idem*.	1823.	50	*Idem*.	1,642	1,091	. . . .	Premier pont suspendu, papier mécanique.
7	1er août.	1827.	62	*Idem*.	1,695	1,254	. . . .	Machine à papier, ciment hydraulique, vitraux peints, fabrication du tulle et du guingamp.
8	1er mai.	1834.	60	Pl. de la Concorde.	2,447	1,785	A. Thiers.	Impression au rouleau sur tissus; orfévrerie et bijouterie, bleu Guimet, bois sculpté.
9	*Idem*.	1839.	60	Champs-Élysées. . .	3,281	2,305	Martin (du Nord.)	Toiles peintes, métier Jacquard perfectionné, machines à vapeur, bougies stéariques, bleu de Prusse, lithographie.
10	*Idem*.	1844.	60	*Idem*.	3,960	3,253	Cunin-Gridaine. .	Électro-galvanisme, daguerréotype, machines, engrais, chimie appliquée.
11	4 juin.	1849.	88	*idem*	4,532 [1]	3,741	Tourret, Buffet, Lanjuinais et Dumas.	Agriculture, Algérie, métallurgie, mécanique, orfévrerie, bronze, produits chimiques, beaux-arts.

[1] Non compris les agriculteurs admis pendant la durée de l'exposition et les non-exposants au nombre de près de 300. Le total général est en réalité de plus de 5,000.

Etat numérique des exposants de 1849 par départements.

Ain	9	Maine-et-Loire	17
Aisne	25	Manche	8
Allier	7	Marne	35
Alpes (Basses-)	3	Marne (Haute-)	17
Alpes (Hautes-)	1	Mayenne	19
Ardèche	13	Meurthe	26
Ardennes	39	Meuse	5
Aube	13	Morbihan	9
Aude	10	Moselle	29
Aveyron	4	Nièvre	11
Bouches-du-Rhône	21	Nord	119
Calvados	28	Oise	29
Cantal	3	Orne	222
Charente	17	Pas-de-Calais	24
Charente-Inférieure	7	Puy-de-Dôme	53
Cher	7	Pyrénées (Basses-)	7
Corrèze	4	Pyrénées (Hautes-)	2
Côte-d'Or	10	Pyrénées-Orientales	4
Côtes-du-Nord	6	Rhin (Bas-)	45
Creuse	7	Rhin (Haut-)	39
Dordogne	11	Rhône	100
Doubs	18	Saône (Haute-)	12
Drôme	12	Saône-et-Loire	11
Eure	29	Sarthe	17
Eure-et-Loir	9	Seine	2,851
Finistère	23	Seine-Inférieure	117
Gard	57	Seine-et-Marne	23
Garonne (Haute-)	15	Seine-et-Oise	50
Gers	1	Sèvres (Deux-)	2
Gironde	21	Somme	27
Hérault	9	Tarn	9
Ille-et-Vilaine	15	Tarn-et-Garonne	8
Indre	3	Var	2
Indre-et-Loire	35	Vaucluse	4
Isère	26	Vendée	4
Jura	16	Vienne	6
Loir-et-Cher	7	Vienne (Haute-)	23
Loire	38	Vosges	31
Loire (Haute-)	2	Yonne	5
Loire-Inférieure	27	Algérie	72
Loiret	27	Guadeloupe	1
Lot-et-Garonne	2		——
Lozère	3		4,532

[1] En outre de ce nombre de 4,532 exposants, il avait été inscrit, au moment de la publication de la deuxième édition du catalogue, 67 exposants de produits vivants de l'agriculture, et 51 horticulteurs ; il en est encore arrivé une cinquantaine d'autres dans le courant du mois d'août ; enfin, le nombre des non-exposants récompensés a été de 271, ce qui porte à plus de 5,000 le nombre de personnes admises à concourir pour les récompenses réservées à l'agriculture et à l'industrie nationale.

Exposition de 1849.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DU NOMBRE DES RÉCOMPENSES DÉCERNÉES.

DIVISIONS.	OR.			ARGENT.			BRONZE.			MENTIONS honorables.			CITATIONS favorables.			TOTAUX	OBSERVATIONS. — NON-EXPOSANTS.
	Nouvelles médailles.	Rappels de médailles.	Médailles.	Nouvelles médailles.	Rappels de médailles.	Médailles.	Nouvelles médailles.	Rappels de médailles.	Médailles.	Nouvelles mentions.	Rappels de mentions.	Mentions.	Nouvelles citations.	Rappels de citations.	Citations.		
Agriculture et horticulture........	1	3	32	»	6	83	3	1	116	»	»	115	»	»	111	471	149
Métaux...........	2	23	13	12	17	33	16	26	101	»	4	102	1	1	61	412	9
Machines.........	3	10	16	10	9	56	12	19	92	2	»	92	1	»	45	367	14
Instruments de précision..........	4	11	10	14	19	46	10	14	90	»	»	55	»	»	36	316	3
Arts chimiques....	4	6	21	7	19	45	4	26	63	»	»	95	1	»	59	368	8
Tissus............	2	63	34	26	58	81	18	23	136	2	7	107	»	»	52	605	45
Arts céramiques...	»	9	5	1	9	13	»	7	24	»	18	34	»	»	14	113	1
Beaux-arts........	5	10	16	14	29	49	8	42	116	6	3	154	»	»	77	529	41
Arts divers........	1	15	12	5	6	34	4	21	93	»	2	146	»	»	122	461	3
Algérie...........	»	»	2	»	»	21	»	»	37	»	»	29	»	»	10	99	»
TOTAUX......	22	150	161	89	172	461	75	179	868	10	37	926	3	1	587	3,741	271

Comparaison des dépenses de construction et de l'importance des bâtiments de l'exposition en 1839, 1844 *et* 1849.

Années.	Surfaces totales en m. carrés.	Dépense des bâtiments.	Prix par m. carré.	Dépense par expos.	Dépense totale.
1839...	11,362	363,800	32,01	110 88	545,710,10
1844...	19,497	376,400	24,43	95,05	598,430,67
1849...	25,000 envir.	570,000	22,80	121,28	940,000,00 env.

Le montant des dépenses s'est naturellement accru à chaque exposition, en raison du nombre plus considérable des exposants ; mais le prix de revient par mètre carré de bâtiment a diminué dans une forte proportion. Les produits vivants de l'agriculture, le nombre et la dimension des machines exposées, ont nécessité, en 1849, des emplacements plus vastes que les années précédentes ; d'un autre côté, les voies de circulation intérieure pour le public ont été tenues plus larges, pour éviter l'encombrement dont on s'était plaint en 1844. Dans le montant de la dépense totale, le transport et la nourriture des bestiaux admis à l'exposition entre pour une part nouvelle assez importante ; ce total comprend aussi une somme de 40,000 fr. pour frais de décoration de la Sainte-Chapelle et de la salle des Pas-Perdus, et frais de personnel pour la solennité de la distribution des récompenses. La dépense des médailles a excédé de près de 30,000 fr., en 1849, la somme consacrée à cette destination en 1844.

Tableau statistique de l'industrie

RÉGION DU

DÉPARTEMENTS.	NOMBRE d'établissem.	COMMUNES où ils sont sit.	VALEURS locatives	MONTANT des Patentes.	VALEUR des matières premières.
Nord.........	2 416	627	4 154 303	409 450	220 319 600
Pas-de-Calais..	647	55	177 030	19 713	25 264 651
Ardennes.....	678	121	960 517	103 188	138 812 507
Meuse.........	175	77	224 680	38 745	15 067 326
Moselle........	198	49	241 307	39 199	14 792 190
Bas-Rhin......	333	48	217 675	26 689	12 909 174
Haut-Rhin.....	345	82	888 281	175 739	83 246 024
Doubs........	148	68	257 739	23 377	14 025 641
Jura..........	61	26	100 920	8 759	4 074 654
Aisne.........	305	73	450 717	58 097	21 655 282
Marne.........	329	43	354 427	71 228	50 431 337
Meurthe......	198	35	338 478	33 657	11 989 201
Seine-et-Marne	210	63	381 520	27 917	23 554 379
Aube.........	133	32	129 060	17 000	15 790 724
Haute-Marne..	131	91	611 715	79 626	16 688 059
Vosges.......	205	67	196 202	23 003	14 627 405
Yonne........	41	21	55 620	7 929	3 379 129
Côte-d'Or......	335	165	533 446	61 395	23 494 456
Haute-Saône..	146	101	479 410	58 350	21 516 078
Cher.........	39	29	183 325	27 263	5 387 115
Nièvre........	109	47	241 470	37 450	13 351 877
TOTAUX...	7 177	1 920	11 207 842	1 347 774	750 376 890

RÉGION DU MIDI

DÉPARTEMENTS.	NOMBRE d'établissem.	COMMUNES où ils sont sit.	VALEURS locatives	MONTANT des Patentes.	VALEUR des matières premières.
Ain...........	116	60	170 960	12 251	11 613 912
Isère.........	653	259	318 697	41 906	21 300 162
Hautes-Alpes .	86	24	28 900	2 844	2 015 728
Basses-Alpes..	99	31	16 104	3 282	1 634 010
Var...........	421	22	174 844	20 112	6 092 719
Bouches-du-R.	842	88	854 049	119 654	112 574 870
Gard..........	436	111	207 870	83 371	27 195 837
Hérault.......	717	235	458 290	68 174	53 895 437
Aude.........	222	51	201 519	23 456	13 960 045
Pyrénées-Or. .	427	4	154 300	17 954	3 993 175
Allier.........	905	421	649 214	43 146	18 370 558

manufacturière et des exploitations.

NORD-ORIENTAL. (21 départements.)

Valeur des produits fabriqués annuellement	Ouvriers						
	Nombre				Salaires.		
	hommes.	femmes.	enfants.	Totaux.	homm.	femm.	enfants
346 149 036	74 638	17 936	14 313	106 887	1 73	0 86	0 64
42 802 668	11 959	6 564	1 953	20 476	2 01	0 90	0 57
166 823 867	21 237	6 458	6 693	34 388	2 19	0 99	0 79
21 876 971	5 306	1 478	786	7 570	2 07	0 94	0 68
26 445 407	8 147	3 519	1 883	13 549	1 96	0 84	0 63
26 215 315	6 073	2 815	1 960	10 848	1 85	0 83	0 65
129 538 988	30 473	17 568	12 977	61 018	2 03	1 12	0 60
20 120 020	4 355	1 788	831	6 974	2 15	1 23	0 78
7 124 642	1 050	277	156	1 483	2 05	1 05	0 82
52 065 194	11 137	5 296	5 235	21 668	1 83	0 86	0 64
76 294 400	11 639	6 468	2 532	20 639	2 13	1 20	0 72
28 162 233	6 852	10 051	1 024	17 927	1 93	0 84	0 57
29 673 298	3 202	722	723	4 647	2 72	1 19	0 86
25 385 062	7 104	2 870	1 851	11 825	2 34	1 02	0 68
26 694 022	3 914	2 661	681	7 256	2 14	1 04	0 80
25 284 062	5 254	3 671	1 597	10 522	1 97	0 94	0 63
4 515 409	1 271	49	89	1 409	1 95	0 98	0 80
31 675 430	3 285	626	637	4 548	4 06	0 96	0 71
28 191 658	4 670	2 176	1 528	8 374	1 86	0 95	0 72
9 169 850	1 878	223	210	2 311	1 70	0 64	0 55
20 842 369	5 579	224	419	6 222	1 95	0 96	0 82
1 145 049 901	229 023	93 440	58 078	380 541	2 03	0 97	0 64

ORIENTAL. (22 départements.)

15 673 623	1 139	761	424	2 324	1 76	1 03	0 66
37 615 549	7 999	4 267	1 459	13 725	2 31	1 00	0 68
2 658 418	455	121	100	676	1 71	0 80	0 49
2 693 174	482	635	284	1 401	1 92	0 76	0 62
10 320 370	1 592	1 143	325	4 060	2 25	1 00	0 78
146 189 300	10 318	1 333	1 281	12 932	2 82	1 21	1 09
44 584 372	13 912	8 636	3 083	25 631	2 23	0 97	0 67
69 940 196	9 442	8 185	3 410	21 037	2 03	0 87	0 74
20 391 122	2 800	2 284	877	5 961	1 64	0 65	0 57
6 524 339	1 654	115	16	1 785	2 43	0 94	0 83
29 504 914	4 962	523	521	6 006	1 58	0 78	0 62

Tableau statistique de l'industrie

SUITE DE LA RÉGION DU MIDI

DÉPARTEMENTS.	NOMBRE d'établissem.	COMMUNES où ils sont sit.	VALEURS locatives	MONTANT des Patentes.	VALEUR des matières premières.
Saône-et-Loire	1 763	695	745 202	38 663	74 736 458
Rhône........	329	15	556 905	43 207	165 655 263
Puy-de-Dôme..	2 752	15	38 258	2 776	29 670 155
Loire.........	654	33	655 237	115 152	84 205 551
Cantal........	819	266	125 436	17 931	9 152 913
Haute-Loire...	27	8	11 570	1 298	1 388 489
Ardèche......	943	363	489 211	56 745	32 650 112
Drôme........	619	266	270 077	50 710	53 684 100
Aveyron......	74	19	154 630	26 680	8 358 642
Lozère.......	12	5	9 360	1 779	1 049 040
Vaucluse......	474	93	499 523	43 790	31 042 382
TOTAUX...	13 390	3 094	6 790 156	834 881	764 176 558

RÉGION DU NORD

DÉPARTEMENTS.	NOMBRE d'établissem.	COMMUNES où ils sont sit.	VALEURS locatives	MONTANT des Patentes.	VALEUR des matières premières.
Somme.......	1 191	648	815 600	84 983	47 571 954
Seine-Infér. ..	1 237	220	2 150 888	250 802	178 423 083
Calvados......	1 132	400	1 138 354	87 573	51 291 228
Manche.......	961	405	408 991	38 297	20 720 224
Ille-et-Vilaine.	1 318	165	582 272	45 971	30 142 285
Côtès-du-Nord	1 791	364	479 092	45 651	27 732 567
Finistère.......	131	36	163 796	19 956	6 637 036
Morbihan.....	2 074	199	604 461	66 526	54 171 431
Loire-Infér. ..	5 552	212	1 747 090	181 993	134 796 542
Oise..........	1 301	536	943 352	85 287	34 842 877
Eure.........	820	91	1 822 215	125 590	51 299 595
Seine-et-Oise.	478	227	990 170	68 682	41 275 179
Seine [1].......	156	06	620 870	50 266	133 635 058
Orne.........	1 102	546	614 420	57 395	32 569 969
Eure-et-Loir..	849	388	844 284	56 569	34 842 247
Loiret........	1 342	265	759 296	65 544	26 846 403
Mayenne......	915	90	476 398	38 685	18 922 264
Sarthe........	3 475	87	618 482	88 982	44 236 545
Loir-et-Cher..	366	156	169 992	15 646	11 136 569
Maine-et-Loire	358	132	282 525	42 135	17 212 081
Indre-et-Loire.	607	185	368 228	32 516	20 667 281
TOTAUX...	27 156	5 388	16 600 776	1 549 049	1 018 972 418

[1] Paris excepté.

manufacturière et des exploitations.

ORIENTAL.

Valeur des produits fabriqués annuellement	OUVRIERS. Nombre hommes.	femmes.	enfants.	Totaux.	Salaires. homm.	femm.	enfants
85 522 981	8 468	462	316	9 246	2 17	1 06	0 80
327 914 750	118 173	11 388	6 330	135 891	2 54	1 39	0 90
41 122 346	17 411	719	1 529	19 659	1 62	0 77	0 64
130 573 326	24 500	21 893	4 304	50 702	2 32	0 97	0 81
11 009 544	2 048	44	34	2 126	1 92	1 26	0 71
2 167 094	203	214	139	556	2 18	0 83	0 57
37 911 826	2 561	4 812	1 566	8 939	1 53	0 75	0 50
62 429 236	1 693	4 319	1 439	7 451	1 94	0 83	0 54
14 008 051	3 984	1 951	451	6 386	2 33	1 03	0 73
1 882 955	571	362	189	1 122	1 73	0 69	0 53
37 104 219	2 860	3 306	1 586	7 752	2 12	1 02	0 74
1 137 739 685	238 227	67 478	29 663	345 368	2 05	0 94	0 70

OCCIDENTAL. (21 départements.)

62 578 502	10 148	4 439	2 558	17 145	1 74	0 87	0 63
249 938 533	42 302	29 341	15 240	86 883	2 05	1 02	0 73
68 555 598	8 404	7 824	3 558	19 786	2 45	1 15	0 85
25 979 153	5 540	986	938	7 464	1 70	0 85	0 55
39 381 515	13 739	5 143	1 315	20 197	1 60	0 79	0 54
31 186 865	5 888	757	179	6 824	1 45	0 75	0 40
12 315 436	6 405	3 198	987	10 590	1 57	0 68	0 48
66 042 099	10 259	1 366	378	12 003	1 57	0 90	0 66
161 760 577	23 157	4 326	2 048	29 531	1 84	0 82	0 59
48 249 770	7 161	3 916	1 714	12 791	1 85	0 90	0 65
116 452 269	11 925	6 281	4 968	23 174	2 23	1 13	0 72
55 816 897	4 888	2 203	1 281	8 372	2 38	1 26	0 77
165 264 245	6 550	1 005	1 304	8 859	3 50	1 55	1 05
43 483 068	9 547	3 486	2 674	15 707	1 81	0 95	0 56
42 160 543	3 068	732	540	4 340	1 85	0 93	0 66
35 568 632	3 934	1 410	416	5 760	1 85	0 95	0 65
23 983 166	6 713	1 231	810	8 754	1 49	0 68	0 49
55 102 500	15 480	2 159	725	18 364	1 50	0 75	0 56
15 644 735	2 204	813	564	3 581	2 06	0 80	0 57
27 310 408	7 469	1 693	902	10 064	1 87	0 90	0 59
25 825 011	2 772	1 266	638	4 676	1 78	0 83	0 50
1 372 599 522	207 553	83 575	43 737	334 865	1 91	0 93	0 63

Tableau statistique de l'industrie

RÉGION DU NORD

DÉPARTEMENTS.	MOTEURS.			
	MOULINS			machines à vapeur.
	à eau.	à vent.	à manége	
Nord	87	294	126	581
Pas-de-Calais	45	3	6	47
Ardennes	409	»	21	30
Meuse	106	1	7	12
Moselle	85	»	7	20
Bas-Rhin	69	»	3	10
Haut-Rhin	141	»	9	102
Doubs	183	1	16	14
Jura	72	»	3	2
Aisne	5	»	14	60
Marne	37	»	15	31
Meurthe	66	»	18	15
Seine-et-Marne	70	1	12	8
Aube	99	6	17	13
Haute-Marne	145	2	2	7
Vosges	174	1	1	8
Yonne	22	»	9	2
Côte-d'Or	189	2	35	32
Haute-Saône	175	»	4	17
Cher	77	»	4	14
Nièvre	157	3	3	28
TOTAUX	2 413	314	312	1 053

RÉGION DU MIDI

Ain	83	»	7	2
Isère	183	4	1	49
Hautes-Alpes	51	»	»	»
Basses-Alpes	44	»	9	2
Var	24	21	18	14
Bouches-du-Rhône	37	9	135	80
Gard	60	29	27	53
Hérault	129	2	64	39
Aude	63	24	53	2
Pyrénées-Orientales	31	1	98	»
Allier	879	»	5	21

manufacturière et des exploitations.

ORIENTAL. (21 départements.)

Chevaux et mulets.	Bœufs.	FEUX. Fourneaux.	Forges.	Fours.	MACHINES. Métiers.	Autres.	Broches.
1 515	581	849	554	796	28 679	2 047	763 550
124	»	121	66	37	5 449	882	68 342
29	5	33	292	185	5 552	4 366	189 974
307	70	58	38	63	2 054	490	48 888
185	84	114	104	104	2 874	850	3 600
51	»	77	220	11	2 508	523	59 400
98	4	408	189	125	28 003	9 300	764 216
55	2	37	94	102	1 204	1 141	16 500
12	2	20	27	26	155	153	2 000
192	117	107	25	75	7 276	248	156 336
35	»	11	2	46	4 958	683	148 520
112	44	190	7	93	1 649	297	24 250
216	14	31	6	68	200	216	6 000
77	8	7	6	26	3 835	475	98 520
352	4	83	111	73	63	112	2 250
10	»	55	100	55	4 843	488	128 070
298	»	7	17	5	23	57	3 600
153	10	146	54	196	101	285	16 110
64	»	66	57	65	3 141	178	44 748
185	24	42	42	33	»	30	»
387	103	37	218	203	102	218	»
4 457	1 072	2 499	2 222	2 388	102 669	22 949	2 544 874

ORIENTAL. (22 départements.)

44	2	54	13	25	505	3 019	14 454
211	»	328	52	50	1 583	1 030	7 410
12	»	19	5	3	295	56	»
12	»	54	3	10	417	155	»
95	»	135	104	214	»	154	»
498	13	822	147	249	93	461	4 180
452	2	189	15	216	5 410	2 257	»
206	3	697	29	56	3 857	2 564	46 720
180	»	47	11	38	966	290	15 622
15	»	236	14	133	74	313	8 920
128	84	111	24	183	80	301	»

Tableau statistique de l'industrie

RÉGION DU MIDI

DÉPARTEMENTS.	MOTEURS. MOULINS à eau.	à vent.	à manége	machines à vapeur.
Saône-et-Loire	1055	77	61	84
Rhône	21	»	1	15
Puy-de-Dôme	2202	»	3	11
Loire	189	»	2	71
Cantal	777	»	»	»
Haute-Loire	20	»	1	»
Ardèche	922	»	9	27
Drôme	528	1	73	18
Aveyron	61	»	3	7
Lozère	5	»	»	1
Vaucluse	297	6	39	36
Totaux	7 661	174	609	532

RÉGION DU NORD

DÉPARTEMENTS.	à eau.	à vent.	à manége	machines à vapeur.
Somme	285	561	41	50
Seine-Inférieure	448	9	71	204
Calvados	725	5	41	37
Manche	707	29	11	14
Ille-et-Vilaine	803	95	22	10
Côtes-du-Nord	1763	180	3	»
Finistère	270	20	11	5
Morbihan	826	564	2	2
Loire-Inférieure	194	1 221	22	100
Oise	358	154	23	38
Eure	647	97	8	22
Seine-et-Oise	353	14	16	52
Seine [1]	27	1	35	73
Orne	788	»	12	36
Eure-et-Loir	374	174	22	6
Loiret	398	539	11	13
Mayenne	614	97	9	8
Sarthe	833	»	23	19
Loir-et-Cher	148	33	8	4
Maine-et-Loire	286	405	41	38
Indre-et-Loire	578	»	6	13
Totaux	12 425	4 198	438	744

[1] Paris excepté.

manufacturière et des exploitations.

ORIENTAL.

Chevaux et mulets.	Bœufs.	FEUX. Fourneaux.	FEUX. Forges	FEUX. Fours.	MACHINES. Métiers.	MACHINES. Autres.	MACHINES. Broches.
132	19	78	17	120	141	150	4 750
4	»	87	19	26	75 872	405	14 250
2 164	6	56	4	143	274	115	600
899	»	246	2 419	180	23 472	4 064	20 560
3	»	16	»	23	40	1 826	»
3	»	9	2	10	25	15	»
224	»	47	5	15	339	805	»
137	16	167	17	44	3 999	1 780	4 222
74	80	42	2	25	934	471	7 008
»	»	10	3	»	106	35	1 460
156	»	133	8	43	1 669	483	»
5 649	225	3 587	2 913	1 806	120 151	21 349	153 156

OCCIDENTAL. (21 départements.)

Chevaux et mulets.	Bœufs.	Fourneaux.	Forges	Fours.	Métiers.	Autres.	Broches.
1 335	269	194	48	35	2 882	1 039	207 730
660	3	1 225	200	152	38 968	5 348	827 300
972	8	245	32	105	4 582	1 963	310 654
540	3	44	8	75	495	550	67 400
1 213	20	115	24	145	1 929	1 390	28 800
411	»	29	4	14	349	182	»
97	»	90	13	33	2 138	869	»
1 811	263	21	23	18	»	83	»
1 933	64	165	72	157	3 291	398	6 800
439	36	146	29	405	3 747	1 677	92 800
55	»	160	63	144	8 371	4 307	459 930
120	»	79	43	110	1 193	4 074	62 200
434	»	600	160	169	88	1 569	4 000
52	»	42	28	203	898	77	46 270
14	»	11	3	138	461	261	85 100
1 384	»	203	38	274	496	157	4 155
455	»	19	18	229	2 023	108	41 700
1 729	»	233	8	94	9 369	428	26 600
135	»	29	9	121	334	30	3 000
2 732	14	135	40	134	202	136	18 500
138	14	34	10	21	754	408	17 200
16 689	694	3 819	873	2 776	82 570	25 053	2 310 139

Récapitulation des tableaux précédents.

	RÉGIONS du Nord oriental.	du Midi oriental.	du Nord occidental.
Nombre d'établissem.	7 177	13 390	27 156
Nombre de communes où ils sont situés...	1 920	3 094	5 388
Valeurs locatives.....	11 207 842	6 790 156	16 600 776
Patentes	1 347 774	834 881	1 549 049
Valeur des matières premières.........	750 376 809	764 176 558	1 018 972 418
Valeur des produits fabriqués...........	1 145 049 901	1 137 739 685	1 372 599 522
Nombre d'hommes...	229 023	238 227	207 553
— de femmes ..	93 440	77 478	83 5 5
— d'enfants....	58 078	29 663	43 737
Salaires des hommes.	2 f. 03 c.	2 f. 05 c.	1 f. 91 c.
— des femmes .	» 97	» 94	» 93
— des enfants. .	» 64	» 70	» 63
Moulins à eau.......	2 413	7 661	12 425
— à vent	314	174	4 198
— à manége ...	312	609	438
Machines à vapeur...	1 503	532	744
Chevaux et mulets...	4 457	5 649	16 689
Bœufs	1 072	225	694
Fourneaux..........	2 499	3 587	3 819
Forges..............	2 229	2 913	873
Fours...............	2 388	1 834	2 776
Métiers..............	102 669	120 151	82 570
Autres..............	22 949	21 349	25 053
Broches.............	2 544 874	153 156	2 310 139

Tableau du taux de l'intérêt légal en France,

DEPUIS 1515 JUSQU'EN 1848.

Avant	1515		au denier dix,	soit 10 0/0.
De	1515 à	1601,	au denier douze,	soit 8 1/3 0/0.
De juillet	1601 à mars	1634,	au denier seize,	soit 6 1/4 0/0.
De mars	1634 à déc.	1665,	au denier dix-huit,	soit 5,55 0/0.
De déc.	1665 à juin	1724,	au denier vingt,	soit 5 0/0.
De juin	1724 à juin	1725,	au denier trente,	soit 3 1/3 0/0.
De juin	1725 à juin	1766,	au denier vingt,	soit 5 0/0.
De juin	1766 à févr.	1770,	au denier vingt-cinq,	soit 4 0/0.
De févr.	1770 à avril	1793,	au denier vingt,	soit 5 0/0.
D'avril	1793 à avril	1794,	liberté de l'intérêt au	gré des parties
D'avril	1794 à juill.	1796,	au denier vingt,	soit 5 0/0.
De juill.	1796 à sept.	1807,	liberté de l'intérêt au	gré des parties
De sept.	1807 à janv.	1814,		à 5 0/0.
De janv.	1814 à janv.	1815,	liberté de l'intérêt au	gré des parties
De janv.	1815 à	1848,		à 5 0/0.

De la réforme postale.

Depuis un an la France jouit des bienfaits de la taxe uniforme à 20 c. Quels ont été les résultats sociaux et financiers de cette belle réforme? Le nombre des lettres s'est accru d'une manière très-considérable, et nous verrons plus bas sur quelle partie des correspondances cette augmentation s'est produite. Disons tout d'abord qu'elle n'a pas été sur les lettres commerciales telle que nous l'espérions; et cependant nous ne craignons pas d'affirmer que la réduction des tarifs a procuré au commerce un sensible soulagement. Bien des lettres de petits négociants ont été écrites, qui ne l'auraient pas été sous l'empire des anciens tarifs. Si les riches maisons de banque ont profité de la réforme, est-ce une raison pour ne pas l'accorder au petit commerce, à qui elle était d'autant plus nécessaire que sa détresse est plus grande dans les temps de crise où nous vivons?

La recette des postes éprouvera cette année une réduction considérable, non pas de 15 à 18 millions, comme le prétendaient les adversaires de la réforme, mais peut-être de 10 à 11 millions, et nous entendons tous les jours, soit dans l'Assemblée, soit dans le public, affirmer que ce déficit sera dû à l'abaissement des taxes. Examinons si cette assertion est fondée.

Il est impossible d'apprécier d'une manière exacte la part qui revient dans ce déficit à la réduction et celle qu'il faut attribuer à la stagnation des affaires; mais nous n'hésitons pas à dire que l'abaissement des recettes est dû principalement à cette dernière cause, et cette opinion se fonde sur les faits suivants:

La taxe des lettres de Paris pour Paris n'a pas été modifiée, et cependant les produits de cette catégorie de lettres ont baissé de 15 0/0 dans le premier trimestre, de 19 0/0 dans le second, et de 26 0/0 dans le troisième, pendant l'année 1849 comparativement à l'année 1847. L'année dernière ne peut être prise pour terme de comparaison, attendu les agitations continuelles qui l'ont signalée.

Des faits analogues se sont produits sur les autres branches des revenus indirects : c'est ainsi que des droits divers, droits

sur les voitures publiques, garanties d'or et d'argent, etc., ont baissé de 14 0/0, les droits sur l'enregistrement de 19 0/0, sur les boissons de 8 0/0, sur les poudres de 20 0/0, sur les malles-postes de 21 0/0; l'abaissement sur le produit des lettres a été de 23 0/0.

Maintenant supposons que la taxe des lettres de bureau à bureau n'eût pas été modifiée, pense-t-on que le produit de ces lettres n'eût pas été gravement réduit ?

Si nous prenons pour bases ce qui s'est produit pour les lettres de Paris pour Paris, sur les lettres déjà taxées à 20 c. et l'abaissement de recette sur les divers impôts qui n'ont pas été réduits, nous n'exagérerons pas en disant que la recette produite par ces lettres aurait baissé de 15 à 18 0/0.

Il suffit, pour s'en convaincre, de remarquer que les lettres écrites et circulant dans Paris ne sont taxées qu'à 15 c., et que les lettres de bureau à bureau étaient taxées en moyenne à 43 c.; or, une réduction de 15 à 18 0/0 sur le nombre de ces lettres aurait amené pour la poste un déficit de 6 à 7 millions. En résumé, l'administration pense, et nous partageons son avis, que la réforme postale n'a causé au Trésor qu'une perte de 8 0/0.

Voilà certes un résultat propre à diminuer les regrets de ceux qui déplorent l'accomplissement de cette belle réforme, et de nature à rassurer sur les conséquences probables d'une plus longue expérience de la taxe à 20 c. Ajoutons que le déficit, qui avait été dans les premiers mois de 30 0/0, a beaucoup diminué; c'est une preuve que le public prend l'habitude d'écrire davantage, et si les affaires venaient à prospérer, nul doute que ce déficit ne s'atténuât de moitié dans le cours de l'année prochaine.

Encore un fait.

Le nombre des lettres de bureau à bureau n'était en moyenne, dans les trois premiers trimestres des années précédentes, que d'environ 69 millions. D'après les faits que nous avons rapportés et les inductions de ces faits les moins contestables, il est à peu près démontré que ce nombre fût tombé au-dessous de 60 millions si les taxes n'avaient été réduites. Or, dans les neuf premiers mois de cette année le nombre de ces lettres a dépassé 95 millions, et l'adminis-

tration évalue à 136 millions leur nombre total jusqu'au 31 décembre. On peut donc dire que la réforme a eu pour effet direct ou indirect d'augmenter le nombre des lettres de bureau à bureau, affecté par elle de plus de 40 0/0, tandis que les lettres sur lesquelles la réforme n'a pas porté ont éprouvé dans leur nombre une très-notable réduction

Voulez-vous avoir une idée de la stagnation du commerce et, par suite, de la langueur des correspondances commerciales ? Comparez le portefeuille de la Banque, véritable thermomètre des affaires, avec ce qu'il était en 1847, vous verrez qu'il a baissé des deux tiers.

On pouvait supposer que ce serait surtout dans les départements les plus éloignés de Paris que la recette des postes éprouverait l'abaissement le plus sensible, puisque c'étaient ceux qui se trouvaient le plus dégrevés. Eh bien ! ce sont ces départements qui peut-être ont le plus multiplié leurs correspondances ; il est tel d'entre eux où la taxe des lettres pour Paris et le Nord de la France a été réduite de 80 0/0, et où la perte n'est que de 15 0/0, tandis que dans des départements riches et manufacturiers, voisins de la capitale, elle a été de 26 0/0.

Sur quelle partie des correspondances s'est manifesté l'accroissement du nombre des lettres ? L'administration pense que c'est sur les lettres des familles entre elles, qui, d'après l'opinion générale, n'entraient dans les correspondances que pour 1/8. Des lettres mal pliées, mal cachetées ont apparu tout à coup et ont augmenté en nombre chaque jour; c'est un nouveau genre de correspondants qui ne pouvaient écrire sous l'empire des anciens tarifs, c'est une nouvelle classe de consommateurs qui vient prendre sa part d'un grand bienfait social.

Il est d'expérience que les réductions des tarifs de la poste, après avoir amené un déficit considérable la première année, ont été suivies d'une amélioration dans les recettes comparativement à cette première épreuve.

Nous lisons ce qui suit dans une lettre écrite, le 6 août dernier, au ministre des affaires étrangères par M. Ferrières Levayer, notre chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg :

« Le directeur des postes, M. de Qrianichnikerd, a contribué à faire établir depuis trois ans une taxe uniforme

pour le port des lettres dans toute la Russie ; la recette a diminué la première année. Elle s'élève maintenant à un million de francs au-dessus des époques antérieures.

Cette taxe est de deux kopecks par lak ; c'est à peu près la proportion adoptée en France.

« Nous ne regardons pas la poste, m'a dit le directeur général, comme un établissement purement fiscal. Elle a, selon nous, une mission économique. Elle établit, par les routes qui transportent les hommes et par les courriers qui transportent les lettres, cette facilité de communications qui multiplie les échanges et accroît la richesse. »

En Angleterre, où le nombre des lettres a quadruplé depuis la réforme, la perte, qui avait d'abord été de 40 millions, va s'atténuant chaque année de 2 millions.

La réforme postale est désormais un fait acquis auquel il est impossible de porter atteinte. Elle était nécessaire au commerce, dont elle facilite chaque jour les correspondances ; elle était nécessaire aux familles, dont elle resserre les liens en multipliant leurs relations.

En relevant les tarifs, on refoulerait et froisserait leurs affections, sans profit pour le Trésor.

F. Saint-Priest,
Représentant du peuple.

Impôts et revenus indirects en 1849.

Nous avons publié dans l'*Annuaire* pour 1849 (p. 120) le tableau des impôts et revenus indirects en 1846, 1847 et 1848. Voici les chiffres de 1849, publiés par l'administration des finances dans le *Moniteur* du 15 janvier 1850[1].

[1] Les recettes de la Grande-Bretagne, pendant la même année 1849, se sont élevées à environ un milliard 220 mille francs. Les éléments dont elles se composent ne sont pas les mêmes que ceux qui constituent les nôtres ; cependant il ne sera pas sans intérêt de mettre en regard les unes des autres celles des taxes des deux pays qui ont de l'analogie entre elles :

	France.	Angleterre.
Droits de douane, y compris, pour la France, le produit de la vente des tabacs, article sur lequel la douane anglaise perçoit des droits.	135,547,000	467,394,000
Droits sur les boissons et droits de fabrication sur les sucres indigènes en France ; droits d'accise en Angleterre..	116,052,000	303,845,000

TABLEAU *des impôts et revenus indirects en* 1849.

		1849.	1848.	Augmentat.	diminut.
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.		184,381,000	168,752,000	15,629,000	»
Droit de timbre		32,738,000	30,905,000	1,833,000	»
Droits de douanes à l'importation.	Céréales	72,000	524,000	»	452,000
	Marchandises diverses	82,912,000	59,558,000	23,354,000	»
	Sucres des colonies françaises.	30,770,000	22,661,000	8,109,000	»
	Sucres étrangers	14,105,000	7,230,000	6,875,000	»
Droits de douanes à l'exportation		2,461,000	2,602,000	»	141,000
Droits de navigation		2,526,000	2,071,000	455,000	»
Droits et produits divers de douanes		2,701,000	2,009,000	692,000	»
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes		27,078,000	51,145,000	»	24,067,000
Droits sur les boissons		92,377,000	88,188,000	4,189,000	»
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes		6,108,000	12,201,000	»	6,093,000
Droit de fabrication sur les sucres indigènes		23,675,000	22,824,000	851,000	»
Droits divers et recettes à différents titres		35,394,000	30,880,000	4,514,000	»
Produit de la vente des tabacs		117,132,000	116,250,000	882,000	»
Produit de la vente des poudres		5,746,000	6,626,000	»	880,000
Produit de la taxe des lettres ; droits sur les envois d'argent, et recettes diverses		38,626,000	49,593,000	»	10,967,000
Produit des places dans les malles-postes		1,471,000	1,561,000	»	90,000
Produit des places dans les paquebots		1,440,000	1,210,000	230,000	»
		701,713,000	676,790,000	67,613,000	42,690,000

	France.	Angleterre.
Droits d'enregistrement, etc. et droits de timbre	217,000,000	159.136,000
Taxe des lettres, etc., etc.	38,000,000	20,150,000
Impôt direct en France ; taxes assises et impôt du revenu en Angleterre	440,780,000	242,800,000

Il y a sur 1848 une augmentation de 25 millions; mais l'année 1849 s'éloigne encore de celle de 1847, de 119 millions; et de celle de 1846, de la somme de 122 millions. Il faut remarquer, cependant, que les recettes de 1849 sont affectées de la réforme de l'impôt du sel, qui a été réduit des deux tiers à partir du 1er janvier 1849. Il faut encore remarquer que la recette de 1849 s'accroîtra des restes à recouvrer au 31 décembre 1849 sur les droits et produits de l'exercice de cette année, lesquels sont évalués à 5,694,000. La recette de 1849 s'élèvera, avec cette addition, à 707,407,000 fr.

Décomposées par trimestres, les recettes de 1849 présentent les résultats suivants :

Janvier, février, mars.......	168,344,000
Avril, mai, juin.............	166,092,000
Juillet, août, septembre.....	175,020,000
Octobre, novembre, décemb.	192,257,000
	701,713,000

Revenu de l'impôt direct en 1849.

Voici la situation des recouvrements effectués pendant l'année 1849.

	Total des recouvrements au 31 déc. 1849.	Recouvrements effectués en 1848.	Total général au 31 décemb. 1849.	Montant des rôles.	Reste à recouvrer.
Contributions directes.	64,097,000	365,470,800	429,567,000	431,528,000	1,961,000
Impôt des 45 centimes. . . .	28,921,000	162.524,000	191,445,000	192,063,000	618,000
Total.	93,018,000	527,994,000	621,012,000	623,591,000	2,579,000
Contributions directes.	390,291,000	»	390,291,000	437,605,000	47,314,000
Contributions sur les biens de mainmorte. . .	2,709,000	»	2,709,000	3,175,000	466,000

Les 191 millions et demi formant le total général de l'impôt des 45 centimes perçu au 31 décembre 1849, comprenait 17,091,000 fr. alloués à titre de dégrèvement.

NOMBRE DES EMPLOYÉS EN FRANCE.

Nous avons trouvé dans un rapport de M. Cordier, du Calvados, sur une proposition de M. Raudot, de Saône-et-Loire, qui demandait la publication des noms, prénoms, emplois, émoluments, etc., de tous les fonctionnaires de l'État, le tableau suivant.

Ce tableau a été dressé d'après le relevé, fait dans chaque ministère, du nombre d'agents et fonctionnaires désignés par la loi du 19 mai.

Ministères.	Agents de tous grades.
Justice	11,100
Affaires étrangères	632
Instruction publique	50,000
Intérieur	344,000
Agriculture	»
Travaux publics	10,000
Guerre	30,000
Marine	13,633
Finances	76,000
Totaux	535,365

Dans les 11,000 agents du ministère de la justice, ne sont pas compris 18,000 agents et légionnaires payés sur le budget de la Légion-d'Honneur.

Le nombre des agents payés par les communes s'élève, à lui seul, à 300,000 sur les 344,000 fonctionnaires de l'intérieur.

Dans les 10,000 employés des travaux publics, ne sont pas compris 15,000 cantonniers de route.

On voit, par le tableau ci-dessus, que le nombre des fonctionnaires et agents de tous grades et de toutes classes, relevant des neuf ministères, est de 535,365.

La proposition de M. Raudot n'a pas abouti, parce qu'on a calculé que la rédaction et la publication du document qu'il demandait coûterait 572,000 fr., et formerait 25 volumes in-4°.

Statistique de l'armée française
EN 1847, 1846 ET 1845.

Nous avons pensé qu'il était intéressant de consigner ici quelques chiffres extraits du compte-rendu sur le recrutement de l'armée française pour l'année 1847, année de paix européenne et de tranquillité politique.

Au 1er janvier 1848, après la libération de 52,809 hommes de la classe de 1840, l'armée active avait un effectif de 377,128 hommes, savoir :

Dans les corps de l'intérieur......	285,507 hommes.
Dans les corps de l'armée d'Afrique	91,621
Total.............	377,128
La réserve se compos. à la même époque de 86,312 hommes, dont 49 seulement avaient déjà servi.	86,312 hommes,
En résumé, l'effectif général des forces militaires de la France (armée active et réserve) était, au 1er janvier 1848, de........	463,440
Le nombre des exemptions à divers titres, pour la classe de 1846, s'est élevé à.......	93,724
Il avait été, pour la classe de 1845, de.....	92,083

Au 1er janvier 1848, après la mise en activité de 60,000 hommes sur la classe de 1846, en vertu de l'ordonnance du 18 septembre 1847, le nombre des remplaçants et des substituants s'était élevé à 19,660, savoir : Substituants, 1,859; remplaçants, 17,801, dont 5,097 avaient déjà servi.

A la même époque du 1er janvier 1848, l'armée active, dont l'effectif était de 337,803 sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats (la gendarmerie exceptée) comptait 6,314 substituants et 89,346 remplaçants.

En 1847, le nombre des *engagements* volontaires a été de........................	9,251 hommes.
Il n'avait été, en 1846, que de.............	7,189
En 1847, les *réengagements* se sont élevés à	4,656
En 1846, ils avaient été de.................	4,394

Les réengagements se sont faits, en 1847, comme suit

Par des sous-officiers..................	2,772
Par des caporaux ou brigadiers et par des soldats..............................	1,884
	4,656

Pour deux et trois ans.	3,764
Pour quatre et cinq ans.	892
	4,656

Sur 307,091 jeunes gens maintenus sur les tableaux de recensement et sur les listes de tirage, il y en avait, savoir :

	En 1846.		En 1845.	
Sachant lire et écrire. . .	174,478	56,81 0/0	168,575	56,04 0/0
Sachant lire seulement.	14,796	4,82	13,130	4,37
Ne sachant ni lire ni écr.	109,038	35,51	111,382	37,03
Dont on n'a pu vérifier l'instruction.	89,779	2,86	7,688	2,56
Total.	307,091		300,775	

Quant aux jeunes gens compris dans le contingent, il y en avait, savoir :

	En 1846.		En 1845.	
Sachant lire et écrire. . . .	46,627	58,36 0/0	46,751	58,51 0/0
Sachant lire seulement. .	3,469	4,35	3,283	4,10
Ne sachant ni lire ni écrire	26,404	33,05	27,113	33,93
Dont on n'a pu vérifier l'instruction.	3,389	4,24	2,771	3,46
Total.	79,889		79,918	

Les dispositions adoptées par l'administration pour encourager et faciliter l'enseignement régimentaire ont continué à produire d'excellents résultats.

Les hommes qui ont profité de cet enseignement, en 1847, sont au nombre de 83,754, savoir :

Hommes ayant suivi les cours du premier degré. . .	61,950
Idem du deuxième degré.	21,796
	83,746
Le nombre des hommes qui avaient suivi les cours des premier et deuxième degrés, en 1846, avait été seulement de.	79,876
Il y a donc, pour l'année 1847, une différence en plus de.	3,878

et cette différence dénote un progrès d'autant plus satisfaisant, que l'effectif de l'armée a été moins élevé pendant l'année 1847 que pendant l'année 1846.

Au 1er janvier 1848, 10,747 insoumis restaient à rechercher sur toutes les classes appelées antérieurement.

La classe de 1846 figure dans ce nombre pour 321.

Quant aux insoumis des diverses classes appelées (de 1831 à 1846 inclusivement), qui ont été déférés aux conseils de guerre pendant l'année 1847, ils sont au nombre de 10,112, dont 5,561 s'étaient présentés volontairement. Les condamnations prononcées ne s'élèvent qu'à 5,219.

En 1847, aucun individu n'a été prévenu d'avoir recélé des insoumis.

Sur 44 jeunes soldats de la classe de 1846, déférés aux tribunaux, comme prévenus de s'être rendus impropres au service, 16 ont été condamnés.

DEUXIÈME PARTIE.

Ville de Paris.

Mouvement de la population dans le département de la Seine en 1848.

	1848.	1847.	Différence pour 1848.
Naissances.........	42,771	42,621	+ 150
Mariages...........	11,565	12,345	— 780
Décès..............	37,526	39,182	— 1,656

Répartition entre les arrondissements de sous-préfecture et la ville de Paris

	NAISSANCES.			MARIAGES.			DÉCÈS.		
	1848	1847,	Différ. pour 1848.	1848.	1847.	Diff. pour 1848.	1848.	1847.	Différ. pour 1848.
Paris....	32,891	32,750	+141	8,796	9,457	—661	29,524	30,583	—1059
St.-Denis.	6,175	6,244	— 69	1,701	1,817	—116	4,838	5,154	— 316
Sceaux...	8,705	3,627	+ 78	1,068	1,071	— 3	3,164	3,445	— 281
Départem.	42,771	42,621	+150	11,565	12,345	—780	37,526	39,182	—1656

Mouvement de la population de la ville de Paris
PENDANT L'ANNÉE 1848.

Naissances.

A domicile.	en mariage.	garçons.....	10,577	20,669
—	—	filles........	10,092	
—	hors mariage..	garçons.....	2,701	5,232
—	—	filles.......	2,531	
Aux hôpitaux.	en mariage.	garçons.....	733	1.399
—	—	filles.......	666	
—	hors mariage.	garçons.....	2,912	5,591
—	—	filles........	2,679	
		Total.......		32,891
Naisances des garçons.......			16,923	32,891
— des filles..........			15,968	
Enfants naturels[1]	reconnus.....	garçons.....	1,009	1,963
—	—	filles........	954	
—	non reconnus.	garçons.....	4,604	8,860
—	—	filles........	4,256	
		Total		10,823
Enfants mort-nés.............		masculins......	1,190	2,209
—		féminins	1,019	

Décès.

A domicile...	masculins..........	8,753	18,032
—	féminins...........	9,279	
Aux hôpitaux civils....	masculins..........	5,272	10,165
—	féminins...........	4,893	
Aux hôpitaux militaires	masculins..........	1,171	1,174
—	féminins...........	3	
Dans les prisons.......	masculins..........	112	152
—	féminins...........	40	
Déposés à la Morgue.. ..	masculins..........	513	564
—	féminins..........	51	
Exécutés.	masculins..........	1	1
	Total...		30,088
Décès masculins...		15,822	30,088
Décès féminins....		14,266	

Différence entre les naissances et les décès.

Total des naissances...	masculines........	16,923	32,891
—	féminines.........	15,968	
Total des décès........	masculins..........	15,822	30,088
—	féminins..........	14,266	
Excès des naissances sur les décès.	masculins.	1,101	2,803
—	féminins..	1,702	

Mariages.

Garçons et filles........	7,295	8,796
Garçons et veuves.......	460	
Veufs et filles...........	799	
Veufs et veuves.......	242	

[1] Compris dans les naissances ci-dessus.

Tableau des décès dans la ville de Paris, avec

ANNÉE

AGES	HOMMES. non mariés	mariés.	veufs.	Total.
Dans les 3 premiers mois de la naissance.	2013	»	»	2013
De 3 à 6 mois.....	328	»	»	328
De 6 à 12 *id*.......	582	»	»	582
Dans la 1re année...	2923	»	»	2923
De 1 à 2 ans...	813	»	»	813
De 2 à 3 ans...	470	»	»	470
De 3 à 4 ans...	376	»	»	376
De 4 à 5 ans...	238	»	»	238
De 5 à 6 ans...	202	»	»	202
De 6 à 7 ans...	131	»	»	131
De 7 à 8 ans...	92	»	»	92
De 8 à 9 ans...	76	»	»	76
De 9 à 10 ans...	61	»	»	61
De 10 à 15 ans...	244	»	»	244
De 15 à 20 ans...	616	2	»	618
De 20 à 25 ans...	1246	39	2	1287
De 25 à 30 ans...	775	177	5	957
De 30 à 35 ans...	388	294	16	698
De 35 à 40 ans...	313	400	40	753
De 40 à 45 ans...	249	424	55	728
De 45 à 50 ans...	250	556	50	856
De 50 à 55 ans...	181	477	98	756
De 55 à 60 ans...	132	364	79	575
De 60 à 65 ans...	143	339	122	604
De 65 à 70 ans...	142	337	134	613
De 70 à 75 ans...	118	200	157	475
De 75 à 80 ans...	96	145	134	375
De 80 à 85 ans...	58	73	119	250
De 85 à 90 ans...	19	23	62	104
De 90 à 95 ans...	3	5	17	25
De 95 à 100 ans...	1	»	1	2
De 106 ans 2 mois.	»	»	»	»
De 107 ans 5 mois.	»	»	1	1
D'âge inconnu.....	4	2	»	6
Non compris les décédés deposés à la Morgue.				
TOTAUX......	10360	3857	1092	15309

TOTAL GÉNÉRAL DES DÉCÈS. { Hommes... 15309 / Femmes... 14215 } 29524

distinction d'âge, de sexe et d'état de mariage.

1848.

FEMMES.				TOTAL DES 2 SEXES		TOTAL général.
non mar.	mariées.	veuves.	Total.	masculin.	féminin.	
1652	»	»	1652	2013	1652	3665
302	»	»	302	328	302	630
539	»	»	539	582	539	1121
2493	»	»	2493	2923	2493	5416
860	»	»	860	813	860	1673
525	»	»	525	470	525	995
395	»	»	395	376	395	771
217	»	»	217	238	217	455
161	»	»	161	202	161	363
135	»	»	135	131	135	266
94	»	»	94	92	94	186
87	»	»	87	76	87	163
73	»	»	73	61	73	134
311	»	»	311	244	311	555
469	30	1	500	618	500	1118
527	270	11	808	1287	808	2095
406	363	25	794	957	794	1751
250	406	21	677	698	677	1375
173	401	55	629	753	629	1382
149	314	74	537	728	537	1265
135	378	81	594	856	594	1450
116	332	149	597	756	597	1353
135	239	171	545	575	545	1120
116	241	243	600	604	600	1204
123	190	319	632	613	632	1245
117	136	476	729	475	729	1204
90	97	419	606	375	606	981
51	36	309	396	250	396	646
22	5	139	166	104	166	270
6	2	37	45	25	45	70
»	»	6	6	2	6	8
1	»	»	1	»	1	1
»	»	»	»	1	»	1
1	1	»	2	6	2	8
8238	3441	2536	14215	15309	14215	29524

Morgue. { Hommes... 513 / Femmes... 51 } 564 Total génér. 30088

Consommation de Paris en 1847 et en 1848 [1].

BOISSONS ET AUTRES LIQUIDES.

	1847.		1848.
Vins en cercle.............	980,232	hectol.	89,555
Vins en bouteilles..........	9,338	»	5,427
Alcool pur en cercles, eaux-de-vie et esprits en bouteilles, liqueurs, fruits à l'eau-de-vie, eau de senteur, vernis à l'alcool....	55,179	»	48,023
Vernis gras, blanc de céruse [2]			1,862
Cidres, poirés et hydromels, fruits frais ou secs à cidre et à poiré et à la fabrication....................	25,219	»	29,022
Vinaigres de toute espèce, verjus, sureau, hièble en fruits ou en jus, vins gâtés ou lies liquides ou épaisses, tant en cercles qu'en bouteilles.........	19,349	»	16,193
Bière à l'entrée	21,545	»	19,477
Bière fabriquée dans Paris..	87,974	»	68,639
Huile d'olives..............	4,505	»	4,983
Huile d'œillette et de faîne.	»	»	4,388
Huile de toute autre espèce [3]	98,467	»	73,957

COMESTIBLES.

Sorties des abattoirs.

Viande de bœuf, vache, veau, mouton, bouc et

[1] Le tableau que nous publions annuellement ne paraît que plus tard dans l'*Annuaire du bureau des longitudes*, et avec des suppressions qui lui ôtent une partie de son intérêt. On remarquera, dans le relevé que nous donnons, les chiffres peu connus sur la consommation de Paris en *combustibles*, en *matériaux*, en *bois de construction*, en *marée*, *huîtres*, *beurre*, *œufs*, *volaille* et *gibier*, d'après les ventes en gros sur les marchés d'approvisionnement.

Voyez, pour les années antérieures, la collection de l'*Annuaire*.

[2] L'octroi a perçu un droit sur ces articles, à partir du 5 juillet 1848.

[3] Il serait assez difficile de savoir quelle a été l'huile consommée par l'industrie.

chèvre..................	48,879,815	kilog.	26,830,909
Abats et issues de veaux....	1.006,044	»	507,516
Viande et graisse de porc..	2,488.090	»	1,706,676
Abats et issues de porcs....	369,436	»	218,387
Suifs bruts et fondus.......	3,185,579	»	2,537,964
Huile animale.............	460	hectol.	274

Provenances de l'extérieur.

Viande de bœuf, vache, veau, mouton, bouc et chèvre..................	4,653,282	kilog.	3,503,425
Abats et issues de veaux....	925,549	»	470,138
Viandes fraîches de porc et graisses, sangliers, cochons de lait, marcassins.	4,488,887	»	3,394,572
Abats et issues de porc.....	664,467	»	454,630
Charcuterie de toute espèce.	1,007,355	»	713,704
Pâtés, terrines, écrevisses, truffes, etc..............	361,284	»	110,561
Fromages secs	1,470,773	»	1,279,446
Sels gris et blancs..........	5,211,925	»	4,757,917
Raisins	703,679	»	5,910,095
Volailles, dindes, oies et lapins domestiques, gibier, etc....................			504,829
Saumons, turbots, homards, etc			11,843
Tous autres poissons de mer ou d'eau douce..........			32,339
Huîtres de toutes qualités..			[1] 27,374

Perceptions temporaires établies le 5 juillet 1848.

			droit supprimé.
Sucre brut ou raffiné......	7,352,607	kil.	le 12 oct. 1848.
Oranges, citrons..........	224,904	»	4 nov.
Amandes, fruits confits, etc.	423,649	»	»
Marrons, châtaignes, etc...	508,869	»	»
Glace à rafraîchir	1,262,987	»	12 oct.
Fer et fonte de fer.........	5,763.122	»	9 sept.
Cuivre....................	380,723	»	»
Zinc......................	172,475		»

En outre, la perception par l'octroi sur le beurre, le poisson d'eau douce, la marée, les huîtres, les volailles et gibier, a été établie à partir du 5 juillet 1848.

[1] On doit faire remarquer que les quantités ci-dessus ne s'appliquent qu'aux perceptions établies depuis le 5 juillet jusqu'au 31 décembre 1848, tandis que les sommes données par la vente en gros sur les marchés comprennent l'année entière.

COMBUSTIBLES.

Bois dur à brûler, neuf ou flotté	647,888 stères.	412,573
Bois blanc	149,339 »	118,500
Menuise de bois dur ou bois blanc, liée ou non liée et fagots	176,354 »	155,296
Charbon de bois	2,991,608 hectol.	2,664,741
Poussier	120,529 »	104,334
Charbon de terre et tourbe carbonisée	3,287,550 »	2,367,306

MATÉRIAUX.

Chaux	235,448 hectol.	160,885
Plâtre	3,101,108 »	1,221,399
Moellons bruts ou piqués	174,876 mèt. c.	92,138
Pierre de taille de toute espèce	118,006 »	69,197
Marbre et granit	3,426 »	853
Ardoises grandes	5,428,541 mill.	3,098,919
— petites	102,845 »	16,180
Briques	12,150,402 »	9,873,467
Tuiles	1,582,077 »	822,575
Carreaux de terre cuite	2,682,681 »	954,080
Argile et sable gras	19,245 mèt. c.	10,710
Mottes de terre glaise	1,276,136 pièces.	292,473
Poteries, pots creux, etc.[1]	» kilog.	7,248,331

BOIS DE CONSTRUCTION, BATEAUX ET BOIS DE DÉCHIRAGE.

Chêne et autres bois durs, charpente	53,661 stères	15,546
Chêne et autres bois durs, sciage	4,451,030 mèt. c.	806,650
Sapin et autres bois blancs, charpente	10,228 stères.	7,043
Sapin et autres bois blancs, sciage	8,336,731 mèt. c.	3,930,377
Lattes	212,287 bottes.	75,401
Bateaux en chêne	127 bateaux.	97
— en sapin	1,184 »	594
Bois de déchirage en chêne	15,049 mèt. c.	7,435
— en sapin	68,536 »	38,703

FOURRAGES.

Foin, sainfoin, luzerne et autres fourrages secs	8,181,724 bottes.	6,308,782
Paille	12,088,930 »	9,252,218
Avoine	1,011,319 hectol.	770,155

[1] Droits établis les 5 juillet et 14 octobre 1848.

OBJETS DIVERS.

Cire blanche, bougie de toute espèce, cierge et spermacéti raffiné	77,959 kilog.	43,248
Cire jaune et spermacéti brut.....................	68,027 »	112,594
Orge	35,904 hectol.	41,221
Houblon[1].	76,179 kilog.	23,311
Suifs en pain et en chandelles[2]	1,132,535 »	1,898,299
Bougie stéarique...........	699,173 »	393,301
Essence de térébenthine....	933,518 »	256,355
id.	» hectol.	2,193

MONTANT DES VENTES EN GROS ET SUR LES MARCHÉS[3].

Poisson d'eau douce.......	703,215 f.	» c.	453,232	75
Marée.....................	6,908,433	26	5 158,006	»
Huîtres..................	1,748,340	41	1,274,318	89
Volaille et gibier..........	8,296,106	20	7,833,983	»
Beurre.....................	13,303,434	92	10,796,584	49
OEufs.....................	6,727,867	50	5,318,947	94

MOUVEMENTS DE L'ENTREPOT DE PARIS.

Les mouvements de l'entrepôt de Paris sont un sujet digne d'attirer l'attention du commerce de la capitale. Il existe à cet égard des renseignements intéressants, mais ils sont comme noyés dans les innombrables colonnes de chiffres qui forment les *Tableaux du commerce extérieur*, publiés cha-

[1] L'octroi n'a plus perçu de droits sur cet article à partir du 11 février 1848.

[2] Il est sorti, en 1845, 5,693,514 kil.

[3] Les relevés qui sont donnés ici indiquent le montant réel des ventes faites sur les marchés, et sur lesquelles ont été perçus les droits municipaux; les mêmes denrées, conduites directement chez les consommateurs, en sont exemptes. Et comme, d'un autre côté, l'autorité est souvent impuissante à faire exécuter les anciens règlements qui voulaient que toutes les denrées destinées à la vente fussent conduites sur les marchés, il faut faire une large part pour ce qui échappe aux droits municipaux. C'est ainsi qu'on se croit fondé à évaluer à plus de quinze cent mille francs la volailles et le gibier consommés en une année à Paris. Enfin, c'est dans le but de faire cesser cette inégalité de répartition des droits, que le Conseil municipal a demandé que ces droits de marchés fussent convertis en droits d'octroi, portant uniformément sur toutes ces denrées, quelle que fût leur destination.

que année par l'administration des douanes. Nous croyons qu'il n'est pas inutile d'extraire et de grouper ces données, de façon à ce qu'un simple coup d'œil les fasse saisir. Afin de ne point trop multiplier les détails, nous nous bornons aux neuf dernières années, et nous indiquons pour chacune d'elles le poids et la valeur (d'après les évaluations douanières) des marchandises entrées, sorties ou restant dans les magasins au 31 décembre.

	ENTRÉE.		SORTIE.	
1840.	23,059,488 kil.	24,321,675 f.	21,810,812 kil.	23,519,586 f.
1841.	40,536,062	30,071,125	31,821,902	30,189,654
1842.	34,742,589	31,823,900	31,670,671	29,214,364
1843.	47,480,790	40,102,795	43,454,998	39,705,982
1844.	49,575,548	43,415,944	50,260,016	43,606,489
1845.	47,768,523	42,890,140	48,460,977	43,256,974
1846.	45,919,170	43,888,939	48,792,471	43,032,075
1847.	45,372,396	40,385,224	45,576,966	39,972,998
1848.	13,625,371	19,246,350	16,406,169	21,587,675

EN ENTREPOT A LA FIN DE L'ANNÉE.

1840.	9,432,718 k.	9,254,095 f.	1845.	13,137,546 k.	11,315,731 f.
1841.	8,714,160	9,176,302	1846.	9,225,198	11,186,268
1842.	10,885,459	11,172,546	1847.	9,008,922	11,450,558
1843.	14,763,050	11,411,786	1848.	6,325,272	8,168,428
1844.	14,071,691	11,705,851			

Voici maintenant ce qui concerne, pour quelques-unes des denrées les plus importantes, les quantités qui ont traversé l'entrepôt de Paris. Il serait trop long de donner ce tableau pour les neuf années que nos recherches embrassent. Tenons-nous-en à ce qui concerne 1840, et à ce qui regarde les deux années les plus proches de nous.

ENTRÉE.

	1840. Kilog.	1847. Kilog.	1848. Kilog.
Peaux brutes	5,339	41,958	1,610
Laines	683,987	494,469	353,116
Soies écrues	285	31,378	12,832
Nacre de perle	198,716	25,344	5,992
Sucre (colonies françaises)	10,658,402	24,210,828	3,813,372
Sucre étranger	728,072	1,206,376	855,477
Cacao	568,843	1,056,839	735,147
Café	4,031,594	3,517,335	2,866,794
Poivre	78,292	40,338	275
Camphre	1,336	39,625	31,344

Quinquina	2,153	31,303	8,151
Bois d'ébénisterie	1,971,372	2,952,773	773,058
Bambous et joncs	6,580	20,618	13,523
Marbres	79,857	897,497	529,392
Fonte brute	2,471,613	7,588,242	2,200,836
Fer en barres	»	439,087	42,786
Cuivre	54,249	278,240	»
Plomb	260,931	576,815	477,624
Cochenille	11,811	13,175	12,796
Nitrate de potasse	220,366	53,197	»
Nitrate de soude	205,751	526,836	»

SORTIE.

	1840.	1847.	1848.
	Kil.	Kil.	Kil.
Peaux brutes	5,339	41,694	1,534
Laines	789,137	442,525	385,535
Soies écrues	285	29,337	17,467
Nacre de perle	104,674	68,011	12,314
Sucre (colonies françaises.	10,942,735	23,500,831	5,495,489
Sucre étranger	301,627	1,139,261	1,091,043
Cacao	412,201	969,005	713,164
Café	2,775,647	3,839,963	3,400,917
Poivre	96,774	41,023	6,632
Camphre	1,336	35,515	33,109
Quinquina	19,190	37,704	8,614
Bois d'ébénisterie	1,886,219	2,934,512	604,104
Bambous et joncs	5,843	11,878	7,636
Marbres	249,202	1,008,781	87,177
Fonte brute	2,295,003	8,268,195	2,998,921
Fer en barres	»	477,934	80,874
Cuivre	53,905	310,804	»
Plomb	40,827	513,714	413,779
Cochenille	2,003	15,981	11,196
Nitrate de potasse	265,322	150,883	»
Nitrate de soude	247,427	519,999	30,624

On voit qu'après avoir éprouvé, de 1840 à 1843, une augmentation importante dans la masse des marchandises qu'il reçoit, l'entrepôt de Paris a atteint, de 1844 à 1846, le plus haut degré d'activité qu'il ait jamais offert ; 1847 l'avait vu un peu fléchir. La crise politique de 1848 lui a porté un coup terrible ; elle a réduit de plus des deux tiers la quantité de denrées de tout genre qui sont venues, dans la capitale, se mettre sous la clef de la douane. G. B.

Tableau

Comparatif des exportations déclarées à la douane de Paris, pendant les six premiers mois de 1848 et 1849.

	Nombre des colis.	Poids des colis.	Valeurs des exportations ordinaires.	Valeurs des exportations avec primes.
1848. 1er semestre.	67,095	6,670,582	28,622,843	33,775,231
1849. 1er —	76,835	8,071,662	35,063,338	39,137,193
Augmentation.	9,740	1,401,080	6,440,495	5,361,962
Diminution.	»	»	»	»

OPÉRATIONS ET TRAVAUX

Du tribunal de commerce de Paris

PENDANT LES ANNÉES 1848-1849.

L'installation du nouveau tribunal de commerce n'a eu lieu que le 31 décembre. Le président, M. Devinck, avant de parler des travaux du tribunal pendant l'année qui venait d'expirer, a exposé avec une parfaite netteté les avantages de la comptabilité des faillites organisée nouvellement, et les heureux résultats qu'on en avait obtenus. Il a signalé d'autres notables améliorations et a fait un éloge mérité d'un de ses plus illustres prédécesseurs, le vénérable M. Aubé, qui avait indiqué et pressenti à l'avance les réformes introduites depuis.

Voici le relevé des travaux ordinaires du tribunal de commerce de la Seine pendant l'année 1849, que nous extrayons de son discours.

Jugements. — Rapports. — Faillites. — En 1849, il n'a été placé que 33,872 causes, auxquelles il faut ajouter les 370 causes qui restaient à juger de l'exercice précédent, ensemble 34,242 ; sur lesquelles :

21,864 ont été jugées par défaut,
10,937 ont été jugées contradictoirement,
853 ont été conciliées,
258 attendaient l'assignation en ouverture du rapport,
330 restaient inscrites aux deux chambres et aux huit sections qui composent le tribunal.

Durant l'année 1848, les causes placées s'étaient élevées à 56,846.

32,801 causes ont été jugées, dont

11,667 l'ont été en premier ressort,
21,134 l'ont été en dernier ressort.

Il a été déposé :

Par MM. les juges-commissaires.......	176 rapports,
Par MM. les arbitres rapporteurs......	1,668
Il en restait à ouvrir à la fin de l'exercice précédent........................	256
Ensemble.......	2,122
Sur ce nombre, il en a été ouvert.....	1,864
Il en reste à ouvrir..................	252
Nombre égal......	2,122

L'année dernière le nombre des rapports avait été de 2,115.

Il a été déposé au greffe :

452 actes de société en nom collectif,
233 actes de société en commandite et par actions,
2 actes de société anonyme.
687

En 1848, les publications de sociétés s'étaient élevées à 477. Cette différence en faveur de 1849 indique une reprise notable dans les affaires.

Il a été déposé 237 sentences arbitrales, sur lesquelles nous avons apposé notre ordonnance d'exequatur ; en ajoutant ce chiffre à toutes nos autres ordonnances ou légalisations, nous atteignons un total de 9,704.

Il a été déclaré :

288 faillites sur dépôt de bilan.
88 — sur assignation.
10 — sur requête.
24 — sur avis du ministère public.
360

Il a été déclaré :

598 liquidations judiciaires sur dépôt de bilan.

L'année précédente, il avait été déclaré :

631 faillites.
348 liquidations judiciaires.

C'est sur la demande du tribunal que l'Assemblée législative a rapporté le décret du 28 août 1848, relatif aux liquidations judiciaires, disposition de la loi qui ne pouvait être que temporaire.

Il a été terminé :

Par concordat, 312 faillites.
union, 127 id.
Par concordat, 504 liquidations judiciaires.
union, 75 id.

Dans les liquidations judiciaires,

223 débiteurs ont été affranchis des incapacités, conséquences de la faillite ;

281 ont reçu la qualification de failli.

Dans les concordats homologués après faillite, il a été promis :

Dans	12, de 5	à 10 0/0.		Dans	14, de 35	à 40 0/0.
	44,	10	15		13,	40	45
	33,	15	20		1,	»	45
	60,	20	25		15,	50	55
	53,	25	30		10,	100 0/0	
	21,	30	35				

Ensemble 326, dont la moyenne est de 29 fr. 60 c. 0/0.

L'année précédente, la moyenne des dividendes n'avait été que de 23 fr. 63 c. 0/0.

Dans les concordats homologués après liquidation judiciaire, il a été promis :

Dans	7, de 5	à 10 0/0.		Dans	6, de 35	à 40 0/0.
	34,	10	15		43,	40	45
	44,	15	20		3,	45	50
	71,	20	25		31,	50	55
	80,	25	30		11,	55	60
	59,	30	35				

61, 100 0/0. — Ensemble, 453, dont la moyenne est de 41 fr. 20 c. 0/0. 51 par abandon d'actif. — Total, 504.

202 unions ont été liquidées ; elles ont produit :

88, 0 ;	6, de 20 à 25 ;
16, 1 0/0 ;	4, de 25 à 30 ;
15, 2 0/0 ;	5, de 30 à 35 ;
12, de 3 à 5 0/0 ;	1, de 35 à 40 ;
24, de 5 à 10 ;	2, de 40 à 50 ;
16, de 10 à 15 ;	1, de 50 à 60,
12, de 15 à 20 ;	

Ensemble, 202, dont la moyenne est de 7 fr. 22 c. 0/0.

L'année précédente, la moyenne avait été de 8 fr. 23 c.

Récapitulant les dividendes obtenus, nous trouvons dans

453 concordats après liquidation judiciaire..	41 fr.	20 c.
266 concordats après faillite..............	29	60 c.
202 unions liquidées....................	7	22 1/2
921 présentant en moyenne 30 0/0.		

Dans les 202 unions, il y a :

125 faillis déclarés excusables.

67 faillis déclarés non excusables.

Les opérations ont été clôturées pour l'insuffisance d'actif dans 124 faillites; elles ont été reprises, et les jugements de clôture rapportés dans 13 faillites.

Pertes du commerce en 1849. — Cette année, le montant des passifs s'est élevé :

Pour les faillites, à..........................	16,252,018 f.
Pour les liquidations judiciaires, à............	66,102,191
Ensemble...........	83,354,209
L'année précédente, le montant des passifs s'était élevé à..................................	194,717,970
Total, pour les deux années............	278,072,179
Si l'on déduit de cette somme le montant des dividendes promis par concordat, et celui des dividendes données par les unions liquidées, soit en moyenne 30 0/0, qui font 83 millions, il reste....	195,000,000
Ce chiffre ne représente que le total des pertes éprouvées dans les faillites et liquidations déclarées ; or, nous savons que les arrangements amiables ont eu lieu dans une proportion double au moins, ce qui nous donne 556 millions, desquels il faut déduire les dividendes, qui ont été plus élevés que dans les faillites et liquidations déclarées, et qu'on peut évaluer à 50 0/0, soit.........	278,000,000
Ensemble.........	473,000,000
Il faut y ajouter les capitaux qui ne figurent pas dans les passifs, ceux des gérants, des commanditaires, des actionnaires, dont l'importance dépasse, sans aucun doute........................	400,000,000
Total.........	873,000,000

Telle est la somme qui a été perdue sur la place de Paris dans l'espace de deux années.

Si nous recherchons les branches d'industrie et de com-

merce qui ont éprouvé cette perte énorme, nous trouvons que les gérants d'entreprises de bâtiments ont été presque tous ruinés et ont entraîné les commandites qui leur avaient été confiées. Il en a été de même des mécaniciens, qui, cependant, avaient eu de grands travaux à exécuter. Nous savons aussi quel a été le sort des fonds engagés dans certains chemins de fer.

Vous voyez que, durant ces dernières années, un capital considérable est sorti des mains des commerçants, des industriels, des commanditaires et des actionnaires.

Cherchons à nous rendre compte de ce qu'il est devenu.

Il est passé presque entièrement du côté de la main-d'œuvre.

En effet, dans les travaux de bâtiment, de terrassement, de fortification, les maçons, les tailleurs de pierre ont recueilli le fruit de leur labeur. A la fin de chaque campagne, les uns ont emporté dans leur pays l'argent qu'ils avaient honorablement et péniblement gagné, les autres l'ont placé à la Caisse d'épargne, où se trouvaient amassés, lors des événements de février, 350 millions provenant en grande partie des bénéfices de la main-d'œuvre. Il y a aussi des industries dans lesquelles les ouvriers, quoique recevant un prix de journée élevé, n'ont pas fait d'économie, parce qu'ils ne travaillaient qu'une partie de la semaine, et qu'ils dépensaient dans un désœuvrement volontaire ce qu'ils avaient gagné en trois ou quatre jours.

Qu'il nous soit permis de faire remarquer que le capital tend continuellement à passer du côté de la main-d'œuvre; qu'elle profite dans une large proportion de la prospérité du capital, qu'elle profite de ses erreurs et même de ses folies; qu'il existe telle usine métallurgique qui a été exploitée successivement par diverses sociétés, et dans laquelle il a été perdu plus de 15 millions dépensés en main-d'œuvre.

Ainsi, lorsque, ces jours derniers, on était obligé de retirer de la chaussée d'une rue un pavage en bois, posé quelque temps auparavant, dans cette double opération le capital avait tout perdu, la main-d'œuvre avait presque tout gagné.

Le seul cas où la main-d'œuvre partage le sort du capital est celui de la disparition de la confiance, qui produit le chômage et tarit toutes les sources de la prospérité publique.

L'élément naturel et régulier de la main-d'œuvre est dans l'intelligence du commerçant qui peut, à l'abri de la tranquillité publique, combiner ses opérations et en prévoir les résultats. Cette intelligence s'est manifestée, dans ces derniers temps, d'une manière remarquable. Des commerçants qui avaient vu disparaître le fruit de longs travaux, dont quelques-uns étaient arrivés à l'âge où ils avaient le droit de penser au repos, tous ont été forcés, pour ainsi dire, de recommencer leur carrière. Par leur capacité, par leur énergie, et avec l'appui de la confiance qu'inspire la marche du gouvernement, ils ont ranimé les affaires.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.

(Deuxième compte-rendu [1]).

Dans l'assemblée générale des actionnaires qui a eu lieu le 27 juillet, le directeur du comptoir national a présenté, au nom du Conseil d'administration, le compte-rendu des opérations pendant la seconde période du 1er septembre au 30 juin dernier, c'est-à-dire l'espace de dix mois.

Nous allons faire connaître les principaux résultats qu'il constate :

Le montant des effets escomptés ayant deux signatures au moins, sur Paris et les départements, a été de 73,781,534 fr. 17 c.

Il avait été, dans la première période des opérations du comptoir, du 18 mars au 31 août 1848, de 80,378,326 f. 26 c.

Le rapport attribue la diminution de ces escomptes à la stagnation des affaires : « Ce n'est pas, dit-il, le comptoir qui a manqué aux affaires, ce sont les affaires qui ont manqué au comptoir. »

Le montant des effets sur Paris à une seule signature, accompagnés de récépissés de marchandises, s'est élevé à 6,874,428 fr. 88 c. Il avait été, dans la première période, de 6,924,266 fr. 42 c.

Il a été escompté aux sous-comptoirs de garantie pour une somme de 17,618,324 fr. 55 c.; cette nature d'es-

[1] Voir le compte-rendu pour les premiers six mois, dans l'*Annuaire* pour 1849, p. 268.

comptes avait fourni 5,822,994 fr. 83 c. dans la première période.

Il a été remis au comptoir pour 12,788,143 fr. 63 c. d'effets sur la province en recouvrement.

Le comptoir a escompté pour 1,055,385 fr. 70 c. d'effets sur l'étranger.

Ainsi, le portefeuille du comptoir a reçu dans les dix mois, du 1er septembre 1848 au 30 juin 1849 :

98,274,287 fr. 60 c. d'effets escomptés.
12,788,143 fr. 63 c. d'effets à l'encaissement.
1,055,385 fr. 70 c. d'effets sur l'étranger.

Total 112,117,816 fr. 93 c.

Les réescomptes à la Banque de France se sont élevés à la somme de 47,188,055 fr. 35.

Le comptoir a envoyé dans les départements, en recouvrement 21,352,378 fr. 20 c. d'effets, dont 7,722,870 fr. 15 c. aux comptoirs nationaux, et 13,629,508 fr. 05 c. à divers correspondants.

Il restait en portefeuille, le 30 juin dernier, 11,453,755 fr. 83 c.

Les effets non échus qui se trouvaient le 30 juin entre les mains des cessionnaires du comptoir s'élevaient à 6,611,773 fr. 87 c.

Il a été ouvert des comptes-courants de dépôt, à l'intérêt de 4 0/0; les sommes ainsi reçues par le comptoir s'élevaient, au 30 juin, à 3,656,937 fr. 56 c.

L'ouverture de comptes-courants d'escomptes, à l'intérêt de 5 0/0, a été aussi autorisée. Le total des crédits de ces comptes au 30 juin dernier, provenant des sommes laissées sur les bordereaux d'escompte, s'élevait à 1,251,195 fr. 08 c. qui profitaient ainsi d'un intérêt de 5 0/0.

Le comptoir escompte les effets sur Paris à cent cinq jours, et sur la province à quarante-cinq jours.

Il a réduit à 5 0/0 l'escompte sur les effets garantis par des récépissés de marchandises; les autres sont soumis au taux de 6 0/0.

La totalité des recettes de la Caisse du 1er septembre 1848 au 30 juin 1849 a été de 106,914,358 fr. 80 c.; elle a payé 106,190,978 fr. 72 c.; il restait en caisse le 30 juin 723,380 fr. 08 c.

Au 31 août 1848, le montant des effets en souffrance s'élevait à 1,389,757 fr. 65 c., sur lesquels il a été payé depuis 1,066,131 fr. 68 c., de sorte qu'il ne reste plus dû sur ces effets que 323,625 fr. 97 c.

Les effets non payés du 1er septembre 1848 au 30 juin 1849 forment une somme de 424,328 fr. 20 c.

Ainsi le total général du contentieux, au 30 juin, était de 747,954 fr. 17 c. Mais sur cette somme 307,969 fr. 61 c sont d'une rentrée assurée.

Pour couvrir la perte probable il a été pris sur les bénéfices un fonds de réserve de 346,358 fr. 84 c.

En résumé, pendant les quinze premiers mois de son existence le comptoir national a escompté 244,297 effets montant à 192,455,260 fr. 81 c.

Sur le montant de ces escomptes, 30,561 effets, représentant une somme de 17,262,589 fr., ont été remboursés par le comptoir à la Banque de France, faute de payement par les souscripteurs; 18,650 effets, montant à 9,445,118 fr., ont été remboursés au comptoir par les cédants avant protêt; 11,911 effets, représentant une somme de 7,817,471 fr., ont été protestés; 5,415 effets, montant à 2,026,929 fr., ont été remboursés après protêt; enfin 6,496 effets, représentant 5,790,541 fr. 52 c., sont entrés au contentienx.

Mais 4,552 effets, montant à 5,044,553 fr. 82 c., ayant été remboursés depuis, il ne reste, comme nous l'avons dit, qu'une somme de 747,954 fr. 17 c. en souffrance.

Les bénéfices nets du comptoir, dans les dix mois de la deuxième période, ont été de 281,215 fr. 14 c., sur lesquels 124,290 fr., ou 3 0/0 du capital de 4,143,063, doivent être répartis aux actionnaires, qui ont déjà reçu pour la première période un dividende de 3 0/0.

On sait que le comptoir national de Paris a été institué avec un capital nominal de 20 millions, dont les deux tiers consistent seulement en une garantie donnée, moitié par la ville de Paris, moitié par le Trésor.

Sur le dernier tiers de 6,666,500 fr., il a été réalisé 3,925,852 fr. 30 centimes par souscriptions d'actions, et 217,210 fr. 95 c. pour retenues faites sur les bordereaux d'escompte; ce qui forme bien le capital de 4,143,063 fr. 25 c. dont nous venons de parler.

Outre ce capital, il faut ajouter aux ressources du comptoir un prêt subventionnel de 3 millions qui lui ont été versés par le Trésor.

CAISSE D'ÉPARGNE DE PARIS.

COMPTE-RENDU DES OPÉRATIONS PENDANT L'ANNÉE 1847-48 [1].

I. Situation et mesures extraordinaires pendant l'année 1848.—II. Détails sur le travail de la comptabilité. — III. Résumé des opérations pendant l'année 1848. — IV. Versements mensuels en 1848. — V. Versements du 1er janvier au 8 août 1849. (Rapport annuel de M. François Delessert.)

I. — *Situation et mesures extraordinaires pendant l'année* 1848.

La Caisse d'épargne de Paris ne comptait, à la veille de la révolution de Février, pas moins de 184,000 déposants, et elle leur devait une somme totale de 80 millions. Ce chiffre n'était pas le plus élevé qu'elle eût atteint; deux ans auparavant, elle avait dû à ses déposants jusqu'à 112 millions. Mais la loi du 22 juin 1845, en abaissant à 1,500 fr. le maximum des versements de chaque déposant, et à 2,000 fr. le maximum des livrets avec l'accumulation des intérêts, avait amené une diminution de 32 millions dans le capital dû par la Caisse d'épargne de Paris.

Sur ces 32 millions, 14 millions 1/2 étaient entrés volontairement dans la rente, conformément aux dispositions de cette loi de 1845, par les achats que nous avions effectués à la demande expresse d'un grand nombre de déposants, dont la plupart avaient à leur crédit des sommes qui dépassaient les nouvelles limites. Le but que s'était proposé le législa-

[1] Voir, dans l'*Annuaire* pour 1849, le compte-rendu des opérations pour 1847. Ce même Annuaire (p. 72 et 73) renferme le tableau de toutes les opérations, versements, nombre de livrets, rentes achetées, remboursements, soldes, etc., de la Caisse d'épargne de Paris, de 1818 à 1845 inclusivement. Le lecteur pourra compléter ce tableau par les détails contenus dans les comptes-rendus annuels qui sont publiés dans les Annuaires suivants.

On remarque que le compte-rendu de cette année contient moins d'appréciations numériques et plus de discussions que les précédents. Cela s'explique par les nombreux changements que la révolution a produits dans la constitution de la Caisse de Paris.

teur avait donc été atteint, puisque l'on était parvenu à réduire ainsi de près d'un tiers la masse des capitaux de la Caisse d'épargne de Paris. Il nous paraît hors de doute que la loi de 1845 aurait produit un effet proportionnellement plus considérable sur les Caisses d'épargne des départements, qui avaient usé, dans toute sa latitude, de la faculté donnée par la loi du 5 juin 1835 de recevoir des versements jusqu'à 3,000 fr. Nous pensons qu'on serait au-dessous de la vérité en évaluant à une centaine de millions la réduction totale qui devait résulter de la loi de 1845; et par là se seraient trouvés atténués, dans une forte proportion, les inconvénients, tant redoutés pour le Trésor, de l'exigibilité immédiate de sommes trop considérables.

D'un autre côté, la loi de 1845, afin d'augmenter la sécurité des Caisses d'épargne, avait ajouté 4 millions de rentes 4 0/0 aux 3,753,229 fr. de rentes de même nature déjà attribués, en exécution de la loi de mars 1837, à la Caisse des dépôts et consignations, qui se trouvait ainsi nantie, pour compte de la Caisse d'épargne, de plus de 7 millions 1/2 de rentes 4 0/0, indépendamment des autres rentes et des actions qu'elle avait acquises directement, et enfin des sommes qui lui étaient dues en compte courant par le Trésor.

Au surplus, la situation de la Caisse des dépôts et consignations envers les Caisses d'épargne a été établie de la manière suivante, par le ministre des finances, dans son rapport au gouvernement provisoire, du 9 mars 1848 :

Au Trésor en compte courant à 4 0/0......	65,703,690 f.	40 c.
En rentes 5 0/0, ayant coûté...............	34,106,135	25
En rentes 4 0/0, ayant coûté...............	202,316,175	»
En rentes 3 0/0, ayant coûté...............	34,084,447	92
En actions des quatre canaux, ayant coûté..	14,059,120	»
En actions des trois canaux, ayant coûté...	4,818,218	75
	355,087,717 fr.	32 c.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner le peu de fondement des reproches adressés à l'ancien gouvernement par le ministre des finances dans son rapport du 9 mars au gouvernement provisoire sur l'emploi des fonds des Caisses d'épargne; les lois de 1837 et de 1845 sont là pour prouver qu'on était loin d'avoir négligé les précautions indiquées par la prudence. Il est vrai que ce dont on avait cru devoir se préoccuper était la possibilité du retour de quelques crises

commerciales et financières, telles qu'il s'en manifeste à des époques plus ou moins éloignées. Pouvait-on, devait-on aller au delà ? A qui pourrait-on reprocher sérieusement d'avoir compté sans une révolution ?

A peine celle de février eut-elle éclaté, qu'il se passa dans les Caisses d'épargne ce qu'un tel événement devait amener; nos bureaux furent bientôt encombrés d'une foule de déposants qui, soit par crainte de l'avenir, soit par besoin réel, venaient demander le remboursement de leurs économies.

Pour chercher à arrêter ce mouvement, un décret rendu le 7 mars par le gouvernement provisoire augmenta de 1 0/0 le taux de l'intérêt alloué aux Caisses d'épargne, et le fixa à 5 0/0, au lieu de 4 0/0. Le préambule de ce décret proclamait solennellement que de toutes les propriétés, la plus inviolable et la plus sacrée était l'épargne du pauvre ; que les Caisses d'épargne étaient placées sous la garantie de la loyauté nationale ; que le Trésor tiendrait tous ses engagements, etc., etc.

Cependant, dès le surlendemain 9 mars, survint un nouveau décret du gouvernement provisoire qui suspendait les remboursements en espèces, ou du moins les limitait à 100 fr. pour chaque livret, et offrait le payement du surplus, moitié en bons du Trésor à quatre et à six mois, moitié en rentes 5 0/0 au pair de 100 fr. Ce second décret, qui avait suivi de si près le premier, était motivé, d'une part, sur ce que le gouvernement déchu avait laissé à la charge de la République une somme de 355,087,717 fr. 32 c., provenant des versements faits aux Caisses d'épargne, et que sur cette somme il ne restait disponible en espèces que 65,703,620 fr. 40 c.; mais on ne disait pas dans les considérants que la majeure partie de ces 355 millions était représentée, ainsi que nous venons de l'expliquer, par des contre-valeurs existant entre les mains de la Caisse des dépôts et consignations, chargée spécialement par la loi d'administrer les fonds des Caisses d'épargne. Le préambule du décret s'appuyait aussi sur le fait, fort inexact, que les petits dépôts appartenaient en général à des gens nécessiteux, et que les dépôts élevés étaient, au contraire, possédés par des personnes généralement aisées.

En ce qui concerne les Caisses d'épargne départementales, ce n'est pas à nous de répondre sur ce point, et nous ne pouvons que renvoyer aux documents fournis chaque année aux Chambres par le ministère du commerce; mais pour ce qui concerne la Caisse d'épargne de Paris, le fait que mettait en avant le préambule du décret avait été formellement contredit à l'avance par les nombreux renseignements que nous avions recueillis et publiés depuis la fondation de l'établissement, et surtout par les travaux si détaillés de notre statistique, dont l'analyse a été imprimée à la suite de nos rapports des années 1841, 1842 et 1843. Mais le décret du 9 mars n'en était pas moins rendu, et la suspension de payement qu'il ordonnait ne tarda pas à produire les effets désastreux auxquels on devait s'attendre. Disons tout de suite : si au lieu d'offrir des bons du Trésor qui s'escomptaient alors de 30 à 40 0/0 de perte, et des rentes 5 0/0 au pair qui valaient tout au plus 70 fr., l'on eût adopté la seule mesure qui eût été juste et convenable, de donner de la rente au cours, la difficulté grave du moment eût été probablement surmontée; car ceux des déposants qui avaient absolument besoin de tout ou partie de leurs fonds auraient été mis en possession d'une valeur immédiatement réalisable avec peu ou point de perte; et les autres, en plus grand nombre, seraient restés dans la situation où ils se trouvaient, sans demander autre chose que la continuation de l'allocation des intérêts. Ce qui vient à l'appui de cette assertion, c'est qu'il n'y a pas la moitié des déposants qui ont retiré la somme de 100 fr. qui leur était offerte.

Qu'arriva-t-il, au contraire, avec cette offre de valeurs considérablement dépréciées? une multitude de personnes se trouvèrent privées tout à coup de la disponibilité de leurs seuls moyens d'existence. Combien d'ouvriers sans ouvrage et de domestiques sans place n'avons-nous pas vus réduits au désespoir : les uns, parce que, faute de ressources sur lesquelles ils avaient compté, ils ne pouvaient partir avec leur famille pour aller chercher au loin le travail qui leur manquait à Paris ; les autres, parce qu'en leur qualité d'étrangers, Anglais, Allemands, Italiens, Savoyards, ils étaient renvoyés des chemins de fer, chassés des ateliers ou expulsés du coin des rues! Tous maudissaient la contradic-

tion cruelle qui, en les forçant d'un côté de quitter leur pays d'adoption, les y retenait de l'autre, par cela même qu'on refusait de leur rendre le pécule sans lequel il leur était impossible de pourvoir aux frais de leur voyage.

La même règle inflexible repoussait les demandes d'un grand nombre de militaires, et surtout de gardes municipaux qui, contraints de sortir de la capitale, la plupart avec leurs femmes et leurs enfants, n'avaient pas même la faculté de se servir de la dernière ressource qui leur restait après la dévastation des casernes contenant tout leur avoir.

Nous ne voulons pas dérouler sous vos yeux le triste tableau des souffrances dont nous avons été les témoins ; qu'il suffise de vous dire que les choses en vinrent au point que, ne pouvant résister à un certain nombre de demandes plus particulièrement dignes de commisération, nous jugeâmes qu'il fallait absolument consacrer quelque argent à des secours de peu d'importance, mais qui permettraient d'attendre une mesure plus efficace.

Bientôt, en effet, cédant à nos sollicitations, le ministre des finances voulut bien mettre à la disposition d'une Commission spéciale, nommée par le maire de Paris, une centaine de mille francs pour rembourser, à titre d'avances, de nouveaux à-compte sur le montant de leurs livrets aux déposants qui souffraient le plus de la suspension des payements.

Ce n'était qu'un palliatif aux maux que nous venons de signaler : toutefois nous ne saurions dire tout le bien qu'il a produit, et nous devons exprimer ici nos remerciements à l'administration du Trésor, qui a consenti à nous fournir ces moyens de soulagement ; et aux membres de la Commission spéciale qui, pour ces payements exceptionnels, nous ont servi d'intermédiaire pendant deux mois avec une activité et une vigilance au-dessus de tout éloge. Mais ce que l'on ne saurait surtout trop louer, c'est le bon sens, le calme et la résignation des déposants de la Caisse d'épargne, de cette admirable population des véritables travailleurs. pendant les quatre mois calamiteux qu'a duré la suspension des remboursements. Jamais l'affluence n'avait été si grande dans l'intérieur et aux abords de nos bureaux qu'elle le fut pour toucher les 100 fr. une fois payés que chaque individu

pouvait réclamer; et jamais, malgré cette excessive affluence, aucun désordre ne s'est manifesté; il nous a toujours suffi de recourir aux simples mesures de précaution que la présence même de la foule rend habituellement nécessaires.

Et permettez-moi, messieurs, d'emprunter ici les paroles mêmes d'un rapport fait au Conseil des directeurs par M. Prévost, notre excellent agent général, auquel nous avons de si grandes obligations, pour les services de tous les jours, de tous les instants, qu'il n'a cessé de rendre à la Caisse d'épargne, dans les circonstances difficiles que nous venons de traverser. Il a été continuellement témoin de cette conduite de nos déposants, et, mieux que personne, il peut en parler :

« Quel contraste frappant et instructif entre ces funestes « cohortes des ateliers nationaux, commençant par le dés- « ordre et la paresse, et finissant par le déchaînement des « plus mauvaises passions, et notre admirable population « de véritables travailleurs, si rangés, si économes dans les « temps prospères, si patients et si résignés dans l'ad- « versité !

« Vous l'avez vue souvent, cette foule inoffensive et do- « cile, quoique désolée, qui circulait journellement dans les « salles de la Caisse d'épargne et s'étendait en longues files « dans les rues adjacentes : a-t-elle jamais songé à se livrer « à des démonstrations hostiles et encore moins à se venger « des refus obligés d'un établissement qui se protégeait « lui-même en l'absence de toute force publique? Parmi « ces milliers de déposants plus ou moins mécontents, et « qui se renouvelaient sans cesse à flots pressés, en est-il « un seul qui ait eu la pensée de s'en prendre à l'adminis- « tration de la Caisse d'épargne? Tous, sans exception, « ont eu assez de raison pour comprendre la gravité des « circonstances et pour ne point nous imputer leurs souf- « frances. On ne saurait trop le répéter, et l'expérience de « ces derniers temps en est une preuve irréfragable; à cela « près de quelques rares exceptions qui ne font que confir- « mer la règle, tout homme qui possède une somme quel- « conque à la Caisse d'épargne est irrévocablement acquis

« aux idées d'ordre et de propriété, autant que le paysan « heureux et fier du coin de terre qu'il possède. »

Enfin, l'Assemblée constituante étant réunie, l'on songea à tirer les Caisses d'épargne de la fâcheuse position où elles étaient depuis longtemps. Rien de plus convenable que les intentions qui parurent présider à la présentation de la mesure consacrée par le décret du 7 juillet. On voulait, puisque l'Etat n'avait pas assez d'argent pour s'acquitter envers les déposants des Caisses d'épargne, leur donner des rentes, c'est-à-dire la meilleure valeur dont il pût disposer, et que leur prix fût déterminé par le cours des effets publics. Malheureusement on s'écarta de ces bonnes intentions primitives, et l'on céda au désir de faire profiter l'Etat de l'amélioration subite des cours, suite de l'annonce des mesures projetées que l'opinion publique avait accueillies avec une grande faveur. Au lieu du taux de 70 fr. environ que l'on avait eu d'abord en vue pour le prix de la rente à donner aux déposants, on se laissa aller jusqu'à fixer celui de 80 fr., cours accidentel du jour même de l'adoption du décret, passé lequel les prix rebaissèrent rapidement; au mois de novembre, ils tombèrent jusqu'à 64 fr.

Par une autre erreur bien plus regrettable encore, on rendit générale et obligatoire pour tous une mesure qui aurait dû n'être que facultative; car pourquoi imposer la conversion en rentes à ceux des déposants qui ne demandaient qu'à conserver leurs économies en les laissant à la Caisse d'épargne ? Pourquoi ne pas se contenter de liquider seulement ceux qui désiraient réaliser leur avoir ? En prenant ce dernier parti, on eût satisfait les déposants pressés par le besoin, et l'on n'eût imposé à l'Etat que des sacrifices comparativement de peu d'importance.

Quoi qu'il en soit, le système de la conversion obligatoire pour tous les déposants ayant 80 fr. et au-dessus à leur crédit, prévalut; et le prix de la rente demeura fixé, malgré les plus justes réclamations, au taux de 80 fr. Le ministre qui avait proposé et fait adopter la conversion ayant cessé d'administrer les finances, son successeur, frappé de ce qu'il y avait eu d'injuste dans la fixation à 80 fr. du prix de la conversion, proposa une mesure réparatrice que l'Assemblée nationale s'empressa d'adopter. La loi du 21 no-

vembre 1848 accorda en effet à chaque déposant, dont le compte avait été converti en rentes au taux de 80 fr., un livret spécial sur lequel devait être portée, à titre de compensation, la différence entre le taux de 80 fr. et celui de 71 fr. 60 c., cours moyen des trois mois qui avaient précédé le jour où la conversion avait été ordonnée. Ce fut donc une somme de 8 fr. 40 c. en espèces par chaque 5 fr. de rente provenant de la conversion, qui dut être inscrite sur ce livret spécial, sous la condition que le montant de la compensation ne serait disponible qu'à l'époque fixée par la loi à intervenir dans le courant de 1849.

La conversion, en éteignant la plus grande partie de nos livrets, conduisait à la liquidation presque complète des Caisses d'épargne; la compensation, en rétablissant autant de livrets qu'il en avait été anéanti et les ouvrant de nouveau pour y porter une indemnité convenable, n'était pas seulement une mesure réparatrice; elle était le salut des Caisses d'épargne. Nous devons en rendre grâce au ministre des finances qui a proposé et fait adopter cette loi.

Quelques personnes, jugeant les choses après l'événement, ont critiqué la compensation accordée par la loi du 21 novembre, non-seulement parce qu'elle a imposé à l'État un sacrifice onéreux, mais encore parce que, disent-elles, il n'y avait pas lieu d'indemniser les déposants d'un dommage, puisqu'en définitive beaucoup d'entre eux ont pu réaliser un bénéfice sur lequel ils ne pouvaient ni ne devaient compter. Selon nous, la question n'est pas là ; il faut la voir dans son principe et non dans ses conséquences. L'équité veut que l'on se reporte, par la pensée, au moment même où elle a été adoptée : or, à cette époque, il est certain que la rente avait été cotée depuis plusieurs mois aux environs de 70 fr. L'État, qui, à défaut d'argent, se liquidait en inscriptions, ne devait pas se libérer en donnant sa rente à un prix supérieur au taux moyen des cours, surtout quand la livraison était plus ou moins différée par la force même des choses, et il devait d'autant moins profiter d'un taux factice et passager, que la hausse du cours était le résultat de la publicité même donnée au projet de réparation du tort précédemment causé aux déposants des Caisses d'épargne.

La mesure de la compensation était donc juste, et ce n'est

pas cette mesure, tout onéreuse qu'elle soit, qu'il faut regretter, mais bien celle de la conversion, que le décret du 7 juillet imposa obligatoirement à une multitude de déposants, qui ne demandaient pas autre chose que de rester dans la situation où ils se trouvaient, plutôt que de courir les chances infinies d'accroissement et de dépréciation inhérentes aux effets publics.

Le tableau des faits que nous venons de vous présenter peut se résumer ainsi : Aussitôt que les premiers effets de la révolution de Février se firent sentir sur la Caisse d'épargne, le gouvernement provisoire, admettant entre les déposants une distinction qui n'avait rien de juste ni de conforme à l'évidence des faits, interdit tout remboursement au delà d'une somme minime une fois payée, et offrit en payement des valeurs qu'il proposait au pair, tandis qu'elles perdaient 30 et 40 0/0. Plus tard, l'Assemblée constituante étant réunie, l'interdit cessa au moyen d'une conversion en rente que l'on aurait dû faire aux environs du taux de 70 fr., et que l'on eut la faiblesse de porter à 80 fr., cours accidentel et factice. Par un tort non moins grave et qui pouvait avoir pour conséquence la destruction de l'institution des Caisses d'épargne, on généralisa une opération que l'on aurait dû appliquer uniquement à ceux qui voulaient disposer de leur avoir ; on amena une liquidation de la plus grande partie des anciens livrets. Du prix exagéré de la conversion ressortit plus tard l'obligation d'en venir à une mesure réparatrice ; et de l'application forcée de cette conversion à tous les déposants résulta pour l'État un sacrifice dont il est impossible toutefois de contester l'équité et la nécessité.....

II. — *Détails sur le travail extraordinaire de la comptabilité.*

Pour exécuter le décret du 7 mars, celui qui augmentait de 1 0/0 le taux de l'intérêt alloué aux déposants, on avait à porter cet intérêt additionnel sur tous les comptes. Vous vous rappelez que nous avions 184,000 déposants, et vous savez que chaque déposant a deux comptes, dont l'un sert de contrôle à l'autre ; il fallait donc mentionner sur 368,000 comptes particuliers l'intérêt supplémentaire de 1 0/0 ; et puis il a fallu, pour connaître le montant des intérêts ainsi

ajoutés, les relever sur des bordereaux pareillement faits doubles. Ces intérêts supplémentaires, calculés par anticipation pour les dix derniers mois de l'année 1848, ont donné un chiffre total de 592,401 fr. 86 c.

L'exécution du second décret, celui du 9 mars, a donné lieu à une liquidation de 5,360 bons du Trésor à quatre et à six mois, démandés par 3,571 déposants pour une somme de 882,561 fr. 51 c., et de 20,235 fr. de rentes 5 0/0 au pair demandées par 900 déposants pour un capital de 404,700 fr., et enfin au payement en espèces de 4,844,439 fr. 63 c. remboursés à 54,824 titulaires de livrets ou à leurs mandataires, le tout sur autant de quittances séparées, et après vérification des signatures et constatation d'identité.

Vint le décret du 7 juillet 1848, relatif à la conversion en rentes de tous les comptes qui présentaient 80 fr. et au-dessus à leur crédit. Pour préparer l'application de ce décret aux individus qui se trouvaient dans le cas prévu, il a fallu procéder préalablement à une capitalisation extraordinaire des intérêts sur 168,000 comptes courants et sur autant de contrôles, c'est-à-dire sur 336,000 comptes particuliers; faire ensuite, lorsqu'il y avait lieu, la déduction de la quotité à employer en rentes et la mentionner, ainsi que le reliquat, sur de doubles bordereaux indiquant exactement les noms et prénoms des nouveaux rentiers.

107,895 comptes ont été, de cette manière, liquidés en rentes, savoir :

74,814 au fur et à mesure que les livrets ont été présentés à cet effet ;

7,818 transférés d'office, d'après les livrets qui étaient restés déposés dans nos bureaux ;

24,982 dont le transfert a été fait d'office, en l'absence du livret ;

et 281 transmis, pour saisies-arrêts, à la caisse des dépôts et consignations.

Quant aux sommes absorbées par la conversion en rentes, elles se sont élevées, en totalité, y compris les intérêts jusqu'au jour de la conversion, à 67,159,648 fr. Pendant ce même temps, on remettait successivement, chaque semaine, aux déposants les inscriptions de rentes qui venaient d'être établies en leur nom, et on leur remboursait en espèces les sommes qui, étant inférieures à 16 fr., valeur d'un franc de

rente, n'avaient pu être comprises dans la conversion. Enfin, nos bureaux continuèrent à recevoir les versements qui nous étaient apportés, peu nombreux, il est vrai, mais qui n'en donnaient pas moins lieu à des recettes et à des écritures. Par suite de ces mouvements si multipliés dans le cours de l'année dernière, nos volumineuses archives auront reçu un accroissement de 173,680 quittances d'espèces, de 97,569 récépissés d'inscriptions de rentes et de 134,109 livrets soldés. Après six mois de travaux consécutifs, pour lesquels on avait ajourné tout ce qui pouvait l'être sans trop d'inconvénients, nous avons regardé comme un succès inespéré de terminer, avec le mois de décembre 1848, tout ce qui se rapportait à la conversion ordonnée par le décret du 7 juillet. A l'égard des livrets spéciaux de compensation prescrits par la loi du 21 novembre 1848, nous n'avons pu nous en occuper que dans les premiers mois de 1849; leur nombre s'est élevé à 108,549. Il a fallu, par conséquent, ouvrir 217,098 comptes, sur lesquels les intérêts ont été portés du 7 juillet au 31 décembre 1848. La somme due à ces livrets de compensation s'élève, en y comprenant les intérêts, à 7,226,795 fr. 91 c.

Tout le travail qui s'y rapporte a été entièrement terminé le 20 avril dernier, et depuis lors, nous avons remis ces livrets spéciaux aux titulaires qui sont venus les réclamer. Nous n'avons cessé d'avertir les autres par tous les moyens possibles, et surtout par des avis réitérés dans les journaux. Au moment actuel, il nous reste entre les mains 33,556 de ces livrets de compensation.

Nous avons cru faire un acte de justice vis-à-vis de M. Prévost, notre agent général, de tous les chefs de nos bureaux, de nos employés qui ont concouru avec tant de zèle à cet immense travail, en appelant votre attention sur la multiplicité des écritures nécessitées par tous ces grands travaux extraordinaires qui viennent d'être accomplis. Le moins considérable et le moins difficile était, sans contredit, celui de la compensation. On a eu la curiosité de rechercher combien de chiffres avaient pu entrer dans la composition de ce dernier travail, et l'on a trouvé qu'il comprenait plus de 25 millions de chiffres. Il fallait obtenir, et l'on a obtenu la preuve positive qu'il n'y a pas un de ces chiffres qui ne soit juste, pas un qui ne soit à sa place, et

que l'ensemble en est rigoureusement exact, ainsi que cela résulte de la balance des 217,098 comptes spéciaux.

Nous sommes certain d'être ici l'organe de MM. les directeurs et administrateurs de la Caisse d'épargne, dont le concours nous a été si utile, et qui ont été si souvent témoins de nos angoisses, en proclamant tous les services que M. Prévost, notre agent général, a rendus dans ces circonstances si graves, si périlleuses; son zèle et sa haute capacité se multipliaient au milieu de toutes les difficultés qui nous entouraient, et n'ont pas fait défaut un seul jour, un seul instant; qu'il reçoive ici nos remerciements, qui lui sont acquis à tant de titres. Nous devons aussi témoigner toute notre satisfaction à nos employés, dont le zèle ne s'est point démenti au milieu de travaux incessants et difficiles. Nous mentionnons spécialement les principaux chefs de service, M. Desevelinges, notre caissier, et MM. Le Corney et Barrau, qui ont secondé avec un grand zèle M. Prévost.

La question des dépenses, dont nous ne nous sommes préoccupés que secondairement tant qu'il fallait faire passer avant toute autre considération la réalisation des décrets, a été depuis quelques mois l'objet de plusieurs démarches très-pressantes de notre part auprès de M. le ministre actuel des finances, dont la bienveillance et l'esprit de justice nous rassurent relativement à l'application, en ce qui nous concerne, de l'article 3 de la loi du 21 novembre. Cet article a mis à la charge du Trésor l'excédant des frais des Caisses d'épargne pendant les années 1848 et 1849; nous attendons qu'il plaise au gouvernement de nous couvrir de l'excédant de nos dépenses pour l'exercice 1848.

Notre décompte s'établit de la manière suivante :

Les dépenses ordinaires et extraordinaires se sont élevées à................................	393,578 fr. 79 c.
Nos ressources ayant considérablement diminué, par l'effet même des mesures adoptées par le gouvernement, ne se sont élevées qu'à......	200,492 69
L'excédant des frais à la charge du Trésor pour 1848 est donc de..........................	193,086 fr. 10 c.

dont nous avons dû le débiter dans notre bilan au 31 décembre 1848, sans préjudice d'une réclamation de même nature que nous aurons à faire pour l'année courante.

La loi du 21 novembre, qui a consacré le principe d'une indemnité à allouer aux Caisses d'épargne pour l'excédant de leurs frais pendant deux ans, appelle elle-même une autre loi qui devra être présentée dans le cours de cette année, pour déterminer à quelle époque le montant de la compensation qui figure dans une partie réservée sur les livrets spéciaux pourra passer dans la partie disponible des mêmes livrets.

Dès que la loi projetée aura été rendue, nous aurons soin de mettre en harmonie avec elle nos statuts, dont nous demanderons la ratification au gouvernement. En attendant, et comme l'approbation donnée dans l'origine à notre acte de Société était arrivée à son terme de trente années, nous avons demandé et obtenu, le 11 décembre 1848, une ordonnance de prorogation jusqu'au 31 décembre 1850.

Dégagés de cette préoccupation de l'avenir des Caisses d'épargne pour lequel nous nous reposons sur la justice du gouvernement et sur l'appui des amis de notre œuvre, nous voyons avec satisfaction que, malgré la difficulté des temps, une partie de nos déposants reprend le chemin de notre Caisse. Quelle n'est donc pas la vitalité de cette institution, pour qu'après de si rudes épreuves nous ayons reçu, du 1er janvier au 5 août de l'année courante, de 49,622 déposants, dont 9,062 nouveaux, la somme de 7,279,712 fr. !

Ne doit-on pas être aussi frappé de cet autre fait que, malgré la gravité des circonstances, au plus fort même des crises politiques les plus redoutables, nos recettes n'ont jamais été entièrement interrompues, et qu'il n'y a pas un seul de nos dimanches où nous n'ayons encaissé quelques versements ? Ainsi, dans les mois de mars et avril 1848, pendant que nos bureaux étaient le plus encombrés de demandes de remboursements, nous avons reçu :

Le 19 mars.....	32,000 fr.
Le 16 avril.....	13,028
Le 23 avril.....	13,700
Le 7 mai.......	40,000

La plus faible de toutes nos recettes depuis l'établissement de la Caisse a été celle qui a suivi les journées de juin 1848, et cependant ce jour-là, 2 juillet, la somme de 12,749 fr. a été versée par 121 déposants.

La fin de l'année 1848 a présenté de nombreuses oscillations. Les recettes, qui le 26 novembre n'étaient que de 25,471 fr., se sont élevées le 3 décembre à 91,950 fr. pour retomber le 10 à 22,000 fr. et remonter le 17 à 52,393 fr. Depuis l'année 1849, elles ont toujours été en progrès.

Nos recettes ont continué d'être un indice certain du degré de la confiance publique ; toutefois, en consultant ce thermomètre qui obéit si constamment aux influences générales de l'atmosphère politique, il faut aussi tenir compte de quelques influences périodiques ou accidentelles qui proviennent des usages et des besoins de la population, et qui parfois atténuent à un certain point l'effet des causes majeures.

Pour en revenir aux versements de l'année 1848, le total a été de 8,071,794 fr. 50 c. versés par 68,125 déposants, dont 10,452 nouveaux.

Si nous voulons faire la part des deux premiers mois, janvier et février, comparés aux dix autres mois de l'année, voici comment s'en fait la division.

Janv. et févr. 1848	6,206,010	»	par 48,537 dép.,	dont 5,778	nouv.
Mars à décembre.	1,865,784	50	par 19,588 »	dont 4,674	»
	8,071,794	50	par 68,125 »	dont 10,452	»

Dans la masse des versements de l'année dernière est comprise, comme l'année précédente, une somme de 50,000 fr. formant le second tiers du legs de 150,000 fr. fait par M. Benjamin Delessert au profit de 3,000 ouvriers.

Cette disposition généreuse en faveur de la population ouvrière produira avec le temps, nous en sommes persuadés, les bons effets que s'était proposés le testateur. Nous pouvons déjà vous annoncer que, malgré les circonstances si difficiles, 15,264 fr. ont été ajoutés, en 518 versements, sur les 2,000 livrets distribués dans les années 1847 et 1848. Ainsi commencent à se réaliser les intentions de M. Benjamin Delessert, que ces livrets ne fussent accordés qu'à des ouvriers qui prendraient l'engagement d'y continuer des versements sur le produit de leur travail et de leurs économies.

Voici, messieurs, le résumé des opérations de la Caisse

d'épargne pendant l'année dernière. Vous le saisirez mieux à l'aide des détails que nous avons donnés.

La Caisse d'épargne de Paris a reçu en 1848, pour le compte des déposants :

En 68,125 versements, dont 10,452 nouveaux livrets, la somme de........................	8,071,794 f.	50 c.
En 960 transferts-recettes.................	737,606	89
En intérêts capitalisés et arrérages de rentes	1,666,065	80
En intérêts annulés sur 771 livrets, en exécution de la loi du 22 juin 1845.............	21,585	91
Ensemble..............	10,497,053	10
auxquels il faut réunir le solde dû aux déposants, le 31 décembre......................	80,146,423	22
Total en recette pour 1848......	90,643,476	32

Elle a payé par contre :

En 173,680 remboursements en espèces, dont 133,665 pour solde, la somme de.......	17,451,146	39
En 1,187 avances faites par la Commission spéciale pour subvenir aux demandes les plus dignes d'intérêt, d'après l'autorisation du ministre des finances, et ainsi que nous l'avons déjà expliqué..............................	116,833	86
En 1,239 transferts-payements...........	865,732	28
En 5.360 bons du Trésor.................	882,561	51
En 754 achats de rentes, au cours.........	815,693	05
En 900 conversions en rentes 5 0/0 au pair.	404,700	»
En 107,614 consolidations en rentes 5 0/0 à 80 fr..................................	66;903,792	»
En 281 transferts à la caisse des dépôts et consignations de livrets frappés de saisies-arrêts à consolider en rentes à 80 fr...........	258,247	11
En 33,867 reliquats de la consolidation en rentes, non remboursés et transportés aux livrets spéciaux de compensation............	269,306	76
En 20 suppressions d'intérêts à des cessionnaires de plusieurs livrets...................	1,135	95
En 771 annulations d'intérêt sur les comptes abaissés au maximum de 2,000 fr...........	21,585	91
Total des payements.......	87,993,734	82
qui, déduits du total des recettes, laissent pour le solde dû à 59,957 déposants, le 31 décembre 1848, la somme de.........................	2,649,741	50

A quoi il convient d'ajouter :

1° Le montant des compensations portées sur 108,549 livrets spéciaux ouverts en exécution

de la loi du 21 novembre 1848, aux noms des déposants dont les livrets ont été consolidés en vertu du décret du 7 juillet précédent......	7,067,148	48
2° Les intérêts au 31 décembre 1848 sur ces compensations..............................	159,647	43
3° Les reliquats de la consolidation non remboursés et transportés des comptes courants aux livrets de compensation...........	269,306	76
4° Les intérêts sur ces reliquats...........	5,596	39
Solde dû à 168,506 déposants, le 31 décembre (y compris les livrets de compensation).	10,151,440	56

Ce solde de 10,151,440 fr. 56 c. était représenté au 31 décembre 1848 :

1° Par l'avoir en caisse et à la Banque......	54,343	16
2° Par les 2,325,125 fr. 55 c. solde de notre compte courant à la Caisse des dépôts et consignations, dont il faut déduire : 1° 17,500 pour le montant d'une créance hypothécaire sur la maison rue Coq-Héron, n° 11, et 2° 1,520 fr. 61 c. pour un reliquat du compte de rémunération des employés, reste....................	2,306,104	94
3° Par le solde de notre compte spécial de la compensation à la Caisse des dépôts et consignations..................................	7,513,853	13
4° Par la somme réclamée du Trésor public en exécution de l'article 3 de la loi du 21 novembre 1848 pour l'excédant des frais d'administration en 1848........................	193,086	10
5° Par la somme qui, d'après les comptes généraux arrêtés au 31 décembre 1847, est imputable sur les 34,000 fr. de rentes appartenant à l'établissement..........................	84,053	23
Somme égale à celle due aux déposants...	10,151,440	56

Il résulte de la situation arrêtée au 31 décembre que le fonds capital appartenant à l'établissement de la Caisse d'épargne se compose :

1° des 34,000 fr. de rentes 5 0/0 nous appartenant, évaluées à 74 fr. 75 c. (cours du 30 décembre 1848), dont le prix 508,300 fr., diminué des 84,053 fr. 23 c. représentant une partie du solde dû aux déposants, est réduit à.......	424,246	77
2° Des immeubles ayant coûté.............	967,007	83
Ensemble.............	1,391,254	60

Les exigences de la comptabilité qu'il s'agissait d'apurer et de reconstituer nous ont obligés d'interrompre les travaux

de la statistique; nous continuerons aussitôt que possible à classer avec le même soin et la même méthode qu'auparavant ces nombreuses preuves que nous avions à fournir chaque année aux personnes qui veulent bien se laisser convaincre par l'évidence des chiffres. Les dépouillements des deux années en retard auraient apporté, s'ils eussent été achevés, leur contingent de preuves nouvelles et irréfragables établissant ce que nous avons répété dans nos précédents rapports, que les ouvriers et artisans et les militaires entrent pour plus de moitié dans la masse de nos déposants, dont les domestiques ne forment qu'un cinquième. Nous avons la certitude que la révolution de Février n'a pas changé cette proportion, et nous voyons encore aujourd'hui, avec une grande satisfaction, la classe des ouvriers conserver le premier rang parmi toutes celles de nos déposants actuels.

Nous suivons, par un motif semblable, avec un égal intérêt, le mouvement de nos différentes succursales; celles qui desservent les quartiers populeux avaient sensiblement fléchi; nous sommes heureux de voir que nos succursales des faubourgs Saint-Antoine, Saint-Denis et Saint-Marcel se relèvent et se replacent en tête des autres [1].

IV. — *Versements mensuels en 1848.*

	SOMMES versées.	NOMBRE de déposants.	NOUVEAUX livrets.
Janvier......	4,116,911 fr.	31,686	3,781
Février......	2,124,016	17,070	2,023
Mars.........	392,522	4,108	406
Avril........	104,481	1,261	108
Mai..........	112,085	1,174	116
Juin.........	58,170	674	77
Juillet......	215,227	2,062	655
Août.........	121,531	1,326	227
Septembre...	170,253	1,660	366
Octobre......	270,857	2,793	753
Novembre....	159,488	1,638	442
Décembre...	231,203 50	2,673	1,498
Totaux....	8,071,794 50	68,125	10,452

[1] Le rapport fait au nom des censeurs n'offre rien d'intéressant à consigner ici.

V. — *Versements du 1er janvier au 5 août 1849.*

	SOMMES versées.	NOMBRE de déposants.	NOUVEAUX livrets.
Janvier......	533,996 fr.	3,975	1,404
Février......	597,851	4,298	1,561
Mars.........	878,558	5,782	1,713
Avril........	1,670,462	11,376	1,419
Mai..........	733,532	5,316	560
Juin.........	790,434	5,401	645
Juillet......	1,699,132	10,766	1,417
Août.........	375,747	2,708	343
Totaux....	7,279,712	49,622	9,062

Opérations en 1849.

La caisse d'épargne de Paris vient d'arrêter, au 31 décembre, le compte de ses recettes et de ses dépenses pour l'année 1849.

L'ensemble des opérations présente les résultats suivants :

Elle a reçu : 1° en 106,103 versements, dont 17,409 nouveaux, la somme de 15,445,396 fr.;

2° En 119 transferts-recettes provenant des caisses d'épargne départementales, 55,346 fr. 65 c.

Elle a capitalisé, pour compte des déposants, au 31 décembre, les intérêts fractionnés en 297,942 parties, et formant un total de 714,623 fr. 18 c.

Elle a remboursé : 1° en 17,877 retraits, dont 9,175 pour solde, la somme de 2,568,108 fr. 43 c.;

2° En 189 transferts-payements, envoyés aux caisses d'épargne départementales, 52,954 fr. 21 c.;

Et 3° en achats de 39,855 fr. de rentes, à la demande de 972 déposants, la somme de 693,655 fr. 90 c.

Elle redoit, le 31 décembre, à 172,682 déposants, la somme de 23,093,618 fr. 75 c., y compris 7,855,169 fr. 6 c., montant en capitaux et intérêts réglés au 31 décembre 1849, des sommes inscrites sur 108,549 livrets spéciaux de compensation, en exécution de la loi du 21 novembre 1848.

Ce qui ressort évidemment de l'état actuel de la caisse d'épargne de Paris, pour les personnes qui savent combien elle a toujours été un thermomètre certain de la situation

des classes laborieuses, c'est que cette situation s'améliore sensiblement de jour en jour.

Pour s'en convaincre, il suffira de comparer les versements des six derniers mois de 1849 avec ceux des six premiers mois de la même année. La totalité des versements du premier semestre 1849 n'avait été que de 5,204,833 fr., tandis que l'ensemble des versements du second semestre 1849 s'est élevé à 10,240,563 fr.

DE L'ADMINISTRATION DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE A PARIS.

L'administration de l'assistance publique à Paris se compose de deux parties distinctes, la direction des hôpitaux, des hospices, et la distribution des secours à domicile.

Cette administration a été organisée sur de nouvelles bases par la loi du 10 janvier 1849. Après les événements de février et le renvoi inqualifiable de l'ancien Conseil général d'administration, un commissariat extraordinaire composé de trois médecins, MM. Thiéry, Dumont et Voillemier, s'empara de ce service et le dirigea pendant près d'un an. L'examen des comptes de 1848 et la comparaison de ces comptes avec les exercices précédents fera connaître les résultats de cette gestion dont nous n'avons pas à nous occuper pour le moment.

Aujourd'hui l'assistance publique à Paris, aux termes de la loi précitée, est administrée par un directeur responsable dont la gestion est contrôlée et surveillée par un Conseil composé de dix-huit membres, non compris les préfets de la Seine et de police.

Les fonctions de membre du Conseil de surveillance ne sont pas rétribuées. Les titulaires, autres que les deux préfets, sont nommés par le président de la République.

Il doit être fait pour chaque nomination une liste de trois candidats.

Les listes sont établies par le Conseil d'Etat, la Cour de cassation, le Conseil municipal, la Faculté de médecine, la Chambre du commerce, la réunion des chirurgiens, les Conseils de prud'hommes pour les membres appartenant à

chacun de ces corps, et par le préfet pour les autres membres.

Le directeur peut assister aux séances du Conseil, mais avec voix consultative seulement.

Il a sous ses ordres tout le personnel de l'administration centrale, de l'inspection et celui des établissements.

Le personnel des bureaux de bienfaisance est dans les attributions du préfet de la Seine.

Les bureaux de l'administration centrale sont établis au Parvis-Notre-Dame. Cette administration, comme l'année dernière, réunit toujours sous sa direction :

16 hôpitaux, dont 7 sont affectés à des maladies spéciales;

11 hospices;

4 établissements de service général;

3 établissement divers, dont les institutions se rattachent à la mission charitable des secours à domicile, les services des enfants trouvés et des aliénés de la Seine.

La loi du 10 janvier 1849 a fait faire un pas dans la voie du progrès à l'administration, si arriérée, des hôpitaux et des hospices de Paris. La création d'un directeur réunissant tous les services dans sa main doit imprimer nécessairement une impulsion plus vive et plus uniforme à la gestion de ces établissements; mais voilà le seul éloge qu'on puisse accorder à cette loi. Elaborée par des hommes de théorie, elle est peu praticable dans son exécution, et nous sommes convaincus que dans un temps très-rapproché, on sera forcé d'y introduire de graves et nombreuses modifications. Une faute immense dans l'intérêt des pauvres et dans l'intérêt financier de la ville de Paris a été commise par les législateurs improvisés chargés de ce projet de loi : cette faute, c'est de n'avoir pas fait une administration spéciale et distincte de la distribution des secours à domicile. Cette administration a été créée en l'an VII, et dans l'état actuel des choses, ses résultats sont absolument nuls; cependant elle dispose d'environ *deux millions* chaque année, somme considérable qui devrait produire d'excellents effets, si l'organisation actuelle était changée. Cette assertion, nous l'avons émise il y a dix ans, nous la répétons aujourd'hui, convaincu, plus que jamais, de son opportunité. Loin de nous la pensée d'accuser de négligence les hommes honorables qui dirigent, en ce moment, l'administration des

secours à domicile de la ville de Paris. Le mal est dans l'organisation qui est vicieuse de tous points; c'est donc à l'organisation tout entière qu'il faut s'attaquer.

Il existe encore dans l'administration de l'assistance publique de Paris, un vice non moins préjudiciable aux intérêts du service. Nous voulons parler de la création mutilée de l'inspection des hôpitaux et des hospices. Quels que soient le zèle et le talent des hommes qui remplissent actuellement ou qui rempliront à l'avenir les fonctions d'inspecteur, ils ne produiront aucun bien, parce que leurs attributions ne sont ni assez étendues ni assez nettement définies, et qu'ils sont placés dans une position trop inférieure; désavantage immense dans les sévères fonctions qui leur sont confiées.

Nous allons maintenant analyser succinctement le compte-rendu de l'administration de l'assistance publique.

Le nombre des lits, dans les divers hôpitaux et hospices [1], a été comme suit, pendant les douze dernières années :

	Hôpitaux.	Hospices.	Enf.-tr. et orph.	Total.
1837.........	5,184	10,551	489	16,224
1838.........	5,397	10,444	719	16,560
1839.........	5,403	10,488	599	16,490
1840.........	5,425	10,488	502	16,415
1841.........	5,645	10,497	502	16,644
1842.........	5,680	10,499	502	16,681
1843.........	6,140	10,575	599	17,314
1844.........	6,212	10,640	599	17,451
1845.........	6,197	10,435	599	17,231
1846.........	6,197	10,395	599	17,191
1847.........	6,504	10,480	599	17,583
1848.........	6,524	10,579	599	17,702

[1] Les hôpitaux sont ceux dont les noms suivent :

Hôtel-Dieu, Sainte-Marguerite, Pitié, Charité, Saint-Antoine, Necker, Cochin, Beaujon, Bon-Secours, Saint-Louis, Midi, Lourcine, Enfants-Malades, Accouchements, Cliniques, Maison de santé.

Les hospices sont ceux dont les noms suivent :

Vieillesse-hommes, Aliénés et indigents, Vieillesse-femmes, Aliénées et indigentes, Incurables-hommes, Incurables-femmes, Ménages, La Rochefoucauld, Sainte-Périne, Boulard, Brezin, Devillas, Enfants trouvés et orphelins.

Voir dans l'*Annuaire* pour 1848, page 228, des notices sur ces divers établissements.

Le nombre des indigents admis dans les divers hôpitaux de Paris a été en 1848 de 79,361, savoir :

En médecine	57,191
En chirurgie	22,170
Total égal	79,361

Ce chiffre se subdivise ainsi par

Établissements.	Médecine.	Chirurgie.
Hôtel-Dieu	8,156	3,514
Sainte-Marguerite	2,789	32
Pitié	6,711	1,738
Charité	4,454	2,452
Saint-Antoine	3,901	1,231
Necker	2,856	953
Cochin	1,464	536
Beaujon	3.677	1,922
Bon-secours	3,883	992
Saint-Louis	5,681	2,506
Midi	»	3,068
Lourcine	534	1,407
Enfants malades	2,925	526
Accouchement	7.502	»
Clinique	2,078	679
Maison de santé	580	614
	57,191	22,170
	79,361	

En 1847 le nombre des indigents traités dans les hôpitaux avait été de 83,535, savoir :

En médecine	62,045
En chirurgie	21,490
	83,535

Le nombre des blessés a été de 680 plus considérable en 1848 qu'en 1847 ; cela se conçoit facilement, les déplorables journées de février et de juin justifient cette triste augmentation ; mais, en médecine, le nombre des malades a été moindre de 4,854 ! Ce fait singulier tient peut-être à une loi secrète par laquelle les hommes, dans les cas de grand désordre politique. semblent arrachés, en quelque sorte, à eux-mêmes et surexcités moralement de telle manière que les causes habituelles de maladie ont moins de prise sur eux. Mais ce n'est pas ici le lieu de se livrer à de telles recherches.

La mortalité a été :

En médecine.........	1 sur 9,19.
En chirurgie.........	1 sur 20,67.

Sur les deux services réunis de 1 sur 10,64.

La durée moyenne du séjour dans les hôpitaux a été :

En médecine de 23 jours.
En chirurgie de 31 *id.*

Pour les deux services réunis la durée du séjour a été de 27 jours 95 centièmes.

Le nombre de lits destinés à recevoir les indigents dans les hôpitaux de Paris est de 6,524, non compris les lits consacrés au service des aliénés. Ce chiffre n'est pas assez considérable. Il faudrait le porter à dix mille, ou mieux faire encore, organiser enfin un bon service médical à domicile. On obtiendrait ainsi de notables économies en améliorant de beaucoup le sort des classes souffrantes.

Le mouvement de la population dans les hospices et les maisons de retraite est à peu près le même chaque année. Le nombre des indigents soignés dans le cours de l'année 1848 a été de 9,918, savoir :

Aliénés......	Hommes......	796
	Femmes......	1,471
Vieillesse....	Hommes......	1,843
	Femmes.......	3,365
Incurables...	Hommes......	435
	Femmes......	565
Ménages......................		750
La Rochefoucauld.............		229
Sainte-Périne................		170
Boulard......................		12
Brezin.......................		251
Devillas.....................		31
	Total.........	9,918

La mortalité a été en moyenne dans ces divers établissements de 1 sur 6,51.

En résumé le nombre des malades traités dans les hôpitaux et celui des vieillards et des aliénés soignés dans les hospices a été de 83,279, représentant 5,821,642 journées, dont le prix moyen de revient a été :

Pour les hôpitaux de 1 fr. 92 c. 58.

Pour les hospices de 1 fr. 14 c. 43.

Service des enfants trouvés.

2,255 garçons.
2,060 filles.

Total 4,315 enfants ont été abandonnés à leur naissance par leurs parents. Sur ce nombre

458 garçons,
346 filles,

Total 804 sont morts avant d'avoir pu être placés en nourrice.

282 orphelins, 161 garçons et 121 filles ont été également admis à l'hospice dans le cours de l'année 1848. Ce qui porte à 4,597 le nombre total des enfants délaissés et mis à la charge de la charité publique.

Secours à domicile.

Le nombre des indigents secourus par les bureaux de bienfaisance a été en 1848 de 95,709, composant 38,841 ménages, savoir :

1er	arrondissement	5,128	7e	arrondissemenl	8,029
2e	—	4,219	8e	—	16,611
3e	—	2,556	9e	—	7,431
4e	—	3,235	10e	—	6,758
5e	—	8,483	11e	—	5,051
6e	—	11,325	12e	—	15,983
			Total général............		95,709

En 1847 le nombre des indigents secourus à domicile n'avait été que de 75,901.

Les sommes distribuées en secours pendant l'année 1848 se sont élevées à 1,920,795 fr. 58 c., ce qui constitue toujours un secours de 18 à 20 francs par an, c'est-à-dire cinq centimes environ par jour ! Un pareil secours est tout à fait illusoire. Nous ne cesserons de le répéter : il faut réorganiser cette partie de l'administration charitable, si l'on veut enfin venir réellement en aide aux classes souffrantes.

Pour terminer ce résumé, nous dirons que les recettes de toute nature de l'administration de l'assistance publique à Paris, se sont élevées, pour l'exercice 1848, à la somme de .... 17,822,437 fr. 61 c.
et les dépenses à................. 16,838,738 fr. 21 c.

Ce qui donne un excédant de..... 983,699 fr. 37 c.

Telles sont les principales opérations et les principaux

faits qui se sont accomplis pendant le cours de l'année 1848, dans la plus vaste et la plus importante des administrations charitables de l'Europe. Quant à examiner si les immenses revenus dont elle dispose ont été employés de la manière la plus intelligente et la mieux appropriée au bien-être des pauvres, ses pupilles actuels, ce sera, pour nous, le sujet d'un second article. AD. DE WATTEVILLE.

MONT-DE-PIÉTÉ DE PARIS.

COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE 1848.

Toutes les opérations concernant les prêts sur nantissements sont accomplies, ou directement au chef-lieu, à la succursale et dans les bureaux auxiliaires, ou par l'entremise des commissionnaires.

L'entrée en magasin s'opère par engagements effectifs et par renouvellements.

Le tableau suivant résume, pour 1848, ces deux sortes d'opérations.

	PUBLIC.		COMMISSIONN.		TOTAL.	
	Articles.	Sommes.	Articles.	Sommes.	Articles.	Sommes.
Engagements. .	209,455	4,193,268	677,142	8,237,902	886,597	12,431,170
Renouvellem.. .	143,263	3,736,169	183,256	3,564,533	326,519	7,300,702
Totaux.. . .	352,718	7,929,437	860,398	11,802,435	1,213,116	19,731,872

Les engagements effectifs, comparés avec ceux de l'exercice précédent, présentent une diminution, en articles, de 377,845, en sommes, de 8,268,158 francs.

L'arrêt dans les transactions commerciales, la pénurie de numéraire qui a obligé l'administration à limiter à 100 fr. le maximum de ses prêts, telles sont les causes de cette diminution, qui dépasse de beaucoup la limite des variations habituelles.

Par suite des efforts constants faits par les emprunteurs pour la conservation du gage, les renouvellements, loin de suivre la marche décroissante, ont augmenté, en articles, de 12,613; il est vrai qu'ils ont baissé en sommes, mais cette baisse est insignifiante, puisqu'elle se réduit à 108,780 francs seulement.

Etablie sur l'ensemble des engagements et des renouvellements, la comparaison avec 1847 donne comme résultats

une diminution, en articles, de 365,232, en sommes, de 8,376,938 francs.

La moyenne des engagements, en 1848, a été de 14 fr. 02 c.;

Celle des renouvellements, de 22 fr. 95 c.;

Prise sur l'ensemble des engagements et des renouvellements, de 16 fr. 26 c.

Comparées avec les moyennes de 1847, les différences s'établissent de la manière suivante :

	MOYENNES en 1847.	DIFFÉRENCES en moins p. 1848.
Engagements	16 37	2 35
Renouvellements	23 60	» 65
Sur l'ensemble des opérations	17 80	1 54

La *sortie* des magasins s'opère de trois manières différentes : par dégagements effectifs, par renouvellements et par ventes.

Le tableau suivant résume, pour 1848, ces trois modes de sortie.

	PUBLIC.		COMMISSIONN.		TOTAL.	
	Articles.	Sommes.	Articles.	Sommes.	Articles.	Sommes.
Par dégagem.	540,595	8,239,814	328,899	4,362,345	869,494	12,602,159
Par renouvellem.	143,263	3,736,169	183,256	3,564,533	326,519	7,300,702
Ensemble.	683,858	11,975,983	512,155	7,926,878	1,196,013	19,902,861
Par ventes.					73,150	1,363,867
Total général.					1,269,163	21,266,728

Etablie sur l'ensemble de la sortie, la comparaison avec 1847 fait ressortir une différence en moins de 274,177 articles pour une somme de 5,679,872 fr.

Relativement aux trois natures d'opérations, la différence ci-dessus s'établit ainsi :

	DIMINUTION.		AUGMENTATION.	
	articles.	sommes.	articles.	sommes.
Retraits effectifs	245,631	5,016,693	»	»
Renouvellements	»	108,780	12,613	»
Ventes	41,059	554,399	»	»
	286,790			
Déduisant	12,613			
Reste égal	274,177	5,679,872		

La moyenne des dégagements effectifs a été de 14 fr. 50 c. : elle était, en 1847, de 15 fr. 79 c.; diminution, 1 fr. 29 c.

La caisse d'à-comptes a reçu, en 1848, 8,839 dépôts, et les versements se sont élevés à la somme de 145,265 fr.; c'est, comparativement à 1847, une augmentation, en nombre, de 502 dépôts, et une diminution, en sommes, de 16,536 fr.

Les opérations qui viennent d'être analysées sont présentées en détail par établissement et par bureau de commissionnaire, dans un tableau général annexé au présent rapport.

La proportion entre elles s'établit dans les termes suivants :

Engagements directs par public	23 0/0	Par commissionnaires	77 0/0
Renouvellements directs par public	44 0/0	Par commissionnaires	56 0/0
Dégagements directs par public	62 0/0	Par commissionnaires	38 0/0

Comparativement à 1847, ces proportions donnent, pour les engagements directs, 4 0/0 de plus, pour les dégagements, 9 0/0 de plus, et restent les mêmes pour les renouvellements.

Droits perçus.—Il semble, au premier abord, que la diminution signalée sur presque toutes les opérations a dû amener une réduction proportionnelle sur les *droits perçus* par le mont-de-piété.

Il n'en est rien cependant, puisque la réduction n'a été que de 121,463 fr. 15 c., pour une différence en moins sur les opérations de 5,679,872 fr. Cette circonstance s'explique par le retard apporté dans les ventes, qui, permettant d'effectuer des renouvellements à dix-sept et dix-huit mois au lieu de treize et quatorze, a nécessairement donné à l'administration des droits plus élevés. Voici comment s'est établie la perception des droits :

Engagements	659,285 fr.	75 c.
Renouvellements	755,621	»
Ventes	142,517	90
Ensemble	1,557,424	65

Cette perception, en 1847, avait été de 1,678,887 fr. 89 c.

Profits et pertes.—La balance de ce compte donne, comme bénéfice à verser dans la Caisse de l'administration de l'assistance publique, une somme de...........................	141,485 fr.	31 c.
Si à cette somme on ajoute les bonis prescrits provenant de l'exercice 1844...........	120,024	03
on reconnaîtra que l'administration de l'assistance publique aura réalisé, comme produit du mont-de-piété, pour compte de l'exercice 1848, une somme de...........................	261,509	34

Ce serait, comparativement au règlement des produits de l'exercice précédent s'élevant à 390,232 fr. 58 c., une diminution de 128,723 fr. 24 c., si les conditions de comparaison étaient identiquement les mêmes.

Mais il convient de faire remarquer que, dans les résultats obtenus en 1847, les bonis prescrits, portant sur deux exercices (1842 et 1843), figuraient pour un chiffre exceptionnel de 207,945 fr.

Il faut donc, pour établir un rapprochement exact, retrancher de la somme totale........	390,232 fr.	58 c.
moitié de celle de 207,945 fr. provenant des bonis prescrits, soit........................	103,972	50
Alors, si avec le reste....................	286,260	08
on compare les produits de 1848, soit........	261,509	34
on reconnaîtra que la différence en moins n'est rationnellement que de..............	24,750	74

Certes, eu égard à la gravité des événements, à la nécessité surtout où l'administration s'est trouvée, en maintenant le taux de l'intérêt de ses emprunts à 4 1/2 0/0, de limiter l'importance de ses prêts, on pourrait s'étonner d'un pareil résultat, s'il ne s'expliquait, d'ailleurs, par une réduction de dépense obtenue sur les frais de régie.

Cette réduction a été obtenue au moyen de réformes sévères; une nouvelle organisation du personnel a été faite, et non-seulement le nombre des agents de l'administration a pu être porté de 306 à 281, mais encore des emplois supérieurs ont été supprimés. On s'explique alors comment, en présence de la diminution de 121,463 fr. 15 c., que j'ai constatée plus haut dans la perception des droits, on est

arrivé cependant à ne présenter, dans les produits, qu'une différence en moins de 24,750 fr. 74 c.

Au surplus, il ne sera pas sans intérêt de faire observer que, malgré les embarras résultant de la crise financière et politique, le mont-de-piété a réalisé, en 1848, pour le compte des hospices, une somme de beaucoup supérieure aux produits donnés par chacune des années 1831, 1832 et 1833, c'est-à-dire alors que le crédit public avait beaucoup moins souffert que durant les quinze derniers mois qui viennent de s'écouler.

Rapport au Conseil par M. A. BLAIZE, *directeur.*

ENQUÊTE SUR L'INDUSTRIE

et la population laborieuse de Paris.

A l'époque où l'Assemblée nationale se réunit pour la première fois, la situation économique des travailleurs était l'objet des préoccupations universelles et absorbait l'attention de tous les hommes d'État. La réalité de certaines misères, rendues plus vives encore par la crise qu'apportait aux affaires la terrible secousse politique de Février, faisait éclore, d'une foule d'esprits, un grand nombre de propositions dont le but était d'éteindre le paupérisme, et de trouver moyen de substituer un système de réglementation nouveau, à un ordre de choses où déjà la réglementation jouait un rôle beaucoup trop considérable.

La Commission du Luxembourg n'avait pas été heureuse dans ses essais d'intervention. Elle avait fait fixer à dix heures la journée de travail ; mais à Paris, une grande partie des hommes et la presque totalité des femmes étaient payés à leurs pièces, et devaient peu s'apercevoir de cette mesure. Elle avait supprimé le marchandage, mais ces mêmes ouvriers payés à leurs pièces étaient marchandeurs pour la plupart, cédant à des camarades une portion de leur tâche, pour recevoir plus tard, à leur tour, une cession semblable de ces mêmes camarades pourvus de travail. Sur 51,277 hommes et femmes occupés dans le sixième arrondissement de Paris, 21,295 seulement étaient payés à la journée.

Reconnue impuissante, elle dut céder la place à la Com-

mission, puis au Comité spécial des travailleurs de l'Assemblée nationale.

Cependant, malgré la violence d'un parti qui offrait aux ouvriers des perspectives séduisantes, mais irréalisables, les dispositions impartiales d'une majorité animée de sympathies généreuses portaient l'Assemblée constituante à étudier la question avec soin, à sonder les profondeurs du mal, à en déterminer les origines.

Cette étude embrassait deux points de vue, les faits et les causes. Ni l'un ni l'autre ne furent négligés ; l'Assemblée constituante décréta, le 25 mai 1848, qu'il serait ouvert une enquête sur les faits industriels, et sur les origines et les effets de certaines souffrances.

Ce travail immense de statistique et d'enquête devait être terminé en un mois : il ne l'a pas été; il ne pouvait pas l'être, ou du moins, dans un espace de temps si court, il ne pouvait rien offrir d'exact et de concluant. D'après un rapport récemment présenté, un grand nombre de documents sont parvenus au secrétariat de l'Assemblée, et les membres du Comité du travail s'occupent activement de les classer, afin d'en préciser les conséquences générales.

Le Comité du travail de l'Assemblée nationale s'était réservé de procéder lui-même à l'enquête du département de la Seine. La tâche était complexe et difficile. Paris est la première ville manufacturière de France; les exportations de ses produits sont considérables ; en outre, par suite de l'agglomération d'un si grand nombre d'habitants, il a vu prendre des proportions gigantesques et une très-grande importance à des industries dont la consommation est toute locale. Ces raisons donnent à la capitale un caractère industriel distinct et très-curieux. Il est très-difficile d'en faire une statistique exacte, parce qu'elle porte sur un nombre d'industriels d'autant plus grand, que chacun d'eux fait peu d'affaires et n'emploie qu'un petit nombre d'ouvriers. On rencontre rarement d'ateliers de plus de quinze ouvriers; la grande majorité n'en contient que cinq ou six.

En outre, la division du travail est poussée extrêmement loin, et étend chaque jour ses applications. Dans l'industrie des fleurs artificielles, par exemple, il n'y a pas longtemps que la fabrication de ce qu'on appelle les apprêts, c'est-à-dire

des boutons, des pistils, des étamines, des graines, est séparée de celle des fleurs elles-mêmes. Il y a peu de produits similaires qui, dans leur confection, ne présentent des différences sensibles, et il faut réunir en un même groupe un grand nombre de spécialités diverses, pour arriver à ne compter dans Paris que trois cent cinquante industries différentes.

Aussi le Comité du travail, après quelques essais infructueux, dut renoncer à faire une enquête, qui, portant sur des industries si nombreuses et des questions si complexes, ne pouvait arriver à aucun résultat par la méthode anglaise, qui consiste à appeler certains fabricants devant le jury d'enquête.

Les faits étaient pourtant curieux et utiles à connaître. La Chambre de commerce de Paris en entreprit l'étude.

Elle résolut d'interroger tous les fabricants travaillant pour leur compte avec ou sans ouvriers, et tous les fabricants à façon employant des ouvriers; et pour circonscrire le travail et le rendre plus précis, elle restreignit le cadre adopté par l'Assemblée nationale, ne chercha à constater que des faits, laissant de côté les appréciations morales, qui pouvaient être recueillies plus facilement d'une manière indirecte.

Elle demanda le nombre des industriels, la nature de leur fabrication, le chiffre de leurs affaires, le nombre de leurs ouvriers, hommes, femmes, enfants, de leurs apprentis, avec indication des conditions et de la durée de l'apprentissage, les salaires, la morte saison, le tout rapporté à 1847, avec la diminution du nombre d'ouvriers occupés, par suite de la crise qui a suivi la Révolution.

Des bulletins préparés d'avance, et portant ces diverses questions, durent être présentés à tous les industriels.

Cette partie du travail est achevée depuis un certain temps; il reste à examiner le degré de confiance qu'on peut accorder à ces documents.

On demande d'abord si tout le monde a été recensé. Evidemment il y a quelques omissions, mais en petit nombre et de peu d'importance; elles sont réparties en outre sur toutes les industries; de sorte que, si elles existent, elles n'altèrent en rien l'importance relative de chacune d'elles.

En effet, voici le mode employé pour éviter les lacunes : la surface de Paris a été divisée sur le papier en trois cent soixante-deux parties, chacune d'elles représentant la circonscription d'une compagnie de la garde nationale. Chacun de ces territoires a été l'objet d'une enquête spéciale : un employé était chargé d'en visiter, l'une après l'autre, toutes les maisons, de s'informer des individus fabricant, et de leur présenter à remplir un *bulletin* préparé.

Après cette première tournée, une liste était dressée de tous les bulletins recueillis et portant chacun un nom et une adresse ; cette liste était remise à un second employé qui parcourait de nouveau tout le territoire, refaisant le recensement et, présentant des bulletins à toutes les personnes recensables dont le nom n'était pas déjà porté sur sa liste.

D'autres employés enfin étaient chargés de surveiller les seconds, et, prenant au hasard une ou deux maisons d'une rue, constataient le degré d'exactitude du travail.

La surveillance était des plus actives, la sévérité des plus strictes. Chaque matin, tous les employés, dont le nombre a été un instant de plus de cinquante, indiquaient la rue et les numéros des maisons qu'ils avaient visitées la veille, et apportaient les bulletins qu'ils y avaient recueillis.

Dans le sixième arrondissement, que nous pouvons citer comme exemple, parce qu'il s'étend du centre jusqu'à l'une des extrémités de Paris, et qu'il renferme une grande variété de professions, le nombre des industriels recensés s'est élevé à 10,296. Ce chiffre de 10,296 se décompose en

1,257 ateliers contenant plus de 10 ouvriers.
3,887 ateliers de 1 à 10 ouvriers.
5,152 chambres de petits patrons travaillant seuls ou en famille.
10,296

Si donc l'on considère que le recensement a été fait avec assez de minutie pour ne pas négliger 5,152 chambres de petits patrons, on admettra qu'il serait bien extraordinaire qu'on eût oublié de pénétrer dans un grand nombre d'ateliers plus importants, et qui, par la place matérielle qu'ils occupent, sont beaucoup plus faciles à trouver.

La seconde question qu'on peut se faire est celle-ci :

Tout le monde a-t-il répondu? Chacun a-t-il répondu sincèrement?

Nous pouvons dire que les refus de réponse ont été très-rares, et suppléés par la notoriété publique.

La sincérité des réponses a varié suivant les questions.

Le chiffre des affaires a été généralement atténué, dans la crainte que les renseignements donnés ne puissent plus tard servir de base à la répartition d'un impôt sur les revenus ou les bénéfices. Néanmoins un grand nombre d'industriels, mus par un sentiment de vanité, ont déclaré un chiffre supérieur au véritable. Il est cependant probable que la compensation n'est pas parfaite, et que le chiffre obtenu sera au-dessous de la vérité.

Le nombre des ouvriers a été donné assez exactement; un contrôle tout naturel était la visite de l'employé qui recevait les réponses, et qui, le plus souvent, introduit dans l'atelier même, ne pouvait pas être fortement trompé sur le nombre des ouvriers y travaillant habituellement. La question des conditions de l'apprentissage a été très-exactement résolue : aucun intérêt ne dictait la réponse. Les salaires ont pu être légèrement augmentés et l'effet de la crise diminué, tout le monde ayant la prétention de payer bien, et d'avoir gardé le plus d'ouvriers possible.

Tous les bulletins ont été minutieusement examinés, et des déclarations reconnues sincères servant de base, il devint facile de reconnaître quel degré d'exactitude offrait l'ensemble d'un bulletin, et si le nombre des ouvriers, eu égard au salaire et à la morte saison indiqués, concordait avec le chiffre d'affaires déclaré.

Pour suivre l'exemple déjà donné du 6e arrondissement, le chiffre d'affaires déclaré s'est élevé à 210,000,000 de fr., et le total de la population ouvrière à 55,743 individus, dont

31,244 hommes.
20,033 femmes.
4,466 enfants.
55,743

La grandeur de ces nombres fait présumer qu'ils ne sont guère au-dessous de la vérité, et le rapport de 55,000 ouvriers à 210 millions d'affaires offre une moyenne de

2,000 fr. par ouvrier, moyenne assez exacte, et qui s'est généralement reproduite. Les hommes payés à la journée ou aux pièces sont, d'après ces mêmes déclarations, au nombre de 30,155; les 1,089 restants sont payés soit à la journée et en sus nourris, soit au mois, soit à l'année. Ces 30,155 hommes reçoivent par jour entre eux tous 109,719 fr. La moyenne donnerait donc 3,63 par homme, variant entre 0,75 et 12 fr. Dix seulement seraient payés au-dessous de 1,25 et 975 au-dessus de 5 fr. Pour les femmes, les 18,539 payées à la journée ou aux pièces reçoivent par jour entre elles toutes 28,857 fr., ce qui donnerait une moyenne de 1 fr. 57 c. par femme, variant entre 35 c. et 7 fr. 50 c. 381 seraient payées au-dessous de 0,60 c., et 65 au-dessus de 3 fr. Ces chiffres n'ont nulle apparence d'inexactitude.

Nous sommes donc convaincus que les résultats de l'enquête, surtout pris dans leur ensemble, sont suffisamment exacts pour devenir la base de toutes les discussions qu'on ouvrira sur ces sortes de matières.

Après avoir fait visiter plus de 29,000 maisons, fait recueillir plus de 89,000 bulletins, et fait adresser plus de 2 millions de questions, il restait encore à la Chambre de commerce une tâche fort difficile, celle de tirer parti de ces montagnes de papier.

Il a fallu un soin extrême et un ordre parfait pour que rien ne fût égaré et que tout fût classé avec méthode.

Tous les bulletins reçurent trois numéros différents empruntés à la compagnie, au bataillon, à la légion de la garde nationale sur le territoire desquels ils avaient été pris. Une série de tableaux, consacrés chacun à une seule industrie, fut ouverte pour les trente-six bataillons ou quartiers, et les bulletins furent dépouillés, c'est-à-dire transcrits sur une ligne horizontale, les uns au-dessous des autres. Le nombre de ces tableaux s'éleva à plus de 4,000.

On put faire ainsi le total, par industrie et par quartier, de chaque colonne correspondant à une question.

Les quartiers furent assemblés en arrondissements, et résumés en un tableau d'ensemble.

D'autres tableaux furent consacrés à réunir les spécialités en groupes; une nomenclature générale fut arrêtée et les industries réparties en treize groupes, qui sont:

1° Industries des bâtiments;
2° Industries de l'ameublement;
3° Industries du vêtement;
4° Industries de l'alimentation;
5° Métaux et arts mécaniques;
6° Industries chimiques et céramiques;
7° Articles de Paris;
8° Peaux et cuirs;
9° Carrosserie, sellerie;
10° Impression, gravure et papeterie;
11° Boissellerie, vannerie;
12° Industries textiles;
13° Etablissements non classés.

A côté de ces tableaux, des notes indiqueront et résumeront les notions recueillies sur les conditions de l'apprentissage, sur les salaires, et tous les autres renseignements fournis par les fabricants. Pour éclairer l'importante question de la condition de l'existence des ouvriers, des tableaux spéciaux feront connaître le nombre des logements garnis dans Paris, le nombre des ouvriers qui y logent, leurs professions, leurs habitudes.

Un aperçu général résumera les impressions qu'a laissées l'enquête, montrera les points de vue sous lesquels elle peut être étudiée, complétera cette œuvre, dont nous avons essayé de faire connaître l'esprit et les procédés, avant qu'elle fût mise au jour, pour qu'on puisse la juger avec connaissance de cause, et en apprécier les difficultés.

L'entreprise était si vaste, qu'il était, à son début, peu de personnes espérant de la voir aboutir. Aujourd'hui elle touche à sa fin, elle va voir le jour, et restera certainement comme un monument utile et nouveau, qui méritera à la Chambre de commerce de Paris la reconnaissance de tous les hommes d'étude[1].

LÉON SAY.

[1] Nous donnerons dans le prochain *Annuaire*, un tableau complet des résultats généraux constatés par l'enquête dont cet article fait apprécier l'importance et la bonne exécution.

Montant du droit des pauvres

SUR LES RECETTES DES THÉATRES DE PARIS, DE 1807 A 1848,

Il résulte d'un tableau publié dans l'enquête faite par le Conseil d'Etat sur les théâtres de Paris, que le droit des indigents, prélevé sur les recettes des théâtres et autres lieux d'amusements publics à Paris, a été en nombres ronds :

1807...... de	396,000 fr.	1835....... de	712,000 fr.
1810.........	522,000	1840..........	823,000
1815.........	499,000	1845..........	1,042,000
1820.........	518,000	1847..........	1,044,000
1825.........	683,000	1848..........	365,000
1830.........	619,000		

Ces sommes ont été prélevées, dans les théâtres, sur les représentations ordinaires, sur les représentations extraordinaires, les bals et les concerts, et dans tous les établissements qui donnent des bals, des concerts, des fêtes, qui montrent des curiosités, des panoramas, etc.

Le droit est du onzième pour les représentations théâtrales et du huitième pour les bals et concerts. D'après ces données on peut calculer les recettes des théâtres, des bals et des concerts qui ne sont pas connues, et qui indiquent en partie le budget que les Parisiens consacrent à leurs plaisirs.

Les recettes brutes des divers établissements soumis aux droits ont été, en 1848, de 6,748,000 fr. Calculé sur les taux ordinaires, le droit aurait produit 629,000 fr., mais il a été modéré et perçu à différents taux.

En 1847, le total des droits était formé de :

845,500 fr.	provenant des representat.	ordinaires des théâtr.
32,000	—	extraordinaires —
26,000	—	bals —
»	—	concerts —
89,000	—	bals divers.
29,400	—	concerts divers.
21,800	—	jard., panoram., etc.
1,044,000 fr.		

Les concerts des théâtres, qui n'ont rien produit en 1847 et d'autres années, avaient donné plus de 7 millions en 1842 et

1845. On remarque qu'ils ont donné un produit régulier de 1810 à 1830.

Les bals publics autres que ceux des théâtres, qui n'avaient donné que 4 à 8 millions dans les dernières années de la Restauration, ont produit 32 millions en 1830. Passé cette année, la crise a fait descendre la recette au taux de la Restauration, en 1831, 32, 33, 34. Mais cette recette s'est relevée, en 1835, à 19 millions, pour progresser jusqu'en 1846, époque où elle était de 89 mille francs.

TROISIÈME PARTIE.

Pays étrangers.

—

Angleterre.

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS PENDANT L'ANNÉE 1848.

Mariages. — D'après le dixième rapport annuel, voici quel a été le nombre des mariages en Angleterre en 1848 :

Selon les rites de l'Eglise établie..................	120,876
Autrement	14,969
Total.......	135,845

Les mariages se répartissent ainsi par trimestres :

Trimestre finissant avec mars.....................	27,480
— juin	35,197
— septembre................	32,499
— décembre.......... ...	40,729
Total......	135,845

Parmi ceux qui se sont mariés, 42,429 hommes, et 61,877 femmes ont signé le registre des mariages par une marque, c'est-à-dire qu'environ un tiers des hommes et une moitié des femmes ne savaient pas écrire.

Naissances. — Le nombre des naissances en Angleterre a été :

	Garçons.	Filles.	Total.
Trim. finissant avec mars......	74,845	71,608	146,453
— juin.......	70,824	68,248	139,072
— septembre.	65,103	62,070	127,173
— décembre..	64,886	62,381	127,267
Totaux...	275,658	264,307	539,965

Le nombre des naissances illégitimes en Angleterre a été, en 1848 :

	Garçons.	Filles.	Total.
Trimestre finissant avec mars........	5,278	5,006	10,284
— juin	4,539	4,578	9,117
— septembre....	4,305	4,047	8,352
— décembre.....	4,291	4,081	8,372
Totaux.....	18,413	17,712	36,125

Ainsi, c'est à peu près un enfant illégitime sur 16 naissances.

Décès. — Le nombre des décès, en Angleterre, a été, en 1848 :

	Hommes.	Femmes.	Total.
Trim. finissant avec mars......	60,680	58,992	119,672
— juin.......	54,772	51,946	106,718
— septembre.	47,369	46,066	93,435
— décembre..	51,554	51,925	103,479
Totaux..	214,375	208,929	423,304

De ces chiffres il résulte que les naissances, en 1848, ont excédé les décès de 152,777, ce qui détermine l'accroissement de la population pendant cette période ; que le plus grand nombre de mariages a lieu pendant le dernier trimestre de l'année, et le plus petit pendant le premier trimestre. Le plus grand nombre de naissances arrive dans le premier quartier, et le moindre dans le troisième, et il est curieux d'observer avec quelle exactitude le nombre des naissances illégitimes suit la proportion des naissances légitimes. Le plus grand nombre de décès a lieu pendant le premier trimestre, et le moindre dans le troisième trimestre de l'année.

La mortalité moyenne de l'Angleterre est, de nos jours, d'après l'*Union médicale*, de 350,000 âmes ; celle de Londres de 47,000 âmes par année. La population de l'Angleterre et du pays de Galles étant d'environ 16 millions, et celle de Londres 1,900,000 [1], on a pour mortalité moyenne, dans la métropole, un décès sur 40 habitants; et, dans le reste de ce pays, un décès sur 45 habitants. Il y a donc eu abaissement dans le chiffre de la mortalité, car, en 1700,

[1] La population de Londres est évaluée aujourd'hui à 2 millions 300,000 habitants.

il mourait 1 habitant sur 25. Vers le milieu du dix-huitième siècle, la mortalité annuelle était encore de 1 sur 20. Depuis cette époque, le chiffre des décès, en Angleterre, a été continuellement en diminuant; en 1801, un décès sur 35 habitants; en 1811, un sur 38; en 1848, un sur 45; de sorte que, en quatre-vingts ans, les chances de vie ont presque doublé à Londres. A Paris, dans le milieu du dernier siècle, la mortalité était de 1 sur 25; elle est maintenant de 1 sur 32. A Rome, il meurt annuellement un habitant sur 25; à Amsterdam, 1 sur 24; à Vienne, 1 sur 22.

BUDGET DE L'ANGLETERRE.

Revenu net et dépenses du Royaume-uni pour l'exercice finissant le 5 janvier 1849.

RECETTES ORDINAIRES.

	Liv. sterling [1].
Douanes	20,999,132
Accise (Impôts indirects)	14,154,054
Timbre	6,643,772
Impôts directs (land and assessed)	4,314,704
Taxe sur la propriété et le revenu	5,347,364
Postes	815,000
Terres de la couronne	81,000
Droits sur les charges et les pensions	4,559
Menus droits sur les successions	9,202
Droits accessoires sur les honoraires des officiers ministériels (regulated offices)	53,548
Autres recettes.	
Produit de la vente d'anciennes munitions	308,415
Remboursement des sommes reçues au commissariat à Hong-Kong, en dehors de l'indemnité payée par le gouvernement chinois	539,305
Reçu de la Compagnie des Indes	60,000
Divers	58,656
Total du revenu	53,388,717
Excédant de la dépense sur le revenu	796,419
	54,185,136

DÉPENSES.

Intérêt de la dette permanente	23,978,113
Annuités à terme	3,795,076

[1] Les fractions de livres sterling ont été supprimées.

Intérêts des bons de l'Echiquier, dette flottante..	790,327
Liste civile	395,245
Annuités et pensions civiles, navales, militaires et judiciaires....	509,762
Traitement et rétribution des employés..........	271,381
Traitements et pensions diplomatiques..........	166,492
Justice..........	1,098,403
Diverses dépenses à la charge des fonds consolidés.	342,549
Armée..........	6,647,284
Marine..........	7,922,286
Artillerie..........	3,076,124
	1,100,000
Divers services, annuellement votés par le Parlement, et comprenant 276, 377 liv. st. pour des secours à l'Irlande..........	4,092,090
Total des dépenses..........	54,185,136

Le montant de l'impôt des fenêtres, arrêté pour l'année finissant au 5 avril 1848, était de 1,880,325 liv. sterl.; la somme reçue a été de 1,811,742 liv. sterl. Le nombre des maisons imposées est de 485,143.

Le montant de l'impôt sur les briques, dans l'année 1848, a été de 448,310 liv. sterl.

L'impôt sur les chiens a rapporté pendant les années suivantes, finissant au 5 janvier, les sommes de :

1845......	137,948 l. st.	1848......	137,374 l. st.
1846......	136,037	1849......	134,827
1847......	135,590		

L'impôt sur le houblon pendant l'année 1849 a été :

Ancien droit..........	79,791 l. st.
Nouveau droit..........	38,976
Impôt additionnel de 5 0/0 par act. 3, Victoria, chap. 17..........	6,936
	145,703

Revenu net et dépenses de l'Irlande pendant les années (finissant au 5 janvier) 1847, 1848 *et* 1849.

REVENU.	1847.	1848.	1849.
Douanes..........	2,258,043	2,009,133	2,069,779
Accise..........	1,467,060	1,152,932	1,321,915
Timbre..........	573,767	567,996	542,924
Poste..........	29,000	59,000	39,000
Divers, y compris des remboursements d'avances..	364,592	536,783	311,863
Total........	4,692,462	4,325,844	4,275,375
DÉPENSES....	4,781,815	4,193,542	4,294,457

Produit net de l'impôt sur la propriété et sur le revenu pendant l'exercice finissant au 5 avril 1848.

	Angleterre et pays de Galles.	Écosse.	Irlande.	Totaux.
Terres et héritages, 7 d. par l. st.	2,283,392	274,401	»	2,557,793
Terres à ferme, 3 1/2 d. —	286,582	23,308	»	309,890
Propriétés foncières, 7 d. —	741,173	»	3,100	744,273
Professions, commerces, etc. . . . . 7 d. —	1,531,635	154,342	»	1,685,977
Charges publiques, 7 d. —	325,369	13,097	2,303	340,769
	5,168,151	465,148	5,403	5,638,702

TABLEAU *indiquant l'impôt du revenu et le nombre de personnes qui le payaient, selon la classe à laquelle elles appartenaient durant l'exercice finissant au 5 avril 1848.*

CLASSES.	Industriels et commerç.			Offices publics.		
	Somme de revenus sur laquelle l'impôt est prelevé	Nombre de personnes dans chaque classe	Impôt perçu dans chaque classe	Somme de revenus sur laquelle l'impôt est prelevé	Nombre de personnes dans chaque classe	Impôt perçu dans chaque classe
	Liv. sterl.		Liv. st.	Liv. sterl.		Liv. st.
150 l. de rev.	2,521,334	84,270	73,539	1,564,795	21,960	45,571
150 à 200..	6,136,676	38,825	178,986	1,328,654	8,645	38,538
200 à 300..	6,686,939	29,909	195,036	1,959,071	8,702	57,003
300 à 400..	4,796,729	15,043	139,904	1,304,735	4,049	37,977
400 à 500..	3,080,766	7,324	89,856	927,870	2,244	27,001
500 à 600..	2,858,869	5,532	83,384	545,746	1,040	15,915
600 à 700..	1,884,934	3,043	54,976	442,397	694	12,902
700 à 800..	1,542,040	2,124	44,976	385,969	522	11,246
800 à 900..	1,417,502	1,713	41,343	224,841	276	6,546
900 à 1,000..	821,923	875	23,973	176,707	188	5,154
1,000 à 1,500.	6,832,015	5,234	199,268	946,418	838	27,548
1,500 à 2,000.	»	»	»	»	»	»
2,000 à 3,000.	3,431,064	1,483	100,073	389,404	244	11,319
3,000 à 4,000.	2,342,674	703	68,328	375,316	166	10,884
4,000 à 5,000.	1,731,412	400	50,500	181,446	55	5,285
5,000 à 10,000	5,133,931	788	149,740	98,809	23	2,888
10,000 à 50,000.	6,572,146	371	191,686	639,062	61	18,638
50,000 et au-dessus. . . .	1,720,593	22	50,184			
		147,659			49,707	

Intérêts annuels *et total des charges de la dette consolidée au 5 janvier de chaque année, de* 1829 *à* 1849 *inclusivement.*

	Capital total non racheté.	Intérêts annuels.	Total des charges renfermant les annuités, etc.
	Liv. st.	Liv. st.	Liv. st.
1829.	772,332,540	25,842,549	28,245,584
1830.	771,251,932	25,328,976	28,285,900
1831.	757,486,996	24,102,200	27,674,754
1832.	755,543,884	24,038,514	27,658,299
1833.	754,100,549	23,993,290	27,703,433
1834.	751,658,883	23,912,748	27,782,116
1835.	743,675,299	23,603,502	27,783,454
1836.	758,549,866	24,054,652	28,403,305
1837.	761,422,570	24,155,320	28,533,192
1838.	762,275,188	24,165,256	28,524,739
1839.	761,347,690	24,135,180	28,585,503
1840.	766,547,684	24,290,241	28,748,794
1841.	766,371,725	24,283,940	28,556,324
1842.	772,530,758	24,444,231	28,701,458
1843.	773,068,340	24,459,843	28,609,708
1844.	772,169,092	24,432,020	28,516,882
1845.	769,193,644	23,719,148	27,839,244
1846.	766,672,822	23,642,677	27,702,880
1847.	764,608,284	23,580,033	27,603,224
1848.	772,401,851	23,813,746	27,753,663
1849.	774,022,638	23,862,257	27,699,740

SOMMES VOTÉES POUR LES SERVICES CIVILS

DES ANNÉES 1848 ET 1849.

Éducation, sciences, arts.	1848.	1849.
Education publique (Grande-Bretagne)......	125,000	125,000
Education publique (Irlande).............	120,000	120,000
Ecoles de dessin........................	10,000	10,000
Professeurs (Oxford et Cambridge).........	2,006	2,006
Université de Londres....................	4,178	4,000
Universités, etc., d'Ecosse..............	7,480	7,480
Académie royale irlandaise...............	300	300
Académie royale hibernienne..............	300	300

Société royale de Dublin	6,000	6,000
Institution académique de Belfort	3,442	3,100
Muséum. — Etablissements	48,445	42,915
— Bâtiments	42,038	36,288
— Achats	8,766	1,500
Galerie nationale. — Achats de peintures, etc.	1,500	1,500
Muséum de géologie pratique	10,798	18,000
Ouvrages et expériences scientifiques	5,267	5,000
Monument de Nelson. — Achèvement	2,000	2,800
	397,520	386,189

Travaux publics. — Bâtiments.

Edifices publics et palais royaux	120,923	103,467
Palais de Buckingham	30,000	14,200
Chambres du Parlement (temporaires)	4,234	3,284
Nouvelles Chambres du Parlement	120,000	109,900
Etablissements religieux, routes, etc	12,792	45,771
Lieux de refuge	131,000	141,500
Canal calédonien	»	10,000
Edifices publics, etc., en Irlande	23,167	24,233
Kingstown	8,100	9,550
Palm-House à Kew	8,410	»
Ile de Man. — Cours de justice, etc	4,050	»
	462,676	461,905

MOUVEMENT *de la circulation des banques dans le Royaume-uni, en* 1848 *et* 1849.

	4 novem. 1848.	24 févr. 1849.	19 mai 1849.	14 juill. 1849.	6 octob. 1849.
Banque d'Angleterre	18,509,450	18 383,976	18,988,091	18,368,971	17,814,601
Banq. particulières. (*Private banks*)	3,918,619	3,567,312	3,717,477	3,479,601	3,462,306
Banq. à fonds réun. (*Joint stocks-banks*)	2,853,763	2,591,145	2,820,522	2,586,166	2,577,234
Banques en Ecosse.	3,306,273	2,952,177	3,129,189	3,111,724	3,139,414
— en Irlande.	5,026,717	4,560,080	4,287,888	3,912,582	4,133,928
Totaux. . . .	33,614,822	32,054,690	32,948,167	31,459,044	31,127,483

SITUATION *de la banque d'Angleterre, d'après les relevés publiés hebdomadairement de novembre* 1848 *à octobre* 1849.

	18 NOVEMB. 1848.	24 FÉVRIER 1849.	26 MAI 1849.	28 JUILLET 1849.	27 OCTOB. 1849.
Département de l'ÉMISSION.	Liv. sterl.	Liv. sterl.	Liv. sterl.	Liv. sterl.	Liv. sterl.
Passif. — Montant des billets émis....	27,198,835	28,405,385	27,500,135	27,746,380	28,470,565
Actif. — Dette du gouvernement.......	11,015,100	11,015,100	11,015,100	11,015,100	11,015,100
Autres garanties................	2,984,900	2,984,900	2,984,500	2,984,900	2,984,900
Monnaies d'or et lingots..........	12,690,926	13,993,308	13,176,566	13,469,811	14,193,488
Monnaies d'argent..............	507,909	412,077	323,569	276,569	277,077
Totaux..............	27,198,835	28,405,385	27,500,135	27,746,380	28,470,565
Département des OPÉRATIONS.					
Passif. — Capital des actions..........	14,553,000	14,553,000	14,553,000	14,553,000	14,553,000
Réserve........................	3,421,579	3,514,565	3,151,602	3,220,858	3,132,780
Dépôts publics..................	5,149,495	5,815,929	5,370,855	3,031.025	4,858,589
Autres dépôts....................	10,014,544	10,142,742	9,775,000	11,225,603	10,738,142
Effets à payer à sept jours et autres.	1,036,211	1,117,330	1,110,332	1,095,565	1,080,914
Totaux	34,174,829	35,143,566	33,940,789	33,126,051	34,363,425
Actif. — Garanties venant du gouvern.	13,329,012	14,074,183	14,175,507	14,352,877	14,228,068
Autres valeurs en garantie........	10,769,002	9,872,296	9,837,316	9,649.334	9,826,691
Billets de banque en portefeuille...	9,355,690	10,272,940	9,030,935	8,249,580	9,520,015
Espèces d'or et d'argent.........	721,125	924,147	897,031	874,260	788,651
Totaux.	34,174,829	35,143,566	33,940,789	33,126,051	34,363,425

Pendant l'année 1848, il a été livré par les fabriques de Monnaie la somme de 35,442 liv. d'espèces en argent, et de 2,688 liv. d'espèces en cuivre. Il a été reçu à la Monnaie 182,783 liv. 6 sch., principalement en vieil argent, donnant à la refonte un déchet de 6,504 liv. 15 sch.

ORGANISATION DE LA BANQUE D'ANGLETERRE.

La Banque d'Angleterre est gouvernée par un conseil de directeurs, composé de vingt-quatre membres choisis dans les classes commerciales de Londres. Ces choix sont faits sous l'influence des directeurs en activité, qui dressent ce qu'on nomme une liste de famille (*house-list*), et les candidats qu'ils désignent aux actionnaires sont toujours nommés sur cette recommandation. Le conseil des directeurs tient une séance tous les jeudis, pour entendre le rapport des opérations de la semaine qui vient de s'écouler ; mais l'administration, le pouvoir exécutif, est entre les mains du gouverneur et du sous-gouverneur (*deputy governor*), sauf à ceux-ci à réclamer, au besoin, les avis ou l'assistance du *comité de trésorerie*, comité composé des anciens gouverneurs, du gouverneur et du sous-gouverneur en fonctions, enfin du directeur désigné comme futur sous-gouverneur.

Tout directeur commence par être directeur ordinaire, c'est-à-dire ayant séance aux réunions hebdomadaires du conseil; puis, à son tour, il devient pour un an membre du comité de trésorerie, puis sous-gouverneur pour deux ans, puis gouverneur pour deux ans, et de là il passe, comme membre permanent, dans le comité de trésorerie. Ce comité tient une séance par semaine; il s'assemble en outre toutes les fois qu'il est convoqué *ad hoc* par le gouverneur. Quelquefois, il discute les mesures qui devront être soumises à la prochaine séance du conseil; mais ce conseil ne se montre plus aujourd'hui aussi prompt qu'autrefois à déférer à ses avis. Le gouverneur et le sous-gouverneur, selon les circonstances, prennent sur eux tous les emprunts et toutes les avances; ils élèvent aussi quelquefois le taux de l'escompte, le tout sans attendre l'avis du conseil; ils conduisent toutes les négociations avec le gouvernement, et, sauf la sanction du conseil, ils ont l'administration entière des affaires de la Banque. Tout directeur doit être possesseur de 2,000 livres sterling (50,000 fr.) d'actions de la Banque; le sous-gouverneur doit en avoir pour 3,000 livres sterling (75,000 f.); le gouverneur pour 4,000 livres sterling (100,000 fr.).

Autrefois, c'était la règle que tout directeur devînt à son tour gouverneur; mais récemment il a été décidé que cet emploi serait conféré au scrutin par les directeurs; ils nomment alors celui qu'ils jugent le plus capable.

Il n'est pas sans intérêt de comparer l'organisation de la vieille et puissante Banque d'Angleterre avec l'organisation de la Banque de France. Les tendances qui caractérisent profondément les deux pays s'y font aisément remarquer.

Ainsi, le gouvernement anglais, qui ne se mêle pas de tout, et qui laisse au contraire une grande liberté à l'action individuelle, demeure étranger aux nominations dans le conseil de la Banque; mais l'esprit aristocratique se montre dans le sein de ce conseil par une hiérarchie dans l'ordre des fonctions, par la supériorité d'influence donnée aux *anciens*.

En France, au contraire, le gouvernement (et ceci date de l'Empire) intervient par la nomination du gouverneur et des sous-gouverneurs, et par l'introduction obligée de trois receveurs généraux ; et, d'un autre côté, le caractère démocratique apparaît dans l'égalité parfaite qui règne entre tous les membres du conseil de régence; le dernier nommé y est absolument sur le même pied que le plus ancien. Ajoutons que l'influence sur les choix à faire par les actionnaires ne paraît point aussi bien établie qu'en Angleterre.

Il y a, dans chaque système, des avantages et des inconvénients.

On a quelquefois trouvé qu'il peut y avoir en Angleterre, dans la marche de l'établissement, un peu moins de suite, à cause des changements fréquents dans la personne des gouverneurs.

D'autre part, la Banque anglaise se croit dans une position plus indépendante, et elle n'en a pas moins rendu, comme la Banque de France, sous tous les régimes, et même avant son organisation actuelle, des services signalés à l'Etat. C'est là une justice à rendre aux deux établissements, chez lesquels on remarque à la fois de grandes diversités et une grande analogie.

COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'ANGLETERRE

POUR L'ANNÉE FINISSANT AU 5 JANVIER 1849.

I.—*Importations* (Commerce général).

Animaux vivants : bœufs et vaches....	47,092	têtes.
— veaux..............	15,642	
— moutons...........	128,093	
— agneaux...........	2,177	
— porcs..............	2,119	
Alcalis..............................	2,349	tonneaux.
Tan..................................	353,847	quintaux.
Caoutchouc..........................	4,208	»
Cacao................................	6,444,204	livres.
Café des possessions britann. et autres.	57,061,431	liv. sterl.
Céréales : blé.........................	2,594,013	quarters.
— orge.......................	1,064,912	»
— avoine.....................	977,761	»
— seigle......................	62,891	»
— pois, fèves, maïs, sarrasin...	2,295,092	»
— farine de froment...........	1,765,475	quintaux.
— autres farines..............	43,107	»
Cochenille...........................	18,380	»
Lac-dye..............................	4,449	»
Indigo...............................	58,583	»
Bois de Campêche....................	23,192	tonneaux.
Garance et racine de garance..........	225,575	quintaux.
Sumac...............................	9,514	tonneaux.
Terre du Japon.......................	6,808	»
Avelanède...........................	10,237	»
Poissons : turbot, huîtres, saumons, etc.	8,967	quintaux.
Lin et étoupes.......................	1,462,007	»
Chanvre.............................	832,212	»
Raisins de Corinthe et figues..........	425,074	»
Oranges et citrons...................	456,537	»
Raisins secs.........................	240,042	»
Guano...............................	71,414	tonneaux.
Cuirs et peaux non tannés............	541,250	quintaux.
— tannés...............	1,220,401	livres.
Gants................................	3,039,941	paires.
Bois d'acajou........................	31,668	tonneaux.
Métaux : minerai de cuivre...........	50,147	»
— cuivre......................	10,255	quintaux.
— fer en barres................	23,396	tonneaux.
— acier brut..................	6,755	quintaux.
— plomb en saumon et en feuilles	3,507	tonneaux.
— zinc........................	13,423	»
— Etain en blocs, lingots, barres, etc..................	6,733	quintaux.
Huiles : de baleine, spermaceti........	21,959	tonneaux.
— de palme et de coco.........	593,141	quintaux.

Huile d'olives	9,995	tonneaux.
Opium	200,021	livres.
Comestibles : viandes fraîches	7,587	quintaux.
— viandes salées	366,291	»
— autres viandes non dénommées	4,436	»
— beurre	295,663	»
— fromage	444,032	»
— œufs	88,097,277	unités.
— jambons	7,984	quintaux.
Mercure	1,562,663	livres.
Riz	996,080	quintaux.
Riz non mondé	35,694	quarters.
Salpêtre	507,897	quintaux.
Graines : trèfles	98,994	»
— lin	796,013	quarters.
— navettes	129,967	»
Soie et soieries : soie grége	4,413,360	livres.
— bourres de soie et cocons	9,286	quintaux.
— soie filée	1,041,504	livres.
— soieries, gazes, crêpes, velours, rubans	758,570	»
— foulards et autres soieries des Indes	309,478	pièces.
— autres soieries non spécialement désignées. (droits payés pour)	46,064	liv. sterl.
Peaux fines, ouvrées et non ouvrées, de chèvre, chevreau et agneau	2,188,217	unités.
Epices : casse, cannelle, girofle, muscade, poivre	9,482,155	livres.
Piment	20,059	quintaux.
Esprits : rhum	6,859,340	gallons.
— eau-de-vie	2,430,583	»
— genièvre	366,040	»
Sucres : sucre brut	6,871,468	quintaux.
— sucre raffiné et candi	226,618	»
— mélasses	517,721	»
Suif	1,500,642	»
Goudron	12,754	lasts.
Thé	44,775,936	livres.
Bois de charpente	1,857,439	lasts.
Tabac non préparé	34,481,798	livres.
— préparé et à priser	1,504,637	»
Térébenthine	392,942	quintaux.
Vins : du Cap	318,069	gallons.
— de France	680,374	»
— d'autres pays	6,537,847	»
Coton en laine	6,362,090	quintaux.
Laine de mouton ou d'agneau	70,521,957	livres.
Etoffes de laine non confectionnées entièrement . . . valeur	350,152	liv. sterl.

Les exposés précédents sont basés sur les rapports transmis mensuellement à l'inspecteur général des importations et exportations des différents ports du Royaume-Uni. Ces rapports ne présentent que la généralité des articles importés pour la consommation. Par conséquent, cet exposé ne s'accorde pas en tous points avec le relevé annuel des registres des douanes.

Le total général des droits de douanes, perçus en 1848, a été de 22,659,214 liv. sterl.

II. — *Exportations des marchandises étrangères et coloniales pendant l'année 1848.*

Cacao	1,604,813	livres.
Cafés des possessions britanniques et autres	24,088,477	»
Céréales : froment	5,747	quarters.
— avoine	7,476	»
— farine	11,553	quintaux.
Teintures : cochenille	11,708	»
— indigo	50,095	»
— laque	4,205	»
— bois de Campêche	3,484	tonneaux.
Métaux : cuivre non ouvré	3,726	quintaux.
— fer en barres	3,432	tonneaux.
— acier brut	9,779	quintaux.
— plomb en saumons et en feuill.	3,748	tonneaux.
— zinc	3,777	»
— étain en bloc, ling., barres, etc.	8,341	quintaux.
Huiles d'olives	910	tonneaux.
Opium	79,205	livres.
Mercure	895,650	»
Riz non mondé	213,125	quintaux.
Soie grége	290,708	livres.
Bourres de soie et cocons	48	quintaux.
Soie teinte ou naturelle	43,636	livres.
Epices : cassia lignea, cannelle, girofle, muscade	1,143,650	»
— poivre	4,385,030	»
— piment	18,584	quintaux.
Esprits : rhum	1,263,290	gallons.
— eau-de-vie	846,405	»
— genièvre	320,866	»
Sucres : sucres bruts	332,569	quintaux.
— sucres raffinés et candis	102,565	»
Thé	3,551,528	livres.
Tabacs : tabac non préparé	10,075,121	»
— étranger, préparé et à priser	1,072,015	»
Vins : du Cap	678	gallons.
— de France	214,705	»
Vins d'autres pays	1,299,737	»
[illegible]on en laine	660,891	quintaux.
[illegible]ne de mouton ou d'agneau	6,575,584	livres.

CARACTÈRE
Du commerce d'exportation en Angleterre.

On croit généralement, et les Anglais eux-mêmes partagent vaguement cette opinion, que le commerce extérieur de la Grande-Bretagne tire son importance bien plus de ses rapports avec ses nombreuses colonies et les nations lointaines du globe, que de ses relations avec les divers peuples de l'Europe. La plupart s'imaginent que le Canada, les colonies des Indes Occidentales, son vaste empire de l'Inde, l'Australie, de même que les États-Unis, l'Amérique du Sud et la Chine, sont autant de débouchés indéfinis et presque exclusifs pour les produits sortant des manufactures anglaises, tandis que la France, l'Allemagne, la Belgique et la Suisse seraient, pour ces mêmes produits, bien plutôt des pays de concurrence que de consommation. C'est encore là une de ces erreurs superficielles qui s'évanouissent devant les faits et que les chiffres viennent démentir. Les rapprochements et le tableau comparé que nous donnons ici des exportations anglaises feront ressortir une fois de plus la vérité de ce principe économique : que l'activité des relations commerciales entre les peuples sera toujours d'autant plus grande que leur industrie, en tout genre, se trouvera plus développée, quelle que soit d'ailleurs la concurrence que leurs produits similaires puissent se faire sur leurs propres marchés. Or, si cela a lieu malgré les entraves que la guerre des tarifs apporte encore à la liberté des transactions internationales, et en raison des tendances vers cette liberté, que sera-ce donc lorsqu'elle aura été pleinement conquise par la double puissance de la raison et de l'expérience sur l'esprit de routine et le préjugé à contre-sens de la protection !

Voici des chiffres qui parleront plus haut que tous les sophismes.

Les exportations de l'Angleterre pour les villes anséatiques, qui sont les entrepôts de son commerce avec l'Allemagne, équivalent presque, à elles seules, à celles qu'elle fait pour les Grandes-Indes, où elle règne en souveraine sur près de 100 millions de sujets.

Le montant des produits exportés pour l'Allemagne s'est élevé à..........................	158,155,250 fr.
Le montant pour les Indes Orientales, à.......	160,861,400

La France reçoit aussi de l'Angleterre presque autant de produits que celle-ci en envoie dans toutes ses colonies des Indes Occidentales.

Pour la France, le montant de ces produits a été de....................................	67,899,100 fr.
Pour les colonies occidentales, de...........	70,345,450

Les exportations pour la Hollande seule dépassent de près de 7 millions la somme des valeurs exportées pour la grande colonie du nord de l'Amérique.

Pour la Hollande, elles ont été de.............	89,411,725 fr.
Pour le nord de l'Amérique, de...............	82,701,500
L'Italie et les îles adjacentes ont consommé, en produits manufacturés anglais, pour une valeur de	84,775,000

Enfin les exportations pour la Turquie ont dépassé de près de 8 millions le montant de celles envoyées dans les possessions de l'Australie.

La Turquie en a reçu pour...................	43,725,000 fr.
Les possessions australiennes pour..........	36.025,000

Faisons remarquer, en passant, ce dernier rapprochement; il offre matière à bien des réflexions!

En classant en bloc sous les quatre divisions suivantes le commerce d'exportation de l'Angleterre, d'après les documents officiels de 1846, qui ont été publiés récemment, nous trouvons :

1° Pour les colonies anglaises, une valeur de..	201,850,000 fr.
2° Pour l'Inde britannique.....................	160,861,400
3° Pour les pays hors d'Europe...............	415,160,300
4° Pour l'Europe.............................	666,780,100
Total.................	1,444,651,800 fr.

Toutefois, ce chiffre n'exprime que la valeur exportée des produits manufacturés. Il faut y ajouter encore celle des produits exotiques que la marine britannique tire de ses entrepôts pour le continent. Voici, pour la même année, quelle a été la quantité exportée des principaux articles de ces derniers produits. Nous les classerons d'après l'unité de poids

Coton.......	588,667 quint.	Café..........	11,749,000 liv.
Riz.........	328,000	Thé.	3,533,000
Sucre.......	270,000	Laines........	3,211,000
Indigo......	46,052	Poivre........	2,874,000
Cochenille...	7,033	Mercure.......	1,597,000
Lac-dye.....	4,263	Cacao.........	683,616
Tabac.......	14,220,000 livres.	Opium........	113,375

Et une grande variété d'autres articles de moindre importance.

Il ressort donc de ces nombres que le commerce de l'Angleterre avec le continent constitue, à lui seul, plus de la moitié de ses exportations, et que les produits de ses manufactures entrent dans ce commerce spécial pour 666,780,000 fr. sur une valeur totale de 1,444,651,000 fr.

En présence d'événements qui expliquent si naturellement ce ralentissement dont l'Angleterre est menacée, croirait-on qu'il existe une classe de politiques qui préfère attribuer chaque symptôme de dépression qui se manifeste, non à la commotion qui ébranle l'Europe, mais au principe du libre-échange que l'Angleterre a eu la prévoyance d'adopter? Eh! quelle n'eût donc pas été sa situation commerciale si elle n'était pas entrée résolument dans cette voie de salut! N'est-ce pas, au contraire, aux conséquences immédiates de l'application de ce principe qu'elle a dû de pouvoir traverser les difficultés de l'année dernière? N'est-il pas évident qu'au milieu de la perturbation générale, c'est l'Angleterre seule qui a pu donner la vie aux capitaux étrangers, et que c'est le blé et tous les autres produits qui lui sont venus du dehors qui ont servi de véhicule à ces capitaux? N'est-il pas également démontré que si, pendant cette même année, ailleurs si agitée, les manufacturiers anglais ont reçu de plus fortes commandes de l'extérieur, c'est précisément parce qu'il est venu aussi une plus grande masse de produits? N'est-ce pas à la même cause enfin, c'est-à-dire à l'échange devenu plus libre des productions des deux pays, qu'il faut également attribuer le nouveau développement qu'a pris le commerce avec les Etats-Unis?

Le tableau suivant indique les importations des vins étrangers dans la Grande-Bretagne en 1848.

DÉSIGNATION des sorties.	Importations.	Quantités sur lesquelles les droits ont été payés.	Exportations.	Consommation intérieure.
	Gallons.	Gallons.	Gallons.	Gallons.
Vins du Cap.	318 051	268,163	678	267,922
— de France	680,255	378,453	214,705	355,802
— de Portugal	2,883,896	2.523.079	348,593	2,446,813
— d'Espagne	2,658,056	2,539,525	620,071	2,435,427
— de Madère	154,701	91,161	86,430	76,938
— du Rhin	52,368	46,830	9,021	44.651
— des Canaries	124,964	20,856	104,145	20.311
— des Açores	1,507	433	»	433
— de Sicile et autres.	662,732	501,285	110,709	488,350
— divers en cercles.	»	»	20,768	»
Totaux	7,536,530	6,369,785	1,515,120	6,136,647

Le tableau ci-après indique la quantité d'esprits, eau-de-vie anglaise et esprit-de-vin, produite par les distilleries anglaises; et la quantité de rhum reçue en Angleterre pendant l'année 1848.

Esprits. ...	5,365,584 gall.	Esprit-de-vin.	277,146 gall.
Eau-de-vie.	284,066	Rhum reçu en Angleterre	121,148

Voici quelle a été l'exportation des fers de la Grande-Bretagne pendant la même année.

	Tonneaux.	Quint.
Fer en saumon	175,650	6
Fer en barre	321,134	12
Fer en baguettes et boulons	17.553	14
Fonte	19,371	1
Fil de fer	1,912	15
Fer ouvré, ancres, grappins	4,625	19
— cercles	16,644	19
— clous	5,709	6
— toutes sortes (artillerie exceptée)	49,384	17
Vieux fer pour la refonte	7,241	15
Acier brut	6,912	4
Total	619,141	128

CAISSES D'ÉPARGNE EN ANGLETERRE.

L'institution des Caisses d'épargne dans ce pays est à peu près stationnaire depuis quelques années. D'après un rapport présenté au Parlement le 5 mars 1849, la totalité des fonds versés au compte spécial ouvert par le gouvernement était, pour les Caisses d'épargne de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande, au 20 nov. 1848, de 28 millions de livres sterling, soit environ 701 millions de francs. Le nombre des Caisses d'épargne était de 584, celui des déposants de 1,054,663. La moyenne de chaque livret est donc de 664 fr. environ.

En 1844, le montant total des dépôts s'élevait à 31 millions de livres sterling. Il y a donc eu, de 1844 à 1848, une diminution de 3 millions de livres sterling, soit environ 75 millions de francs. Nous n'avons pu obtenir de renseignements sur la cause de cette diminution; peut-être doit-elle être attribuée à la cherté des subsistances dans les années 1846 et 1847, et à la gêne d'un grand nombre de fabriques en Angleterre dans l'année 1848.

Le nombre total des déposants, en 1844, était de 1,012,000, nombre à peu près égal à celui de 1848, que nous venons de vous indiquer pour 1,054,663.

Les dépenses des 584 Caisses d'épargne d'Angleterre se sont élevées, en totalité, pour 1848, à 103,102 livres sterling (2,577,550 fr.). Sur cette somme, 75,384 livr. forment le montant des appointements de 1,140 employés rétribués qui sont, en outre, assistés par 635 employés non rétribués.

Le gouvernement anglais n'est nullement effrayé de cette dette de 700 millions, qu'il regarde, au contraire, comme un gage de l'excellent esprit du million de déposants anglais auxquels appartient ce trésor, résultat des travaux, de l'économie et de la conduite des classes ouvrières.

	Nombre de caisses.	Comptes ouverts.	Sommes dues.
Angleterre et pays de Galles......	431	909,336	25,371,176
Écosse.........................	40	85,172	1,080,191
Irlande........................	61	50.119	1,358,062
Jersey et Guernesey.............	2	9,736	236,710
Totaux...........	534	1,054,663	28,046,13

STATISTIQUE

De la criminalité en Angleterre.

Le nombre des accusés, en 1848, a été :

Pour l'Angleterre et pour le pays de Galles, de...	30,349
Pour l'Ecosse, de..............................	4,909
Et pour l'Irlande, de..........................	38,522
Total pour les trois royaumes..........	73,780

Si l'on joignait, à l'énumération des délits qui relèvent des Cours d'assises et des sessions trimestrielles, celle des délits que frappent les juridictions sommaires, on trouverait des chiffres effrayants pour l'imagination. Pour l'Angleterre et le pays de Galles, le nombre, non pas des prévenus, mais des condamnés de cet ordre, s'est élevé, en 1843, à 73,196 [1], pour redescendre, en 1846, à 64,899. Ainsi, le nombre des accusés étant, en 1843, de 29,591, l'Angleterre et le pays de Galles ont compté, pendant cette année-là, 102,787 délinquants de tout ordre, soit 1 délinquant sur 155 habitants. A ne prendre que les crimes et les délits dont la connaissance est réservée aux assises ou aux sessions trimestrielles, on trouve, en 1848, dans le Royaume-Uni, 1 accusé sur environ 375 habitants, et 1 accusé sur 560 habitants pour l'Angleterre proprement dite.

Les criminalistes anglais, ne pouvant se dissimuler ni l'étendue ni les progrès périodiques du mal, cherchent du moins à établir que ce triste phénomène n'est point un fait isolé dans la civilisation de l'Europe. M. Jh. Fletcher, l'un d'eux, fait remarquer que, si le nombre des crimes portés devant le jury a éprouvé une légère diminution en France, celui des délits et des contraventions qui sont justiciables de la police correctionnelle s'est accru de 27 0/0 dans la période décennale qui s'est écoulée depuis l'année 1827 jusqu'à l'année 1846 inclusivement. Il met ensuite en regard l'accroissement des crimes et des délits dans l'Angleterre et le pays de Galles durant la même période, accroissement qui a été de 33 0/0, et qui ne laisse qu'un avantage de 6 0/0 à la France.

[1] Ce qui suppose au moins 110,000 prévenus.

Les éléments de cette comparaison ne nous paraissent pas bien choisis. En effet, le catalogue des prévenus qui paraissent chaque année chez nous devant la police correctionnelle comprend d'innombrables contraventions qui ne peuvent être punies que par des amendes, et qui ne constituent, à proprement parler, aucun des délits classés dans l'échelle pénale. Si l'on veut en tenir compte, il faudra faire un travail semblable sur les résultats des juridictions sommaires dans le Royaume-Uni, résultats dont on pressentira la portée quand je dirai que, dans la seule ville de Londres, la police arrête plus de 80,000 personnes par année.

La différence profonde des juridictions et celle des classifications pénales ne permettent aucun rapprochement exact ni complet entre la France et l'Angleterre. Mais, à ne comparer chaque pays qu'avec lui-même, il est vrai que le nombre des délits correctionnels s'est accru d'une manière effrayante dans les deux contrées. Les comptes-rendus de la justice criminelle attestent que les délits de quelque gravité, soumis à la juridiction correctionnelle, en France, ont subi, de 1827 à 1846, un accroissement de plus de 100 0/0 [1]. Cette augmentation est particulièrement sensible dans le vol simple, qui a donné une moyenne de 12,576 prévenus de 1826 à 1830, et 31,768 prévenus en 1846. En vingt années on trouve ici l'accroissement énorme de 150 0/0. Ce mouvement ne s'arrête pas, car on a compté, en 1847, 41,626 prévenus de vol simple; ce qui donne 1 prévenu pour environ 900 habitants.

En Angleterre, si l'on ne consulte que les tables criminelles, la progression semble avoir été, dans les vingt dernières années, beaucoup moins rapide. En effet, le nombre des accusés de vol simple ou de vol domestique, qui était de 3,530 en 1810, de 6,123 en 1816 et de 11,122 en 1826, s'est élevé en 1847 à 18,380, ce qui donne un accroissement d'environ 425 0/0 sur la première période, de 200 0/0 sur la seconde, et de 65 0/0 sur la troisième. Mais tous les prévenus de vol ne sont pas renvoyés devant les assises et devant les sessions trimestrielles; les juridictions som-

[1] Les nombres sont: en 1827, 48,316, et 100,362 en 1846.

maires ont condamné, pour vol, jusqu'à 3,170 personnes, en 1843, dans la seule Angleterre.

Le relevé des crimes et délits commis contre la propriété, avec ou sans violences, présente en 1848, pour l'Angleterre et le pays de Galles, 26,072 prévenus, 3,112 pour l'Ecosse, et 22,103 pour l'Irlande; au total 51,282 prévenus, ou 1 prévenu sur environ 550 habitants. Si l'on ajoutait à ces nombres les délits réprimés par la juridiction sommaire, on trouverait que la propriété, qui n'est peut-être nulle part plus fortement protégée par les lois, n'est, en revanche, nulle part plus exposée aux déprédations qu'en Angleterre.

Il ne faut pas perdre de vue, quand on compare, sous le rapport de la criminalité, les îles britanniques au continent, que l'Angleterre manque de certains moyens de répression qui sont généralement admis par la législation des autres contrées de l'Europe. L'Ecosse est le seul des trois royaumes où la société intervienne, sous la forme d'un ministère public, dans la poursuite des crimes et des délits. En Angleterre, les malfaiteurs ne sont poursuivis que sur la plainte de la partie civile, ou sur le témoignage de la police qui les surprend et les arrête; et comme la police n'est sérieusement organisée que dans les grandes villes, il en résulte que le plus grand nombre des méfaits commis dans les petites villes ou dans les campagnes échappe trop souvent à la vindicte des lois. C'est un fait que l'enquête de 1839, *on constabulary force*, a placé dans une complète évidence.

En observant la marche générale de la criminalité dans le Royaume-Uni, on reconnaît que l'accroissement des délits n'a pas été constant ni annuellement uniforme. En 1836, le relevé officiel présentait 47,797 accusés; ces nombres décrurent en 1837 et 1838, pour se relever en 1839 à 54,244, et en 1842, année qui semble être le point culminant de ce mouvement ascensionnel, à 56,684. Vient ensuite une seconde période de décroissance; en 1845, le nombre des accusés retombe à 44,536, ce qui présente, sur 1842, une réduction de 21 0/0. L'augmentation recommence en 1846, pour donner cette année-là le chiffre de 47,668 accusés, de 64,677 en 1847, et en 1848 de 73,780, soit 30 0/0 de plus qu'en 1842 et 65 0/0 de plus qu'en 1845. L'accroissement

extraordinaire des délits pendant les deux dernières années n'est pas entièrement imputable à des causes permanentes : il tient en grande partie aux circonstances, à la disette de 1847 et à l'agitation politique de 1848.

L'écart que je viens de signaler est plus particulièrement prononcé dans la criminalité de l'Irlande. En Ecosse, la marche progressive est plus lente, mais plus continue [1]. L'Angleterre tient en quelque sorte le milieu, entre le progrès soutenu du crime en Ecosse et ses vicissitudes extraordinaires en Irlande.

En 1836, l'Irlande avait compté 23,891 accusés. L'année suivante ce nombre tombait à 14,804. pour se relever à 26,392 en 1838. De 1839 à 1843, le catalogue criminel de la population irlandaise flotte entre 23,833 et 20,126, pour descendre à 16,696 en 1845, d'où il se relève à 31,209 en 1847 et à 38,522 en 1848. Cette année-là, pendant que l'Angleterre compte 1 accusé sur 550 habitants. l'Irlande présente 1 accusé sur 208 habitants. Faut-il tirer des faits une induction absolue et directe ? Classera-t-on l'Irlande au dernier rang dans l'échelle qui marque la moralité des peuples ? Ce serait évidemment abuser des chiffres, et demander à la statistique plus qu'elle ne peut donner.

L'état social de l'Irlande ne ressemble à celui d'aucune des nations qui se gouvernent librement et par leurs propres lois. L'Irlande se débat encore contre les conséquences de la conquête, qui lui a imposé une religion étrangère et qui a transféré aux conquérants la possession du sol. Les attentats contre les personnes et contre les propriétés n'y sont pas le symptôme de mœurs féroces ou corrompues ; ce sont les protestations violentes de la population conquise et dépossédée ; ce sont les accidents de la guerre. Ce qu'il y a de politique dans le but lui dissimule l'énormité des moyens. Une transformation de la société peut seule replacer en Irlande la morale sur sa base et rendre à la loi son autorité.

La statistique s'est particulièrement attachée aux faits qui concernent l'Angleterre proprement dite. A de légères varia-

[1] En Ecosse, de 1836 à 1842, le nombre des crimes va croissant de 2,922 accusés à 4,189 ; il redescend ensuite pendant quatre ans jusqu'à 3,537 accusés, chiffre de 1845, pour remonter progressivement, en 1848, jusqu'à 4,909.

tions près, la marche de la criminalité en Angleterre a obéi, jusqu'en 1842, à un mouvement ascendant. L'année 1843 commence un mouvement de décroissance qui s'arrête à l'année 1846, à partir de laquelle l'expansion des délits reprend de plus belle ; le niveau de 1848 est presque aussi élevé que celui de 1842. Les années en quelque sorte climatériques dans l'accroissement des délits se font remarquer en même temps, soit par la cherté excessive des grains, soit par quelque commotion qui a ébranlé l'ordre politique et agité les bas fonds de la société.

Indépendamment des circonstances qui ont pu, à un jour donné, accélérer l'impulsion, il faut reconnaître que les crimes et les délits tendent à s'accroître d'une façon normale, et que leur progression naturelle a généralement été plus rapide que celle de la population, depuis la paix, même dans un pays où la fécondité des mariages est exceptionnelle. En effet, la population de l'Angleterre et du pays de Galles, que le recensement de 1811 portait à 10,150,615 personnes, s'élevait en 1841 à 15,911,725, d'après le recensement de cette époque : c'est un accroissement de 56 7/10 0/0. Pendant ces trente années, le nombre des accusés s'est élevé de 5,337, chiffre de 1811, à 27,760, chiffre de 1841, ce qui représente un accroissement de 420 0/0. On en peut dire autant du progrès de la richesse : ainsi, les exportations de l'Angleterre, qui avaient en 1811 une valeur de 30 millions sterling, ont présenté en 1841 une valeur de 51 millions sterling ; l'accroissement n'est ici que de 70 0/0. Prenez un autre signe de la richesse : la propriété immobilière était imposée en 1715 sur un revenu de 52 millions sterling, et en 1842 sur un revenu de 82 millions sterling, accroissement de 60 0/0. Ainsi, le progrès des crimes a été de six à sept fois plus grand que celui de la fortune publique [1].

[1] Extrait d'un mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques, par M. Léon Faucher.

Le tableau suivant présente le *nombre des enfants des Whorkhouses* de l'Angleterre et du pays de Galles au 15 mars 1849.

ENFANTS.	GARÇONS. Nombre total dans le Workhouse.	GARÇONS. Propres au service.	FILLES. Nombre total dans le Workhouse.	FILLES. Propres au service.
Illégitimes, leurs mères étant dans le Workhouse	4,940	246	4,647	252
Illégitimes, leurs mères n'étant pas dans le Workhouse	2,408	409	1,767	286
Enfants de veuves, qui sont dans le Workhouse	1,820	314	1,805	263
Enfants de veuves qui ne sont pas dans le Workhouse	1,350	277	1,102	180
Enfants de veufs qui sont dans le Workhouse	866	157	719	109
Enfants de veufs qui ne sont pas dans le Workhouse	734	98	624	83
Enfants dont le père et la mère sont morts	6,677	1,578	5,387	1,171
Enfants abandonnés par leur père	3,126	413	2,973	367
— abandonnés par leur mère	920	131	826	126
Enfants abandonnés par leurs père et mère	911	7	676	90
Enfants dont le père est transporté ou emprisonné pour crime	806	108	771	106
Enfants qui sont dans le Workhouse par suite d'infirmités corporelles ou mentales de leurs parents	986	186	847	129
Enfants de parents valides qui sont dans le Workhouse	3,099	305	2,816	307
Enfants de parents valides qui ne sont pas dans le Workhouse	738	122	509	107
Enfants qui ne peuvent être classés dans aucune des catégories précédentes	777	108	696	118
Totaux	30,158	4,579	26,165	3,694

ÉMIGRANTS.

Le nombre des émigrants du Royaume-Uni fut, en 1846, de 129,851, dont 87,611 sortirent d'Angleterre, 3,427 d'Ecosse et 38,813 d'Irlande. Parmi eux, 82,239 allèrent aux Etats-Unis; 43,439 dans les colonies de l'Amérique du Nord; 488 aux Indes Occidentales; 2,277 dans l'Australie, et le reste dans différents autres endroits.

En 1847, le nombre total des émigrants fut de 258,270 dont 153.898 sortirent d'Angleterre, 8,616 d'Ecosse et 95,756 d'Irlande. Parmi eux, 142,154 allèrent aux Etats-Unis, 109,680 dans les colonies de l'Amérique du Nord, 364 aux Indes Occidentales, 4,949 dans l'Australie, et le reste en différents endroits.

En 1848, le nombre total des émigrants fut de 248,089, dont 176,883, sortirent d'Angleterre, 11,505 d'Ecosse et 59,701 d'Irlande. Parmi eux 188,233 allèrent aux Etats-Unis, 31,065 dans les colonies de l'Amérique du Nord, 855 aux Indes Occidentales, 23,622 dans l'Australie, 1,180 aux Indes Orientales, 1,445 au cap de Bonne-Espérance, et le reste en divers autres endroits.

POSTES.

Le revenu de la Poste, pendant l'année finissant au 5 janvier 1849, a été de 2,192,478 liv.; les frais d'administration, de 1,386,853 liv.; le revenu net, déduction faite de toutes charges, a été de 740,429 liv.; le nombre des mandats a été de 4,203,727, pour la somme de 8,151,255 liv. Les frais de commission ont été de 70,190 liv.; la somme des dépenses s'est élevée à 75,935 liv. st.

ACCIDENTS SUR LES CHEMINS DE FER.

D'après les rapports fournis par les commissaires des chemins de fer, on voit que 208 personnes ont été tuées et 195 de blessées sur tous les chemins de la Grande-Bretagne et de l'Irlande durant l'année finissant au 30 juin 1849.

Savoir : 8 passagers tués et 98 blessés par des causes indépendantes de leurs propres mouvements.

14 passagers tués et 7 blessés, et le devant à leur propre imprudence ou à un manque de précaution.

18 employés des Compagnies, ou des entrepreneurs, tués, et 27 blessés par des causes indépendantes d'eux-mêmes.

124 employés des Compagnies, ou des entrepreneurs, tués, et 54 blessés et le devant à leur négligence.

43 personnes, n'étant ni passagers, ni employés, tués et 9 blessés pour avoir traversé la route en temps inopportun ou stationné sur les chemins.

1 suicide.

Total 208 tués et 195 blessés.

Dans la première moitié de l'année le nombre des passagers monta à 31,524,641 ; dans la seconde à 28,761,895. Au 30 juin 1849, il y avait une étendue de 5,447 1/4 de milles de chemins de fer d'ouverts.

NOTES STATISTIQUES

sur la condition du peuple anglais de 1839 à 1847.

Un savant membre de la Société de statistique de Dublin a voulu établir quelle a été la condition du peuple anglais pendant la période de 1839 à 1847, en comparant les résultats numériques tirés des recensements, du nombre des personnes secourues, des versements faits aux Caisses d'épargne, des mariages, des émigrations, avec la consommation et le prix des objets de première nécessité. Nous allons reproduire quelques-uns de ces chiffres les plus saillants.

Nombre des personnes secourues comparé à la population.

	Population.	Personnes secourues.	Pauvres par 10,000 âmes.	Sommes dépensées.	Dépenses par tête.
1838.....	»	»	»	4,123,604	0,270
1839.....	15,461,300	1,134,165	735	4,406.907	0,284
1840.....	15,684,000	1,199,529	763	4,576,965	0,291
1841.....	15,906,700	1,300,928	817	4,760,929	0,299
1842.....	16,132,600	1,427,187	884	4,911,498	0,304
1843.....	16,361,600	1,546,390	945	5,208,027	0,318
1844.....	16.593,900	1,477,561	890	4,976,093	0,299
1845.....	16,829 600	1,470,970	874	5,039,703	0,299
1846.....	17,068,500	1,330,557	779	4,954,204	0,290
	Terme moyen...		836		0,291

Il n'est question que de la population de l'Angleterre et de celle du pays de Galles. C'est en 1839, 1840 et 1846 qu'il a été secouru moins de personnes.

Si l'on admet les chiffres du paupérisme comme une mesure de la condition des classes les plus souffrantes, on peut adopter les versements aux Caisses d'épargne comme une preuve de la condition des classes immédiatement supérieures.

	Population du Royaume-Uni.	Caisses d'épargne.	Versements par tête par rapport à la population.
1839.....	26,516,000	22,425,812 L.	0,841 L.
1840.....	26,789,000	24,688,815	0,920
1841.....	27,064,000	25,781,368	0,952
1842.....	27,342,000	26,768,580	0,979
1843.....	27,624,000	28,786,603	1,042
1844.....	27,909,000	31,725,636	1,120
1845.....	28,196,000	32,661,924	1,158
1846.....	28,487,000	33,694,642	1,182
		Terme moyen.....	1,024

Les versements n'ont pas cessé de progresser pendant les huit années qui se sont écoulées entre 1839 et 1846. Cet accroissement a été plus rapide que celui de la population, et il faut remarquer qu'il s'est effectué, bien que le Parlement ait diminué la taxe de l'intérêt d'année en année, et bien qu'à partir de 1844 les petits capitaux aient été sollicités par l'engouement des chemins de fer.

On peut aussi trouver des indices de vie ou de prospérité dans les chiffres relevés dans les rapports des commissaires de l'émigration.

Nombre des émigrés d'Angleterre.

En 1839....................	62,207
1840....................	90,743
1841....................	118,592
1842....................	128.344
1843....................	57,212
1844....................	70,686
1845....................	95,501
1846....................	129,851
Terme moyen.......	93,894

On peut conclure qu'il y a eu un déclin graduel de pros-

périté de 1839 à 1843 ; puis un accroissement de bien-être depuis cette dernière année jusqu'à l'automne de 1846, époque au delà de laquelle on ne peut étendre les investigations, faute des documents nécessaires.

La condition des masses peut encore se mesurer par les chiffres des principaux objets de consommation.

Consommation du thé.

	Population du Royaume-Uni.	Quantité du thé entré dans la consomm.	Prix moyen par livre dans l'entrepôt.		Consom. annuelle par tête en livres.	Dépense annuelle de thé par tête.
		liv. poids.	sch.	d.	l. poids.	L. s.
1839...	26,516,000	35,127,000	1	10	1,321	» 265
1840...	26,789,000	35,252,000	2	6	1,206	» 281
1841...	27,064 000	36,675,000	2	4	1,351	» 306
1842...	27,342,000	37,355,000	2	2	1,363	» 294
1843...	27,624,000	40,293,000	1	7 1/2	1,452	» 273
1844...	27,909,000	41,363,000	1	7 1/2	1,487	» 281
1845...	28,196,000	44,180,000	1	8	1,564	» 308
1846...	28,487,000	46,728,000	1	5	1,648	» 295
		Taux moyen.....			1,424	» 287

A l'exception de l'année 1840, la consommation du thé n'a cessé de progresser. C'est en 1839, 40 et 41 que les prix ont été les plus élevés.

On trouve les mêmes indices dans le tableau suivant :

Consommation du sucre.

	Quantité du sucre brut entré dans la consomm.	Prix moyen par cent livres dans l'entrepôt.		Consomm. annuelle par tête et en fract.	Dépense annuelle de sucre par tête.
1839.....	3,825,000	39	4 1/2	0,144	0,456
1840.....	3,594,000	48	7 3/4	0,134	0,492
1841.....	4,057,000	38	3 1/4	0,149	0,475
1842.....	3,868,000	37	2 1/2	0,141	0,441
1843.....	4,028,000	33	11 1/2	0,145	0,431
1844.....	4,139,000	33	5	0,147	0,433
1845.....	4,880,000	32	9	0,172	0,410
1846.....	5,227,000	35	1	0,183	0 457
	Terme moyen.....			0,151	0,449

Si l'on rapprochait de ces deux tableaux ceux de la consommation de la drêche et des esprits, on verrait que la consommation de ces derniers produits est beaucoup plus forte que dans les années de gêne et de misère, tandis que

la consommation du thé et du sucre n'est plus si forte que dans les années de prospérité.

Autriche [1].

Budget pour l'année 1849.

RECETTES.

Impôt sur les biens-fonds	37,160,385
Impôt sur les maisons	4,928,172
— sur les héritages	70,155
— sur les personnes	1,330,443
— sur les métiers	2,734,519
Aversale de la ville de Trieste	60.000
District de Cracovie, impôts directs	144,634
Fonds des subsides ecclésiastiques	69,795
Impôt sur les Juifs	109,198
— des classes	» »
Impôts généraux sur la consommation	19,373,536
Péages	19,704,633
Sel	25,914,285
Tabac	14,216,156
Timbre	5,720,610
Taxes	938,708
Loterie	4,491,222
Postes et messageries	1,860,156
Douanes	2,465,318
Vérification des ouvrages d'or et d'argent	47,924
Impôts divers réunis	354,155
Poudre et salpêtre	108,440
Fonds d'amortissement	9,313,677
Rapport des domaines	3,359,525
Vente de domaines	321,022
Forêts	133,514
Chemins de fer de l'État	788,958
Mines et usines	629,027
Fabriques *montanistes*	155,688
Robotes	375,576
Monnaie. *déchet*	[30,954]
Prébendes vacantes d'ecclésiastiques	27,132
Monnaie de cuivre et *vente*	4,000
Gains extraordinaires du fisc	309,191
Contributions de divers fonds et excédants de quelques fonds de religion, d'études ou d'écoles	994,907
Contributions particulières et diverses de quelques provinces séparées	2,783,325
	160,997,986
Le *déchet* déduit	30,954
	160,967,032

[1] Ce document et celui qui suit sont extraits textuellement de l'Almanach de Gotha, pour 1850, auquel nous laissons la responsabilité des expressions mises en italiques.

Sur ces 161 millions de recettes :

La Lombardie et Venise ont fourni	37,376,946
La Hongrie, la Transylvanie et les Confins militaires.	22,820,688
Les dix provinces de l'empire	101,269,403
Les recettes directes de l'administration centrale..	10,106,635
	160,967,032

DÉPENSES.

Ministère de l'intérieur	9,422,435
— des finances	8,687,405
— de la justice	2,862,352
— de l'instruction publique	900,027
— des travaux publics	8,898,526
— des cultes	16,282
Comptabilité des provinces	784,395
	30,901,422

Etat de la dette autrichienne.

I. DETTES EN MONNAIE DE CONVENTION.

A. *Dette fondée.*	Valeur nominale.	Val. réelle [1].
a. Obligations à intérêt :		
Dettes récentes à divers intérêts.	752,404,938	655,970,699
Dettes anciennes	35,365,400	31,159,690
b. Obligations ne portant point d'intérêt :		
Actuellement sans intérêt	49,099	32,572
Absolument sans intérêt	207	207
B. *Dette à rembourser.*		
Elle a le même cours que les effets à 5 0/0, et n'a pas été réduite.		
a. Obligations :		
A intérêt, en faveur de la Banque.	40,105,111	40,105,111
Sans intérêt, en faveur de la Banque	4,474,033	40,474,033
b. Dette flottante :		
Billets de la Caisse centrale à l'ordre de la Banque à 3 0/0...	50,000,000	50,000,000
Billets de la Caisse centrale à l'ordre des particuliers à 3 0/0....	9,202,600	9,202,600
Billets de la Caisse centrale pour l'amortissement à 4 0/0......	37,050,000	37,050,000

[1] Réduction faite de 5 0/0 pour exprimer la somme en valeur de convention avec les dettes qui ne portent pas intérêt et qui sont à rembourser.

Billets de la Caisse, en faveur de la caisse de dépôt du fonds d'amortissement à 4 0/0..........	2,850,000	2,850,000
Billets d'hypothèques partielles à 4 0/0......................	670,150	670,150
Billets d'hypothèques partielles à 5 0/0......................	144,650	144,650
Billets d'hypothèques partielles à 6 0/0......................	467,150	467,150
Avances de la Banque à 4 0/0 pour les billets d'hypothèques qui sont encore à émettre.........	13,718,050	13,718,050
c. Emprunt à la loterie (les gains remplacent les intérêts):		
De 1834......................	15,650,000	15,650,000
De 1839......................	2,706,000	2,706,000
Totaux......	1,025,211,388	924,554,912

II. DETTE EN VALEUR DE VIENNE.

A. *Dette fondée.*

a. Obligations qui sont tirées au sort, valeur réduite de 2 1/2 0/0 à intérêts.....................	165,333,420	144,485,984
b, Dette ancienne dont les coupons ne se tirent pas au sort, réduite de 5 0/0, 1,347,189 flo., qui font au cours de 250 en monnaie de convention.......	2,014,577	538,875
c, Sans intérêt, à rembourser au cours de 250 en monnaie de convention.................	1,773,833	709,533
B. PAPIER-MONNAIE EN VALEUR DE VIENNE.		
Rachat et billets d'anticipation au cours de 250..............	9,712,838	3,885,135
Totaux.......	1,207,078,891	1,076,646,295

III. FONDS D'AMORTISSEMENT.

(Lettres patentes du 22 janv. 1817.)

Le 30 juin 1848 les sommes suivantes de papier-argent se trouvaient dans le fonds de l'amortissement de la dette d'Etat :		
De la dette récente, valeur nominale en monnaie de convention	133,995,189	125,489,496
De la dette ancienne, valeur nominale en monnaie de Vienne à 5 0/0.....................	256,680	232,624
Billets de la Caisse centrale à 2 1/2 0/0.....................	37,050,000	37,050,000
Lots.........................	1,400	1,400
Totaux.........	171,303,269	162,773,520

Déduction faite de ces sommes, le total de la dette publique se réduit à....................	1,035,765,625	913,872,775
Si l'on évalue les billets en valeur de Vienne qui sont tirés au sort (146,957,850 flor.) et déduction faite de ceux qui se trouvent au fonds d'amortissement (232,624 flor.= 146,725,216 fl., à 44 1/10 0/0, qui font 64 millions 559,095 flor.), il résulte une diminution de la dette de l'État de....................	82,166,121	
De manière que la dette de l'Etat peut être calculée à..........	831,706,654	

Bavière.

Cinquième période financière de 1843—1849.

D'après le rapport du ministre d'État des finances, fait à la chambre des députés (*Gazette universelle d'Augsbourg* du 23 juin 1843), la recette et la dépense présentent les chiffres suivants :

RECETTES.

Impôts directs....................	6,361,254	6,540,332
Impôts indirects..................	12,536,172	14,352,269
Droits de la couronne............	3,859,242	12,210,440
Domaines..........................	8,776,623	13,049,298
Impôts particuliers..............	64,826	73,312
Revenus divers...................	138,290	138,816
	31,736,407	46,367,467
Excédants de la quatrième époque financière 1836 — 1842 inclus., de plus ceux de la cinquième, évalués annuellement à............	300,000	
	32,036,407	31,736,407
Frais de perception et d'administration.........		14,631,060

DÉPENSES.

Dette publique..................................	8,746,294
Maison royale....................................	3,204,957
Conseil d'État....................................	72,000
Assemblée des états représentatifs..............	46,500
Ministère de la maison royale et de l'extérieur...	480,000
— de la justice..........................	389,789
— de l'intérieur.........................	388,638
Tribunaux provinciaux, du ressort commun des ministères de la justice et de l'intérieur......	95,702

Ministère des finances	755,780
Institutions publiques	2,878,947
Suppléments aux caisses provinciales	3,920,845
Armée	7,319,976
Constructions	126,065
Pensions accordées aux veuves et aux orphelins des employés d'Etat	448,714
Chemins de fer	1,200,000
Fonds de réserve	500,000
	32,036,407

Situation de la dette de l'Etat.

Le 1er octobre 1846	126,186,743 fl.	16 5/8 kr.
Le 1er octobre 1847	126,138,837	59 7/8

Intérêts à payer.

Le 1er octobre 1846	4,586,068 fl.	4 kr.
Le 1er octobre 1847	4,583,666	15 1/2

En avril 1848, invitation publique à la souscription volontaire pour un emprunt qui doit payer intérêt et se monter à la somme de 7,000,000 de florins du Rhin.

Capitaux actifs de l'Etat.

Le 1er octobre 1846	21,248,360 fl.	26 1/8 kr.
Le 1er octobre 1847	22,630,465	31 3/8

Belgique. — Budget pour 1847 et 1848.

RECETTES.

	1847.	1848.
Contribution foncière	18,359,750 f.	18,359,750 fr.
— personnelle	9,149,800	9,200,400
— pour les patentes	3,003,000	3,096,500
Redevances sur les mines	180,180	180,180
Droits de douanes	11,397,000	11,577,000
Droit de consommation sur les boissons distillées	940,000	920,000
Accise sur le sel	4,800,000	4,800,000
— les vins étrangers	2,000,000	2,000,000
— eaux-de-vie étran.	200,000	200,000
— — indigè.	3,500,000	3,500,000
— bières et vinaigres.	6,500,000	6,500,000
— sucres	3,000,000	3,000,000
Droits d'enregistrem. et amendes.	20,670,000	20,750,000
Domaines (péages)	5,150,000	5,300,000
Postes	3,575,000	3,625,000
Chemins de fer	13,900,000	16,010,000
Paquebots pour Douvres	312,000	312,000
Produits divers recouvrés par les administr. — des contributio.	447,000	437,000
— de l'enregistrem.	4,014,300	3,990,000
— du trésor public.	3,575,620	3,054,420
Ventes de biens domaniaux	800,000	800,000
	115,473,650 f.	117,462,250 fr.

DÉPENSES,

Compris les crédits supplémentaires jusqu'en mai 1848.

Dette publique................	82,557,707 f.	81,813,472 fr.
Dotations......................	3,338,673	3,412,888
Ministère de la justice..........	13,151.995	12,707,895
— des affaires étrangères.	1,468,968	2,719,744
— de l'intérieur........	7,499,811	8,396,442
— des travaux publics...	18,649.044	17,593,445
— de la marine.........	1,416,562	
— de la guerre..........	27,482,607	37,690,000
— des finances.........	15,180,357	13,322,750
Non-valeurs et remboursements.	2,026,000	1,951,000
	124,771,724 f.	129.607,166 fr.
Fonds spéciaux } Chemins de fer et canaux, etc.	1,882,000	9,805,611
	126,653,724 f.	139,412,777 fr.

DETTE.

Situation du 1er mai 1848.

Ans.	Taux d'émission.	Origine.	Capital nominal.	Intérêts.	Reste à amortir.
		Part dans la dette des Pays-Bas.	16,931,200	5	16,931,200
			389,417,632	2 1/2	220,105,632
1830	au pair.	Besoins génér.	10,582,010	5	amorti.
1831	»	»	25,396,825	5	»
1831	»	»	21,164,021	5	»
1831	75 et 79	Amortissement et bes. généraux	100,800,000	5	converti.
1836	92	Canaux, chem. de fer et routes	30,000,000	4	25,248,000
1838	73 1/2	Chemins de fer[1].	58,474,800	3	50,131,000
1840	96, 97 1/2 et 100 1/2	»	86,940,000	5	84,977,424
1842	104 3/4	»	28,621,718	5	28,616,116
1842	»	Rente de 300,000 fr. à la ville de Bruxelles....	6,000,000	5	6,000,000
1844	au pair.	Conversions et bons du Trésor	95,442,882	4 1/2	91,750,098
1844	104	Remboursement à la Hollande d'un cap. nom. de 169,312,000 f. à 2 1/2 0/0.	84,656,000	4 1/2	83,310,000
			954,427,038		606,969,472
Amortissements effectués du 1 mai 1847 à 1848					4,001,446

[1] Y compris un capital de 7,624,000 fr. à 3 0/0 émis en 1846 pour la réparation des pertes causées par la guerre de la Révolution.

Danemarck.

Finances.

Les *recettes* pour l'année 1848 avaient été évaluées à 16,709,285 rbthlr dont :

8,542,590 rbthlrs	du Danemarck.
5,021,575	de Schleswig-Holstein.
223,520	rapport de Lauenbourg.
81,000	— des îles dans les Indes Occidentales.
1,931,700	— des péages de l'Oeresund et des fleuv.
71,000	— du canal de Schleswig-Holstein.
257,900	— des postes et messageries.
580,000	rentes provenant de capitaux prêtés à intérêt.
16,709,285 rbthlrs total.	

Les *dépenses* sont calculées à 16,686,502 y compris 5,100,000 rbth. pour l'amortissement et les intérêts de la dette de l'État, 1,255,000 rbth. pour la marine, 3,339,408 rbth. pour l'état militaire.

Le budget pour l'année 1849 compte 11,082,990 rbthlrs recette, dont :

3,349,000	impôts directs
4,796,000	— indirects
343,000	des domaines
1,831,200	des péages de l'Oeresund et des fleuves, etc., etc, et

21,318,901 rbthlrs dépenses. Dans cette somme il y a

743,600	liste civile de S. M. le roi.
397,022	apanages.
10,000,000	ministère de la guerre.
2,431,500	ministère de la marine.
3,853,000	dette de l'Etat.

Dette de l'Etat.

Elle se montait le 1er janvier 1844 à 112,619,155 reichsbancthalers. Les capitaux actifs de l'État, à déduire, sont évalués à 19,437,793 reichsbancthalers. La dette entière fut indiquée le 1er janvier 1847 à 106,314,520 rbth., et l'intérêt pour 1846 exigea 3,962,600 rbth.

Un emprunt de 800,000 livres sterling (montant nominal) a été contracté le 23 février 1849 à 5 0/0 d'intérêt et 2 0/0 de provision avec les banquiers C.-J. Hambro et fils, à Londres. Il est réparti en 4,000 obligations à 1,000 jusqu'à 100 livres sterling. La moitié de l'emprunt a cependant été pris pour le compte du gouvernement, la Banque nationale à Copenhague ayant déclaré vouloir lui prêter une somme de 2,000,000 thlrs. à 2 0/0. Les intérêts sont comptés depuis le 1er mars 1849.

1 reichsbancthaler = 96 schillings — 1/2 thaler banco = 3/4 thaler de Prusse. D'après un projet de loi présenté le 31 juillet 1846 à la diète provinciale assemblée à Roeskild, le reichsbancthaler sera désormais de 120 reichsbancschillings au lieu de 96 ; le reichsbancmark vaudrait en conséquence 20 schillings ; 4 de ceux-ci feraient 1 schilling ordinaire, soit 3/4 silbergroschen ; 40 schillings ordinaires = 160 rhschillings = 1 thaler de Prusse.

Espagne.

Finances.

Dans la séance de la Chambre des députés du 22 février 1849, le budget suivant a été présenté :

RECETTES POUR 1849.

Réaux.	
1,226,974,921	déduction faite de 145,259,097 auxquels s'élèvent les frais de l'encaissement desdits revenus.
	Cette somme comprend :
300,371,000	contributions directes.
191,000,000	contributions indirectes.
161,000,000	produit des douanes.
256,614,640	produit de régie (tabac, sel, timbre, poudre, loterie).
100,000,000	excédants des caisses d'outre-mer.
1,008,985,640	excepté les produits des biens nationaux, des mines d'Almaden, des postes, de la cruzade, etc.

DÉPENSES EN 1849.

Réaux.	
45,900,000	maison de la Reine.
1,218,330	corps législatifs.
11,343,840	minist. des affaires étrangères.
18,613,955	— des grâces et de la justice.
50,789,367	— de l'intérieur.
60,117,032	— du commerce, de l'instruction et des travaux publics.
542,890,233	— de la guerre, y compris la garde civique.
69,565,714	— de la marine.
118,569,628	— des finances.
100,242,957	caisse d'amortissement.
153,636,372	dotation du clergé séculier et des religieuses.
54,031,149	diverses autres dépenses.
1,226,918,577	total. De cette somme viennent
	1,099,461,808 r. sur les dépenses ordinaires et
	127,456,769 r. sur — extraordinaires.

La dette de l'État se monte (d'après le manuel statistique de M. Caballero 1844) à 16,227,474,922 réaux. — Par un décret du 2 juillet 1847 ont été créés 100 millions de réaux représentés par des billets du trésor avec intérêt journalier, équivalant à 9 0/0 par an. Le capital a dû être remboursé le 1er septembre 1848. Un décret du 22 juin 1848 prescrit un emprunt forcé de 100 millions de réaux, soit 5 millions de piastres, dont la valeur est représentée par des bons du trésor à 6 0/0 d'intérêt, et doit être remboursée jusqu'au 1er août 1849.

Un décret du 31 mai 1847 publie une nouvelle loi sur les monnaies. L'unité monétaire, le réal, est d'un poids de 25 grains ou 1 gramme 25; dix réaux font une demi-piastre ou decen en argent d'un poids de 12 grammes 1/2, et doit être de 9/10 de métal pur et 1/10 d'alliage de cuivre.

Portugal [1].

Finances.

La *recette* de l'année du 1er juillet 1848 jusqu'au 30 juin 1849 a été évaluée à 10,480 contos[2].

La *dépense* pour le même temps à..........	11,784	contos.
Déficit..................................	1,304	—

Pour couvrir ce déficit on recommanda des réductions des traitements et pensions et même la réduction des rentes sur la dette nationale aux trois quarts de leur valeur fixée.

Le 7 juillet 1849, les cortès du royaume ont suspendu leurs séances après avoir accordé les subsides pour l'année du 1er juillet 1849 jusqu'au 30 juin 1850. Les revenus ont été évalués à 9,626 contos, dont 1,564 contos destinés pour la dette étrangère. Les dépenses étaient indiquées au mois d'avril par le ministre des finances à 11,757 contos. La déduction de 25 0/0 des intérêts continue d'être réalisée.

[1] Nous renvoyons, pour les détails du budget du Portugal, à l'*Annuaire* de 1819, page 318.

[2] Le conto=1,000,000 reis=6,250 francs,

La dette fut indiquée en 1845 aux chiffres suivants :
Dette consolidée :

Intérieure. .	31,366,415,913	réis avec	1,455,565,458	réis d'intér.
Extérieure. .	42,591,156,004	—	1,330,995,181	—
Frais d'administrat. et autres. .			91,465,586	—
	73,957,571,947	—	2,878,026,225	—

Dette non consolidée en papier-monnaie, anciennes dettes liquidées, aux *padroes de juros reaes*, le reste de l'emprunt forcé de Dom Miguel, puis le reste des dédommagements d'émigrés, enfin en traitements arriérés, etc. : 10 milliards 175,174,026 réis.

En 1827 la dette ne doit s'être montée qu'à 25,823 contos (Feller, *Archives des papiers de l'État*, etc. 1830), de manière que les troubles et les séditions l'auraient triplée en 20 ans environ. Les dépenses pour la dette tant intérieure qu'extérieure en 1848-1849 ont été évaluées à 3,474 contos, ce qui donne le droit de conclure à un accroissement assez considérable depuis 1845.

— La population du continent est évaluée à près de 3 millions et demi, et à 5 millions avec celle des Açores et autres possessions.

Prusse [1].

Finances du royaume pour 1849.

RECETTES.

I. Ministère des finances.

Domaines et forêts.		11,799,712
Impôts directs.		20,369,248
Impôt foncier	10,329,541	
Impôt dit des classes	7,571,657	
— sur les métiers	2,429,750	
Recettes diverses.	38,300	

[1] Voir dans l'*Annuaire* pour 1848, p. 275, le budget présenté à la diète le 27 mars même année.

Impôts indirects.		28,106,679
Droit d'entrée, de passage et d'exportation.	13,040,000	
Droit de passage sur les vins, moûts et tabacs produits dans le territoire de l'union douanière	193,090	
Impôt sur le sucre de betteraves . . .	338,790	
Impôt sur les dépôts, le pesage, le plombage, le timbre, etc	47,353	
Impôt convenu pour la navigation. . .	423,451	
— sur les eaux-de-vie.	4,491,245	
— les bières.	1,000,000	
— la production des vins indig. .	101,080	
— la production des tabacs indi.	137,147	
— le moulage.	1,086,685	
— la viande de boucherie. . . .	1,306,913	
— le timbre.	3,557,737	
Droits de chaussée.	1,561,127	
Droits perçus pour l'usage des ponts, des ports, et pour le passage des canaux, rivières, etc	742,532	
Droits d'hypothèques et de greffes. . .	171,651	
Recettes diverses.	107,878	
Rapport du monopole du sel.		8,445,475
Loteries.		1,029,917
Quote-part des gains de la Banque de Prusse.		163,000
Administration des caisses publiques. .		319,562
		70,233,593
II. Ministère du commerce, des métiers et des travaux publics.		
Recettes de l'Etat provenant du commerce, des métiers et des constructions		20,504
Produits des mines.	2,021,812	
— forges.	2,103,918	
— salines.	1,261,991	
Droits sur les carrières et épices. . . .	547,387	
Autres recettes.	24,118	
		5,959,226
Administration des postes et messageries		6,941,310
		12,921,040
III. Ministère de la justice.		
Epices.	3,720,184	
Emoluments des employés.	332,512	
Recettes diverses.	128,183	
		4,180,879
Caisses des veuves des officiers de justice.	—	

IV. Ministère de l'intérieur.		
Recettes diverses.		35,287
V. Ministère de l'agriculture.		
Droits et avances des autorités.		919,689
VI. Ministère du culte, de l'instruction publique et des affaires médicales.		
Recettes diverses.		72,292
VII. Ministère de la guerre.		
Recettes diverses.		203,600
Total des ministères. . . .		88,566,380
Surplus de l'administration des arriérés de 1847	1,000,000	
Surplus résulté à fin de 1848 des emprunts volontaires	4,608,000	
		5,608,000
Total des recettes		94,174,380

DÉPENSES.

Frais d'administration, d'encaissement et d'exploitation, puis dépenses des branches séparées de l'administration.

I. Ministère des finances.		
Domaines et forêts.		3,665,729
Dépenses pour l'encaissement des impôts directs		1,025,153
Dépenses pour les impôts indirects. . .		3,794,679
Dépenses pour le monopole du sel. . .		2,994,575
Loterie		207,917
Total		11,688,053
II. Ministère du commerce, des métiers et des travaux publics.		
Mines, forges et salines.		4,859,226
Administration des postes et messageries.		5,941,310
Ministère du commerce.		10,800,536
Dotations.		
Fidéicommis de la couronne.		2,573,099
Dette publique.		7,549,200
Intérêts.	4.980,846	
Amortissement.	2,488,132	
Rentes subsidiaires pour l'amortissement des dettes provinciales, frais des billets du trésor	22,414	
Frais d'administration	57,808	
Somme totale des dotations		10,122,299

Dépenses pour l'administration de l'État.

I. Présidence du ministère d'État . . .	206,818
II. Ministère des affaires étrangères . .	959,425
Marine de l'empire Germanique (voir le ministère de la guerre).	
III. Ministère des finances.	7,258,354
IV. Ministère du commerce, des métiers et des travaux publics	6,771,167
V. Ministère de la justice	6,626,334
VI. Ministère de l'intérieur	3,485,905
VII. Ministère pour les affaires d'agriculture	1,396,713
VIII. Ministère pour les affaires de culte, de l'intruction publique et médicales.	3,379,510
IX. Ministère de la guerre.	25,811,007
	55,895,173
Le total des dépenses régulières est de	88,506,000
Auxquelles il faut ajouter, tant pour de nouvelles constructions de routes, pour les garnisons de Mayence et de Luxembourg, une dépense irrégulière de . .	5,668,000
Ce qui porte les dépenses à	94,174,000

Tableau des recettes brutes et des frais d'administration.

Domaines et forêts	7,133,983	3,665,729[1]	10,799,712
Dégagement et vente de domaines.	1,000,000		1,000,000
Forges, usines et salines .	1,100,000	4,859,226	5,959,226
Fabrique de porcelaine à Berlin	17,218		17,218
Postes et messageries . . .	1,000,000	5,941,310	6,941,310
Loterie.	822,000	207,917	1,029,917
Monopole du sel.	5,450,900	2,994,575	8,445,475
Impôts et tailles :			
Impôt foncier.	9,758,063	609,778	10,367,841
— sur les classes. . . .	7,264,774	306,883	7,571,657
— sur les métiers . . .	2,321,258	108,492	2,429,750
Droits d'entrée, de passage et d'exportation, droits de consommation sur les produits du pays ; de plus, droits levés sur la navigation et les voies de communication, timbre. . .	23,093,035	3,652,517	26,745,552
Rapport des chaussées. . .	1,218,965	142,162	1,361,127
Quote-part de l'Etat sur les gains de la Banque de Prusse.	163,000		163,000
Recettes diverses.	430,427		430,427
	60,773,623	22,488,589	83,262,212

[1] Y compris le fidéicommis de la couronne de 2,573,099 thal.

Autres recettes :		
Rapport de l'administration de la justice, épices, etc..	4,180,879	4,180,889
Droits des autorités délibératives.	919,689	919,679
Recettes diverses.	203,600	303,600
	27,792,757	88,566,380

Dette de l'État le 1er janvier 1849.

Dette générale de l'Etat.				
Billets du trésor. . . .	114,968,200	3 1/2	3,988,876	2,066,267
Emprunt volontaire. .	15,000,000	5	750,000	
Somme de la dette générale.	127,968,200		4,738,876	

Dettes provinciales à payer par l'État.

Dettes provinciales à la charge de l'Etat	8,984,564	621,959	421,875
Somme des dettes de l'Etat à intérêt.	137,942,764	4,980,846	2,438,137
Dette de l'Etat en billets du trésor sans intérêt. . . .	11,242,347	»	
Somme des dettes	149,185,111	4,980,846	

A cette dette de.	149,185,111 thlrs.
Il faut encore tenir compte des cautionnements des employés compris, d'après l'état général des finances, dans les dettes passives et qui s'élèvent à la somme de . . .	5,675,000
Et le reste de l'emprunt à bénéfice (Præmienanleihe) qui se trouve aussi énuméré dans les dettes passives de la caisse générale des finances.	8,001,333
Le total des dettes de l'Etat prussien se monte d'après ces explications à.	162,861,444 thlrs.

On évalue ainsi le montant de la circulation des billets du trésor :

7,242,347 thlrs. à	1 écu.
7,500,000	5 écus.
5,500,000	50 écus.
3,000,000	100 écus.
2,500,000	500 écus.
Total . . . 25,742,347 thlrs.	

La population de la Prusse était, en 1846, de 16,112,000 habitants.

Russie.

NOTE *sur la dette et les dépôts aux institutions publiques de crédit.*

Les renseignements qui suivent, fort peu connus, sont extraits d'un compte-rendu du ministre des finances, dans la séance des conseils des établissements de crédit de l'empire, du 4 août 1849.

I. *Dette publique en Russie.*

La dette publique de l'empire de Russie se compose de :

	36,377,970	roub. arg.	en dettes extérieures à terme.
	55,979,029	—	en dettes intérieures à terme.
	234,318,854	—	en dette consolidée.
Tot.	326,675,853	—	soit, à 4 fr. le rouble argent,

1,306,702,512 fr.

Le 1-13 janvier 1849, il y avait en circulation :

Billets de crédit (émis par l'Expédition des billets de crédit, unique établissement de ce genre actuellement existant en Russie), pour. . . . . 306,628,672 r. arg.

N. B. Le fonds de réserve de cet établissement comprenait, à la même date :

En monnaie d'or et d'argent, et lingots déposés à la forteresse de Saint-Pierre et St.-Paul, à St.-Pétersbourg.	117,079,477
En fonds publics étrangers [1]. .	29,759,432
Total.....	146,838,909 r. arg.

Assignations émises par l'ancienne Banque d'assignations, fondée par Catherine II et abolie en 1839 (d'après le cours fixe attribué à ce papier à raison de 3 roubles 50 copeks-assignations pour 1 rouble argent), pour 14,931,630

Billets de dépôt émis par la Caisse des dépôts, créée en 1839 pour servir de

[1] C'est là que se trouvent comprises les rentes achetées à la Banque de France pour 50,000,000 fr. environ.

transition entre les assignations et les billets de crédit, actuellement abolie et réduite à une simple section de liquidation, pour 280,438

En tout il y avait du papier-monnaie en circulation au 1-13 janvier 1849, pour 321,840,740 r. arg.

Il est à considérer que tous ces papiers ne sont pas du papier-monnaie proprement dit ; ce sont de véritables billets de banque s'échangeant à bureau ouvert et sans frais, contre de la monnaie or ou argent, à la section de l'Expédition des billets de crédit constamment ouverte à cet effet.

La somme des anciennes assignations diminue d'année en année ; au fur et à mesure qu'elles rentrent, elles sont détruites et remplacées par des billets de crédit.

Le chiffre des billets de dépôt, billets provisoires, tend à disparaître complétement par suite des mêmes causes.

Le fonds de réserve des billets de crédit est confié à la garde du commandant de la citadelle de Saint-Pétersbourg. Il a été vérifié par une commission spéciale, à laquelle avaient été adjoints plusieurs délégués du commerce. Ces vérifications se répètent chaque fois qu'on y touche, et toujours en présence des délégués du commerce. C'est parce que ce fonds avait atteint une somme plus que suffisante pour garantir la circulation, qu'on a jugé convenable d'en placer une partie dans les fonds publics de France, d'Angleterre et autres.

II. *Dépôts aux institutions de crédit.*

Outre l'Expédition des billets de crédit, la Russie possède ;

1° Une *Banque d'emprunts*, qu'on devrait appeler hypothécaire, puisqu'elle ne prête que sur gage immobilier. Au 1er janvier 1849, le capital de cette Banque était de 9,295,925 r. arg.

Les dépôts confiés à la Banque montaient à 111,855,527 r. argent.

Les prêts faits par la Banque tant aux établissements publics qu'à des particuliers, à 260,540,899 r. arg.

Ces prêts étaient garantis par hypothèques sur domaines, comprenant 656,175 paysans ; sur fabriques, usines et pê-

cheries, en tout 86 établissements; sur maisons, au nombre de 977.

2° Une *Banque de commerce* (d'escompte) avec plusieurs comptoirs, à Moscou, à Kief, etc.

Au 1er janvier 1849, le capital de cette Banque était de 8,571,428 r. arg.

Les dépôts confiés à la Banque montaient :

En compte-courant à	2,608,873 r. arg.
A intérêts..........	156,731,029
	159,339,902

Nous ignorons le chiffre de ses escomptes, mais à la date du 1er janvier 1849 son portefeuille contenait pour 25,791,941 r. arg. de valeurs diverses.

3° Des *Caisses de confiance* (*Sokhraniïja kasnii*), sortes de banques hypothécaires, réparties par toute la Russie et confiées à la surveillance du corps de la noblesse, prêtant à longs termes sur gages immobiliers. Le capital collectif de ces établissements montait à 364,353,524 r. arg.

En outre, les opérations de ces caisses comprennent un capital, appartenant aux maisons des enfants trouvés de	45,508,178
Total.	409,861,702 r. arg.

Les prêts de ces caisses, tant aux établissements publics qu'aux particuliers, s'élèvent à 390,982,146 r. arg.

Ces prêts sont garantis par des hypothèques sur domaines, comprenant 4,998,761 âmes, et sur maisons, au nombre de 477.

4° *Comptoirs de charité publique* (*Prikasi obchtchestvennago prisreniïja*), autres établissements hypothécaires, également répartis par toute la Russie, prêtant sur terres, maisons, fabriques, etc. Leur capital proprement dit au 1er janvier 1849, était de 14,044,894 r. arg.

Les dépôts confiés à ces comptoirs montaient à 57,686,801 r. arg.

5° *Caisses d'épargne*, établies depuis quelques années à Saint-Pétersbourg et à Moscou; elles possédaient en dépôts au 1er janvier 1849, 1,116,295 r. arg. en 18,512 livrets.

Tous les chiffres ci-dessus sont extraits du même compte-rendu.

La récapitulation de tous les dépôts confiés à des établissements régis par le gouvernement donne une très-haute idée de l'immense confiance dont il jouit auprès de ses administrés.

On peut dire qu'il est dépositaire d'un bon tiers, si ce n'est plus, de toute la fortune publique, et ce qu'il y a de remarquable, tous ces dépôts lui sont confiés librement, volontairement, de préférence à tout autre placement. Ainsi il possède en dépôt : à la Banque d'emprunts, à celle de commerce, aux Caisses de confiance, aux Comptoirs de charité et aux Caisses d'épargne près de 693 millions de roubles argent. Si l'on ajoute à ce chiffre, celui des divers papiers circulants, également émis par le gouvernement et garantis par lui, et qui monte à 321,840,740, on arrive au total prodigieux de près de :

1,015,000,000 roubles, arg., ou

4,060,000,000 francs. Ceci donne l'échelle du crédit intérieur dont jouit le gouvernement de Russie.

PRODUITS AURIFÈRES DE L'OURAL ET DE LA SIBÉRIE EN 1847.

Sur l'Altaï oriental et les frontières de la Chine, les lavages des sables aurifères ont donné, en 1847, les résultats suivants :

	Pouds.
Lavage de l'Oural	324.628
— de Nertschinsk	25.000
— de la Sibérie orientale et occidentale	1,431.315
Total des lavages de la Russie	1,780.943

soit environ 29,100 kilogrammes d'or [1].

Pour compléter le tableau de la production de l'or en Russie en 1847, il faut ajouter l'or de l'Altaï et des mines d'argent de Nertschinsk, qui est de 45 pouds ; en sorte que la production totale est de 1,825 pouds 943, soit environ 29,835 kilogrammes d'or en 1847.

Voici le résumé du produit net de l'or en Russie :

	Pouds.	Augmentation.
En 1839	529.8	55.2
1840	854.0	106.2

[1] Un poud vaut 16 kil. 342.

	Pouds.	Augmentation.
1841.......	690.2	289.7
1842.......	979.9	315.0
1843.......	1,294.9	47.1
1844.......	1,342.0	29.8
1845.......	1,371.8	350.9
1846.......	1,722.7	103.2
1847.......	1,825.9	

On voit, d'après ce tableau, que les différences dans l'augmentation des produits n'ont pas suivi une loi régulière, et qu'après avoir diminué dans les années comprises entre 1842 et 1845, elles se sont tellement accrues depuis lors, que l'on ne peut encore indiquer quel sera le maximum probable qu'elles atteindront un jour. Ce maximum ne pourra se reconnaître que lorsque la production des exploitations isolées, qui va en diminuant, ne sera plus compensée par la découverte de nouveaux gisements encore intacts. Or, il paraît, d'après beaucoup de renseignements, que l'espace susceptible d'exploitation, laissé aux générations futures, est immense. (Extrait de la *Revue britannique.*)

États-Sardes.

Finances.

D'après l'exposé du ministre des finances, M. Nigra, dans la séance de la Chambre des députés du 23 août 1849, les contributions et revenus de 1850 laissent espérer un produit de 83,868,161 lire; en y comprenant quelques autres ressources secondaires, le total des recettes est évalué à 90,773,446 lire.

Le budget général des dépenses ordinaires a été fixé à 110,400,000 lire.

La dette peut être évaluée à 380 millions de lire, dont 112 millions avant la guerre, dépenses pour les chemins de fer (74 millions), puis les frais de la guerre et la somme de 75 millions réclamée par l'Autriche pour indemnité de la guerre (Traité de paix de Milan, du 5 août 1849.

— La population des États-Sardes était évaluée en 1839 à 4,650,000 habitants, dont 524,000 pour l'île de Sardaigne.

Saxe.

Finances.

Le budget de l'exercice de 1849, présenté aux Chambres, n'a pas été discuté à cause de leur dissolution. Voici les principaux chapitres de l'ancien budget :

RECETTE.

Thalers.

2,252,306 usufruit du bien public.
- 878,279 domaines et autres propriétés de la couronne.
- 1,059,400 droits de régales.
- 314,627 intérêts de capitaux, recettes administratives, recettes accidentelles.

3,546,342 impôts.
- 1,211,342 impôt foncier.
- 320,000 impôt sur les métiers et impôt personnel.
- 175,000 timbre.
- 1,840,000 péage perçu aux frontières, droits sur les eaux-de-vie, sur la viande de boucherie, sur la bière, le vin et les tabacs, pour le passage de l'Elbe, etc.

5,798,648 recette d'une année.

DÉPENSE.

Thalers.

1,480,391 besoins généraux de l'administration.
- 513,889 liste civile.
- 28,778 pour la Reine.
- 154,191 apanages.
- 23,105 pour l'entretien des collections faisant partie du fidéicommis de la maison royale.
- 660,810 amortissement et intérêts de la dette publique.
- 46,618 rentes annuelles pour des capitaux inabrogeables.
- 20,000 rachat de toutes les charges qui ne concernent pas les domaines; payements pour terminer des affaires en litige.
- 31,000 frais de Chambres représentatives.
- 2,000 dépenses pour affaires générales de régence et d'administration.

31,375 pour le ministère réuni d'État et ses dépendances.
254,466 département de la justice.
552,979 département de l'intérieur.
482,374 département des finances.
1,344,025 département militaire.
214,004 département du culte et de l'instruction publique.
107,878 département des affaires étrangères.

6,000	quote-part de la dépense de la Confédération germanique, etc.
522,673	état des pensions.
739,894	frais de l'intendance des bâtiments publics.
50,000	fonds de réserve pour dédommager le Trésor des non-valeurs dans la recette et pour subvenir à des besoins imprévus.
5,786,059	Somme totale de la dépense d'une année.

Dette de l'État, le 30 juin 1849.

8,799,900	obligations à 3 0/0 créées en 1830.
3,785,950	bill. du Trésor créés en 1844.
	213,500 th. avec intérêt de 3 0/0.
	3.572,450 —
10,000,000	tels, créés en 1847 à 4 0/0.
22,585,850	montant de la nouvelle dette.
42,539	dettes anciennes de 1764 et 1766 au pied de 20 fl.
22,628,389	total.

— La population de la Saxe était, à la fin de 1846, de 1 million 836,000 habitants.

Suède et Norwège.

Finances de la Suède.

Les recettes et dépenses réglées par les Etats de l'empire pour 1849, ont été évaluées comme suit :

RECETTE ORDINAIRE.

	Thalers
Cens foncier	2,337,000
Cens des grains	250,350
Dîmes	754,170
Fermages de domaines	110,000
Droits des mines d'argent, de fer et de cuivre, forges, etc.	212,500
Capitation	336,000
Amendes	350,000
Droits perçus sur les congés temporaires accordés aux soldats de la milice des provinces	219,360
Poudres et salpêtres	95,000
Droit de *lamanage*	75,000
Recettes diverses	89,000
Total	4,513,380

Recettes extraordinaires (accordées chaque année par les Etats du royaume).

Douanes	4,075,000
Octroi perçu aux portes de la capitale et de quelques autres villes..	3,000
Poste	600,000
Timbre	550,000
Fabr. des eaux-de-vie	700,000
Subvention du comptoir des arrérages	155,000
Total......	6,083,000

Recette ordinaire......	4,513,380
— extraordinaire.	6,083,000
Total....	10,596,380

Les dépenses dépassant cette somme, la différence est couverte par le comptoir des arrérages (épargnes des années passées) et par la banque avec les sommes dont le capital actif dépasse le fonds primitif tel qu'il a été fixé lors de la fondation de l'établissement.

Les dépenses régulières approuvées par les États de l'empire en juin 1845, sont réparties sur les branches de service de l'État de la manière suivante :

Maison royale	686,700
Justice	1,112,920
Affaires étrangères	225,650
Forces de terre	4,162,180
Flotte	1,429,240
Départem. civil	863,330
Finances	1,749,950
Culte et instr. publique	1,145,100
Pensions	539,840
Total....	11,914,910

Les dépenses extraordinaires ou accidentelles, pour les années 1848, 1849 et 1850, se montaient en octobre 1848, aux chiffres suivants :

Maison royale	150,000
Départ. de la justice	286,000
Pour les forces de terre	1,037,750
La flotte	462,260
Le départ. civil	195,730
— des finances	116,000
— du culte et de l'inst. publ.	312,800
Prêts	317,260
Total.....	2,827,800

Non-seulement la plus grande partie des forces de terre, mais aussi un grand nombre de fonctionnaires civils reçoivent leurs appointements sur les revenus de certaines terres domaniales qui ne figurent pas au budget.

— La population de la Suède était, en 1840, de 3,138,000 habitants.

Finances de la Norwège.

Les comptes financiers de la Norwège sont tenus séparément.

Le budget du 1er juillet 1848 à 1851 évalue les recettes et les dépenses à :

2,715,700 thalers en espèce (écus de 5 fr.)

Dans ce montant est compris le produit des douanes pour 175,000 thlrs. en espèces.

Dans la dépense se trouvent (abstraction faite des dépenses pour le sthorthing, l'administration civile, la justice et la police, ainsi que celles pour les institutions d'utilité publique) les sommes suivantes :

100,000 dépenses de la Cour et apanages.
5,050 th. en esp. pour le château de Christiania.
747,000 — état militaire.
379,000 — état de la marine.
100,121 — intérêts et amortissement de la dette d'État.

—La population de la Norwège était, au 31 décembre 1845, de 1,328,000 habitants.

États-Unis.[1]

Extrait d'un rapport de la Trésorerie du 11 décembre 1848, pendant l'année finissant au 30 juin 1848.

RECETTES. — *Recettes ordinaires.*

Douanes .... Dollars	31,757,070 96
Sommes provenant de la vente des terres publiques	3,328,642 56
Sommes provenant de sources diverses	351,037 07
Total des recettes, les emprunts non compris ..	35,436,750 59
En caisse au 1er juillet 1847	1,701,251 25
Ensemble	37,138,001 84

[1] Nous avons publié, dans l'*Annuaire* pour 1849, le budget des

Recettes extraordinaires.

Produit des bons du Trésor émis en vertu d'un décret du 22 juillet 1846	250,000 »
Produit des bons du Trésor émis en vertu d'un décret du 28 janvier 1847	11,956,950 »
Produit d'un emprunt ouvert en vertu d'un décret du 22 juillet 1846	111,000 »
Produit d'un emprunt ouvert en vertu d'un décret du 28 janvier 1847	1,858,372 »
Rentes pour consolider les bons du Trésor, en vertu d'un décret du 22 juillet 1846	1,735,050 »
Rentes pour consolider les bons du Trésor, en vertu d'un décret du 28 janvier 1847	5,252,500 »
Rentes pour consolider les bons du Trésor, en vertu des décrets antérieurs au 22 juillet 1846	92,828 »
	21,256,700 00
Total des recettes....... Doll.	58,394,701 84

DÉPENSES.

Liste civile.

Pouvoir législatif	953,392 75
Pouvoir exécutif	953,170 80
Pouvoir judiciaire	593,654 81
Les gouvernements des territoires	39,730 56
Surveillants (*surveyors*) et leurs clercs	61,907 »
Direction de la monnaie et des succursales	42,600 »
Commissaire chargé des édifices publics	2,000 »
Secrétariat des cessions des terres publiques	1,500 »
Total de la liste civile...	2,647,955 92

Dépenses diverses.

Inspecteurs des terres publiques	169,902 63
Entretien et construction de phares	419,277 80
Hôpitaux maritimes	140,995 50
Construction de nouveaux hôpitaux maritimes	23,376 07
Établissements publics à Washington	36,325 05
Pénitentiaire de Colombia	7,389 46
Frais d'expédition d'actes et de brevets	46,708 28
Constructions de bureaux de douanes	92,140 48
Inspection générale des côtes	146,000 »
Monnaie	76,850 »

exercices 1846 et 1847. Nous y renvoyons pour les détails des dépenses des ministères des affaires étrangères, de la guerre, de la marine. V. p. 314 et suivantes.

Nous avons donné dans cet Annuaire le tableau de la dette de l'Union au 1er décembre 1847. V. p. 318.

Le dollar vaut 5 fr. 33 cent.

Secours à des indigents	66,340	»
Police municipale de Washington	7,333	33
Dépenses relatives aux bons du Trésor	25,532	02
Maison d'aliénés de Colombia	3,700	»
3 0/0 de l'Illinois	43 383	40
5 0/0 du Michigan	1,649	15
5 0/0 de l'Arkansas	2,609	28
2 0/0 du Mississipi	5,039	83
6 0/0 des Florides	1,930	92
5 0/0 de la Louisiane	6,567	75
3 0/0 de l'Alabama	21,574	56
3 0/0 du Missouri	31,097	96
3 0/0 du Mississipi	13,049	86
Secours accordés aux villes de Colombia	118,350	98
Drawbacks et primes	252,000	»
Indemnité aux percepteurs	4,238	58
Chevaux, voitures	6,166	09
Droits remboursés sur protêt	301,783	76
Restitution pour des terrains indument vendus	22,669	12
Restitution de prix de terrains vendus dans le district de Greensburg (Louisiane)	1,547	71
Dépenses de l'expédition d'exploration	20,000	»
Travaux relatifs à une édition des manuscrits de Washington	1,256	»
Achat de livres pour le Congrès	11,849	69
Ports de lettres des ministères	22,221	98
Indemnité aux juges du Missouri	2,000	»
Construction de phares	182,169	88
Institution de Smithson (décret du 10 août 1846)	30,910	07
Payements pour certificats divers	392	17
Droits différentiels	1,745	72
Remboursement de divers droits	53,566	28
Explorations minières	45,606	17
Appointements des employés du Trésor public	24,589	80
Frais divers de la trésorerie	11,806	08
Indemnités à divers agents examinateurs des comptes	2,793	60
Dépenses de diverses natures	3,779	59
Remboursement des droits réunis contraires à la convention de 1815	2,202	35
Remboursement des droits réunis (act. du 30 août 1842)	87	15
Réception des consuls	609	66
Construction du *Revenue-Cutter*	6,000	»
Achat des manuscrits de James Madison	25,000	»
Tableaux historiques pour le Capitole	2,000	»
Réparation du pont Potomac	2,200	»
Somme à valoir pour balancer les comptes du Trésor	2,000	»
Total	2.546,216	05
Guerre	27,820,163	08
Marine	10,670,416	96
Affaires étrangères	390,897	70

Dette publique.

Intérêts de l'ancienne dette	6,739 88
Intérêts sur la dette actuelle	1,632,869 81
Intérêt de l'emprunt de guerre	5.092 05
Remboursement des bons du Trésor, en vertu d'un décret antérieur au 22 juillet 1846	128,828 »
Remboursement des bons du Trésor, en vertu du décret du 22 juillet 1846	3,061,000 »
Remboursement des bons du Trésor, en vertu du décret du 28 janvier 1847	9,838,750 »
Intérêts sur les bons du Trésor	737,343 60
Intérêts sur l'indemnité mexicaine	15,519 21
Bons du Trésor renouvelés, y compris les intérêts	3,054 66
Total	15,429,197 21
Total des dépenses	58,241,167 24
Balance dans les caisses du Trésor au 1er juill. 1848	153,534 60

COMMERCE ET NAVIGATION.

I. IMPORTATIONS (principaux articles).

Année finissant au 30 juin 1848.

La valeur des *marchandises exemptes de droit*, importées, est de 23 millions de dollars. Voici les principales :

	Dollars
Animaux de boucherie	53,432
Lingots d'or et d'argent	449,821
Or et argent monnayés	5,910,463
Modèles de nouvelles inventions	36,799
Thés	6,217,111
Cafés	8,199,129
Cuivre en planches ou en minerai	990,150
Tableaux et statues	67,822
Métal pour le doublage des navires	226,014
Platine non manufacturé	12,778
Plâtre brut	61,194
Effets personnels des émigrants	65,111
Meubles et effets des citoyens morts à l'étranger	26,819
Vieux bouts de câble	16,605
Arbres et graines	83,125
Produits des États-Unis réimportés	187,117

MARCHANDISES TAXÉES.

La valeur des marchandises payant des droits, importées, est de 132 millions de dollars. Voici les principales :

Lainages.

Draps et casimirs	6,364,145
Châles de mérinos	1,357,129

Couvertures de lit	1,146,587
Bonneterie et autres articles faits au métier	731,009
Etoffes en laine filée	3,858,416
Fils de laine et d'estame	143,407
Laines, estames brodées	18,856
Laines non désignées	771,252
Flanelles	88,909
Serge croisée	117,986
Tapis de Saxe, d'Aubusson, de Bruxelles, de Turquie, de Venise et autres	643,187

Cotonnades.

Cotons imprimés ou teints	12,490,501
— blancs ou non teints	2,487,256
— brochés ou brodés	495,576
Velours de coton	189,029
Velours de soie et coton	28,942
Ganses et galons	175,090
Bonneterie et articles faits au métier	1,383,871
Cordons et fils	727,422
Chapeaux de pluche de soie et coton	5,015
Articles non désignés	438,887

Soieries.

Tissus en pièces	10,762,801
Bonneterie et articles faits au métier	427,703
Soie à coudre	561,027
Articles brochés ou brodés	1,026,235
Chapeaux et bonnets	59,866
Articles non désignés	1,640,343
Soie plate	14,204
Soie brute	340,769
Etamine	65,659
Tissus de soie et d'estame	2,456,652
Camelot de poil de chèvre	54,704

Tissus de lin.

Blancs et écrus	6,012,197
Divers articles de lin	589,435

Chanvre.

Toile pour draps	49,546
Toiles de Ticklenbruck, Osnabruck, etc	195,157
Articles non désignés	105,329
Toiles à voiles de Russie, de Hollande, etc.	280,518
Toiles à sac	27,525
Vêtements et articles de vêtements	652,232
Dentelles de fil et autres	263,859
Garnitures en coton, etc.	716,552
Chapeaux, bonnets, etc., en paille, feuilles de palmier, etc.	1,091,624
Etoffes de crins pour meubles	150,442
Lasting et poil de chèvre pour chaussures	143,360
Nattes de Chine et autres	104,643

Produits en fer, en acier et autres métaux.

Armes à feu	302,344
Aiguilles	218,330
Coutellerie diverse	4,737,015
Clous et pointes	88,958
Câbles	369,574
Scies, ancres, enclumes, marteaux, etc.	171,359
Fonte pour vaisseaux	32,463
Fer en bandes, tôle et saumons de fonte	1,545,370
Barres de fer de diverses espèces	4,654,812
Acier d'Allemagne, acier fondu, cisailles et autres.	1,284,937
Cuivre en fonte, en barres et vieux cuivre	702,907
Fil de cuivre, cuivres fondus, verrous, clous et longues pointes, etc.	154,057
Laitons en feuilles	199,919
Etains en fonte, en barres, en feuilles	2,026,274
Joaillerie, bijouterie	162,596
Pierres fines, perles montées ou non montées	130,348
Pendules et chronomètres	73,993
Montres et parties de montres	1,733,221
Boutons de métal et autres	385,993
Verres et cristaux	881,475
Carreaux de vitres	161,027
Papiers divers	239,299
Divers articles en papier	107,749
Livres imprimés en langues étrangères	464,882
Journaux et revues périodiques illustrés	7,980
Cuirs et peaux tannés	315,969
Gants pour hommes, femmes et enfants	794,076
Porcelaine de Chine, faïence, poterie	2,332,996
Sellerie	310,779
Fourrures	576,277
Bois de teinture	428,145
Ecorce de liége, bouchons	115,758
Brosses et balais	122,080
Peaux brutes	4,262,069
Graine de lin	214,900
Laine	857,034
Vins en pièces, Bourgogne, Bordeaux, Xérès, etc.	988,430
Vins en bout., tels que Champagne, Bordeaux, etc.	445,579
Eaux-de-vie de vin, de grains et autres liqueurs	1,563,172
Bière	123,805
Mélasses	3,435,703
Huile d'olive, de lin, etc	548,563
Sucres bruts	8,963,654
— blancs, terrés, en poudre, en pains et autres, raffinés, candis, etc	517,937
Fruits : amandes, groseilles, raisins secs, noix, etc.	1,158,391
Epices : muscades, cannelle, girofle, poivre, piment, casse et gingembre	713,248
Soies de sanglier	175,025
Salpêtre brut et raffiné	564,415

Indigo	961,849
Opium	129,279
Chlorure de chaux	133,058
Cendres de soude	575,024
Tabacs non travaillés	415,727
Tabacs à priser, cigares	1,360,786
Cordages et câbles	239,526
Chanvre brut de Manille et autres	530,350
Matières textiles diverses	379,339
Lin	102,261
Chiffons de toute espèce	626,607
Sel	1,042,502
Charbon	461,140
Froment, orge, fleur de farine, pommes de terre	377,270
Poissons séchés ou fumés	127,799
Saumon, maquereau, harengs et autres	687,846
Total des marchandises payant un droit *ad valorem*. Dollars	132,281,325
Total des marchandises exemptes de droit	22,716,603
Total des importations. Dollars	154,997,928

EXPORTATIONS (principaux articles).

	Ann. finiss. au 30 juin 1847.	Ann. finiss. au 30 juin 1848.
Poissons.		
Poissons secs, morues. Dollars	659,629	609,482
Poissons marinés, poissons de rivières: saumon, maquereau et alose	136,221	109,315
Huile de baleine et d'autres poissons	1,070,659	552,388
Blanc de baleine	738,456	208,832
Côtes de baleine	671,601	314,107
Chandelles de blanc de baleine	191,467	186,839
Productions des forêts.		
Peaux et fourrures	747,145	607,780
Racine de ginseng	64,466	162,647
Planches, ais, bois de charpente, etc.	1,849,911	2,429,863
Gros meubles	342,781	283,433
Mâts et barres de bois	23,270	129,760
Écorces de chêne et autres bois de teinture	95,355	184,126
Autres bois manufacturés	1,495,924	2,042,695
Munitions navales	759,221	752,303
Cendre et potasse	618,000	466,477
Produits agricoles.		
Bœuf, suif, cuir en poil, bêtes à cornes	2,434,003	1,905,341
Beurre et fromage	1,741,770	1,361,668
Porcs salés, lard, saindoux, cochons vivants	6,630,842	9,003,272
Chevaux et mules	277,359	190,295
Moutons	29,100	20,823

Laine	89,460	57,497
Blé	6,019,350	2,669,175
Farine	26,133,811	13,194,109
Maïs	14,395,212	3,837,483
Farine de maïs	4,301,334	1,807,601
Farine de seigle	225,502	174,566
Seigle, avoine et autres menus grains et légumes	1,600,962	376,572
Biscuits	556,266	619,096
Pommes de terre	109,062	86,277
Pommes	92,961	88,944
Riz	3,605,896	2,331,824
Tabac	7,242,086	7,551,122
Coton	53,415,848	61,998,294
Chanvre	»	27,657
Graine de lin	1,346	1,584
Houblon	150,654	17,671
Cassonade	25,483	,89
Indigo	10	1,10[illegible]

Produits manufacturés.

Savons et chandelles de suif	606,798	670,223
Bottes et souliers de cuir	243,816	194,095
Ameublements	225,700	297,358
Voitures	75,369	89,963
Chapeaux	69,538	55,493
Sellerie	13,102	27,435
Cire	161,527	134,577
Spiritueux	67,781	90,957
Bière, ale, porter et cidre	68,114	78,071
Tabac à priser et autres	658,950	568,435
Huile de graine de lin et essence de térébenthine	498,110	331,404
Cordages	27,054	29,911
Fers en fonte, barres et clous	168,817	154,036
Ferraille	68,889	83,188
Fers ouvrés	929,778	1,022,408
Rhums et autre produits de la mélasse	293,609	269,467
Sucre raffiné	124,824	253,900
Chocolat	1,653	2,207
Poudre à canon	88,397	125,263
Cuivre et laiton	64,980	61.468
Drogues médicinales	165,793	210,581
Tissus de coton imprimés et de couleur	281,320	351,169
— blancs	3,345,902	4,366,559
— nankin	8,794	2,365
Fils de coton	108,132	170,633
Autres tissus de coton	838,375	327,479
Fils et tissus de lin et de chanvre	5,782	6,713
Vêtements	47,101	574,834
Peignes et boutons	17,026	16,461
Brosses	2,967	2,160
Billards et accessoires	615	12
Parapluies et ombrelles	2,150	2,916

Cuirs et peaux de maroquin	29,856	16,483
Pompes et appareils à incendie	3,443	7,686
Presses à imprimer et caractères	17,431	30,403
Instruments de musique	16,997	38,508
Livres et cartes	44,571	75,193
Papiers, plumes, cires, etc	88,751	78,507
Couleurs et vernis	54,115	50,739
Vinaigre	9,526	13,920
Poteries et objets en terre	4,758	8,512
Verreries	71,155	76,007
Fer-blanc	6,363	12,353
Poteries d'étain et de plomb	13,694	7,739
Marbres et pierres	11,220	22,466
Or et argent et or en feuilles	4,268	6,241
Monnaie d'or et d'argent	62,620	2,700,412
Fleurs artificielles et bijouterie	3,126	11,217
Mélasse	26,959	5,563
Coffres et malles	5,270	6,126
Briques et chaux	17,623	24,174
Sel	42,333	73,274
Plomb	124,081	84,278
Charbon	»	47,112
Glace	»	75,547
Autres produits manufacturés	1,108,984	1,137,828
Autres articles	1,199,276	851,383
Approvisionnement pour l'armée de New-York fait par le gouvernement	326,800	»
Total des exportations..... Dollars	150,637,464	132,904,121

NOMBRE DES BANQUES AUX ÉTATS-UNIS.

Dans la ville de New-York, il y a 28 banques qui émettent des billets. Ils sont tous cotés au pair, circonstance qui n'a lieu que pour 53 banques de l'Union.

Dans l'État de New-York, il n'y a pas moins de 167 banques, dont seulement 24 sont cotées au pair; les autres supportent un escompte qui varie de 1/4 à 30 0/0. Le plus grand nombre toutefois n'excède pas 5/8 d'escompte.

Dans l'État du Maine, il y a 40 banques qui émettent des billets cotés avec un escompte qui varie de 1/4 à 10 0/0.

Dans le New-Hampshire, il y a 25 banques émettant des billets cotés à l'escompte de 1/4.

Dans le Vermont, il y a 22 banques, dont les billets sont cotés à des escomptes qui varient de 1/4 à 1 0/0.

Dans le Massachussets, le grand centre manufacturier de l'Union, il y a 123 banques; tous leurs billets sont côtés à un escompte de 1/4.

Dans Rhode-Island, il y a 62 banques, dont tous les billets sont cotés à 1/4 0/0 d'escompte, excepté une, qui escompte à 60 0/0.

Dans le Connecticut, il y a 37 banques ; tous leurs billets sont cotés à 1/4 d'escompte.

Dans New-Jersey, il y a 26 banques ; leur escompte varie de 1 à 3/8 ; une seule escompte à 80 0/0.

Dans la Pensylvanie, il y a 54 banques émettant des billets ; une seule a ses billets cotés au pair ; les 53 autres supportent un escompte qui varie de 1/4, 1, 1 1/2, 2, 3 à 10 0/0 ; il y en a une qui n'escompte qu'à 50 0/0.

Dans le Delaware, il y a 6 banques ; l'escompte y est de 1/4.

Dans le Maryland, il y a 23 banques ; leur escompte varie de 1/2, 1, 3 à 10 0/0.

Dans le district de Colombia, on compte 5 banques, escomptant toutes à 1 0/0.

La Virginie a 9 banques ; l'escompte y varie de 1 à 2 1/2.

Dans la Caroline du nord, il y a 4 banques qui escomptent à 2.

Dans la Caroline du Sud, il y a 11 banques, toutes cotées à 1 1/2 d'escompte.

Dans la Géorgie, il y a 10 banques ; l'escompte y est à 1 1/2.

Dans l'Alabama, il y a 2 banques ; l'une escompte à 2, l'autre à 6.

La Louisiane a 8 banques, toutes cotées à 2 0/0 d'escompte.

Dans l'Ohio, il y a 22 banques, cotées à 1 3/4 d'escompte. excepté 3, cotées à des escomptes respectifs de 40, 60 et 80.

L'Indiana n'a qu'une banque, à 2 d'escompte.

Dans le Kentucky, il y a 3 banques, toutes cotées à 5 0/0 d'escompte.

Dans le Missouri, il n'y a qu'une banque ; son escompte est à 2 0/0.

Dans le Michigan, il y a 3 banques, cotées à 2 d'escompte.

Dans le territoire de Wisconsin, il n'y a qu'une banque ; l'escompte y est à 2.

C'est un total de 698 banques ; 53 ont leurs billets cotés au pair ; l'escompte des 645 autres est aux différents taux indiqués ci-dessus.

LA POSTE AUX LETTRES AUX ÉTATS-UNIS.

En 1790, on comptait aux États-Unis d'Amérique 75 bureaux de poste, desservant une étendue de 1,875 milles (près de 3,000 kilomètres), rapportant à l'État 37,935 dollars (203,711 fr.), et coûtant 32,140 dollars (172,592 fr.); soit une plus-value de 5,795 dollars (31,119 fr.).

Les résultats de l'année finissant au 30 juin 1847 attestent les progrès des États-Unis, mais ne sont pas aussi satisfaisants. En effet, on trouve à cette dernière époque 15,146 bureaux de poste desservant 153,818 milles (246,832 kilomètres), produisant 3,955,893 dollars (21,243,145 fr.), contre une dépense de 3,979,570 dollars (21,371,290 fr.), et constatant ainsi une perte de 23,677 dollars (128,155 fr.).

Des relevés faits avec soin portent à 115,973,480 le chiffre des distributions opérées par l'administration pendant l'année 1846-1847. Ce chiffre énorme se décompose en :

Lettres distribuées ou retournées	58,973,480
Journaux, environ	55,000,000
Brochures et magasines, environ	2,000,000
Total égal	115,973,480

Le transport des lettres est régi par des statuts d'autant plus rigoureux que leur exécution est confiée à la surveillance des directeurs de bureaux de poste, qui, entrepreneurs ou fermiers de ce service, ont un intérêt personnel à leur stricte observation. Ainsi, par exemple, tout individu qui, sur le territoire américain, se chargerait de lettres dont le port n'aurait pas été préalablement acquitté, se rendrait passible d'une amende de 5,000 dollars, ou 26,850 fr. Il n'est pas non plus permis, à peine de 10 dollars (53 fr. 70 c.), de placer plusieurs lettres sous la même enveloppe, à moins qu'elles ne soient à destination de l'étranger.

Nous avons dit que les recettes de l'administration étaient inférieures à ses dépenses. Ce déficit, presque constant depuis 1820, rendit nécessaire un changement de système. Une loi du 3 mars 1845, en même temps qu'elle diminuait les avantages jusqu'alors accordés aux directeurs des bureaux, augmenta les prix du port des journaux et des brochures. De ce moment, les recettes se sont notablement

accrues, tant sur les lettres que sur les journaux et les brochures, malgré la surcharge dont ces derniers étaient frappés. Aussi le déficit qui, en 1845, était de 30,890 dollars (155,979 fr.), et qui, par des causes inhérentes à toute interversion administrative, s'est élevé à 597,098 dollars (3,206,415 fr.) en 1846, n'était plus, comme nous l'avons vu plus haut, rue de 23,677 dollars (128,155 fr.) en 1847, c'est-à-dire qu'on était plus rapproché de l'équilibre qu'on ne l'avait été pendant la dernière année du régime de l'ancienne loi.

Le nombre des lettres de rebut est estimé à 450,000 par trimestre, soit 1,800,000 pour l'année. Le travail auquel elles donnent lieu occupe cinq employés, dont l'un compare les lettres avec les états de rebut envoyés par les directeurs des bureaux. Deux autres ouvrent les lettres et passent celles qui contiennent des valeurs aux deux derniers, chargés de les enregistrer et de les renvoyer aux directeurs des bureaux pour être remises à qui de droit. Les lettres qui ne renferment point de valeurs sont réunies et brûlées à la fin de chaque trimestre, en présence de l'un des employés. Les valeurs, consistant ordinairement en papier de banque, sont converties en numéraire et déposées dans la caisse de l'administration, où elles peuvent être réclamées. Depuis la réorganisation du service en 1836, jusqu'au 30 juin 1847, il a été ainsi déposé une somme de 10,329 dollars (55,407 fr.), provenant tant de la conversion des sommes non réclamées que de la vente de divers articles. Les valeurs non immédiatement réalisables renfermées dans les lettres de rebut renvoyées aux souscripteurs, ou restituées aux destinataires, pendant les deux années finissant au 30 juin 1847, se composaient de lettres de change ou de crédit, de mandats, de certificats de dépôts, etc., pour les sommes suivantes :

	Fr.	c.
En monnaie anglaise, 4,966 l. s. 5 sch. 1 d.	124,156	35
En monnaie américaine, 303,550 dollars.	1,630,063	50
En monnaie française	4,490	25
Total	1,768,710	10

Brésil.

Finances.

Pendant chacune des deux années de 1846 — 1848 les *recettes* ont été évaluées à :

25,000,000,000 reis.
Les *dépenses* à 24,116,835,569

Répartis entre les différents ministères de la manière suivante :

Ministère	de l'intérieur......	2,942,790,000 reis.
—	de la justice.......	1,574,371,588
—	des aff. étrangères..	549,740,000
—	de la marine.......	3,445,396,493
—	de la guerre.......	5,803,308,491
—	des finances.......	9,801,228,997

Ce n'est qu'en cas d'excédant qu'une part de la dette publique est rachetée. Le ministre des finances a porté cet excédant de l'année destiné à l'amortissement de la dette à 2,326,366 milreis. Au 3 mai 1848, le ministre des finances évalua pour les années de 1849 et 1850, la dépense à 27,983,000 d., la recette à 26 millions, en sorte qu'un déficit de près de 2 millions de dollars devait résulter de chacune des deux années.

— La population du Brésil, non compris les Indiens tout à fait sauvages, mais seulement ceux qui sont déjà un peu civilisés, est de 4 et demi à 5 millions.

LES BANQUES ÉTRANGÈRES EN EUROPE,

PENDANT LES ÉVÉNEMENTS DE 1848 A 1849.

C'est une époque remarquable dans l'histoire des banques que celle des derniers événements politiques qui ont agité le continent. Tandis que la tourmente révolutionnaire arrêtait les revenus publics dans leurs sources, et que le discrédit général ôtait aux gouvernements les moyens d'emprunter, les banques, avec leur papier, ont presque seules entretenu la circulation, et pourvu aux premiers besoins des caisses publiques. Elles ont survécu à ce désastre immense, et cette grande épreuve leur ouvre une ère nouvelle.

Les États comprennent la nécessité d'appuyer le crédit sur des institutions indépendantes, qui seules peuvent leur prêter secours dans ces moments suprêmes.

L'Angleterre nous avait devancés dans cette expérience. De 1797 à 1821, le crédit de la Banque a soutenu le crédit du gouvernement. En 1848, la Banque de France, la Banque de Belgique, la Banque de Vienne, la Banque de Gênes, n'ont donc fait que suivre l'exemple donné par l'acte de suspension de 1797.

Notre but n'est pas de discuter ici les avantages et les dangers de pareilles mesures. Nous voulons seulement en constater les résultats.

Remarquons en passant quel rôle joue le papier-monnaie dans les transactions, à notre époque. On peut évaluer à plus de deux milliards la valeur de celui qui circule en Europe. De Saint-Pétersbourg à Lisbonne, de Dublin à Constantinople, nous ne voyons pas de pays qui n'ait eu recours à cet instrument de circulation.

Au milieu des désordres politiques, au foyer même de la guerre civile, c'est le papier qui alimentait la caisse des combattants. Le dictateur hongrois, Kossuth, battait monnaie avec sa presse à billets; Mazzini à Rome, Manin à Venise payaient avec du papier les dépenses de leurs gouvernements, et la confiance du public, ou plutôt la nécessité de recourir à une monnaie fictive, faute de monnaie métallique, favorisait l'émission du papier.

Il est vrai qu'aujourd'hui l'abus qu'on en a fait retombe lourdement sur les populations de ces malheureux pays.

Nous allons passer rapidement en revue le mouvement des opérations des banques dans la période dont il s'agit.

BANQUE D'ANGLETERRE.— Les événements du continent ont eu peu d'influence sur cette banque. Son encaisse métallique s'est toujours maintenu à une hauteur qui n'a rien fait craindre pour son crédit. Elle n'a pu se ressentir de la crise politique que par la réduction de ses opérations, comme l'indique le chiffre peu élevé de ses émissions.

Nous ne rappellerons pas les circonstances de la crise de 1847, où le ministère anglais fut obligé d'autoriser la Banque, par la fameuse lettre du 25 octobre 1847, à laisser de côté

faculté qui lui fut accordée alors, elle put prêter un secours plus efficace au commerce, sans craindre d'épuiser ses ressources, et par cela même elle releva son crédit.

Le 23 octobre 1847, la réserve métallique de la Banque était de 8,312,691 livres sterling, et ses billets disponibles pour le service de ses opérations ordinaires, de 1,547,270 livres sterling. Un mois plus tard, le 20 novembre 1847, le numéraire formait une somme de 10,016,957 livres sterling, les billets disponibles, 4,228,095 livres sterling.

A l'époque de notre révolution, le 26 février 1848, la Banque d'Angleterre avait une réserve métallique de 14,760,815 livres sterling; ses billets disponibles étaient de 9,922,185 livres sterling, et sa circulation active de 18,170,755 livres sterling.

Vers cette époque, son numéraire éprouva quelque diminution; il descendit un peu au-dessous de 13 millions sterling dans le mois d'avril, mais il remonta au mois de mai et s'accrut peu à peu jusqu'à la fin de l'année. Au 6 janvier 1849, le montant des espèces à la Banque était de 15,024,802 livres sterling. Il éprouve ensuite quelques fluctuations peu importantes qui le maintiennent entre 14 et 15 millions; au mois de septembre, il dépasse 15 millions, fléchit de nouveau au commencement d'octobre, et enfin nous le voyons remonter graduellement jusqu'à 17,016,163 livres sterling le 29 décembre 1849.

La circulation a suivi la marche suivante :

Elle était, le 23 octobre 1847, au moment où l'acte de 1844 fut suspendu, de 20,318,175 livres sterling; elle se maintient au-dessus de 20 millions au commencement de novembre, puis redescend jusqu'à 17,758,255 livres sterling le 18 décembre; elle reprend son activité jusqu'à la fin de janvier; elle dépasse alors 19 millions, retombe ensuite, et nous la voyons, le 26 février 1848, à 18,170,755; son chiffre descend ensuite de 5 à 600 mille livres jusqu'en avril, puis flotte entre 17,500,000 et 19 millions jusqu'en décembre 1848, où il redescend au-dessous de 17 millions. Il remonte ensuite jusqu'en mai 1849 au-dessus de 19 millions. Alors, il retombe vers 18 millions, se relève au-dessus de 19 en juillet, à cause du payement des dividendes des fonds publics, et après quelques variations entre 17,500,000 et 19 millions,

nous trouvons la circulation, le 29 décembre 1849, à 18,226,760 livres sterling. Nous ne comprenons pas dans ces chiffres les billets dits *post-bills*.

Voici la comparaison aux trois époques du 23 octobre 1847, du 26 février 1848, et du 29 décembre 1849.

	23 oct. 1847.	26 févr. 48.	29 déc. 49.
	Liv. st.	Liv. st.	Liv. st.
Numéraire et lingots......	8,312,691	14,760,815	17,016,163
Circulation active.........	20,318,175	18,170,755	18,226,760
Billets disponibles.........	1,547,270	9,922,185	12,011,650
Dépôts en comptes cour....	8,580,589	9,550,889	9,364,105
Effets publics disponibles..	10,899,707	11,574,921	14,350,880
Autres valeurs du portefeuille disponibles......	19,467,128	12,933,241	11,478,064
Dépôts du Trésor et des établissements publics.....	4,766,394	6,417,001	10,559,491

Le tableau suivant, qui présente la comparaison de la circulation des banques particulières et des banques par actions en Angleterre à trois époques différentes, ainsi que de celle des Banques d'Irlande et d'Écosse, forme le complément naturel du mouvement de la circulation dans le Royaume-Uni.

BILLETS EN CIRCULATION.	9 oct. 47.	8 oct. 48.	29 déc. 49.
	Liv. st.	Liv. st.	Liv. st.
Banques particulières en Anglet.	4,341,530	3,681,594	3,539,754
Banques par actions —	3,167,294	2,666,749	2,601,159
Banques d'Ecosse	3,559,976	3,136,516	3,242,448
Banques d'Irlande	5,355,613	4,506,421	4,634,503
Numéraire dans les banques d'Irlande et d'Ecosse	2,626,540	2,415,833	2,352,430

BANQUE NATIONALE D'AUTRICHE. — Cet établissement a subi plus que les autres l'influence des événements politiques. C'est à son crédit que le gouvernement impérial a eu recours pour se procurer des ressources.

La Banque d'Autriche a été fondée en 1816, avec un capital de cent mille actions, dont seulement 50,621 ont été souscrites. La valeur nominale de ces actions est portée, dans le bilan de la banque, à 600 florins de convention (1,560 fr.). Le versement en a été fait de la manière suivante : 1,000 florins de papier-monnaie valant 300 florins argent, 100 florins espèces, et 200 florins provenant d'intérêts capitalisés.

convention, ou 78,968,760 francs, en calculant le florin au taux de 2 fr. 60 c.

C'est au mois de juin 1848 que la Banque de Vienne a été obligée de suspendre le remboursement de ses billets. Un acte du gouvernement donna cours forcé à son papier, limita l'échange des billets contre espèces à 25 florins, et autorisa l'émission de petites coupures de 1 et 2 florins.

A la fin de 1847, la circulation de la Banque s'élevait à 218,971,125 florins; elle était descendue, à la fin de juin 1848, à 181,375,890 florins. Mais depuis, les prêts faits au gouvernement l'ont fait remonter graduellement : nous la voyons à 222,976,504 florins le 31 décembre 1848, et à 250,477,658 le 31 décembre 1849.

La dette de l'État envers la Banque s'est accrue de plus de 100 millions de florins depuis l'origine des troubles de la Lombardie et de la Hongrie. Cette dette s'élevait à la fin de décembre à 207 millions de florins, et elle serait même encore plus considérable si la Banque n'avait reçu dans les derniers mois de 1849 39 millions environ pris sur l'indemnité de guerre de la Sardaigne et sur les versements de l'emprunt en 4 1/2 0/0. Le gouvernement autrichien a compris la nécessité de relever le crédit de la Banque nationale, et il a promis d'employer la plus grande partie des fonds qu'il recevrait de la Sardaigne et du dernier emprunt à réduire de moitié à peu près la créance de la Banque.

La réserve métallique a subi nécessairement des fluctuations considérables. Elle était, à la fin de décembre 1847, de 70,240,569 florins; à la fin de juin 1848, elle ne formait plus qu'une somme de 20,022,777 florins. La suspension de l'échange des billets et quelques achats de lingots l'ont fait remonter à 30,425,945 florins, chiffre du 31 décembre 1848. Au 31 décembre dernier, elle était de 29,495,382 florins.

Le crédit de la Banque d'Autriche a souffert de l'abus de la circulation de ses billets, qui ont perdu jusqu'à 20 et 25 0/0. En ce moment, le taux de leur échange contre espèces est encore de 10 à 12 0/0.

LES BANQUES DE BRUXELLES. — Le 20 mars 1848, cinq jours après la suspension des payements en numéraire de la Banque de France, une loi autorisait la *Société générale* et la *Banque de Belgique* à refuser l'échange de leurs billets

qui étaient déclarés monnaie légale. La circulation de la Belgique a tant de points de contact avec la nôtre, par l'identité des deux systèmes monétaires, par la situation limitrophe des deux pays, que les Banques de Bruxelles se trouvaient forcées de suivre l'exemple de la Banque de Paris.

En donnant cours forcé aux billets des Banques, la législature belge a posé des limites aux émissions, et pour garantie de ces émissions il a été remis au gouvernement des valeurs en effets publics et en actions. D'un autre côté, pour faciliter la circulation il a été permis aux deux Banques d'émettre dans une certaine proportion des coupons de 20 fr. et même de 5 francs.

La Société générale, fondée pour favoriser l'industrie nationale, n'est pas seulement une banque d'émission. Elle est, en même temps, commanditaire d'entreprises industrielles, caisse d'épargne, banque d'escompte. Elle ouvre des crédits en compte courant, elle s'intéresse dans les emprunts publics. Elle fait enfin l'office de caissier de l'État. Par la nature de ses opérations et l'importance de son capital qui dépasse 60 millions, elle a exercé une grande influence sur l'industrie du pays.

C'est en prêts sur nantissements, en actions industrielles, et en crédits de comptes courants qu'elle a employé la plus grande partie de ses fonds disponibles.

Dans l'origine, le capital de la Société générale s'élevait à 30 millions de florins (63,492,063 fr.), divisés en soixante mille actions de 500 florins. Elle a racheté 28,949 et demie de ces actions ; mais une réserve de plus de 30 millions de francs provenant des bénéfices compense à très-peu près cette diminution du capital.

Au commencement de 1848 la circulation des billets de la Société générale était de 15,802,850 fr. ; les événements de Février firent descendre cette circulation à 10,314,000 fr., chiffre du 15 mars. C'est dans cette situation que la loi du 20 mars est venue l'autoriser à suspendre ses payements en numéraire.

Alors la circulation s'éleva en peu de temps au double de ce qu'elle était avant la crise, et après quelques fluctuations la somme totale des billets en circulation était au commencement de janvier 1849 de 32,500,000 fr. Pendant l'année

1849 elle s'est maintenue au-dessus de 32 millions, et elle est même montée à 40,416,360 fr. le 31 octobre ; elle n'était plus que de 36,358,995 fr. le 31 décembre 1849.

Quant à la réserve métallique, voici les chiffres que nous avons relevés aux différentes époques de la publication de ses bilans trimestriels :

Au 31 juillet 1848..	11,496,643	Au 30 juin 1849..	13,536,264
31 mars 1849...	16,061,881	30 sept. 1849..	18,778,702
Au 31 décembre 1849...	19,634,419.		

La Banque de Belgique, constituée en 1835 avec un capital de 20 millions, fut obligée quelques années après de suspendre ses payements. En 1841 elle créa un nouveau capital de 10 millions et reprit le cours de ses opérations. Le capital primitif avait été entamé, les pertes éprouvées par la Banque l'avaient réduit à 17,138,945 fr. 59 centimes.

Quoique son capital soit moitié moindre que celui de la Société générale, la Banque de Belgique escompte au commerce des sommes plus considérables. Nous avons donné la raison de cette différence, en faisant remarquer que la Société générale employait la plus grande partie de ses capitaux à commanditer les grandes entreprises.

Le 20 mars 1848, au moment de la suspension, la Banque de Belgique n'avait en circulation qu'une somme de 3 millions. Voici les variations qu'a éprouvées cette circulation :

Au 31 décemb. 1847.	5,400,000	Au 31 mars 1849.	10,853,000
20 mars 1848.	3,000,000	30 juin. —	10,234,000
30 juin. —	5,800,000	30 sept. —	10,525,000
30 sept. —	7,900,000	31 déc. —	10,558,000
31 décemb. —	10,300,000		

Dans le bilan du 31 décembre 1848 son encaisse métallique était porté pour 3,500,000 francs.

Le tableau suivant, qui présente la circulation des deux Banques au 31 décembre 1849, montre dans quelle proportion les billets de différente valeur entrent dans le chiffre total.

Billets de chacune des deux Banques de Bruxelles en circulation au 31 décembre 1849 :

		Société générale.	Banque de Belgique.
En billets de fr.	1,000	9,621,000	3,777,000
—	500	8,800,000	2,213,000
—	100	10,014,300	3,633,000
—	50	2,649,900	495,000
—	20	4,511,880	360,000
—	5	761,915	80,000
		36,358,995	10,558,000

Société générale	36,358,995
Banque de Belgique	10,558,000
Total	46,916,995

Le gouvernement belge s'est servi, comme le nôtre, du crédit des Banques pour se créer une ressource : sur les émissions autorisées, 12 millions ont été employés aux dépenses de l'État.

La Société générale et la Banque de Belgique vont bientôt disparaître comme Banques privilégiées. Un projet de loi soumis aux Chambres belges propose de fonder une *Banque Nationale* au capital de 25 millions, qui se renfermerait strictement dans les opérations de l'escompte. La Société générale et la Banque de Belgique ne subsisteraient plus que comme établissements industriels. Les statuts de cette nouvelle Banque nationale sont en grande partie copiés sur ceux de la Banque de France.

BANQUE DE GÊNES. — Un décret du 7 septembre 1848, rendu au milieu de l'agitation qui régnait en Italie, a autorisé ou plutôt obligé la Banque de Gênes à prêter au gouvernement une somme de 20 millions de francs. Cette Banque, fondée en 1844, n'a qu'un capital de 4 millions; c'est en élevant successivement sa circulation qu'elle a pu subvenir aux besoins du Trésor public. Elle a ainsi triplé l'émission de ses billets qui s'élevaient à la fin de 1849 à la somme de 36,683,600 fr. La suspension de ses payements en numéraire, et surtout l'exagération de sa circulation de papier ont porté quelque atteinte à son crédit. Ses billets ont perdu jusqu'à 6 0/0; ils s'escomptent encore à présent à 2 et 3 0/0. Les petits billets de 100 fr., à cause de la rareté du numéraire, ont été très-recherchés, et dans certains cas ils ont obtenu une prime assez élevée sur les billets de 1,000 et

giotage sur ces petites coupures, le gouvernement a été obligé d'augmenter d'un million la limite qu'il avait mise à leur circulation. En ce moment ils gagnent encore une prime.

Le numéraire dans les caisses de la Banque était descendu en 1848 à 5 millions; il est remonté à 7,459,462 livres ou francs à la fin de 1849.

Le gouvernement sarde n'a encore rien payé de sa dette de 20 millions; mais une partie des derniers emprunts qu'il a contractés est destinée à rembourser cette somme.

Il y a quatre ou cinq mois, une ordonnance royale a créé à Turin une Banque au capital de 4 millions. Cette Banque vient, par une nouvelle ordonnance du 14 décembre, d'être réunie à celle de Gênes sous le nom de Banque nationale. Leur capital est formé des 8 millions de leurs actions réunies. Le siége central de la Banque nationale est à Gênes. Les nouveaux statuts prescrivent pour limites aux émissions de billets le triple du numéraire en caisse. Il est probable que le gouvernement sarde, pour mettre cette Banque dans une condition normale, lui remboursera ses avances.

BANQUES DIVERSES. — Nous avons retracé le mouvement des principales Banques d'Europe qui ont pris part aux événements financiers des deux dernières années. Les autres établissements, soit par la nature de leur organisation, soit par leur peu d'importance, ou par leur éloignement des agitations politiques, n'ont ressenti qu'indirectement l'influence des temps malheureux que nous avons traversés.

Ainsi, la Banque de Prusse, instituée avec un capital de 16 millions de thalers (le thaler vaut 3 fr. 75 c.), a maintenu sa circulation entre 14 et 18 millions et demi de thalers du 30 juin 1848 au 31 décembre 1849, tandis que sa réserve métallique s'est élevée graduellement, entre ces deux époques, de 10 à 20 millions de thalers.

La Banque de Saint-Ferdinand, à Madrid, aux termes d'un décret du 8 septembre 1848, a partagé son établissement en deux départements, comme la Banque d'Angleterre; le département des émissions a été doté d'une somme de 100 millions de réaux, composée d'un tiers en numéraire et de deux tiers en effets publics, servant de garantie aux émissions. La circulation a été ramenée peu à peu à cette somme, par l'amortissement successif de l'excédant.

Cette Banque va subir une réorganisation. Ur dans la précédente session du Congrès la reconst modèle de la Banque de France.

Les Banques de Cadix et de Barcelone ne nous lieu de faire aucune remarque intéressante. Le B Barcelone, dont le capital réalisé n'est que de 375,(tres ou 37 1/2 0/0 du capital nominal, avait à la fin (une circulation de 793,450 piastres, et un enc 961,000 piastres; celle de Cadix possédait le 30 n(1849 une réserve métallique de 8,494,740 réaux de et sa circulation était de 10,687,500 réaux.

La piastre vaut 5 fr. 40 c. et le réal 25 centimes.

Le bilan de la Banque nationale de la Grèce, au cembre 1849, présentait une circulation de 1,566,395 mes, et une réserve métallique de 1,350,463 drachme capital est de 4,927,000 drachmes.

Le drachme vaut 90 cent.

Les renseignements authentiques nous manquent su autres Banques, dont les opérations sont rarement livr la publicité.

Nous devons faire remarquer que, pour toutes les Banq les opérations d'escompte n'ont été que très-secondai avec la disparition du crédit privé les portefeuilles se s vidés, et la matière escomptable est devenue rare. L' compte n'a donc rempli qu'un rôle insignifiant au mil des événements, et c'est pour cela que nous n'en tenons p compte. Les rapports des Banques avec le gouvernemen les fluctuations de leur circulation et de leur encaisse méta lique, voilà les trois points principaux qui ont dû attire notre attention et que nous avons essayé de faire ressortir

MICHEL.

QUATRIÈME PARTIE.

Variétés.

DE LA LONGÉVITÉ EN FRANCE.

D'après un travail fort curieux que vient de publier M. Bouvard, la mortalité en France varierait singulièrement, suivant les divers départements qui forment l'ensemble de ce vaste territoire. Et ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est qu'on ne peut établir aucun rapport, aucune analogie, aucun motif pour se rendre raison des différences qui peuvent exister entre chacun d'eux.

Voici les faits qui ont principalement frappé notre attention, laissant, du reste, à M. Bouvard toute la responsabilité de ses calculs.

Selon ce statisticien, la durée moyenne de la vie serait, dans notre pays, de 40 ans 10 mois et 17 jours ; tandis que cette durée moyenne serait de :

54 ans	8 mois	20 jours	dans les Pyrénées (Hautes-).
53	8	16	l'Orne.
49	10	9	les Pyrénées (Basses-)
48	9	»	le Cantal.
48	3	15	la Moselle.
48	1	17	la Vienne.
48	»	20	les Ardennes.
47	11	13	la Marne (Haute-).
47	10	5	les Sèvres (Deux-).
47	7	6	l'Ariége.

Et seulement de :

31 ans	1 mois	28 jours	dans les Bouches-du-Rhône.
31	8	5	la Seine.
33	3	11	le Finistère.
33	4	13	l'Ille-et-Vilaine.
33	7	24	les Alpes (Basses-).
34	9	25	le Morbihan.
34	10	24	le Cher.

34 ans 11 mois 27 jours dans le Vaucluse.
34 11 27 le Var.
35 2 27 les Pyrénées-Oriental

Dans cette nomenclature, il n'y a pas trois départ qui soient limitrophes; ceux des Hautes et Basses-Pyr il est vrai, sont très-rapprochés l'un de l'autre; pourquoi l'Orne, qui est éloigné de 150 lieues de ces départements, se trouve-t-il dans des conditions de l vité à peu près identiques ?

Parmi les départements dans lesquels la durée moy de la vie est dans de très-mauvaises conditions, le V le Vaucluse présentent le même résultat, 34 ans 11 mo 27 jours. Quelle raison peut établir une semblable analo Il serait curieux de se rendre compte des similitudes ou dissidences qui existent sur cette matière.

Après avoir fait connaître la durée moyenne de n existence, M. Bouvard fait connaître également quel es nombre des naissances par 10,000 individus et dans cha département.

On en compte 376 dans le Finistère.
375 la Loire-Inférieure.
375 le Var.
369 l'Hérault.
369 la Loire.
355 le Rhin (Bas-)
533 le Cher.
352 l'Ain.
347 la Seine.
347 le Vaucluse.

Tandis que le nombre des naissances n'est que de :

209 dans la Dordogne.
210 le Jura.
219 le Calvados.
226 L'Indre.
231 l'Eure.
234 le Lot-et-Garonne.
237 la Manche.
240 le Gers.

253 dans le Tarn-et-Garonne.
256 le Maine-et-Loire.

Les naissances sont dans un nombre beaucoup plus considérable dans les départements où la longévité est la plus courte. Ainsi, nous retrouvons le Cher, le Finistère, la Seine, le Var et le Vaucluse parmi les départements qui ont le plus grand nombre d'enfants et dans lesquels la vie humaine est la moins longue.

Viennent enfin les départements dans lesquels le doublement de la population s'effectue dans un plus ou moins grand nombre d'années.

Moselle......en	68	ans voit doubler le nombre de ses habit.
Rhin (Bas-)	68	
Loire (Haute-)	74	
Vosges	76	
Vienne	78	
Ardèche	79	
Ariége	79	
Corse	82	
Gard	83	

Ce qui nous étonne, c'est que dans cette nomenclature nous ne retrouvons aucun des départements dans lesquels la vie a la plus longue durée; le Bas-Rhin est le seul de cette catégorie parmi les départements qui ont le plus grand nombre de naissances.

Si la population peut doubler dans un temps assez court dans les départements précités, elle met un temps bien considérable dans d'autres départements pour arriver au même résultat.

L'Eure	demande 1,750 ans.
Le Var	976
Le Calvados	925
L'Ille-et-Vilaine	630
Seine-et-Oise	533
Les Bouches-du-Rhône	425
Le Lot-et-Garonne	358
La Charente-Inférieure	353
La Manche	298
Maine-et-Loire	284

En résumé, d'après le travail de M. Bouvard :

La durée moyenne de la vie serait en France de 40 ans 10 mois 17 jours ;

Le nombre moyen des naissances de 304 sur 10,000 individus ;

La période moyenne du doublement de la population de 137 ans ;

Et cependant la longévité est de 54 ans dans les Hautes-Pyrénées, et seulement de 31 ans dans les Bouches-du-Rhône ;

On compte 376 naissances dans le Finistère, alors qu'il n'y en a que 209 dans la Dordogne ;

Enfin le département de la Moselle peut doubler 25 *fois* sa population, tandis que l'Eure doublerait la sienne *une seule fois ;*

Toutes ces différences nous étonnent profondément ; car nous n'avons pu établir aucune concordance entre :

1° La longévité ;

2° Le plus grand nombre de naissances;

Et la longueur de la période nécessaire au doublement de la population.

AD. DE WATTEVILLE.

PRODUCTION AGRICOLE DE LA FRANCE,

COMPARÉE A CELLE DES AUTRES ÉTATS.

I. Les publicistes qui éclatent en reproches contre la France, parce que tout n'y est pas à souhait, se font une très-fausse idée de la condition humaine depuis le commencement du monde et dans tous les pays de la terre. En effet, les récits bibliques nous montrent, dès les premiers âges du globe, la disette forçant les patriarches à abandonner leur sol natal; et, à l'autre extrémité des temps, nous retrouvons les plus belles contrées de l'Europe, celles dont l'agriculture est la plus riche et la société la mieux ordonnée, éprouvant, l'année dernière, les malheurs de la disette.

Il s'en faut de beaucoup que la culture de la terre soit, même au dix-neuvième siècle, dans les pays où la civilisa-

l'imagine communément. Un grand travail de recherches cadastrales nous permet d'affirmer qu'il n'y a que deux de ces pays dont plus de la moitié de la surface est en culture. C'est la France avec les Iles-Britanniques. Sur 100 hectares, l'une en a 54 en terre arable et en cultures diverses, et les autres 55. Dans les diverses parties de l'Europe, cette proportion est fort inférieure :

La Belgique a 48 hectares cultivés sur 100;	
Le Danemarck et la Prusse..............	40 hectares.
L'Italie et le Portugal....................	30
L'Allemagne et l'Espagne................	27
La Suisse..................................	25
La Hollande et l'Autriche................	20
La Russie et la Pologne..................	18
La Suède et Norwège.....................	14

Et les autres contrées encore moins.

Ces nombres témoignent que la proportion des terres en culture, à la surface totale, est, en France, plus grande que dans tous les autres Etats de l'Europe, un seul excepté, et qu'elle est double, triple ou quadruple d'une partie d'entre eux. Sans doute, la production agricole varie en quantité, selon la fertitité du sol et les soins actifs et intelligents des cultivateurs; mais, néanmoins, elle se proportionne surtout à l'étendue des terres cultivées. Il faut bien qu'il en soit ainsi, sans quoi le petit propriétaire serait aussi riche que celui qui possède un grand domaine.

Ces chiffres confirment et expliquent ceux qui résultèrent, il y a une vingtaine d'années, d'une enquête que fit faire le gouvernement anglais, pour connaître la quantité de blé accumulée dans les greniers de tous les pays de l'Europe, et celle qui pouvait devenir disponible pour l'exportation. On apprit avec beaucoup de surprise, par le travail de M. W. Jacob, économiste habile, employé très-utilement à ces recherches, que l'excédant de la consommation de tous les pays producteurs ne s'élevait qu'à 10 millions d'hectolitres, dont à peine le cinquième pouvait être importé avec avantage en Angleterre. En supposant que tout l'excédant fût disponible, il suffirait tout au plus à la nourriture de trois millions et demi d'habitants; encore faudrait-il le partager, car la disette atteint presque toujours plusieurs pays à la fois, et, alors, il y a concurrence sur les marchés. Ainsi, par exem-

ple, si les Iles-Britanniques éprouvent la famine en même temps que la France, elles ne peuvent guère trouver, dans la réserve des grains de toute l'Europe, que pour vingt jours de pain.

Ces faits statistiques prouvent manifestement l'erreur de ceux qui croient qu'il suffit d'ouvrir les ports et les frontières à l'importation pour prévenir ou arrêter la disette. La subsistance publique n'est assurée que lorsque le pays la produit entièrement ; et encore, cette certitude ne s'étend-elle pas jusqu'aux temps désastreux où quelque grande calamité détruit les récoltes. Ces terribles événements se renouvelèrent plusieurs fois sous Louis XIV ; mais, de nos jours, ils sont sans exemple, et les intempéries sont locales et partielles.

Pour remédier à l'inégalité des moissons, on a imaginé qu'on pouvait tenir en réserve de grandes quantités de grains dans des greniers d'abondance. Ce moyen, qui serait praticable s'il s'agissait de la république de Genève ou de celle de Saint-Marin, est illusoire quand il s'applique à 30 ou 40 millions d'hommes, exigeant plus de 100 millions d'hectolitres de céréales pour leur subsistance principale, indépendamment des aliments accessoires. Lorsqu'on admettait, contre toute évidence, que la France produisait communément des récoltes qui pouvaient suffire à la consommation de deux années, il devait paraître tout simple que le pays, comme un fermier économe, gardât, pour les éventualités de l'année suivante, ce qu'il avait au delà de ses besoins. Mais, malheureusement, cette spéculation reposait sur une assertion sans fondement. Jamais les moissons d'un vaste territoire n'ont donné, dans leur plus grande abondance, le double de leur produit ordinaire ; et ce serait un phénomène très-funeste, car, en faisant tomber le prix des grains de 100 pour 100, il ruinerait l'agriculture et réduirait à rien les salaires journaliers. La conservation d'un approvisionnement de blé, qui est possible pour une famille, pour une garnison, et qui est déjà fort difficile pour une ville, devient impraticable pour une grande population. Il n'y a point, au monde, de silos qui puissent contenir des millions d'hectolitres de froment ; et il n'y a point de pays assez riche ou

leur de deux ou trois milliards, dans l'attente d'un événement qui peut tarder dix années.

Une circonstance digne de remarque, c'est qu'au milieu de mille projets de conservation des blés, on n'ait pas encore découvert un moyen économique et praticable de garder les grains, dans nos climats, à l'abri des insectes et de l'humidité, et que le déchet soit si grand, qu'il accroît énormément la valeur des grains conservés. Remarquons, en passant, que ces projets sont une imitation des actes du gouvernement de l'Egypte au temps des Pharaons. Or, le climat d'un pays où l'on peut conserver des grains et des cadavres pendant quarante siècles, ne saurait être assimilé à celui de l'Europe occidentale; et, d'ailleurs, il est évident que Joseph avait en vue tout autre chose qu'un procédé économique. C'était une grande révolution politique qu'il voulait effectuer dans la propriété territoriale, afin de l'ôter au peuple pour la donner à son maître.

II. Une erreur plus grave qu'une fausse interprétation des faits historiques, c'est celle des publicistes qui, depuis Louis XIV jusqu'à nos jours, soutiennent que la France produit trop de blé. Cette assertion, avancée par Bois-Guillebert, il y a cent cinquante ans, a été reproduite, sous la Restauration, par M. Syriès de Mairinhac, et, chose incroyable! elle est devenue une croyance, protégée par ceux qui craignent que l'accroissement de la production ne les empêche de vendre leur blé aussi cher. Pour se convaincre combien elle est loin de la vérité, il suffit de consulter le tableau des prix des céréales depuis deux siècles et demi. En prenant pour l'indication de la disette ceux qui sont de moitié en sus des prix moyens décennaux, c'est-à-dire offrant un renchérissement de 50 pour 100, et en adoptant comme prix de famine ceux qui, montant au double des prix moyens décennaux, présentent un renchérissement de 100 pour 100, on trouve qu'il y a eu en France :

Au 17e siècle en	100 ans,	33 disettes	et 11 famines.	44
18e	90	28	9	37
19e	40	12	1	13
Totaux.	230	73	21	94

C'est pour chaque période de cinq ans, pendant le cours

de deux siècles et demi, deux disettes ou famines funeste, qui nous montre que ce beau pays, rep comme vivant dans une abondance excessive, ép presque pendant deux cinquièmes du temps, la pénu grains faisant à très-peu près toute sa subsistance. E lisant les périodes, on trouve que le dix-huitième siè en quelque chose moins malheureux que le dix-septièn que le dix-neuvième, au lieu d'être affligé par le haut du blé chaque deuxième année, recula, jusqu'au delà c troisième, cette dure tribulation.

Il faut dire que les onze famines du dix-septième si étaient cependant un état de progrès vers un meilleur oı de choses; car nos historiens en comptent vingt-six au zième siècle, et cinquante et une au douzième. Les popu tions n'avaient alors qu'une année de répit sur deux, et moitié du temps elles mouraient de faim.

Ces terribles phénomènes ne sont point particuliers à France, comme on pourrait l'imaginer. L'Europe entière es soumise à la même fatalité. En Angleterre, de 1760 à 1835 il y a eu trente-deux disettes en soixante-quinze ans; ce qui renouvelle, dans le pays le plus riche et le mieux cultivé du monde, l'effrayante proportion que donnent nos annales sous le règne des Valois. Edwards Howe, qui a recueilli les dates des famines éprouvées autrefois en Angleterre, en compte cent vingt et une en trois cent six ans, de 1049 à 1355; ce qui prouve que c'est un mal invétéré.

En Suède, de 1747 à 1803, il y eut, en cinquante-six ans : 15 moissons abondantes, 19 moyennes et 22 plus ou moins mauvaises, qui firent éprovver la disette ou la famine pendant deux années sur cinq, malgré le secours de l'importation des céréales étrangères. Nicander a constaté, dans les Mémoires de l'Académie de Stockholm, que la mortalité fut augmentée par la disette :

En 1762, d'un 5e,	en 1773 d'un 6e.
— 1763, — 7e,	— 1799 — 7e.
— 1772, — 4e,	— 1800 — 9e.

Cet accroissement est considérable, car celui qui a lieu dans la mortalité en Angleterre ne varie que d'un dixième à un treizième, et, en France, d'un douzième à un trente-cinquième.

Il n'est pas jusqu'à l'Italie qui ne soit fréquemment exposée au malheur de la disette, malgré la beauté de son climat et la fertilité de ses contrées. Toaldo a montré, par des recherches historiques, que la Toscane, ce pays délicieux, a subi, en l'espace de trois siècles, cent onze famines. Chaque troisième année, ou même plus souvent, on y manquait de pain ; et cependant tout y est propice à la vie humaine. Le travail donne à la terre une fécondité double de celle de notre sol ; et, de plus, la mer permet de recevoir immédiatement les blés des contrées de l'Europe les plus fertiles.

Ces faits numériques nous révèlent une triste vérité, qu'il faut avoir le courage de dire et d'apprendre. C'est que l'Europe n'est pas encore entièrement sortie de la barbarie du moyen âge ; elle éprouve encore une partie des misères qui lui furent infligées, après la chute de l'empire romain, par l'invasion des sauvages sortis des forêts marécageuses de la Germanie, et par la domination féodale si féconde en calamités de toute espèce.

Dans des contrées où la population double de nombre à chaque demi-siècle, rien ne saurait prévenir la famine si l'on continue à y conserver des parcs de plusieurs lieues carrées pour l'habitation de quelques bêtes fauves, ou d'immenses communaux pour le pâturage des chèvres d'un village, ou d'un troupeau de brebis sans toison ; ou bien, comme nous l'avons vu dans un pays voisin, de vastes domaines qui demeurent sans valeur pour l'État, parce qu'ils appartiennent à cinq ou six vieux dignitaires composant le chapitre de quelque cathédrale dont la richesse égale celle de la liste civile de plus d'un royaume de l'Allemagne.

Nous ne sommes plus au temps où l'Europe entière ne comptait que cent millions d'habitants ; il lui faut maintenant deux à trois fois autant de subsistances qu'il y a deux siècles ; et chaque hectare de terre doit y contribuer, sans quoi la disette reviendra, comme autrefois, visiter les peuples la moitié du temps. C'est parce que le cabinet anglais en est persuadé, que, ne pouvant accroître les moissons par une meilleure distribution de la propriété, il a brisé les entraves de l'importation des céréales étrangères. Leur affluence nuisible, qu'on avait prédite, n'a point eu lieu ; et l'on a vu, avec étonnement, que le bon marché du travail dans les

pays producteurs ne permettait encore d'introduire qu'une quantité de grains très-limitée.

La France était aussi, il y a soixante ans, sous l'influence de la même répartition du sol entre les deux ordres privilégiés ; mais une grande rénovation politique y a créé des propriétaires bien plus nombreux et bien autrement actifs, intelligents et intéressés à l'accroissement de la production. Sans les prodiges d'abondance qui sont sortis de leurs rudes travaux, comment aurait-on nourri les dix millions d'habitants qui sont survenus depuis?

Voici les effets merveilleux de cette révolution économique, exprimés par quelques termes positifs :

La production du blé s'est accrue de plus d'un grain sur 6. En 1790, elle n'était, d'après Lavoisier, que de 5 pour 1. Elle est maintenant de 6.07, en calculant toutes les sortes de produits des 36,000 communes, d'après une méthode rigoureuse qui n'est en usage dans aucun autre pays.

Les céréales, sans distinction d'espèces, donnent maintenant 13 hectolitres 14 par hectare, au lieu de 8, comme en 1788; c'est moitié en sus et au delà. Cette production attribuait à chaque habitant, en 1760, 450 litres de grains; elle en fournit aujourd'hui 541 ; et, cependant, la population s'est augmentée de 13 millions en 86 ans.

La récolte du froment s'élève, en moyenne, à plus de 70 millions d'hectolitres. En 1784, elle n'était que de 40 millions. Chaque personne en a 208 litres à présent, au lieu de 167 comme jadis; c'est un quart en sus. Aucune consommation connue n'est aussi grande en Europe. Elle est :

En France, par habitant, de.....	208 litres.
— Grande-Bretagne et Irlande..	163
— Espagne....................	127
— Autriche....................	62
— Hollande et Belgique........	57
— Prusse......................	46
— Pologne.....................	25
— Suède.......................	8

Cette même supériorité que nous avons sur les principaux pays de l'Europe, nous la retrouvons acquise progressivement par nous aïeux, dont la consommation était, en froment, moindre d'un tiers, il y a seulement vingt-sept ans.

La consommation était :

En 1700, sous Louis XIV, de...........	118 litres par habitant.
— 1760, sous Louis XV, de...........	108
— 1784, sous Louis XVI, de..........	125
— 1813, au temps de l'Empire, de....	133
— 1840, dans la France actuelle de....	175

Mais si l'on admet, avec plus de vérité, que la consommation se fait inégalement, et que ceux qui se nourrissent de froment ne font qu'une partie de la population plus ou moins nombreuse, on trouve les termes ci-après, qui expriment ce fait intéressant :

En 1700, lors du règne si brillant de Louis XIV, 39 habitants sur 100, vivaient de pain blanc, et 61 de pain noir, fait avec des céréales inférieures.

En 1784, sous Louis XVI, au faîte de la prospérité monarchique, au lieu de 39, il y avait 41 habitants qui s'alimentaient avec du froment. Presque aucun progrès n'avait eu lieu.

Aujourd'hui, cette proportion est de 60 pour 100; et le nombre de personnes qui vivent de blé est infiniment supérieur à celui des personnes qui consomment des grains moins bons. C'est l'inverse de ce qui arrivait sous Louis XIV.

On peut objecter, il est vrai, que 14 millions d'habitants sont encore réduits au régime des céréales inférieures, et qu'à cet égard, l'Angleterre est plus avancée. En effet, on n'y mange que du pain blanc; mais, lorsqu'il manque, on n'en a point. Plutôt que de passer ainsi du luxe à la famine, il vaut encore mieux, nous le croyons, se contenter de pain d'orge, de bouillie d'avoine et même de galette de sarrasin.

Un progrès de moitié en sus, en l'espace de soixante ans, garantit que d'ici à la fin du siècle toutes nos populations auront l'avantage de vivre de froment; mais il faut, pour cette grande amélioration, que la prospérité sociale ne soit pas arrêtée dans son cours, et que la puissance publique se rappelle sans cesse qu'elle doit être pour le peuple une seconde Providence, veillant sans relâche à ses besoins, à ses intérêts et à son bonheur.

Ces termes statistiques prouvent irréfragablement que la France actuelle, comparée à la France ancienne et aux pays de l'Europe les plus favorisés par la nature et par le

travail intelligent des hommes, conserve, à l'égard de la production agricole, la même supériorité que lui ont fait acquérir, dans d'autres temps, la gloire de ses armes et de sa littérature, son organisation sociale perfectionnée et sa haute civilisation.

La France possède aujourd'hui, juste au milieu du dix-neuvième siècle, une production agricole telle, par sa composition et sa masse, — ou, en d'autres termes, par la qualité et la quantité de ses produits, — qu'elle est incomparablement supérieure à celle d'aucun autre pays de l'Europe et d'aucune autre époque de l'histoire économique des temps modernes.

La Russie, qui, comme jadis l'Egypte, passe pour être le grenier des populations affamées, produit, par hectare ensemencé de froment, deux hectolitres de moins que les cultures de la France.

La Lombardie, la Belgique et l'Angleterre ne donnent pas, à surface égale, une plus grande récolte de céréales que dans nos départements d'élite. Leur supériorité apparente tient à l'étendue restreinte de leur territoire; et, dès que l'on joint à l'Angleterre l'Écosse et l'Irlande, le terme moyen de la production s'abaisse, ainsi qu'il en est, pour la France, par l'adjonction de la Lozère, de la Corrèze, des Hautes et Basses-Alpes, et autres départements d'un chétif produit.

Dans aucune autre région du monde, et dans les annales d'aucun autre peuple, on ne voit l'exemple d'une production agricole qui, de 1760 à 1840, en l'espace de quatre-vingts ans, se soit accrue depuis 70 millions d'hectolitres de grains jusqu'au delà de 183 millions, ou autrement qui ait presque triplé.

Et nulle part on n'a créé, en un demi-siècle, 1,600,000 hectares de prairies artificielles, avec 3 millions et demi d'hectares en jardins et en cultures industrielles et alimentaires.

Le temps à venir, dans sa marche plus paisible, s'appuyant sur la science et sur la sagesse de l'expérience populaire, continuera d'agrandir ces progrès, de les hâter lentement et d'en améliorer les fruits.

Et l'époque où nous vivons, loin de subir les reproches

de la postérité, recevra d'elle de justes éloges, pour ne pas avoir désespéré, au milieu des tempêtes les plus furieuses, de conserver dans toute son intégrité l'œuvre admirable de nos pères : la liberté de la terre et celle du travail.

A. Moreau de Jonnès.

DE LA QUESTION VINICOLE ET DE L'IMPOT SUR LES BOISSONS.

La question vinicole est un de ces problèmes complexes et difficiles qui ont toujours été une cause d'embarras pour les gouvernements. Dans les temps prospères, on se garde bien de remanier la législation qui régit les boissons : leurs produits sont si abondants et si substantiels pour le Trésor ! Dans les temps d'émotions politiques, il faut bien se préoccuper des intérêts vinicoles; car les griefs des populations souffrantes servent de brandons aux soulèvements populaires. Aussi, à toutes les époques, n'avons-nous pas vu en France les différents systèmes d'impôt qui frappaient les objets de consommation de première nécessité, constamment attaqués par les récriminations des masses ? Autrefois c'étaient la *gabelle et les aides ;* plus tard les *droits-réunis ;* aujourd'hui c'est la *régie des contributions indirectes.* Cela est si vrai que tous les gouvernements qui se sont succédé depuis 1789 ont été forcés d'inaugurer leur avénement par des promesses dont presque toujours ils ont oublié ou différé la réalisation.

La question vinicole, précisément parce qu'elle a ce triple caractère qu'elle est à la fois agricole, industrielle et commerciale, a des besoins plus nombreux à satisfaire et des conditions d'existence diverses. Ses exigences s'en accroissent dans une proportion multiple, et il est impossible de dire qu'elles ne soient pas fondées.

La production des vins est essentiellement agricole : des cinquante millions d'hectares de terres cultivables que présente le sol de la France, elle en couvre plus de 2 millions, et occupe 7 millions de travailleurs. Ainsi, sur 86 départements, 76, sur 35 millions de regnicoles, 7 millions de travailleurs, c'est-à-dire les sept huitièmes des départements, la vingt-cinquième partie de la superficie du sol labourable, et un

cinquième de la population sont employés à la culture de la vigne.

De tous les produits agricoles soumis aux influences de la température, il n'en est pas qui exige, pour son établissement, des capitaux plus considérables, et pour son entretien de plus fortes avances, un travail plus opiniâtre et plus assidu ; il n'en est pas non plus de plus délicat ni de plus chanceux que le produit de la vigne : les gelées tardives, les pluies abondantes, les brumes, les ardeurs d'un soleil hâtif, le souffle d'un vent trop aigre peuvent anéantir l'espoir de la récolte ; et lorsque, par un heureux concours de circonstances, la vigne a échappé à toutes les éventualités qui la menacent, une grêle peut encore détruire en quelques instants non-seulement la vendange pendante, mais celle des années qui suivront un pareil sinistre.

Le vin est un produit industriel non-seulement à cause des soins que demande sa fabrication et des nombreuses industries qui s'y rattachent directement ou indirectement, mais encore par les précautions toutes particulières que demandent sa garde et sa conservation.

Comme denrée commerciale à l'intérieur, le vin est, après le blé et la viande, le produit le plus important qui se livre à la consommation : il se répand sur nos routes, sur nos canaux et sur nos chemins de fer ; il offre une ressource indispensable à notre cabotage. A l'extérieur, le vin est, de nos produits naturels, celui qui figure à la tête de nos exportations : il a ce double avantage pour le commerce et pour notre navigation, qu'il offre à la fois une denrée d'une grande valeur et une matière d'encombrement qui alimente un fret considérable.

S'il est bien entendu que, comme produit agricole, il exige des avances et du travail ; s'il est précaire et incertain dans sa réussite ; si, comme produit industriel, il a besoin de crédit et de capitaux ; si, comme denrée commerciale, il lui faut avant tout des débouchés au dedans et au dehors, examinons à ce triple point de vue et la réalité des choses et les conditions de la législation.

Et d'abord, l'impôt foncier commence par frapper le sol qui porte la vigne : qu'il soit aride ou fertile, que le vignoble occupe des sables et des rochers impropres à toute autre

espèce de culture ou les alluvions les plus productives, il est toujours classé sur les matrices cadastrales comme terre de première classe, et taxé de l'impôt le plus fort.

Dès qu'il sort de chez le producteur, le vin est saisi par les contributions indirectes qui le frappent de droits multiples et variés, suivant les conditions dans lesquelles il se consomme; il paye, sous toutes les formes, environ 150 millions, soit à l'État, soit aux octrois des villes. Sur cette somme, les contributions indirectes prélèvent 100 millions, les villes 28, et le reste est la part de l'impôt foncier.

Il faut remarquer d'abord que sur les produits de la vigne, estimés en moyenne à environ 40 millions d'hectolitres, il n'y en a guère plus de la moitié qui soit atteint par le fisc, et que l'impôt qui pèse tout entier sur cette partie de la production est encore réparti de manière que tel individu ne paye à l'État que 60 centimes pour la consommation d'un hectolitre de vin, tandis que tel autre acquitte un droit de 13 fr. 79 c. pour la même quantité.

Voici, d'après le rapport spécial sur l'impôt des boissons, déposé par la Commission du budget le 29 novembre dernier, la répartition des taxes prélevées sur les vins par la régie des contributions indirectes :

Les 35 millions de Français se divisent en deux catégories principales : 30 millions qui habitent des communes au-dessous de 4,000 âmes, et 5 millions qui habitent des communes de 4,000 âmes et d'une population plus nombreuse.

La première et la plus grande catégorie, puisqu'elle se compose de 30 millions de consommateurs, se subdivise en trois espèces : ceux qui consomment sans rien payer; ceux qui paient en consommant à domicile; enfin ceux qui consomment chez les débitants chargés d'acquitter le droit au Trésor.

Les consommateurs qui ne payent rien du tout sont les récoltants, qui jouissent en franchise des fruits de leur vendange. Leur nombre est évalué par la régie à 12 millions.

Les consommateurs à domicile sont ceux qui s'approvisionnent directement chez le producteur. Ils payent un droit de circulation qui varie suivant que le département qu'ils habitent appartient à la première, deuxième, troisième et quatrième classe, et s'élève par chaque hectolitre de vin

soit à 66 c., soit à 88 c., soit à 1 fr. 10 c., soit enfin à 1 fr. 32 c.

Les consommateurs chez le débitant ne payent pas de droits directement à la régie, mais celle-ci prélève sur le vendeur un droit de détail fixé au dixième de la valeur vénale, et qui en moyenne est, par hectolitre,

Pour la première classe de départements, de	2 fr.	46 c.
Pour la seconde, de....................	3	43
Pour la troisième, de..................	5	34
Pour la quatrième, de.......	8	54

Le nombre de ces deux espèces de consommateurs est de 18 millions.

La seconde catégorie comprend 5 millions d'individus qui habitent les communes d'une population agglomérée de 4,000 âmes et au-dessus.

Les uns, qui consomment à domicile, payent, suivant la classe de leur département et le taux de la population de leur ville, les droits de circulation et d'entrée qui s'élèvent, par hectolitre,

Pour la première classe, de..	1 fr. 32 c.	à	3 fr. 30 c.
Pour la seconde classe, de...	1 fr. 76 c.	à	4 fr. 40 c.
Pour la troisième classe, de..	2 fr. 20 c.	à	5 fr. 50 c.
Pour la quatrième classe, de.	2 fr. 64 c.	à	6 fr. 66 c.

Les autres, qui consomment dans les débits, supportent les droits de détail et d'entrée, qui sont :

Pour la première classe, de.	3 fr. 12 c.	à	5 fr. 10 c.
Pour la seconde classe, de..	4 fr. 41 c.	à	6 fr. 95 c.
Pour la troisième classe, de.	6 fr. 44 c.	à	9 fr. 74 c.
Pour la quatrième classe, de	9 fr. 96 c.	à	13 fr. 79 c.

Chaque débitant est astreint, en outre, à prendre une licence qui, suivant la population, varie de 6 à 20 fr.

D'après les états officiels, le nombre des débitants, bouilleurs, distillateurs, marchands en gros et brasseurs, s'élevait, en 1847, à 352,240, et le produit des licences à 3,781,745 fr.

La quantité du vin atteint par l'impôt a été,

En 1829,	de 12,759,000	hectolitres.
1831,	6,734,631	—
1835,	14,929,124	—
1840,	16,122,157	—

En 1845, de 16,686,705 hectolitres.
1847, 17,644,686 —

Ce qui fait ressortir, pour 1847 sur 1831, une augmentation de 162 0/0.

En résumé, les droits prélevés sur les boissons ont été, pour l'année 1847, de plus de 108 millions de francs. En voici l'énumération :

1° Droit de circulation........	7,399,579 fr.	c.
2° Droit de licence.....	3,781,745	
3° Droit de 15 centimes par expédition, passavant, acquit-à-caution	874,712	85
4° Droit de détail............	47,750,710	47
5° Droit général de consommation sur l'alcool et autres spiritueux.......................	7,100,860	60
6° Taxe unique perçue à Paris en remplacement des droits de licence, d'entrée et de détail......	11,814,455	37
7° Droits d'entrée ou de taxe unique perçus dans les autres villes en remplacement des droits d'entrée et de détail...........	18,125,873	01
8° Droits de fabrication des bières.........................	8,910,201	80
9° Droit de timbre des expéditions et quittances..............	2,600,000	
Total...	108,358,138 fr.	10 c.

Remarquez qu'il n'est pas ici question d'autres recettes que fait le Trésor sur les boissons, telles que :

1° L'impôt foncier sur le sol qui produit les boissons;

2° La patente et le droit proportionnel que payent les débitants et les marchands en outre de la licence ;

3° Le prélèvement du dixième du produit de tous les octrois, dans lequel les boissons entrent pour près d'un tiers;

4° Le produit des amendes et des confiscations partagé entre les employés de la régie ;

5° Les produits des droits de l'enregistrement sur les

hypothèques, les transmissions et les ventes des vignobles.

A tous les impôts du Trésor viennent encore s'ajouter les droits d'octroi que les villes perçoivent sur les boissons : elles en ont largement usé depuis vingt ans, car plus de mille communes ont établi des octrois sur les boissons avec l'autorisation du gouvernement; mais ce n'est pas tout, contrairement à l'esprit de la législation du 28 avril 1816 qui voulait restreindre le droit d'octroi dans les limites du droit d'entrée, plus de 450 villes ont été autorisées, par une exception qui est devenue la règle, à surtaxer les vins, et la surtaxe s'est élevée quelquefois à 8 fois le taux du droit d'entrée; sur 144 communes où les boissons sont imposées à l'octroi, le département du Finistère en a 140 où elles sont surtaxées; sur 22, les Côtes-du-Nord en ont 17, et sur 45, le département du Nord en a 34.

A Paris, où il existe au profit du Trésor une taxe unique de 8 fr. 80 cent., dont 4 fr. 40 cent. représentent les droits de détail et de licence, et 4 fr. 40 cent. le droit d'entrée, le droit d'octroi est de 11 fr. 55 cent. La surtaxe, qui est l'excédant du droit d'octroi sur le droit d'entrée, s'élève à 7 fr. 55 cent., et l'ensemble des droits du Trésor et de la ville forme un total de 20 fr. 35 cent. par hectolitre de vin.

Les produits des taxes d'octroi, qui en 1831 n'étaient que de 54,391,963 fr., ont atteint, en 1849, le chiffre de 88,612,209 fr., et la recette afférente aux boissons, qui n'était que de 10,534,673 fr., s'est accrue encore plus rapidement, dans le même laps de temps, jusqu'à la somme de 28,424,432 fr., c'est-à-dire, de 62 0/0.

Maintenant, si l'on considère la question des vins à l'extérieur, il est facile de se convaincre que, malgré les allégations contraires, nos exportations sont très-limitées; à peine embrassent-elles la trente-sixième ou la trente-septième partie de la production ; elles sont presque demeurées stationnaires quant à la valeur des produits ; elles se sont faiblement accrues quant aux quantités, quoique l'Algérie absorbe plus de 400,000 hectolitres et malgré l'ouverture des ports des États de l'Amérique du Sud. Nos relations, jadis si prospères avec le Nord de l'Europe, se sont considérablement réduites ; la Russie, la Suède, le Danemarck et la Norwège, qui prenaient nos vins en échange de leurs fers et de

leurs chanvres, l'Allemagne et les villes anséatiques, en échange de leurs laines et de leur bétail, repoussées de nos frontières par les tarifs prohibitifs de 1822, ont exercé de terribles représailles; la protection exagérée accordée aux produits de nos manufactures a fermé tous les débouchés aux produits vinicoles. L'Angleterre et la Hollande, qui achetaient les vins d'une certaine qualité, ont restreint leurs importations; il n'y a guère que les vins à bon marché qui rencontrent des acheteurs; nos exportations n'ont de chances d'accroissement, comme en 1847 et en 1848, que lorsque la nécessité contraint de les vendre à tout prix; les étrangers profitent de ces époques de crise pour faire leurs approvisionnements, et elles ne sont malheureusement que trop fréquentes.

En résumé, la valeur moyenne de l'exportation des vins a été:

de 1827 à 1836	de 47,300,000 fr.
de 1837 à 1846	de 49,000,000 fr.
en 1847	de 55,400,000 fr.
en 1848	de 54,481,000 fr.

On voit que pendant les deux dernières périodes décennales, l'augmentation n'a été que de 2 millions, c'est-à-dire, 5 p. 0/0.

Pour les eaux-de-vie, les résultats sont encore moins favorables:

Exportation de 1827 à 1836	valeur moyenne 19 millions.
de 1837 à 1846	13 millions.
en 1847	16 millions.
en 1848	20 millions.

L'abaissement de la dernière période décennale sur la première a été de 30 p. 0/0. Les exportations des années 1847 et 1848, pour les vins comme pour les eaux-de-vie, tiennent à une cause exceptionnelle que nous avons signalée, la crise vinicole.

L'addition des droits d'octroi et des surtaxes qui varient dans chaque localité, combinée avec les droits de détail, d'entrée et de circulation, a constitué pour chaque ville un régime spécial qui frappe quelquefois le vin d'une contribution triple ou quadruple de sa valeur vénale chez le propriétaire; un tableau communiqué par l'administration et

publié dans le rapport de la Commission du budget, établit parallèlement les prix moyens de l'hectolitre de vin chez les marchands en gros et chez les débitants, pour chaque département; nous en extrayons les chiffres suivants; ils sont significatifs :

	Vente en gros.		Vente en détail.	
Seine-et-Marne.........	13 fr.	c.	50 fr.	29 c.
Yonne................	13	66	44	76
Vienne...............	9	2	28	89
Puy-de-Dôme..........	9	27	33	21
Loiret................	8	62	44	06
Calvados..............	39	»»	109	55
Bouches-du-Rhône.....	7	58	23	18

La régie prélève 10 0/0 et le décime sur la vente au détail; dans le Loiret, par exemple, l'hectolitre de vin, dont le prix de vente est de 44 fr. 06 cent., payera, pour le droit de détail, 4 fr. 84 cent., décime compris, c'est-à-dire plus de 56 0/0 de sa valeur chez le marchand en gros, et cela, sans préjudice des droits d'entrée et d'octroi qui s'élèvent, à Orléans, à 5 fr. 88 cent. par hectolitre.

Ce système d'impôt et les entraves qu'il apporte à la circulation ont jeté une sorte de perturbation dans la production et dans le commerce des vins. Il a fallu, avant tout, produire à bon marché, et, pour économiser les transports, produire à la portée des centres de consommation; une concurrence désastreuse s'est établie entre les producteurs, on a sacrifié la qualité à la quantité; la vigne a déserté les coteaux arides et pierreux, où seule elle pouvait réussir et donner des produits excellents, pour descendre dans des plaines grasses et fertiles qui ne convenaient qu'aux céréales, et on a recueilli des vins détestables, mais les frais de culture étaient moindres et la récolte décuple. D'un autre côté, un certain nombre de débitants, qui trouvaient dans l'élévation des taxes, à l'entrée des villes, un obstacle à la consommation des vins que les propriétaires ne pouvaient pas livrer au-dessous des prix de revient, se sont livrés à des fraudes coupables et à des falsifications nuisibles à la santé des populations. Malheureusement, la législation qui permettait d'introduire, sans aggravation de

droits, des vins chargés de vingt-six degrés d'alcool pur, tandis que les vins communs n'en contiennent ordinairement que douze ou treize, offrait un appât à la cupidité en facilitant le dédoublement des boissons ; avec une pièce de vin on pouvait en faire deux, et on gagnait la moitié des droits, c'est-à-dire, à Paris, 46 fr. 50 cent. Il en est résulté ce fait anormal, que le vin est souvent à plus bas prix dans une ville soumise au droit d'entrée que dans une commune non assujettie de sa banlieue. Les propriétaires, ne pouvant faire concurrence à la falsification à cause de l'élévation des taxes, sont obligés de subir la loi que veulent leur faire les marchands : quand elle est trop dure, ils essayent quelquefois de s'y soustraire et de garder leurs récoltes ; mais si plusieurs années abondantes se succèdent, ils sont obligés de vendre à tout prix, et il en résulte des désastres effroyables. Ces crises ne se renouvellent que trop souvent, et chaque fois qu'elles éclatent, elles troublent profondément le pays, car les souffrances de 7 millions de cultivateurs ébranlent le sol tout entier.

Une de ces crises éclata en 1829, et le ministère, d'accord avec la majorité de la Chambre des députés, s'occupait à substituer un système nouveau d'impôts sur les boissons, à la législation existante, lorsque la révolution de 1830 renversa la Restauration.

Le gouvernement de Juillet débuta par la nomination d'une Commission d'enquête pour examiner la situation des propriétaires de vignes ; il en résulta seulement quelques adoucissements partiels ; on favorisa les abonnements et on abaissa de 15 à 10 0/0 le droit de détail. Mais, bientôt après, les besoins du Trésor et la préoccupation de la fraude firent resserrer les mailles de la législation : les produits de l'impôt se relevèrent progressivement et dépassèrent leur taux primitif. Une seconde crise survint en 1841 : une centaine de députés des départements intéressés se réunirent au palais de la Chambre et formèrent un Comité vinicole : ils obtinrent, dans la loi de finances de 1842, un article qui abolissait les surtaxes et devait ramener, en 1852, les villes à la peréquation des droits d'octroi et d'entrée ; ils firent passer une loi pour l'affranchissement des eaux-de-vie et esprits rendus impropres à la consommation, mais cette loi ne reçut

pas d'application, par suite de la mauvaise volonté et des exigences de l'administration ; un projet de loi destiné à réprimer la falsification des boissons, qui avait été adopté par la Chambre des députés et amendé par la Chambre des pairs, échoua par le manque de concours du ministère des finances.

La révolution de Février surprit les vinicoles au milieu d'une crise semblable aux précédentes : deux récoltes abondantes avaient abaissé la valeur des vins et placé les producteurs dans la situation la plus fâcheuse ; l'impôt des 45 centimes vint encore l'aggraver. On vendit à vil prix les crus les plus estimés ; ce fut une véritable banqueroute, et des plaintes surgirent à la fois de toutes les parties du sol cultivé en vignes.

Le 18 mai 1849, l'Assemblée constituante décréta que l'impôt sur les boissons serait aboli à dater du 1er janvier 1850.

M. Fould a proposé récemment à l'Assemblée législative :

1° L'abrogation du décret ;

2° Le maintien de la législation actuelle pour l'année 1850 ;

3° Une enquête parlementaire pour examiner les réclamations contre l'impôt, et le système qu'on pourrait lui substituer.

Dans un rapport assez étendu, M. Bocher a exposé, au nom de la Commission du budget, la nécessité de maintenir l'impôt actuel, dont son travail est l'apologie la plus complète.

Voici ses principaux motifs :

Les vins sont, par leur nature, la matière imposable la plus facile à atteindre ; on les saisit par faibles parties au moment de la vente, de telle sorte que le produit des taxes, y compris les droits sur les alcools, les cidres et la bière, s'élève à 108 millions, et que chaque taxe en elle-même est tellement légère que, loin de nuire à la consommation, elle en favorise le développement ; c'est donc l'impôt le plus utile à conserver. Tous les gouvernements l'ont si bien compris, que chez toutes les nations, l'impôt sur les boissons fournit un contingent très-considérable aux dépenses de l'État ; il

y a bien quelque perfectionnement à apporter à la législation, mais il faut la maintenir dans son ensemble, car tout mode de remplacement deviendrait illusoire et dangereux pour le Trésor. Le système des contributions indirectes, tel qu'il existe aujourd'hui, ne peut rester debout qu'avec l'impôt sur les boissons qui en est le rouage le plus essentiel, et si nous perdions nos taxes indirectes, tout le fardeau des charges retomberait sur les producteurs du sol, qu'on doit ménager. Dans les circonstances ordinaires, le maintien des contributions indirectes est d'une utilité incontestable; dans la crise financière où nous nous trouvons, il est d'une nécessité impérieuse; seul il peut combler le gouffre du déficit.

Les producteurs vinicoles répondent:

Nous ne contestons pas le droit qu'a l'État de nous faire payer un impôt, mais l'accumulation de plusieurs taxes sur un seul produit. Le fisc, en ressuscitant contre nous seuls, sous une nouvelle dénomination, les anciens droits d'aides, semble avoir épuisé ses rigueurs. Les droits d'aides s'appliquaient autrefois aux produits de l'industrie, aujourd'hui ils sont concentrés sur les produits de la vigne; on a violé à la fois les principes de l'égalité devant l'impôt et les règles de la proportionnalité; en même temps qu'on affranchissait l'industrie et certains produits du sol, on leur accordait, par des tarifs de douanes protecteurs, le monopole de nos marchés: ainsi donc, on faisait retomber sur les producteurs du vin tout le poids de ces faveurs et par le renchérissement des objets de première nécessité, et par les représailles des étrangers. Les marchés intérieurs nous sont fermés par la réunion des droits d'entrée et d'octroi; les marchés extérieurs, par les barrières des douanes étrangères. Ces crises périodiques qui affligent les contrées vinicoles ne viennent pas de ce que la production dépasse les besoins de la consommation, car tout se vend et tout se consomme; mais parce que l'on est obligé de vendre à perte, et l'on ne vend à perte qu'à cause des entraves que la législation met au commerce, et parce que l'exagération des droits dans les grands centres de population où sont les principaux marchés, où les prix s'établissent, réduit la part qui est faite au producteur quelquefois au-dessous de ses

avances et de ses frais de culture; l'impôt perd alors son caractère, et loin de se confondre avec le prix de la denrée, il constitue une véritable taxe directe. Faites le compte des créances hypothécaires, des dettes chirographaires, des expropriations forcées dans les départements vinicoles, et comparez-les aux charges de même nature qui, dans les départements non vinicoles, grèvent les autres propriétés. Calculez le déficit qu'occasionnent dans les recettes de l'enregistrement l'immobilisation des vignobles qui cherchent vainement des acheteurs ; examinez, sur les tableaux décennaux des douanes, nos exportations de vin presque stationnaires, et comparez-les avec la prospérité toujours croissante et l'immense expansion de nos produits industriels !

Que l'État fasse supporter à chaque produit naturel, à chaque produit industriel, une part proportionnelle dans la contribution indirecte, les propriétaires de vignes ne s'y refuseront pas; mais effacez de vos codes une législation qui démoralise les populations en les provoquant à la fraude et à la falsification, qui avilit le plus noble produit de notre sol, *la richesse* et *l'orgueil de la France*, comme disait M. Thiers, et qui n'a pour résultat que de faire boire à très-haut prix un vin détestable, tandis qu'on pourrait s'en procurer d'excellent à fort bon marché.

La question vinicole est à l'ordre du jour, elle se produit avec une surexcitation révolutionnaire; les partis anarchiques cherchent à exploiter de légitimes griefs au profit de leurs passions et de leurs espérances. Le problème est posé entre deux votes extrêmes. Sa solution est environnée de périls : d'un côté, le gouffre béant du déficit, de l'autre, des souffrances incontestables. Sous la monarchie absolue, un arrêt du Conseil prohibait la plantation de la vigne; sous Napoléon, les proportions gigantesques de l'Empire étendaient la consommation intérieure et corrigeaient les abus du système continental. Aujourd'hui, si l'on ne peut rouvrir à nos produits les marchés extérieurs, on doit au moins leur assurer les marchés de la France à des conditions favorables.

DE LA GRANGE,

Membre de l'Institut, représentant du peuple.

LES MINES D'OR DE LA CALIFORNIE.

L'or est l'un des métaux les plus répandus. Il a une ubiquité qui ne le cède qu'à celle du fer; mais la nature, en le semant ainsi presque en tout lieu, pour ainsi dire, ne l'a distribué qu'avec une extrême avarice. C'est là le secret de la cherté qu'il a eue jusqu'à ce jour, et qu'il continuera vraisemblablement d'avoir jusqu'à la fin du monde, malgré la fécondité relative des gisements qu'on annonce en Californie. Essayons de nous faire une idée exacte de la parcimonie avec laquelle l'or nous est présenté dans les innombrables gîtes où l'a recélé la nature.

L'or s'offre le plus souvent à l'industrie humaine dans des alluvions à peu près superficielles qui datent d'une période de cataclysme où les eaux remanièrent la surface de la planète.

Prenons un exemple à nos portes, chez nous-mêmes, dans la vallée du Rhin, où l'industrie des orpailleurs subsiste encore. Un mémoire d'un ingénieur des mines, M. Daubrée, a récemment appelé l'attention du monde savant sur ce gîte aurifère, et nous fournit des faits précis, bien observés. La production de l'or est fort ancienne dans la vallée du Rhin; elle est moindre aujourd'hui, on le conçoit, qu'avant la découverte de l'Amérique. Elle s'élève pourtant encore, entre Bâle et Manheim, à 45,000 fr. par an. Il est douteux que parmi les fleuves de l'Europe il y en ait un autre qui en donne autant. L'immense alluvion au milieu de laquelle est placé le lit actuel du Rhin, et qui n'a pas moins de 4 à 6 kilomètres de largeur, contient de l'or. Mais on ne le trouve, en quantité suffisante pour justifier le travail des orpailleurs, que dans de certains petits bancs qui se forment lentement par l'érosion des rives du fleuve et des îles dont son cours est semé. M. Daubrée nous apprend que, moyennement, ils ont une richesse de 13 à 15 parties d'or sur 100 millions. En lavant 100 millions de kilogrammes de sable, on se procure de 13 à 15 kilogrammes d'or, ou 1 sur 7 millions. Pour avoir 1 kilogramme d'or valant un peu plus de 3,000 fr., il faut communément remuer et laver 7 millions de kilogrammes de sable. C'est une masse de plus de

4,000 mètres cubes ; il y aurait de quoi couvrir un hectare tout entier de 40 centimètres de hauteur. Quel labeur ! En somme, on se place au delà de la vérité, quand on porte la quantité d'or que produit une journée de travail à deux tiers de gramme fin.

Mais il est juste de dire qu'il y a bien peu de localités, parmi celles où l'or s'exploite, qui en aient aussi peu que la vallée du Rhin. Les alluvions de la Sibérie ne sont pas de cette pauvreté extrême, à beaucoup près. C'est ce qui explique pourquoi un flot de population s'est porté vers l'Oural et vers l'Altaï, tandis que ce n'est qu'une poignée de pauvres gens qui cherchent l'or dans la vallée du Rhin.

Assez souvent, dans les alluvions aurifères, on trouve des pépites, et c'est même ce signe visible, incontestable, qui détermine les hommes à soumettre les alluvions au lavage. Dans la vallée du Rhin, cependant, je ne sais si l'on en a cité des exemples un peu remarquables ; au surplus, partout la pépite est l'exception. La majeure partie de l'or que rendent les lavages est en paillettes minces, tellement minces ordinairement, qu'un observateur, même intelligent et exercé, qui chercherait à les distinguer dans la masse des sables, ne les découvrirait pas. Voici comment elles se présentent, par exemple, dans la vallée du Rhin : on calcule que le milligramme, la millième partie du gramme, la millionième partie d'un kilogramme, en contient de 17 à 22. Ainsi, pour former un kilogramme d'or, il faut de 17 à 22 millions de paillettes. A ce compte, la célèbre pépite des environs de Miask représentait de 615 à 798 millions de paillettes d'or du Rhin.

Puisque l'or se présente dans les conditions que nous venons de dire, une journée de travail n'en produit qu'une très-petite quantité. C'est sur cette base de fait qu'est fondée la haute valeur de l'or. Il est cher, il ne peut manquer de l'être, parce qu'on ne se le procure que péniblement. On a beaucoup disserté, à certaines époques, sur la cause de la cherté des métaux précieux. Elle est toute dans la difficulté qu'on éprouve à les extraire. C'est une valeur factice, imaginaire, ont dit quelques écrivains renommés, et entre autres un philosophe illustre, Locke, qui, sur ce point, trouva un contradicteur heureux dans le fameux Law, l'au-

teur du Système. Non, elle n'est point factice, elle est positive. Quand les frais de production d'une marchandise sont considérables, on ne consent à la troquer que contre une grande quantité d'autres marchandises ; on n'en donne qu'une parcelle contre une proportion plus ou moins forte de quoi que ce soit. Elle est relativement chère alors. Puisqu'un homme, dans une journée de travail, ne retire d'or de nos sables du Rhin que la modique quantité des deux tiers d'un gramme, et d'un gramme à un gramme et demi les jours où il a la main heureuse, il a bien fallu, du moment que les hommes voulaient de l'or pour l'ornement de leurs demeures ou de leurs personnes, que cette petite quantité de deux tiers de gramme à un gramme et demi fût payée en toute autre marchandise par une quantité qui répondît à peu près à ce qu'en peut faire un homme dans sa journée, toutes peines, fatigues et tours d'adresse balancés, tous frais accessoires compensés.

La question est de savoir si la Californie ne changera pas profondément cet état des choses. Il n'est pas douteux que l'or abonde dans les gisements ordinaires de la Californie plus que dans les gisements accoutumés des autres contrées. Ce n'est plus deux tiers d'un gramme d'or, ni un gramme et demi que, dans la vallée du Sacramento, un homme extrait des sables par le labeur d'une journée. Nous ne savons pas précisément quelle proportion on y en obtient; mais il est hors de doute qu'elle est bien supérieure. Les récits les plus ordinaires disent 20 ou 25 grammes ; d'autres affirment 80 ou 100, Il faut faire la part d'une exagération inévitable dans les premiers moments d'une brillante découverte; il est impossible alors de contenir les imaginations. Adoptons provisoirement, sans nous en porter garant en aucune façon, le compte le plus modeste, celui de 20 grammes ; un prochain avenir apprendra ce qu'il faut en penser. Quand même ce serait notablement outré, il n'en resterait pas moins un fait acquis : en Californie, les frais de production de l'or, toutes choses égales d'ailleurs, sont moindres que dans les autres pays aurifères. Toujours dans la supposition de toutes choses égales d'ailleurs, la Californie pourrait livrer l'or contre une moindre quantité des autres productions de l'indus-

trie hmaine; en un mot, elle provoquerait la baisse de l'or.

Mais, sur ce sujet, il y a lieu à plus d'une observation importante : je viens de raisonner dans l'hypothèse de toutes choses égales d'ailleurs. Il se passera du temps avant que cette supposition soit une réalité. La rétribution d'une journée de travail sera pendant plusieurs années bien plus chère en Californie qu'ailleurs, par beaucoup de raisons; et d'abord, les ouvriers y sont et y demeureront quelque temps rares et faisant la loi ; et puis, les aliments y sont et y resteront quelque temps chers, ce qui sera pour les ouvriers un motif de plus de hausser leurs prétentions. Enfin la facilité avec laquelle un ouvrier, un homme isolé retirera de l'or du sein de la terre devra, pendant un délai assez considérable, maintenir la rémunération de la main-d'œuvre, estimée en or, à un taux plus élevé que partout ailleurs, pourvu, bien entendu, que les gisements aurifères ne soient pas très-circonscrits. Une circonstance qui contribuera puissamment à maintenir la main-d'œuvre à un taux élevé en Californie, c'est que la main-d'œuvre représente la majeure partie des frais de production de l'or, car c'est une industrie où il y a très-peu de capital engagé sous la forme de machines ou d'approvisionnement de matières.

Ainsi l'entrepreneur d'industrie des bords du Sacramento ne pourra livrer au commerçant de Liverpool, ou de New-York, ou de Bordeaux, l'or que ses ateliers lui auront fourni, que contre une proportion d'autres produits, quincaillerie, tissus ou vins, très-sensiblement plus forte que celle dont il pourrait se contenter s'il opérait sur les rives du Rhin ou de l'Ariège. Cependant chaque année amènera de la population dans la Californie, et cette affluence des bras provoquera la baisse des salaires. Une partie des arrivants se consacrera à l'agriculture; de là la baisse des denrées, ce qui, en pareil cas, doit réagir sur le taux des salaires. Peu à peu les salaires exprimés en or tendront à se niveler avec ceux du reste du monde, en vertu de la dépréciation que la surabondance de l'or aura causée au dehors. Eu égard à la fertilité d'une partie au moins de la Californie, et à l'agrément du climat, ces différents effets se produiront plus rapidement qu'ils ne le firent pour le Potosi, par exemple. Enfin il est bien plus facile aujourd'hui

aux hommes de toutes les parties de la terre de se transporter rapidement en Californie à peu de frais, qu'il ne l'était aux Espagnols eux-mêmes de parvenir aux affreuses solitudes du haut Pérou, il y a trois siècles. Il est permis de prévoir que dans un délai de quinze ou vingt ans, et peut-être de moins, la Californie se sera beaucoup rapprochée, quant aux conditions du travail, de ce qui existe aux Etats-Unis, où l'on peut approximativement calculer aujourd'hui que la main-d'œuvre vaut le double de ce qu'on la paye dans les régions qui sont à la fois et les plus riches et les plus industrieuses de l'Europe occidentale.

Dans cette supposition, les choses se passeraient, dans quinze ou vingt ans, comme si les alluvions de la Californie étaient remplacées par des mines situées en Europe et rendant, par tête de mineur et par jour, la quantité de 20 à 25 grammes d'or fin que je posais hypothétiquement tout à l'heure, diminuée seulement du peu qu'il faudrait pour représenter la différence des prix de la main-d'œuvre, les frais de transport et les commissions prélevés par les intermédiaires entre l'Europe et la Californie. Les lavages qu'on fait en Europe ne donnant que deux tiers de gramme, on voit que la force qui pousserait à l'abaissement du prix de l'or resterait fort intense. Provisoirement, en attendant cette situation d'équilibre qui, eu égard au génie entreprenant des Anglo-Américains et à leur activité dévorante, ne pourra tarder plus de vingt ans, ce serait comme si aux mines de la Californie étaient substituées des mines européennes produisant, par tête de travailleur, d'abord 5 ou 6 grammes d'or fin, puis 10, puis 15, au lieu de 20 ou 25, toujours en faisant abstraction de la rétribution et du bénéfice que se réserveraient les intermédiaires entre la Californie et les marchés de l'Europe ; mais ces derniers frais arriveraient à leur minimum plus vite encore que les autres. Presque dès l'origine, la marge reste assez grande pour qu'il y ait une tendance marquée à la baisse de l'or.

C'est pourtant sous une condition, à savoir, que les gisements de la Californie soient très-vastes, de manière à offrir de l'emploi à un très-grand nombre d'extracteurs, et à verser sur le marché général une masse d'or qui soit très-forte en proportion de ce qu'en donnent les autres mines du

monde. Sur ce point il reste de l'incertitude, malgré l'assertion si souvent répétée que l'or a été reconnu en Californie dans des régions extrêmement spacieuses. On a même annoncé que les riches alluvions aurifères s'étendaient aussi dans le territoire de l'Orégon ; il est permis d'en douter. Mais à l'égard de la province mexicaine de Sonora le fait est indubitable ; il est constaté depuis longtemps. On en trouve la preuve dans les écrits de M. de Humboldt, dans ceux plus récents de M. Duflot de Mofras. C'est une présomption en faveur de l'opinion d'après laquelle toute la Californie, depuis les rives du Sacramento jusqu'à la frontière mexicaine, serait riche en or. Enfin, on assure que l'or vient d'être découvert, non plus en alluvions, mais en filons, d'une remarquable richesse, sur plusieurs points de la Sierra-Nevada, chaîne de montagnes élevées qui traverse la Californie dans toute sa longueur.

Si, en dépit de toutes ces indications, l'étendue que recouvrent les alluvions aurifères était bornée, le renom de la Californie passerait. Ce sera une de ces merveilles éphémères pour lesquelles s'enthousiasment les hommes, et qu'on oublie bientôt. Nous raisonnerons dans la supposition contraire, c'est la seule qui ouvre la porte à une discussion de quelque intérêt.

Sans pouvoir exactement apprécier aujourd'hui l'énergie de la force qui agira de manière à déprimer la valeur de l'or en comparaison des autres productions, et nommément en comparaison de l'argent, admettons que cette tendance existe, et rappelons ce qui se passe lorsque l'industrie se met à obtenir un produit quelconque plus facilement et à moindres frais. Alors, s'il est seul, le producteur qui a le secret de la découverte ou qui a réussi à se placer dans une condition plus favorable, en tire un grand avantage ; il écoule sa production à peu près aux mêmes prix qu'auparavant. Mais si, au lieu d'un monopole, il y a concurrence, si les producteurs favorisés sont nombreux, le produit baisse de prix ; il baisse d'autant plus qu'on en apporte sur le marché une quantité plus grande. La baisse de prix détermine bientôt un accroissement de consommation ou de demande ; si cette nouvelle demande est satisfaite et au delà, une baisse nouvelle se déclare, et c'est ainsi que par degrés les prix arri-

vent à ne plus représenter que les frais de production qui correspondent aux procédés nouveaux ou aux circonstances nouvelles, accrus d'une quantité qui constitue un bénéfice en rapport avec le taux ordinaire des profits dans le pays. La marche de la baisse est réglée par le rapport entre l'offre et la demande. Quelque accroissement qu'éprouve l'offre, si par l'effet du progrès de la richesse des particuliers, ou par leur simple caprice, la demande croissait tout juste dans la même proportion, il n'y aurait pas de raison pour qu'une baisse de prix se manifestât. Et aussi, dans le cas où l'offre ne serait augmentée que dans une proportion modique, la demande restant égale, la baisse n'irait qu'avec lenteur, quand bien même une partie des producteurs, tous les producteurs même, produiraient avec beaucoup plus d'économie. Ils profiteraient en effet de ce que le rapport entre l'offre et la demande n'aurait subi qu'une variation faible, pour ne se relâcher que faiblement de leurs prétentions accoutumées.

Ici (je veux dire en Californie), il ne faut pas songer à un monopole; l'extraction de l'or y est et y demeurera une industrie très-morcelée. Pour peu qu'on trouvât de difficulté à écouler l'or extrait, la concurrence s'y montrerait active, acharnée. C'est dans le caractère américain. Pour connaître les résultats qu'il en faut attendre, il faut savoir si la production de la Californie doit être de nature à modifier profondément, dans un bref délai, le rapport actuellement existant sur le marché général du monde entre l'offre et la demande de l'or.

Le courant qui amène la population en Californie est d'une force extraordinaire. On estime que pendant l'année 1849 il n'y sera pas arrivé moins de cent mille personnes, presque toutes ayant la volonté et la force de travailler. On a fait déjà beaucoup de supputations de l'extraction probable. En supposant vingt mille personnes seulement qui tirent du sein de la terre 20 grammes d'or fin par jour pendant deux cents jours dans l'année, c'est par personne une production annuelle de 4 kilogrammes, et pour vingt mille personnes 80,000 kilogrammes. Il y a de quoi faire 14 millions de pièces de 20 fr. Raisonnons d'abord sur cette quantité, et admettons qu'elle ne doive pas être dépassée pendant

quatre ou cinq ans. En ce moment, la production totale qui est jetée sur le marché général du monde, je veux dire sur les marchés auxquels notre civilisation occidentale a accès, ne s'élève pas à plus de 70,000 kilogrammes d'or fin; et il y a vingt ans, avant le magnifique développement des exploitations de la Russie boréale, et l'extension du commerce de l'Europe et des États-Unis avec l'Asie méridionale, en moyenne, elle n'était pas de plus de 30,000 kilogrammes, de 25,000 peut-être. Ainsi, dans un délai qui n'aura pas embrassé plus de vingt-cinq années, à partir de 1828 ou de 1830, la masse d'or versée sur le marché général se serait accrue dans le rapport de 25,000 ou 30,000 à 150,000 kilogrammes. Et encore la supposition ici fondamentale de vingt mille chercheurs d'or en moyenne, pendant quatre ou cinq ans, est fort au-dessous de la probabilité, pourvu que l'étendue des espaces aurifères permette d'occuper tous ceux des nouveaux venus qui voudront chercher de l'or. Il serait surprenant qu'il n'y en eût pas bientôt le double et le triple, si la région aurifère est aussi vaste qu'on l'a dit. Il y a même tout lieu de croire qu'au moment où nous traçons ces lignes, le nombre de 20,000 chercheurs d'or est grandement dépassé; mais jusqu'à présent il ne paraît pas qu'ils aient travaillé sur le pied de 200 jours par an, à beaucoup près. Quant à la supposition de 20 grammes d'or par personne et par jour, elle n'a pas une certitude absolue, il s'en faut. Cependant tous les renseignements qui sont parvenus jusqu'à ce jour induiraient à penser qu'elle n'a rien d'imaginaire. Dans quelle proportion ce surcroît de production changerait-il l'offre générale et permanente? Pas autant, durant les premières années, qu'on pourrait être disposé à le penser. La quantité d'or qui est offerte d'une manière générale et permanente est considérable. Toute la monnaie d'or qui circule dans tous les pays est à cet état d'offre permanente, et c'est une somme énorme; elle s'élève à plusieurs milliards de francs (je prends ici le mot de franc comme synonyme de 29 centigrammes d'or). Or, un seul milliard représente environ 290,000 kilog. d'or fin. A la monnaie il faut ajouter les approvisionnements des orfèvres tant en matières premières qu'à l'état d'objets fabriqués, et pour l'ensemble des peuples civilisés c'est encore

une grosse somme. Enfin les approvisionnements d'or qu'ont chez eux les marchands de métaux précieux, les changeurs, les affineurs, sont aussi à l'état d'offre. Il est très-difficile de calculer le total de ces diverses quantités d'or qui sont sans cesse offertes. Il me semble seulement certain que c'est de plus d'un million de kilogrammes. Je n'oserais prononcer que ce soit d'un million et demi ou de deux, ou de plus. Je doute pourtant que ce soit de plus de 2 millions de kilogrammes.

Portons cependant les choses à l'extrême : admettons que l'offre constante de l'or soit de 3 millions de kilogrammes d'or fin. Si la Sibérie, qui n'a pas dit son dernier mot, y ajoute tous les ans 30,000 kilogrammes par delà ce qui se présentait sur le marché il y a vingt ou vingt-cinq ans ; si la Californie vient y apporter un tribut qui soit, dès 1850 ou 1851, de 80,000 kilogrammes, et puis dans quelques années de 100, de 150,000 kilogrammes, après une vingtaine d'années le marché aura été complétement encombré, et le surcroît de production n'aura pu se placer qu'à la condition d'une forte baisse : la baisse continuera jusqu'à ce qu'on en arrive à une situation où ce soit le montant des frais de production en Californie qui, avec un certain supplément destiné à représenter les profits légitimes des producteurs proprement dits et des intermédiaires [1], règle la valeur de l'or.

Le mouvement descendant peut être retardé par quelques causes d'où surgirait une demande extraordinaire. Par exemple, les États-Unis pourront former le dessein de substituer une monnaie d'or à la monnaie de papier dont ils se servent, et déjà quelques personnes en parlent. Il est cependant peu tentant d'adopter pour étalon des valeurs une substance qui est en cours de variation, sans qu'il soit possible d'en assigner le terme. Mais la baisse, pour être un peu retardée, n'aurait pas moins lieu, et d'après les nombres qui viennent d'être présentés, si ces nombres ne sont pas grandement inexacts, elle serait rapide.

Arrêtons-nous un instant sur cette conclusion. Dans la

[1] Ce supplément rentre naturellement dans ce qu'on désigne par ces mots, les *frais de production*.

supposition, dont je ne me porte pas garant, que les merveilles racontées dans toutes les correspondances de la Californie en ce qui concerne la richesse des gisements et l'étendue de la superficie semée d'or, soient même seulement à moitié vraies, et en admettant aussi que des prescriptions d'hygiène faciles à suivre mettent les laveurs d'or à l'abri de la fièvre qui, jusqu'à présent, est venue les saisir en si grand nombre et les arracher au travail, il faut s'attendre à voir, d'ici à un très-petit nombre d'années, le rapport entre l'offre et la demande de l'or changer visiblement, et la dépréciation de l'or commencer. Essayons de caractériser sommairement ce phénomène.

Depuis plusieurs années, nous voyons les mines d'or de la Russie boréale produire annuellement plus de 100 millions de francs, dont plus de la moitié s'écoule sur le marché général; le reste est thésaurisé par le gouvernement impérial. La valeur de l'or, relativement à l'argent et aux autres produits de l'industrie, ne semble pas s'en affecter le moins du monde.

On assure que, dans l'archipel de la Sonde, particulièrement à Bornéo, l'or est d'une extraction facile, et d'après les renseignements fournis par différents voyageurs [1], l'exploitation, depuis quelques années, y a pris de grands développements. Voilà donc trois contrées qui combinent leur action pour la baisse de l'or. La dépréciation de ce métal est donc très-vraisemblable. Mais laissons de côté l'archipel de la Sonde; de toutes les forces qui militent pour la baisse de l'or, c'est la moindre. On reste alors en présence de l'Amérique du Nord et de la Russie. Ces deux astres nouveaux, au profit desquels les événements semblent également tourner, quelle que soit la divergence de leurs principes, et qui se promettent chacun la domination d'un continent, se partageront, par leurs mines d'or, l'influence sur la valeur de ce métal. Cette fois ils seront en rivalité flagrante, car ils se feront concurrence pour le placement de leur or.

[1] J'ai reçu sur ce sujet des communications fort intéressantes de M. Natalis Rondot, qui fut l'un des délégués du commerce français en Chine, lors de la mission qu'y envoya le gouvernement.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que la diversité de leurs principes politiques doit rendre la concurrence active, et par conséquent faire profiter les acheteurs d'or de la facilité qu'on trouve à extraire le métal dans les deux contrées. Si les deux gouvernements avaient un seul et même principe, et que ce fût le principe russe, il serait possible de tracer les termes d'un accord en vertu duquel les deux pays producteurs accapareraient en entier, pendant un assez long temps, le bénéfice de l'exploitation facile de l'or, ou n'en laisseraient profiter le public du marché général, c'est-à-dire tous les autres peuples, que dans la proportion qui leur plairait. Les gouvernements eux-mêmes pourraient attirer à eux une forte part de l'avantage. En Russie, en effet, l'autorité a le droit et le pouvoir de réglementer l'industrie à son gré. Il lui appartient de prendre des mesures qui limitent la production d'un article quelconque de commerce. Ainsi, un ukase peut, sans que dans l'empire on le trouve exorbitant, limiter la production annuelle de l'or à un nombre déterminé de kilogrammes, sauf à répartir la production fixée entre les districts métallifères et les établissements. Ce système donnerait lieu à des fraudes, mais, à la rigueur, l'observation peut en être maintenue jusqu'à un certain point. S'il était adopté parallèlement en Californie et en Sibérie, la quantité d'or versée sur le marché pourrait être réglée de telle sorte que, pendant une certaine durée, le prix de l'or se soutînt à peu près au niveau où il est aujourd'hui. La conséquence serait que les producteurs réaliseraient, avec une extraction modérée, de gros bénéfices, dont les deux gouvernements s'attribueraient une part, au moyen d'un prélèvement tel qu'était le quint dans les colonies de l'Espagne.

Mais si en Russie le système réglementaire n'a rien qui répugne au droit public tel qu'il est reconnu, aux États-Unis, c'est la liberté du travail qui est la loi du pays. La liberté par excellence du citoyen américain est la liberté du travail. Cette liberté-là est dans le sang et dans la fibre des populations de l'Union. Il n'y a pas d'acte du Congrès qui puisse la leur ravir. On l'appliquera donc à la production de l'or; ou, s'il y est apporté des restrictions, elles seront, en fait, de peu de portée. On pourra essayer de vendre, à très-haut prix, au profit de la trésorerie fédérale, les terrains aurifères;

mais le prix des terrains aurifères, s'il était exorbitant, serait éludé par les *squatters*. Ce n'est pas à cette distance des autorités fédérales, parmi une population ardente au gain, comme celle qui se rue sur la Californie, qu'il serait possible d'écarter les exploitants de cette classe. Ainsi, il n'y a pas de coalition possible entre la Californie et la Sibérie. La Californie fera à la Sibérie une guerre à outrance ; elle se la fera à elle-même. En vertu du génie américain, la Californie, entre les mains de cette race entreprenante, provoquera la baisse de la valeur de l'or, avec toute la vivacité et l'énergie que comportent la nature des choses.

Le gouvernement de Saint-Pétersbourg avait été frappé de l'énormité des profits que recueillent les grands exploitants de la Sibérie, profits qui, selon les renseignements consignés par M. Pierre de Tchihatcheff, dans son bel ouvrage sur les portions les moins connues de la Sibérie (*Voyage scientifique dans l'Altaï oriental*), vont, dans certains cas, à 800 0/0. Il a jugé à propos de s'en approprier une partie ; en soi le projet était légitime. Il s'est mépris, je le crois, en ce qu'il a rendu cet impôt progressif suivant une loi trop rapide, et surtout en ce qu'il a cru bien plus simple qu'elle ne l'est la perception d'une taxe très-élevée sur la production de l'or. C'est au contraire un droit qu'on fraude toujours, pour peu qu'il soit fort. La couronne de Portugal et celle des Espagnes en ont fait l'épreuve dans leurs colonies. Mais ce n'est pas ici la question. Cet impôt, d'où le Trésor impérial eût pu dériver un certain revenu, est grandement menacé par la Californie. Pour lutter contre la concurrence des Californiens et pour résister à la baisse qu'ils occasionneront en se disputant le marché les uns aux autres, il faudra bien que la Sibérie vende son or à plus bas prix qu'aujourd'hui. Pour que les extracteurs russes aient le moyen de baisser leur prix, il sera nécessaire que l'État les affranchisse de l'impôt dont les a grevés l'ukase de 1849, et probablement même qu'il renonce aux taxes antérieurement établies, quoiqu'elles fussent bien moindres (elles étaient de 10 à 15 0/0 ; le droit actuel va jusqu'à près de 40 0/0). Au surplus, cette suppression des taxes sur les mines d'or n'aurait pas, relativement aux finances impériales, l'importance qu'on croit communément. Quand même le

Trésor de l'empire y perdrait vingt ou trente millions, ce n'est pas ce qui embarrasserait le czar.

Revenons à notre sujet.

Essayons de connaître l'effet qu'aurait l'exploitation des mines d'or de la Californie, en les supposant très-vastes, sur la richesse générale du genre humain.

Jusqu'à quel point le genre humain sera-t-il plus riche, quand l'or sera devenu deux fois, trois fois plus abondant ? Plus d'une personne sera tentée de répondre : Il sera deux ou trois fois plus riche. C'est ce qu'on eût dit autrefois, alors que l'on considérait la monnaie et les métaux précieux dont elle est faite comme la richesse par excellence, l'unique richesse. Cette notion de la richesse a subsisté longtemps. Il n'y a pas un siècle qu'Adam Smith en Angleterre, Turgot et ses amis chez nous, l'ont démantelée. Sous Louis XIV, une somme d'un million en or arrive au Havre ; M. Pierre Clément, dans sa *Vie de Colbert*, rapporte la lettre de ce grand ministre à l'un de ses agents à Rouen, où il lui témoignait son ravissement. Un million en or ! *Il n'y a rien qui puisse plus être agréable au Roi* ! Si Colbert revenait au monde, comme, en homme supérieur qu'il était, il posséderait, pour le moins, aussi bien que tout autre, les idées les plus avancées de ces temps-ci, il écrirait au directeur des douanes de Rouen : « On m'annonce comme une merveille l'arrivage d'un million en or ; j'aimerais bien mieux un million en charbon de terre, parce qu'une pareille masse de charbon supposerait une remarquable activité des manufactures de la Seine-Inférieure, et de cette manière ce n'est pas 1 million que nous gagnerions, c'est peut-être 10. » Le fait est que les métaux précieux ne sont rien de plus que deux des très-nombreux éléments dont se compose la richesse de la nation. Tous les objets, de quelque nature qu'ils soient, qui s'achètent et se vendent pour la satisfaction des besoins des hommes, sont de la richesse. La nation la plus riche est non pas celle qui a la plus grande quantité d'or ou d'argent, mais celle qui, pour une égale population, se procure régulièrement, par son travail direct, ou par la voie indirecte des échanges avec l'étranger, le plus d'aliments divers, d'articles de vêtements, d'ameublement, de chauffage, le plus d'objets de toute espèce en rapport avec les be-

soins et les désirs des hommes civilisés. L'or et l'argent sont de la richesse, parce qu'ils répondent à certains désirs d'éclat et de luxe. Ils étaient recherchés à ce titre avant qu'on n'en fit de la monnaie, et c'est parce qu'ils avaient de cette manière une valeur intrinsèque, un rapport avec certains besoins de l'homme, qu'on put les adopter comme une mesure et un équivalent dans les échanges, c'est-à-dire comme une matière à faire de la monnaie. C'est un point capital de l'histoire des métaux précieux, qu'ils ne sont devenus de la monnaie que parce qu'ils étaient déjà des marchandises. C'est une richesse qui a ses qualités propres, qui se conserve mieux qu'une autre, qui est inaltérable, aisée à reconnaître, plus aisée à déplacer ou à cacher, qui est moins sujette à varier promptement de valeur que toute autre. Mais un million en or n'est pas une plus grande richesse qu'un million en blé, ou en laine, ou en charbon; la preuve sans réplique, c'est que le détenteur du million en blé, en laine ou en charbon ne consentira à troquer ces objets contre de l'or qu'autant qu'on lui en offrira un million de fois la quantité de métal fin à laquelle la loi et l'usage donnent la qualification d'un franc, c'est-à-dire 290 kilogrammes s'il s'agit d'or, et 4,500 kilogrammes s'il s'agit d'argent.

Si l'on veut savoir d'une autre façon à quel point il serait chimérique de croire que les quantités d'or et d'argent que possèdent effectivement les diverses nations indiquent leurs différents degrés de richesse, on n'a qu'à comparer sous ce rapport la France et l'Angleterre, l'Espagne et les États-Unis (moins la Californie). Laquelle est la plus riche de la France ou de l'Angleterre? Cette dernière certainement; et pourtant elle n'a pas plus du tiers de notre quantité de métaux précieux monnayés. De même les États-Unis, bien plus riches que l'Espagne, n'ont eu jusqu'à ces derniers temps qu'une masse de monnaie presque insignifiante.

Supposons que la Californie et la Sibérie aient enfin obtenu leur plein effet, en abaissant la valeur de l'or autant qu'il est possible, eu égard aux difficultés de l'extraction. L'usage de ce métal aura acquis alors toute l'extension dont il est capable, et en supposant les sociétés dans un état stationnaire, la production annuelle de l'or se bornera à remplacer ce qui se sera dissipé ou perdu. Comparons cette

nouvelle situation d'équilibre à celle qui existait il y a quelques années, lorsque les trésors de la Californie étaient ignorés et que la Russie boréale ne donnait qu'une quantité d'or insignifiante. En quel sens sera-t-il vrai de dire, toutes choses égales d'ailleurs, que le genre humain soit devenu plus riche par cette multiplication de l'or ? Ce sera en tant qu'il s'agira des métaux précieux non monnayés. Il sera plus facile de satisfaire au goût de luxe et d'élégance, qui fait rechercher l'or pour en faire des bijoux ou des ustensiles. Il se fera moins de montres d'argent et plus de montres d'or. La dorure qui déjà, grâce au procédé d'Elkington, avait cessé d'être chère, sera à bas prix. On portera plus de galons, on aura plus de vases en vermeil au lieu de vases d'argent ou argentés. L'or se démocratisera. Le nombre de kilogrammes d'or employés sous mille formes autres que la monnaie, aux besoins de l'espèce humaine, étant agrandi, et la satisfaction des besoins humains étant mieux faite, il y aura par là un certain accroissement de la richesse absolue des Etats.

Le stoïcien peut trouver qu'un semblable accroissement des jouissances du genre humain est bien futile, qu'un tel agrandissement de la richesse est méprisable ; les bijoutiers, les doreurs, enchantés de travailler davantage, seront d'un avis opposé. Tout ce qui, dans le genre humain, est passionné pour le clinquant et sacrifie à l'apparence, et ce n'est pas la minorité, partagera l'opinion des doreurs et des bijoutiers. Le lecteur, au moment où ces lignes lui tomberont sous les yeux, sera en veine de philosophie ou en humeur d'ostentation, et il se fera une opinion en conséquence. Je lui en laisse la responsabilité. Mais je tiens à lui faire remarquer que la richesse de la société, c'est-à-dire la somme de ses satisfactions, sous tous les rapports autres que le plaisir de posséder, de montrer et d'employer des ustensiles et ornements en or ou dorés, ne sera pas accrue d'un atome. La multiplication de la monnaie d'or elle-même sera sans aucune espèce d'effet pour l'accroissement du bien-être des hommes.

Il semble qu'on énonce un paradoxe en s'exprimant ainsi ; rien pourtant n'est plus exact. La découverte de mines nouvelles qui, en livrant l'or plus facilement et en le multi-

pliant, occasionne la baisse de ce métal par rapport aux autres productions de l'industrie, et qui, par suite, diminue la valeur échangeable de la monnaie, n'ajoute, par ce fait spécial à la monnaie, quoi que ce soit à la richesse de la société. Voici en effet ce qui arrive : la baisse de valeur étant accomplie pour l'or, dans toute transaction où figurait auparavant une pièce de 20 fr., c'est-à-dire 5 grammes 81 centigrammes d'or fin, il devra, si la baisse est de moitié, en figurer le double, soit 11 grammes 62 centigrammes. Les prix, en monnaie d'or, seront doublés; mais, comparés les uns aux autres, les prix, en monnaie d'or, des divers produits, auront gardé le même rapport qu'auparavant. Mon blé, que j'échangeais sur le pied d'un hectolitre pour un napoléon, me rapportera désormais deux napoléons par hectolitre; mais pour acheter un chapeau qui auparavant me coûtait un napoléon, j'aurai à payer tout juste le double ; et ainsi de tout le reste en proportion. Nous serons deux fois plus riches nominalement. Une terre de cent mille francs aujourd'hui en vaudra deux cent mille en or ; mais à quoi bon, si en toutes choses la puissance du métal est tombée à moitié ? C'est donc une proposition mathématiquement vraie, que la multiplication des métaux précieux *monnayés*, lorsqu'elle est le résultat de la découverte d'une mine plus abondante, ne cause pas le moindre accroissement de la richesse de la société. Pareillement, le phénomène inverse n'y change rien. Si les métaux précieux se raréfient par l'appauvrissement des mines ou par toute autre cause, la diminution de la masse de métaux monnayés, qui est infaillible alors, n'ôte absolument rien de la richesse de la société.

En m'exprimant ainsi, je le répète, je n'envisage des métaux précieux que ce qui est monnayé. En me restreignant à cette partie de l'approvisionnement de la société en métaux précieux, je serais fondé à dire que, d'un certain point de vue, la multiplication serait un mal plutôt qu'un bien. Supposons en effet que dans la Californie, ou dans la Sonora, ou en Sibérie, l'on trouvât des mines d'or tellement abondantes, que l'or, de quinze fois et demi la valeur de l'argent, tombât à n'être plus qu'au pair avec cet autre métal. Ce serait une incommodité désormais que de

porter sur soi de la monnaie d'or pour une somme même modique. 100 fr. en or aujourd'hui se mettent dans le coin de la poche : ce serait dès lors une espèce de fardeau. Mais passons sur cet aspect de la question, ce n'est pas de grande importance : nous arriverons à cette conclusion, qu'il est indifférent à la richesse de la société que la monnaie d'or ou d'argent se multiplie par le fait de mines nouvelles ou d'anciennes mines mieux exploitées. Il ne l'est pas moins qu'elle se restreigne. Dans le premier cas, c'est comme si l'on substituait à des espèces métalliques des assignats dépréciés de moitié, par exemple, et qu'on en doublât la quantité; dans le second, comme si d'assignats dépréciés de moitié on revenait aux espèces métalliques, en réduisant de moitié la quantité nominale.

Je n'ai cependant pas dit assez : dans le cas de la multiplication de l'or, la société éprouve, dans un certain sens, un appauvrissement positif. Supposons que d'ici à quinze ans l'or ait baissé de moitié, la quantité d'or monnayé que possède l'Angleterre, et qu'on peut évaluer à un milliard de francs, ne représentera plus alors, pour cette nation, sur le marché général, qu'une puissance d'achat moitié moindre qu'aujourd'hui, et pour le mécanisme de ses échanges intérieurs, l'Angleterre serait forcée d'acquérir successivement, d'ici à quinze ans, une quantité d'or d'un milliard de francs, c'est 290,000 kilog.; c'est qu'elle livrerait sur le marché général du monde une masse de marchandises équivalant à 290,000 kilogr. d'or, valeur de 1865, sans que ce second milliard de métal, ajouté au milliard qu'elle possédait préalablement, dût lui rendre plus de services alors que n'en rendait, avant la découverte des mines nouvelles, le milliard unique qu'elle en avait.

Mais il est un individu qui, dans le cas de la multiplication du précieux métal, a, pendant quelque temps au moins, un brillant privilége, c'est, on l'a pressenti déjà par ce qui précède, le mineur qui exploite le gisement où la nature a placé des trésors inaccoutumés. L'exploitation lui donne, en retour de son travail, une quantité de métal supérieure à ce qu'obtiennent partout ailleurs les hommes qui sont égaux en force, en adresse, en intelligence. Le simple mineur de la Californie gagne par jour 60 à 80 fr., le chef

d'exploitation, en proportion. En conséquence, ils peuvent se procurer, par la voie des échanges avec les autres contrées, une somme de satisfaction plus grande que ce qui échoit au reste des hommes.

Ils échangent leur travail contre celui de leurs semblables, sur le même pied que l'homme qui est investi d'un monopole. Mais peu à peu l'avantage dont ils jouissent se restreint. Précisément parce que la position est exceptionnellement avantageuse, d'autres hommes viennent indéfiniment partager le monopole. Par l'affluence des mineurs, l'or se multipliant, se répand de plus en plus dans le reste du monde et y baisse de valeur. Après un certain temps, un équilibre s'établit, dans lequel la rémunération du travail sur les mines nouvelles est nivelée avec ce que vaut le travail en général dans les autres contrées.

Voici donc la conclusion définitive : l'influence de la Californie, en quelque abondance qu'on y suppose l'or, sur la richesse *collective* de la société, se réduira à faciliter aux hommes la possession d'ornements et d'ustensiles en or ou dorés.

Indirectement, elle aura d'autres effets généraux sur la civilisation. Elle aura attiré une population industrieuse et entreprenante sur les rivages du grand Océan, et il n'en faudra pas davantage pour changer l'aspect de régions immenses. Ces mines d'or n'auront même pas peu contribué à empêcher l'esclavage de s'étendre dans le Nouveau-Monde sur le revers occidental, car les blancs, qui travaillent aux lavages d'or, n'ont pas permis que la constitution de l'Etat de Californie reconnût l'esclavage, non-seulement parce qu'alors les propriétaires de nègres leur auraient fait une rude concurrence ; mais encore parce que, de cette manière, l'extraction de l'or en Californie eût été un travail servile, ce dont leur fierté eût été révoltée.

La baisse de l'or doit amener, dans le monde entier, de grands changements dans les rapports de débiteur à créancier, à l'égard des dettes à échéance reculée, et surtout des rentes perpétuelles, telles que celles des Etats. Le débiteur à très-long terme, et celui qui n'est tenu qu'à servir une rente, recevront ainsi une grande facilité à s'acquitter. De ce point de vue, il y aurait des aperçus très-intéres-

sants et très-variés à présenter, mais je craindrais d'allonger cette notice déjà trop étendue. Je m'arrête donc en recommandant la lecture de deux écrits de M. Senior, sur les causes qui déterminent la valeur de l'or et de l'argent par rapport aux autres marchandises, ainsi que sur les phénomènes qui accompagnent et caractérisent la hausse ou la baisse de ces deux métaux. Ces écrits, qui datent déjà de vingt ans, mais qui n'en sont pas moins de circonstance, ont pour titre :

L'un, *Three lectures on the value of money ;*

L'autre, *Three lectures on the cost of obtaining money*.

MICHEL CHEVALIER.

DES ÉMIGRATIONS.

Les émigrations ont pris, depuis quelques années, des proportions véritablement gigantesques. Grâce à la suppression de plus en plus générale des obstacles naguère apportés à la liberté « d'aller et venir », ainsi qu'aux nouvelles facilités que l'application de la vapeur à la locomotion a données au transport des hommes et des choses, les travailleurs, même les plus pauvres, ont cessé d'être attachés comme des végétaux au lieu de leur naissance. Ils peuvent généralement porter leur travail où bon leur semble : aucun droit de *mainmorte* ne retient plus le paysan à la glèbe seigneuriale. Aucun statut de corporation n'enchaîne plus l'ouvrier au seuil de l'atelier. D'un autre côté, le progrès de la locomotion a mis les voyages à la portée de tout le monde. Le temps n'est plus où Adam Smith, en examinant les causes de la dépression des salaires, constatait, que « de toutes les espèces de bagages, l'homme est le plus difficile à transporter. » Les distances s'effacent, et, comme on va le voir, les travailleurs usent largement des facilités nouvelles qui leur sont accordées.

Les grandes émigrations *libres* ont lieu aujourd'hui de l'Europe et de l'Asie vers l'Amérique, les îles de l'Océan Indien et l'Australie.

Les émigrations du continent Africain se composent, en grande partie, d'esclaves. Les travailleurs africains n'ont pas cessé d'être pris à la côte par des négriers, et vendus, à gros bé-

néfices, au Brésil et à Cuba. On n'a pas de renseignements positifs sur l'importance de cette émigration forcée. On présume qu'elle est encore annuellement de 60,000 à 100,000 individus. Jusqu'à présent, la prohibition de la traite n'a guère servi qu'à augmenter les souffrances des malheureux nègres transportés, et à élever le chiffre des profits des transporteurs. Les bénéfices des négriers ont décuplé depuis la prohibition.

Sur la côte orientale de l'Afrique, les nègres coûtent 90 fr. par tête pour les hommes (18 dollars), et 60 fr. par tête pour les enfants (12 dollars). A Rio-Janeiro, on peut les estimer 500 milreis ou 52 liv. sterl. (1,360 fr.) par tête d'homme, 400 milreis ou 51 liv. sterl. (1,037 50) par tête de femme, et 300 milreis ou 31 liv. sterl. (775 fr.) par tête d'enfant. Une cargaison qui n'a pas subi trop de *déchet* rapporte de 3 à 400,000 fr.

Sans doute, les risques de ce commerce interlope sont assez considérables. Cependant les captures ne s'élèvent pas en moyenne à plus de 4 ou 5 0/0 du nombre des nègres transportés, ainsi que l'atteste le tableau suivant :

Nègres capturés et renvoyés à la côte, et sommes payées aux capteurs par le gouvernement anglais.

En 1827-31.	1832-36.	1837-41.	1842-46.
5,393	2,325	8,652	1,332
2,928	3,169	4.384	5,520
5,091	2,984	7,188	3,219
7,666	6,899	2,364	4,930
3,308	5,748	5,139	2,086
24,386	21,125	27,727	17,087

Total, 90,325 en vingt années.

Gratifications payées, liv. st., 527,606.

L'insignifiance de ces résultats, jointe à l'élévation des dépenses des croisières, a provoqué en Angleterre un mouvement contraire à la prohibition de la traite. Le gouvernement anglais est sollicité tous les jours de rappeler les croisières de la côte d'Afrique.

Les émigrations du continent asiatique ont été provoquées par l'abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises. A

la suite de l'émancipation, les bras manquèrent dans ces colonies, et le salaire haussa dans une proportion considérable. Menacés d'une ruine imminente par l'exagération du prix du travail, les colons envoyèrent des agents d'émigration, en Europe, en Afrique, aux Indes Orientales et jusqu'à la Chine. Les Indes Orientales et la Guyane reçurent des émigrants portugais, maltais, des noirs de Sierra-Leone et principalement des coulis de l'Inde, plus laborieux que les nègres et plus propres que les Européens à la culture de la canne.

En treize ans, le nombre de ces émigrants à la Jamaïque, dans la Guyane anglaise et à la Trinité, a été de 60,162, ainsi répartis :

	1834-40.	1841-46.
A la Jamaïque........	2,533	5,983
A la Guyane anglaise..	6,483	27,369
A la Trinité..........	3,021	14,773
	12,037	48,125

Mais c'est surtout vers l'île Maurice que s'est dirigée l'émigration des travailleurs de l'Inde. L'émancipation des 68,613 esclaves de cette colonie ayant occasionné un déficit considérable dans le travail des plantations, des spéculateurs imaginèrent de combler ce déficit au moyen d'une importation des coulis indous. Ils engagèrent au Bengale, où les salaires ordinaires ne dépassaient pas 8 ou 10 centimes par jour, des travailleurs agricoles pour un temps déterminé, et cédèrent leurs contrats aux planteurs mauriciens. De 1837 à 1839, on introduisit de la sorte 25,468 coulis, dont 24,566 du sexe masculin, à l'île Maurice. Mais bientôt cette émigration donna lieu aux plus graves abus. Les entrepreneurs d'émigrations envoyaient leurs agents dans les bourgs les plus misérables du Bengale. Là, ces recruteurs de bas étage séduisaient les coulis par des promesses aussi merveilleuses que mensongères. Les *engagés* étaient amenés à Calcutta, où on les séquestrait dans un entrepôt jusqu'à ce que les navires qui devaient les recevoir fussent prêts à partir. On les entassait dans ces navires à peu près comme des nègres de traite. sans observer aucune précaution hygiénique. En outre, il était rare que les avances de salaires, stipulées dans les contrats, fussent remises fidèlement aux engagés. Les

agents subalternes en retenaient frauduleusement la meilleure part. A Maurice, les coulis étaient envoyés aux champs avant d'avoir eu le temps de se remettre des fatigues du voyage, et les planteurs, abusant de leur ignorance et de leur isolement, les surchargeaient de travail, tout en diminuant leurs rations.

Au lieu de travailler à détruire ces abus et d'assurer aux coulis la protection qui leur était due, le gouvernement anglais trouva plus simple de prohiber l'immigration à l'île Maurice (1839). Mais, sur les plaintes énergiques des intéressés, il fut obligé de lever la prohibition en 1843. L'immigration recommença aussitôt : de 1843 jusqu'au 30 novembre 1847, elle a donné les chiffres suivants :

Années.	TRAVAILLEURS ADULTES.		Enfants.	Total.
	Hommes.	Femmes.		
1843.......	28,888	3,373	997	31,258
1844.......	11,496	1,803	853	14,152
1845.......	7,677	1,462	1,146	10,285
1846.......	4,847	1,150	792	6,789
1847 jusqu'en novembre.	4,403	518	288	5,209
	55,311	8,306	4,076	67,693

Il ne restait en 1847 qu'un très-petit nombre d'individus provenant de l'émigration antérieure à 1843. En déduisant du chiffre des émigrants le nombre des morts (6,498) et celui des départs (6,866), on aura un total de 55,000, dans lequel les femmes comptent seulement pour 17 0/0.

Grâce à cette importation considérable de travail, l'île Maurice a pu traverser, sans grands désastres, la crise de l'abolition de l'esclavage.

L'émigration des coulis de l'Inde s'est dirigée aussi vers l'île de Ceylan, où l'appelait un développement extraordinaire de la culture du café. Cette extension d'une branche importante de la production tropicale était due au bienfaisant principe de la liberté du commerce. Jusqu'en 1835, le café des Indes Occidentales avait été protégé aux dépens de celui des Indes Orientales, sur le marché anglais. L'un payait 6 d. et l'autre 9 d. par livre. En 1835, les deux droits furent égalisés à la limite inférieure. En 1842, on abaissa la limite à 4 d. Sous l'empire du nouveau tarif, la culture du caféier

prit un accroissement énorme à Ceylan. De 2,824,998 livres en 1832, l'importation du café de Ceylan dans le Royaume-Uni s'éleva à 30,521,810 livres en 1848.

Les travailleurs indigènes ne purent suffire à ce développement des cultures. On appela, en conséquence, des travailleurs de l'Inde. Ceux-ci, attirés par l'appât d'un bon salaire, arrivèrent par milliers. Dans les premières années, ils retournaient chez eux après avoir amassé un petit pécule ; dans les années suivantes, ils s'établirent en masse à Ceylan, malgré la faible proportion du sexe féminin.

TABLEAU *général de l'immigration à Ceylan, de* 1839 *à* 1846.

Années.	ARRIVÉES.				DÉPARTS.			
	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Total.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Total.
1839. .. (depuis le m. d'avr.)	2,432	188	99	2,719	1,956	161	85	2,202
1840. ...	3,326	307	181	3,814	3,464	256	153	3,873
1841. ..,	4,523	363	164	5,050	4,243	274	117	4,634
1842. ...	9,025	279	166	9,470	......	....	....	......
1843. ...	6,298	162	248	6,708	......	....	....	......
1844. ...	74,840	1,181	724	76,745	38,337	825	535	39,697
1845. ...	72,526	698	177	73,401	24,623	145	36	24,804
1846. ...	41,862	330	125	42,317	13,833	48	23	13,904
	214,832	3,508	1,884	220,224				

La Chine fournit aussi un contingent considérable aux émigrations, malgré la défense d'émigrer qui est faite aux sujets du céleste empereur. A la vérité, cette prohibition n'est maintenue avec sévérité qu'en ce qui concerne les femmes. Aussi remarque-t-on que les enfants exposés à Canton et dans les autres villes populeuses de la Chine appartiennent généralement au sexe féminin. L'émigration chinoise a rempli les îles de l'Océan Indien, notamment Java, Sumatra, la presqu'île de Malacca. Singapour est, en grande partie, peuplée de Chinois. Une avant-garde de cette émigration est arrivée à Maurice et à l'île Bourbon. On a importé aussi quelques Chinois à la Guyane anglaise. Enfin, les journaux anglais nous apprennent qu'il est question d'en impor-

er en Californie. Une lettre curieuse d'un « habitant des montagnes à ses concitoyens » a été publiée à ce sujet. L'habitant des montagnes se méfie beaucoup des « barbares » qui engagent ses compatriotes à émigrer.

« Je viens dire que nous avons appris récemment que les Barbares répandaient le faux bruit de la découverte d'un pays situé au delà des mers extérieures, où l'or serait très-abondant, leur but étant de persuader à nos Chinois de se lancer sur les mers extérieures pour aller à la recherche de la poudre d'or. Nous nous sommes dit que si l'or est aussi abondant dans ce pays qu'on le prétend, il doit s'y trouver déjà bon nombre de Barbares riches et pauvres, et alors pourquoi inviteraient-ils nos Chinois à y aller travailler avec eux ? Il est évident qu'il doit y avoir quelque piége là-dessous. Et penser que ces Barbares, dans les dernières années, sous prétexte d'aller cultiver la muscade, ont séduit quelques myriades de nos gens, dont pas un seul n'est revenu, dont on ne sait pas même s'ils sont morts ou vivants, c'est déjà bien assez triste. Le fait est que quand les Barbares vont faire la guerre dans divers pays, ils mettent nos hommes à l'avant-garde pour les faire tuer ou blesser ; cette fois ils ont inventé cette abominable fable pour nous tromper; ils parlent d'aller chercher de l'or, tandis que la vérité est qu'ils veulent avoir des Chinois pour les mettre au premier rang dans leurs batailles. Nous tous qui avons des parents, des femmes, des enfants, nous ne nous laisserons pas tenter ; mais s'il en est d'assez peu sages pour ne pas profiter de ce conseil et se laisser séduire, je le leur prédis, il sera trop tard quand ils se repentiront. Que chacun en délibère.

« C'est, après mûre réflexion, l'avis que donne à ses concitoyens un homme des montagnes, qui a de l'expérience et connait les voies de ce monde. »

Mais n'est-il pas présumable que les appréhensions de l'habitant des montagnes ne seront point partagées par tous ses compatriotes, et qu'un nouveau courant d'émigration se portera de la Chine vers la côte occidentale du continent américain ? Si, comme on peut l'espérer, cette émigration s'opère, une solution inattendue viendra s'offrir aux abolitionnistes des États-Unis. Les Chinois des provinces méri-

dionales sont propres à la culture de la canne à sucre : ils la cultivent avec succès dans l'île de Java. Pourquoi ne la cultiveraient-ils pas aussi aux États-Unis ?

Il est extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, d'apprécier l'importance de l'émigration européenne. Les principaux foyers de cette émigration sont l'Angleterre et l'Allemagne. En France, l'Alsace et les pays basques fournissent aussi un certain nombre d'émigrants pour les pays transatlantiques. Mais c'est en Angleterre seulement que le chiffre de l'émigration a été exactement relevé. Ce chiffre a été sans cesse croissant depuis vingt années. Un statisticien anglais, M. J. T. Danson, a remarqué que les années de forte émigration suivent régulièrement celles où l'exportation a été faible, où le travail a été déprimé. Cette observation intéressante sera rendue sensible par les tableaux suivants :

	Exportat. des produits anglais.	*Emigrat. du Royaume-Uni.*
1827	37,181,000 liv. st.	28,003
1828	36,812,000	26,092
1829	35,842,000	31,198
1830	38,271,000	56,907
1831	37,164,000	83,160
1832	36,450,000	103,140
1833	39,667,000	62,527
1834	41,649,000	76,222
1835	47,372,000	44,478
1836	53,368,000	75,417
1837	42,070,000	72,034
1838	50,062,000	33,222
1839	53,233,000	62,207
1840	51,406,000	90,743
1841	51,634,000	118,592
1842	47,381,000	128,344
1843	52,279,000	57,212
1844	58,584,000	70,686
1845	60,111,000	93,501
1846	57,786,000	129,851
1847	—	258,270

MOYENNE	Export.	Excéd.	MOYENNE	Emig.	Exc
	liv. st.				
de 3 ann. 1827-29	36.5[1]		de 3 ann. 1828-30	38	
2 — 1830-31	37.7	1.2	2 — 1831-32	93.1	55.1
3 — 1832-34	39.2		3 — 1833-35	61	
2 — 1835-36	50.3	11.1	2 — 1836-37	73.7	12.7
2 — 1837-38	46		3 — 1838-40	62.	
2 — 1839-40	52.3	6.3	2 — 1841-42	123.4	61.4
3 — 1841-43	50.3		3 — 1843-45	73.7	
2 — 1844-45	59.3	9	2 — 1846-47	194	121.3

Où se dirige cette émigration qui s'est décuplée en vingt années ? elle s'écoule principalement aux États-Unis et dans les colonies de l'Amérique du Nord. Celles-ci ont reçu, de 1827 à 1846, 605,069 émigrants, venus, en grande majorité, de la mère patrie. L'Australie commence aussi à en absorber un nombre assez considérable.

L'Angleterre envoie deux sortes d'émigrants dans ses colonies australiennes : des colons libres et des condamnés ou *convicts*. Voici le tableau de cette double émigration dans ces dernières années.

Condamnés transportés du Royaume-Uni à la Nouvelle-Galles du Sud et à la Terre Van-Diemen.

1827	2,642	1832	4,229	1837	4,068	1842	4,166
1828	3,271	1833	4,551	1838	3,805	1843	2,993
1829	4,023	1834	4,920	1839	2,732	1844	3,279
1830	4,133	1835	4,399	1840	2,573	1845	
1831	3,971	1636	4,273	1841	2,926	1846	
	18,040		22,372		16,104		

[1] Pour les exportations, les unités expriment des millions ; pour es émigrants, elles expriment des milliers.

Emigrants du Royaume-Uni dans l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

1827	$ 715	1832	3,733	1837	5,054	1842	8,534
1828	1,056	1833	4,093	1838	14,021	1843	3,478
1829	2,016	1834	2,800	1839	15,786	1844	2,229
1830	1,242	1835	1,860	1840	15,850	1845	830
1831	1,561	1836	3,124	1841	32,625	1846	2,347
	6,590		15,610		83,036		17,418

Depuis l'année dernière, la Californie a dû attirer aussi un nombre considérable d'émigrants des Iles-Britanniques et du continent européen. Les renseignements statistiques nous manquent encore à cet égard.

En résumé, les émigrations sont devenues un fait économique d'une haute importance, et tout nous porte à croire que la facilité sans cesse croissante des communications accélérera encore l'impulsion de cette pacifique et vivifiante circulation d'hommes. G. de Molinari.

LE CONGRÈS DE LA PAIX A PARIS.

La fondation des sociétés de paix remonte à l'année 1815. « Les traces de ce déluge de sang humain qui avait couvert le globe durant les terribles guerres de la Révolution et de l'Empire étaient à peine effacées, que, des deux côtés, de l'Atlantique, les philanthropes commencèrent à se mettre en mouvement pour prévenir le retour de ces terribles scènes de violence et de désolation qui avaient effrayé le monde. Des sociétés, dont le but était d'éclairer l'esprit public sur la folie, sur la cruauté de l'arbitrage sanglant de la guerre, s'organisèrent presque simultanément en Angleterre et en Amérique. Des millions de publications furent mises en circulation par elles, et, avec les lectures publiques, les articles insérés dans les journaux et d'autres moyens employés pour éclairer le peuple, contribuèrent beaucoup à propager l'idée de la paix universelle [1]. »

La première société de paix fut fondée à New-York, pendant l'été de 1815; deux autres s'établirent quelques mois

[1] *Notice* sur les sociétés fondées pour la propagation de la paix universelle, par M. Elihu Buritt.

plus tard, dans l'État de Massachussetts et dans l'Ohio. A la même époque environ, naissait la société de paix de Londres. Des associations de même nature se constituèrent aussi sur le continent, notamment à Mons et à Genève. A Paris, la société de la morale chrétienne institua dans son sein un Comité de la paix.

En 1843, eut lieu la première manifestation solennelle des amis de la paix. Plus de trois cents délégués des sociétés de paix de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, des États-Unis et du continent européen, se réunirent à Londres sous la présidence de M. Charles Hindley. Un seul Français y assistait, M. La Rochefoucauld-Liancourt, président de la société de la morale chrétienne. Dans ce congrès on adopta la proposition d'une adresse à tous les gouvernements civilisés, pour les prier d'introduire dans leurs traités une clause par laquelle ils s'engageraient à accepter, en cas de dissentiments, la médiation d'un tiers. Cette adresse fut présentée notamment au roi Louis-Philippe, qui fit un excellent accueil aux délégués du Congrès. « La paix, leur dit-il, est le besoin de « tous les peuples. La guerre coûte beaucoup trop aujourd'hui « pour s'y engager souvent, et je suis persuadé que le jour « viendra où, dans le monde civilisé, on ne la fera plus. » Au mois de janvier 1844, la même adresse fut présentée au président des États-Unis par M. Beckwith, secrétaire de la société de paix d'Amérique. Le président fit remarquer aux délégués que la tendance naturelle des gouvernements populaires était de maintenir la paix. « Que le peuple soit in- « struit, dit-il, et qu'il jouisse de ses droits, et il demandera « la paix, comme indispensable à sa prospérité. »

En 1848 (20, 21 et 22 septembre), un second Congrès de la paix eut lieu à Bruxelles, sous la présidence de M. Visschers, conseiller d'État en Belgique. Après une remarquable discussion, à laquelle prirent part MM. Ewart, membre du parlement anglais, Henry Vincent de Londres, Suringar d'Amsterdam, Roussel de Bruxelles, Francisque Bouvet, représentant du peuple, etc., diverses résolutions relatives à l'arbitrage, à l'établissement d'un Congrès international et aux autres moyens d'assurer la paix, furent adoptées. Le 30 octobre suivant, une députation du Congrès présenta ces résolutions à lord John Russell, premier ministre de la Gran-

de-Bretagne. Lord John Russell exprima vivement ses sympathies pour l'idée de la paix.

Les membres du Congrès de la paix s'étaient ajournés pour l'année suivante à Paris. Dans l'intervalle, M. Richard Cobden présenta au parlement britannique (séance du 12 juin 1849) une motion tendant à introduire le principe de l'arbitrage dans les traités qui seraient conclus à l'avenir entre l'Angleterre et les autres nations. Quoique combattue par lord Palmerston et lord John Russell, cette motion obtint l'imposante minorité de 79 voix sur 255.

Dans le courant du mois suivant, M. Elihu Burritt et M. Henry Richard, secrétaire de la société de paix de Londres, arrivèrent à Paris pour préparer le futur Congrès. Grâce à leurs efforts, unis à ceux de M. Joseph Garnier, qui avait accepté la mission laborieuse de secrétaire provisoire, toutes choses se trouvèrent bientôt disposées pour cette solennité.

Le 22 août, à midi, le Congrès s'ouvrait dans la jolie salle Sainte-Cécile, qui avait été artistement ornée pour la circonstance. Derrière le bureau du président et autour de l'enceinte réservée aux amis de la paix, on avait disposé en faisceaux fraternels les drapeaux de la France, de l'Angleterre, des États-Unis, de la Belgique, de la Hollande, etc. Environ cinq cents Anglais, une cinquantaine d'Américains venus en Europe tout exprès pour assister à cette solennité, autant de Belges et d'autres étrangers, une centaine de Français, siégeaient dans l'enceinte réservée aux adhérents. Le nombre des simples visiteurs s'élevait à plus de quinze cents. La réunion présentait l'aspect le plus pittoresque. On y distinguait les quakers à leur habit noir au collet relevé, à leurs chapeaux à larges bords, et mieux encore à leur physionomie fine et bienveillante. Dans les tribunes on remarquait aussi quelques jolis visages de quakeresses, emprisonnés dans d'énormes chapeaux gris, dépourvus de tout ornement. Les dames se trouvaient en majorité dans les places réservées aux visiteurs.

Le bureau était ainsi composé :

Président, M. Victor Hugo, représentant du peuple.

Vice-présidents : pour la France, M. Deguerry, curé de la Magdeleine; M. Ath. Coquerel, pasteur protestant, représentant du peuple; — Pour l'Angleterre, M. Richard Cob-

den, membre du parlement; M. Ch. Hindley, membre du parlement, président de la société de la paix, à Londres; — Pour les États-Unis, la Belgique et la Hollande, MM. Visschers, président du Congrès de Bruxelles; Suringar d'Amsterdam, vice-président du Congrès de Bruxelles; le docteur Carové, d'Heidelberg; M. Amasa Walker, de la législature de Massachussetts, et M. Durkee, du Wisconsin.

Secrétaires : MM. Elihu Burritt, Joseph Garnier, Henry Richard et Ziegler.

Les propositions soumises aux délibérations du Congrès étaient les suivantes :

« Le recours aux armes étant un usage condamné par la religion, la morale, la raison, l'humanité, c'est pour tous les hommes un devoir et un moyen de salut de rechercher et d'adopter les mesures propres à amener l'abolition de la guerre; et les amis de la paix universelle, réunis à Paris les 22, 23 et 24 août, en congrès, ont émis les vœux suivants :

« I. La paix pouvant seule garantir les intérêts moraux et matériels des peuples, le devoir de tous les gouvernements est de soumettre à un arbitrage les différends qui s'élèvent entre eux, et de respecter les décisions des arbitres qu'ils auront choisis.

« II. Il est utile d'appeler l'attention immédiate de tous les gouvernements sur la nécessité d'entrer, par une mesure générale et simultanée, dans un système de désarmement, afin de réduire les charges des États, et en même temps faire disparaître une cause permanente d'inquiétude et d'irritation entre les peuples.

« III. Le Congrès recommande à tous les amis de la paix de préparer l'opinion publique, dans leurs pays respectifs, à la formation d'un congrès des nations, dont l'unique objet serait la rédaction de lois internationales, et la constitution d'une Cour suprême à laquelle seraient soumises toutes les questions qui touchent aux droits et aux devoirs réciproques des nations.

« IV. Le Congrès réprouve les emprunts et les impôts destinés à alimenter des guerres d'ambition et de conquêtes.

« V. Le Congrès recommande à tous ses membres de travailler, dans leurs pays respectifs, à faire disparaître, et par une meilleure éducation de la jeunesse, et par toute autre

voie, les préjugés politiques et les haines héréditaires qui ont été si souvent cause de guerres désastreuses.

« VI. Le Congrès adresse la même invitation à tous les ministres des cultes revêtus de la sainte mission de nourrir les sentiments de concorde parmi les hommes; ainsi qu'aux divers organes de la presse qui agit si puissamment sur le développement de la civilisation.

« VII. Le Congrès fait des vœux pour le perfectionnement des voies de communication internationale, pour l'extension de la réforme postale, pour la généralisation des mêmes types de poids, de mesures et de monnaies, pour la multiplication des sociétés de la paix, qui seraient appelées à correspondre entre elles.

« VIII. Le Congrès décide que son bureau est chargé de rédiger une adresse à tous les peuples, de porter les vœux de la réunion à la connaissance des gouvernements, et d'en remettre spécialement une minute entre les mains de M. le président de la République française. »

Avant d'ouvrir la discussion sur ces diverses propositions, le président a prononcé un discours où se trouvent résumés, dans un langage pittoresque et élevé, les vœux et les espérances des amis de la paix.

La discussion s'est engagée immédiatement après ce discours. Ont été successivement entendus :

Dans la séance du 22, MM. le pasteur Burnett; H. Bonnellier; Gueroult, rédacteur du journal *la République;* Hippolyte Peut, publiciste; Mahan, président de l'Institut d'Oberlin, dans l'Etat de l'Ohio; Guyard; Jean Journet, apôtre phalanstérien; Henry Vincent, de Londres; Visschers, de Bruxelles.

Dans la séance du 23, MM. Coquerel; Suringar; Jules Avigdor, de Nice; Francisque Bouvet; Henry Vincent; Emile de Girardin; Ewart, membre du parlement anglais; F. Bastiat; Richard Cobden.

Dans la séance du 24, MM. Coquerel fils, qui a lu un mémoire de M. Elihu Burritt relatif à la formation d'un Congrès international; l'abbé de Deguerry, curé de la Magdeleine; Amasa Walker, membre de la législature du Massachussetts; Bodenstett, journaliste allemand; Billecoq, ancien consul général; Ch. Hindley; Ch. Miall, journaliste anglais;

William Brown et Pennington, anciens esclaves des États du Sud de l'Union américaine; Ad. Feline; Émile de Girardin; R. Cobden; Gustave d'Eichthal; Durkee, de l'État de Wisconsin, et Victor Hugo.

La discussion a porté successivement sur les différentes propositions que nous avons reproduites plus haut. Ces propositions ont été adoptées à l'unanimité.

Quelques-uns des orateurs anglais et américains, notamment MM. Henry Vincent, Burnett, Durkee, Pennington, se sont servis de la langue anglaise; d'autres, tels que MM. Ch. Hindley et Cobden, ont parlé anglais et français; mais le français a été la langue dominante. M. Henry Vincent, orateur plein d'âme et de feu, aux gestes énergiques, à la parole vibrante, se faisait comprendre et applaudir par les auditeurs les moins familiers avec la langue anglaise. On sentait l'orateur et on l'applaudissait.

« Nous associons, disait M. Vincent, les plus tendres sentiments de la nature humaine à l'image des combats; nous nous accoutumons à mettre notre confiance dans nos armes et à les considérer comme la dernière raison des nations; nous familiarisons même la jeunesse avec cette philosophie grossière; bien plus, nous enflammons jusqu'aux ardentes imaginations des femmes, ces imaginations si vives, qui ne devraient jamais se reposer que sur ce qui est aimable, saint et généreux. (Applaudissements.)

« Nous enflammons, dis-je, les ardentes imaginations de la portion la plus tendre et la plus aimable de l'espèce humaine, jusqu'à ce que les âmes soient imprégnées de cette philosophie sanglante, et que peuples et gouvernants soient également infectés d'une commune insanité. Il est temps de suivre une autre route, d'agir d'une autre manière sur le sentiment public, et de le pénétrer enfin du véritable esprit de la religion chrétienne; et nous y réussirons en appelant à notre aide la philosophie, la littérature, la poésie et toutes les saintes inspirations de la famille, qui viendront concourir au triomphe de notre cause, par le désarmement général du monde civilisé. (Applaudissements.) »

Electrisé par l'improvisation chaleureuse de l'orateur anglais, M. Émile de Girardin, qui avait préparé un discours écrit, a voulu s'abandonner à son tour aux hasards de l'im-

provisation. Sa témérité a été couronnée d'un plein succès. Le rédacteur en chef de la *Presse* a développé avec énergie et talent la thèse du désarmement. Ajoutons qu'il avait eu le mérite de soutenir maintes fois déjà cette thèse dans son journal.

Nous signalerons surtout dans son discours quelques renseignements curieux sur l'institution des armées permanentes en France [1].

MM. le pasteur Coquerel et l'abbé Deguerry, qui ont invoqué contre la guerre l'autorité de l'Evangile, n'ont pas obtenu moins de succès. Mais c'est l'illustre promoteur de l'association contre les lois céréales, M. Cobden, qui a été le *lion* du Congrès. M. Cobden a prononcé les deux discours les plus *français* que nous ayons entendus dans cette solennité. L'accent anglais ajoutait encore à la piquante originalité de cette parole pleine de sincérité et d'humour. Voici de quelle manière spirituelle M. Cobden se moquait des défiances mutuelles de la France et de l'Angleterre :

« Pendant les treize dernières années, nous n'avons cessé, des deux côtés du détroit, d'accroître notre marine, d'ajouter à la défense de nos côtes, de creuser de nouveaux bassins de constructions et de nouveaux ports de refuge. La quille d'un vaisseau de ligne n'a pas été plus tôt posée à Brest que le marteau commence à résonner à Portsmouth. (Rires.)

« Une nouvelle forge ne souffle pas à Cherbourg, qu'aussitôt l'étincelle ne jaillisse d'une nouvelle enclume à Plymouth, et réciproquement. (Nouvelle hilarité.) La conséquence a été que la dépense de nos marines s'est accrue de 50 0/0 en temps de paix.

« Ma première objection à ce système est sa suprême folie. (Rires. — Très-bien.) Car lorsque les deux pays augmentent dans la même proportion leurs forces navales, ni l'un ni l'autre ne gagne au changement, et le résultat est une perte sèche, égale au montant de l'accroissement. (Très-bien !)

« Ma seconde objection s'adresse à son extrême hypocrisie; car, en même temps que ces armements grossissaient d'année en année sous nos yeux, nos cabinets respectifs ne

[1] Voir le *Journal des économistes*, t. XXIV, p. 225, n° 102 du 15 septembre 1849, où sont reproduits quelques passages de ce cours et de quelques autres.

cessaient d'échanger des assurances de la plus franche et cordiale amitié. (Rires et bravos.)

« S'il y avait quelque sincérité et quelque vérité au fond de ces démonstrations, où donc était la nécessité de tant de vaisseaux en mer et de tant de forts sur nos côtes ? Un homme, à moins d'être fou, ne se revêt pas d'armes offensives et défensives au milieu de ses amis. (Rires.)

« Maintenant, comment arriverons-nous à un désarmement simultané ? Il y a un moyen, c'est d'enseigner à nos gouvernements respectifs ce petit problème d'arithmétique, que, dans les temps passés du moins, ils semblent toujours avoir ignoré, à savoir, que si deux nations, en temps de paix, ont un armement donné, comme, par exemple *six*, elles ne seraient pas relativement moins fortes en réduisant de part et d'autre cet armement à *trois*, ou même en désarmant complétement. » (Applaudissements.) (Séance du 23 août.)

Dans la séance suivante, M. Cobden a stigmatisé, avec une indignation qui a été partagée par tous ses auditeurs, les atrocités commises dans la guerre de Hongrie, et il a proposé au Congrès de condamner tout emprunt contracté en vue d'une guerre d'ambition ou de conquête.

« Mon but, a-t-il dit, est de réaliser la paix en coupant le nerf de la guerre.

.... Qu'est-ce que la guerre de nos jours ? S'est-elle laissé adoucir, comme on le dit, par les principes de la charité chrétienne ? Voyons. J'ai entre les mains l'extrait d'une proclamation adressée aux riverains de la Theiss et signée : *Haynau.* Je vous en lirai un court extrait.

« Gardez-vous d'encourir mon courroux par des soulève-
« ments révolutionnaires. Ne pouvant, en pareil cas, trouver
« le coupable, je serai forcé de châtier l'endroit tout entier.
« Si sur le territoire occupé par mon armée, ou sur ses der-
« rières, un attentat est commis contre mes soldats, ou que
« l'on arrête des convois ou un courrier, ou que le trans-
« port des vivres soit empêché, une punition immédiate
« sera le partage de la commune coupable ; *elle deviendra*
« *la proie des flammes et sera mise au niveau de la terre*,
« pour servir d'exemple effrayant aux autres communes. »

« Votre chair frémit et vos cheveux se dressent d'horreur

à cette lecture. Eh bien! je vous le demande, la guerre a-t-elle emprunté quelque chose aux principes du christianisme? Les barbares modernes ont-ils répudié la tradition des barbares de l'antiquité? Pour ma part, je ne vois pas de différence entre Attila et Haynau, le Goth du cinquième siècle et le Goth du dix-neuvième siècle.

« Adressons-nous donc aux hommes qui, par des prêts d'argent, ont en réalité soudoyé de telles atrocités, et disons-leur : C'est *vous* qui donnez de la force au bras qui tue des femmes et des vieillards sans défense ; *vous* allumez la torche qui réduit en cendres des villages inoffensifs et paisibles, et le poids de ces crimes contre l'humanité retombera sur vos âmes!! (Très-bien.)

« On me dira qu'il est inutile d'en appeler à la sensibilité d'hommes qui, possesseurs de fonds dormant improductifs dans leur caisse, ne pensent à autre chose qu'à en tirer cinq pour cent. Il ne me serait pas difficile de prouver que les économies de l'agriculteur prospèrent plus sur les champs de nos campagnes que sur les champs de bataille (Applaudissements), et qu'il est plus profitable de placer ses fonds dans des entreprises industrielles que dans les entreprises en participation sous la raison Haynau et compagnie. » (Applaudissements.)

Enfin une remarquable improvisation de M. Victor Hugo a clos la session du Congrès. Un des assistants ayant rappelé que ce jour, 24 août, était l'anniversaire de la Saint-Barthélemy, cette date, qui renfermait une antithèse saisissante, a admirablement inspiré l'orateur :

« Oui, cela est vrai, s'est-il écrié, il y a deux cent soixante dix-sept années, à pareil jour, Paris, ce Paris où vous êtes, s'éveillait épouvanté ; au milieu de la nuit une cloche, qu'on appelait la cloche d'argent, tintait au Palais de Justice; les catholiques couraient aux armes, les protestants étaient surpris dans leur sommeil, et un guet-apens, un massacre, un crime où étaient mêlées toutes les haines, haines religieuses, haines civiles, haines politiques, un crime abominable s'accomplissait. Eh bien! aujourd'hui, dans ce même jour, dans cette même ville, Dieu donne rendez-vous à toutes ces haines et leur ordonne de se convertir en amour! (Tonnerre d'applaudissements.) Dieu retire à ce funèbre

anniversaire sa signification sinistre ; où il y avait une tache de sang, il met un rayon de lumière (Long mouvement) ; à la place de l'idée de vengeance, de fanatisme et de guerre, il met l'idée de réconciliation, de tolérance et de paix ; et grâce à lui, par sa volonté, grâce au progrès qu'il amène et qu'il commande, précisément à cette date fatale du 24 août, et pour ainsi dire presque à l'ombre de cette tour encore debout qui a sonné la Saint-Barthélemy, non-seulement Anglais et Français, Italiens et Allemands, Européens et Américains, mais ceux qu'on nommait les papistes et ceux qu'on nommait les huguenots, se reconnaissent frères (Mouvement prolongé), et s'unissent dans un étroit et désormais indissoluble embrassement ! (Explosion de bravos et d'applaudissements.)

« Osez maintenant nier le progrès ! (Nouveaux applaudissements.) Mais sachez-le bien, celui qui nie le progrès est un impie ; celui qui nie le progrès nie la Providence, car Providence et progrès, c'est la même chose, et le progrès n'est qu'un des noms humains du Dieu éternel ! (Profonde et universelle sensation. — Bravo ! bravo !)

« Frères, j'accepte ces acclamations, et je les offre aux générations futures. (Applaudissements répétés.) Oui ! que ce jour soit un jour mémorable ; qu'il marque la fin de l'effusion du sang humain ; qu'il marque la fin des massacres et des guerres ; qu'il inaugure le commencement de la concorde et de la paix du monde, et qu'on dise : Le 24 août 1572 s'efface et disparaît sous le 24 août 1849 ! » — (L'émotion est à son comble : les bravos éclatent de toutes parts, les Anglais et les Américains se lèvent en agitant leurs mouchoirs et leurs chapeaux, et, sur un signe de M. Cobden, ils poussent sept hurrahs.)

Des remerciements chaleureux ont été votés ensuite au président et aux secrétaires pour le zèle dont ils ont fait preuve, l'un dans la direction des débats, les autres dans l'organisation du Congrès ; puis l'Assemblée s'est séparée.

Quelques jours plus tard, le bureau du Congrès remettait entre les mains du président de la République la série des résolutions adoptées dans la session de 1849. M. le président de la République s'est longuement entretenu avec les membres de la députation des conditions et des possibilités d'un

désarmement simultané chez les principales nations, et des avantages nombreux qui en résulteraient pour les finances, l'industrie, le bien-être, la moralité et la tranquillité des populations. M. le président a plus d'une fois répété qu'il appelait de tous ses vœux le moment où il lui serait possible de diminuer les charges du budget de la guerre. Bref, l'entrevue a été satisfaisante pour les amis de la paix.

Dans le public et dans la presse, la tendance générale avait été d'abord de tourner le Congrès en ridicule; mais l'aspect des belles et intéressantes figures des délégués anglais ou américains, la foi profonde qui rayonnait sur les physionomies de ces hommes, dont quelques-uns avaient fait plus de deux mille lieues pour assister au Congrès, le caractère imposant et digne de la réunion, avaient fini par changer complétement les dispositions des plus sceptiques. D'abord un peu froid, l'auditoire était devenu, à la fin, tout à fait sympathique. Des journaux qui n'avaient pas inséré, le premier jour, le compte-rendu du Congrès, ont été obligés, en quelque sorte, par la pression de l'opinion publique, à l'insérer le lendemain, et presque tous se sont montrés pleins de bienveillance dans leurs appréciations.

On a prétendu que les expédients proposés par le Congrès, pour arriver à la réalisation de la paix perpétuelle, l'arbitrage, le code des nations, le congrès international, étaient dénués de tout caractère pratique. C'est une question que nous ne voulons pas débattre. Mais, alors même que cela serait, qu'importe ? Les amis de la paix n'ont pas plus que leurs contradicteurs une confiance illimitée dans ces moyens artificiels d'établir la paix. Ils veulent, avant tout, agir sur l'opinion ; ils veulent la pénétrer de leurs sentiments et de leurs idées. « Lorsque l'opinion des peuples civilisés sera gagnée à la cause de la paix, ont-ils coutume de dire, nous défions bien les gouvernements de faire la guerre. » Or, il est certain que le Congrès de Paris a exercé une pression salutaire sur l'opinion publique. Le but *pratique* que se proposaient les amis de la paix a donc été atteint.

Puisse leur noble cause faire promptement son chemin dans le monde [1] ! G. DE M.

[1] Voir à la *Revue* et aux *Ephémérides*.

STATISTIQUE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE A PARIS.

Au moment où une législation nouvelle va se trouver substituée à celle qui a régi l'instruction primaire depuis dix-sept ans en France, il est bon de constater quel a été, sous l'application de la loi de 1833, le développement qu'a reçu à Paris cette branche importante des services publics. Les résultats sont de nature à faire désirer que la loi nouvelle en donne d'aussi bons; et, en tous cas, qu'elle ne vienne pas arrêter des progrès qu'il est satisfaisant d'avoir à constater.

Il n'est nullement nécessaire de remonter loin dans l'histoire pour se convaincre de la profonde ignorance dans laquelle était élevée la classe laborieuse en France. C'est à peine si quelques leçons de lecture étaient données dans les églises en préparant les enfants pour la communion. L'enseignement élémentaire était naturellement considéré comme une œuvre de simple charité, à une époque où les élèves même des colléges vivaient en partie d'aumônes.

Jusqu'à l'application de la loi de 1833, les écoles primaires étaient restées dans les attributions de l'administration des hospices. Les écoles étaient établies dans des immeubles lui appartenant, et étaient le plus souvent annexées à des maisons de distributions de secours. L'enseignement primaire était ainsi, et par suite même de son origine, concentré dans les mains des congrégations religieuses, et le double effet de la loi de 1833 a été, pour Paris surtout, de séculariser cet enseignement, de permettre l'introduction de méthodes nouvelles et de porter les autorités municipales à doter plus largement les écoles.

L'enseignement simultané était seul en pratique; le mode mutuel, introduit par une société spéciale fondée pour s'occuper du développement de l'instruction primaire, n'est devenu communal que par suite de l'application de la loi de 1833. Il en a été de même de la fondation des salles d'asile.

La dépense des écoles, sous l'administration des hospices, était à Paris de 70,000 francs par an. Sur le budget municipal le chapitre spécial de l'instruction primaire s'est

depuis lors rapidement élevé d'année en année. Des écoles nouvelles se sont ouvertes, de nombreux élèves les ont promptement remplies, le personnel enseignant a vu améliorer son sort, et cette amélioration de position a permis de le recruter convenablement.

De 70,000 fr., la dépense est arrivée en moins de dix ans à 606,000 fr., c'est le chiffre de 1837 ; trois ans après (1840) elle était portée à 826,000 ; en 1845, elle figurait pour 957,000 fr., et aujourd'hui le chiffre de 1837 est doublé : de 1847 à 1850 seulement, et malgré les difficultés financières des deux années qui comblent cette période, de nouveaux établissements ont été fondés, et plus de six mille enfants ou adultes de plus ont pu recevoir le bienfait de l'instruction.

Comme annexe au budget municipal pour 1850, on trouve les détails suivants sur la nature et le nombre des établissements scolaires, ainsi que sur le nombre des élèves qui les fréquentent.

NATURE DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE d'établiss.			NOMBRE D'ÉLÈVES.		
	Garç.	Filles.	Total.	Garç.	Filles.	Total.
Salles d'asiles	31	1	32	3,710	2,900	6,610
Ecoles mutuelles	31	34	65	6,655	6,550	13,205
Ecoles simultanées	27	28	55	7,673	5,764	13,437
Classes mutuelles d'adultes	11	11	22	2,260	500	2,760
Classes simultanées d'adultes	6	»	6	2,200	»	2,200
Ecoles supérieures de garçons	2	»	2	540	»	540
— de jeunes filles	»	1	1	»	45	45
Ecoles protestantes subventionnées	3	5	8	177	133	310
Ecole du dixième arrondissement subventionnée	»	1	1	»	150	150
Ouvroirs de jeunes filles	»	30	30	»	1,625	1,625
Ecoles de dessin	7	2	9	2,000	200	2,200
Cours de l'association polytechnique	15	»	15	1,040	»	1,040
Cours spéciaux de chant	4	»	4	1,077	»	1,077
Cours normaux { Salles d'asile	1	»	1	7	65	72
Cours normaux { Ecoles mut.	1	1	2	43	47	90
	139	114	253	27,382	17,979	45,361

Une disposition qui a particulièrement facilité l'extension de l'instruction, est celle qui a appelé tous les membres du Conseil municipal à siéger (par suite de leur qualité simultanée de membres du Conseil général du département) dans le Comité central d'instruction primaire à Paris.

Ce Comité est composé de la manière suivante : le préfe de la Seine, président; le doyen des maires de Paris, le procureur de la République, le doyen des juges de paix, le doyen des curés, un pasteur du culte réformé, un pasteur de la confession d'Augsbourg, le grand rabbin, tous les membres du Conseil général, résidant à Paris, un proviseur du Lycée et un instituteur, ces deux derniers désignés par le ministre de l'instruction publique.

L'harmonie qui n'a cessé de régner dans le sein d'un corps aussi diversement composé, témoigne hautement de l'esprit de tolérance qui prévaut en notre pays à cette époque.

La force de l'enseignement s'est beaucoup accrue par suite de l'émulation qui s'est élevée entre les instituteurs congréganistes et les instituteurs laïques. Les uns et les autres étant soumis aux épreuves des examens en Sorbonne, l'institut de Saint-Yon a fait de louables efforts pour ne pas rester en arrière et pour présenter des instituteurs capables.

Les congréganistes ont continué à diriger les écoles suivant le mode d'enseignement simultané ; les laïques ont dirigé l'enseignement d'après le mode mutuel.

Les fondations nouvelles les plus importantes faites par le Comité central ont été les salles d'asile gratuites communales et les écoles primaires supérieures, qu'on aurait voulu que la loi permît d'appeler des écoles professionnelles. Il a de plus introduit dans toutes les écoles deux enseignements nouveaux importants, celui du chant, celui de la gymnastique.

L'enseignement du chant a été organisé par un homme dont le nom est resté chéri dans les écoles, c'est Wilhelm. L'enseignement est uniforme dans tous les établissements, et les élèves arrivés à un certain degré de force entrent dans une association centrale qui a reçu le nom d'*Orphéon*, et qui à des époques déterminées réunit de 12 à 1,500 chan-

teurs des deux sexes pour exécuter la musique d'ensemble et sans accompagnement.

Un rapport de l'inspecteur du chant, du 19 octobre 1849, indique que les élèves présents se répartissaient à cette époque de la manière suivante :

Dans les écoles supérieures de garçons,	2 établiss.		600 élév.
— — de filles....	1	—	45
Ecoles de garçons (mutuelles).........	26	—	2,093
— (simultanées).......	27	—	1,385
Ecoles de filles... (mutuelles).........	31	—	1,292
— (simultanées).......	26	—	927
Cours d'adultes......................	13	—	823
			7,165

Outre les établissements communaux, les Comités locaux et le Comité central ont un droit de surveillance, dans l'intérêt de l'ordre public et des mœurs, sur les écoles privées. Au 31 décembre 1849, le nombre des établissements primaires déclarés au secrétariat étaient ce qui suit :

Ecoles élémentaires de garçons...	453
— — de filles......	500
Ouvroirs privés.................	2
Salles d'asile privées............	3
Total..........	958

La première pensée de la création d'asiles pour les enfants du premier âge remonte à 1801. L'on en est redevable à une dame d'une bienfaisance éclairée, Mme de Pastoret, qui ouvrit, à ses frais, une salle où devaient être soignés les enfants nourrissons, dont les mères ouvrières, pauvres et laborieuses, étaient obligées de se séparer. Cette fondation avait plus d'analogie avec les crèches ouvertes depuis quelques années, qu'avec nos salles d'asile actuelles. Quoi qu'il en soit, ce premier établissement privé n'en est pas moins le berceau de l'institution dont nous sommes en possession aujourd'hui.

Ce fut seulement vers la fin de la Restauration que la pensée bienfaisante de Mme de Pastoret commença à porter des fruits. A cette époque, une association de dames inspirées par son exemple et sans doute par ses paroles, ouvrit, sous sa direction, des salles d'asile dans tous les quartiers de Paris. Pendant près de huit années, la charge et les

soins d'une si généreuse entreprise reposèrent exclusivement sur cette philanthropique société. En 1837, le gouvernement crut devoir enfin prendre cette institution sous ses auspices; et après avoir classé les salles d'asile parmi les établissements communaux, il les réglementa par une ordonnance qui porte la date du 22 décembre de cette année.

Les asiles sont ouverts tous les jours, du 1er mars au 1er novembre, de sept heures du matin à six heures du soir, et du 1er novembre au 1er mars, de neuf heures du matin au coucher du soleil. Ainsi les enfants y passent toute la journée. Ils doivent être conduits et repris par leurs parents, qui leur apportent, dès le matin, la nourriture de la journée.

Les enfants reçoivent dans ces établissements les soins de surveillance maternelle, et les premières notions de religion, de lecture, d'écriture, de calcul et même de chant. Les filles apprennent, en outre, les premiers travaux d'aiguille. — La santé de ces petits êtres a été également l'objet de la sollicitude de l'administration; les règlements portent que l'enseignement ne peut excéder quatre heures en durée, et qu'un médecin doit être attaché à chaque asile et le visiter au moins une fois par semaine.

Le total des sommes affectées au service des salles d'asile, y compris celles appliquées au payement des loyers et à l'entretien du mobilier, s'élève 175,601 fr., soit, par élève, 22 fr. 20 cent. Sur cette somme totale de 175,601 fr., 96,815 fr. sont absorbés par le personnel, et 78,786 fr. par le matériel.

L'école primaire supérieure de jeunes filles est un établissement tout exceptionnel, qui contient quarante-cinq élèves internes; c'est la suite d'une fondation pieuse résultant de l'exécution du testament d'un curé de la paroisse de Saint-Paul.

Cet excellent homme avait laissé une maison et une rente pour que des jeunes filles, choisies de préférence parmi des orphelines ou appartenant à des familles tombées dans le malheur, fussent élevées aux habitudes modestes de bonnes ménagères; à cet effet, il avait prescrit que chacune à tour de rôle devait successivement faire la cuisine, blanchir et

repasser le linge. L'institution était tombée, faute de ressources suffisantes; le Conseil municipal l'a relevée, en donnant au programme des études un peu plus d'étendue.

Des deux écoles supérieures de garçon, l'une a 350 élèves tous externes; l'autre est un véritable collége pour 150 élèves internes et 150 externes. Dans la première (l'école Turgot), le cours des études se compose de trois années, la première année étant partagée en deux sections de forces graduées, les jeunes gens peuvent passer quatre ans dans l'établissement. Dans la seconde de ces écoles (le collége Chaptal) le cours d'études est de six années.

Dans l'un et dans l'autre de ces établissements, l'enseignement du français, des mathématiques, des sciences physiques et des langues vivantes est poussé loin et prépare convenablement les jeunes gens pour toutes les carrières de l'industrie, du commerce et des arts.

HORACE SAY.

Académie des sciences morales et politiques [1].

I. — *Changements survenus pendant l'année.*

Nous avons dit, dans l'*Annuaire* précédent, le remplacement de Dutens et Rossi par MM. Moreau de Jonnès et Léon Faucher. Pendant l'année 1849, l'Académie n'a perdu aucun de ses membres proprement dits.

Il y a eu deux changements parmi les correspondants. M. Kœnigswarter a remplacé, dans la section de législation, M. Wheaton des États-Unis; et M. Henri Martin a remplacé, dans la section de philosophie, M. Prichard de Bristol. — M. Kœnigswarter a surtout appelé l'attention de l'Académie dans ces derniers temps, par de remarquables mémoires sur les développements de la société humaine, et spécialement sur l'usage des épreuves judiciaires

[1] Voir, dans l'*Annuaire* pour 1844, une notice de M. Joseph Garnier, sur l'Institut et l'Académie des sciences morales et politiques, avec la biographie des membres de la section d'économie politique.

Voir, dans les *Annuaires* pour 1847, 1848 et 1849, les comptes-rendus des changements et des travaux en 1846, 1847, 1848.

chez la plupart des peuples. M. Henri Martin s'était fait connaître par une histoire de France très-estimée.

Il est à remarquer que l'Académie a choisi, cette année, deux correspondants français et habitant Paris, pour remplacer deux correspondants étrangers et domiciliés au loin.

L'Académie a été présidée par M. Villermé, et, en son absence, par M. Barthélemy Saint-Hilaire, vice-président. Pendant l'année 1850, elle sera présidée par M. Barthélemy Saint-Hilaire, et, en son absence, par M. Alexis de Tocqueville, élu vice-président.

II. — *Travaux de l'Académie pendant l'année* 1849.

Les principaux travaux d'économie qui ont occupé l'Académie pendant l'année 1849, sont :

Un mémoire de M. Villermé, sur les associations ouvrières, publié dans la collection des petits traités de l'Académie ;

Le rapport de M. Blanqui, sur la situation des classes ouvrières, publié dans la collection des petits traités ;

Les mémoires de M. Kœnigswarter, sur le développement de la société humaine ;

Un mémoire sur l'homme et la société, par M. Portalis, publié dans la collection des petits traités ;

Une note de M. Moreau de Jonnès, sur le mouvement de la population de la France, insérée dans l'*Annuaire* pour 1849 ;

Une analyse, par M. Moreau-Christophe, de son écrit intitulé : *Le Droit à l'oisiveté*, suivie d'observations de M. Naudet ;

Un mémoire de M. Lélut, sur la santé du peuple, publié dans la collection des petits traités ;

Un mémoire de M. Frank, sur l'objet et les principes de la morale ;

Une note sur la statistique sommaire de la France, par M. Moreau de Jonnès ;

Une analyse, par M. de Romanet, d'un travail sur les causes de la crise des subsistances en 1846-47, et sur les moyens d'en prévenir le retour ;

Un écrit de M. Moreau de Jonnès, intitulé : *La Patrie*, ou

Statistique sommaire de la France, publié dans le *journal des Economistes ;*

Un mémoire de M. Loir, sur l'état religieux des catholiques ;

Une analyse, par M. Naudet, de son mémoire sur la police des Romains, sous les empereurs ;

Un mémoire de M. Walras sur l'origine de la valeur d'échange ; lequel a provoqué une lettre de M. Babbage, de Londres ;

Un mémoire de M. Moreau de Jonnès sur l'état social des peuples italiques les plus anciens ;

Un écrit de M. Lélut sur l'égalité ;

Une notice de M. La Farelle sur l'histoire municipale de Nîmes ;

Une note de M. Villermé fils, sur l'industrie des aiguilles ;

L'analyse, par M. Fayet, de son mémoire sur la statistique intellectuelle et morale de la France.

L'Académie a aussi entendu des rapports qui ont été faits sur les ouvrages suivants :

Par M. Villermé, sur l'*Annuaire d'économie et de statistique* publié depuis 1844 par MM. Joseph Garnier et Guillaumin.

Par M. Frank, sur un petit écrit de M. Grün, sur le socialisme ;

Par M. Lucas, sur une brochure de M. de Watteville, intitulée : *Le patrimoine des pauvres ;*

Par M. Villermé, sur un écrit de M. de Talmonde : *Aux ouvriers ;*

Par le même, sur l'enquête ouverte en Belgique, sur les conditions des classes ouvrières ;

Par M. Ch. Giraud, sur un petit volume de M. Bausset-Roquefort : *Devoirs, droits*, etc. ;

Par M. Moreau de Jonnès, sur un ouvrage intitulé : *Histoire des races humaines de l'Europe ;*

Par M. Blanqui, sur le livre de M. Coquelin, intitulé : *Le Crédit et les Banques ;*

Par M. Cousin, sur un ouvrage de M. Ad. Garnier, intitulé : *De la Morale sociale.*

Deux discussions intéressantes ont eu lieu : une sur la liberté des banques, à la suite du rapport de M. Blanqui sur

l'ouvrage de M. Coquelin ; la seconde, sur la valeur des documents statistiques et sur les rapports de l'instruction primaire avec la criminalité, à la suite du mémoire de M. Fayet : elles ont été reproduites dans le *Journal des Economistes*. — MM. Blanqui, Léon Faucher et Cousin ont soutenu la limitation des banques, contre MM. Dunoyer et La Farelle, qui se sont prononcés pour la liberté des banques. MM. Cousin, Moreau de Jonnès, Villermé, Giraud, Léon Faucher, Portalis, de Rémusat, ont pris part à la discussion sur l'instruction primaire.

Dans la séance publique annuelle, qui n'a eu lieu que le 24 novembre 1849, M. Villermé, président, a rappelé les efforts de l'Académie contre les illusions de l'époque, et M. Mignet a lu son intéressante notice sur feu M. Rossi. Cette notice a été reproduite dans le *Journal des Economistes*.

III.—*Prix donnés et proposés*.

Aucun prix n'a été donné. L'année 1848 n'avait pas été propice aux méditations des concurrents ; et, d'autre part, nous l'avons déjà dit, l'Académie, en se montrant plus d'une fois avare des fonds qu'elle a à distribuer, a porté le découragement dans l'esprit de plusieurs travailleurs, déjà effrayés à l'idée de voir leurs écrits souvent exposés au jugement d'adversaires scientifiques.

Nous avons déjà pu faire connaître dans l'*Annuaire* précédent, page 386, l'encouragement donné à MM. Bertrand et Mercier pour leurs Mémoires sur « l'influence qu'exercent les progrès et le goût du bien-être matériel sur la moralité d'un peuple. » En 1845, l'Académie avait reçu sur cette question 17 Mémoires ; en 1847, elle en avait reçu 23, et vers la fin de 1848, pour la troisième remise, elle n'en a plus eu que 4 à juger !

La même section a remis pour 1852 le concours sur l'histoire et l'influence exercée par les systèmes de philosophie morale qui se sont produits dans le monde.

La section de législation a remis pour 1851 le concours sur l'origine, l'histoire et l'organisation actuelle de l'ordre judiciaire en France.

Aucun Mémoire ne s'étant présenté pour exposer et juger

la portée des mesures économiques de Colbert, la section d'économie politique a remis le concours à 1852.

Voici quelles sont les différentes questions mises au concours pour les années 1850, 1851 et 1852, et dont les Mémoires, en français ou en latin, ont dû ou devront être déposés, comme de coutume, à une époque fixe, vers la fin des années 1849, 1850 et 1851, et pourront obtenir un prix de 1,500 fr.

Section de philosophie. Pour 1852 : « Rechercher l'histoire des systèmes de philosophie morale qui ont été enseignés dans l'antiquité, jusqu'à l'établissement du christianisme; faire connaître l'influence qu'avaient pu avoir, sur le développement de ces systèmes, les circonstances sociales au milieu desquelles ils s'étaient formés, et celle que, à leur tour, ils avaient exercée sur l'état de la société dans le monde ancien. » L'Académie n'entend parler que des systèmes de morale proprement dite, et non des principes de métaphysique et de philosophie générale. Terme du dépôt des Mémoires, le 30 novembre 1851.

Section de législation. — L'Académie remet au concours, pour l'année 1851, ce sujet de prix : « Rechercher l'origine de la juridiction ou de l'ordre judiciaire en France; en retracer l'histoire; exposer son organisation actuelle et en développer les principes. » Terme de rigueur, le 31 décembre 1850.

L'Académie propose, pour l'année 1852, le sujet de prix suivant : « Quelles sont, au point de vue juridique et au point de vue philosophique, les réformes dont notre procédure civile est susceptible ? » Terme de rigueur, le 31 décembre 1850.

Section d'économie politique. — L'Académie a remis au concours, pour l'année 1852, le sujet de prix suivant : « Exposer l'ensemble des mesures économiques ordonnées par Colbert, en faire ressortir l'esprit, et en déduire les conséquences, telles qu'elles se sont produites depuis son administration jusqu'à nos jours. » Terme de rigueur, le 31 octobre 1851.

Quel est le membre de la section qui jugera les prix ?

Est-ce un partisan de la liberté du commerce, ou un partisan de la protection?

L'Académie propose encore, pour l'année 1852, le sujet de prix suivant: «Doit-on encourager par des primes, ou par tout autre avantage spécial, les associations autres que les sociétés de secours mutuels qui se formeraient dans l'industrie, soit entre les ouvriers, soit entre les patrons et les ouvriers? » Dépôt de rigueur, le 30 novembre 1851.

JH. G.

REVUE FINANCIÈRE DE L'ANNÉE 1849 [1].

Pour suivre la même marche que l'année dernière, nous diviserons notre revue en trois parties : 1° Finances publiques ; 2° Banque de France ; 3° Bourse.

I. — *Finances publiques.*

On se rappelle que nous avons laissé plusieurs impôts à l'ordre du jour de la Chambre, sans avoir vu arriver le moment de leur discussion ; tels sont l'impôt sur les successions et donations, celui sur le revenu, et celui sur le sel. De ces trois impôts, le dernier seul donna lieu à une discussion et à un vote ; le premier n'a été soumis qu'à deux délibérations : l'une le 15 et l'autre le 30 janvier, et le second a été retiré par M. H. Passy.

Avant de quitter le ministère, M. Trouvé-Chauvel déposa, le 12 décembre 1848, le budget de 1849.

Dans le projet du ministre[2], les dépenses

montaient à	1,639,151,331 fr
et les recettes à	1,541,732,007
Le déficit se trouvait alors de	91,419,324

[1] Voir l'*Annuaire de l'économie politique et de la statistique pour* 1849, p. 390 à 405.

[2] Nous engageons le lecteur à se reporter aux notes du budget de 1849, insérées dans ce recueil, p. 25, et faisant connaître les principaux changements que les votes législatifs ont fait subir au projet du budget présenté par M. Trouvé-Chauvel.

Le ministre avait mis provisoirement cette insuffisance de recettes à la charge de la dette flottante, sans indiquer comment il y serait pourvu ultérieurement.

Pour que ce chiffre ne fût pas dépassé, il aurait fallu que l'on eût adopté de suite les impôts sur le revenu, sur les successions et donations, et sur le timbre des effets de commerce et actions industrielles. Or, de ces trois impôts, aucun n'a été voté jusqu'à ce jour. De plus, l'impôt du sel, supprimé à partir du premier janvier 1849, par décret du gouvernement provisoire en date du 15 avril 1848, avait été rétabli, mais à 10 fr. par cent kilogrammes seulement, résultat excellent pour l'agriculture, mais fort lourd pour nos finances. Toutes ces ressources étaient comptées dans le budget du ministre pour 136 millions. Enfin, des crédits supplémentaires sont venus aider, malgré la diminution de plus de 66 millions que l'Assemblée a fait subir aux dépenses, à augmenter encore ce déficit, et M. Hippolyte Passy, dans son discours sur la situation financière, prononcé le jour où il déposa le budget de 1850, en établissant que ce déficit n'est pas moindre que 184 millions, témoigne la crainte que ce chiffre ne s'élève encore notablement.

Cependant le Comité des finances était bien disposé à faire des économies dans le budget ; mais obligé en partie par l'accroissement de dépenses qu'amène toujours après elle une révolution, et pressé aussi par le temps (l'exercice de 1848 était presque entièrement écoulé quand fut voté le budget rectifié), il avait été contraint d'augmenter pour l'exercice 1848 les services de cinq ministères de plus de 285 millions.

M. Trouvé-Chauvel proposait des réductions sur la dépense de ces cinq ministères pour une somme totale de 154 millions et demi ; la Chambre en effectua sur ces mêmes ministères pour 64 millions et demi : voilà donc près de 220 millions de diminutions sur le budget rectifié de 1848.

Malheureusement, les réductions opérées par le Comité des finances et l'Assemblée, dans le budget des dépenses, ne résultaient pas d'un plan bien étudié ni bien réfléchi ; on diminuait les traitements d'employés, là où on aurait dû plutôt augmenter ces traitements, en diminuant largement le nombre des places. Entreprises mesquinement, ces réduc-

tions gênaient les services sans atteindre le but que l'on se proposait. Aussi la plupart de ces réductions ont-elles été ou seront-elles probablement rétablies par des crédits supplémentaires.

Il y eut une proposition faite par M. Billaut, qui semblait résulter de principes plus raisonnés. Elle consistait à voter le budget des recettes, puis à conformer les dépenses au chiffre de ce budget. Ce moyen, qui au premier abord semble devoir forcer les ministres à faire des économies, n'était pas praticable.

Mais comme il était plutôt une machine de guerre qu'un expédient financier, il ne fut rejeté, le 31 janvier, malgré les justes raisons données contre son adoption par M. H. Passy, qu'à une majorité de sept voix.

C'est dans le même esprit d'opposition gouvernementale, qu'en discutant l'ensemble du budget de 1849, on ajouta un article qui supprimait, à partir du 1er janvier 1850, l'impôt sur les boissons, enjoignant au ministre de présenter un projet de loi pour le remplacement de cet impôt. Or, c'est un revenu de plus de 100 millions que l'on supprimait ainsi sans indiquer les moyens d'y suppléer, et lorsque l'on avait déjà un déficit de plus de 160 millions pour l'exercice 1849 seulement.

Ce fut le 28 mai que s'ouvrit l'Assemblée législative ; mais, de cette époque jusqu'au mois d'août, il ne se passa rien de bien important en fait de finances, ou du moins il n'en résulta aucune loi définitive d'un certain intérêt.

M. H. Passy présenta enfin, le 3 août, le projet de budget pour 1850, et, les jours suivants, un projet de loi sur les boissons, un autre sur l'enregistrement, un troisième sur l'impôt sur le revenu, un quatrième pour l'annulation des rentes rachetées par la caisse d'amortissement, un cinquième sur le timbre des effets de commerce, des actions de sociétés et des polices d'assurance, et enfin un sixième sur les patentes. Tel est l'ensemble des lois proposées par M. Passy. Nous allons les examiner séparément.

M. H. Passy, dans le remarquable discours prononcé le jour où il déposa le projet de budget de 1850, jette d'abord un coup d'œil rétrospectif sur les dix dernières années, et constate que, par suite de l'augmentation de dépenses

occasionnée en Afrique par nos conquêtes, et de l'extension donnée aux budgets de la marine et des travaux publics, les découverts tombés successivement à la charge du Trésor jusqu'à la fin de l'exercice 1847, dans le cours de huit années seulement, formaient un total de 897,764,093 fr., sans préjudice d'un emprunt de 450 millions contracté en vertu de la loi du 25 juin 1841, et consommé complétement durant cet intervalle. Le produit de la réserve de l'amortissement n'avait servi à atténuer les découverts mentionnés plus haut que dans la proportion de 442,249,115 fr.

« Toute révolution, dit M. Passy, a deux effets inévitables : l'un, c'est de créer des dépenses nouvelles; l'autre, de réduire, momentanément du moins, les recettes. »

Ainsi s'explique le déficit probable de 72 millions pour l'exercice 1848, malgré les retenues sur les traitements, l'impôt des 45 centimes, et les 269 millions obtenus par des emprunts successifs. La dette consolidée s'augmenta, en outre, de 36,519,800 fr. de rentes pour réduction des engagements exigibles du Trésor à 395 millions; de 56,501,800 fr. de rentes nouvelles, et enfin de 6 millions de rentes à titre d'indemnité coloniale.

Quels seront les résultats définitifs de l'exercice 1849? M. Passy évalue dès à présent à 184 millions le découvert qui se produira. Il est à craindre toutefois, ajoute-t-il, que ce chiffre ne s'élève encore notablement.

Arrivant enfin à l'année 1850, M. Passy, constatant que l'ensemble des découverts monte à 550 millions, et que, *dans sa constitution habituelle et normale, la dette flottante n'offre de ressources que pour* 350 *millions*, propose de négocier une somme de rentes suffisante pour consolider les 200 millions de surplus.

Quant à l'exercice 1850, le montant des dépenses atteindrait 1,591,332,077 fr., en y comprenant celles de l'amortissement, et des travaux extraordinaires pour la somme de 103,184,000 fr.; tandis que les recettes, avec l'impôt des boissons, n'atteindraient que 1,270,953,849 fr. Le déficit ne serait donc pas au-dessous de 320,378,228 fr.

Pour combler ce déficit, M. H. Passy proposa :

1° La création d'impôts destinés à assurer au Trésor les compléments de ressources dont il manque.

Ces impôts étaient :

Impôt sur le revenu....................	60,000,000
Accroissement de celui des patentes........	1,000,000
Nouveaux droits d'enregistrement.........	6,000,000
Et droits additionnels sur le timbre.......	12,000,000
Soit un total de..........	79,000,000

2° La mise en recettes comme en dépenses des fonds de l'amortissement, en les limitant aux seules dotations par l'annulation des rentes rachetées ou provenant de la consolidation des réserves annuelles, soit :

Rentes à annuler...................	79,371,693 fr.
Dotation portée en recette et en dépense.	65,867,167
Total..............	145,238,860 fr.

3° Et la constitution de moyens de services spéciaux applicables uniquement aux dépenses des travaux extraordinaires.

On a vu que ces dépenses montaient à 103,184,000 fr. M. Passy proposait d'émettre pour le montant de cette somme des obligations sans échéance déterminée.

Ainsi donc les ressources proposées par M. Passy montaient à :

1° Impôts nouveaux ou remaniés.......	79,000,000 fr.
2° Réserve et dotation de l'amortissement..................................	145,238,860
3° Obligations spéciales à émettre.....	103,184,000
Soit un total de............	327,422,860 fr.
Le déficit n'étant que de.............	320,378,228 fr.
Il en résultait un excédant de recette de	7,044,632 fr.

L'impôt sur les boissons, compris pour 88,300,000 fr. dans le budget des recettes, avait été supprimé comme on l'a vu, à partir de 1850, par un article ajouté au budget de 1849, et plutôt, il faut le dire, en vue de faire de l'opposition que de soulager les classes pauvres. M. Passy proposa de le rétablir en simplifiant les modes de perception, et les dégageant de tous les inconvénients dont l'existence n'est point essentielle à la sûreté des recouvrements. Quelques autres changements, tels que le rétablissement du tarif de la loi

du 24 juin 1824 pour les liqueurs alcooliques, qui avait été en usage jusqu'en 1830, furent, en outre, proposés par le ministre des finances.

Le projet de loi sur l'enregistrement, proposé par M. Passy, n'avait en vue que de faire disparaître dans la perception de ces droits quelques anomalies ou inégalités que la pratique a fait découvrir, et de détruire quelques priviléges qui ne peuvent plus se justifier aujourd'hui.

Le troisième projet, le plus important de tous, était l'impôt sur le revenu. On sait l'histoire de cette taxe depuis la révolution de Février : présentée par M. Goudchaux sous la forme d'un impôt de répartition, la commission spéciale nommée à l'effet d'examiner ce projet le remplaça par un impôt de quotité, et M. Parieu fit à cette occasion un rapport remarquable à plus d'un titre. Retiré le 16 janvier 1849 par M. Passy, avant d'avoir obtenu les honneurs de la discussion, ce ministre le remplaça par le projet de loi dont nous nous occupons en ce moment. Le projet amendé par la commission sous la Constituante, et dont M. Parieu fut le rapporteur, consistait à établir un impôt de 3 0/0 sur les revenus mobiliers, et à en exempter les revenus modiques, ainsi que ceux qui proviennent de capitaux engagés dans les exploitations agricoles. M. Passy proposa de prélever 1 0/0 seulement sur les revenus de tous les habitants qui, d'après la législation actuelle, sont passibles de la contribution des trois journées de travail. Nous ne discuterons pas le bon ou le mauvais côté de cette taxe, ni le moyen de la percevoir sans être trop inquisiteur, car pour résoudre cette question un volume suffirait à peine ; seulement nous ferons remarquer que M. Passy n'avait l'intention de l'établir et de le maintenir qu'avec l'ensemble des autres contributions.

Le projet de loi relatif à l'annulation des rentes rachetées par la caisse d'amortissement avait pour objet de simplifier les rouages déjà beaucoup trop compliqués de notre organisation financière.

Le cinquième projet était relatif au timbre des effets de commerce, des actions de société et des polices d'assurances. Déjà M. Goudchaux avait déposé, en octobre 1848, un projet de loi ayant le même but. M. Emile Leroux déposa le 27 janvier son rapport sur cet impôt, qui ne put donner lieu

qu'à deux délibérations : l'une le 9 février, et l'autre le 19 mai. En conséquence, n'ayant pas eu force de loi faute des trois délibérations voulues par l'art. 41 de la Constitution, M. Passy déposa le nouveau projet de loi en question. Dans le projet de M. Passy, le minimum du droit de timbre pour les effets de commerce est abaissé : ainsi les effets de 100 fr. et au-dessous payeraient 5 centimes ; ceux de 100 à 200, 10 ; ceux de 200 à 300, 15; le reste, comme les lois précédentes l'avaient fixé. Ce serait certes là une grande amélioration, et le commerce en éprouverait un grand soulagement.

Nous n'accorderons pas les mêmes éloges à la partie du projet qui regarde les actions de société ; le taux de 1 0/0 auquel M. Passy veut taxer ces titres est beaucoup trop élevé, pour certaines sociétés du moins : ainsi les actions des sociétés d'assurances, qui sont généralement de 5000 fr., mais sur lesquelles on ne verse ordinairement qu'un cinquième, soit 1000 fr., payeraient 50 fr. soit 5 0/0 de la partie versée : or les autres cinquièmes ne sont jamais appelés qu'en cas de perte grave dans le capital de la société; c'est ainsi que certaines compagnies n'ont, depuis plus de vingt-cinq ans, appelé qu'un cinquième de leur capital ; leur état prospère n'a pas exigé le versement d'autres cinquièmes.

Enfin le sixième et dernier projet de loi de M. Passy (celui sur les patentes) a été déposé en vertu de l'art. 4 de la loi du 25 avril 1844 qui dit : Que tous les cinq ans des tableaux additionnels, contenant la nomenclature des commerces, industries et professions classés par voie d'assimilation, depuis trois années au moins, seront soumis à la sanction législative. Dans ce projet de loi, M. Passy propose plusieurs dégrèvements et l'extension de la patente à des industries telles que celles de notaire et d'avoué, qui jusqu'alors en avaient été exemptées.

Tel est l'ensemble des mesures financières proposées par M. Passy.

Tous ces projets étaient à l'étude; on attendait avec impatience le moment où M. H. Passy discuterait et soutiendrait les réformes qu'il proposait, quand tout à coup, la politique du ministère n'étant plus complétement d'accord avec celle du président de la République, le cabinet fut changé.

M. A. Fould fut appelé à remplacer M. Passy, et, le 14

novembre, il fit, à la tribune de l'Assemblée, l'exposé de ses doctrines financières et des moyens de réparer les désastres de nos finances. D'abord la dette flottante, y compris les travaux extraordinaires des ministères que M. Fould réduit à 65 millions, et qui atteint ainsi 600 millions, ne subira aucune réduction.

Ensuite, l'impôt sur le revenu, dont le montant était estimé par M. Passy à 60 millions, est remplacé par M. Fould par les ressources suivantes :

Enregistrement, augmentation de recettes.	21	millions.
Postes, diminution de frais de perception.	7	
Guerre, diminution....................	8 1/2 à 16	
Marine, réduction....................	7	
Intérieur, diminution.................	3	

Sans compter 30 à 40 millions de crédits supplémentaires que le ministre de la guerre espère éviter. De plus, M. Fould demande la prorogation à un an des termes du traité passé, en 1848, entre le Trésor et la Banque, relativement à l'emprunt de 150 millions.

Les propositions de M. Passy, auxquelles il ne déroge pas dans ce plan financier, ont toute son adhésion. Reconnaissons que la modification proposée pour les postes est une idée ingénieuse et très-utile empruntée à nos voisins les Belges et les Anglais, mais dont nous devons savoir gré à M. Fould, qui l'a importée chez nous. L'impôt des boissons est maintenu pour un an; seulement une commission d'enquête, choisie dans le sein de l'Assemblée, sera chargée d'examiner les vices que l'on reproche à sa perception. Enfin, quelques modifications au projet de loi sur les patentes déposé par M. Passy, et particulièrement l'annexion de la profession d'avocat à celles qui seront nouvellement imposées, complètent l'ensemble des mesures financières proposées par M. Fould.

Nous nous arrêterons ici, de crainte d'anticiper sur les discussions et votes de l'Assemblée. Seulement, comme réflexion générale, nous nous permettrons de dire que ni l'Assemblée constituante, ni l'Assemblée législative, n'ont eu une idée bien précise du respect de la propriété; la première inclinait un peu trop vers le socialisme; celle-ci est un peu trop partisan des idées du *statu quo*.

Voici le total des rentes existant au 12 août 1849, d'après le budget de 1850.

	APPARTENANT	
	A des particuliers :	A la caisse d'amortissement.
5 0/0	183,573,890	12,540,978
4 1/2 0/0	895,302	131,398
4 0/0	2,371,911	16,100,253
3 0/0	47,449,03	50,599,164
	234,290,126	79,371,693

Depuis que ces lignes ont été écrites, l'Assemblée nationale législative a ratifié le traité avec la Banque, a voté, à quelques changements près, l'annulation des rentes appartenant à la caisse d'amortissement, et a résolu la question de l'impôt des boissons dans le même sens que M. Fould. En outre, le budget de 1850 ne pouvant être voté qu'en l'année 1850, elle a autorisé la perception des impôts et revenus indirects jusqu'au 1er avril, et a ouvert aux ministres un crédit provisoire de 570 millions sur l'exercice 1850.

II. — *Banque de France.*

Nous reprenons l'examen des opérations de la Banque de France à l'époque où l'a laissé M. Horace Say, dans l'*Annuaire* de 1849 [1].

A cette époque, la Banque possédait un établissement central à Paris, et vingt-cinq succursales dans les départements.

Depuis, on a autorisé, par décret du 10 juillet 1849, l'établissement d'une vingt-sixième succursale à Limoges. On sait que l'on a renoncé à établir une succursale à Alger, et que l'on a même remboursé les fonds qui avaient été versés à cette intention.

Nous allons maintenant examiner, séparément, chacun des principaux comptes qui figurent dans les situations de la Banque, arrêtées au jeudi matin de chaque semaine.

Numéraire. — Comme on a vu, l'encaisse métallique était tombé, le 20 avril 1848, à 88 millions et demi, puis

[1] Voir l'*Annuaire de l'économie politique et de la statistique pour* 1849, p. 259.

était revenu, le 30 novembre, à 242 millions et demi; depuis cette époque, il n'a fait qu'augmenter soit à Paris, soit dans les succursales. Au 8 novembre 1849 il montait, à Paris,

à............................	283,009,280 fr. 63 cent.
Et dans les succursales, à....	126,439,996 »»
Soit en totalité, à............	409,449,276 fr. 63 cent.

Soit, en un an, ou une augmentation de 166,771,610 fr. 90 cent., ou à peu près les deux tiers de ce qu'il était au 30 novembre 1848.

Circulation. — Les billets en circulation avaient diminué, du 20 avril 1848 au 30 novembre de la même année, de la faible somme de 4 millions, et montaient, à cette dernière époque, à 309,717,600 fr. A Paris, la circulation est tombée, en 1849, de 418,340,500 fr. (18 janvier), à 356,945,500 fr. (21 juin), et était, au 8 novembre, à 376,675,200 fr. Dans les succursales, la circulation est d'abord tombée à 13,896,100 fr. (8 février), puis a atteint la somme de 63,795,025 fr. (8 novembre); c'est-à-dire qu'elle a presque quintuplé. En totalité, la circulation de la Banque et de ses succursales, au 8 novembre, montait à 440,470,225 fr., soit 130,752,625, ou près des deux cinquièmes de ce qu'elle était il y a un an.

Portefeuille. — Le portefeuille de Paris, qui, au 30 novembre 1848, était d'environ 65 millions, a diminué, et flotte actuellement entre 42 et 44 millions; dans les succursales, le portefeuille est tombé de 110 millions à près de 75; au 8 novembre, les deux portefeuilles présentaient les résultats suivants :

Portefeuille de Paris..........	44,357,998 fr. 45 cent.
Portefeuille des succursales....	76,271,985 »»
	120,629,983 fr. 45 cent.

Or, au 30 nov. 1848 ils étaient de 173,822,125 fr. 36 c.
Ils ont donc diminué de........ 53,192,141 fr. 91 c.

Effets en souffrance. — Les effets en souffrance ont constamment diminué cette année; à la fin de décembre 1848, ils formaient un total de 16,516,143 fr. 42 c.; au 8 novembre, ils ne se montaient plus qu'à 4,945,359 fr. 12 c.

Les avances sur lingots et monnaies ont diminué à Paris des trois quarts.

Les rapports de la Banque avec le Trésor ont peu varié, si ce n'est que sur les 30 millions prêtés à l'État sur garantie de rentes déposées par la Caisse d'amortissement, il y en a eu 15 de remboursés, et qu'ainsi l'État qui, à la fin de 1848, se trouvait débiteur envers la Banque de la somme d'environ 105 millions, ne l'est plus que de 65 millions.

Les clauses du traité concernant l'emprunt de 150 millions viennent d'être prorogées d'un an, de sorte que la Banque, grâce à une centralisation despotique pour les provinces, peut devenir une machine à emprunter pour l'État. Dieu veuille que l'on se rappelle à temps l'histoire de la Caisse d'escompte de 1776 !

Les comptes courants des particuliers à Paris, qui avaient monté de 65 millions (26 octobre) à près de 110 millions (7 juin), sont retombés dans les environs de 80 millions. Les comptes courants des particuliers, qui avaient atteint vers la même époque 31 millions et un tiers, sont retombés dans les environs de 25 millions.

Ces lignes étaient écrites lorsque l'Assemblée nationale législative a autorisé, par une loi du 22 décembre, la Banque de France à reculer la limite de l'émission de ses billets jusqu'à la somme de 525 millions. Antérieurement, elle ne pouvait dépasser 452 millions ; cela fait 73 millions d'augmentation.

III. — *Bourse.*

On doit bien s'attendre à ce que la Bourse, pendant l'année 1849, présentera moins d'intérêt que durant l'année 1848. Les temps étant plus calmes, les événements moins rapides et les dangers moins grands, tout concourra à diminuer l'importance des variations des fonds durant l'année 1849 ; cependant, telle qu'elle est, la Bourse présente encore un immense intérêt ; car ce qui, comparé à l'année 1848, est sans couleur, comparé aux années antérieures, ne laisse pas d'être assez dramatique.

Avant le dix décembre, le 5 0/0 avait tenté plusieurs fois de dépasser 80 fr. ; mais à chaque fois il était retombé au-dessous ; quand on connut le résultat du vote présidentiel, les rentes éprouvèrent un fort mouvement de hausse ; le 5 0/0 fut encore sur le point d'atteindre 80 fr., mais il ne put de nouveau rester à ce prix et redescendit dans les envi-

rons de 75 fr. Le mois de janvier se passa sans variation importante, si ce n'est que les 27 et 29, les rentes 5 0/0 tombèrent aux plus bas qu'elles aient fait durant l'année 1849, en raison de l'âcreté des discussions à propos de la prise en considération de la proposition Rateau, et de craintes d'un mouvement insurrectionnel dont on ne put, au reste, découvrir les auteurs.

Le mois de février ne fut qu'une baisse sans réaction, sur les rentes, Banque, chemins de fer et autres valeurs industrielles. Les actions de la Banque de Paris et celles du Nord ont atteint alors les plus hauts cours faits par ces valeurs en 1849. Ce mouvement de hausse, qui, à l'approche du détachement du coupon du 5 0/0 (7 mars), a semblé reprendre une nouvelle force, se prolongea presque sans interruption jusqu'au milieu de mai, et dura ainsi trois mois et demi.

En mars, le 50/0 avait tenté une fois d'atteindre 90 fr.; mais des réalisations de bénéfice et des craintes de guerre l'avaient fait rétrograder; en avril, le 5 0/0 dépassa trois fois 90 fr., mais à terme seulement; au comptant, il ne put faire que 89 fr. 85 c.; enfin, en mai, il dépassa de nouveau 90 fr. à terme et au comptant; il atteignit même 91 fr. 10 c. fin mai. Nous n'essayerons pas de donner les causes de ce mouvement ascensionnel et presque sans réaction de trois mois et demi; il se trouve trop justifié par la reprise des affaires, la tranquillité et la sécurité que l'on avait, pour ainsi dire, reconquises, pour en chercher d'autres explications; seulement, comme soit en hausse, soit en baisse, on dépasse toujours le terme convenable, on le dépassa cette fois-ci, et une baisse de près de 15 fr. en moins de cinq jours fut le résultat de l'exagération du mouvement de hausse; mais ce dernier mouvement, exagéré comme le premier, fit remonter le 5 0/0 de plus de 8 fr. en cinq jours; puis le 5 0/0 retomba de nouveau de 5 fr. Toutes ces variations sont, comme on voit, très-importantes, et le mois de mai 1849 restera, sous ce rapport, célèbre dans les annales de la Bourse.

Les autres mois présentent le spectacle de la lutte du 5 0/0 cherchant sans cesse à s'établir au-dessus de 90 fr., et étant toujours repoussé de ce cours impossible.

En juin, la manifestation du 13 ne fit pas beaucoup d'effet sur les rentes; le peu d'affaires le jour même, et le résul-

tat du lendemain conservèrent au cours une grande fermeté et le firent même monter du 13 au 19 ; la fin du mois de juin fut signalée par un peu de faiblesse, due à notre position en Italie. La prise de Rome, que l'on attendait à la Bourse avec la plus vive impatience, est enfin connue officiellement après la fermeture du parquet, le mardi 3 juillet, et le soir même, au Passage, le 5 0/0 monte de 86 fr. 40 c. à 88 fr. ; quelques jours après il atteint, au parquet, 9 fr. ; mais on craint des complications diplomatiques en raison de notre entrée à Rome, et les fonds sont très-lourds pendant la fin du mois de juillet. Un mouvement de hausse qui avait lieu dans le commencement d'août est arrêté par la lecture de l'exposé financier de M. Passy ; on craint d'être inondé par les titres à émettre que l'on fait monter à près de 550 millions. Cependant on se rassure peu à peu ; c'est durant ce mois que les achats de rentes de la province se sont accrus d'une manière remarquable ; le crédit public reprenait de plus en plus, à tel point que le ministre des finances jugea à propos de réduire de 1/2 0/0 l'intérêt des bons du Trésor. Enfin, en septembre, le 5 0/0 atteignit 92 fr. au comptant et à terme.

Des escomptes importants (282,500 francs de rentes 5 0/0 dans la seule semaine du 3 au 8 septembre) ont facilité ce mouvement de hausse. Depuis le détachement du coupon, les rentes ont été généralement plus faibles. C'est durant le mois de septembre que M. H. Passy réduisit de nouveau l'intérêt des bons du Trésor, ce qu'il fit de manière à encourager les placements à longs termes. Durant le mois d'octobre, les rentes se sont presque constamment tenues dans de bas cours, soit en raison des craintes de rupture entre la Russie et la Porte, à propos des réfugiés hongrois, soit en raison de la probabilité de l'émission prochaine d'un emprunt de 200 millions, soit enfin à cause du changement de ministère. Peu à peu, cependant, les esprits se sont rassurés ; les cours se sont raffermis, le 5 0/0 a de nouveau atteint 90 fr. 40 au comptant, et 90 fr. 65 c. fin novembre. Depuis cette époque, il s'est tenu assez ferme dans les environs de 90 fr.

En jetant un coup d'œil rapide sur toutes ces variations de l'année, on voit que jusqu'au commencement de février les cours ont été lourds ; que de février à la moitié de mai,

il y a eu baisse continue que dans le mois de mai; il y a eu de fortes secousses, et dans les mois suivants jusqu'à présent des variations un peu moindres qui n'ont pas permis au 5 0/0 de se fixer définitivement au-dessus de 90 fr.

Depuis que nous avons achevé cette revue jusqu'au 31 décembre, le 5 0/0 a encore monté jusqu'à 92 70, qui devient ainsi le plus haut cours de l'année. Le plus bas a été de 74 fr. le 29 janvier.

Alph. Courtois.

Tableau *des variations des principales valeurs cotées à la Bourse de Paris durant l'année* 1849.

	Premier cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.
Banque de France.	1,750 »	2,500 »	1,650 »	2,350 »
Paris à Orléans. ..	715 »	900 »	680 »	790 »
Paris à Rouen....	452 50	580 »	420 »	555 »
Nord.	398 75	480	382 50	451 25
5 o/o napolitain...	78	96 50	77 50	96 50
5 o/o romain.	65 1/2	85 1/2	65	84 1/2
5 o/o belge.......	85 3/4	98	84	96 3/4
3 o/o espag. (ext.).	27 1/2	39 3/4	25 3/4	38 1/4
Obl. piémont. 1834.	850 »	992 50	760 »	960 »
3 o/o anglais[1]....	88 3/4	96 7/8	88 5/8	96 1/2
Vieille montagne..	2,300 »	3.100 »	2,250 »	2,925 »
Aveyron.........	2,450 »	3,250 »	2,300 »	2,500 »
Monc.-sur-Sambre	1,200 »	1,625 »	1,150 »	1,500 »
Gaz français......	725 »	825 »	675 »	700 »
Gaz anglais	4,000 »	5,000 »	4,000 »	4,800 »
Nationale-incendie.	75 o/o b.	95 0/o b.	75 o/o b.	95 o/o b.
Union-incendie...	10 o/o b.	26 o/o b.	10 o/o b.	26 o/o b.

[1] Ce fonds n'est coté qu'à la Bourse de Londres. Nous avons cru cependant devoir le comprendre dans ce tableau, afin de servir de point de comparaison pour les autres fonds français ou étrangers.

	5 0/0.				3 0/0.			
	Plus haut.		Plus bas.		Plus haut.		Plus bas.	
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
Janvier	77	20	74	»	46	85	44	70
Février	83	85	75	55	51	90	45	25
Mars	89	25	81	30	58	»	50	50
Avril	89	85	87	»	57	55	55	40
Mai	90	25	76	»	58	50	40	75
Juin	88	75	80	25	55	»	48	75
Juillet	89	»	86	15	54	75	52	70
Août	89	95	87	55	55	40	53	20
Septembre	92	»	87	80	56	75	55	15
Octobre	88	80	86	90	56	30	54	90
Novembre	90	40	87	05	57	30	55	10
Décembre	92	70	89	60	57	70	55	95

REVUE DE L'ANNÉE 1849.

L'année 1849 n'aura pas été moins agitée, moins convulsive que la précédente; mais dans un sens différent. En 1848, le mouvement était insurrectionnel et révolutionnaire; mais l'année n'avait pas atteint la fin de son troisième quartier, que déjà ce mouvement changeait de nature et devenait compressif et réactionnaire. C'est ce caractère qu'il a conservé durant toute l'année 1849.

Nous avons dit avec franchise que l'esprit de révolution, violent et incapable, avait arrêté soudain la marche de la civilisation. Nous constaterons, avec la même indépendance, que l'esprit de réaction, non moins violent, non moins aveugle, non moins incapable, loin de remettre la civilisation en sa voie naturelle, a tenté de lui faire rebrousser chemin. Mais il en est de la nature morale comme de la nature physique. A cette réaction exagérée a déjà succédé un mouvement inverse, bien caractérisé, et peut-être y a-t-il quelque lieu d'espérer que cette alternation des deux courants inverses permettra à la paix de renaître et à la civilisation de reprendre son cours, à l'abri de la sécurité retrouvée après deux ans de catastrophes et de ruines.

I. France.

L'année en France s'est passée en déplorables querelles de partis, en luttes électorales, en *action* et en *réaction*, et en récriminations de toute sorte. La crainte d'un soulèvement de la part de la coalition rouge socialiste a duré jusqu'au 13 juin, jour où, faute de soldats, se sont évanouies les illusions insurrectionnelles des plus ardents du parti. La crainte d'un coup d'État, soit en faveur du chef du pouvoir exécutif, soit en faveur d'un des groupes de la majorité, n'a pas cessé toute l'année d'alourdir l'atmosphère politique, et d'empêcher de progresser, autant qu'ils auraient pu le faire, la confiance, le crédit, le travail, la tranquillité des esprits.

Cependant comme l'année, Dieu en soit loué, a pu se passer sans effusion de sang et sans révolution dans le pouvoir, l'hygiène du corps social s'est améliorée par ce seul fait, et nous nous sommes trouvés, à la fin de 1849, dans une situation matérielle meilleure qu'un an auparavant. Mais de progrès véritable dans nos lois économiques, nous n'en avons pas à constater. La fin de la Constituante et le commencement de la Législative ont été perdus en de futiles débats relatifs à la suprématie des pouvoirs créés par la Constitution. Dès les premiers jours le pouvoir exécutif s'est mis en hostilité avec l'Assemblée constituante. A la fin d'octobre, trois mois après l'installation de l'Assemblée législative, la majorité de celle-ci et le ministère ne marchaient plus avec une entente complète. Il en est résulté des tiraillements et des discussions purement négatives, qui ont pris le temps et la place de mesures utiles. C'est ainsi que l'Assemblée constituante n'a pu voter qu'une loi organique, la loi électorale, quand elle s'était promis d'en faire dix ou onze ; c'est ainsi que l'Assemblée législative n'en a abordé aucune en 1849 ; c'est ainsi que le budget de 1849 a été discuté avec des sentiments d'hostilité d'une part, des sentiments de résistance de l'autre, et une telle rapidité que les plus belles questions, les réformes les plus désirables ont été compromises. C'est ainsi que l'Assemblée législative n'a eu connaissance du rapport de la Commission des finances qu'en février 1850. Il n'a plus été question d'une sage proposition de M. de Lamoricière, ministre de la guerre, faite avant l'élection du dix décembre,

et de laquelle pouvait résulter, par une nouvelle organisation des forces militaires, une économie de 200 millions. Il était trop tard, et déjà l'Assemblée constituante avait perdu son autorité morale quand, à la faible majorité de 293 voix contre 259, et après une discussion insuffisante, elle avait voté la suppression de l'impôt des boissons dans le trop court délai de six mois, en donnant au ministre des finances la tâche impossible, de le remplacer par un autre impôt.

En effet, dans les derniers jours de décembre 1849, tant par nécessité que par désir de réagir contre le vote de la Constituante, l'Assemblée législative a rétabli l'impôt, qui a continué à être perçu comme par le passé.

Quelques tentatives promptement avortées ont été faites soit à l'Assemblée, soit dans l'administration, soit dans la presse, contre la réforme postale et celle de l'impôt du sel; mais les deux améliorations, déjà mûres en 1846, ont dû être maintenues, bien qu'après Février on n'ait cessé d'augmenter les dépenses, et que la Révolution ait singulièrement diminué les ressources et grossi le déficit.

Le rapprochement de ces faits est une nouvelle démonstration de la nécessité de se préoccuper des réformes en temps de tranquillité, de travail et de prospérité, alors que la fécondité des branches de revenu, l'augmentation de la consommation par la baisse des droits et les suppressions dans les dépenses peuvent contrebalancer la diminution des recettes provenant d'une réforme radicale, et efficace parce qu'elle est radicale. Plus tard on rencontre le commandement impérieux de l'opinion publique en face du déficit et des dépenses augmentées, et l'on se trouve obligé de satisfaire à la fois les idées de réforme surexcitées et des besoins qui se sont accrus, ce qui est assez difficile.

Une immense faute aura été commise en 1849, tant par le pouvoir exécutif que par la majorité de l'Assemblée législative : c'est l'expédition contre Rome; acte qu'il faut admettre constitutionnel, puisque la majorité, seule apte à interpréter la Constitution, l'a ainsi très-légalement déclaré, mais essentiellement blâmable et dommageable pour l'honneur et l'influence française, 1° parce que nous avons détruit le gouvernement d'un peuple de quatre millions d'habitants ayant le même droit que nous de se mettre en répu-

blique; 2° parce que nous avons donné au monde le barbare exemple de l'intervention étrangère et armée; 3° parce que nous avons inutilement versé le sang généreux des enfants de la France et de l'Italie ; 4° parce que nous avons consacré à cette détestable entreprise 50 à 60 millions, quand nos finances sont obérées ; 5° parce que, loin d'augmenter notre influence en Italie, de réconcilier le pape avec les Romains et de servir aux intérêts de la chrétienté, nous sommes arrivés à faire détester le nom français dans toute la Péninsule, à faire déverser sur le pape, jusqu'ici estimé et honoré, l'exécration que les populations italiennes ont pour le gouvernement clérical; 6° enfin, parce qu'en donnant à l'interprétation de la Constitution, qui déclare que la France n'attentera jamais à la liberté d'aucun peuple, une interprétation si hardie, on a ouvert la voie à des violations dangereuses; on a surtout fourni un prétexte aux passions et aux illusions révolutionnaires, dont le conflit avec les passions et les illusions réactionnaires a failli inonder la France de sang. En vérité, on a fait là la plus détestable des guerres, une guerre d'influence. Qu'on se plaigne ensuite que la Russie soit intervenue en Hongrie, la Prusse en Danemarck, et que la sécurité ne puisse s'établir en Europe!

Le barbare usage de la guerre d'influence, d'intervention, de propagande, de religion, de nationalité, d'intérêt, de colonisation s'était affaibli depuis plus de trente ans, lorsque la révolution de 1848 est venue lui donner une intensité nouvelle. Mais il y a lieu d'espérer que cette recrudescence ne sera pas de longue durée : partout les finances sont délabrées, et l'argent est le nerf de la guerre ; partout les peuples ont soif de repos, et plus que jadis ils ont voix au chapitre ; partout le perfectionnement des voies de communication, les progrès du commerce, trente ans de transactions pacifiques ont développé une fraternité qu'il n'est pas facile de faire disparaître; partout les peuples ont conquis, à des degrés différents, des libertés qui seraient en péril, ils le sentent, s'ils laissaient faire la guerre; partout où on aurait envie d'étouffer les idées libérales, on a peur qu'elles ne soient importées dans les gibernes des soldats, entrant en vainqueurs ou revenant en vaincus. Mais plus cet espoir est permis, et plus les amis de la civilisation doivent se préoccu-

per des moyens de résister aux empiétements de la barbarie; de faire donner à la diplomatie une impulsion pacifique et de neutralité; de faire diminuer les armements et les effectifs militaires; d'alléger cette grosse partie des dépenses publiques qui entretient l'irritation d'une part, et d'autre part empêche les réformes et les améliorations, en engendrant la misère, et en servant d'élément aux agitations socialistes et révolutionnaires.

C'est là la belle mission que se sont donnée les amis de la paix qui, partis des États-Unis, ont déjà conquis l'opinion publique en Angleterre [1], et fait d'éloquents prosélytes en Europe. Le Congrès tenu à Paris en août 1850, si curieux par la présence d'un grand nombre de membres de cette noble et respectable famille des quakers, d'amis de l'humanité accourus de tous les points du monde, si remarquable par l'éloquence et la notabilité des hommes éminents qui y ont pris la plus brillante part, a eu un immense retentissement. C'est au milieu de l'attention à la fois vive et respectueuse d'un concours extraordinaire d'assistants que le Congrès de la paix a fait le procès à la barbarie, a commencé la réaction contre l'affreux usage de la guerre, et a revendiqué les droits de l'humanité. La presse parisienne, comme malgré elle, a dû enregistrer ces nobles protestations qui, parties de la capitale du peuple le plus belliqueux et le plus renommé par sa bravoure militaire et les succès de ses armées, ont parcouru le monde et y ont porté les plus douces espérances de paix, de fraternité, de travail et de prospérité.

Sous une forme différente, les idées de paix, de travail et de civilisation ont eu une autre solennité qui prend place dans l'histoire économique de l'année 1849, nous voulons parler de l'exposition des produits de l'industrie, un peu négligée par l'opinion publique, soit à cause du choléra qui sévissait (juin) lorsque l'ouverture en a été faite, soit à

[1] L'auteur de ces lignes a pu s'en convaincre en automne dernier, lorsqu'il a, comme membre d'une députation française des amis de la paix, eu le bonheur d'assister, à Londres, à Birmingham et à Manchester, à des meetings de quatre, six et huit mille personnes, qui ont donné à la cause de la paix, de la fraternité des peuples, de la fraternité avec la France, les gages les plus touchants et les plus sympathiques.

cause des préoccupations politiques; et qui néanmoins a été encore plus nombreuse que celle de 1844, aussi brillante pour une foule d'industries cruellement atteintes par la disette, la révolution et la guerre civile. A l'exemple de ce qu'on avait déjà fait en Belgique, l'administration a provoqué l'essai d'une exhibition agricole qui a été remarquable sous beaucoup de rapports, mais qui a prouvé que l'exposition centrale de Paris ne pourrait jamais réunir que les productions agricoles, que les bestiaux notamment, de la région voisine de la capitale.

A l'occasion de cette exposition, M. Buffet, ministre du commerce, avait eu l'intelligente pensée d'admettre, à côté des produits français, les similaires de l'industrie étrangère. Puisque le principal avantage de ces solennités est l'enseignement mutuel des producteurs et des consommateurs, agissant comme stimulant du progrès, rien de plus logique et de plus naturel que de parfaire cet enseignement en montrant aux nationaux les produits des étrangers qui viennent s'instruire à nos leçons. Et cependant, M. Buffet s'est vu forcé de céder aux nombreuses réclamations suscitées par les protectionnistes français, qui voyaient dans cette mesure une manifestation de libre échange. Les manufacturiers qui ont obéi à ce mouvement n'ont pas compris, comme l'autruche, que le péril n'est pas évité par cela seul qu'on cache sa tête ou qu'on ferme les yeux; que la civilisation conduit à la liberté du commerce; qu'il faut s'y préparer de longue main, et qu'il y a folie et ruine pour eux, les ouvriers et le pays, à vouloir remonter le courant des idées, filles de la nature des choses. Au reste, ce qu'ils n'ont pas voulu laisser faire à M. Buffet et à l'administration du ministère du commerce, sera pratiqué en 1851 par une association anglaise, qui s'est organisée pour faire une exposition cosmopolite, et donner un grand et noble exemple au monde. Tout récemment, M. Drouyn de Lhuys, notre ambassadeur, réclamait, dans une réunion, l'honneur de cette idée pour la France : les Anglais, toujours si délicats dans leur hospitalité, l'ont applaudi; mais ces applaudissements étaient-ils bien mérités, quand c'est de France précisément que l'idée a dû s'enfuir?

L'agitation socialiste a encore été un des faits économiques

dominants pendant l'année qui s'est écoulée. Débusqué du pouvoir où l'ignorance et la confiance des hommes des barricades de février l'avaient élevé, dans la personne de M. Louis Blanc et de quelques autres, par la réaction de l'opinion publique et l'arrivée de l'Assemblée constituante, le socialisme [1], effrayé de son œuvre dans les journées de juin, avait concentré ses efforts sur la discussion de la Constitution ; il avait failli y faire pénétrer la doctrine du droit au travail, et il y avait très-positivement laissé des traces de son influence dans ce fameux article 13, où le bien et le mal sont si malheureusement enchevêtrés et condensés. Plus tard, après avoir un instant perdu ses forces dans l'élection présidentielle, il a pu les réunir de nouveau à l'approche des élections des représentants, et faire envoyer à l'Assemblée législative plus de cent vingt députés acceptant le titre de montagnards socialistes, et combinant les traditions révolutionnaires de 95 avec les aspirations des diverses écoles vaguement exprimées.

Cette coalition ne s'est pas opérée sans peine. Après la déconvenue des idées du Luxembourg, après la lugubre folie des journées de juin, l'extrême gauche de l'Assemblée nationale voulut se constituer en parti indépendant du socialisme, et se rendre irresponsable des théories des Louis Blanc, des Cabet, des Proudhon, des Pierre Leroux, des Considérant ; elle affecta de vouloir reprendre les doctrines de la Révolution et la tradition directe de 93 ; elle se dit composée de purs démocrates, de *démocrates absolus*. Qu'étaient-ce que

[1] Je ne fais pas du mot *socialisme* un synonyme de *progrès*, de *république* ou de *civilisation ;* je n'appelle pas socialistes les hommes qui proposent des réformes. J'appelle socialisme l'ensemble des théories communistes et autres mises en avant de nos jours par Saint-Simon et ses disciples, Fourier et ses disciples, Owen, Cabet, Louis Blanc, Proudhon, Pierre Leroux, etc., proclamant la possibilité d'une réfonte sociale immédiate, au moyen de mécanismes sociétaires artificiels, inventés ou à inventer, et qui, en attendant, veulent faire intervenir l'Etat en tout et partout. Je fais remarquer que l'erreur socialiste est au fond des idées économiques de tous les partis ; que le parti démocratique-socialiste ne diffère des autres que parce qu'il voudrait arriver au triomphe par les procédés révolutionnaires.

ces doctrines en dehors des faits de démolition, en dehors de la lutte du Comité de salut public, des attentats à la liberté, à la propriété, à la vie des citoyens, attentats expliqués plutôt qu'excusés par les circonstances ? Ces théories n'étaient autre chose que le vide, ou bien elles participaient de toutes les espèces de socialisme et de communisme. C'est ce qui fut démontré à la Montagne par les publicistes socialistes, et notamment par M. Proudhon, qui disait à M. Ledru-Rollin, le *leading-man* de cette fraction de l'Assemblée : « En vérité, je vous l'assure, vous, Montagne, vous n'avez rien dans le ventre, pas même une souris ! »

Les communistes icariens et M. Cabet se dirigeant vers l'Amérique, et M. Louis Blanc ayant disparu de la scène publique après les journées de juin, pour ne plus être considéré que comme un martyr politique, M. Proudhon resta presque seul en lutte apparente avec la Montagne, qui vota contre lui dans cette fameuse séance du 31 juillet, où le rédacteur en chef du *Peuple* défendait à la tribune sa proposition d'un impôt de 33 pour 100 sur le revenu, en vue de fonder une immense banque d'échange, à la suite d'un rapport de M. Thiers, qui avait certainement donné à ce plan plus d'importance qu'il ne devait avoir. La Montagne accusa surtout M. Proudhon d'avoir perdu le droit au travail, en démontrant que ce droit au travail était correspondant au droit à la propriété d'autrui, dans une certaine mesure : ce qui est bien l'exacte vérité. C'est à cette époque que se rapportent ses querelles avec MM. Ledru-Rollin, Félix Pyat, Considérant et autres. On se souvient de la lettre de M. Considérant « pour en finir avec M. Proudhon », et la réplique non moins véridique de ce dernier, « pour en finir avec M. Considérant. »

C'est alors aussi que M. Pierre Leroux, éprouvant, pour sauver sa popularité, le besoin de ne pas faire cause commune avec M. Proudhon, fit sa singulière distinction entre la propriété vraie et la propriété fausse, et se déroba, comme toujours, dans les nuages de sa métaphysique et de sa théologie.

La Montagne ne tarda pas à avoir le sentiment de son ignorance, de son incapacité et du vide de ses idées. Ne comprenant pas plus le socialisme que les vérités économi-

ques, la liberté et les saines traditions de la démocratie, elle passa avec armes et bagages au socialisme ; et dès ce moment, les journaux de la coalition ne jouèrent plus sur les mots : République démocratique et sociale. La *République* comme le *Peuple*, la *Révolution démocratique et sociale* comme la *Démocratie pacifique*, tous firent du mot *sociale* un synonyme pur et simple de *socialiste*. L'alliance fut proclamée et cimentée dans un grand nombre de banquets. On se rappelle que c'est à un banquet du 24 février que M. Ledru-Rollin traita le capital d'infâme (le mot était nouveau), en même temps que la *Gazette des Tribunaux* nous mettait au courant des précautions que prenait le virulent tribun pour empêcher la perte d'un infâme capital de cinq cent mille francs qu'il avait sans doute la douleur de posséder.

Cette coalition, maintenue par la présence au pouvoir de l'élu du 10 décembre, et d'un ministère de la majorité, s'engagea plus particulièrement dans la lutte politique. En vue des élections, des manifestes et des programmes furent rédigés par la presse socialiste et par la Montagne.

Parallèlement au développement de cette coalition, à laquelle s'était réunie, pour s'y noyer, la société des *Amis de la Constitution*, M. Proudhon, pour démontrer qu'il y avait un système applicable, tant aux socialistes ses compétiteurs, qu'au reste des hommes qu'il voulait flétrir sous le nom de malthusiens, lançait le prospectus fantastique de sa banque du peuple, qu'il liquidait deux mois plus tard, après un début peu brillant, et après s'être fait condamner à trois ans de prison. De son côté, M. Considérant, à qui l'Assemblée nationale n'avait pas voulu consacrer quatre séances à l'occasion de la discussion du droit au travail, formulait une proposition dans laquelle il demandait à l'Etat, pour faire l'expérience concluante du fouriérisme et du phalanstère, quinze cents hectares dans la forêt de Saint-Germain, et trois ou quatre millions de francs.

Nous ne savons si M. Proudhon croyait au succès de la souscription organisée pour se procurer les fonds nécessaires à sa banque ; mais il est difficile de penser que M. Considérant ait cru sa proposition sérieuse, non pas à tant cause du nombre d'hectares et de francs qu'il demandait, qu'à cause

du moment qu'il avait choisi et de la manière dont il s'y était pris. Quand il a fait sa proposition, elle n'a réellement pu paraître acceptable : son système ayant été ridiculisé par les socialistes eux-mêmes, et rien ne pouvant plus porter la Constituante à aventurer une somme considérable sur de simples promesses et des engagements de tribune, autant en emporta le vent.

Pour balancer l'action et les efforts de la coalition révolutionnaire et socialiste, les hommes éminents du parti opposé imaginèrent de fonder une vaste propagande par des feuilles publiques et des écrits populaires. Mais cette tentative a complétement avorté. En fait, les élections de l'Assemblée législative ont amené plus de cent rouges socialistes, plus du double du nombre qu'il y avait à la Constituante ; elles ont prouvé que la majorité de plusieurs départements suivait les hommes et le drapeau de la Montagne, et que les habitants des campagnes, que l'on avait dits inattaquables par les folles théories, commençaient à être gravement travaillés par elles. Ce résultat s'explique quand on se rappelle qu'une branche de la propagande de la rue de Poitiers se bornait à réagir contre ce qui a été fait depuis deux ans, le bien comme le mal, et à chanter les charmes du *statu quo ;* qu'une autre branche n'a eu d'autre solution à proposer que la reconstruction du château et du presbytère ; que le parti des amis de la Constitution s'est scindé en deux fractions, une qui n'a su que se taire, l'autre qui s'est alliée avec la coalition rouge socialiste ; et que partout les bases de l'ordre naturel ont été mises en question, les problèmes les plus complexes ont été posés au milieu de l'ignorance générale des notions les plus élémentaires de l'économie sociale.

Nous ne citons que pour mémoire les efforts de l'Académie des sciences morales et politiques. L'utilité de plusieurs de ses publications est incontestable, mais elles n'ont été lues que par une faible partie de la population éclairée, et elles ne sont nullement descendues dans ces couches compactes où ne pénètrent que les pamphlets écrits par les hommes que pousse le vent de la popularité.

Sous l'influence de cette triste direction, l'opinion publique en désarroi n'a su faire qu'une chose, envoyer à l'Assemblée législative une majorité et une minorité égale-

ment incapables, dominées par des préjugés qui se distinguent bien par les tendances et les moyens, mais qui partent d'un tronc commun : l'inintelligence des conditions de la vie économique des nations, des institutions qu'il y a lieu de fortifier, de celles qui ont fait leur temps, et de celles qui nous mèneraient droit à l'abîme.

De remède direct à la situation, il n'y en a d'autre, pour la génération qui est aux affaires, que les conseils qui ressortiront de l'expérience des fautes du passé et des fautes du présent ; il n'y en a pas d'autre, pour celle qui est appelée à lui succéder, que l'étude des principes et des lois économiques, que les pouvoirs publics ont plus que jamais le devoir de répandre, s'ils veulent que la solution du problème de l'avenir, le progrès, se dégage pacifiquement des difficultés qu'engendrent l'ignorance, l'esprit de vertige, l'abus et le monopole, ces éternels ennemis du genre humain.

II. Allemagne.

En Allemagne, en Italie, l'année a été douloureusement absorbée par la guerre civile, la guerre étrangère et par les agitations politiques. L'an dernier, la démagogie compromettait les conquêtes de l'esprit de liberté ; plus tard, de barbares, de déshonorantes réactions préparaient de futures tempêtes.

Contrairement à la prévision qu'on pouvait faire à la fin de 1848, la Hongrie a revendiqué sur les champs de bataille, et avec une vaillance et une noblesse dignes d'un meilleur sort, son indépendance absolue de l'Autriche et de la maison de Hapsbourg-Lorraine. Malheureusement, elle s'est décidée trop tard à cette lutte suprême, et alors que, par sa rentrée dans la capitale, par la défaite de Charles-Albert dans les champs de Novare, et par la pacification des autres parties de l'empire, un an auparavant frémissantes, le gouvernement de Vienne a pu concentrer son attention et une grande partie de ses forces contre elle. Toutefois, en succombant, la Hongrie pourra dire que l'Autriche n'a pu vaincre l'énergie de ses enfants qu'avec le secours de la trahison et des troupes de la Russie. On peut critiquer la voie funeste de l'insurrection, dans laquelle les Magyars se sont engagés ; mais il est impossible de

ne pas trouver légitime leur droit à l'indépendance; de ne pas admirer les Kossuth, les Bem, les Dembinski, les Klapka, les Mezzaros et les autres héros de ce sanglant épisode; de ne pas verser des larmes sur le sort des Bathyani et des victimes de cette noble cause ; de ne pas rougir, au nom de l'humanité, des ignobles et barbares supplices que les vainqueurs ont fait subir à des hommes dont le seul crime était d'avoir voulu se séparer d'une confédération qui ne leur convenait pas. Instigateur des affreux massacres des nobles galliciens par les paysans en 1846, bourreau des vaincus hongrois, insulteur de femmes, le gouvernement autrichien a dépassé les orgies révolutionnaires de 93 et les massacres de la Saint-Barthélemy. L'histoire a déjà dit : Honte sur lui !

Nous parlions, l'an dernier, de la Constituante d'Autriche. Elle a eu le sort de bien d'autres ; elle a été dissoute ; mais en même temps l'empereur octroyait une constitution générale pour la monarchie, et promettait des constitutions spéciales aux autres parties de l'empire. En conséquence de cette promesse, la Bohême, la Moravie et l'archi-duché d'Autriche ont depuis reçu leur charte particulière.

En Prusse, deux espèces de préoccupations ont dominé la situation : les unes, provenant des tiraillements de la contitution politique ; les autres, du besoin d'éteindre, en Saxe et dans le grand-duché de Bade, des soulèvements qui menaçaient de gagner toute l'Allemagne. Le roi a dissous les deux Chambres convoquées en vertu de la Constitution octroyée en octobre 1848, et promulgué une nouvelle loi électorale (30 mai), de laquelle sont sorties les Chambres actuelles, qui ont revisé cette Constitution que le roi s'est enfin décidé à jurer.

La Prusse a rappelé ses troupes du Danemarck. L'armistice touchant le différend des duchés a été renouvelé, et les autres pays d'Allemagne y ont adhéré. Tout fait donc espérer que cette affaire, envenimée par les préjugés de cette Unité allemande, qui a un instant fait applaudir les démocrates allemands aux malheurs de Venise et de la Lombardie, qui leur faisait réclamer l'Alsace, et qui n'a pas été sans influence sur le sort de la Pologne et de la Hongrie, que cette affaire sera désormais assoupie par la diplomatie.

En Saxe, une insurrection éclatée en mai, à la suite du refus du roi d'adopter le pacte fédéral voté par la Constituante de Francfort, n'a pas tardé à être étouffée par les troupes de la Prusse. Une autre insurrection, éclatée en juillet dans le grand-duché de Bade, n'a pas eu plus de succès. Après trois mois d'un provisoire insurrectionnel, à la tête duquel a surtout figuré l'ancien député Brentano, le grand-duc est rentré et a repris possession de son gouvernement.

L'autorité morale de la Constituante centrale allemande de Francfort, dont nous constations l'année dernière la décadence progressive, n'a cessé de s'amoindrir à la suite des démissions successives et des révocations des membres par leurs gouvernements respectifs, et notamment par la Prusse, l'Autriche et le Hanovre. Bien que vingt-neuf États allemands aient adhéré à la Constitution qu'elle a votée, comme le roi de Prusse n'a pas voulu accepter la dignité de chef de l'empire que la Constituante lui avait décernée, elle a fini dans une impuissance complète, après s'être transportée de Francfort à Stuttgard, où la salle de ses séances a été fermée par ordre du roi.

D'un autre côté, le vicaire de l'empire, l'archiduc Jean, voyant que chaque jour son action devenait plus éphémère et son rôle plus ridicule, a donné sa démission. Depuis, une Commission, dite centrale, marque la place du pouvoir futur qui doit, si l'Autriche et la Prusse finissent par s'entendre, remplacer le pouvoir exécutif de l'ex-Confédération germanique, constituer ce pouvoir inconnu qui doit relier entre eux les États allemands, et organiser cette fameuse Unité allemande dont on a tant parlé, en respectant les unités des Etats spéciaux, et notamment celles de Prusse et d'Autriche, lesquelles voudraient bien l'unité allemande qui leur donnerait toute l'Allemagne, mais s'opposent à toute unité qui les amoindrirait. Dans ces conditions, la solution du problème est impossible. Le temps seul pourra dissoudre tous les obstacles, user toutes les résistances, et conduire à une fédération allemande semblable à la fédération des Etats-Unis ou à la fédération helvétique, s'il est dans la destinée de l'Allemagne de constituer une pareille fédération.

Mais cette unité que la politique semble incapable de produire, viendra naturellement par l'application des progrès économiques. L'union des douanes a plus fait que trente ans de guerres, de révolutions et de diplomatie; et déjà l'Autriche comprend qu'elle doit s'annexer au Zollverein, sous peine de souffrir dans ses intérêts commerciaux, sous peine de perdre son influence. Un grand pas dans cette direction, vers l'unité économique, se trouve dans l'adoption d'une loi uniforme sur la lettre de change dans toute l'Allemagne; cette loi, il est juste de le dire, a été rédigée par une Commission de jurisconsultes sortis du sein de la Constituante de Francfort, et dont cette assemblée a eu le bon esprit d'adopter l'intelligent travail sans discussion.

III. Italie.

L'Italie est en tous points moins avancée qu'elle n'était avant 1848.

La Sicile a dû se remettre sous la domination du roi de Naples. Par l'influence combinée des représentants de la France et de l'Angleterre, quelques garanties lui ont été données, si on peut appeler ainsi les conditions obtenues d'un gouvernement qui vous déteste et qu'on déteste.— A Naples, bien que la Constitution n'ait pas été abolie en fait, il n'y a plus de gouvernement constitutionnel, ni de Chambres depuis que le roi les a dissoutes.

En Toscane, les Autrichiens ont restauré le grand-duc; de même à Modène.

Venise, la noble Venise, épuisée par les privations et la famine, s'est rendue en août 1849, après une défense longue, courageuse et savante; après avoir donné au monde, sous la conduite de son glorieux président Manin, l'exemple d'une insurrection persévérante, énergique et pure de toute tache révolutionnaire. — Le port franc vient d'être supprimé, non par représailles, parce qu'au contraire les autorités autrichiennes se donnent beaucoup de peine pour ramener l'esprit de la population; mais parce qu'il s'y était organisé une très-grande contrebande.

La République romaine a succombé, elle aussi, sous les armes de l'Autriche et de la France. Nous avons dit, l'an der-

nier, l'erreur fondamentale de M. Mazzini et des unitaires italiens; erreur qui a causé la mort de Rossi; transformé en adversaires de la cause italienne le roi de Naples et Pie IX, que le progrès avait enrôlés; précipité le vaillant Charles-Albert dans les champs de Novare; compromis les libertés constitutionnelles en Italie, et ajourné pour longtemps l'indépendance de Venise et de la Lombardie. Cette année, nous devons constater que la République romaine a été calomniée par ceux qui voulaient la détruire; que le gouvernement des triumvirs n'a cessé, au rapport des étrangers qui ont habité Rome, de faire respecter les personnes et les propriétés, et que la fermeté et la bravoure que les Romains ont déployées sous la conduite de Garibaldi, a relevé le caractère italien aux yeux de l'Europe.

Nous disons plus haut notre sentiment sur le rôle de la France à Rome, qu'il eût fallu laisser jouer à l'Autriche, à ses risques et périls. Depuis que notre armée est campée autour du Vatican, c'est un problème de savoir comment et quand Pie IX se décidera à faire sa rentrée, et comment il se maintiendra avec ou sans Constitution, avec plus ou moins que son *motu proprio*. Pie IX a fait la faute d'en appeler à la force brutale; dès ce jour il a perdu cette magnifique autorité morale qu'il avait acquise par ses débuts, et il est descendu au niveau de Grégoire XVI. C'est un prince italien, ce n'est plus le chef des chrétiens; car s'il a refusé courageusement d'envoyer des troupes romaines contre ses enfants d'Autriche égarés, il a appelé des troupes autrichiennes pour verser le sang des Romains égarés! Nous nous demandions en 1847[1], à la suite de l'opinion publique, si Pie IX était un Messie, ou simplement un prêtre intelligent. Il semble, hélas! que ce ne soit ni l'un ni l'autre; qu'il n'ait que quelques bonnes intentions, combattues par de perpétuelles faiblesses de caractère.

En Piémont, le roi Charles-Albert, poussé par sa bravoure et par l'opinion publique, a fait la faute d'en appeler aux armes et de se présenter seul en face de l'armée autrichienne, plus nombreuse, plus aguerrie, mieux commandée que la sienne.

[1] Voir l'*Annuaire* pour 1848, p. 414.

Défait le 23 mars dans les champs de Novare, malgré sa conduite héroïque, la bravoure de ses fils et celle de ses soldats, il a abdiqué le soir même en faveur de son fils Victor-Emmanuel et s'est rendu immédiatement en Portugal, où il est mort quelques mois après de tristesse et de chagrin. Si les amis des libertés italiennes ont pu avoir de graves reproches à adresser au prince de Carignan, lors des mouvements de 1821, ces reproches ont complétement disparu devant la noble initiative qu'il avait prise, même avant la révolution de Février, pour doter son pays d'un gouvernement constitutionnel et d'institutions libérales; devant la franchise qu'il a déployée à l'occasion des événements qui ont agité l'Italie; devant la chevaleresque conduite qu'il a tenue à la tête de l'armée sur les champs de Novare, et la profonde douleur qui l'a entraîné au tombeau. Les derniers jours de ce règne sont une des plus belles pages de l'histoire non-seulement piémontaise, mais de l'histoire italienne, mais de l'histoire universelle [1]. Son fils Victor-Emmanuel a eu la sagesse et le bonheur de s'entourer des vieux amis de l'indépendance italienne, de calmer l'effervescence de la partie la plus belliqueuse de la population, de maintenir loyalement les libertés constitutionnelles, et de faire appel aux électeurs qui ont remplacé une majorité emportée et hostile par une majorité plus calme et plus gouvernementale. Celle-ci a enfin compris qu'il n'y avait plus rien à faire dans la voie des armes, que le plus sage était de payer les frais de la guerre et de voter le traité par lequel 75 millions ont dû être donnés à l'Autriche victorieuse.

IV. Angleterre.

L'Angleterre a prospéré cette année, non pas, comme disent l'ignorance et le préjugé, en proportion des malheurs des autres pays, mais parce que la situation naturelle s'est améliorée sur plusieurs points de l'Europe; qu'elle est devenue meilleure en Amérique, et que le travail a partout plus produit, plus consommé, plus échangé.

[1] A Novare, lorsque Charles-Albert vit la défaite de ses troupes, il se jeta au-devant des balles autrichiennes, en disant à son fils qui voulait le tirer du danger : « Mon fils, laissez-moi mourir, ceci doit être mon dernier jour ! »

Tous les pays sont solidaires ; c'est une vérité économique démontrée par les faits de chaque jour.

Dans ce pays, où tout se fait vite, on connaît déjà le total des exportations, mesurant en gros, malgré l'inexactitude des valeurs douanières, la prospérité et l'activité de l'année. Or, la somme des exportations déclarée en 1849 est de près de 59 millions sterling, ou de 1,500 millions de francs; c'est une augmentation de près de 10 millions sterling sur 1848, et de plus de 5 millions sur 1847. La prospérité du fisc n'est pas moins remarquable : on prévoit un excédant de 50 millions. Au 1er janvier on comptait 50,000 pauvres de moins qu'un an auparavant. Le mouvement des ports augmente, les constructions sont plus nombreuses qu'à d'autres époques, plus prospères; partout la population consomme davantage, et vit par conséquent dans une plus grande abondance.

Ces faits se sont produits malgré la disette et la crise de 1847, les révolutions de l'Europe, l'épidémie de 1849 : ils sont en très-grande partie dus aux intelligentes réformes financières et douanières de Robert Peel, au triomphe du *free-trade*. S'ils ne sont pas dus à ces causes, comme le prétendent d'aucuns, ils se sont au moins produits parallèlement, et cette considération a suffi au Parlement pour rejeter bien loin les prétentions des protectionnistes, qui ont encore une fois voulu revenir sur l'abolition des lois céréales. Les protectionnistes invoquaient la détresse des fermiers; mais cette crise est le résultat de l'abaissement des prix occasionné par l'abondance des récoltes, et de l'élévation des fermages, qui ne sont point encore descendus du taux artificiel où les a fait monter la législation abusive des *corn-laws*, tombée sous l'action des ligueurs [1].

Mais ceux-ci ne s'endorment pas à l'ombre de leurs lauriers. Dans un meeting tenu à Bradford, M. Cobden, en compagnie du colonel Thompson, a soulevé la question de la ré-

[1] Les protectionnistes, M. d'Israéli en tête, demandent maintenant que l'on emploie l'excédant de recettes à dégrever les contributions foncières, en compensation des pertes occasionnées aux propriétaires par le *free-trade*. L'ajournement d'une motion, obtenu à vingt-une voix de majorité seulement, a ébranlé ces jours-ci le ministère Russel. (Février 1850.)

forme du régime colonial, bientôt après portée devant le Parlement, et accueillie de façon à ce qu'on puisse lui prédire un succès prochain.

Voilà un an que des meetings traitent la question de la réforme financière et de la réduction des dépenses militaires. Déjà l'opinion publique s'est vivement prononcée, et il suffit d'en citer pour preuve le succès qu'obtiennent les Amis de la Paix, soit dans leurs meetings spéciaux, soit dans ceux où l'on parle des moyens de diminuer les charges publiques, soit dans ceux qui ont pour but de détourner les citoyens de souscrire les emprunts qui alimentent en Europe les passions et les préjugés guerriers, soit encore dans ceux où la population est appelée à protester contre la conduite barbare de quelques agents du gouvernement, comme, par exemple, celle de lord Torrington dans le mouvement insurrectionnel de Ceylan, et celle du gouverneur des îles Ioniennes dans la récente insurrection.

L'activité publique est aussi remarquable dans ce pays que l'activité individuelle. Outre les grands mouvements, les grandes agitations dont nous venons de parler, d'autres occupent actuellement les esprits : la séparation de l'Église et de l'État, la réforme parlementaire, c'est-à-dire l'extension du suffrage, les progrès de l'instruction publique, l'assainissement des villes, et l'exposition des produits de l'industrie de 1851, exposition cosmopolite organisée par association indépendante de l'État, et qui s'annonce sous d'heureux et brillants auspices.

V. Amérique.

Les États-Unis sont, comme l'Angleterre, en prospérité. Pour l'exercice financier finissant au 30 juin 1849, les recettes ont été de 59 millions de dollars, et les dépenses de 57.

Cependant le nouveau président, M. Taylor, a parlé dans son message, d'un déficit probable après le règlement des comptes du Mexique; mais ce déficit est nié par les défenseurs de l'administration de Polk, et c'est un assez curieux spectacle que celui d'un pays où les partis sont obligés de discuter sur le plus ou moins de probabilité d'un déficit futur.

Le nouveau président et son ministre des finances, M. Mere-

dith, inclinent à la protection douanière et au remaniement du tarif dans ce sens. Il n'est pas sûr que le Congrès les suive dans cette voie ; et, dans tous les cas, il est probable que les changements n'auront pas une bien grande portée sur l'industrie européenne, sur celle de la France en particulier ; car M. Meredith veut revenir des droits *ad valorem* aux droits au poids, et l'on sait que la plupart de nos expéditions sont en objets d'assez grande valeur pour avoir peu à redouter du changement projeté. Quoi qu'il en soit, c'est là un mauvais symptôme.

Les *free-soilers*, partisans du sol libre, le nouveau parti abolitionniste, fait tous les jours des progrès. Mais il est difficile de dire si la grande question de l'esclavage se produira dans le Congrès pendant le cours de la nouvelle présidence. M. Taylor s'est complétement tu dans son message.

Un instant on a pu croire à une difficulté entre la France et l'Union américaine, au sujet du différend relatif à M. Poussin ; heureusement le nuage s'est dissipé. Il en est de même d'une difficulté au sujet de l'Etat de Nicaragua entre la République et l'Angleterre. M. Taylor a tenu à dire dans son message, que sa politique serait libérale et bienveillante au sujet des voies de communication en projet entre les deux Océans, soit sur l'isthme de Panama, soit sur celui de Téhuantepec, ou bien encore à Nicaragua. En ce moment, une compagnie exécute un chemin de fer sur l'isthme de Panama, et un de ses représentants est en Europe pour obtenir la garantie de la neutralité de la France et de l'Angleterre.

Le Congrès n'ayant pas organisé d'administration en Californie, le peuple de ce territoire s'est simplement réuni en convention, et s'est donné un gouvernement en attendant son admission dans l'Union américaine. La présence de l'or ne s'est pas démentie ; l'affluence des émigrés a continué de tous les points du globe et même de Chine, où l'opinion s'est émue au récit des merveilles californiennes.

Des troubles ont eu lieu au Canada, les *loyalistes* ou tories ne voulant pas que le Parlement accordât des indemnités à des membres du parti français victimes de brutalités populaires à l'époque du mouvement Papineau. Ces troubles sont sont aujourd'hui apaisés. — L'Angleterre ayant

proclamé vis-à-vis de ses colonies le principe de la liberté du commerce, le Canada en a fait un premier usage par l'adoption d'un tarif très-libéral.

Au Mexique, le gouvernement a déclaré s'être bien trouvé d'une diminution de 40 pour 100 sur les droits d'importation. Il en est, en effet, résulté une augmentation de 5 millions de dollars dans les recettes, c'est la moitié du produit des douanes.

Dans la république de Venezuela, la guerre civile paraît terminée par la défaite du général Paez.

A Haïti, le général Soulouque s'est couronné empereur sous le nom de Faustin Ier, avec accompagnement de ducs et de princesses de sa nuance; mais son innovation ne s'est pas arrêtée là; il a tranché du Méhémet-Ali, et a décidé qu'il monopoliserait l'exportation du café, et qu'il fixerait un maximum général des prix à l'importation, à partir du 1er janvier 1850. Le petit despote, comme cela est arrivé à ceux qu'il a voulu imiter, comme feraient les socialistes dont il suit les doctrines, s'est heurté contre l'impossible. Les dernières nouvelles nous apprennent qu'après quelques jours d'expérience, il a renoncé en partie au monopole du café.

Au Brésil, le commerce des esclaves se continue et augmente d'une manière déplorable. Nous avons lu dans des rapports récents, qu'à Bahia seulement, dix à douze navires étaient exclusivement occupés à cet abominable trafic. Le gouvernement brésilien ne légalise pas la traite, mais il ne prend aucune mesure pour la prévenir ou la réprimer. Un pareil pays devrait être mis au ban des nations.

La France a failli aller se mêler un peu plus des affaires de Montevideo et de Buenos-Ayres, perdre quelques millions et quelques milliers d'hommes de plus, pour ne rien arranger et pour compliquer le différend. Le gouvernement et la majorité de l'Assemblée ont eu le bon esprit de ne pas écouter ceux qui agitaient le drapeau de la guerre.

VI. Espagne, Turquie, etc.

Bien que nous ne nous soyons pas proposé de faire un résumé complet des événements qui ont pu se passer dans chaque pays, il y a encore quelques faits généraux que nous ne voulons pas omettre dans ce coup d'œil.

Et d'abord, rendons hommage au cabinet turc qui a noblement refusé à la Russie et à l'Autriche de leur livrer les 4,500 Hongrois qui s'étaient réfugiés, après la défaite, sur le territoire ottoman, au milieu desquels se trouvaient le digne Kossuth et les vaillants généraux polonais Bem et Dembinsky. De pareils actes sont la morale en action des peuples.

— La Suède et le Danemarck ont changé et modifié dans le sens des institutions libres, la constitution fédérale.

—En Espagne, une nouvelle tentative des carlistes a avorté (avril), Cabrera a été conduit à Toulon ; le prince de Montemolin, arrêté à la frontière par la douane française, a été renvoyé en Angleterre. Une amnistie fort large n'en a pas moins été donnée quelque temps après (9 juin), laquelle a naturellement contribué à pacifier encore les esprits.

Un tarif assez libéral a été adopté par les Chambres ; mais le courage a failli au ministère au moment de sanctionner et d'appliquer la loi ; il a craint sans doute de donner aux carlistes le même prétexte qui contribua tant à la chute d'Espartero, lequel, on s'en souvient, avait été conduit à bombarder Barcelone, par suite d'un soulèvement occasionné pour le traité avec l'Angleterre. Ce tarif, en effet, qui supprime les prohibitions et abaisse la plupart des droits, est appelé à nuire, non pas tant aux industriels de Barcelone qu'aux nombreux intéressés dans le trafic lucratif de la contrebande. Tout porte à croire que cette suspension pourra cesser d'un moment à l'autre, et que l'Espagne, abandonnant la politique de Charles-Quint pour celle d'Adam Smith, entrera tout à fait dans une ère nouvelle pour elle, celle du travail, laquelle seule peut lui donner son ancienne prospérité. Déjà elle a préludé à un futur développement des échanges en contractant avec la France, et de concert avec le Portugal, une convention postale qui introduit de notables facilités de communication entre les trois pays.

VII.

Nous avons plus d'une fois dit, en écrivant ces lignes, l'espoir que l'on pouvait concevoir du retour prochain d'une nouvelle période de paix civilisatrice.

Parler ainsi au moment où nous sommes, c'est à peu près prophétiser ; car il y a au fond de tous les cœurs un actif ferment de vengeances, de craintes et de représailles, tour à tour décorées des noms profanés de progrès, d'améliorations, d'ordre social ; toutes choses incompatibles avec les barricades de l'insurrection et les canons de la compression. D'un moment à l'autre, le feu peut éclater ; et, ce qu'il y a de triste à dire, c'est que dans chacun des grands camps qui divisent l'Europe, il y a des bras tout prêts à allumer, au printemps, l'incendie de la guerre qui ferait à l'humanité, à la génération actuelle, comme aux générations futures, des maux incalculables.

La guerre extérieure, si Dieu veut encore accabler l'humanité de ce fléau, viendra par la faute des têtes couronnées. Mais c'est en vain qu'elles croient dissiper ainsi les illusions du socialisme. Avec la guerre, les instincts et les préjugés socialistes et révolutionnaires ont encore plus la chance de triompher en Europe ; car ils auront fatalement pour auxiliaires les défenseurs des conquêtes faites sur la barbarie et le despotisme ; conquêtes que les têtes couronnées seront fatalement entraînées à revendiquer.

Sans aucun doute, les droits de l'humanité, à un instant donné dans l'avenir, resteront triomphants ; mais la question est de savoir si, pour atteindre ce but, elle doit passer par les folies, les égorgements et les ruines de la guerre et des révolutions, qui s'attirent et s'engendrent réciproquement, ou si elle doit suivre la voie du progrès pacifique. La question n'est pas douteuse pour l'intérêt de la génération actuelle, dont immédiatement le sang et les larmes détremperaient la terre.

JOSEPH GARNIER.

Février 1850.

N. B. Voyez, comme complément de cette Revue, les Éphémérides de 1849, la Revue financière, des articles sur l'exposition, le Congrès de la paix, les banques d'Europe, etc.

ÉPHÉMÉRIDES DE 1849 [1].

1848. (*Omissions.*) — 21 septembre. — Mort de lord Bentink, chef du parti protectionniste anglais; il était né en 1802.

10 octobre. — Mort, au Caire, de Mehemet-Ali, vice-roi d'Égypte, à l'âge de quatre-vingts ans.

— Le gouvernement anglais de l'Inde prend la détermination d'annexer le Penjaub à ses possessions anciennes. Guerre avec ce pays qui ne tarde pas à succomber.

30 décembre. — On a connaissance en Europe du rapport du colonel américain Masson constatant les richesses aurifères de la Californie.

1849. — 1er janvier. — Application en Angleterre de la loi qui a affranchi les céréales de tout droit.

3 janvier. — La procédure orale et publique, et la justice du jury sont introduits en Prusse.

10 janvier. — Grand meeting à Manchester pour appuyer les efforts de l'association de la réforme financière de Liverpool.

15-27 janvier. — Loi organique du Conseil d'Etat.

5 février. — Établissement d'une Assemblée constituante à Rome : cette assemblée compte cent quarante membres.

8 février. — Établissement d'un gouvernement provisoire à Florence : Guerazzi, Mortanelli et Mazzoni.

9 février. — Proclamation de la République romaine.

18 février. — Proclamation de la république à Florence.

20 février. — Loi qui soumet en France les biens de mainmorte à l'impôt.

21 février. — Les biens ecclésiastiques sont déclarés biens nationaux de la République romaine.

26 février. — Ouverture des Chambres prussiennes, principalement chargées de reviser la constitution octroyée par le roi.

4 mars. — L'empereur d'Autriche dissout la Constituante assemblée à Kremsier et octroie une constitution fédérale des Etats d'Autriche, déclarant que chaque État de l'empire aura sa constitution spéciale. Cette constitution consacre la plupart des libertés modernes : liberté religieuse, liberté de la presse, liberté individuelle, etc.

5 mars. — Installation du général Zacharie Taylor président des États-Unis.

8 mars. — Réforme postale en Belgique : le port de la lettre simple est fixé à dix centimes.

12 mars. — Le roi de Naples dissout la Chambre des députés et proroge le parlement d'une manière indéfinie. La crainte avait empêché la plupart des électeurs de concourir à cette élection.

16 mars. — Mort du cardinal Mezzofanti, célèbre linguiste.

[1] Voir, dans l'*Annuaire pour* 1849, les Ephémérides de l'année de 1848, et dans les *Annuaires* précédents, les Ephémérides générales depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

23 mars. — Bataille de Novare. Le roi de Sardaigne est vaincu par Radetzky, commandant des troupes autrichiennes.—Charles-Albert abdique le même jour en faveur de son fils, qui prend le nom de Victor-Emmanuel. Charles-Albert avait dénoncé l'armistice le 12.

12 avril. — Fin de la République toscane. Les Autrichiens rétablissent l'autorité du grand-duc. La Constituante est dissoute.

14 avril. — Les deux Chambres de Hongrie décrètent que la Hongrie et la Transylvanie sont déclarées pays indépendants et que la maison de Hapsbourg-Lorraine est exclue de la couronne.

15 avril. — Banquet à Paris de gardes nationaux et d'un grand nombre de visiteurs anglais.

17 avril.—Les journaux de Bombay annoncent la fin de la guerre avec le Penjaub. Commencement de l'annexion de ce pays à l'empire anglais des Indes.

20 avril. — Dans une allocution à un consistoire de Gaëte, Pie IX invoque les armes de l'Autriche, de la France, de l'Espagne et des Deux-Siciles contre la République romaine.

21 avril. — Loi qui autorise l'État à exploiter le chemin de fer de Paris à Chartres.

25 avril. — Une escadre française débarque à Civita-Vecchia. L'attaque de Rome par le général Oudinot commence le 30.

27 avril. — Note du czar à ses agents diplomatiques, annonçant qu'afin de protéger contre la propagande polonaise les provinces polonaises, ainsi que la Moldavie et la Valachie, et afin d'agir dans l'intérêt de la tranquillité de l'Europe, il interviendra pour le rétablissement de la paix en Hongrie et en Transylvanie.

30 avril. — Loi qui accorde en France une rente de six millions aux colons, par suite de l'affranchissement des esclaves.

— Nouveaux efforts impuissants, pendant ce mois, de la Sicile, pour se rendre indépendante du roi de Naples.

1er mai. — Meeting des protectionnistes à Londres, sous la présidence du duc de Richemond, à l'effet de fonder une association pour s'opposer aux progrès du *free-trade*.

—A la même époque, inondation du Mississipi très-désastreuse pour la Nouvelle-Orléans. Le choléra sévit dans les mêmes contrées.

3 mai. — Insurrection à Dresde, étouffée par la Prusse. Le roi de Saxe avait été obligé de se réfugier dans une forteresse.

7 mai.—Loi qui abolit en France les majorats des biens transmis à deux degrés.

8 mai. — Cinq cents députés des villes rhénanes se réunissent à Cologne et reconnaissent comme ayant force de loi la Constitution du 8 mars adoptée par la Constituante de Francfort.

8 mai. — Convention postale entre la France et l'Espagne.

11 mai. — Insurrection à Rastadt (Bade). La troupe fraternise avec les insurgés. Le grand-duc prend la fuite. La Prusse intervient et étouffe cette insurrection à la tête de laquelle on distingue surtout Brentano et Mieroslawski.

14 mai.—Mort, à New-York, de Gallatin (Albert-Hannah), un des financiers et des hommes d'Etat les plus renommés de Etats-Unis. Gallatin avait 92 ans, et il était né à New-York en 1766.

18 mai.—Incendie à Saint-Louis (Etats-Unis), qui détruit pour 30 à 40 millions de propriétés.

18 mai. — Vote de l'Assemblée constituante abolissant l'impôt des boissons : 293 voix contre 259 acceptent la proposition de MM. Latrade, Chavoix, etc. Cette loi est rapportée plus tard par l'Assemblée législative (20 décembre).

19 mai. — Loi relative à la fixation du budget français pour l'année 1849.

27 mai. — Le gouvernement du pape est rétabli par les Autrichiens à Bologne, à Ferrare, à Forli, à Ravennes, après de sanguinaires efforts.

28 mai.— Ouverture de l'Assemblée législative de France, succédant à la Constituante.

31 mai. — L'Assemblée constituante de Francfort réduite à une très-petite minorité par suite de nombreuses démissions après avoir successivement décidé qu'elle prendrait ses décisions avec la présence de 150 députés, puis de 100 députés, transfère son siége à Stuttgard : il n'y a que 105 membres à la première séance ; c'est le sixième du nombre primitif.

4 juin. — Ouverture, à Paris, de la onzième exposition des produits de l'industrie française, plus nombreuse qu'en 1844 et plus brillante qu'on ne pouvait l'espérer après une disette, une révolution, la guerre civile et des crises de toute espèce. Premier essai, en France, d'exposition agricole.

5 juin. — Le roi de Danemarck sanctionne la loi fondamentale adoptée par l'Assemblée nationale de ce pays.

10 juin. — Mort, à Paris, du général Bugeaud, né à Limoges le 15 octobre 1784. L'ancien gouverneur de l'Algérie était un des chefs du parti protectionniste.

13 juin. — Quasi-insurrection des députés de la Montagne, à Paris ; la population fait défaut. La Montagne concluait de ce que le gouvernement et la majorité avaient violé la Constitution en attaquant la République romaine, qu'elle pouvait la violer à son tour.

15 juin. — Mort de James Knox Polk, dernier président de l'Union américaine, à Nashville (Tennessée). M. Polk n'avait que cinquante-quatre ans ; il était né le 2 novembre 1795, dans le Meklembourg-County, Caroline du Nord.

18 juin.—La Constituante de Francfort réunie à Stuttgard voit la porte du lieu de ses séances fermée par l'autorité.

18 juin. — Les Autrichiens bombardent Ancône.

19 juin. — Loi qui suspend pour un an le droit de réunion en France.

20 juin. — Ouverture du pont-tunnel unissant l'île d'Anglesey au comté de Carnarvon.

28 juin. — Le gouvernement hongrois déclare la patrie en danger et décrète des mesures de salut public.

30 juin. — Après un bombardement de plusieurs jours, le gouvernement de la République romaine demande au général Oudinot la cessation du combat.

Juillet. — On a calculé que pendant les six mois précédents les étrangers ont acheté, à Londres, pour 22 millions sterling de fonds anglais.

4 juillet. — Grand meeting, à Londres, pour demander la réforme financière.

5 juillet. — Inauguration du chemin de fer de Paris à Chartres, long de 88 kilomètres.

10 juillet. — La Banque de France est autorisée à établir une succursale à Limoges.

12 juillet. — Adoption du nouveau tarif espagnol par le Sénat. Ce tarif est très-libéral ; le ministère n'ose pas le mettre en application.

15 juillet. — Application de la convention postale entre la France, l'Espagne et le Portugal.

— Revers des Hongrois.

30 juillet. — Le président de la République est autorisé à ratifier la convention postale entre la France et la Belgique.

8 août. — La reine Victoria s'embarque pour visiter l'Irlande.

9 août. — Loi qui supprime l'école d'administration, instituée par M. Carnot, ministre du gouvernement provisoire.

12 août. — Mort à Paris d'Alcide Fonteyraud, jeune économiste, qui avait fait concevoir les plus belles espérances.

13 août. — Gœrgey, général hongrois, passe à l'ennemi.

22 août. — Venise, dont les vivres et les forces sont épuisés, se rend aux Autrichiens après avoir donné, sous la présidence de l'illustre Manin, un grand exemple d'énergie, de courage, de sagesse et de modération.

22, 23, 24 août. — Congrès de la Paix, à Paris, sous la présidence de M. Victor Hugo. Ce Congrès, faisant suite à celui de Bruxelles, a été organisé par MM. Elihu Burritt, le rév. Henry Richard et Joseph Garnier.

26 août.—Faustin Soulouque, général haïtien, se fait empereur et copie burlesquement les institutions de l'empereur Napoléon.

27 août. — Insurrection dans les îles Ioniennes, bientôt étouffée dans le sang.

Septembre. — Kossuth et Bem se réfugient en Turquie avec quatre mille cinq cents Hongrois. Belle conduite du gouvernement turc, qui refuse l'extradition des prisonniers à la Russie et à l'Autriche.

— Inauguration des chemins de fer de Paris à Epernay, ligne de Paris à Strasbourg, et de Paris à Tonnerre, ligne de Paris à Lyon.

15 septembre. — La Banque d'Angleterre a en dépôt pour six millions sterling (150 millions de francs) d'or venu de Californie ou en piastres de Valparaiso.

26 septembre. — Réforme postale en Autriche : les lettres

payent 3 kreutzers dans un rayon de 60 lieues de Vienne et 6 kreutzers pour une distance plus grande.

28 septembre. — La forteresse de Komorn, dernier boulevard des Hongrois, se rend aux Autrichiens, après une défense héroïque sous le commandement de Klapka.

30 septembre. — Convention entre la Prusse et l'Autriche, qui organise à Francfort une Commission provisoire centrale devant fonctionner jusqu'au 1er mai 1850.

2 octobre. — On compte à Londres, du 17 juin à ce jour, 13,161 victimes du choléra. La maladie quitte Londres le 31 ; on compte 14,497 victimes en un an.

6 octobre. — Supplice du comte Louis Batthyani. Un grand nombre de notabilités de Hongrie ont le même sort par ordre du gouvernement autrichien. Réprobation dans toute l'Europe contre ces horreurs, la plupart commandées par le général Haynau.

8 octobre. — Meeting des amis de la paix, à Londres, pour protester contre l'emprunt autrichien.

14 octobre. — Congrès des Chemins de fer à Saint-Louis, aux Etats-Unis : quatre cent soixante-cinq délégués recommandent la construction d'une grande ligne, partant d'un point convenable du Mississipi et conduisant en Californie et à l'Océan Pacifique, avec un embranchement sur l'Orégon.

30 octobre. — Grand meeting des amis de la paix à Londres, dans la salle d'Exeter-Hall, ayant pour but de montrer l'esprit de la population anglaise à une députation de Français. 31 octobre, meeting analogue dans le Town-Hall, à Birmingham. — 1er novembre, meeting analogue dans le Free-Trade-Hall, à Manchester. Ces diverses salles étaient combles ; on comptait plus de quatre mille personnes à Exeter-Hall, plus de six mille à Town-Hall, et près de huit mille au Free-Trade-Hall. Enthousiasme impossible à décrire pour la paix et la conservation des bonnes relations entre la France et l'Angleterre.

31 octobre. — M. Louis Bonaparte change brusquement son ministère et inaugure le gouvernement personnel du président responsable.

31 octobre. — L'Assemblée législative ordonne une enquête sur la situation et l'organisation du service de la marine.

12 novembre. — Loi qui met fin à l'application de celle du 22 août 1848, autorisant des concordats amiables.

19-27 novembre. — Loi qui modifie les articles 414, 415, 416 du Code pénal, relatifs aux coalitions d'ouvriers, dans le sens de l'égalité entre les patrons et les ouvriers, mais qui maintient le délit artificiel de coalition.

24 novembre. — Décret sur la répartition des 6 millions de rentes accordés aux colons en dédommagement de l'émancipation des esclaves.

11 décembre. — La compagnie des chemins de fer de Boulogne fait faire le trajet de Londres à Paris en moins de 9 heures, par la voie de Folkstone.

12 décembre. — Mort, à Londres, de Marc-Isambert Brunel, auteur du fameux pont (tunnel) sous la Tamise, à l'âge de 81 ans.

12 décembre. — Loi qui garantit un intérêt de 5 0/0 et un amortissement à la compagnie du chemin de fer de Lyon à Avignon pour le capital qu'elle empruntera pour achever ses travaux.

20 décembre. — L'Assemblée législative maintient l'impôt des boissons, supprimé par la Constituante (18 mai), et ordonne une enquête législative sur cette question.

21 décembre. — La Banque de France est autorisée par une loi à porter l'émission de ses billets de 452 millions à 525 millions.

1er janvier 1850. — Application de la loi qui réforme les lois de navigation en Angleterre.

Supplément.

Note sur la situation de l'industrie sucrière en France [1].

En 1839, la fabrication du sucre de betterave, devenue forte à l'aide de l'immunité d'impôt, ou grâce à la faible taxe qu'elle dut d'abord supporter, atteignait une production annuelle d'environ 22 millions de kilogrammes. C'était presque le tiers de ce que donnait alors à la consommation de la France la production coloniale. Justement inquiétées sur leur avenir, les colonies, qui voyaient leur échapper le marché métropolitain, réclamèrent avec énergie ou la suppression immédiate de leur rival, le sucre de betterave, moyennant le rachat de la fabrication avec indemnité, ou la limitation de sa production annuelle. Deux ou trois années s'écoulèrent dans cette lutte des deux sucres, et durant ce temps la sucrerie indigène, on le conçoit, demeura à peu près stationnaire : quels capitaux, en effet, eussent consenti à s'engager dans une industrie qui, sans cesse menacée de mort, ne pouvait plus compter sur le lendemain ?

Mais des deux propositions mises en avant par les défenseurs du sucre de canne, ni l'une ni l'autre ne fut admise : le bon sens public repoussa le procédé barbare, il faut le dire, par lequel on projetait d'étouffer une industrie qui occupait déjà un grand nombre de bras, employait de vastes capitaux, et concourait à la richesse agricole du pays. En somme, intervint en 1843, comme une sorte de compromis, la loi qui, par un accroissement annuel progressif, élevait le droit sur le sucre de betterave, au bout de cinq ans, au

[1] Voir dans l'*Annuaire* pour 1844, p. 284, un article de M. Joseph Garnier, intitulé : *Les sucres, simple histoire*.

niveau de celui du sucre colonial, c'est-à-dire à 49 fr. 50 c. les 100 kilogrammes.

Sûre alors de son avenir, et haussant son énergie à la hauteur des difficultés qui lui étaient créées, la sucrerie indigène, aidée d'ailleurs par les progrès de la science, par l'emploi de plus habiles procédés et d'un meilleur matériel mécanique, fit de remarquables progrès. En 1844, sa production ne s'élevait qu'à 28 millions 1/2 (nombres ronds); en 1845, elle dépassait 36 millions 1/2; en 1846, 40 millions; en 1847, 54 millions; enfin en 1848, c'est-à-dire du 1er septembre 1847 au 31 août 1848, elle atteignait le chiffre de 64 millions 1/3, quantité équivalant aux trois quarts au moins de la production coloniale.

Là s'arrête la marche ascendante de la sucrerie indigène. Pour la campagne de 1848-1849, dont nous rendons en ce moment compte, la fabrication, qui ne compte plus que 284 usines au lieu de 318, n'a été que de 38 millions 639,000 kilogrammes, présentant ainsi, sur 1848, une diminution de près de 26 millions, et rétrogradant presque au chiffre qu'avait donné 1845.

Les circonstances critiques de 1848 ont sans doute pesé sur la sucrerie de betterave comme sur toutes les autres industries; mais il faut tenir compte aussi du tarif élevé qu'elle subit depuis un an; il faut tenir compte enfin des inquiétudes qu'a jetées depuis plusieurs mois dans cette industrie l'annonce d'un procédé qui devait, disait-on, considérablement simplifier ou modifier les appareils de fabrication employés jusqu'ici, ou même (tant l'imagination va loin en pareil cas) mettre la fabrication du sucre à la portée de chaque foyer domestique. Nous avons déjà eu l'occasion de dire que ces appréhensions étaient fort exagérées; aujourd'hui elles paraissent sans fondement. Le procédé Melsens, sur lequel les expériences ne permettent pas encore de prononcer d'une manière définitive, pourra très-probablement accroître le rendement de la canne et de la betterave, et, sous ce rapport, profitera aussi bien à celle-ci qu'à celle là; mais il ne paraît pas devoir modifier sensiblement l'outillage et les moyens mécaniques actuellement en usage. Les propriétaires d'usines peuvent donc, à cet égard, se rassurer, tout en suivant les faits cependant avec la plus scrupuleuse attention.

Ce qu'il serait, au reste, désirable de lui voir modifier ici, c'est l'état de la consommation nationale, qui, il faut bien le reconnaître, ne s'est que très-peu accru depuis dix ans, c'est-à-dire depuis et malgré les progrès que les circonstances, l'affluence des capitaux, l'énergique persévérance des producteurs et les efforts de la science ont fait faire, comme à l'envi, à l'industrie sucrière. A cela, nous le savons, il y a un obstacle, c'est le droit excessif dont sont frappés nos sucres. Qu'on ne perde pas de vue que le sucre est une de ces denrées dont la consommation, bien plus que celle du sel, est susceptible de s'étendre, et qu'une certaine modération des droits l'accroîtrait probablement assez pour compenser, et au delà peut-être, les sacrifices du Trésor. Qu'on songe bien aussi que notre production coloniale ne peut manquer de se réduire par suite de l'émancipation des noirs et de la liberté du travail. Et puis, n'y a-t-il pas, économiquement parlant, quelque chose d'anormal à ce qu'un produit qui est presque de nécessité première n'ait pas sensiblement baissé de prix depuis longues années, quand on a vu baisser de 25, de 40, et même de 50 0/0 nombre de produits industriels que n'a pas, à beaucoup près, favorisés au même degré le perfectionnement de la fabrication ?

Mouvement comparé entre 1849 et 1848,
du commerce extérieur de la Grande-Bretagne.

Le tableau préparé par le bureau de commerce vient d'être publié (février 1850). Le résultat total qu'il accuse est de 58,848,042 liv. st. d'exportations pour 1849, contre 48,946,325 liv. st. en 1848. Augmentation pour 1849 : 9,001,717 liv. st.

Les seuls articles qui, en 1849, n'aient point dépassé le chiffre de 1848, sont la bière et les charbons, pour des quantités insignifiantes ; les machines, pour 108,585 liv. st. ; le sel, pour 12,354 liv. st., et le sucre raffiné pour 50,967 liv. st.

En tête des articles dont l'exportation offre une croissance notable, il faut signaler les tissus de coton, qui, de 17 millions de livres sterling, ont monté à plus de 20 mil-

lions (500 millions de francs) ; les cotons filés, dont l'exportation a monté de 11 à 12 0/0 ; les produits de la pêche, qui, de 264,000 liv. st., ont monté à 426,000 ; la mercerie et les modes, qui, de 927,000 liv. st., se sont élevées à 1 million 183,000 ; la coutellerie, de 1 million 850,000 liv. st., à 2, millions 198,000 ; les toiles de lin, de 2 millions 800,000, à 3 millions 360,000 ; les fils de lin, de 493,000, à 737,000 ; les métaux, de 6 millions 826,000, à 7 millions 991,000 ; les soieries, de 510,000 à 802,000 ; les organsins, de 30,000 à 82,000 ; les fils de soie , de 47,000 à 115,000 ; les laines brutes, de 189,000 à 535,000 ; les tissus de laine, de 5 millions 700,000 à 7 millions 300,000, et les fils de laine, de 776,000 à 1 million 89,000.

En ce qui touche les importations, ce qui excite surtout l'attention, c'est l'énorme accroissement du chiffre des substances alimentaires , bien que la somme des arrivages soit encore au-dessous de celle des entrées en consommation et que les approvisionnements relatifs se soient trouvés considérablement moindres au 1er janvier 1850.

Les eaux-de-vie présentent une augmentation qui ne se retrouve pas à l'article des vins. C'est au choléra qu'on attribue cette faveur accordée aux boissons alcooliques.

En 1848 , il était entré en consommation 1 million 865,000 quarters de froment ; il en a été déclaré 4 millions 500,000 en 1849. La consommation des autres grains venant de l'étranger, a été de 2 millions 450,000 en 1848, de 3,950,000 en 1849 ; celle du maïs, 1 million 582,000 en 1848, 2 millions 249,000 en 1849.

L'état officiel contient un tableau de l'importation et de l'exportation des matières premières, qui tend à prouver que la liberté du commerce n'a point enlevé aux manufactures anglaises les éléments de leur production journalière.

Lin et chanvre.— Importation de lin en 1848, 1 million 403,000 quintaux ; en 1849, 1 million 800,000. Exportation, néant. Chanvre, en 1848 , 945,000 quintaux ; en 1849, 1 million 601,000 quintaux. Exportation, néant.

Soie brute. — Importations en 1848, 4 millions 471,000 livres ; en 1849, 4 millions 991,000 livres. Exportations en 1848, 290,900 livres ; en 1849, 473,000 livres.

Coton. — Importations, 6 millions 366,000 quintaux en 1848; 6 millions 745,000 quintaux en 1849. Exportation, 660,000 quintaux en 1848; 882,000 quintaux en 1849.

Laines. — Importations, 70 millions 864,000 livres en 1848; 70 millions 750,000 livres en 1849. Exportations, 6 millions 575,000 livres en 1848; 12 millions 450,000 livres en 1849.

Tissus de soie. — Les importations de tissus de soie pour la consommation ont été (soies d'Europe) de 721,000 liv. en 1848, 658,000 liv. en 1849; soies de l'Inde, 152,000 pièces en 1848, 133,000 en 1849.

De ce dernier tableau, il résulte que la consommation des fabrications de luxe venant de l'étranger s'est réduite au profit de l'industrie nationale.

Le mouvement de la navigation commerciale pour les deux années, 1848-1849, offre les résultats suivants :

Entrées, en	1848,	27,786 nav.;	5,579,461 tonneaux.
—	1849,	30,870 —	6,071,269 —

Dans ces chiffres, la marine anglaise figure pour :

18,149 navires et	4,020,415 tonneaux en	1848.
20,292 —	4,590,575 —	1849.

La marine française compte au nombre des arrivages étrangers pour 1,779 navires et 108,360 tonneaux en 1848, et 2,199 navires et 136,143 tonneaux en 1849. Les États-Unis pour 938 navires et 598,000 tonneaux en 1848, et pour 895 navires et 587,986 tonneaux en 1849.

BIBLIOGRAPHIE.

I. — PRINCIPES GÉNÉRAUX.

1. — *Harmonies économiques*, par M. Fréd. Bastiat, représentant du peuple, membre corresp. de l'Institut. Paris, Guillaumin et comp., 1 vol. in-8.

Livre dogmatique, dans lequel se trouvent démontrées et développées les doctrines auxquelles le savant et spirituel économiste a été conduit par ses réflexions sur les points fondamentaux de la science. Cet ouvrage, écrit avec un remarquable talent, renferme un grand nombre de pages brillantes.

2. — *Prémisses philosophiques*, ou l'Économie naturelle

des sociétés, par M. Mathieu Wolkoff. Brochure grand in-18. Paris, Guillaumin et comp.

Intéressante analyse philosophique de l'intérêt personnel.

3. — *Théorie de la richesse sociale*, ou Résumé des principes fondamentaux de l'économie politique, par M. Walras, ancien élève de l'École normale, agrégé de philosophie. Petit vol. grand in-18 de 108 pages. Paris, Guillaumin et comp.

L'auteur se rattache à la grande école libérale représentée par Adam Smith, par Ricardo, par J.-B. Say, par M. Rossi ; mais il s'en sépare quelquefois, sinon sur les résultats importants, au moins sur les principes de quelques démonstrations.

4. — *Nouveaux Principes d'économie politique*, par Camille Esménard de Mazet, in-8 de 29 f. 1/4. Paris, Joubert, Guillaumin et comp.

Prétentieux et protectionniste à la manière de M. Ferrier, mais très-recommandable sur quelques points.

5. — *Les Soirées de la rue Saint-Lazare. Entretiens sur les lois économiques et défense de la propriété*, par M. G. de Molinari, grand in-18 de 10 f. 1/3. Paris, Guillaumin et comp,

Les économistes disent qu'en principe l'Etat doit borner son action à la garantie de la sécurité. M. de Molinari fait donner la démonstration de cette vérité par un économiste à un socialiste et à un conservateur du *statu quo*. Cet économiste, un peu utopique aux yeux des hommes qui ne séparent pas complètement la raison pure de la réalité, expose que l'Etat ne doit pas même intervenir dans la production de la sécurité que des compagnies particulières pourront parfaitement assurer dans l'avenir ; que toute espèce d'intervention de l'autorité est un abus, et que la propriété ne peut même être attaquée pour cause d'utilité publique. Plus économiste que l'économie politique, mais original, spirituel et élégant, le livre de M. de Molinari est surtout utile à ceux qui pèchent par manque de logique ; car il pèche lui-même par l'excès contraire.

6. — *Principes d'économie politique*, in-8 de 1 f. par MM. L. Wolowski et Alcide Fonteyraud. Paris, Paulin, Lechevalier. (Livraison 9e de la collection des *Cent Traités*.)

Résumé très-court, très-succinct et peut-être un peu trop pittoresque des grandes vérités de la science, par un jeune homme plein de talent et d'avenir, au moment où il a disparu bien longtemps avant l'âge. Ce résumé a été exclusivement rédigé par Fonteyraud.

7. — *Études sur les questions économiques, financières et sociales de notre époque*, par Ch. Nicod. In-8 de 10 f. 3/4. Valence, Marc-Aurel (1848).

8. — *Le Monopole, cause de tous les maux*, par Arthur

Condorcet O'Connor, général de division. Tomes I et II. 2 vol. in-8. Paris, Firmin Didot.

Solide attaque au monopole, par un vieil adversaire des abus.

9. —*Principes de l'ordre social*, par F. Bonnin ; in-18 de 3 f. Paris, Pommeret.

10. — *Le bon Sens chrétien, traité populaire sur la richesse et l'ordre social*, par J. Morin, in-18 de 3 f. Lyon, Guyot.

11.— *Les Economistes, les Socialistes et le Christianisme*, par M. Ch. Périn, professeur de droit public et d'économie politique à l'Université de Louvain. 1 vol. in-8. Paris, J. Lecoffre et comp., Guillaumin et comp.

L'auteur, quoique professeur distingué et éclairé de l'Université de Louvain, mais parce qu'il est professeur de cette Université, a voulu établir que les économistes, disciples du sensualisme, poussent à l'excès de population et au socialisme ! et que la solution du problème social se trouve dans le principe chrétien du dévouement. Le pamphlet est d'ailleurs écrit en bons termes.

12. —*Des Causes de l'inégalité des richesses*, par M. Passy, de l'Institut. Paris, 1 vol. in-18. Pagnerre et Firmin Didot. (De la *collection des Petits traités de l'Académie.*)

Ecrit publié d'abord dans *le Journal des Économistes*. L'auteur y établit, sur les données de l'histoire de la nature de l'homme et du sens commun, que l'inégalité est la loi de ce monde.

13. — *Capital et rente*, par M. F. Bastiat, représentant. 1 vol. in-16. Paris, Guillaumin et comp.

14. — *L'État. — Maudit argent*, par M. F. Bastiat, représentant. 1 vol. in-16. Paris, Guillaumin et comp.

Dire à M. Thiers, chef des protectionnistes, que dans son livre sur la propriété il y a des propositions communistes ; défendre le capital et l'intérêt contre les proudhoniens et les gens d'église; montrer les dangers de l'ambition des députés éminents aspirant aux portefeuilles ; proclamer que c'est par le désarmement et la non-intervention que le budget pourra se simplifier ; montrer à nu l'erreur de ceux qui croient que l'Etat a d'autres ressources que celles des contribuables ; expliquer combien de sophismes prennent raison dans la fausse notion de l'argent; tel est le but d'une série de pamphlets que M. Bastiat a écrits avec la plume qui lui a servi pour les *Sophismes économiques*.

15. — *Justice et charité*, par M. V. Cousin, de l'Institut. Paris, Pagnerre et Firmin Didot. 1 vol. in-18. (De la *collection des Petits traités de l'Académie.*)

L'illustre philosophe traite indirectement de la question du droit au travail, et établit quelles sont selon lui les limites de la

justice et celles de la charité, celles des droits et des devoirs de la société vis-à-vis des individus.

15 *bis.—Du Système social* et des lois qui le régissent, par Ad. Quételet, directeur de l'Observatoire de Bruxelles. Paris, Guillaumin et Ce, 1 vol. in-8.

L'ouvrage de M. Quetelet est partagé en trois sections : de l'homme, des sociétés, et de l'humanité. Dans les deux premières, il traite successivement de l'état physique, de l'état moral et de l'état intellectuel de la société ; dans la troisième, il établit les relations qui lient ces deux rapports de l'humanité. De nombreuses notes complémentaires sont relatives à des observations statistiques sur la taille et d'autres aspects physiques de l'homme, sur les mariages et la criminalité, et aussi à des questions de population, de droit et de morale abordées dans le livre.

II. — STATISTIQUE.

16. — *Tableau général du commerce de la France* avec ses colonies et les puissances étrangères pendant l'année 1848, grand in-4 de 67 feuilles. Imprimerie Nationale, 1849. Publié par l'administration des douanes.

17. — *Statistique criminelle.* Compte général de l'administration de la justice criminelle en France pendant l'année 1847. Paris, Imprimerie Nationale, 1849, 1 vol. gr. in-4.

18.—*Statistique de la justice civile et commerciale.* Compte général de la justice civile et commerciale en France pendant l'année 1847. Paris, Imprimerie Nationale, 1849, 1 vol. grand in-4.

Ces deux grandes statistiques judiciaires, publiées annuellement depuis 1826, ont obtenu, dès le premier temps de leur apparition, une approbation universelle que justifient non-seulement l'importance et le grave intérêt des documents qu'elles contiennent, mais encore l'intelligence remarquable qui préside à leur confection. Peu de personnes savent que ces documents si précieux pour le législateur, l'économiste et l'homme d'Etat, sont dus aux soins de M. Arondeau, chef de bureau à la justice.

19. — *Valeurs officielles.* — France. — Belgique. — Angleterre, par M. Natalis Rondot, l'un des secrétaires de la Commission permanente des valeurs. In-8 de 2 feuilles. Paris, Guillaumin.

Lecture indispensable à ceux qui veulent comprendre le tableau des douanes extrait du *Journal des Economistes.*

20. — *Notice sur la mesure de la vie humaine,* à l'appui d'un tableau intitulé : Fastes contemporains de la vie humaine en France, avec une table de mortalité et de population, par A. Bouvard. In-8 de 2 feuilles, plus une planch. Paris, Carilian-Gœury et V. Dalmont.

Tableau et chiffres curieux.

21. — *Etudes statistiques* sur la mortalité et la durée de la vie, dans la ville et l'arrondissement de Dijon, depuis le dix-septième siècle jusqu'à nos jours, par M. L. Noirot. Paris, J.-B. Baillière, et Dijon, Lamarche et Drouille. Brochure in-8.

III. — FINANCES. — CRÉDIT PUBLIC. — CRÉDIT FONCIER. — BANQUES. — MONNAIES.

22. — *L'Administration des finances* en 1848 et en 1849, par Gustave du Puynode. In-16 de 4 feuilles 1/8. Paris, Joubert, Guillaumin.

Exposé critique des mesures financières des gouvernements qui se sont succédé depuis le 24 février. Bon économiste, l'auteur n'a peut être péché que par un peu trop d'esprit de parti.

23. — *Histoire financière* de l'équilibre des budgets sous la monarchie de 1830, par M. S. Dumon, ancien ministre des finances. In-12 de 3 f. Paris, Gerdès.

24. — *De la Situation financière du budget*, par M. Léon Faucher, ancien ministre de l'intérieur, représentant du peuple, broch. in-8° de 44 pages.

24 *bis*. — *Histoire financière*. De l'impôt sur le revenu, par M. Léon Faucher, ancien ministre de l'intérieur, représentant du peuple. Paris, Guillaumin et Ce, Michel Lévy frères, broch. gr. in-8 de 36 pages.

Dans le premier de ces écrits, M. Faucher a combattu l'impôt sur le revenu; dans le second il a proposé ses vues pour le rétablissement de l'équilibre entre les recettes et les dépenses.

25. — *De l'Impôt sur le revenu mobilier*, ou Histoire des anciennes impositions sur les revenus, appelées dixième et vingtième, par M. Thibault-Lefebvre, avocat. Broch. in-8. Paris, Guillaumin et Ce.

26. — *Paix et liberté*, ou le Budget républicain, par M. F. Bastiat. Paris, Guillaumin et Ce, 1 vol. in-16.

Voy. les observations du n. 14.

27. — *Le Socialisme et l'Impôt*, par Emile de Girardin. In-16 de 7 f., plus 2 tabl. Paris, Michel Lévy frères.

L'auteur critique tous les systèmes d'impôts et proclame les avantages de l'impôt du capital, faisant depuis partie des programmes socialistes.

28. — *Lettre sur l'impôt des boissons*, par Achille Fould, représentant. In-8 d'une feuille. Paris, Lacour.

29. — *Des Finances*, par Chateauvillars. Gr. in-8 de 2 f. Paris, Bonaventure.

30. — *Histoire critique* de l'impôt des boissons dans ses rapports avec les intérêts généraux et avec l'intérêt municipal, par P. Moiroguier. Paris, Guillaumin et Cᵉ. Lille, L. Lefort, 1 vol. in-8.

L'auteur plaide d'abord en faveur de l'impôt qu'il croit nécessaire, puis il examine les difficultés du tarif et les difficultés non moins grandes de la perception. Après avoir fait l'historique de cet impôt, il conclut à une enquête.

31. — *De l'Impôt sur le capital*, réponse à M. Emile de Girardin. In-8 de 2 feuil. Arras, Thierry.

32.— *Crédit national* et Banque immobilière. Pétition à l'Assemblée nationale législative, par M. J.-A. Fabre, avocat. In-8. Paris, Guillaumin et Cᵉ; Toulouse, Jougla.

33. — *Questions sociales et financières*, par Gustave Poujard'hieu, sous-directeur du comptoir national d'escompte de Bordeaux. Bordeaux et Paris, Guillaumin, 1849; broch. gr. in-8.

34. — *Catéchisme du crédit foncier*, par J.-G. Lambert (du Doubs). In-16 de 2 f. 1/2. Paris, Comon.

35.— *Histoire philosophique du crédit*, par H.-V. Avril. Paris, Guillaumin et Cᵉ, un vol. in-8. Tome Iᵉʳ.

L'ouvrage aura trois volumes.

36. — *Histoire de la Caisse d'escompte*, 1776 à 1793, par M. J.-B. Léon Say. Broch. in-8. Reims et Paris, Guillaumin et Cᵉ.

37. — *Du Crédit et des Banques*, par M. Ch. Coquelin. Paris, Guillaumin et Cᵉ, 1 vol. grand in-18.

Après un rapide aperçu sur les Banques, M. Coquelin discute le principe et les effets de l'intervention de la monnaie et du papier dans les échanges; il envisage tout ce qui touche à l'émission des billets, au rapport de la circulation à l'encaisse, aux dépôts à intérêts, aux crédits à découvert. Le chapitre que M. Coquelin a consacré aux Banques de l'Amérique du Nord est certainement un des plus curieux et des meilleurs, ainsi que celui intitulé : *Des crises commerciales; unité et multiplicité des Banques; privilége et liberté*. M. Coquelin fait ressortir les inconvénients des priviléges des banques et les avantages de la liberté de ce commerce.

38. — *Du Crédit et des Banques hypothécaires*, par Charles Barre, avocat. Paris, Guillaumin et Cᵉ, 1 vol. in-8.

39. — *Cercles financiers*, projet d'une institution générale du crédit en France, par Léon Todros. Paris, Chaix et Cᵉ, broch. in-8.

40. — *De l'Organisation des bureaux* du ministère des

finances, par un ancien agent de l'administration. Paris, Lagny frères, broch. in-8.

41. — *Encyclopédie monétaire*, ou nouveau Traité des monnaies d'or et d'argent en circulation chez les divers peuples du monde, avec un examen complet du titre, du poids, de l'origine et de la valeur intrinsèque des pièces, et leur production par des empreintes, par Alph. Bonneville, essayeur de la Banque de France et du commerce. In-folio de 56 f., plus un frontispice et 199 planches. Paris, chez l'auteur, et chez Guillaumin et C[e].

Cet ouvrage fait suite au grand ouvrage publié il y a quarante ans par l'oncle de l'auteur. Il donne le titre, le poids et le dessin des monnaies d'or et d'argent frappées dans tous les pays du monde depuis 1800 ; ces renseignements sont précédés pour chaque pays d'une notice historique et statistique. L'ouvrage est surtout remarquable par le grand nombre de planches.

IV.— SOCIALISME. — UTOPIES. — RÉFORMATEURS. — ORGANISATION DU TRAVAIL. — CLASSES OUVRIÈRES.

42. — *Études sur les réformateurs ou socialistes modernes*, par M. Louis Reybaud, représentant. 2 vol. grand in-18, 6[e] édition.

43. — *Histoire du communisme, ou Réfutation historique des utopies socialistes*, par M. Alf. Sudre. 2[e] édit. Paris, V. Lecou, Guillaumin et comp., 1 vol. grand in-18.

M. Sudre a recueilli l'histoire des théories et des expériences communistes de l'antiquité, au moyen âge et de nos jours. Il a mis en lumière des faits négligés sinon ignorés, tels que l'épisode des anabaptistes. En montrant la liaison des utopies modernes avec le vieux communisme, il a complété par l'histoire la démonstration de l'erreur socialiste.

44. — *Question du travail, moyens pratiques sociaux*, par P.-A.-A. Scribe, 1 vol. in-12. Paris, V. Lecou, Guillaumin et comp.

45. — *Le Socialisme, droit au travail*, par Louis Blanc, 3[e] édition, in-12 de 3 f. Paris, rue Richelieu, 102.

L'auteur répond surtout au discours de M. Thiers lors de la discussion sur le droit au travail, à l'Assemblée nationale. Cet écrit du célèbre socialiste n'a rien de remarquable.

46. — *Malthus et les économistes*, ou y aura-t-il toujours des pauvres? par Pierre Leroux, nouvelle édition, in-16 de 11 f. Boussac, Pierre Leroux ; Paris, Sandré.

Attaques qui ne sont ni méritées, ni franches, ni clairement articulées.

47. — *Études socialistes*. Du communisme, des Icariens, par J.-A. Mattabon, in-12 de 3 f. Paris, Vialat.

48. — *Réorganisation du travail et du commerce*, ou l'Atelier de prévoyance en activité. par Ch. Petitjean, tourneur-mécanicien. In-8 de 2 f. 1/2, chez l'auteur.

49. — *La République démocratique et sociale*, exposition des principes socialistes et de leur application immédiate en France. 2e édition, in-8 de 10 f. Paris, rue Notre-Dame-des-Victoires, 32.

50. — *Banque du peuple*, théorie et pratique de cette institution fondée sur la doctrine rationnelle, par M. Ramon de la Sagra, un des fondateurs de la banque. In-32 de 2 f. 1/2. Paris, aux bureaux de la banque du peuple.

51. — *Mémoire d'un chien de Terre-Neuve* à la poursuite du socialisme pratique. Prologue à propos d'un voyage, par Boniface Chamaillard ; in-12 de 3 f. 1/2. Lille, Daniel.

52. — *Mon Contingent à l'Académie* sur les conditions de l'ordre et des réformes sociales ; premier mémoire présenté par M. Ramon de la Sagra, in-8 de 5 f. Paris, Capelle.

53. — *Rénovation morale*, ou le socialisme praticable, par Alfred Garcin, fondateur d'un athénée philosophique ; in-18 de 2 f. Paris, Giraud.

54. — *Le Berger de Kravan*, seconde partie, entretiens démocratiques et socialistes sur les *Petits Traités* de messieurs de l'Académie des sciences morales et politiques, et sur les prochaines élections, par Eugène Sue ; in-18 de 3 f. Paris, à la librairie sociétaire.

Sophisme en roman.

55. — *Du Travail et du pain*, par un ouvrier. In-18 de 2 feuilles. Paris, Aug. Durand.

56. — *Le Communisme jugé par l'histoire*, par Ad. Franck, de l'Institut ; 2e édit., augmentée d'une notice sur la vie et le système politique et social de Mably, par le même ; in-18 de 2 f. 7/8. Paris, Joubert.

Dans un rapide coup d'œil, M. Franck raconte le sort des essais communistes à diverses époques de l'histoire ; c'est surtout le système social de Mably qui a fixé l'attention de l'auteur.

57. — *Le Socialisme dévoilé*. Simple discours ; par Charles Gouraud. In-18 d'une f. 1/2. Paris, Durand.

58. — *Le vrai et le faux Socialisme*. Le communisme et son histoire, par Alph. Grün ; in-12 de 2 f. 1/2. Paris, Guillaumin et comp.

Intelligente analyse du livre de M. de Sudre.

59. — *Amélioration du sort des travailleurs*, ou lois or-

ganiques du travail, par François Jandeau ; in-8 de 2 f. 1/2. Paris, Chaix

60. — *Petit Ecrit sur une grande question* : l'amélioration du sort de la classe ouvrière, par M. Aimé Berthe-Pommery. In-8 de 2 f. Paris, Appert.

61. — *Le Socialisme et la République*, par Alfred Ledain. In-8 de 3 f. 1/3. Paris, Garnier frères.

62. — *Questions sociales*, de la propriété et du socialisme, précédé d'une lettre de Monseigneur l'archevêque de Bordeaux, par Drouilhet de Sigalas ; in-12 de 5 f. Paris, Vaton ; Bordeaux, Chaumas-Gayet.

63. — *Etudes sur le passé et l'avenir* des travailleurs industriels, par le citoyen Gustave Barsalou, avocat ; in-16 de 3 f. 5/8. Agen, Noubel.

64. — *Essai sur l'amélioration* du sort des classes laborieuses à l'aide d'un meilleur système d'économie rurale, par A. Suther, ancien typographe, in-4 de 3 f. 1/2. Strasbourg, Huder.

65. — *Organisation du travail.* Des ateliers nationaux, par Fréd. Guérard ; in-8 de 2 f. Bordeaux.

66. — *Le Droit au travail* au Luxembourg et à l'Assemblée nationale, par MM. Lamartine, Thiers, Louis Blanc, Dufaure, Duvergier de Hauranne, de Tocqueville, Wolowski, Ledru-Rollin, etc., etc., avec une introduction par Émile de Girardin, 2 vol. in-18. Paris, Michel Lévy frères.

Les auteurs de cet *Annuaire* ont publié de leur côté un recueil de discours prononcés sur le droit au travail ; ils y ont ajouté les opinions qui n'avaient pas pu être portées à la tribune et plusieurs autres renseignements. (Voir l'*Annuaire pour* 1849, p. 427.)

67. — *Réfutation générale du socialisme* par l'analyse et le raisonnement, par Gandon, ouvrier cordonnier ; in-8 de 2 f. 1/2. Batignolles, chez l'auteur.

68. — *Etudes pratiques* sur l'organisation du travail et la colonisation de l'Algérie. In-8 de 3 f. Besançon, Outhenin-Chalandre.

69. — *Mably. Théories sociales* et politiques, avec une introduction et des notes, par Paul Rochery. In-12 de 12 f. 2/3. Paris, Gustave Sandé.

70. — *Du Droit de vivre*, ou de la liberté commerciale. Paris et Lyon, par un ancien manufacturier. 1 vol. in-12. Paris, Guillaumin et comp.

L'auteur est un adversaire de la prohibition et des monopoles. S'est proposé de montrer les avantages généraux de la liberté

commerciale, et les avantages particuliers qu'en retireraient les travailleurs lyonnais.

71.— *Devoirs, droits, assistance*, par le christianisme, la liberté, l'éducation; origine et conditions essentielles des droits, et particulièrement des droits du travail, etc., par de Bausset-Roquefort, ancien magistrat. Paris, Garnier frères, Firmin Didot, Guillaumin et comp., 1849. 1 vol. in-12.

Dans un rapport un peu trop flatteur que M. Giraud a fait à l'Académie des sciences morales, et qui précède l'ouvrage de M. Bausset-Roquefort, on lit que « il y a du profit pour tout le monde dans ce petit volume, où les principes les plus élevés de la philosophie morale, de la saine politique, de l'économie des sociétés et de la statistique moderne, ont été réunis et concentrés en une exposition simple, exacte, souvent profonde et toujours éminemment serrée. » L'auteur appartient à l'école charitable.

72. — *Socialisme et Sens commun*, par L.-B. Bonjean, représentant; in-18 de 2 f. Paris, V. Lenormant.

L'honorable représentant eût eu encore plus de sens commun, s'il eût été plus économiste.

73.— Commentaire sur un livre intitulé : *Le Communisme et ses causes*, in-16 de 6 f. 1/8. Avignon, Offray aîné.

73. — *Les Socialistes et la société*, par M. Sandon, ancien avocat général; in-8 de 3 f. 1/2. Paris, Garnier frères.

74. — *Système des divagations* peu économiques du citoyen Proudhon, par un Grigou. In-12 d'une f. Paris, Vialat.

75. — *Société nationale fraternelle*; caisse générale de secours mutuels. Pétition présentée à l'Assemblée nationale, par MM. Camus Mutel et Henri Place; précédée d'une lettre du général E. Cavaignac; Paris, Gide et J. Baudry. Br. in-18.

76.—*La Commune, l'Église et l'État*, dans leurs rapports avec les classes laborieuses, par Ferdinand Béchard, membre de l'Assemblée nationale, etc. 1re partie. Des lois de prévoyance. In-12 de 9 f. 1/2. Paris, Giraud, Videcoq.

Socialiste de l'école voyant la solution du problème social dans la restauration du château, du presbytère et des corporations.

77.— *Organisation de l'épargne* du travailleur, en vue de l'amélioration et de l'avenir des classes laborieuses; projet de fondation d'un comptoir et caisse générale de retraite des travailleurs à livret, par G. Beziat. Paris, Paul Dupont, Guillaumin et comp., 1 vol. in-12.

78. — *Simples Observations* aux paysans. Quelle est leur

histoire. Quels sont leurs amis naturels, par Ch. Cassou ; in-8 de 4 f. Paris, Perrotin.

79. — *Des Associations ouvrières*, par Villermé, de l'Institut. Paris, Pagnerre et F. Didot. 1 vol. in-18. (De la *collection des Petits Traités de l'Académie.*)

Exposé fidèle des résultats obtenus par la plupart des associations ouvrières organisées sous l'impulsion des doctrines socialistes.

80. — *Des Classes ouvrières en France*, par M. Blanqui, de l'Institut. Paris, Pagnerre et Firmin Didot. 2 vol. in-18. (De la *collection des Petits Traités de l'Académie.*)

Tableau remarquable représentant plusieurs aspects de la situation industrielle de la France après la crise de 1847 et 1848; mais peut-être un peu trop assombri, l'auteur ayant souvent regardé à travers le prisme de ses sentiments politiques.

81. — *Le Potage à la tortue*, entretiens populaires sur les questions sociales, par A. E. Cherburliez. Paris, Guillaumin.

Dans cet opuscule M. Cherbuliez s'est attaché à percer à jour les sophismes naguère en vogue sur l'organisation du travail, le droit au travail, l'exploitation de l'homme par l'homme, etc.

82. — *Les Partageux.* Dialogues à la portée de tous, par Wallon ; in-32 d'une f. Paris, Pillet fils aîné.

83. — *De la Liberté en général*, de la liberté du travail et des moyens d'assurer le bien-être matériel et moral des classes laborieuses, par un économiste ami du peuple et des lois. Broch. in-8. Imprimée chez Aubin, à Aix. Paris, Guillaumin.

84. — *Enseignement et sort des ouvriers*, et de l'industrie avant et après 1848, par Ch. Dupin. Leçon donnée au Conservatoire des Arts et Métiers, le 17 décembre 1848. In-8 de 2 f. 2/3. Paris, F. Didot, Paulin, Pagnerre.

85. — *De la Situation des classes ouvrières en France*, par M. Ernest Merson. Paris, Guillaumin, 1 vol. in-12.

V. — PAUPÉRISME. — CHARITÉ. — BIENFAISANCE PUBLIQUE.

86. — *Essai sur l'état du paupérisme en France* et sur les moyens d'y remédier, par M. Robert Guyard. 2e édit., considérablement augm. Paris, Guillaumin et Ce, 1 vol. in-8.

87. — *Abolition de la misère et du prolétariat*, Discours de M. Ch. Dupin, prononcé dans la séance de l'Assemblée législative du 9 octobre 1849. In-8, 1 feuille. Paris, Garnier.

88. — *Du Paupérisme* et des secours publics dans la ville de Paris, par M. Vée, maire du 5e arrondissement de Paris. 2e édit., in-16 de 2 f. 1/4. Paris, Guillaumin et Ce.

89. — *De la Mendicité et du Travail*, par Valentin Schmith, conseiller à la Cour d'appel de Riom. In-8 de 7 f. 3/4. Clermont-Ferrand, Thibaud-Landriot.

90.—*Du Patrimoine des pauvres*, par A. de Watteville. In-18 de 1 f. 1/2. Paris, Cotillon, Guillaumin.

91. — *De l'Indemnité* des pauvres en France, comme conséquence du décret qui les déposséda en 1789. In-8 de 4 f. Paris, Gaume frères.

92. — *Note* sur l'extinction de la mendicité et sur la bienfaisance publique. L'arrondis. de Péronne en 1847. 2e édit.; in-8 de 5 f. 1/2. Amiens, Duval.

93. — *De l'Intervention de la société* pour prévenir et soulager la misère, par Armand de Melun. In-8, 4 f .1/4. Paris, Plon frères.

94.— *De l'Organisation de l'assistance publique*, par Jules Le Bastier. Paris, Jules Renouard et Ce. 1 vol. gr. in-18.

M. J. Le Bastier appartient à l'école réglementaire et protectionniste.

95. — *De l'Assistance publique*, son passé, son organisation actuelle, bases sur lesquelles il conviendrait de l'asseoir à l'avenir, par M. Saint-Genès et M. Patrice Rollet. In-8 de 6 f. Paris, Guillaumin et Ce.

96. — *L'Assistance publique*, ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être, suivi d'un Manuel à l'usage des visiteurs et des personnes qui exercent la charité privée, par Alfred Garcin, visiteur du 12e arr. In-18 de 3 f. Paris, Giraud.

97. — *Nouvelles Etudes* sur la législation charitable et sur les moyens de pourvoir à l'exécution de l'article 13 de la Constitution française; suivies d'une bibliographie charitable et de trois plans d'hôpitaux, par L. Lamothe. Paris, Guillaumin et Ce. 1 vol. in-8.

98. — *Des Salles d'asile.* Extrait d'un voyage en Italie, par M. de Cormenin. In-32 de 1 f. 1/2. Paris, Pagnerre.

99. — *Service des Enfants trouvés.* Situation au 17 novembre 1848. Une année d'expérience. Rapport adressé à M. le préfet d'Ille-et-Vilaine, par M. Tual, doct.-méd., insp. de ce service dans le dép. In-8 de 7 f. 1/4. Rennes, Marteville.

100.— *Rapport* au ministre de l'intérieur sur la situation administrative, morale et financière des enfants trouvés; par M. A. de Watteville, inspecteur des établissements de bienfaisance. Paris, imp. Nat., et Guillaumin, 1 vol. in-4.

Documents tout à fait nouveaux, recueillis par un savant spécial et consciencieux.

101. — *Du Travail dans les prisons* et dans les établissements de bienfaisance, par Ad. de Watteville. Paris, Guillaumin et Ce. Broch. in-18.

102. *Etat* de la question des habitations et logements insalubres, par M. Alph. Grün, rédacteur en chef du *Moniteur universel.* Paris, Guillaumin et Ce, broch. in-12.

103. — *Les Monts-de-Piété*, leur situation actuelle comme établissements de bienfaisance, leur avenir comme institution d'assistance et de crédit populaire. In-8 de 5 f. 3/4. Paris, Dupont.

VI. — COMMERCE. — DOUANES. — COLONIES. — INDUSTRIE. — AGRICULTURE. — TRAVAUX PUBLICS.

104. — *Étude pratique* du commerce d'exportation de la Chine, par Isidore Hedde, Ed. Renard, A. Haussmann et N. Rondot, délégués commerciaux attachés à la mission en Chine ; revue et complétée par M. Natalis Rondot, délégué de l'industrie lainière en Chine, etc. 1 vol. grand in-8. Paris, Guillaumin et Ce.

105. — *Rapport* au ministre de l'agriculture et du commerce sur les produits de l'industrie lainière belge exposés à Bruxelles en 1847, par M. Natalis Rondot, commissaire pour l'industrie lainière à l'Exposition de Bruxelles. 1 vol. grand in-8. Paris, Guillaumin et Ce.

106. — *Questions de douanes*, par M. Lavollée. In-8 de 2 f. Batignolles, Hennuyer. Extrait du *Journal des Economistes.*

107. — *Réforme* du Crédit et du Commerce. Appel à tous les producteurs manufacturiers et agricoles, par F. Coignet, manuf. In-12 de 10 f. 1/2. Paris, à la librairie Phalanstérienne.

108. *L'Industrie française* depuis la révolution de Février, suivi d'une Note sur l'Exposition des produits de l'industrie en 1849, par M. Audiganne, Broch. gr. in-18, Paris. Guillaumin et comp.

Exposé critique et numérique des pertes éprouvées en France par le fait de la révolution, ainsi que des mesures gouvernementales prises pour faire reprendre le commerce. L'auteur penche pour la réglementation.

109. — *Exposition nationale* des produits de l'agriculture et de l'industrie en 1849. Distribution des récompenses par le président de la République (11 nov. 1849). In-8 de 16 f. 1/4. Paris, Panckoucke.

110. — *Études économiques pratiques*. Compte-rendu de l'Exposition industrielle et agricole de la France en 1849; par Émile Bères. Extrait du *Moniteur universel*. In-12 de 13 f., plus une planche. Paris, Mathias.

Etude consciencieuse par un économiste.

111. — *Décret* du 25 mai 1848. Enquête sur le travail agricole et industriel. Rapport pour les deux cantons du Puy, arrond. du Puy (Haute-Loire), suivi d'une Etude d'économie agricole, par Ch. Calemard-Lafayette. Au Puy, A. Guilhaume, broch. in-8.

112. — *Recherches* sur les moyens de prévenir le retour des crises en matière de subsistances, et sur la possibilité d'obtenir une bonne statistique annuelle des ressources alimentaires de la France, par M. de Tocqueville. Compiègne, Escuyer, imp. Broch. in-8. Paris, Guillaumin.

113. — *Questions des subsistances*. Mémoire qui a obtenu la médaille d'or de M. de Cormenin dans le concours ouvert par la Société d'économie charitable, par Louis Marchal, avec une préface de M. de Cormenin. In-16 de 6 f. Paris, Marc-Aurel.

114. — *Essai* sur la question sociale des métayers, et les conséquences de la législation par rapport à la culture à portion de fruits, par M. E. Méplain, juge au tribunal de première instance de Moulins. Moulins, Desrosiers, broch. gr. in-8.

115. — *Système* progressif annuel. Du perfectionnement de la pratique dans l'agriculture; des produits de la culture perfectionnée et de leur influence sur l'industrie, le travail et l'économie politique, par M. Fellacher, cultivateur. In-12 de 2 f. Paris, Bixio.

116. — *Congrès* central d'agriculture, session du 4 au 14 juin 1849. Compte-rendu et procès-verbaux des séances. In-8 de 18 f. Paris, Prève.

116 *bis*.— *Histoire* d'un Grain de blé et d'une Tête de bétail, par M. Louis Millot, ancien élève de l'École polytechnique. Paris, Dézobry et Madeleine, 1 vol. in-18.

Plein de faits curieux et intéressants; malheureusement entassés sans ordre et sans méthode.

117. — *Lettre* à M. le ministre de l'agriculture et du commerce sur le nouvel acte de navigation anglais et les traités de réciprocité, par Théod.-Nap. Bernard. In 8, une f. 3/4. Paris. Dupont.

118. — *Etat* général de la marine et des colonies, 31 janvier 1849. In-18 de 20 f. Paris, Ledoyen.

119. — *Etudes* sur l'état actuel de la marine et des colonies françaises, par Louis Estancelin, ancien député, etc. In-8 de 33 f. 1/4. Paris, veuve Lenormant.

120. — *Etudes* des intérêts réciproques de l'Europe et de l'Amérique. La France et l'Amérique du Sud; par Benjamin Poucel, fondateur des Bergeries mérinos-naz du Pichinaugo, en la république orientale de l'Uruguay. Paris, Guillaumin et Ce. Broch. in-8 avec 2 cartes.

121. — *Travaux publics* et voies de communication, par M. Léon Lalanne, in-8 de 2 f.

De la *collection des cent Traités.*

122. — *De l'Influence des Péages* sur l'utilité des voies de communication par M. Dupuit, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Brochure in-8. Paris, Guillaumin et Ce.

Extrait des Annales des ponts et chaussées.

123. — *Histoire* des anciennes corporations d'arts et métiers, et des confréries religieuses de la capitale de la Normandie, par Ch. Ouen Lacroix, chez les libraires de Rouen, 1 vol. gr. in-8.

Etude remarquable.

VII. — HISTOIRE. — ADMINISTRATION.

124. — *Histoire de la classe ouvrière,* ou Histoire générale des révolutions depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, par Robert (du Var). Tome IV. In-8, Paris, rue Sainte-Marguerite-Saint-Germain, 21.

125. — *Du Droit à l'oisiveté,* et de l'organisation du travail servile dans les républiques grecques et romaine; par L. M. Moreau-Christophe. In-8 de 21 f. 3/4. Paris, Guillaumin et Ce.

Recherches curieuses sur l'organisation sociale de la société romaine, la condition des citoyens libres et celle des classes serviles, les mœurs, les jeux, la culture, les fabriques, les corporations et toutes les institutions économiques de la république et de l'empire. L'ouvrage est écrit avec verve, mais il y a un peu trop d'esprit de *réaction* de la révolution de Février.

126. — *Histoire de l'administration de la police de Paris,* depuis Philippe Auguste jusqu'aux Etats généraux de 1789, ou Tableau moral et politique de la ville de Paris pendant cette période, considéré dans ses rapports avec l'action de la police, par M. Frégier. Paris, Guillaumin et Ce. 2 vol. in-8.

Recherches laborieuses et instructives par un écrivain depuis longtemps adonné à ces études spéciales.

127. — *De la Décadence de la France*, par M. Raudot (de l'Yonne), membre de l'Assemblée législative. 2e éd., augmentée, in-8 de 10 f. Paris, Amyot, rue de la Paix.

Etude sérieuse et approfondie de l'ancien régime. L'auteur décrit d'abord le mécanisme du gouvernement et de l'administration avant 1789, la situation des différentes classes de la population, l'assiette des impôts, etc.; puis il raconte les débats que le déficit amena entre le pouvoir royal et les parlements, débats qui aboutirent à la Révolution.

128. — *De l'Administration de Louis XIV* (1661-1672), d'après les Mémoires inédits d'Olivier d'Ormesson, par A. Cheruel. In-8 de 15 f. Rouen, Brière.

129. — *Du Régime municipal de la France*, par M. P. Molroguier. 1 vol. grand in-18. Paris, Guillaumin et Ce.

L'auteur, qui a l'entente parfaite de son sujet, expose successivement quels sont les systèmes organiques des municipalités adoptés par la Constituante, la Législative, la Convention, le Directoire, l'Empire, la Restauration, la Révolution de juillet. Il compare en outre le système belge et le système français; il s'occupe de l'administration spéciale de Paris, du régime départemental, et donne ses idées sur la centralisation.

130. — *De la Centralisation administrative* et de ses dangers dans un État démocratique, par M. Étienne Anisson, ancien sous-préfet. Rouen, Lebrument, 1849. Paris, Guillaumin et Ce. Broch. in-8 de 92 p.

Vive critique des inconvénients et abus de la centralisation.

131. — *De la Décentralisation*, ou Essai d'un système de centralisation politique et de décentralisation administrative, par M. L.-Florent Lefebvre, avocat. Paris, Maresq, 1 vol. in-8.

132. — *Analyse* des vœux des Conseils généraux de département, sur divers objets d'administration et d'utilité publique, 2e session de 1848. In.8 de 23 f. 3/4. Paris, Dupont.

133. — *Formulaire à l'usage des Consulats*, suivi d'un appendice contenant le tarif des chancelleries consulaires, et les lois et ordonnances relatives aux Consulats, par M. Alexandre de Clercq, consul de France à la Corogne, etc. 1 fort vol. in-8. Paris, Guillaumin et Ce.

(Publié sous les auspices du ministère des affaires étrangères.)

VIII. — MÉLANGES.

134. — *Etudes politiques*, par Émile Girardin. Nouv. éd. entièrement revue et corrigée. In-18, format anglais, de 9 f. 2/3. Paris, Michel Lévy frères.

Esprit original, fécond, aventureux, chez lequel il y a à prendre et à éviter.

135. — *Protectionnisme et Communisme*, par M. F. Bastiat, représentant. 1 vol. petit in-16. Paris, Guillaumin et Ce.

Voyez les nos 1, 14.

136. — *L'Économie politique et le Socialisme*, discours, par M. Michel Chevalier. In-8 de 1 f. 1/4. Paris, Guillaumin.

137. — *La Liberté aux Etats-Unis*, par M. Michel Chevalier. Paris, Capelle, 1849. Broch. in-8.

Le savant économiste résume dans cette brochure combien et comment les citoyens des Etats-Unis savent être libres pour leur personne, leur domicile, leur production, leurs associations, etc., etc.

138. — *Égalité*, par M. Lélut. Suite aux petits traités publiés par l'Académie des sciences morales et politiques. In-18 d'une f. 2/3. Paris, Paulin, Pagnerre, F. Didot.

139. — *Économie politique*. La situation, moyen d'établir et de conserver l'équilibre entre l'élément producteur, l'industrie, le commerce. L'élément producteur... fournit ; l'industrie... met en œuvre ; le commerce... distribue, par J.-L. Pichery. In-8, 3 f. Paris.

140. — *Paris monarchique et Paris républicain*, ou une page de l'Histoire de la misère et du travail, par l'auteur du *Bilan de la France*. In-8 de 7 f. Paris, à la librairie sociétaire.

141. — *La Révolution du 24 Février*, par M. Dunoyer, conseiller d'État, membre de l'Institut. In-8 de 16 f. Paris, Guillaumin et Ce.

L'auteur a mieux expliqué que personne, et avec une vérité énergique, les causes économiques et principales de la chute du gouvernement de juillet, et de l'instabilité des gouvernements en France. Ses appréciations sur les hommes d'avant et d'après le 24 Février ne nous inspirent pas la même confiance; non que nous doutions de son impartialité, mais parce qu'il ne nous paraît avoir assez connu ni les uns ni les autres.

142. — *Le libre Échange* considéré au point de vue protectionniste, par M. Ernest Merson. Paris, Garnier frères. 1 vol. in-12 de 136 p., 1 fr.

143. — *De la Nécessité* d'affranchir nos colonies et de modifier les droits de douanes sur les sucres et les cafés, dans l'intérêt général de la France, par Ed. de Jullienne, docteur en droit à Aix. Aix, veuve Tavernier. Broch. in-8.

TABLE

Des auteurs des ouvrages

cités dans la Bibliographie.

—

TABLE DES DIVISIONS DE LA BIBLIOGRAPHIE.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

TROISIÈME PARTIE. — PAYS ÉTRANGERS.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.